This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49558 4

Digitized by Google

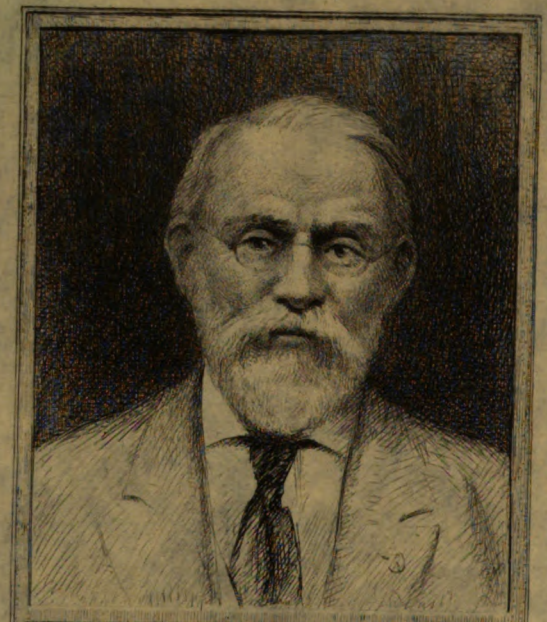

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

610
.A31
R4
v.58

REVUE D'ALSACE

Digitized by Google

COLLABORATEURS

DE LA REVUE D'ALSACE

H. BARDY; BERDELLÉ; l'abbé I. BEUCHOT; J. BOURGEOIS CHARPENTIER-PAGE; A. CHAUVIN, supérieur de l'école Massillon; Mgr. CHÈVRE, curé-doyen de Porrentruy; A. CHUQUET, professeur au collège de France; Dom G. DE DARTEIN; ADRIEN DOLLFUSS; DUBAIL-ROY; Dr L. EHRHARD; ENGEL; A. GASSER, directeur de la *Revue;* ED. GASSER; A. GENDRE; Mgr. GUTHLIN; R. GUYOT; l'abbé HANAUER; P. E. HELMER; V. HENRY, professeur à la Sorbonne; ANGEL INGOLD, directeur de la *Revue;* A. M. P. INGOLD; E. KELLER, ancien député; CH. KŒNIG; ANS. LAUGEL; LÉON LEFÉBURE, membre de l'Institut; M. le pasteur LEHR; J. LÉVY; C. OBERREINER; CH. PFISTER, professeur à l'Ecole normale supérieure de Paris; R. REUSS, professeur à la Sorbonne; Vicomte DE REISET; TH. SCHŒLL; G. SCHLUMBERGER, membre de l'Institut; JULES SCHWARTZ; G. SPETZ; l'abbé JULES WAGNER; TH. WALTER; A. WALTZ, bibliothécaire de Colmar; Dr WEISGERBER; E. WETTERLÉ, député au Reichstag; J. WIRTH, etc...., etc....

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

FONDATEUR : JOSEPH LIBLIN

DIRECTEURS :

A. GASSER ET A. INGOLD

QUATRIÈME SÉRIE : HUITIÈME ANNÉE

TOME LVIIIe DE LA COLLECTION

PARIS

A. Picard, rue Bonaparte, 82

MANTOCHE (*Haute-Saône*) | COLMAR *Place neuve, 8*

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nichols
6-8-27
15137

LES TROUBLES DE 1789

DANS LA HAUTE-ALSACE

CHAPITRE PREMIER

Fermentation générale. — Le maréchal de Stainville. — Les impositions seigneuriales. — La Commission dénonce publiquement l'inutilité des Bureaux. — *Réflexions* du Bureau de Colmar. — L'autorité est déconsidérée. — Insurrection. — Arrêt du 3 juin. — Réclamations des Bureaux. — Intervention de Reubell et des députés d'Alsace.

Ce n'était pas seulement dans les classes supérieures de la société que l'on dénonçait « le despotisme ministériel », que l'on s'élevait contre « le régime vicieux et l'administration arbitraire » de l'Intendant, que l'on condamnait les « vexations » des seigneurs et de leurs officiers. L'Administration provinciale, qui s'était donné la mission de redresser tous les torts, avait beaucoup contribué, par ses excitations, à vulgariser ces idées, à les répandre parmi le peuple ; de sorte que le paysan, devenu défiant, voyait des abus partout. Il avait entendu et retenu le chiffre énorme des impositions et des taxes qu'il payait seul. Aussi les droits seigneuriaux, les privilèges et les exemptions, qu'il ne pouvait s'expliquer, lui paraissaient plus clairement que jamais comme autant d'injustices, même d'iniquités, rendant plus intolérables les charges qu'il supportait. Et comme le fardeau, qui lui pesait si lourd, était le même dont souffraient ses pareils, il s'ébaucha chez cet homme « une idée neuve,

Digitized by Google

celle d'une multitude opprimée, dont il fait partie, d'un grand troupeau épars bien loin au-delà de l'horizon visible, partout malmené, affamé, écorché » [1]) par tous ceux, quels qu'ils fussent, qui lui paraissaient vivre à ses dépens.

Cet homme, d'abord ombrageux, devint bientôt injuste et violent. On lui avait donné l'espoir d'un prompt changement, d'un soulagement très prochain; il se persuade, on lui a persuadé qu'il y a droit; et, comme la nouvelle administration lui offrait le moyen d'en hâter l'avènement, il attaqua sans ménagement ses contradicteurs immédiats et intéressés, les prévôts, les préposés et leurs soi-disant complices, les officiers de justice. Ce ne furent plus, depuis ce moment, que des dissensions dans toutes les communautés, entre les anciens et les nouveaux administrateurs, nous l'avons vu précédemment; et les esprits échauffés, passionnés, poursuivaient leur querelle avec toute l'ardeur, l'acharnement, l'obstination, mais aussi avec toute la ruse du paysan.

C'était au plus fort de la lutte qu'eurent lieu les élections aux Etats généraux et que chaque assemblée de communauté rédigea son cahier de doléances. Dès lors plus d'hésitation, ni de doute. Si le Roi lui-même convoquait toutes les communautés, les consultait, les invitait à lui faire parvenir « leurs vœux et leurs réclamations », c'est parce qu'il avait la ferme intention de les soulager, c'est parce qu'il voulait faire droit à leurs justes revendications, et entendait officiellement les encourager à poursuivre la voie dans laquelle elles s'étaient engagées, malgré les difficultés et les obstacles que les représentants ordinaires de l'autorité, en opposition évidente avec la pensée du maître, n'avaient cessé de leur susciter. Aussi les communautés continuèrent à s'assembler sans la permission de l'Intendant comme l'eussent exigé les ordonnances, bien que les

1) TAINE, *Les origines de la France contemporaine; la Révolution*, I, chap. I.

Digitized by Google

opérations électorales fussent terminées dès longtemps. Les plaintes et les récriminations de chacune d'elles, très diverses dans la forme, étaient à peu près identiques au fond; et, comme il n'y a rien qui unisse les hommes autant que la communauté d'intérêts, elles se mirent en relation les unes avec les autres et s'excitaient mutuellement à faire valoir et à soutenir leurs réclamations : de là une fermentation générale.

Dès le 30 avril, quelques semaines à peine après les élections, le maréchal de Stainville, commandant supérieur de la province, fit publier et afficher partout une ordonnance dans les deux langues, renouvelant les défenses de son prédécesseur, en date du 24 juin 1777, contre les assemblées illicites. Il était informé, disait-il, de l'esprit d'insubordination qui se répandait partout; sous prétexte d'assemblées permises par le Roi pour l'élection des députés, on excite le trouble et la fermentation dans les communautés. Aussi il interdit tout attroupement, rassemblement ou réunion quelconque sans passe-port signé de lui ou de l'Intendant, à peine d'arrestation immédiate pour les contrevenants [1]).

Le maréchal ne se borna pas à faire publier cette ordonnance; il crut devoir payer de sa personne et visiter lui-même son commandement. Nous n'avons pas de renseignements très précis sur sa tournée d'inspection; nous savons seulement que le 15 mai il était à

1) « Etant informé que l'esprit de mutinerie et d'insubordination se répand depuis quelque temps dans plusieurs endroits et que sous le prétexte des assemblées qui ont été autorisées par le Roi pour l'élection des députés aux Etats généraux, des malintentionnés se croient permis de les continuer pour exciter le trouble et la fermentation, étant nécessaire pour le bon ordre et la tranquillité publique de prévenir les progrès de tels abus, renouvelons les défenses précédemment faites par l'ordonnance de notre prédécesseur, en date du 24 juin 1777, de tous attroupements ou assemblées illicites, ainsi que de toute députation quelconque par troupe ou autrement, soit en Alsace, soit ailleurs, sans y être duement autorisés, ou munis de passe-port de nous, ou de l'Intendant de la province, sous peine d'être arrêtés et remis aux juges qui en doivent connaître, pour être punis suivant l'exigence du cas et a rigueur des ordonnances ». (30 avril 1789).

Digitized by Google

Neuf-Brisach; le 17 il arriva à Colmar, refusa les honneurs militaires dûs à son rang et se contenta d'un piquet de dragons qui lui servit d'escorte. Le 18, le maréchal se rendit à Munster et sans doute à Turckheim [1]), où sa présence ne dut pas être inutile pour le rétablissement de la paix. Il revint le même soir à Colmar et repartit précipitamment pour Strasbourg où le rappelaient des affaires pressantes, car il ne rendit pas même à Messieurs de la Cour la visite qu'il en avait reçue, mais pria le premier Président de leur exprimer tous ses regrets et se promit de les en dédommager à son prochain retour. Malheureusement il ne put tenir sa promesse, parce qu'il mourut subitement à Strasbourg, le 1er juin, à deux heures du matin [2]).

Cependant, ni l'ordonnance, ni les efforts personnels du maréchal ne produisirent grand effet. Le bruit s'était en effet répandu et avait été favorablement accueilli partout que désormais on n'était plus obligé de payer aucun impôt, jusqu'à ce que les députés, envoyés à Versailles, fussent de retour dans leurs foyers. Comme on assurait avec persistance que telles étaient les véritables intentions de Sa Majesté, et qu'on refusait, surtout à la campagne, d'acquitter les dîmes et les impositions, la Commission intermédiaire crut devoir donner le démenti le plus catégorique à ce bruit, dans un arrêté en date du 20 mai 1789. Elle fit observer que les besoins de l'Etat n'avaient pas diminué par le seul fait

1) Car il profita de cette occasion pour visiter les dix villes dont il était grand-préfet, visite qu'il avait dû remettre jusque-là.

2) Le maréchal logea chez Madame de Boug, femme de feu le premier Président. Dès son arrivée il fit visite à M. de Spon. A l'assemblée des Chambres du 15 mai, la Cour avait décidé qu'on recevrait le maréchal de Stainville comme on avait reçu autrefois le maréchal des Contades : visite en robe de tous Messieurs dans la matinée, après que le commandant aurait envoyé ou se serait rendu en personne chez le premier Président, et à condition qu'il rendît lui-même visite peu après à tous Messieurs. La Cour décida à ce propos qu'on ne ferait plus de visite en robe, ni aux évêques, ni aux commandants, et, sans vouloir se lier à ce cérémonial, elle adopta pour l'avenir le petit costume : petit manteau et cravate, que l'on avait revêtu en 1770, lors du passage de la Dauphine à Colmar.

Digitized by Google

des élections et qu'ils exigeaient impérieusement le recouvrement immédiat de l'impôt. Sans doute on devait espérer que les Etats généraux soulageraient efficacement les maux dont on se plaignait partout; mais il fallait attendre ce résultat avec confiance et soumission. C'est pourquoi, selon les instructions qu'elle avait reçues, elle enjoignit aux collecteurs d'employer « les moyens les plus rigoureux » contre ceux qui montreraient de la mauvaise volonté, et ordonnait aux municipalités, à peine d'être l'objet de la plus grande sévérité, de ne retarder la répartition sous aucun prétexte. Le 22 du même mois, le Bureau de Colmar stimula le zèle des syndics par une circulaire spéciale : il apprenait, disait-il, que l'assiette et le recouvrement des impositions avaient éprouvé de si grands retards que les communautés et même les syndics personnellement étaient menacés de poursuites de la part des baillis de département. Il ordonnait en conséquence que les syndics, ou, à leur défaut, un membre de la municipalité présentassent aux baillis dans la huitaine, au plus tard, les rôles pour les rendre exécutoires, et vérifiassent désormais de quinzaine en quinzaine les registres des collectes pour constater l'état des recouvrements. De plus, afin de dissiper tous les doutes, il affirma dans l'arrêté du 28 que convocation aux Etats généraux ne signifiait pas du tout permission, autorisation de ne plus payer l'impôt. Il est probable que les autres Bureaux de la province prirent des mesures analogues pour activer le recouvrement des contributions en retard et vaincre la mauvaise volonté, l'inertie des contribuables et peut-être la connivence des municipalités. Toutefois leurs efforts échouèrent complètement, en grande partie, on peut le croire du moins, par la faute de la Commission intermédiaire.

Nous avons suffisamment fait connaître précédemment les nombreux et puissants adversaires de la nouvelle Administration provinciale. L'Intendant la voyait d'un mauvais œil, parce qu'elle amoindrissait son pouvoir; le Conseil souverain s'était refroidi à son égard, parce

Digitized by Google

qu'elle se souciait assez peu de la légalité; les seigneurs et les princes la combattaient ouvertement, parce qu'elle ne respectait pas les droits qu'ils prétendaient tenir des traités publics; les prévôts, préposés, magistrats des villes lui étaient hostiles, parce qu'elle réduisait leurs attributions en leur opposant des municipalités; et tous ces adversaires réunis cherchaient à lui aliéner les sympathies de l'opinion, en l'accusant à tort ou à raison, dans une foule d'écrits, de brochures et même de pamphlets, de ruiner la province par une mauvaise administration, ou tout au moins par une administration mal entendue, et de grever annuellement le budget d'une somme assez ronde, parce qu'elle coûtait fort cher, tout en prétendant administrer à bon marché et pour ainsi dire gratuitement.

Dans ces conditions, il semble réellement que la Commission intermédiaire ait été prise de vertige en publiant, à la veille des élections pour les Etats généraux, son projet d'établissement des Etats provinciaux en Alsace. Au lieu de réunir comme en un faisceau les différents corps qui composaient l'Administration, afin de combattre avec plus de facilités les ennemis communs, elle jetait de propos délibéré la division dans son propre camp, en dénonçant l'inutilité des Bureaux de district, dont elle demandait la suppression! Car prétendre que les Bureaux coûtaient *cher*, qu'ils étaient un *rouage inutile* et *dispendieux*, c'était non seulement discréditer l'Administration tout entière, puisqu'on tenait tant à passer pour une administration gratuite, mais encore déconsidérer particulièrement les Bureaux aux yeux de ceux-là mêmes sur lesquels ils avaient quelque influence, paralyser leur action, surtout les blesser eux-mêmes au vif et cimenter d'une singulière façon la paix, l'union, l'harmonie qu'elle leur recommandait sans cesse avec tant d'instance.

La Commission s'était hâté de mettre au jour son projet, pour deux raisons. D'abord elle voulait préparer de loin les esprits à la suppression des Bureaux, les

Digitized by Google

habituer à cette idée, afin d'éviter le mauvais effet ou la secousse que cause toujours la surprise; puis elle pensait que les assemblées, convoquées pour élire les députés aux Etats généraux, auraient également à se prononcer sur l'établissement des futurs Etats provinciaux d'Alsace. Mais sur ce dernier point, du moins, elle se trompa, nous le savons. Au surplus, les préoccupations du moment et la nouveauté d'élections que l'on voyait pour la première fois, avaient quelque peu detourné pour l'instant l'attention publique de cette question.

Cependant les six Bureaux de la province n'oublièrent rien; et, aussitôt qu'ils en trouvèrent l'occasion ou le moment, ils protestèrent contre le *Mémoire* de la Commission et les accusations dirigées contre eux. Ils paraissent tous avoir approuvé les *Réflexions* du Bureau de Colmar, dont ils avaient reçu communication, dont on envoya un exemplaire à Necker (24 avril) et que l'on fit imprimer pour être répandues dans le public, après en avoir retranché toutefois « tout ce qui était trop vif ». Elles sont datées du 28 mars; en voici une courte analyse : La Commission, dit le Bureau, viole encore une fois un article fondamental des *Instructions* du Roi qui lui interdit de rien prescrire, de rien faire, si ce n'est par la voie des Bureaux, ou les Bureaux entendus; parce que ceux-ci sont le lien nécessaire qui relie les municipalités à l'Assemblée provinciale, de sorte que toute la province doit tenir les projets des actes émanés de la Commission, pour « le résultat combiné des vœux des différents Bureaux ». La Commission, si scrupuleuse à exiger l'observation des règlements quand il s'agit des districts, s'en affranchit elle-même « avec une continuité qui a dû affecter ses collaborateurs » [1]).

1) Le Bureau publia ses *Réflexions* (qui renfermaient ses vues sur l'organisation à donner aux futurs *Etats provinciaux*), sans prendre l'avis, ou demander l'autorisation de la Commission intermédiaire, parce

Digitized by Google

Si elle avait simplement proposé la suppression des Bureaux, on aurait pu lui démontrer qu'elle se trompait dans ses calculs et qu'elle ouvrait la porte à l'intrigue; mais, elle va plus loin, elle dénonce publiquement à la province leur inutilité et les frais qu'ils occasionnent. Les Bureaux avaient le droit d'attendre une tout autre récompense de leur zèle et de leur patriotisme ; et la Commission aurait dû se souvenir que, sans leur concours, elle n'aurait jamais pu instruire sérieusement les affaires qui lui étaient soumises. D'ailleurs quoi qu'elle fasse, quoi qu'elle dise, elle ne peut en aucune façon leur refuser « quelque part à la gloire que ses premiers travaux lui ont acquise ».

D'autres voix, après elle, ont depuis réclamé avec énergie leur suppression. Mais est-il vrai qu'ils soient inutiles? Veut-on obliger les particuliers à faire le voyage de Strasbourg pour y traiter chaque affaire qui les concerne et à constituer dans cette ville des solliciteurs? Veut-on envoyer de Strasbourg, jusque dans les parties de la province les plus reculées, des commissaires-enquêteurs, ou suivre les errements tant critiqués de l'Intendance qui fait instruire par le canal des baillis de département, même quand il s'agit d'affaires qui ne souffrent aucun retard? Les membres des nouveaux bureaux de district, dont vous proposez la création, ne seront à vrai dire que des facteurs chargés de recevoir les requêtes des parties et de distribuer les arrêtés de la Commission. Assurément, dans les Bureaux actuels, personne ne voudrait de cette commission que remplira bien mieux le premier venu des commis des postes, à lui tout seul ; de sorte que quatre personnes pour composer ces bureaux de création nouvelle, sont tout au moins un vrai superflu.

que, un chacun, tout sujet du Roi, avait été invité par le Roi lui-même à publier librement ses idées sur le bien général, en particulier du royaume comme de la province. (Registres du district, 28 mars 1789). Mais pourquoi le Bureau ne voulait-il pas reconnaître à la Commission le même droit ?

Digitized by Google

La répartition des impositions exige la connaissance « de la force des communautés et de la relation dans laquelle elles se trouvent avec celles qui concourent pour le même pied de 100 livres » [1]). Si vous voulez revenir à l'ancien système, une seule personne suffira pour faire toute la besogne, et les injustices, dont on se plaint si vivement, se reproduiront nécessairement. Pour les chemins, ponts et chaussées, canaux, digues, rivières, églises, presbytètes, édifices publics, etc., il faut constater les besoins et les ressources des localités, la fidélité des devis, il faut surveiller les architectes, entrepreneurs, employés, et contrôler les travaux, etc. Vous avez supprimé les inspecteurs de bâtiments, que quelques Bureaux avaient créés, sous prétexte qu'ils coûtaient trop cher. Or sous peine de rendre toute surveillance, tout contrôle impossible, vous serez obligés de vous fier aveuglement à tout le monde, ou de rétablir sur un large échelle le système des inspecteurs. L'administration des forêts communales exige une connaissance des lieux, du sol des localités que jamais les nouveaux commissaires ne pourront acquérir, et vous n'ignorez pas les embarras qu'ont causés et que causent encore les forêts! Pour examiner avec fruit les comptes des communautés, au nombre de 1200 au moins dans la province, il faut entrer dans le détail des baux, des adjudications, etc., or la nouvelle commission ne le pourra pas évidemment, et devra tout abandonner à des employés qui feront ce qu'ils voudront. D'autre part les membres des futurs Etats, comme ceux de leur Commission, ne pouvant s'éclairer par le moyen des districts ou des Bureaux que l'on supprime, seront toujours à la merci des commissaires de district, dont le rôle sera tout à fait passif, des baillis de département et surtout des employés du secrétariat, alors véritablement tout-puissants.

1) Voir sur le pied-cent : *L'Alsace au* XVIII*e siècle*, tome II, p. 421 et s.

Digitized by Google

Le Bureau expose alors ses vues sur l'organisation à donner aux futurs Etats provinciaux, vues que nous analysons en note pour plus de brièveté, et termine en rappelant les services qu'a rendus l'Administration actuelle, telle qu'elle est composée, surtout en ce qui regarde les forêts et les impositions. Il remarque que le projet de la Commission rend complètement inutile le travail déjà fait en vue de la confection d'un nouveau cadastre, si nécessaire pour une répartition équitable des contributions. Enfin il n'oublie pas d'observer que les membres des Bureaux ont payé de leurs personnes à l'occasion, et que la confiance personnelle a levé les plus grosses difficultés « dans un temps ou les chocs d'autorité, l'intrigue, les intérêts particuliers, et tout en un mot a concouru à croiser l'Administration ». Supprimer les Bureaux, c'est donc détacher une roue de l'Administration, une roue qui n'embarasse jamais, mais qui ralentit seulement une marche trop précipitée [1]).

1) Les municipalités devaient remplacer purement et simplement les *Gerichts*. Le prévôt les présiderait et le syndic n'aurait plus le droit que de requérir et de faire exécuter les arrêtés sous la surveillance des prévôts, qui auront de plus la police et veilleront aux intérêts des seigneurs. La province restait divisée en six districts, subdivisés chacun en six arrondissements, subdivisés eux-mêmes chacun en quatre divisions égales sous le rapport de la population. Chaque division nommait un délégué par 100 feux; ces délégués, réunis au chef-lieu de l'arrondissement, se réduiraient par la voix du scrutin au dixième, lequel dixième élirait deux députés du tiers. Le clergé et la noblesse de l'arrondissement éliraient également un député de chaque ordre. Tous ces députés des trois ordres se réuniraient au chef-lieu du district et choisiraient parmi eux les députés aux Etats provinciaux en se réduisant à la moitié, de sorte que les Etats compteront 12 membres, savoir 3 de l'ordre du clergé, 3 de la noblesse et 6 du tiers pour chaque district. Les Etats nommeront la Commission intermédiaire et les Bureaux; la première sera présidée par le président des Etats et comptera onze membres et quatre adjoints; les seconds seront composés de quatre membres et choisiront leur président et leurs procureurs syndics. Les Etats, comme la Commission et les Bureaux, resteront d'abord trois années en fonction, puis se renouvelleront par tiers tous les ans. Les membres sortants de la Commission seront remplacés par des membres sortant de Bureaux. Les frais de cette administration (traitements, indemnités, frais de bureaux et de déplacement, etc.) étaient estimés à la somme ronde de 133.000 livres. Les attributions respectives des Bureaux et de la Commission demeuraient telles que les avaient déterminées les édits

Digitized by Google

La scission qui s'était produite au sein de l'Administration provinciale, ainsi devenue notoire, publique, ne pouvait que déconsidérer aux yeux de tous, les Bureaux comme la Commission, et ruiner le peu de crédit qui leur restait. On s'explique donc que leurs ordres, malgré les menaces de rigueur qui les accompagnaient, aient été moins respectés que jamais, et que l'invitation de procéder sans délai au recouvrement des impositions en retard ne produisit à peu près aucun résultat. A cette époque de surexcitation et de trouble, il eût fallu à la tête des affaires des hommes unis de cœur et d'idées, mus par une seule volonté et ne poursuivant qu'un seul but. Mais alors l'autorité incertaine et flottante était avilie et méprisée, et tous ses représentants, aux degrés inférieurs surtout, jaloux les uns des autres, ne songeaient à se servir de leur pouvoir que pour se faire valoir et se contrarier mutuellement.

Sur la demande de la Commission intermédiaire, l'Intendant venait de prononcer les condamnations dont nous avons parlé parlé précédemment, dans l'intention de statuer quelque exemple, mais bien inutilement, nous le savons; et le Bureau de Colmar, découragé, avait supplié la Commission de venir au secours des municipalités, tellement abandonnées, que leur existence tenait du prodige : on ne croyait plus, disait-il, à l'appui de l'autorité supérieure, dont les arrêtés, « même les plus forts », pouvaient être impunément foulés aux pieds ! Mais ce fut pis encore après que le malencontreux projet de la Commission et les *Réflexions* des Bureaux, répandues partout, eurent dévoilé au public les divisions intestines de l'Administration. Ainsi le Bureau de Colmar, se sentant désarmé et sans force en présence de délits forestaux qui se multipliaient dans le district d'une manière inquiétante, réclamait

de 1787. Nous ne voulons pas dire que ce projet fût irréprochable; mais il avait du moins cet avantage, qu'en modifiant la composition des municipalités et les attributions des syndics, il semblait pouvoir ramener la paix dans les communautés.

Digitized by Google

instamment, le 29 avril, l'intervention du Procureur général en des termes qui étaient l'aveu de son impuissance : « Les désordres qui se commettent dans les forêts avec une licence qui tient de la révolte contre l'autorité, ne sauraient être arrêtés sans employer des moyens extraordinaires. Nous réclamons ceux que votre sagesse trouvera efficaces ». Le même Bureau fut insulté et bravé en face par les gens de Pfaffenheim sans obtenir jamais la moindre satisfaction. Le prévôt et le *Gericht* de cette communauté prétendaient à l'administration exclusive des forêts communales ; ils avaient confié les fonctions de garde-marteau provisoire à l'un des préposés, nommé Sébastien Kueny, et ne reconnaissaient point le sieur Frick qu'avait nommé à titre définitif la municipalité et confirmé la Commission. Ils marquaient donc les arbres du marteau forestal qu'ils avaient enlevé de force, ordonnaient des coupes à leur gré, et, de plus, refusaient absolument d'extrader les papiers de la municipalité encore entre les mains de l'ancien syndic [1]). Toute l'habileté et toute la fermeté du

1) Depuis l'établissement de la municipalité, Pfaffenheim était profondément divisé. Le premier syndic élu, nous l'avons dit, savait à peine lire et écrire. Dénoncé pour ce fait par le prévôt et la municipalité, il fut d'abord sommé par le Bureau de se démettre de ses fonctions sans délai. Cependant, pour ménager son amour-propre, on lui permit de continuer et de terminer l'année. Il avait paru sensible à cette attention et promit de donner sa démission au bout de l'an. En septembre 1788, lorsque le Bureau l'avertit que le moment de tenir parole était venu, il s'y refusa formellement, de sorte qu'il dut être révoqué. Deux commissaires furent envoyé sur les lieux pour lui faire élire un successeur plus capable, et l'on profita de cette circonstance pour renouveler en partie la municipalité qui était composé de parents. Les élections eurent lieu le 19 décembre, non sans difficulté. Mais peu après, le prévôt Bussy et le *Gericht* se réconcilièrent avec l'ancien syndic et firent depuis ce temps une guerre acharnée à la municipalité et au nouveau syndic. Le bourguemestre de l'année précédente, qui était du parti du prévôt, refusa même de rendre ses comptes à la nouvelle municipalité. L'intervention personnelle du général de Vietingoff ne ramena le calme qu'en apparence, car, aux élections de février 1790, le prévôt Bussy devint maire, et le premier acte de son administration fut de destituer le garde-marteau Frick, que l'administration supérieure avait toujours maintenu, malgré la violente opposition qu'elle avait rencontrée et les offres réitérées de démission du sieur Frick. Ce n'était donc pas la paix ! Au surplus Pfaffenheim fut sans cesse agité durant toute la Révolution.

Digitized by Google

Bureau avaient échoué jusque-là devant l'obstination de ces gens. Il ne lui restait plus d'autre ressource que de citer à sa barre les principaux opposants : le fils du prévôt et le préposé Kueny. Ceux-ci comparurent, mais ils refusèrent insolemment de livrer les papiers dont on leur réclamait la restitution, et le préposé Kueny, brandissant entre ses mains la clé du marteau forestal qu'un arrêté lui avait enjoint de remettre à la municipalité, menaça même de faire sonner le tocsin si l'on tentait d'exécuter les ordres du Bureau, ajoutant qu'aussitôt les habitants se rendraient en force dans les forêts pour les mettre « à blanc estoc » ! C'était en quelque sorte défier le Bureau ! Aussi, le 8 avril, celui-ci écrivit à la Commission que si, dans quinze jours les entreprises de Pfaffenheim *et autres lieux*, où des abus analogues dans les forêts s'étaient produits [1]), et avaient été déférés à la Commission, n'étaient pas sévèrement punis, il se verra forcé d'abandonner cette partie de l'administration et délaisser le tout à la merci du plus fort. La Commission ne sut que recourir à l'Intendant et appela la sévérité de ce fonctionnaire surtout sur le prévôt et le *Gericht* de Pfaffenheim ; mais ce fut en vain ! Le 8 juin, le Bureau se lamentait encore amèrement que les « désordres atroces » de cette communauté n'étaient pas réprimés ; et, le 18 juin, une nouvelle dénonciation à l'Intendant fut tout aussi inutile que les précédentes [2]).

Du reste ce n'était pas à Pfaffenheim seulement que soufflait de plus en plus cet esprit de révolte et d'insubordination. Nous n'avons voulu que citer un exemple.

1) Par exemple à Gueberschwihr, où le prévôt prétendait que ni municipalité, ni Bureau n'avaient à se mêler de l'administration des forêts de la communauté. Aussi il faisait couper du bois à sa guise, et ses fils maltraitaient un jour le garde-marteau qui tenta de s'opposer à leurs entreprises. Dans une visite de la forêt, la municipalité fut même attaquée par les gens de Pfaffenheim, qui étaient armés de haches et de couteaux.

2) Cependant le Bureau obtint une légère satisfaction par le moyen du président de Salomon, qui fit extrader à la municipalité les titres et les papiers détenus par le sieur Runner.

Digitized by Google

De tous côtés les nouvelles les plus affligeantes assaillaient le Bureau. C'était journellement des conflits à Ribeauvillé, à Riquewihr, à Eguisheim, à Jebsheim, etc.; à Soultzbach on ne voulait plus obéir ni au prévôt ni au syndic, et le Bureau dut avoir recours à la maréchaussée (5 juin 1789). A Rouffach la municipalité demanda la révocation immédiate de tous les employés de la ville, afin de rétablir la tranquillité et de mettre un terme à l'insubordination « qui est arrivée à son comble » (21 mai 1789). A Fortschwihr le syndic refusa de se soumettre même à l'Administration, et le Bureau dut lui enjoindre de se conformer à ses ordres, « de prêcher d'exemple de déférence et de subordination vis-à-vis de ses chefs, sous les peines de droit » [1]) (juin 1789), etc. En soumettant les doléances de la municipalité de Soultz contre le magistrat de cette ville à la Commission, le Bureau supplia celle-ci, plus instamment que jamais, d'obtenir enfin du Roi ou des Etats généraux, une ordonnance qui ne permettait plus de contester les droits de l'Administration; car tous les arrêtés sont littéralement lettre morte, et les obstacles que rencontre le Bureau dans sa mission étaient si grands et si nombreux qu'il se verrait sous peu contraint de tout abandonner (17 juin 1789).

A cette date, au 17 juin, le vœu si pressant du Bureau était satisfait, mais d'une manière qui n'était guère de nature à le contenter. Le Bureau de Colmar, en effet, pas plus que les autres Bureaux de la province, ne se doutaient pas encore qu'ils avaient dans la Commission intermédiaire une ennemie irréconciliable, tant le secret avait été bien gardé jusque-là. Ils ne savaient pas qu'elle les regardait comme la cause principale de l'inefficacité et de l'inutilité de ses arrêtés, et qu'elle avait demandé et obtenu leur suppression par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 3 juin. Son *Mémoire* sur

1) Le prévôt, les préposés et la municipalité avaient porté plainte contre lui et dénoncé les abus d'autorité qu'il se permettait.

Digitized by Google

l'établissement des Etats provinciaux avait sans doute exprimé sa pensée et émis discrètement ce vœu. Mais l'opinion publique s'était prononcée en faveur de leur conservation, après la publication de leurs communes *Réflexions*; on assurait même que quelques membres de la Commission partageaient pleinement cet avis. Ils étaient tous si convaincus que ce petit différend, tout à fait clos, n'aurait aucune suite, que, le 1er juin, le Bureau de Colmar n'hésita pas à envoyer à la Commission copie de la lettre par laquelle Necker lui accusait réception de leurs *Réflexions*, ajoutant qu'il avait trouvé un encouragement sérieux dans les termes sympathiques dans lesquels s'exprimait le ministre, « lorsque tout concourt à croiser ses efforts et à contrarier ses desseins. Necker, disait-il, promet un règlement d'autant plus urgent que le dégoût se manifeste partout et que les Bureaux n'ont plus aucun moyen de soutenir leur zèle ». Et précisément, le 17 juin, il invitait la Commission à joindre ses efforts aux siens pour hâter la publication de ce règlement tant désiré! Hélas! le Bureau se faisait illusion; et il ne tarda pas à s'apercevoir combien il fallait se défier même des siens et faire peu de cas des promesses ministérielles!

Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu en commandement le 3 juin 1789, prétendait donner à l'Administration provinciale, qui n'était que provisoire jusque-là, sa forme définitive. Le Roi, est-il dit dans le préambule, s'est fait représenter les édits et règlements de création, les délibérations de l'Assemblée provinciale des 1er et 6 décembre 1787, les arrêtés de la Commission des 11 et 22 mars 1788; et, comme l'Assemblée provinciale, à laquelle il eût appartenu de présenter un vœu définitif, n'a pas pu être convoquée, Sa Majesté a fait examiner par son Conseil les *Mémoires* et représentations des princes et des seigneurs de la province, les observations du directoire de la noblesse de la Basse-Alsace, du comte de Hanau, de la régence de Saverne, etc. Après un an d'expérience et d'observation, Elle

Digitized by Google

pense maintenant pouvoir concilier l'ancienne constitution de la province avec le régime nouveau ainsi qu'il suit : Sa Majesté a reconnu que les magistrats des Villes impériales peuvent être regardés comme de véritables municipalités, aux termes du règlement du 12 juillet. Il en est de même de tous les magistrats des villes et *Gerichts* des villages qui sont élus par la communauté, sauf à leur adjoindre « un syndic municipal »; les magistrats et les *Gerichts* qui se régénèrent eux-mêmes, ou qui sont nommés par les seigneurs, devront être remplacés par une assemblée élective. Sa Majesté conserve les régences et le directoire de la noblesse et a réglé d'une manière spéciale leurs rapports avec la nouvelle Administration, mais Elle voit avec regret la nécessité de supprimer les Bureaux intermédiaires et les Assemblées de district; car, placés entre l'Assemblée provinciale et les régences, ils ne serviraient qu'à entraver le service et retarder inutilement la marche des affaires. Pour plus de brièveté, nous donnons en note une courte analyse de cet arrêt [1]). Disons seulement que les Bureaux

1) L'arrêt se divisait en deux sections. La première section contenait 30 articles. Après avoir déclaré qu'il n'était rien innové à la constitution des villes impériales (1), le Roi promet un nouveau règlement spécial aux quatre villes royales (2) et décide que partout ailleurs il doit être établi des municipalités composées du nombre de membres fixé par le règlement du 12 juillet; cependant dans les villes chefs-lieux de bailliage il permet d'élire une municipalité de douze membres, plus le syndic, lorsqu'elles ont plus de 500 feux (3). Les seigneurs conserveront le droit de nommer les prévôts, lieutenants de prévôt, officiers composant le *Gericht* des villages ou le magistrat des villes, en tant que ces officiers ou ces assemblées administrent la justice ou veillent à la police (5). Les magistrats ou *Gerichts* électifs seront en même temps municipalités à la condition de ne comprendre que le nombre de membres déterminé par le règlement du 12 juillet, et de s'adjoindre le seigneur ou son représentant, le curé ou le ministre, et un syndic élu comme il sera dit plus loin. Si le nombre de leurs membres était supérieur à celui fixé par le règlement du 12 juillet, les derniers nommés devraient se retirer; s'il était moins fort, on lui adjoindrait ceux qui auraient obtenu le plus de voix dans les dernières élections (6-10) Ils ne resteront jamais que trois ans en fonction, quand même ils étaient d'ordinaire élus à vie (13). Dans les communautés dans lesquelles le seigneur a le droit de confirmer les membres des *Gerichts* ou magistrats, on lui présentera une liste de trois sujets, s'il doit en choisir un, de quatre s'il doit en choisir deux, ou de huit s'il doit en confirmer quatre. Le

Digitized by Google

étaient remplacés par deux ou plusieurs « correspondants, nommés par la Commission dans chaque district (qui recevaient désormais le nom d'arrondissement) ; ils devaient transmettre aux municipalités les ordres et les instructions de la Commission, faire les enquêtes, surveiller et recevoir les travaux publics, etc. La Commission conservait néanmoins le droit de déléguer des commissaires spéciaux, si elle le jugeait à propos.

seigneur devra désigner dans la quinzaine celui ou ceux qu'il aura choisis, à défaut de quoi celui ou ceux qui auront obtenu la majorité seront membres de la municipalité *ipso facto* (14-15). Les *Gerichts* et les magistrats qui se régénèrent eux-mêmes et ceux qui sont nommés par les seigneurs, perdront toute fonction administrative, à partir de la publication du présent arrêt et seront remplacés par une municipalité élue conformément aux prescriptions de l'édit de juillet 1787. Le syndic sera élu chaque année, le premier dimanche de septembre, par une assemblée présidée par le syndic sortant, et à laquelle n'assisteront ni le seigneur, ni le curé ; cependant dans les communautés dans lesquelles la même assemblée était à la fois magistrat, ou *Gericht* et municipalité, la présidence appartiendra au bailli et à son défaut au prévôt (18). Le seigneur présidera toujours la municipalité ; il aura à sa droite le curé et à sa gauche le syndic. En cas d'absence du seigneur, son siège restera vide et le syndic proposera et recueillera les voix. Si le seigneur se fait représenter, son fondé de pouvoir, s'il est son fils, son gendre, un gentilhomme sujet du Roi, un membre de régence, un bailli ou un prévôt, occuperont son siège et présideront à sa place. Tout autre fondé de pouvoir se placera à la droite du curé (19-20). Le prévôt sera de droit le représentant du seigneur, à moins que celui-ci ne donne sa procuration à quelqu'autre (21). Les papiers et titres seront remis aux municipalités ; si cependant un titre a de l'intérêt pour le seigneur, celui-ci le conservera à son greffe, sauf à en faire délivrer copie à la municipalité (26-28). Tous les membres des municipalités, des *Gerichts* et des magistrats éligibles, auront l'exemption de la collecte, de tout autre recouvrement, du guet, de la garde et autres services personnels (30).

La deuxième section réglait les relations des municipalités avec l'Assemblée provinciale ou la Commission intermédiaire et les attributions de celle-ci : elle comprenait 38 articles. Les Bureaux et les Assemblées des districts étaient supprimés ; le Roi conservait cependant les districts comme division territoriale sous le nom d'arrondissements. Dans chaque arrondissement, la Commission aura deux ou plusieurs correspondants, dont les fonctions seront de transmettre aux municipalités les ordres et les instructions de la Commission, de faire les enquêtes, surveiller et recevoir les travaux publics, etc. Cependant la Commission pourrait toujours, en cas de besoin, nommer et envoyer des commissaires spéciaux. Les procureurs-syndics actuels des districts feront fonction de correspondants, en vertu d'une commission qui devra être renouvelée tous les ans (1-6). Le directoire de la noblesse et les régences de Saverne et de Bouxwiller recevront communication pour avis de tout mémoire, requête, etc., des municipalités de leur ressort (7). Seront de la compé-

Digitized by Google

Cet arrêt, qui porte la date du 3 juin, ne fut expédié à l'Intendant que le 19; et comme alors ce fonctionnaire se trouvait absent, l'ordonnance de publication qu'il avait à rendre ne put être signée que le 29 juin. Jusque-là cet arrêt demeura secret. Dans les derniers moments cependant on en apprit l'existence, mais on n'en connut jamais que vaguement les dispositions. Toutefois, sur les sollicitations de qui avait-il été rendu? Personne ne se doutait que c'était sur les sollicitations de la Commission intermédiaire. Sans doute les nombreuses réclamations des seigneurs et des villes contre l'Administration provinciale, adressées soit au Conseil d'Etat, soit directement en Cour, exigeaient une réponse. Mais cette réponse fut telle que la Commission la souhaitait, ou à peu près : ce sont ses idées qui triomphèrent, en très grande partie du moins [1]).

tence de l'Assemblée provinciale les impositions, les ponts et chaussées, les travaux publics, et cela dans toutes les communautés et toutes les villes sans exception. La répartition se fera par les magistrats ou municipalités sur le reçu des mandements de la Commission, qui leur arriveront directement, excepté dans les régences, lesquelles recevront les mandements de la Commission et les distribueront à leurs communautés (9). L'art. 23 établissait la responsabilité des magistrats des villes impériales, corps municipaux des villes royales, et municipalités, pour tout fait de leur gestion. L'art. 26 attribuait à l'Administration provinciale la police, administration et la direction de toutes les forêts communales et mettait sous ses ordres tous les employés. Les articles suivants défendaient de faire des coupes dans les quarts de réserve sans la permission du Roi, fixaient les manières dont se feraient les adjudications, supprimaient les caisses forestales auxquelles étaient substituées les caisses des revenus patrimoniaux de chaque communauté. L'art. 31 maintenait les Chambres forestales que certains seigneurs avaient le droit d'établir, à charge par elles de soumettre aux règlements de l'Administration, règlements qui leur seront toujours communiqués pour avis, avant d'être rendus. Enfin l'art. 37 rendait aux juges seigneuriaux, avec appel au Conseil souverain, la jurisdiction forestale pour tous délits commis dans les forêts communales, délits qui devaient être poursuivis provisoirement, selon les règles prescrites par les ordonnances aux maîtrises, Sa Majesté promettant sous peu un règlement spécial qui fixerait la procédure à suivre, les peines et amendes à infliger, etc. Dès maintenant il était décidé que les amendes appartiendraient aux seigneurs et les dommages-intérêts aux villes et communautés.

1) Nous disons *à peu près*, parce que, dans une lettre du 1er juillet, la Commission se plaint à Necker que l'arrêt fait la part des prévôts trop belle, leur donne trop de droits et par conséquent d'importance, attendu qu'elle les regardait comme la véritable cause de tous les

Digitized by Google

Nous avons vu précédemment le rôle *modeste* que les édits de création faisaient à l'Administration provinciale. En ne lui attribuant que la répartition et le recouvrement des impositions, les travaux communaux, l'administration des revenus des communautés et de leurs propriétés, les forêts exceptées, en lui refusant expressément toute « autorité exécutrice » et toute « juridiction », la loi, évidemment, entendait la maintenir dans une position en quelque sorte *subordonnée*, et la mettre tout au moins sous la haute surveillance de l'Intendant, auquel elle réservait d'ailleurs le contentieux sans exception. Or la Commission intermédiaire ne s'accommoda jamais de cette espèce d'infériorité, et tout en invoquant hautement et à tout propos la pureté de ses vues patriotiques, son zèle généreux pour le service du Roi et les intérêts de la province, son désintéressement à toute épreuve, elle ne perdit jamais de vue son intérêt personnel et n'omit rien pour faire agrandir ses attributions, secouer la tutelle importune de l'Intendant et se créer une position indépendante. C'est ainsi que dans une lettre au Contrôleur général, du 10 juin 1788, elle se plaint amèrement du rôle effacé qu'on veut lui assigner : « ... Nous éprouvons journellement des contrariétés sans nombre de la part des subordonnés de M. l'Intendant. Une grande partie des baillis de département, en méconnaissant nos attributions et nos arrêtés, n'entendent pas s'écarter de l'ancien régime. Il en naît des conflits qui produisent le plus mauvais effet, mettant les municipalités et les habitants

désordres qu'on avait eu à déplorer. D'autre part nous savons que le ministre avait communiqué, pour avis, à la Commission, les mémoires et les plaintes des villes et des seigneurs le 11 août 1788. La Commission y répondit par un long mémoire en décembre 1788, et le ministre préparait alors un rapport général sur la question. D'après une lettre de l'avocat au Conseil d'Etat, Parent, à la chancellerie de Ribeauvillé, en date du 28 décembre 1788, il se proposait de déclarer véritables municipalités les villes impériales, prétoriennes royales (c'est-à-dire les villes royales) et les villes seigneuriales. Comment et pour quelles raisons le gouvernement changea-t-il d'avis et adopta-t-il les théories de la Commission intermédiaire? Nous l'ignorons.

Digitized by Google

dans l'incertitude de savoir à qui s'adresser et à qui obéir. Elles se trouvent entre deux espèces d'autorités qui les laissent dans une incertitude dangereuse ; et, comme nous n'avons pour ainsi dire aucun pouvoir exécutif, il ne peut qu'en résulter de grands inconvénients pour l'Administration et des plaintes continuelles, qui, fatigantes par elles-mêmes, nous ôtent l'espèce de considération qui peut seule flatter ». Et comme ses réclamations n'avaient été écoutées qu'en partie par le Gouvernement : « Si nous n'avons rien à dire aux adjudications des revenus patrimoniaux des villes, on nous considérera évidemment « comme des subordonnés » de l'Intendant, « *et cette qualité ne peut nous convenir à aucun égard!* » Le 3 janvier 1789, à propos des travaux du Rhin, elle fait à cœur ouvert ses doléances à Necker et implore l'appui de ce ministre pour arriver à ses fins : « Depuis quinze mois, dit-elle, le Gouvernement n'a prononcé définitivement sur aucune de nos réclamations. La ligne de démarcation entre l'Intendant et l'Administration provinciale n'est pas encore fixée. Il en résulte une lutte fatigante pour nous et une *anarchie* qui met tout en souffrance. Chaque attribution, que la sagesse du Gouvernement nous a confiée, nous est contestée. La décision provisoire et tronquée sur les forêts [1]) est une augmentation de désordres, parce que les subordonnés cherchent à multiplier les embarras pour se conserver une autorité dont ils ont tous abusé. Les municipalités, contre lesquelles le despotisme des grands propriétaires et l'intérêt des baillis de justice et de département sont conjurés, sont encore incertaines de leur existence. Les efforts qu'on leur oppose prouvent mieux que tous les raisonnements l'utilité de leur création ; et elles seraient le gage de la

1) Cédant aux importunités de la Commission, le gouvernement avait attribué à l'Administration provinciale l'administration des forêts communales, à la réserve des celles des villes, réserve qui mécontenta la Commission : de là l'expression de « décision *tronquée* ».

Digitized by Google

félicité publique si elles n'étaient pas troublées sans cesse dans leurs fonctions. Le zèle avec lequel nous avons concouru aux vues bienfaisantes du Gouvernement devient un motif de tracasserie personnelle, fâcheuses pour des gens qui donnent gratuitement leur temps et leurs soins à la chose publique. Mais ce qui est plus essentiel, les retards qu'éprouve l'arrêt des municipalités (il est question de l'arrêt qui fut rendu le 3 juin, et qu'elle sollicitait avec importunité depuis longtemps). donnent lieu à une incertitude qui ouvre la porte à l'intrigue... En sollicitant ces différentes attributions, nous n'avons en vue que le bien du service du Roi et des peuples, et non l'ambition puérile de nous mêler indéfiniment de tout... Tant que nous ne serons en dernière analyse que les délégués d'un Intendant; que nous n'aurons aucune autorité; que nos opérations seront dépendantes de l'approbation qu'il voudra bien, ou ses bureaux, y donner; que le pouvoir exécutif de l'Administration ne nous sera pas attribué, il devient impossible que des citoyens honnêtes continuent à se dévouer au bien de la chose publique qu'ils pourraient faire, et qui est la seule récompense qu'ils puissent attendre du sacrifice de leur repos. La franchise avec laquelle nous vous confions nos embarras, doit vous prouver, Monsieur, la sincérité de notre zèle et la confiance que nous avons dans vos vues et dans votre justice. Les Assemblées provinciales sont votre ouvrage, vous les soutiendrez!... ».

La Commission se persuadait que l'extension de ses attributions, qu'elle sollicitait avec tant d'ardeur et à tout propos, lui était réellement *due* et ne pouvait faire question. « Nous avons cru, écrivait-elle à Necker, que c'étaient les *conséquences nécessaires* de ce que le Gouvernement avait voulu, en établissant les Assemblées provinciales... ». Aussi quand il lui arrivait d'outrepasser ses pouvoirs et de franchir les limites que les lois lui imposaient, elle s'imaginait toujours ne tirer que ces « conséquences nécessaires » et agir conformément aux pré-

Digitized by Google

tendues intentions qu'elle supposait au Gouvernement en vue du bien public. Nous nous flattons que nous avons « l'approbation du Gouvernement », que nous sommes soutenus par « les suffrages de la plus saine partie de la province ». Et puisqu'elle ne comprenait pas comment l'opposition qu'elle rencontrait pouvait être fondée sur la justice et le droit, elle imputait toujours à ses adversaires des vues intéressées et malhonnêtes. On a vu précédemment de quelle manière elle soutenait que les droits des seigneurs n'étaient nullement blessés par les nouveaux édits. Elle ne trouva jamais d'autres arguments à faire valoir [1]). C'est l'Intendant cependant qui excitait plus particulièrement sa mauvaise humeur. Aussi, non seulement elle le harcelle sans cesse, le menace de porter ses plaintes en Cour, s'il ne consent pas à devenir l'instrument docile, passif, aveugle de toutes ses volontés, lui qui, d'après les édits, devait être le tuteur, ou tout au moins le guide de la nouvelle Administration, mais encore elle le dénonce jour-

1) Voici comment la Commission elle-même les résume dans une lettre à Necker du 6 décembre 1788 : L'établissement des municipalités « contrarie des intérêts particuliers. Les grands propriétaires, ou plutôt leurs sous-ordres, se voient avec peine dépouillés du droit d'administrer les communautés dans l'obscurité. Le contrôle d'une administration publique les effraye. Il en résulte des réclamations de tous genres. On invoque des traités, des lettres patentes, auxquels on donne un sens forcé, n'osant pas convenir du véritable motif d'opposition. Les magistrats des villes, accoutumés à disposer arbitrairement du ban de leurs communes, préfèrent l'administration de l'Intendant, qui ne pouvait les surveiller que par ses subordonnés, dont ils savaient se concilier la surveillance. Les municipalités que nous avons établies malgré les préjugés et les intérêts qui semblaient les proscrire, sont le seul moyen pour détruire les vices de l'administration intérieure des provinces, et il n'est peut-être aucune partie du royaume où il soit plus nécessaire de les introduire généralement. Mais si le Gouvernement ne les soutient pas d'une main ferme, sans considération pour des droits imaginaires et dont nous avons démontré la frivolité, elles seront une source de désordres intolérables, et il vaudrait mieux y renoncer. Déjà les princes se prévalent de la lenteur des déterminations de la Cour, et défendent aux municipalités l'exercice de leurs fonctions. Les villes en font de même. Les baillis de justice et de département, dont les émoluments se trouvent restreints et la conduite éclairée, y mettent une opposition sourde, et l'on se flatte de fatiguer l'Administration; le dégoût et le découragement sont général; dans les départements tout est en souffrance ».

Digitized by Google

nellement pour ainsi dire aux ministres, et va même jusqu'à suspecter sa bonne foi [1]). Le but qu'elle poursuit est évident ; la Commission ne craignit pas de s'en ouvrir franchement au maréchal de Stainville, espérant le gagner en s'adressant à sa vanité : « Messieurs les Intendants, lui disait-elle le 27 septembre 1788, doivent être réduits (si leur puissance est encore jugée nécessaire), aux fonctions de commissaires du Roi, qu'un commandant de province pourrait aussi bien remplir ! »

La Commission ne pouvait supporter aucune résistance, aucune opposition, pas même la moindre critique. Et, comme les Bureaux, nous l'avons vu, ne s'accommodaient pas de ses lenteurs, qu'ils considéraient comme de la négligence, se permettaient assez souvent de la rappeler au respect de la loi dont elle avait l'habitude de s'écarter trop facilement, et n'acceptaient pas toujours de bonne grâce les observations qu'elle leur adressait, elle se persuada sans peine qu'ils étaient un obstacle au but qu'elle poursuivait, au bien qu'elle se promettait de réaliser. Dans son *Projet* sur l'établissement des Etats provinciaux elle avait pour la première fois fait entendre publiquement, mais encore discrètement, qu'à son avis les Bureaux n'étaient point nécessaires, que l'Administration, à la rigueur, pouvait se passer de ce rouage, plus embarrassant qu'utile. Elle voulait préparer l'opinion à leur suppression. Mais lorsqu'elle écrivait à Necker, elle n'avait aucune précaution

1) Pour ne pas trop multiplier les citations, voici en quels termes la Commission s'exprime au sujet de l'Intendant dans une lettre à Necker du 6 décembre 1788 : « ... Le recours au commissaire départi multiplie les embarras. Cette autorité n'est plus respectée. D'ailleurs comment espérer qu'un homme que la nouvelle Administration a dépouillé de sa vice-royauté, *soit de bonne foi* avec elle ? Et en supposant qu'il le fût, ses subordonnés ne sont-ils pas intéressés à lui mettre des entraves, et le désir d'allier d'anciennes et de nouvelles formes, retarde la marche (des affaires) particulièrement dans cette province, où les Intendants ont réuni entre leurs mains tous les genres d'autorité et usurpé les propriétés même, en se donnant des arrêts d'attribution sur des parties d'administration qui ne devaient pas les concerner si on avait conservé quelque respect pour les droits des habitants ».

Digitized by Google

à prendre, et exposait franchement à ce ministre ses desseins et ses vues. Elle le fit d'abord en lui envoyant un exemplaire de son *Projet;* elle le fit une seconde fois en lui soumettant ses comptes, d'août 1787 à janvier 1789 : « Notre opinion particulière, écrivit-elle le 27 janvier 1789, est que la province pourrait économiser en totalité les frais qu'occasionnent les districts, ou au moins n'en supporter que la moitié en en réunissant deux sous une même administration ». Nous croyons que la province demandera cette suppression, ou cette réduction, par l'organe des futurs Etats provinciaux ; « nous avons déjà eu l'honneur de vous adresser un projet à ce sujet, en vous faisant connaître que l'Administration ne pouvait être que gênée par cette concurrence d'autorités, et nous en sommes d'autant plus persuadés que les prétentions que les Bureaux élèvent *contrarient essentiellement nos opérations.* D'un autre côté, nous ne pouvons nous dissimuler que les administrateurs sont trop multipliés et accroissent les charges publiques ».

Si les Bureaux fatiguaient la Commission par leurs représentations, ils la sollicitaient d'un autre côté d'agir en Cour, afin d'obtenir dans le plus bref délai possible une loi, un édit, un arrêt, qui mît fin à cette espèce d'*anarchie* qui désolait la province et que nous avons suffisamment fait connaître d'ailleurs. La Commission, de son côté, ne cessait d'importuner le Ministère et ne manquait jamais l'occasion de lui représenter combien il serait nécessaire de faire exécuter les règlements jusque dans leurs conséquences, c'est-à-dire d'agrandir les attributions de l'Administration provinciale, de lui soumettre *expressis verbis* toutes les branches de l'Administration pour ramener la confiance et la paix, rejetant sur ses adversaires la responsabilité des désordres, dont elle était la cause, par elle-même ou par ses subordonnés, au moins pour une grande partie. Elle avait l'oreille de Necker, nous l'avons déjà remarqué, et comme elle regardait « les Assemblées provinciales » comme son

Digitized by Google

« ouvrage », elle le croyait personnellement intéressé à procurer le développement et la prospérité d'une œuvre ou d'une institution qui rencontrait tant d'oppositions. Elle ne se trompa pas beaucoup. Tout d'abord Necker lui fournit fidèlement pour avis toutes les nombreuses requêtes que les villes et les seigneurs avaient adressées en Cour, pour protester contre les abus d'autorité de l'Administration et ses empiètements. Et, dans ses réponses, la Commission ne se fit pas faute de vanter, selon son habitude, la pureté de ses intentions, la sagesse de ses combinaisons, son amour extrême pour le bien public, mais malheureusement contrariés et réduits à l'impuissance par la conjuration de ses adversaires auxquels elle prêtait, nous le savons, des vues du plus sordide intérêt [1]). Bien plus, en décembre 1788 et en mars 1789, le ministre lui communiqua le projet même d'arrêt sur lequel elle lui fit faire ses observations par M. de Dietrich, son agent à Paris, trouvant que le second projet, déjà remanié une première fois d'après son avis, s'écartait encore par trop des principes posés par les édits de 1787, et usait de tels ménagements envers ses adversaires qu'il ne pouvait en naître que de nouveaux désordres. Tout son espoir est dans le ministre! « Cette année s'est passée dans une lutte fatigante, et nous aurions désespéré de la chose publique si le bonheur de la France ne nous avait appelé à la tête de l'Administration! » Il semble bien que le projet fut encore corrigé, au moins quelque peu, d'après ses désirs [2]), non pas sans doute autant qu'elle l'eut désiré,

1) C'est à cette occasion que la Commission composa son *Mémoire* de décembre 1788. Le Ministère préparait alors un rapport général sur la question.

2) D'après une lettre de l'avocat au Conseil d'Etat, Parent, à la chancellerie de Ribeauvillé, en date du 28 décembre 1788, il était admis en principe à ce moment, que l'on déclarerait véritables municipalités les villes impériales, prétoriennes royales (c'est-à-dire les villes royales) et les villes seigneuriales. L'arrêt du 3 juin ne consacra pas ces principes. Toutefois lorsque la Commission eut pris connaissance de cet arrêt, elle ne s'en montra que médiocrement satisfaite et fit faire des représentations à Necker, comme il sera dit plus loin.

Digitized by Google

mais du moins les plaintes réitérées de la Commission finirent encore pour trouver quelque écho, de telle sorte que, le 23 mai 1789, Necker fut heureux de pouvoir prévenir la Commission que l'arrêt tant désiré allait incessamment paraitre. Elle l'en remercia vivement, le 3 juin, et, bien persuadée que tous ses vœux avaient été entièrement exaucés, elle ajoutait que tous ses efforts pour rétablir le calme seront infructueux, tant que ce nouveau règlement « n'aura pas démontré que toute résistance serait désormais vaine, et que le Gouvernement revêtît d'une sanction légale ce que nous avons fait par ses ordres précis ». L'arrêt fut en effet rendu le 3 juin suivant, et envoyé à l'Intendance le 19, avec prière d'en communiquer une copie à la Commission, copie qui ne lui fut remise que le 29, nous avons vu précédemment pourquoi.

Dans le public on ignorait complètement les sollicitations incessantes de la Commission auprès du Gouvernement. Si les Bureaux en savaient quelque chose, ils étaient très persuadés que ses démarches n'avaient d'autre objet que de procurer à l'Administration provinciale les armes nécessaires pour combattre avec avantage ses adversaires : ils ne se doutaient pas que la Commission les mettait eux-mêmes au nombre de ses adversaires et demandait leur suppression. Ils en furent avertis, fin de juin, par des lettres particulières qui leur faisaient connaître sommairement le contenu de l'arrêt encore inconnu. Le Bureau de Colmar en fut consterné! Il ne se sentit même pas touché des profonds changements que l'Administration allait subir à tous ses degrés et de l'extension donnée à ses attributions. Il ne fut affecté que d'une seule chose, de la suppression des Bureaux intermédiaires. Sans tarder, à la date du 25 juin, il demanda des explications à la Commission. Il a peine à se persuader, disait-il, qu'un arrêt si important ait été rendu, au moins sans la participation de la Commission. D'un autre côté il ne peut se figurer que celle-ci y ait prêté les mains et qu'elle ait jeté dehors

Digitized by Google

les hommes auxquels elle est redevable des heureux résultats de son administration. Ce serait bien mal récompenser le dévouement de ceux qui se sont véritablement sacrifié au bien public, que de les remercier avec un tel sans façon au bout de deux ans. Toutefois il espère que la Commission refusera de se passer du concours si précieux des districts et des Bureaux; car on ne conçoit pas qu'une organisation établie par une loi, puisse être modifiée ou détruite par un simple arrêt, même rendu en commandement. Il est singulier que le Ministère lui-même se soit porté de lui-même à dénaturer ainsi l'Administration « si bien accueillie dans cette province », avant qu'elle eût eu son assemblée générale, qu'elle ait rendu compte de ses travaux et donné son avis sur le présent et l'avenir, en attendant les Etats provinciaux dont tout le monde désire le prochain établissement. Le Bureau espère que la Commission fera ses réclamations auprès de qui de droit, tout en assurant que lui-même n'aspire qu'au repos et ne reste en fonction que pour maintenir « la subordination et la tranquillité publique », dont on lui est redevable en grande partie dans le district.

En même temps copie de cette lettre fut envoyée au cinq Bureaux de la province avec prière de donner connaissance à celui de Colmar des réflexions et des résolutions que leur inspirait cet incident tout à fait inattendu. Après quelques pourparlers, on décida à l'unanimité, sauf Haguenau, dont l'attitude fut hésitante, que les délégués de chaque Bureau se rendraient à Strasbourg et feraient en commun les démarches dont l'arrêté suivant, qui déterminait la mission et les pouvoirs des deux députés de Colmar, fait suffisamment connaître l'importance et la gravité. « Le Bureau, disait-il, ne peut plus douter de l'existence d'un arrêt du Conseil qui introduit dans l'organisation de l'Administration provinciale des changements malheureux et influera certainement sur la composition des futurs Etats provinciaux. Considérant que les districts sont les seuls liens qui

Digitized by Google

par la volonté du Roi, rattachent les municipalités à l'Administration générale; considérant que les Bureaux actuels ont beaucoup contribué au maintien de la tranquillité publique; considérant que le vœu unanime des Bureaux (sauf peut-être Haguenau) est d'éclairer la religion du Roi et de l'Assemblée nationale sur les dangers de ces innovations menaçant la province, et de *requérir officiellement* la Commission intermédiaire de faire, à qui de droit, les représentations, protestations, oppositions nécessaires pour résister à cet arrêt surpris par intrigue, qui ne peut ni ne doit recevoir quelque exécution contre la teneur d'une loi publique, vérifiée par la Cour souveraine; considérant que ce n'est point au moment où la Nation assemblée proscrit les abus, qu'il faut craindre de s'opposer à des arrêts qui dans les temps les plus fâcheux ont toujours été regardés comme des actes de despotisme; qu'il n'est permis ni aux Bureaux, ni aux districts, ni à la Commission intermédiaire, ni à l'Assemblée provinciale, de désobéir à l'édit du Roi pour obéir à un arrêt rendu en commandement, sans s'exposer à la juste animadversion de l'Assemblée nationale; il a été arrêté : 1° que MM. Mueg et Metzger, accompagnés du secrétaire, se rendront à Strasbourg sans délai, pour se réunir aux députés des autres districts et se concerter sur la conduite à tenir en cette circonstance; 2° que ces députés se présenteront à la Commission et demanderont communication et copie dudit arrêt; 3° qu'ils proposeront d'envoyer une députation à l'Assemblée nationale, afin que celle-ci protège les Bureaux contre les abus d'autorité et les défende contre des innovations qui troubleraient la paix et le bon ordre dans « une province qui a été jusqu'ici la plus tranquille du Royaume »; 4° ils proposeront également de se rendre chez M. de Chaumont pour le prévenir de leur mission et le prier de seconder leurs vues patriotiques, l'avertissant que son refus pourrait entrainer des conséquences qu'il importe d'éviter; 5° en tout cas lesdits députés protesteront contre tout change-

Digitized by Google

ment qu'on tenterait d'apporter à l'édit de création de l'Administration, autrement que par une loi duement sanctionnée ; et, s'ils le jugent à propos, ils provoqueront une assemblée générale des districts et inviteront la Commission à ne se prêter à aucune modification avant que l'Assemblée provinciale et les assemblées de district n'aient été convoquées ».

Bien que l'on s'explique l'irritation des Bureaux, les résolutions auxquelles ils s'arrêtent et l'attitude qu'ils prennent ne peuvent guère se justifier. C'est le renversement des règles de la hiérarchie ; c'est en quelque sorte l'Administratien en état d'insubordination vis-à-vis d'elle-même. Quoi qu'il en soit, le programme qu'avait tracé le Bureau de Colmar à ses délégués fut exactement rempli, au moins dans ses points essentiels. Nous savons en effet par une lettre de la Commission à Necker, que les députés des Bureaux se rendirent à Strasbourg et vinrent signifier à la Commission le refus des Bureaux de se dissoudre, et le refus des procureurs-syndics d'accepter une commission quelconque, fût-ce celle de correspondants ; au premier moment on n'avait pas voulu leur donner communication de l'arrêt, mais après quelque hésitation on leur permit même d'en prendre copie.

Pendant que ses délégués étaient à Strasbourg, le Bureau de Colmar, qui parait en toute cette affaire le mandataire officieux de ses collègues, mit le député Reubell, avec il était en relation très suivie, au courant de ce qui venait de se passer et lui envoya un *Mémoire* en vue d'obtenir de l'Assemblée nationale, s'il était besoin, le rapport de cet arrêt du 3 juin. Après lui avoir exprimé la joie qu'il ressentait de la réconciliation des trois ordres et de leur réunion sous le nom d'Assemblée nationale[1]), le Bureau l'entretenait de ses propres

1) Le Bureau chargeait Reubell de remettre au Président de l'Assemblée nationale, s'il le jugeait à propos, l'adresse suivante : « Le Bureau intermédiaire de Colmar manquerait à la confiance dont il est honoré

Digitized by Google

préoccupations. Nos ennemis, dit-il, veulent renverser les Assemblées qui sont le berceau de la liberté. L'Intendant d'Alsace a dû recevoir un arrêt qui supprime les districts et les Bureaux; et ceux-ci ont fait leurs représentations à la Commission intermédiaire. Les municipalités ne soupçonnent pas encore l'existence de ce fatal arrêt; mais elles seront « attérées » aussitôt qu'elles en auront connaissance. De plus le peuple croira voir dans cette modification les Etats qu'on lui promet depuis si longtemps et il estimera certainement que la nouvelle organisation, tout à fait aristocratique, qu'on lui impose, est beaucoup plus vicieuse que l'ancien régime. On se sait au juste sur les démarches de qui fut rendu cet arrêt; on nomme tout haut le bailli de Flachslanden, MM. de Turckheim, Schwendt et Hell; mais le Bureau a peine à le croire. Comme ledit arrêt est formellement contraire à l'une des déclarations royales lues en séance publique, on pourrait peut-être obtenir de l'Assemblée nationale la défense de ne rien innover jusqu'à ce qu'elle ait achevé la Constitution dont elle promet de doter la France?

Au reçu de cette lettre, Reubell soumit la question aux députés alsaciens des trois ordres réunis en conférence. On conclut sans contradictoire que cet arrêt ne pouvait recevoir aucune exécution dans les circonstances actuelles. « Si vous deviez éprouver quelques difficultés à continuer vos fonctions, disait-il en faisant

par ses concitoyens, s'il ne s'empressait de témoigner en leur nom à l'Assemblée nationale les sentiments profonds de respect, d'admiration et de reconnaissance, dont la nouvelle de la glorieuse et immortelle journée du 27 juin les a pénétrés. Mais, Nosseigneurs, en quels termes pourrions-nous vous exprimer ces sentiments dont l'objet n'a point d'exemples dans les fastes de l'Univers et dont les transports surpassent tous les tableaux de l'imagination. Nous ne pouvons que recommander cette partie de l'Alsace au souvenir et à la protection des grands hommes que la Providence a rassemblés et réunis pour restaurer la monarchie et opérer le bonheur commun de tous les Français ». L'Assemblée fit répondre en termes flatteurs. Par une circulaire spéciale le Bureau de Colmar donna connaissance de cette adresse aux autres Bureaux de la province et les invita à imiter son exemple.

Digitized by Google

part au Bureau de cette décision, le 23 juillet, avertissez-moi sans délai; je n'ai pas dissimulé à la conférence que si j'y étais forcé, je n'hésiterai pas à demander à l'Assemblée elle-même l'anéantissement d'un arrêt, dont la seule date emporte la réprobation ».

L'arrêt en question, qui avait été remis à la Commission intermédiaire, le 1er juillet, par M. de Chaumont (remplaçant provisoirement son père retenu à Paris pour le service du Roi), mit la Commission dans le plus grand embarras. D'un côté elle-même fut très surprise de ce que ses vœux n'avaient pas été complètement exaucés; elle en était donc très peu satisfaite; de l'autre elle fut effrayée du vif mécontentement que cet arrêt souleva et n'osa pas le faire exécuter. « L'arrêt favorise trop les prévôts qui sont la cause de tout le mal, écrivait-elle à Necker le 10 juillet, et par conséquent ne produira pas grand effet; puis il modifie si profondément l'organisation des municipalités qu'il nous paraît difficile, même dangereux de le faire exécuter au milieu de la fermentation générale, d'autant plus que les Bureaux refusent catégoriquement de se dissoudre, et leurs membres refusent toute commission, comme celle de correspondant par exemple. D'autre part, certaines dispositions, comme celles qui regardent les forêts, les comptes des villes et communautés, etc., devraient recevoir immédiatement leur application. Pour les forêts cependant, il faudrait un arrêt enregistré du Conseil. Bref, autorisez-nous à différer la publication de cet arrêt et mettre quand même en exécution ses prescriptions au fur et à mesure que les circonstances l'exigeront ou le permettront ».

Les Bureaux, de leur côté, sous la menace d'une suppression toujours imminente, sentaient par la force des choses leur zèle se refroidir. Ils devenaient plus réservés, plus circonspects, en quelque sorte plus timides, tandis que l'agitation, la fermentation qui

Digitized by Google

augmentait sans cesse, eut exigé de leur part une plus grande énergie. Ce ne fut donc pas trop pour les rassurer, de l'appui d'un homme, qui alors déjà avait quelque influence dans l'Assemblée nationale. Aussi, le 30 juillet, reçurent-ils tous copie de la lettre de Reubell qui releva quelque peu leur courage abattu.

(A suivre). CH. HOFFMANN.

Digitized by Google

LES

FAÏENCIERS DE HAGUENAU

SUITE [1])

V.

Joseph Adam Hannong (1761-1782).

Après le décès de Paul la manufacture de Haguenau demeura unie à celle de Strasbourg, entre les mains de ses héritiers. Joseph nous apprend dans une de ses lettres que la gestion en fut confiée, d'abord à son frère — Pierre sans aucun doute — puis à Madame de Löwenfinck.

Lui-même se trouvait alors à Frankenthal. Son père lui avait cédé cet établissement en 1759, lors de son mariage, l'estimant au prix de 125.273 liv. Après la mort de Paul il commença par prétendre que cette évaluation était exagérée et la fit réduire par ses cohéritiers à 73.000 liv. Puis, comme le succès répondait fort peu à ses espérances, il vendit cette usine en 1761 au comte palatin pour la somme de 50.000 fl. d'empire, qu'il employa en majeure partie à l'acquisition des deux maisons de Strasbourg et de Haguenau, qui devinrent sa propriété exclusive. D'après une requête présentée

1) Voir la livraison de novembre-décembre 1906.

Digitized by Google

au magistrat de notre ville, le 13 décembre 1762, la part qu'il reconnaissait à ses frères et à ses sœurs dans l'héritage paternel se réduisait à 24.000 liv.

Ses débuts furent donc loin d'être brillants. A Haguenau même, il rencontrait les conditions relativement amoindries que présageait l'arrêté du 7 janvier 1760: obligation de payer un droit de sortie, 1/60 pour cent de la valeur des marchandises exportées; défense de transporter hors du ban les terres propres à la faïence, et — ce qui pouvait devenir plus grave encore —, concurrence d'une fabrique rivale que son frère Pierre Antoine installait à Haguenau au commencement de l'année 1762.

Il essaya d'abord d'échapper à ces dernières difficultés en se faisant recevoir bourgeois de Haguenau et en sollicitant directement la faveur « de faire enlever de la terre glaise de cette ville pour l'exploitation de sa fabrique de Strasbourg ». Le droit de bourgeoisie lui fut accordé sans hésitation (24 juin 1762); mais le traité conclu avec lui demeura littéralement conforme à celui qu'avait obtenu son frère:

Art. 1° Il aura la faculté de tirer dans l'étendue du ban les terres servant à l'usage de la fayence;

2° Pour raison de la terre qu'il voudra prendre sur les héritages des particuliers propriétaires, il s'arrangera avec eux de gré à gré; de celle qu'il voudra prendre sur les communaux, il payera à la ville un droit de vingt sols par chaque chariot attelé de quatre chevaux;

3° Il luy est défendu, ainsi qu'à tous autres, de transporter ou faire transporter de ladite terre hors du ban, sous peine de 500 liyres d'amende et de plus forte s'il y échet en cas de récidive, se réservant le magistrat la faculté exclusive d'en permettre la vente et l'exportation le cas échéant;

4° Il se fera recevoir au serment des bourgeois de cette ville et comme tel jouira des privilèges et supportera les charges ordinaires, excepté le logement des gens de guerre, excepté le cas de foule;

Digitized by Google

5° A l'égard du bois de chauffage, le suppliant s'en pourvoira en payant, à l'instar des autres bourgeois et habitans de la ville ;

6° Il lui sera permis d'acheter où bon lui semblera pour l'usage de sa manufacture le plomb, étain ou autres ingrédients, en en payant les droits d'entrée usités et sera tenu de prendre le sel dans les magasins de la ville ;

7° Sa marchandise de fayence sera sujette au *pfundzoll* pour la sortie, suivant le tarif qui est 1 *s* par fl. pour celle qu'il fera sortir luy-même et le double payable par les étrangers qui en exportent ;

8° Les ouvriers qui s'établissent en ville seront obligés de se faire recevoir en la commune de ladite ville et en supporteront les charges.

Le suppliant ne se soumit qu'en apparence à ces conditions, s'efforçant de renverser les barrières qu'on dressait devant lui. Il revendiqua la jouissance exclusive des terres glaises qui se trouvaient sur les prés de l'hôpital et en fit transporter plus ou moins clandestinement à Strasbourg. Mal lui en prit. Le sénat déclara que ces terres étaient communes aux deux manufactures de la ville et « pour leur nsage axclusif », nonobstant toute convention contraire faite avec les fermiers de l'hôpital. En conséquence Joseph fut condamné (3 août) à 500 liv. d'amende et au paiement de 98 fl. pour les terres exportées. 98 florins ou 196 livres ! A 20 sols la voiture, cela fait 196 voitures à quatre chevaux, enlevées dans l'espace de peu de semaines. Cette question de terres glaises n'était point, on le voit, un détail de minime importance.

Les archives se taisent ensuite pendant plusieurs années sur les destinées de notre manufacture : elle partagea sans doute avec celle de Strasbourg la bonne et la mauvaise fortune de leur propriétaire commun, complètement rassuré, en 1766, par la suppression définitive du monopole de Sèvres. Voici les résultats des inventaires que Hannong dressa vers cette époque,

Digitized by Google

d'après les renseignements fournis par lui-même dans son *Mémoire à consulter* [1]):

1766:

actif: 152.265 liv.; passif: 99.937 liv.; actif réel: 52.328 liv,

1767:

actif: 195.489 liv.; passif: 93.961 liv.; actif réel: 101.528 liv.

1770:

actif: 253.441 liv.; passif: 131.951 liv.; actif réel: 121.490 liv.

sans compter les matériaux, ustensiles et marchandises inachevées.

A ne voir que ces chiffres — s'ils sont exacts — on peut trouver que la situation de nos manufactures n'était pas trop mauvaise. Mais elle ne suffisait point à l'ambition de Joseph. Il se croyait appelé à de grandes et précieuses découvertes. La porcelaine, se disait-il, par sa solidité, vaut *dix* fois plus que la faïence fine et ne coûte que le *triple;* même dans les circonstances actuelles les consommateurs intelligents la doivent préférer. Ce mouvement deviendra irrésistible, universel, le jour où le prix des deux marchandises sera le même. Or ce jour ne saurait être éloigné, ce n'est qu'une question de combinaisons chimiques et de pyrotechnie.

Joseph se mit donc à combiner, composant 3600 différentes pâtes qui, soumises « chacune à 10 opérations pyrotechniques », donnèrent lieu à 36.000 essais. Il y dépensa beaucoup de temps, d'intelligence et de travail, des sommes considérables d'argent qui déjà en 1773 dépassaient les 100.000 liv., sans rencontrer ce qu'il cherchait. Mais s'il n'atteignit point le but visé, il croyait le serrer de près et comptait sur un succès aussi prochain qu'infaillible, lorsqu'éclata tout à coup un orage inattendu, soulevé par les receveurs de la Ferme royale.

Ceux-ci s'avisèrent, en 1774, que le droit de 3 liv. par quintal, que depuis cinquante ans nos faïences payaient à

1) Adressé au Roi le 22 février 1780. Malheureusement les Pièces justificatives manquent dans l'exemplaire dont nous disposons, et nous les avons vainement cherchées ailleurs. Nous supprimons l'indication des sous et deniers qui ne servirait qu'à charger inutilement le texte.

Digitized by Google

leur entrée en France, n'était qu'un criant abus. Répudiant la thèse naguère défendue par les partisans du monopole, ils prétendaient que si l'Alsace était française, ses manufactures n'en étaient pas moins *effectivement étrangères*. Par suite, leurs produits devaient être considérés comme étrangers, et, conformément aux arrêtés des 26 février 1692, 10 juillet 1696 et 12 septembre 1714, payer par quintal, la faïence 20 liv. et la porcelaine 100 liv., soit, avec la surtaxe de 8 sols par livre, 28 et 140 liv. Le chiffre élevé de ces nouveaux droits, qui dépassait souvent la valeur des marchandises, avait une portée prohibitive, qui fermait à Hannong et à ses produits le marché de la France.

Il en résulta une polémique assez vive au premier moment. Les deux parties trouvaient dans la situation exceptionnelle de la province des arguments en faveur de leurs prétentions respectives. Hannong pouvait invoquer en outre l'arrêt non révoqué de 1696, obtenu par Dumontet pour les faïences de Haguenau, la longue et paisible possession du privilège dont il jouissait depuis cinquante ans. Tous ses protecteurs de Paris et de la province s'accordaient à lui annoncer le succès certain de ses efforts. L'administration centrale lui était favorable. L'intendant d'Alsace, consulté par le ministre, comte de Saint-Germain, s'était prononcé chaleureusement pour sa cause. Bien plus, « les manufactures de Niderviller, Saint-Clément, Bellevue et Maïeux, sises aussi dans des provinces réputées étrangères, auxquelles on avait égalemeut contesté cette liberté de commerce, réussirent à obtenir, dès 1775, une diminution considérable sur les droits demandés, réduits à 8 liv. par quintal. En l'absence de renseignements plus directs, on est forcé d'admettre que si Hannong n'a pas eu dès lors la même faveur, c'est qu'il ne l'a point soilicitée sérieusement, réclamant le maintien pur et simple du *statu quo ante bellum*, ou retardant de propos délibéré la fin du conflit pour des raisons financières que l'on comprendra plus tard.

Digitized by Google

C'est néanmoins par une transaction du même genre que la question finit par être réglée à Haguenau comme ailleurs. Apostillant, en 1788, une requête du faïencier Volet qui demandait entre autres l'entrée en franchise de ses marchandises en France, le préteur royal de Haguenau, de Cointoux, écrivait à l'intendant de la Galaizière : « Personne ne sait mieux que vous combien il est malheureux pour cette province d'être regardée tantôt comme *étrangère effective*, tantôt comme *réputée étrangère*, tantôt pour province ordinaire, et toujours pour payer. Le sieur Hannong, d'après la protection qu'il vous avait plu lui accorder vous-même, avait obtenu, *si ce n'est une exemption totale, du moins une réduction notable de ces droits* ». Hannong dit lui-même dans son *Mémoire* que le « cardinal de Rohan obtint la *modération* de ces droits en très peu de temps et dès qu'il l'a sollicitée en son nom ». Les pièces justificatives 42 et 55, auxquelles il renvoie, nous édifieraient complétement à cet égard. Mais faute de les pouvoir consulter, je me bornerai à noter, d'après une autre de ses publications, que la concession fut faite, non à lui, mais à son concierge Dietrich, ce qui suppose qu'elle a eu lieu pendant sa détention au Fort Blanc.

La crise dura de la sorte ici plusieurs années. Qu'a pu faire pendant cette épreuve notre industriel, gêné dans le placement de ses marchandises? Quelle question! sera tenté de s'écrier plus d'un de mes lecteurs. Il aura fait ce que les circonstances exigeaient de lui. Tout en luttant contre les prétentions de la ferme, il aura cherché à se créer de nouveaux débouchés, à restreindre sa fabrication au strict nécessaire, à éviter toute dépense purement facultative, attendant avec patience le retour de jours meilleurs. Si naturelle qu'elle paraisse, cette réponse serait à cent lieues de la vérité. Joseph réalisait alors un plan grandiose, que jusque-là il n'avait osé entrevoir que dans ses rêves, concentrant ses usines à Haguenau et les réorganisant, personnel et *mécaniques*, sur un pied complétement nouveau.

Digitized by Google

Haguenau lui présentait, dit-il, sur Strasbourg plusieurs avantages. « Le magistrat, pour favoriser mon établissement, accordait quelques immunités. Le bois y est à meilleur prix; les terres ordinaires se trouvent ou sur les lieux, ou beaucoup plus près; la main-d'œuvre promettait quelque économie ». Enfin son esprit spéculatif pensait que les barrières industrielles, qui séparaient l'Alsace de la France, ne tarderaient pas à tomber, sauf pour Strasbourg, « excepté à cause de la navigation du Rhin et l'expédition à l'étranger ».

Quoique indiquée à grands traits dans son *Mémoire*, cette translation semble inconnue de Tainturier et de ses émules. Nos archives renferment de nombreuses et intéressants documents qui s'y rattachent.

Le plus ancien de ces documents est un traité conclu avec notre magistrat le 11 janvier 1776. Cet acte assez long comprend 17 articles. Je laisserai de côté ceux qui stipulent pour le manufacturier et ses ouvriers des exemptions de charges (impositions, corvées, tutelles, logements militaires) plus ou moins complétes, transitoires ou permanentes. Voici ceux qui se rapportent à l'industrie elle-même [1]).

Art. X. Le magistrat permet au sieur Hannong la fouille du communal dans la banlieue de cette ville à charge de combler et applanir les trous qu'il pourra faire. En cas de découverte de quelques matériaux utiles pour la fabrication, il pourra s'en servir en payant la redevance de 4 sols par chariot, avec défense d'en vendre, se réservant expressément le magistrat ce droit. En conséquence défend à tout bourgeois possesseur propriétaire des communaux défrichés de vendre et exporter au dehors de la banlieue de la ville aucune terre ou matière propre à la fabrication de la porcelaine, sans en payer à la ville 4 liv. par chariot, sous les peines

1) V. *Reg. de délibérations*, t. II, p. 176. Propositions faites par le sieur Hannong pour l'établissement d'une manufacture de porcelaine et l'augmentation de celle de fayence. A été convenu....

Digitized by Google

de droit, sauf au sieur Hannong à s'arranger avec les propriétaires des communaux défrichés ou autres terres pour y fouiller et tirer des matériaux.

Art. XI. Il sera défendu à tous manufacturiers du même genre, potiers, tuiliers, fouleurs et autres, de creuser, prendre des terres ou autres matériaux de la même carrière que led. fabricant exploite ; et celle qu'ils pourront ouvrir sera éloignée de la sienne au moins de 40 pieds. Par contre led. sieur Hannong ne pourra creuser ni prendre des terres ou autres matériaux d'une carrière en exploitation que du gré de l'exploitant, et ne pourra pareillement en ouvrir une nouvelle à côté qu'à la distance au moins aussi de 40 pieds, sans préjudice au sable blanc propre aux verreries, pour lequel si ledit sieur Hannong en a besoin, il s'arrangera avec le fermier (des revenus de la ville).

Art. III. Toutes marchandises achevées ou non achevées, soit de faïence ou de porcelaine, les moules, modèles, meubles et ustensiles (transportés) pour le compte du sieur Hannong... ne payeront aucun droit d'entrée ny de sortie, ny pontenage, lorsqu'ils seront menés par ses propres chevaux; mais lorsqu'ils seront conduits par des chevaux ou voituriers étrangers, ceux-ci payeront le droit de pontenage ordinaire. De même pour les terres importées.... Les autres matériaux payeront suivant le tarif.

Art. XIV. Les porcelaines passant à l'étranger et hors du ban de Haguenau payeront 10 sols de sortie par quintal.

Art. XV. La fayence payera à l'avenir cinq sols par quintal, ce qui n'aura cependant lieu qu'après l'expiration du présent bail (à partir de 1782).

Art. XVI. Les fayences et porcelaines étrangères payeront à l'avenir pour droit d'entrée, scavoir les fayences 3 liv. et les porcelaines 9 liv. par quintal.

Art. XIII. Il sera permis au proposant de mettre les *armes de la ville* sur les porcelaines qu'il fera fabriquer à Haguenau.

Digitized by Google

Le magistrat promet aussi (art. XII) — non pas d'interdire tout établissement similaire, mais — de ne lui accorder pendant 18 ans « aucun privilége ou immunité », même de révoquer, sous condition, la permission autrefois octroyée à Pierre Hannong.

La disposition la plus inattendue de ce traité est l'intervention de la ville dans les rapports futurs entre Joseph Hannong et ses ouvriers.

Art. VI. « Les apprentifs et ouvriers constitués pour les fours et autres manœuvres secrètes prêteront au magistrat serment de fidélité et de discrétion et l'observance de leurs engagements. Le magistrat tiendra la main et prêtera son assistance pour que les engagements desdits ouvriers s'exécutent, tels qu'ils auront été rédigés avec eux sous seing privé et présentés au magistrat ».

D'après l'art. VII un ouvrier quittant la fabrique ne pouvait travailler en ville dans un établissement du même genre qu'après une année d'absence.

Le lecteur ne tardera pas à s'expliquer ces dernières dispositions.

Ses mesures prises avec la ville, Joseph passa outre avec l'exécution de son plan qui, tout en laissant à Strasbourg le centre commercial de son entreprise, concentrait à Haguenau son organisation industrielle. Cela ressort d'une espèce de budget qu'il a lui-même dressé, en 1780, et qui répond aux réformes projetées par lui et presque entièrement réalisées avant ses désastres.

Ce budget prévoit pour Strasbourg à côté du chef du commerce : 2° un commis chargé de la vente ; 3° un comptable ; 4° un contrôleur qui note l'entrée et la sortie des marchandises ; 5° un ou deux commis voyageurs, chargés non seulement de placer ses produits, mais aussi d'étudier les goûts changeants du public.

A Haguenau, « chef-lieu de la fabrication », depuis le 19 mars 1776, se trouvaient 6° un caissier ; 7° un ou deux commis qui surveillaient les ouvriers et les

Digitized by Google

matériaux ; 8° un magasinier, avec des attributions analogues à celles du commis vendeur de Strasbourg; 9° un teneur de livres; 10° deux numéroteurs qui numérotaient et taxaient les pièces; 11° un directeur général.

Dans la pensée de Hannong la manufacture de Haguenau devait produire annuellement pour 250.000 liv. de marchandises. Considérablemeut agrandie, plus que doublée, cette manufacture avait besoin de locaux plus vastes et plus spacieux. Joseph y pourvut en achetant (juin 1776), dans la même rue, le *Zinshof* (cour des rentes), ainsi nommé parce qu'il avait renfermé le logement et les bureaux du *zinsmeister* ou receveur de la Préfecture, compris dans les dépendances de l'hôtel préfectoral que le duc de Mazarin s'était fait construire sur le *Graben* (maison Ehrenfurt).

Puis il soumit à l'approbation du magistrat un « Projet d'engagement d'un ouvrier de la manufacture de porcelaine de Haguenau », qui reçut la sanction de l'autorité municipale le 30 juillet 1776. Cet engagement ne concernait que les *affidés*, ceux que leurs travaux initiaient à une connaissance plus ou moins étendue des secrets professionnels, regardés comme la fortune de la maison. Pour empêcher la divulgation de ces secrets, les garanties morales, les promesses, même les plus solennelles, ne semblaient point suffisantes. Hannong voulut y joindre des garanties matérielles.

La première de ces garanties était fournie par un cautionnement de 400 ou 600 liv., imposé à chaque ouvrier. Comme tous n'étaient pas en état de verser cette somme ou d'en assurer le paiement éventuel, à l'aide de cautions ou d'hypothèques, on leur permit de la consituer petit à petit, à l'aide de retenues hebdomadaires.

La rémunération des ouvriers comprenait deux parts distinctes : un salaire, qui, dans une trentaine d'actes notariés, conservés dans les archives, flotte entre 4 et 7 liv. par semaine, et en sus une gratification, qui varie

Digitized by Google

de 2 à 2 1/2 livres. Le salaire est toujours intégralemeut payé; la gratification peut être supprimé, en tout ou en partie, à la suite de manquements graves. C'est aussi sur elle que l'on retient 10, 20, 30 sols par semaine, selon les conventions, jusqu'au jour où ces retenues avec les intérêts échus forment le capital demandé. Quoique déposé entre les mains du fabricant, le cautionnement appartient à l'ouvrier.

Une seconde garantie se trouvait dans la pension alimentaire que l'ouvrier fidèle à ses devoirs devait obtenir en cas de maladie, de vieillesse ou d'infirmité. Cette pension équivalait dès la première année au vingtième du salaire et augmentait ensuite chaque année d'un vingtième, si bien qu'au bout de vingt ans elle répondait au salaire complet. La même pension est promise aux veuves, seulement pour elles les vingtièmes ne se comptent qu'à partir de la sixième année de service. Les orphelins au-dessous de dix ans avaient aussi droit à une pension jusqu'au jour où ils atteignaient cet âge.

Cet engagement fut signé par 12 ouvriers en 1777, 18 en 1778 et 4 en 1779. Le plus récent de ces contrats date du 2 mars de cette dernière année. Pourquoi cessent-ils alors brusquemment? On va le comprendre.

Huit jours plus tard, le 11 mars, mourait l'évêque de Strasbourg, le cardinal Constantin de Rohan, et, quand les héritiers de ce prince firent l'inventaire de sa succession, ils constatèrent un déficit de 445.359 liv. dans la caisse de son receveur Schmit. Ce déficit provenait d'avances faites à Hannong dans les années 1778 et 1779 [1]), remboursables par ce dernier « lorsque le

1) Mais ces dettes remontaient beaucoup plus haut et n'étaient point étrangères aux réformes industrielles qu'il réalisa peu après. Déjà en 1775 Hannong faisait, dit-il p. 22, « les réflexions les plus sérieuses sur la restitution d'une somme déjà très forte, que je devais *à mon ami* et qui grossissait de jour en jour... Pour me tirer d'embarras, je n'entrevois d'autres moïens que d'exécuter un projet conçu de longue main », le développement de sa fabrication et sa concentration à Haguenau.

Digitized by Google

gouvernement lui aura permis de faire librement le commerce de la faïence dans l'intérieur du royaume ».

Gette révélation dissipe le mystère qui depuis quelque temps couvrait les faits et gestes de notre faïencier. Elle explique comment, au milieu d'une crise qui devait le réduire à l'impuissance, il avait entrepris et créé à Haguenau une manufacture nouvelle, avec des développements aussi dispendieux qu'inattendus. Les Rohan payaient les frais de toutes ces innovations.

Le savaient-ils? Evidemment non. Des avances faites sur l'ordre, avec l'assentiment du cardinal, étaient inscrites sur les livres de comptes et ne donnaient lieu à aucun déficit de caisse. Frustrés dans leurs légitimes espérances, les héritiers Rohan se trouvaient de la sorte en droit de poursuivre, d'abord le comptable infidèle qui avait ainsi disposé des fonds confiés à sa garde, puis l'industriel qui était probablement son instigateur, tout au moins son complice. Schmit et Hannong furent arrêtés.

Hannong, en effet, n'ignorait point et ne pouvait ignorer que l'argent qu'il recevait était pris clandestinement dans la caisse de l'évêque. Schmit était son *ami* et il appuie avec insistance sur cette qualification. Il devait donc être fixé sur la fortune de cet ami, savoir qu'elle ne lui permettait point de faire sans intérêt et pour un temps indéfini une avance de 445.359 liv., un million au pouvoir actuel de l'argent. Aussi raconte-t-il lui-même que quand on lui demanda un jour pendant sa détention « si je savais que les fonds venaient de la caisse de M. le cardinal, je répliquai qu'il (Schmit) ne me l'avait jamais dit, mais que je *pouvais m'en douter depuis que la somme s'était augmentée* ». Par le même fondement il *devait* non seulement soupçonner mais comprendre que la générosité de son *ami* ne reposait que sur une longue série d'abus de confiance, périodiquement renouvelés.

Mais ces abus de confiance il en profitait sans scrupule, et, quand ils devinrent l'objet de poursuites

Digitized by Google

judiciaires, il persista dans cette trop complaisante attitude. « Si la dette de Schmit, dit-il dans une autre de ses publications, était *extraordinaire*, la nature de la mienne était civile et loyale. La gêne de la ferme, ma situation, mon travail, tout rendait mon emprunt *licite* ». En d'autres termes il a emprunté comme le fait tout industriel aux prises avec des difficultés financières. Mais il n'a pas emprunté chez les Rohan, qui par suite n'ont aucun droit contre lui. Schmit lui-même, son unique créancier, ne peut le poursuivre que s'il ne tient pas compte du terme indiqué pour l'échéance de ses emprunts : la permission de faire librement le commerce de la faïence dans l'intérieur du royaume.

Placé sur ce terrain sophistique, Hannong croyait que l'*honneur* (!) lui défendait de se reconnaitre aucun tort. Il ne voyait dans le procès qu'on lui intentait que chicanes arbitraires et persécutions passionnées, qui l'autorisaient à accabler d'invectives des hommes qui ne demandaient au fond qu'à lui tendre une main secourable.

Le plus important de ses créanciers, le prince Louis de Rohan, avait été son protecteur. A part les saignées subreptices faites à son héritage, il n'avait aucun grief contre lui; il était même directement intéressé au salut de son débiteur, ne pouvant rentrer dans ses fonds, en tout ou en partie, que si le malheureux naufragé revenait lui-même sur l'eau. Aussi le voyons-nous occupé, pendant la détention de Hannong, à terminer le différend avec la ferme, puis à ménager une transaction qui accordait sur le montant de sa créance une remise de 200.000 liv. et pour le remboursement du reste un délai de dix ans — transaction dont Ducher, l'avocat même de Joseph, a pu dire publiquement (au grand scandale de son aveugle client), qu'elle sacrifiait les droits les plus justes au plaisir d'exercer un acte de bienfaisance ».

Enfin, pour en finir avec cette question particulière, lorsque les syndics de la faillite se trouvèrent à bout

Digitized by Google

de ressources, l'intendant d'Alsace leur écrivait, le 30 juin 1781, de ce prétendu ennemi de notre faïencerie : « M. le cardinal de Rohan, qui désire qu'on conserve les ouvriers et qu'on pourvoie à leur subsistance en attendant que le sort de cet établissement soit entièrement décidé, veut bien avoir la bonté de fournir lui-même les fonds nécessaires pour acquitter leurs salaires sur le pied où ils l'ont été jusqu'à présent ». Il limita, il est vrai, plus tard (lettre du 4 septembre) cette charge qu'il ne pouvait accepter pour un temps indéfini; mais il n'en sacrifia pas moins de ce chef une somme de 14.000 liv. qu'il envoya à Haguenau en espèces sonnantes.

La transaction mentionée ci-dessus, confirmée le 4 août 1780 par un arrêt de surséance, mit fin à la détention de Hannong, qui durait depuis le 30 mai 1779. Il reprit alors la direction de ses ouvriers, qui n'avaient du reste jamais interrompu leur travail, et surtout le placement de ses marchandises.

Cette situation durait à peine depuis trois mois, pendant lesquels Joseph remboursa à divers petits créanciers une somme de 20.000 liv., lorsqu'un arrêt du Conseil d'Etat (25 novembre 1780) la vint modifier de nouveau. Sa Majesté, dit-on, est informée que le sieur Hannong « ne se sert du bénéfice de sa surséance que pour faire vendre ou faire passer ses marchandises à l'étranger ». Dans de pareilles circonstances il était de la justice de pourvoir à la sécurité des objets qui sont l'hypothèque de ses créances. Elle ordonne donc l'établissement de commissaires gardiens, lesquels, sans gêner en rien, n'auront d'autre objet que d'assurer le remboursement des créanciers ».

Vendre était évidemment le droit et même le devoir de notre manufacturier. Mais dans cette vente sacrifiait-il les intérêts de ses créanciers à ses intérêts particuliers? Le Conseil d'Etat l'affirme, et, quand on considère la situation et les principes sur lesquels se réglait Joseph, on est forcé de croire que l'affirmation était fondée.

Digitized by Google

Dans un inventaire établi après la mort du cardinal, en mai 1779, Hannong estimait son actif à 949.632 liv. 14 s. 1 d., son passif à 624.257 liv. 14 s., descendu ensuite à 424.257 liv. 14 s. par la générosité des héritiers Rohan. Cette question d'hypothèque, qu'il croyait plus qu'assurée, devait le préoccuper médiocrement. Aussi ne craint-il pas de reconnaître dans un état du 9 février 1781, signé par lui, qu'il a de sa propre autorité réduit la valeur de son mobilier, de 101.318 liv. à 50.000 liv., diminué de 6000 liv. l'importance de ses immeubles, aliéné plus que la moitié de son outillage et de ses matériaux.

Les mêmes errements continuèrent encore dans la suite. Lorsque le subside fourni par le cardinal fut épuisé, les ouvriers et quelques créanciers firent saisir les marchandises non inventoriées, celles évidemment qui avaient été achevées depuis la confection de l'inventaire. Le préteur royal de Haguenau, de Cointoux, remarque à ce propos : « La précaution est devenue nécessaire, car le sieur Hannong, depuis son retour de Paris, ne cessait de vendre tout ce qu'il pouvait et avait ».

L'homme qui parlait ainsi n'était point le premier venu, un témoin distrait et indifférent du drame qui se déroulait sous ses yeux. Il clot la série de ces personnages aussi respectables que respectés qui remplissent tour à tour, à Haguenau, la charge ingrate de commissaires gardiens. Comme ses devanciers, Hager, Barth, Hallez, il ne professait qu'une admiration réservée pour le caractère de Joseph Hannong ; mais il sentait toute l'importance patriotique et humanitaire de sa mission, que Barth exposait en ces termes dès le 22 janvier 1781 : « Je vois avec chagrin que cet établissement si avantageux à notre ville va tomber, faute de moïens pour le soutenir ; mais ce qui excite encore plus ma compassion, ce sont les pauvres ouvriers, tous chargés de familles et absolument dépourvus d'argent et de crédit ; il y en a deux qui sont hier tombés d'inanition ».

Digitized by Google

Enfin la masse des créanciers se décida pour une liquidation générale, autorisée par le Conseil Souverain. Elle fut préparée à Haguenau par une estimation à dire d'experts (20 avril au 16 mai 1782) et terminée par une enchère (15 juillet au 2 octobre 1782). Ces deux actes, conservés dans nos archives, présentent une foule de chiffres intéressants par eux-mêmes et par leur comparaison avec une estimation similaire faite par Hannong lui-même le 9 février 1781.

Dans ce dernier acte notre manufacturier évalue:

Les faïences inachevées à	15.376 liv. 10 s.
Les porcelaines inachevées à	179 019 liv. 8 s.
Les matériaux de tout genre, de 50.000 à .	65.000 liv.
Le mobilier et l'outillage à	82.400 liv.
Les immeubles (maisons, jardins et champs) à	145.670 liv. 17 s.
Soit un total de 472.466 liv. 15 s. à	487.466 liv. 15 s.

Les marchandises terminées, prêtes pour la vente, ne figurent pas ici; elles occupaient un tableau spécial dressé par la saisie, et le but de Hannong était précisément de montrer combien serait fausse et incomplète l'idée que ce tableau donnerait de sa situation financière.

Les experts, tous spécialistes, estiment à:

22.181 liv.	les marchandises finies.
217 liv. 13 s. 4 d.	les marchandises non achevées.
889 liv. 12 s.	les matériaux (terres et bois.
905 liv.	le mobilier et l'outillage.
60.842 liv.	les immeubles, maisons, jardins et champs.

Total : 85.035 liv. 5 s 4 d., un peu plus que le sixième de l'estimation Hannong.

Ces résultats furent encore diminués, à la vente, malgré la hausse obtenue par quelques détails. Les acheteurs sont tous indiqués par leurs noms, et les collectionneurs y trouveraient matière à d'intéressants rapprochements. Le frère de Joseph, Pierre Antoine,

Digitized by Google

acquit les pièces inachevées et partagea avec Anstett le mobilier et l'outillage. Les terres de Limoges, 7 à 800 quintaux, furent adjugées à Niderwiller [1]). La vente produisit :

26 373 liv.	pour les marchandises terminées.
638 liv.	pour les marchandises inachevées.
3.562 liv.	pour les terres et les bois.
1.283 liv.	ponr le mobilier et l'outillage.
30.000 liv.	pour les immeubles.
61.856 liv.	en tout.

Cet exposé diffère beaucoup, je le sais, des récits qui se font d'ordinaire sur la catastrophe des Hannong. Sans trouver la conduite de Joseph irréprochable, Tainturier, dans son admiration pour l'artiste, glisse d'une main légère sur les faiblesses de l'industriel et de l'homme d'affaire, pour appuyer sur la prétendue hostilité du prince Louis. Schricker trouve plus commode, et peut-être aussi plus agréable à une partie de ses lecteurs, de se borner à une boutade de chauvinisme : il rejette tous les torts, en bloc et sans discussion, sur l'administration française, qui ruina de gaîté de cœur la faïencerie alsacienne jusqu'alors si prospère. En réalité Joseph fut la cause principale, on pourrait presque dire unique, de son désastre. Il le provoqua d'abord par ses dispendieux et interminables essais, puis par des dépenses exagérées faites au moment même où tout lui commandait une sage et prudente réserve ; enfin par sa participation à des manœuvres coupables qui lui enleva les sympathies du public, l'empêcha d'accepter la main que lui tendait son créancier principal, le lança dans toute une série d'irrégularités plus ou moins frauduleuses. Les exigences de la ferme —

1) La présence de ces terres et leur quantité — qui montait à près de 5000 quintaux en 1779 — prouvent que Joseph, bien qu'il se prétende dans ses lettres en état de faire de la porcelaine avec le *Rinzel* de Haguenau, ne refusait pas en pratique de recourir au Kaolin.

Digitized by Google

qui n'est pas l'administration française — n'étaient qu'une entrave momentanée, que l'on pouvait évidemment écarter à Haguenau, comme cela se fit à Saint-Clément et ailleurs, dès le premier jour, dès 1775. Pourquoi dura-t-elle ici jusqu'en 1779, tant que Hannong fut le maître de son usine? Elle était pour lui un moyen commode de reculer l'échéance de ses billets, le jour fatal où il aurait à la fois à renoncer aux avances ultérieures de son ami Schmit et à le rembourser.

Hannong n'assista point à sa désastreuse liquidation. Il s'était « retiré à l'étranger », le 24 novembre 1781, et séjourna d'abord à Munich. Des ennuis domestiques l'amenèrent ensuite à quitter cette ville pour se rendre à Paris où il se rencontra avec son frère; mais il retourna en Bavière, peu avant la Terreur. Il dut y mener une existence assez précaire, car dans une lettre écrite en l'année 1800 il reconnut que depuis seize ans sa fille Adelaïde était « son seul appui ». Pour soutenir son père elle était entrée comme gouvernante dans une grande maison russe, puis avait fini par fonder un lycée de jeunes filles, à l'exemple d'une sœur plus âgée, qui dirigeait déjà un établissement de ce genre.

On ignore la date de sa mort. Mais jusqu'à la fin de ses jours il ne cessa de revendiquer un mérite qui était pour lui, à la fois, un titre de gloire et un motif à d'amères récriminations : « Cet art, disait-il, cette nouvelle branche de commerce que les manufactures de l'intérieur exploitent avec tant de succès, fut originairement mon secret, mon bien, mon patrimoine. Chacun en jouit, moi seul, son *auteur* (!), je suis exclu du bénéfice commun de le faire valoir ».

Je ne m'arrêterai point aux marques adoptées par Hannong : elles se Joseph et les autres chez Græsse, Jacque- rencontrent partout, une cependant qui mart, etc. En voici nulle part. C'est n'est mentionnée l'art. XIII du traité celle qu'autorisait de janvier 1776 : les armes de la ville de Haguenau

Digitized by Google

VI.

Pierre Antoine Hannong (1761-1785).

Les revers de fortune frappèrent surtout Joseph Hannong pendant le derniers tiers de sa vie, après quelques années de gloire et de prospérité relative. Son puîné, Pierre Antoine, les connut dès les débuts de sa carrière, et, grâce à son humeur vagabonde et folâtre, ne réussit jamais à s'y soustraire complètement.

Tainturier nous le montre se rendant à Paris dès 1761, vendant à Sèvres (29 juillet) les secrets de son père pour une somme de 6000 liv. et une rente viagère de 3000 liv. réduites peu après à 2000 et 1200 liv. Joseph prétend dans son Mémoire *au Roi* (p. 5) que ces secrets, connus de son frère par l'indiscrétion des liquidateurs de la succession paternelle, ne furent divulgués qu'en 1763. C'est aussi cette dernière date qui semblent résulter des négocations dont nous allons parler.

A la mort du père, comme son aîné se trouvait alors à Frankenthal, Pierre fut placé par les cohéritiers à la tête de ses usines alsaciennes. Mais ils ne tardèrent point à l'écarter pour le remplacer par Madame de Löwenfinck. Il se présenta alors devant le sénat de Haguenau (22 avril 1762), exposant que les deux établissements alsaciens des Hannong n'avaient pu être partagés entre les sept héritiers encore vivants de Paul, et seraient mis en vente au grand sénat de Strasbourg. Il avait l'intention d'acquérir celui de Haguenau, et on lui avait même reconnu à cet égard un droit de préférence. Mais certaines rumeurs lui font craindre qu'on ne veuille rendre ce droit illusoire, en poussant l'usine à un prix ruineux pour lui. Ils préférerait en conséquence obtenir la permission d'établir ici une faïencerie nouvelle et la jouissance exclusive des terres de la banlieue qui seraient propres à cette fabrication.

Digitized by Google

La permission demandée lui fut accordée (26 avril), et il fut reçu bourgeois dans la même séance. Mais les conditions stipulées, littéralement reproduites quelques jours plus tard en faveur de Joseph ne lui réservaient aucune jouissance exclusive ci-dessus (p.).

Muni de cette autorisation, Pierre acquit la maison d'Antoine Labastrone, aubergiste de l'Ange, et y installa sa nouvelle manufacture. Il n'y resta pas longtemps. Dès 1763 il quittait Haguenau.

Voici comment il rappelle dans une requête lue au sénat le 1er octobre 1764 les causes et les conséquences de ce départ. Il y a deux ans environ qu'il a établi une fabrique de faïence en cette ville, mais comme ses propres moyens n'y suffisaient pas, il a dû faire des emprunts. Puis, ayant ouvert des négociations avec M. Boilleau, directeur général des fabriques royales de porcelaine à Sèvres, pour lui donner les secrets de la porcelaine, il était parti par ordre de la cour. Pendant son absence, un de ses créanciers, le sieur Sarcelle, a fait saisir et emporter ses meubles et ses effets. Entraînés par cet exemple, les autres créanciers ont saisi la fabrique, tout en conservant l'exploitation qu'ils continuent encore pour se faire payer de leurs prétentions. Il ne demande qu'à se libérer de ses engagements et prie le magistrat de faire dresser d'office un état de ses dettes. La requête fut admise et le stettmeister de Wimpfen fut chargé de recevoir les créanciers.

Celui-ci dressa l'état demandé... et les choses en restèrent là.

Le 16 janvier 1765 arrive une nouvelle requête. « Le suppliant ayant vendu au Roy le secret de la porcelaine, Sa Majesté l'auroit gratifié d'un brevet et lui auroit en outre donné un emplacement qui servoit autrefois pour la manufacture royale de porcelaine, située dans le château royal de Vincennes, pour y ériger une manufacture de fayence ». Mais avant d'entreprendre cette œuvre, il voudrait liquider ses dettes de Haguenau. Dans ce but il demande la permission de

Digitized by Google

vendre ses meubles et effets, ainsi que la fayance émaillée de sa fabrique, « à l'exception toutefois de ce qui est utile pour la fabrication, comme meules, moulins et fayances non émaillées qu'il voudroit conserver et faire venir é Vincennes ». Cette fois le sénat, éclairé sans doute par l'expérience, refusa de se mêler de l'affaire et ordonna « que sera mis néant à la requête ».

Pour les années suivantes on rencontre au greffe et dans les minutes des notaires une foule de contrats conclus entre Pierre et ses créanciers, promesses et transactions, même un arrangement général ménagé par un officier d'invalides, nommé Jean Meister. Mais rien ne fut payé, comme le prouve une nouvelle requête présentée au sénat *vingt ans après*, le 11 janvier 1786.

Pierre y rappelle qu'il était parti pour Paris après avoir établi sa manufacture « dans la maison portant l'enseigne de l'Ange, en société avec le sieur Deiss, alors conseiller intime de S. A. S. le prince de Hohenlohe. En son absence, Deiss et son cousin Charles Hannong (fils de Balthasar) avaient fait force dépenses « pour soi-disant le soutien dud. établissement », dépenses acceptées ensuite par lui avec la légèreté de son âge. Il en résulta « qu'il se trouva chargé d'environ 18.000 liv. de dettes envers différents particuliers et principalement envers le sieur Deiss d'une somme de 8040 liv. ». Cette dernière créance s'est ensuite notablement accrue, sans qu'il sache comment. Elle forme aujourd'hui une somme de 18.000 liv. en litige à Colmar, et il prie le magistrat de la régler avec les fonds (20.193 liv.) que le sénat de Strasbourg lui avait colloqués dans la faillite de son frère.

L'humeur inconstante et aventureuse qui signale toute la carrière de notre Pierre l'avait poussé de Vincennes à Paris (faubourg Saint-Denis), puis en Italie où il installa (1776) à Vinovo près de Turin[1]) une faïencerie

1) LEHNERT, *Das Porzellan*. Bielefeld, 1902, p. 90.

Digitized by Google

aussi éphémère que toutes ses autres fondations, et finit par le ramener en Alsace à la première nouvelle de la catastrophe de son frère, dans l'espoir sans doute de sauver quelques épaves de ce naufrage de sa famille. Fondé sur la permission obtenue en 1762, il ouvrit une nouvelle manufacture.

Comme la maison de l'Ange, acquise à crédit, était retombée, le 25 juin 1766, entre les mains des Labastrone qui en vendirent les matériaux en 1771, Pierre dut chercher un autre local. Il crut le trouver dans le voisinage. En septembre 1780 on le voit demander à la ville le résultat d'une enquête municipale sur les fours et les cheminées qu'il avait installés dans une vieille tour derrière le Saumon. Cette installation ne le satisfit toutefois que médiocrement. Dès le 5 octobre 1781 il acheta le Petit Château dont il sera question plus loin et n'y renonça que par respect pour un droit de préachat que son concurrent Anstett avait sur cet immeuble. Enfin, quand la faillite de Joseph amena la vente des bâtiments voisins de la Porte Rouge qui depuis une cinquantaine d'années constituaient la manufacture Hannong; il les acheta (14 août 1783).

Cette acquisition se fit sans aucun doute avec l'argent du notaire, Fr. X. Hallez, qui avait conclu avec lui un traité dont le texte signé par les deux parties se trouve sous nos yeux. Il a pour objet la mise en état de toutes les faïences et porcelaines inachevées, que Pierre s'était fait adjuger à la liquidation des marchandises saisies. Dans ce but les deux parties mettent en commun, l'un son argent, l'autre son travail et ses connaissances techniques. La fabrication de pièces neuves n'était pas interdite, mais elles ne se faisaient aux frais de l'association que lorsqu'elles servaient à assortir des pièces anciennes. Tout ce que nous savons du reste sur les destinées de l'entreprise, c'est qu'en fin de compte Hallez resta créancier de quelques milliers de livres, et quand il en réclama le solde, l'avocat de Pierre, fidèle à la tradition connue, l'envoya se faire payer sur les

Digitized by Google

fonds légendaires que son client, disait-il, avait à prétendre sur la succession de son frère (6 juin 1785).

Au moment où se faisait cette réclamation, notre remuant manufacturier se trouvait de nouveau en France. Avant de quitter Haguenau, il y avait organisé une petite loterie, dont la mise en scène est décrite en détail dans le registre des audiences municipales. Pierre émettait avec l'assentiment du magistrat 182 billets à 6 livres chacun, et le tirage fixé au 19 septembre 1784, offrait comme appats les lots suivants :

1er lot (valeur 350 liv.) : un déjeuner de porcelaine bleue du Roi ;

2e lot (valeur 350 liv.) : un déjeuner pareil, à deux tasses, cafetière, pot au lait, sucrier et plateau, à fond noir, contenant dans les médaillons des sujets d'animaux domestiques enrichis d'or ;

3e lot (valeur 144 liv.) : un grand vase antique découpé en forme de pot pourri de 15 pouces de haut, enrichi d'or et de couleurs ;

4e lot (valeur 120 liv.) : une grande tasse à bouillon en or, dans le fonds de paysages, de bouquets en or, de couleur, gravé et bord doré ;

5e lot (valeur 80 liv.) : une tasse à café, dite à la reine à deux anses avec couvercle et soucoupe, fond bleu à médaillons, dans lesquels il y a des enfants et mignatures, bouquets en or de couleur, gravé, bordé en or ;

6e lot (valeur 48 liv.) : une petite tasse et soucoupe, fond noir à 6 médaillons peints en enfants entremêlés de bouquets d'or, gravé à double bord ;

7e lot (valeur 36 liv.) : une garniture de cheminée, composée de deux figures, d'un vase de milieu ou pot pourri avec piédestal, le vase peint en oiseaux, le tout doré.

Pierre s'était fixé à Verneuil. C'est du moins de là qu'il écrivait à son cousin, le 9 juillet 1786. Il y avait créé une manufacture ; mais elle n'était pas encore

Digitized by Google

roulante et en attendant que la vente fut ouverte, il tirait le diable par la queue. Il se montre toutefois bon parent et communique fraternellement une bonne recette de terre blanche, qui servira peut-être à son correspondant, désireux de se lancer à son tour dans l'arène.

En attendant il en tira lui-même quelque parti. Dans une lettre écrite une vingtaine d'années plus tard, sa fille Rossette, femme Giveze, nous apprend que « son père en mourant l'a laissée dépositaire d'un procédé dont il était inventeur et qui dans le cours de l'an II de la République, quelque temps avant sa mort, lui avait fait obtenir dans cette partie la place de directeur à Sèvres... Ce procédé consiste dans une vaisselle blanche qui approche beaucoup de la porcelaine, qui est susceptible des mêmes ornements, qui va au feu et dont les frais de confection n'excèdent pas ceux de la terre anglaise ». Mais, faute de capitaux, ce précieux secret ne rapporte rien à la pauvre dame, bien qu'elle soit aussi du métier et y travaille de son mieux. « Je peins, dit-elle, dore, cuis la porcelaine et la mets en état de vente; mais les affaires sont si mauvaises ici qu'on ne gagne presque rien ».

(A suivre). A. HANAUER.

Digitized by Google

SOUVENIRS

D'UN

MÉDECIN STRASBOURGEOIS

DU XVIIIe SIÈCLE

Introduction.

Le praticien strasbourgeois dont voici les souvenirs est à peu près inconnu. Il n'a pas fait partie du corps enseignant de la faculté de médecine de Strasbourg, et son bagage scientifique se réduit à une mince dissertation inaugurale.

Les *Almanachs d'Alsace* de 1782 à 1789 nous donnent l'adresse de M. Doldé avec celle des autres praticiens de Strasbourg, et nous apprennent qu'en 1782 il était sous-doyen du Collège de médecine, c'est-à-dire de la Corporation des médecins strasbourgeois. Le docteur Bourguignon fait le récit de la prestation de serment de fidélité à Charles II, duc de Deux-Ponts et seigneur de Bischwiller, par les fonctionnaires de la seigneurie, et parmi ces fonctionnaires figure M. Doldé, docteur en médecine, physicien de Bischwiller [1]).

1) BOURGUIGNON (Eug.), *Bischwiller depuis cent ans*. Bischwiller, 1875, in-8°.

Digitized by Google

C'est tout. Notre héros n'a pas laissé d'autres traces dans la littérature imprimée alsacienne.

Les souvenirs de Doldé sont avant tout des récits de voyage. Le jeune garçon, qui, le 15 juin 1736, franchit le seuil de la maison paternelle, ne déposera le bâton de voyageur que le 24 décembre 1750. Né en Pologne en 1717, il mourra en Alsace en 1789, après avoir parcouru l'Europe de Saint-Pétersbourg à Paris, et de Zürich à Stockholm. Il a habité la Prusse et la Livonie, la Suède et la Russie, la France et la Suisse. Il était en Pologne, lorsqu'Auguste III et Stanislas se disputaient ce malheureux royaume; en Prusse lorsque Frédéric bat les troupes impériales à Molwitz; en Russie lorsqu'une révolution de palais place la princesse Elisabeth sur le trône occupé un instant par un czar enfant. A Strasbourg, avant de mourir, il assista aux premières troubles révolutionnaires de 1789.

Sa vie universitaire le met en contact avec bien des savants. Il a connu Nordenheim, l'archiâtre de la cour de Suède, Bittner (de Kœnigsberg), un des créateurs de la médecine légale, le théologien Quandt, Kau-Boerhoave, Winslow, Astruc, Bernouilli, pour ne citer que les plus grands.

Des faits historiques auxquels il a assisté, Doldé n'en mentionne aucun. Des savants qu'il a connus, il fait une énumération consciencieuse mais sèche, et sans donner plus de détails que lorsqu'il consigne des noms d'hôteliers ou de conducteurs de diligences. Des sites et des monuments qu'il a vus, le musée de Berlin, la galerie verte de Dresde, Zürich et son lac, semblent seuls avoir frappé son attention. Aucun cri d'admiration ni pour les fontaines de Nuremberg, ni pour le Louvre de Paris, ni pour le parc de Versailles, ni pour la montagne, ni pour la mer. Peu d'anecdotes : l'auteur a mangé de fort bon poisson dans une île où le jeta la tempête, et a failli être assassiné dans une forêt de la Suisse. Voilà toutes ses aventures de voyage.

Digitized by Google

Pourtant c'est sans ennui qu'on lit les feuillets jaunis sur lesquels ont été recopiés ces souvenirs, par une main pieuse, celle sans doute de la fille du vieux docteur.

L'auteur, avec une candeur charmante, s'y montre à nous sans fard. Nous lui découvrons des défauts, nous sentons un esprit trop fermé aux belles choses de la nature et de l'art, nous le voyons accepter trop aisément un ducat d'une belle-mère qu'il déteste, nous lui trouvons un peu trop d'amour pour l'argent, qui lui manqua si souvent, hélas! Nous lui reconnaissons aussi des qualités. Travailleur et persévérant, il obéit à sa vocation médicale, malgré les obstacles qui encombrent sa route. Ses qualités de cœur ne sont pas moins réelles, car partout où il va il se crée de solides amitiés. C'est un excellent chrétien. Il a, à un haut degré, le culte de sa famille; aucun effort ne lui coûte pour en recueillir les plus lointaines traditions.

Mais autre chose encore nous intéresse en cette histoire. Au XVe siècle, au XVIe siècle peut-être, une famille alsacienne s'établit à Stuttgart. De là elle va en Silésie, en Pologne, à Fraustadt « au milieu des dunes où s'agitent les ailes des moulins à vent ». Deux siècles se passent, puis son dernier rejeton regagne le pays d'origine. Des raisons professionnelles, je ne sais quels conseils reçus à Saint-Pétersbourg, suffisent-ils à expliquer ce retour au sol des aïeux? Penserons-nous plutôt que la voix mystérieuse de ses morts d'Alsace y a rappelé ce déraciné? Quoi qu'il en soit, Jean-Jacques Doldé ira mourir à l'ombre de l'église Saint-Thomas, où depuis si longtemps dort un de ses ancêtres.

Il nous a été facile d'identifier la plupart des personnages de quelque notoriété cités ici. Les biographies Didot et Michaud malgré leurs inexactitudes, le dictionnaire Dechambre, les monographies de Hjelt, de Stettiner, de Richter et de Wieger, l'index-catalogue de la bibliothèque des chirurgiens militaires de Washington, nous ont été très utiles.

Digitized by Google

Je dois à l'obligeance de Mme Dobelmann-Kampmann, arrière-petite-nièce du docteur Doldé, la communication du manuscrit de ces souvenirs.

ER. W.

Histoire de la vie de feu M. Jean-Jacques Doldé, de son vivant docteur en médecine à Strasbourg.

Jean-Jacques Doldé, docteur en médecine, bourgeois et praticien à Strasbourg en Alsace, en même temps que physicien à Bischwiller, a laissé cet écrit en souvenir à ses enfants.

Aujourd'hui, ce 17 août 1777, m'étant au point du jour réveillé en bonne santé, et ayant par la grâce de Dieu atteint la soixantième année de mon âge, j'écrivis ces lignes : tout d'abord pour remercier mon Créateur, qui dans sa haute sagesse m'a gouverné et dirigé jusqu'à ce jour, ensuite pour rappeler à mes enfants, lorsque je ne serai plus de ce monde, le lieu de ma naissance et les souvenirs que j'ai conservés de mes parents, de mes grands-parents et arrière-grands-parents. J'ai également noté ici comment Dieu me dirigea dans le monde, depuis ma naissance, c'est-à-dire depuis le 17 août 1717 jusqu'à la soixantième année de mon âge.

Cet écrit n'est qu'un souvenir que je laisse à mes enfants.

Ma naissance, mon éducation, mes voyages.

L'an 1717, le 17 août, je naquis à Schlichtingsheim, petite ville voisine de Groszglogau, située sur la frontière de Pologne, et, le 19 du même mois, je fus baptisé dans l'église évangélique luthérienne (Schlichtingsheim

Digitized by Google

n'a qu'une église et ses habitants sont tous luthériens) [1]. Jean et Jacques furent mes noms de baptême. Mon père s'appelait Jean-Jacques Doldé; il était baigneur-chirurgien et bourgeois dudit endroit; ma mère s'appelait Anne-Sabine D., née Degner, et était native de Fraustadt. Tous ces renseignements figurent sur mon billet de baptême.

Dès que mon âge le permit, je fréquentai l'école de Schlichtingsheim, mais des maladies telles que la petite vérole et d'autres affections de l'enfance m'en écartèrent maintes fois jusque vers l'âge de sept ans, âge auquel j'avais éprouvé toutes les maladies habituelles aux enfants. A part ces maladies, grâce à la bonne constitution dont j'avais hérité de mes parents, j'étais un enfant bien portant, autant que j'en puisse juger par mes propres souvenirs et par les récits de mes parents.

J'avais huit ans quand mon père vendit sa maison et son jardin de Schlichtingsheim, pour aller habiter Fraustadt, ville qui, plus importante et plus peuplée, lui promettait des ressources plus grandes; peut-être avait-il été poussé à prendre ce parti par ma mère dont les parents habitaient Fraustadt [2]. Mon père acheta à Fraustadt une belle maison, et obtint les privilèges nécessaires pour être autorisé à soigner son prochain dans ses maladies tant internes qu'externes. Il ouvrit dans sa maison une boutique d'apothicaire aussi bien aménagée que peut l'être une officine dans une petite ville, mais n'exploita guère l'étuve installée auprès de chez lui, tirant sa subsistance de l'exercice de la chirurgie

1) Schlichtingsheim, bourg du canton de Fraustadt, fait aujourd'hui partie de la province prussienne de Posen. Fondé en 1642 par des réfugiés silésiens, il appartint au royaume de Pologne jusqu'en 1772. — Groszglogau, chef-lieu d'arrondissement de la Silésie prusienne, appartint à l'Autriche jusqu'en 1741, date à laquelle il fut pris par les Prussiens.

2) Fraustadt (en polonais Wszowa), chef-lieu d'arrondissement de la province de Posen, appartint à la Pologne jusqu'en 1772.

Digitized by Google

et de la médecine interne dans la ville et dans ses environs.

Nous habitions Fraustadt depuis peu, lorsque ma mère tomba malade : son état empira peu à peu, une maladie consomptive la cloua au lit pendant de longues semaines, et Dieu finit par me l'enlever. J'avais alors à peu près neuf ans. Cette mort me laissa très isolé : je n'avais plus de mère et mon père était rarement à la maison. Au bout d'un peu plus de deux ans mon père se remaria, épousant une demoiselle Eckart dont le père avait été pasteur dans une localité des environs. En me donnant cette belle-mère, Dieu me fit un don aussi précieux que s'il m'eût envoyé une mère véritable. Elle me montra autant d'amour, autant de tendresse, qu'une mère peut en avoir pour son enfant. J'étais d'ailleurs le seul enfant que mon père lui avait apporté de son premier mariage. Je continuais à fréquenter les classes du gymnase ; de plus mon nouveau grand-père, en sa qualité de savant, me donnait des leçons de latin, et je m'exerçais à écrire et à compter.

Là-dessus le désir me vint d'étudier la médecine, et il était à peu près décidé que j'obéirais à mon penchant. Mon père toutefois n'était guère de cet avis, je ne sais trop pourquoi, soit à cause de l'insuffisance de ses ressources, soit pour toute autre raison. Nous étions alors trois frères et sœur, le second mariage de mon père lui ayant donné un fils et une fille. Aussi grande avait été ma joie de retrouver une mère aussi aimable, aussi grande fut ma douleur, lorsque quelques années après Dieu me la reprit. Elle mourut, et de ce temps je désespérai de jour en jour davantage de jamais pouvoir étudier la médecine.

Mon père m'engageait de plus en plus à l'aider, par conséquent à borner mes ambitions à l'état de chirurgien. Connaissant les simples usuels, il les récoltait lui-même chaque année, et c'est ainsi qu'il m'amena à approvisionner d'herbes notre grenier. Mon père m'apprit à distiller, à faire des préparations chimiques. Au point

Digitized by Google

de vue chirurgical, il était aussi expérimenté que peut l'être un chirurgien dans une petite ville. Usant des qualités dont Dieu l'avait doué, il mettait à profit les entretiens et la correspondance d'habiles médecins, d'apothicaires et de jardiniers. Il aimait à lire et à écrire, ce qui lui fut d'autant plus utile qu'il n'eut jamais l'occasion de fréquenter des écoles bien savantes. Le petit jardin qu'il possédait auprès de sa maison, était rempli d'herbes utiles et de fleurs qu'il cultivait tant pour son utilité que pour son agrément.

M'exerçant journellement de la sorte, et bien que ne possédant pas les principes exacts de la science, j'acquis bien des connaissances utiles, En pesant avec soin des médicaments j'appris à connaître le poids médicinal; en mélangeant les médicaments externes ou internes, j'appris quelles étaient leurs propriétés, toutes choses que négligent beaucoup de ceux qui étudient la chirurgie en chambre, mais dont j'appréciai plus tard l'utilité lorsque je suivis les cours des universités.

Mon père me conseillait de devenir chirurgien comme lui; pourtant il me promit que si un jour je me trouvais dans une ville d'université et que si je m'y faisais connaître, rien ne s'opposerait à ce que j'étudie ensuite la médecine; il m'y aiderait autant que le lui permettrait sa fortune. Sur cette promesse, je continuai à étudier la chirurgie.

J'avais dix-sept ans lorsque mon père se remaria à nouveau, épousant cette fois une veuve Eve-Catherine Masculius. Elle fut pour moi une vraie marâtre, pour mon père une épouse désagréable; comme dit le proverbe, chacun des deux mariés comptait se chauffer auprès de l'autre, espérant faire un riche mariage. Cette femme était sensiblement plus âgée que mon père, dont le choix malheureux avait été sans douté dicté par le désir d'obtenir une belle dot et de ne plus avoir d'enfants. Elle vécut douze ans encore au grand déplaisir de mon père, qui apprit ainsi combien on a tort de ne songer qu'à la question d'argent. Ce mariage réduisit

Digitized by Google

notre fortune plus qu'il ne l'accrut, et porta préjudice à mes intérêts aussi bien qu'à ceux de mon frère et de ma sœur.

Enfin arriva l'époque où je terminai mon apprentissage de chirurgien. Je restais encore quelque temps à la maison auprès de mon père. On chercha une occasion de m'établir au loin ; cette occasion se trouva à Thorn, et tel fut le but de mon premier voyage. Thorn possède un gymnase, dont j'espérais pouvoir tirer parti [1]).

Mon départ fut fixé au 15 juin 1736. Ce jour-là mon père me donna deux ducats que je joignis à trois ducats, fruit de mes économies et de la libéralité de quelques amis. De la sorte je possédais pour mon voyage une somme correspondant environ à cinquante livres de monnaie française.

Je partis de Fraustadt sur une voiture de roulage, et, grâce à Dieu, j'arrivai heureusement le 21 du même mois à Thorn, ville de la Pologne prusienne, située à trente milles d'Allemagne, c'est-à-dire à soixante lieues de Fraustadt. Je ne dis rien des villes et des villages que je traversai au cours de mon voyage; ils ne me montrèrent rien de remarquable.

A Thorn je me rendis chez M. Illing, dans la maison duquel j'exerçais la chirurgie. J'y trouvai les rudiments d'un hôpital, car, après le siège de Danzig, un chirurgien français avait installé dans la maison de M. Illing un grand nombre de blessés dont quelques-uns étaient encore en traitement lors de mon arrivée [2]). Après avoir passé quelque temps à Thorn, je m'aperçus que le

1) Thorn, en même temps qu'un gymnase protestant, possédait un collège de Jésuites, et les élèves des deux établissements en étant venus aux mains en 1724, le gouvernement polonais prit des mesures draconiennes pour rétablir l'ordre. Le maire et neuf bourgeois eurent la tête tranchée. Thorn était encore à la Pologne à l'époque où y passa Doldé, qui place à tort cette ville en Prusse.

2) Danzig, qui resta à la Pologne pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, servit en 1734 de refuge à Stanislas Leczinski. Assiégée par les Russes et les Saxons, elle capitula le 9 juillet.

Digitized by Google

séjour dans cette ville ne m'était guère profitable. Le désir me vint de voyager, et, ayant réuni quelques économies, je quittai Thorn le 3 mai 1737 et partis pour Danzig en bateau sur la Vistule. (Danzig est éloignée de Thorn de vingt-quatre milles, c'est-à-dire de quarante-huit lieues; par bateau la distance est de trente milles). A deux milles de Thorn, notre bateau prit l'eau à la suite d'un choc, et c'est à grand'peine que nous nous tirâmes de là. Quelqu'un de nous fut envoyé à la ville pour demander qu'on nous porte secours; nous dûmes nous arrêter pendant deux jours, le temps de réparer l'avarie, puis nous poursuivîmes notre voyage, et le 8 mai nous abordions heureusement à Danzig.

A Danzig, deux maisons étaient prêtes à m'accueillir, mais une querelle ayant éclaté entre deux messieurs chez qui je devais séjourner, querelle assez grave pour les conduire devant les juges, l'existence à Danzig me devint insupportable, et je décidai de quitter cette ville pour aller à Stockholm; je me félicitai plus tard d'avoir eu cette idée. Au bout de cinq semaines à peine de séjour à Danzig, d'abord chez M. Lamprecht dans le faubourg d'Ecosse[1]), puis chez M. Falck dans la ville même, je m'embarquai sur le bateau *Saint-André*, dont le capitaine s'appelait Rickerlille, le 15 juin 1737, et, le 24 du même mois, malgré la tempête et le mauvais temps, j'atterrissais heureusement à Stockholm.

Je me rendis à Ladugartsland, chez M. Gœdecke, afin d'y exercer la chirurgie sous sa maîtrise[2]). J'y passai trois ans pendant lesquels je pus faire quelques économies. De plus j'avais le bonheur de rencontrer plusieurs fois par semaine l'archiâtre Nordenheim, méde-

1) Deux faubourgs de Danzig portent le nom d'Ecosse : Alt-Schottland (la vieille Ecosse), au sud, et Neu-Schottland (la nouvelle Ecosse), à 4 km. au nord-ouest de la ville.

2) Ladugartsland, faubourg de Stockholm, occupé aujourd'hui surtout par des casernes.

Digitized by Google

cin privé de la reine et je soignais des malades sous sa haute direction ; M. Nordenheim, qui en même temps que M. Van Horn avait été chargé de l'enseignement des sages-femmes, contribua à me donner le désir d'étudier l'art des accouchements, qui jusque-là m'était totalement inconnu [1]).

Ce maître me montra beaucoup d'amitié, et je cherchai à profiter le plus possible de son enseignement.

Ayant passé trois ans à Stockholm et M. Nordenheim étant mort, je résolus d'aller à Riga. Je m'embarquai le 11 mai 1740 (vieux style), sur un bateau chargé de pierres et de sable. Ce voyage était fort périlleux, la mer étant encore couverte de glaçons provenant des fleuves qui s'y déversent. A quelques milles de Riga, on nous parqua au fond du bateau, nous recommandant de nous mettre en prières et de nous préparer à la mort ; le danger était grand et le bateau menaçait de sombrer. Toutefois Dieu nous secourut, et, le 18 mai, nous débarquâmes heureusement à Riga.

N'ayant aucun motif de m'arrêter à Riga, je n'y demeurai que seize jours, chez M. Erxleben. Le 3 juin je partis sur une voiture de roulage, conduite par un voiturier nommé Will, pour me rendre à Kœnigsberg, et, voyageant ainsi à travers la Courlande, je passai par Mitau, Libau et Memel. Là je m'embarquai sur un bateau, qui par le golfe de Courlande me conduisit à Kœnigsberg, où j'arrivai heureusement le 18 du même mois.

1) Jean-Christophe Nordenheim (ou Heyn) naquit en 1681. Il fut médecin des armées suédoises, puis médecin du roi de Suède. Il mourut en 1740. — Jean Van Horn (1662-1724) était mort lors du séjour de Doldé à Stockholm. Premier médecin du roi, il avait été chargé par le Gouvernement de régler tout ce qui concerne l'établissement des sages-femmes. (HJELT (O. E. A.), *Svenska och finska medicinal verkets historia*... Helsingfors, 1893, 3 vol. in-8°).

Digitized by Google

A Kœnigsberg, un certain M. Brodhag m'offrit un logis dans sa maison; je vins habiter chez lui le 3 juillet 1740, ne connaissant d'ailleurs personne dans la ville, et je recommençai à exercer mon métier de chirurgien. Avec quelques amis, je suivis les cours d'ostéologie de M. le docteur Bittner, et ainsi je nouai des relations avec de nombreux étudiants [1]). J'appris à connaître aussi M. le professeur Keszelring, qui était professeur d'anatomie et qui faisait en même temps un cours d'ostéologie [2]). Un de mes bons amis m'ayant plusieurs fois emmené à ce cours, j'entrai peu à peu dans l'intimité du professeur, je lui dévoilai mes projets d'avenir; il se prit d'affection pour moi et m'admit gratuitement à ses leçons. Au bout de trois mois je quittai la maison de M. Brodhag et pris pension chez un serrurier. Je fréquentai avec assiduité les cours d'ostéologie de M. le professeur Keszelring, et enfin j'entrepris l'étude de l'anatomie. Ce maitre, devenu pour moi un véritable ami, me proposa au bout de quelques semaines de m'héberger sous son toit, et promit de me venir en aide en toute occasion jusqu'au jour où je serais promu docteur. Riche et sans enfants, il était fort affable et aimé de tout le monde. Le 7 mars 1741, M. J.-J. Quant, professeur de théologie, me fit immatriculer à l'université [3]). Je crus qu'une étoile de félicité s'était levée pour moi. Je pensai aux paroles de mon père, qui m'avait promis que si un jour je venais à suivre les cours d'une

1) Bittner (ou Buettner), qui a laissé un nom dans la médecine légale, était un des six professeurs de la faculté médecine de Kœnigsberg. Cette faculté avait été complètement réorganisée en 1738. La chaire de botanique avait été séparée de la chaire d'anatomie; on avait introduit dans l'enseignement l'étude de certaines spécialités telles que la gynécologie. Enfin Bittner avait fait édifier à ses frais un théâtre anatomique. (STETTINER, *Aus der Geschichte der Albertina : 1544-1894*. Kœnigsberg, 1894, in-8°).

2) Jean-Henri Keszelring (1713-1741), auteur de quelques écrits historiques et pratiques sur la lithotomie, quitta probablement Halle pour Kœnigsberg en 1738 ou en 1739.

3) Quandt (Jean-Jacques), chef des luthériens orthodoxes à Kœnigsberg. Homme d'une grande érudition, son éloquence était fort prisée par le grand Frédéric. (STETTINER, op. cit.).

Digitized by Google

université, il me viendrait en aide. Comme mes économies de Stockholm diminuaient, je lui demandai du secours, tout en lui donnant de mes nouvelles. Afin de ne causer à mon père aucune privation, je le priai seulement de m'envoyer le montant d'une vieille dette dont ma mère avait été la créancière, et c'est ainsi que je reçus quelque argent. L'époque était venue où je devais m'installer dans ma nouvelle demeure, et je croyais pouvoir enfin atteindre à ce que je considérais comme mon bonheur, lorsque le professeur tomba malade et mourut; je dus encore dire adieu à tous mes beaux projets. Les vœux anciens de mon père semblaient sur le point de se réaliser, et voilà que mes espérances étaient si tôt anéanties.

Mes ressources étaient trop modestes, et mon père m'envoyait trop peu d'argent, pour que je pusse songer à continuer mes études; aussi je ne restai plus que peu de temps à Kœnigsberg. Ayant fait connaissance avec des Livoniens et des Courlandais, nobles et bourgeois, je m'étais créé quelques relations à Riga. On m'écrivit de cette ville pour me demander d'y revenir. Je m'y décidai, et, conduit par le voiturier Reisz, je partis de Kœnigsberg, le 26 avril 1741, à destination de Riga. Après avoir traversé en bateau le golfe de Courlande et débarqué à Memel, je voyageai par terre et passai par les villes de Libau et de Mitau, pour arriver heureusement, le 12 mai, à Riga. Là je me rendis chez M. Stæhlin, afin d'excercer la chirurgie. Je prenais plaisir à parcourir les environs de la ville, et il m'arrivait de séjourner une ou deux semaines, parfois plus longtemps, chez des gentilshommes campagnards, car M. Stæhlin connaissait beaucoup de monde à la campagne, et l'âge l'empêchait de parcourir le pays [1]).

1) De ce passage un peu obscur, il semble résulter que Stæhlin était médecin ou chirurgien. Dans ce cas Dolde n'aurait pas été seulement son locataire, mais aussi en quelque sorte son assistant.

Digitized by Google

En ville j'eus l'occasion de visiter des malades en compagnie de M. le docteur Stimsel. J'acquis quelque réputation; je pus économiser deux cents ducats et renouveler ma garde-robe. Je restai trois ans à Riga; au bout de ce temps M. Stæhlin mourut. Aucun motif ne me retenait plus à Riga, et ma fortune était trop mince pour me permettre d'aller suivre les cours d'une université. Je résolus donc d'aller à Saint-Pétersbourg et partis, le 19 mai 1744 (vieux style), avec un gemschick russe. (C'est ainsi qu'on appelle là-bas les voituriers). Je lui donnai pour ce voyage dix roubles; je n'en dépensai en route que deux pour mon entretien, le voyageur n'ayant, dans ces contrées, guère d'occasions de dépenser son argent. Je traversai Wollmar, Walk, Dorpat et Narva. Les routes sont sûres en Livonie, mais entre Narva et Saint-Pétersbourg j'étais moins rassuré. J'arrivai pourtant sain et sauf, le 28 mai au matin, à Saint-Pétersbourg. Je logeai à l'*hôtellerie de Riga* trois journées durant, puis chez un sellier nommé Segelin.

Mon dessein était de chercher un emploi au collège de médecine, ou de demander un privilège dont je me servirais pour m'établir en Livonie; cependant mes roubles diminuaient et je ne voyais rien venir, la cour étant alors à Moscou. Je m'abstins donc de faire aucune demande, des amis me conseillant de me livrer à la pratique de mon art. Je suivis leurs conseils et m'en trouvai bien.

Quand la cour fut revenue à Saint-Pétersbourg, j'eus le bonheur de m'approcher de quelques personnes de la suite de l'ambassadeur de Prusse, qui eurent assez de crédit pour m'introduire chez lui. J'eus aussi l'occasion d'être employé à l'ambassade de l'empire allemand; ma clientèle s'étendit et j'exerçai la médecine interne aussi bien que la chirurgie. Enfin je fis la connaissance de l'archiâtre Kau-Boerhaave, médecin privé de l'impératrice, qui m'introduisit auprès de ses

Digitized by Google

clients [1]). Salzer, le chirurgien en chef de l'hôpital maritime, me prit aussi en amitié, et, grâce à son amitié, mes affaires devenaient de jour en jour plus prospères; je me rencontrais avec lui chez des malades de ma clientèle, et, comme son nom était estimé de tous, un peu de sa réputation rejaillissait sur moi [2]).

Mes affaires étant satisfaisantes, je changeai de domicile et alla habiter chez M. le lieutenant Wonneberg. Là ma clientèle s'accrut encore. M. Salzer me fit faire la connaissance de M. le professeur Schreiber, dont je suivis les cours de chirurgie, puis de physiologie [3]).

Le réputation de ce savant était universelle. Deux étrangers vinrent suivre ses leçons; l'un d'eux se trouva être de mes vieux amis, nommé Simmerling, qui avait été premier commis chez un apothicaire de Riga. Il me rendit visite aussitôt arrivé, suivit les cours du professeur Schreiber, et fréquenta avec assiduité l hôpital de terre et l'hôpital maritime [4]). Lorsque les cours qu'il suivait eurent cessé, Simmerling, sur le conseil de M. le professeur Schreiber, décida de se rendre à Strasbourg. Il me demanda si je ne voulais pas l'y accompagner, ajoutant que c'était pour y apprendre les accouchements qu'il voulait se rendre dans cette ville. J'examinai ma fortune, je pensai que je ne pourrais

1) Hermann Kau-Boerhaave, souvent confondu par les biographes avec son frère Abraham, était le neveu du grand Boerhaave. Docteur de l'université de Leyde, depuis 1729, il devint médecin de la cour de la Russie en 1740, puis conseiller privé, premier archiâtre, directeur du collège de médecine, et membre de l'Académie impériale des sciences. Il mourut à Moscou en 1753. (V. RICHTER, *Geschichte der Medicin in Russland*. Moskwa, 1815-17, 3 vol. in-8°).

2) Il s'agit sans doute de David-Christian Saltzer, qui fut nommé chirurgien de la cour en 1749. (V. RICHTER, op. cit.).

3) Schreiber (Jean-Frédéric), né à Kœnigsberg en 1705, mort à Saint-Pétersbourg en 1760. Médecin de l'armée russe en 1731, il fit la guerre de Turquie; en 1742, il fut nommé professeur d'anatomie et de chirurgie à Saint-Pétersbourg et, en 1757, médecin-conseiller de l'impératrice (DEZEIMERIS).

4) L'hôpital de terre (ou de l'armée de terre) et l'hôpital maritime furent fondés en 1715 par Pierre-le-Grand sur la rive droite de la Néva. Deux théâtres anatomiques étaient annexées à ces superbes édifices qui pouvaient contenir plus de cinq cents malades. (V. RICHTER, op, cit.).

Digitized by Google

indéfiniment rester à Saint-Pétersbourg, et, d'ailleurs, je désirais aussi apprendre l'art des accouchements.

Comme j'avais fait quelques économies et que je pouvais me dispenser d'avoir recours aux envois d'argent de mon père, je répondis à mon ami que j'étais tout disposé à partir avec lui. Je réalisai mes créances dans la mesure du possible; plusieurs notes, bien entendu, restèrent impayées. Avant mon départ je confiai mes économies à un négociant, en échange d'une lettre de crédit payable à Hambourg.

Le 9 juillet 1747 (vieux style) nous partîmes donc tous deux en bateau de Saint-Pétersbourg pour Cronstadt où nous arrivâmes le même jour. Le 16 juillet nous nous embarquâmes sur un bateau de voiles, dont le capitaine s'appelait Dehtloff Baur, à destination de Lübeck. Une forte tempête nous força à jeter l'ancre dans l'île de Bornholm, où nous débarquâmes et où nous mangeâmes du fort bon poisson. Après avoir passé un jour et une nuit dans cette île, qui appartient au Danemark, nous poursuivîmes notre route. Ballottés par les vents nous fûmes en grand danger dans les parages de l'île de Semens. Enfin, grâce à Dieu, nous débarquâmes le 15 août à Travemuende. Il faisait déjà nuit; le lendemain 16 nous en partimes en voiture de poste pour Hambourg, où nous arrivâmes le même jour. A Hambourg je touchai le montant de ma lettre de crédit, et en outre sept ducats, le cours de l'argent en roubles étant alors fort élevé.

Nous visitâmes Hambourg et y prîmes de l'agrément, et, le 30 août, la même voiture de poste qui nous y avait amenés, nous ramena à Lübeck.

Le 1er septembre, nous partîmes dans la voiture de poste ordinaire pour Schwerin, ville natale de mon camarade Simmerling, et nous y arrivâmes heureusement le 2 septembre. Nous nous arrêtâmes jusqu'au 14 septembre chez des personnes de sa famille, puis nous repartîmes tous deux en voiture de poste. Il fut

Digitized by Google

convenu alors entre nous deux que Simmerling m'accompagnerait à Fraustadt et que, comme il faisait ce détour par pure complaisance pour moi et afin que nous ne nous séparions durant notre voyage, je le défrayerais de toutes les dépenses jusqu'à Fraustadt; à partir de là, nous voyagerions de nouveau chacun à nos frais. Nous traversâmes donc Neustadt, Grabau, Perlberg, Kiritz, Fehrbellin et Berlin où nous nous arrêtâmes quelques jours, afin d'en visiter les curiosités, principalement le musée d'art. Nous traversâmes ensuite Francfort-sur-l'Oder, Crossen, Grünberg, Kontup, et arrivâmes le 21 septembre 1737 de nuit à Fraustadt. Je trouvai mon père et ma sœur en bonne santé, mais mon frère était mort. Ma seconde belle-mère vivait encore, mais elle était malade et n'habitait plus avec père. Je lui rendis visite et elle me donna un ducat.

Le 30 septembre 1747, mon compagnon et moi, nous partîmes de Fraustadt pour Dresde. C'était la seconde fois que je quittais Fraustadt, et je ne devais plus revoir ni mon père, ni ma sœur, ni aucun des miens. Ma belle-mère mourut peu de temps après mon départ.

Je ne dois pas oublier ici de rapporter qu'à mon arrivée j'avais montré à mon père la somme rondelette que j'avais amassée, toutes en pièces d'or. Il me demanda quelles étaient mes intentions. Je lui répondis que je comptais aller à Strasbourg, à Paris, etc., afin de compléter mes études. Tel n'était pas son avis : « N'as-tu donc pas assez voyagé? » me dit-il. Il regrettait l'argent que coûtaient ces voyages, tout en me souhaitant bien du bonheur. J'avais aussi une petite somme à recueillir d'une créance de ma mère, créance dont j'avais déjà touché une partie à Kœnigsberg; je l'ajoutai à mon argent de route.

De Fraustadt à Dresde la route traverse Beuthen, Sagan, Sorau, la petite bourgade de Mosgau, Hœgerswerda et Kœnigsbrück. Nous arrivâmes heureusement

Digitized by Google

à Dresde, et nous nous y arrêtâmes quelques jours pour en voir les curiosités, la galerie verte entre autres [1]). Nous partîmes ensuite pour Nuremberg, et nous traversâmes Freyberg, Oedern, Chemnitz, Zwickau et Reichenbach. Là nous dûmes nous arrêter pendant une journée. car j'étais fatigué et indisposé par ce voyage continuel de jour et de nuit. De fortes pluies tombaient presque toutes les nuits, et les voitures de poste, n'étant guère plus confortables que des chariots découverts à ridelles, nous laissaient exposés à toutes les intempéries. Mon ami eut la complaisance de ne pas m'abandonner, et au moyen d'une voiture particulière, nous pûmes, au bout de deux jours, repartir pour Nuremberg et rattraper ainsi le temps perdu. Nous traversâmes Plauen, Hoff, Münchberg, Penick, Bayreuth, Truppach, Streitberg, Erlangen, et arrivâmes heureusement à Nuremberg. Nous nous y arrêtâmes quelques jours pour y visiter tout ce qui en vaut la peine, et nous partîmes en voiture de poste pour Strasbourg. Nous traversâmes Firth, Garnbach, Daberndorf, Oberzehn, Rothenburg-sur-Tauber, Blaufeld, Hall ou Güntzelsau, Œhringen, Heilbronn, Eppingen, Bretten, Durlach, Carlsruhe, Rastadt, Bühl, Appenweyer, Offenburg, Kehl, et nous arrivâmes enfin à Strasbourg le 21 octobre 1747. Notre logis fut pendant quelques jours l'auberge des Trois-Maures, dans la Grand'rue, puis nous allâmes habiter chez un sellier dans les environs de l'église Saint-Nicolas, non loin du théâtre anatomique [2]). Nous avions parcouru cet été-là 760 ou 780 lieues, dont 400 environ par mer de Saint-Pétersbourg à Lübeck, et 364 en voiture de poste. Les 400 lieues de voyage par mer ne m'avaient guère coûté plus d'un louis d'or, mais le voyage par terre avait été plus cher, de sorte que, tout compris, mon voyage

1) La galerie verte *(grüne Gewölb)*, salle du château de Dresde, célèbre pour ses collections artistiques.

2) L'auberge des Trois-Maures était dans la maison qui porte aujourd'hui le numéro 77 de la Grand'rue. — Le théâtre anatomique était annexé à l'hôpital civil.

Digitized by Google

m'avait coûté environ cent-cinquante thalers. Sitôt après notre arrivée, nous nous informâmes de ce que nous pourrions étudier cet hiver. Mon dessin était d'étudier les accouchements et l'anatomie. J'avais l'intention de revenir plus tard à Saint-Pétersbourg, mais je voulais aller à Paris et à Jéna, avant de choisir un endroit pour m'y installer définitivement.

Nous assistâmes tous deux aux leçons d'accouchement de M. le docteur Fried et aux leçons d'anatomie de M. le professeur Eisenmann dans le théâtre anatomique [1]). Nous fréquentions aussi l'hôpital allemand et l'hôpital français [2]). M. Eisenmann faisait suivre ses leçons d'anatomie d'un cours de médecine opératoire, le tout en langue allemande. Nous prenions aussi des leçons de français, car ni M. Simmerling ni moi ne connaissions cette langue.

Nous journées furent donc bien remplies cet hiver : l'étude tant théorique que pratique de l'anatomie, de l'ostéologie, de l'art des accouchements qui nous faisait fréquenter la Maternité, les leçons de français, ne nous laissaient guère d'heures de loisir. Quand les cours furent terminés, le 23 avril 1748, M. Simmerling et moi nous partîmes par la voiture de poste ordinaire pour Paris, où nous arrivâmes heureusement le 4 mai. Nous logeâmes quelques jours dans le faubourg Saint-Antoine, puis rue de Seine dans le faubourg Saint-Germain. Enfin nous

1) Fried père réorganisa l'enseignement de l'obstétrique à Strasbourg. Il ne doit pas être confondu avec son fils qui fut également médecin-accoucheur. — Georges Henri Eisenmann (1693-1768), professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, y enseigna l'anatomie et la chirurgie de 1734 à 1756, puis il occupa la chaire de pathologie. La publication d'observations d'utérus doubles lui valut de son temps une certaine notoriété. (Fr. WIEGER, *Geschichte der Medicin und ihrer Lehranstalten in Strassburg vom Jahre 1497 bis zum Jahre 1872*. Strasbourg, 1885, in-8°).

2) L'hôpital allemand ou hôpital civil avait été construit de 1718 à 1724 sur l'emplacement de l'ancien hôpital détruit par l'incendie de 1716. L'hôpital français ou hôpital militaire avait été construit en 1692 à l'entrée du canal du Rhin. (A. SEYBOTH, *Strasbourg historique et pittoresque*. Strasbourg, 1894, in-4°).

Digitized by Google

allâmes habiter chacun de notre côté, car pour bien apprendre le français il était préférable que nous ne fussions pas tentés de causer ensemble en allemand.

Durant mon séjour à Paris, je fréquentai presque tous les jours l'Hôtel-Dieu ou la Charité. Je suivis les leçons de l'habile M. Winslow, *De actione musculorum*, et les leçons de botanique et de chimie du même professeur au Jardin royal public [1]). J'assistais aussi au cours *De morbis Veneris* que le célèbre Astruc faisait dans un autre collège [2]). Le reste du temps je parcourais Paris et ses environs. J'eus un instant envie de prolonger mon séjour à Paris, et je songeai à me faire envoyer la malle que j'avais laissée à Strasbourg chez M. Lœchner; mais, comme cette malle devait être visitée en cours de route, je craignis que la visite de mes bagages ne me coûtât cher; je changeai d'avis et résolus de revenir à Strasbourg. M. Simmerling avait déjà quitté Paris pour Strasbourg depuis quelques semaines. Je ne sais pas ce qu'il est devenu depuis son départ, ce qui m'a souvent causé du chagrin; et aujourd'hui encore, je ne sais que penser de ce silence. Nous nous étions quitté très amicalement; il m'avait prêté quelques louis d'or, en échange desquels je lui avais donné un reçu. A Strasbourg M. Lœchner lui rendit cet argent, non sans y ajouter un louis d'or. A mon retour je lui en remboursai l'équivalent et rentrai en possession du reçu que j'avais donné à M. Simmerling. Comme il était de santé délicate, il se peut qu'il soit mort peu de temps après. Quoi qu'il en soit je n'ai plus jamais eu de nouvelles de lui.

Après le départ de M. Simmerling, je fis la connaissance de trois jeunes Strasbourgeois, qui se propo-

1) Winslow était professeur d'anatomie et de physiologie au Jardin du Roi, et, depuis 1745, faisait des démonstrations anatomiques dans l'amphithéâtre de la rue de la Bûcherie.

2) Astruc était professeur au Collège de France (Collège royal) depuis 1731.

Digitized by Google

saient de rentrer à pied dans leur ville natale. Comme je n'avais jamais voyagé à pied, je résolus de me joindre à leur société, pensant que ce mode de voyage, mieux que tout autre, permet de bien connaître les contrées qu'on traverse. Nous partîmes donc à pied tous quatre, le 26 septembre 1748, de Paris. Notre voyage fut des plus agréables et, le 6 octobre, nous arrivâmes heureusement à Strasbourg. Cet hiver-là j'habitai la maison de M. Lœchner.

Je me perfectionnai dans l'art des accouchements, en suivant le cours de M. le docteur Fried et en fréquentant la Maternité. J'assistai au cours, en langue latine, de M. Eisenmann sur l'anatomie et la médecine opératoire, et aux démonstrations de M. Leriche sur les opérations chirurgicales que je m'habituai à répéter moi-même [1]). M. le professeur Grauel m'enseigna la physique expérimentale, et M. le professeur Brackenhoffer la mathésiologie [2]).

En suivant ces cours, et principalement le cours d'accouchement, je fis la connaissance de quatre Suisses, Messieurs Dolfus, Socin, Hess et Thurneysen [3]). Les voyant chaque jour, je devins leur intime ami. Quand les cours d'hiver eurent cessé, ces messieurs, et surtout M. Thurneysen, me proposèrent de les accompagner à Bâle, promettant de ne pas insister pour m'y retenir et de me laisser revenir à Strasbourg. Voir Bâle, voyager avec des amis, de telles propositions m'agréaient.

1) Leriche, *demonstrator in nosocomio regio*, meilleur anatomiste que chirurgien. (WIEGER, op. cit.).

2) Grauel, professeur de la faculté de philosophie, ainsi que Brackenhoffer, qui en même temps qu'il faisait des cours de mathésiologie (science de l'enseignement en général) était un mathématicien distingué.

3) Il s'agit sans doute d'Abel Socin (1729-1808), qui passa sa thèse de doctorat à Bâle en 1751, enseigna de 1761 à 1778 la médecine et la physique au gymnase de Hanau, fut nommé médecin particulier du prince-électeur de Hesse, puis revint se fixer dans sa ville natale. Il a laissé quelques ouvrages sur l'électricité (*Dictionnaire Dechambre*). — Jean-Jacques Thurneysen fut reçu docteur à Bâle en 1751, après avoir présenté une thèse sur les causes des hémorragies utérines pendant la grossesse.

Digitized by Google

J'acceptai leur offre, et nous voici le 17 avril 1749 sur la grande route de Bâle. Nous traversâmes successivement Sélestat, Colmar et Mulhouse. M. Dolfus nous quitta à Mulhouse, sa patrie, et mes trois autres compagnons et moi nous arrivâmes heureusement à Bâle le 19 avril.

A Bâle je logeai chez les parents de M. Thurneysen. Son père était absent, mais sa mère était là. La chère femme m'accueillit aussi aimablement que si j'avais été son fils. Lorsque le père de M. Thurneysen, ou plutôt son beau-père (il s'appelait M. Passavant), fut revenu de la foire, je lui fus présenté, et il me témoigna aussi beaucoup d'amitié. Quelques jours après, je partis à pied pour Montbéliard, à quinze lieues de Bâle, pour rendre visite à la belle-fille de Lœchner, une demoiselle Schwartz, qui, quelques années après, devint mon épouse. Je la trouvai en bonne santé, m'arrêtai quelques jours à Montbéliard, puis je revins à pied par Belfort à Bâle. J'allai de nouveau loger chez mon ami M. Thurneysen. Il me demanda un jour quels étaient mes projets d'avenir. Comme je lui disais que je reviendrais à Strasbourg, et qu'ensuite j'irais peut-être à Jéna ou dans une autre ville (j'avais toujours l'arrière-pensée de me fixer à Saint-Pétersbourg), il m'engagea vivement à rester à Bâle et ne pas aller à Jéna, ville misérable où, à coup sûr, je me déplairais. Il n'eut pas de peine à me persuader et je me rendis à son avis. Sans que j'en susse rien, il avait déjà parlé de moi à M. le professeur Kœnig, me faisant passer pour un de ses parents, et s'était entendu avec lui pour me faire suivre ses cours[1]). Quand je lui eus promis de rester à Bâle, il me fit connaître les dispositions qu'il avait prises, me découvrant ainsi tout l'intérêt qu'il me portait, intérêt qui ne s'est jamais démenti.

1) Emmanuel Kœnig (1698-1752) a laissé une édition des œuvres de Félix Plater.

Digitized by Google

Je me fis envoyer de Strasbourg la malle que j'avais laissée chez M. Lœchner. M. Thurneysen me présenta à M. le professeur Kœnig, et il fut décidé que ce professeur me donnerait des leçons, ainsi qu'à un jeune homme, M. Mieg, fils d'un chirurgien de Bâle [1]). Ce jeune homme, mon condisciple, devint bientôt mon ami, et son amitié pour moi, ainsi que celle de son vénérable père et des autres personnes de sa famille, fut si grande depuis le début de nos relations jusqu'à mon départ de Bâle, que je ne saurais assez la célébrer. Elle se manifesta par des actes en maintes circonstances.

Tout d'abord, sur le conseil de M. Thurneysen, j'allai habiter chez M. le candidat Lichtenhan [2]). Je n'y demeurai pas longtemps, et je trouvai une pension plus agréable chez un tailleur nommé Roth, voisin du sacristain de la cathédrale, le prix de cette pension étant payable au sacristain. J'y suis resté jusqu'à l'époque de mon départ de Bâle.

M. le professeur Kœnig nous enseignait les *Institutiones medicæ*, la *Materia medica* et un *Casuale*. Je suivais aussi le cours public de M. le professeur Zwingler *(sic)* l'aîné sur la *praxis medica*, et le cours public de physique de M. le professeur Bernouilli [3]). On faisait peu de démonstrations anatomiques, mais nous accom-

1) Probablement Achille Mieg (1731-?), auteur d'une thèse *de flatibus*, soutenue à Bâle en 1752.

2) On appelle candidat, dans les pays protestants de langue allemande, le gradué en théologie qui n'est pas pourvu d'une fonction ecclésiastique.

3) Jean-Rodolphe Zwinger, et non Zwingler (Doldé rectifie lui-même son erreur quelques lignes plus bas), né à Bâle, en 1692, d'une famille qui depuis le XVIe siècle fournissait des savants éminents, suivit des cours à Strasbourg, à Lausanne et à Genève. Revenu dans sa ville natale, il y fut professeur de logique, puis d'anatomie et de botanique, et, en 1725, il remplaça son père dans la chaire de médecine théorique et pratique, qu'il occupa jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1777. Son frère Frédéric fut aussi professeur à la faculté de médecine de Bâle, à partir de 1751. — Daniel Bernouilli, né à Groningue en 1700, mort à Bâle en 1782, fils d'un mathématicien célèbre, fut lui-même plus mathématicien que médecin. A l'université de Bâle, il occupa successivement la chaire d'anatomie et de botanique, et la chaire de physique et de philosophie. (*Biographie Michaud*).

Digitized by Google

pagnions parfois M. Kœnig dans ses excursions botaniques. Je fréquentais aussi l'hôpital sous la direction de M. le professeur Kœnig et de M. le professeur Zwinger, les services hospitaliers étant dirigés à tour de rôle par les différents professeurs. Entre temps, M. le candidat Bachove nous expliquait les classiques, Térence par exemple. M. le candidat Bachove était alors recteur du gymnase de Bâle.

En juin 1750, mes cours étant terminés, je me préparai aux examens. Mes examinateurs étaient M. le professeur Zwinger l'aîné, M. le professeur Kœnig, mon excellent maître, et M. le professeur Daniel Bernouilli. Quand j'eus passé mes examens *(examina tentamina in medicina)*, je choisis pour sujet de ma thèse le colostrum. J'avais l'intention d'exercer l'art des accouchements, qui est du ressort de la chirurgie plutôt que de celui de la médecine. Je ne savais pas encore dans quel endroit je m'installerais; aussi, afin d'être sûr de ne jamais me voir créer de difficultés ni d'empêchements de la part des chirurgiens, qui verraient d'un mauvais œil un médecin se livrer à l'exercice de l'art des accouchements et à celui de la chirurgie, comme de plus il se pouvait que je m'installasse dans un endroit où j'aurais besoin d'exercer la chirurgie, je résolus d'affronter les examens chirurgicaux. Je me présentai donc aux *examina tentamina* de chirurgie. On m'argumenta et on me fit résoudre des propositions diverses. Ceci fait, ma dissertation étant prête à être imprimée, j'y ajoutai une observation chirurgicale, et j'inscrivis sur la feuille de titre les mots: *Dissertatio inauguralis medico-chirurgica... in medicina et chirurgia honorib.*, etc. [1]), afin que, quelque fut la ville où je m'installerais, je puisse librement et sans aucune entrave pratiquer des opérations chirurgicales,

1) Une observation chirurgicale est annexée à cette thèse, mais son titre n'est pas conforme à celui qu'indique ici Doldé. La dissertation n'y est pas qualifiée de *medico-chirurgica*, mais simplement de *medica... pro summis in medicina honoribus.*

Digitized by Google

étant docteur en médecine et en chirurgie. Je ne regrettai pas les frais et les labeurs que me coûta ce double titre.

J'avais donc passé tous mes examens, et comme je ne devais soutenir ma thèse qu'au mois d'octobre, j'avais alors quelques loisirs. C'était à la Saint-Michel de 1750; M. Passavant me fit l'honneur de me demander de l'accompagner à la foire de Zurzach. Sur le conseil de M. Thurneysen, j'acceptai son offre. Je fis donc un voyage d'agrément; de Zurzach j'allai à Schaffhouse, à Riesenhorn, à Winterthur et à Zurich. Là j'eus l'honneur de faire la connaissance de M. le professeur Gesner, qui me montra les beaux appareils de physique de son cabinet et bien d'autres curiosités, et me fit visiter le jardin botanique; bref ce grand savant me reçut avec beaucoup d'hospitalité [1]). Je séjournai trois jours à Zurich, dont j'admirai le lac, l'église, les arsenaux et les fabriques, puis je m'embarquai sur la rivière de la Limmat à destination de Baden, dont je visitai les sources chaudes. De Baden à Zurzach, il y a à peu près une lieue et demie que je fis à pied. Je devais franchir une montagne et traverser une forêt longue d'une lieue. Comme c'était l'époque de la foire, j'étais fort peu rassuré. La première personne que je rencontrai fut un garçon boucher, à qui je demandai si j'arriverais bientôt au bout de la forêt; il me répondit que j'en avais parcouru la moitié de la longueur. Je pressai le pas. Presque parvenu à la lisière de la forêt, je rencontrai quelques Juifs, dont l'un me lança un regard terrible, grinça des dents et me menaça. Je crus comprendre à ses paroles, que la proximité de la ville, et la présence de passants à peu de distance de là, l'empêchèrent seules de m'attaquer. Plein de terreur, je passai mon chemin et arrivai

1) Jean Gesner, né à Zürich en 1709, mort dans cette ville en 1790, étudia la médecine à Leyde et à Paris, les mathématiques à Bâle, fut professeur de mathématiques, puis de physique au gymnase de Zürich et s'occupa aussi d'histoire naturelle. Il légua ses collections à sa ville natale. (*Biographie Michaud*).

Digitized by Google

heureusement à Zurzach. Si ce Juif m'avait rencontré au milieu de la forêt, nul doute que je n'eusse perdu la vie. Au moment de la foire, bien des voyageurs ne rentrent pas sains et saufs chez eux.

Je logeai à Zurzach chez M. Welti père, qui était hôtelier. J'y fus traité avec beaucoup d'égards, car j'avais fait à Bâle la connaissance de son fils, étudiant en médecine. A Zurzach habitait un bourgeois du nom de Doldy. Je lui rendis visite, pensant que c'était un de mes parents, et je crois encore aujourd'hui qu'il descendait des Doldé d'Alsace, l'orthographe de son nom ne différant que légèrement du mien par la substitution d'un *y* à l'*e* terminal. Je me serais volontiers entretenu avec lui de ces choses, mais il crut sans doute avoir à faire à un aventurier, notre entrevue fut courte, et je partis en lui donnant ma bénédiction.

Au bout de quelques jours je repartis avec M. Passavant pour Bâle. A mon retour de ce voyage d'agrément je m'occupai de faire imprimer ma thèse *De colostro*. Le 26 novembre eut lieu la soutenance, et sitôt après la discussion je fus promu au grade de docteur par M. le professeur Daniel Bernouilli. Un certain M. Schimper fut reçu docteur en même temps que moi, ce qui nous permit à tous deux de réaliser une légère économie [1]). Mon argent avait diminué, et M. Thurneysen s'en étant aperçu, me prêta cent thalers, soit six-cents livres. Je ne pus lui rendre cette somme que plusieurs années après. Il ne m'avait demandé en gage que quelques lignes de mon écriture, et il me laissa librement quitter Bâle, sans savoir quand il rentrerait en possession de cette somme, sans même que je pusse assigner une date quelconque à sa restitution.

Je partis donc de Bâle, le 23 décembre 1750, en diligence; le lendemain j'arrivai heureusement à Strasbourg

1) La thèse de Jean-Conrad Schimper est intitulée : *De signis graviditatis veræ et cautelis, exinde cognoscibilibus.*

Digitized by Google

et allai habiter chez M. Lœchner. Pour la troisième fois je revoyais Strasbourg. Je me demandai alors sur quel champ j'allai faire ma moisson. Mon avoir était mince et j'écrivis à mon père de m'envoyer quelque argent, ce qu'il fit. J'appris qu'il s'était remarié pour la quatrième fois, ce qui diminuait sensiblement notre fortune à ma sœur et à moi. Pourtant il avait marié ma sœur auparavant, et moyennant une pension lui assurait ainsi qu'à son mari le vivre et le couvert, ce qui lui rapportait un peu d'argent chaque année. De la sorte il passa les dernières années de sa vie sous le même toit que son gendre.

J'étais toujours indécis sur le lieu de ma future installation. Je ne désirais pas particulièrement rester à Strasbourg; je décidai toutefois d'y faire encore un court séjour, et dans ces conditions il m'était difficile de ne pas exercer quelque peu mon art. Je rendais souvent visite à M. le professeur Grauel et suivais son cours de physique. Enfin je fus mis en relations avec le docteur Kœnig[1]), par M. Lemp, apothicaire, ou plutôt par son apprenti M. Rothbeck. M. le docteur Kœnig m'envoyait de temps en temps auprès de ses clients malades, et me présenta à M. le professeur Jean Bœckler dont je suivis les cours de botanique au jardin médicinal, et le cours de chimie, ce dernier gratuitement, grâce à la protection de M. le docteur Kœnig[2]).

Peu à peu j'acquis quelques clients, dans la maison de M. Lœchner tout au moins, car ailleurs j'en eus bien

1) Il s'agit probablement de Samuel-Frédéric Kœnig, né à Hanau, auteur d'une thèse *De lamio Plinii*, qu'il soutint à Strasbourg le 4 juillet 1742.

2) Le professeur Jean Bœckler, ou Bœcker (1710-1759) ne doit pas être confondu avec deux de ses homonymes qui furent également des célébrités strasbourgeoises. A partir de 1738 il occupa la chaire de chimie, de botanique et de matière médicale (WIEGER, op. cit.). — Le jardin botanique, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui l'école des arts industriels, non loin de l'église Saint-Guillaume, avait été créé en 1619 et agrandi en 1736. Il passait au XVIIIe siècle pour le plus remarquable d'Europe après ceux de Leyde et de Paris. (SEYBOTH, op. cit.).

Digitized by Google

peu. M. le docteur Kœnig cherchait à me faire connaître, mais malgré cela, il n'y avait guère d'apparence que je pusse jamais gagner ma vie à Strasbourg. Au temps où j'habitais chez M. Lœchner se présenta pour moi une occasion de revenir à Saint-Pétersbourg, un négociant de cette ville, sur le point d'y retourner lui-même, s'étant arrêté quelques jours à Strasbourg. Un de mes bons amis, un horloger, M. Himli, lui ayant parlé de moi, il crut que je désirais aussi retourner à Saint-Pétersbourg. Il m'offrit de m'emmener librement avec lui; mais, ne le connaissant pas, je craignis qu'il ne me tînt en servage; je déclinai ses offres et résolus de rester encore à Strasbourg. J'avais écrit à M. Thurneysen à qui je devais encore six-cents livres, qu'on m'avait offert de me ramener à Saint-Pétersbourg. Cet excellent ami me répondit que, comme je connaissais cette ville mieux que lui-même, il ne pouvait me conseiller à cet égard, me souhaita bon voyage au cas où je me déciderais à partir, regrettant pour notre amitié une pareille séparation, mais ne soufflant pas mot de ma dette, ce qui était fort aimable de sa part. Peu de personnes en auraient agi ainsi à sa place. Dès la première heure de nos relations, il me montra une bonté paternelle, qui ne s'est jamais démentie par la suite, et dont je fournirai plus bas de nouvelles preuves.

Mon projet de voyage à Saint-Pétersbourg était donc tombé à l'eau, et je ne connaissais pas d'autre endroit où aller. Là-dessus, si médiocre que fût ma clientèle, elle excita la jalousie de mes confrères; je fus cité à l'hôtel-de-ville et averti que je ne serais désormais autorisé à pratiquer mon art que lorsque j'aurais acquis le droit de bourgeoisie[1]). Le coup était parti du collège

1) L'hôtel-de-ville ou Pfalz (*Palatium civitatis*) était place Gutenberg, il comprenait l'ancien hôtel-de-ville (*alte Pfalz*) et le nouvel hôtel-de-ville (*neue Pfalz*). L'*alte Pfalz* fut démolie en 1781; tous les services de la municipalité furent transférés dans la *neue Pfalz*, c'est-à-dire dans la maison qu'on appelle aujourd'hui l'*hôtel du commerce*, dont la construction remonte à 1582, et ils y restèrent jusqu'en 1791. (SEYBOTH, op. cit).

Digitized by Google

des médecins [1]). Il était temps de prendre une décision. Je devins donc, en 1755, bourgeois de Strasbourg. Je me fis immatriculer au collège de médecine et fus reçu aussitôt : j'étais donc bourgeois et docteur de Strasbourg.

Chacun me disait que je ne pourrais étendre ma clientèle qu'à la condition d'être marié, les femmes surtout hésitant à se confier à un médecin célibataire. Je fis donc le dernier pas, comme on dit, et j'épousai l'aînée des belles-filles de M. Lœchner, Catherine-Salomé, demoiselle Schwartz, fille de feu M. Schwartz, de son vivant bourgeois et batteur d'or à Strasbourg. Tous ces événements s'accomplirent en 1755.

J'habitai encore quelque temps avec ma femme dans la maison de M. Lœchner, où nous eûmes notre premier enfant, une fille. Ma clientèle était encore médiocre. Pour étendre le cercle de mes relations, et aussi pour avoir un logis plus confortable, je décidai de déménager.

Je me mis en quête d'un logement dans la ville, et en ayant trouvé un qui me convenait, je m'y installai avec ma femme. Je me félicitai plus tard de ce déménagement et rendis grâces à Dieu de me l'avoir inspiré, car je n'aurais jamais réussi dans ma profession si j'étais resté plus longtemps dans la maison de M. Lœchner.

Ma clientèle s'accrut ; on commença à me connaître. Pourtant nous ne restâmes qu'un an ou deux dans cette maison qui était dans la rue de l'Ecurie *(Stallgasse)*, et appartenait à M. Stamer (?), négociant en vins. Puis nous allâmes habiter quatre ans dans la Grand'rue (*Lange Strass*) et onze ans dans la rue des Dentelles (*Spitzengasse*) dans la maison de M. Rœderer. Mes clients devenaient peu à peu plus nombreux. Enfin, en 1771, j'achetai à MM. Kornmann et aux frères et sœurs Lem-

1) C'est-à-dire de la corporation des médecins de Strasbourg, et non pas de la faculté.

Digitized by Google

pisch la maison de la rue de la Lie *(Drusengæssel)*, que j'habite aujourd'hui et où j'écris ces lignes.

La seconde année de mon mariage, M. le docteur Fried reçut de M. le docteur Pappelbaum, de Berlin [1]), une lettre où il était question de moi. On m'y proposait d'aller à Saint-Pétersbourg pour y exercer et enseigner l'art des accouchements; on me demandait de faire connaitre d'avance le chiffre du traitement annuel que j'exigeais pour cela, de façon à pouvoir m'envoyer un engagement en règles. J'étais perplexe : d'abord à cause de mon mariage qu'on ignorait peut-être là-bas, puis parce que j'étais père d'un enfant, et enfin parce que je ne savais pas si ce n'était pas en langue russe que devait être fait le cours de ces élèves sages-femmes. Comme je devais faire ce voyage avec ma femme et mon enfant, je dus prendre l'avis de la famille de ma femme. Le temps de réfléchir à ces offres et plusieurs semaines s'étaient passés; et lorsque je me fus décidé à y répondre, je reçus une lettre de M. le docteur Pappelbaum, où ce dernier m'informait que la place avait trouvé un titulaire en Russie, tout en s'excusant du dérangement qu'il m'avait causé. Je dis donc adieu à ces projets et continuai l'exercice de ma profession à Strasbourg.

En 1766, on offrit à M. le docteur Roth [2]), ou à son défaut à moi-même, une charge de médecin à la cour de Nassau-Saarbrück. J'espérais l'obtenir, lorsqu'au dernier moment M. le docteur Roth, ayant vu lui échapper une autre position qu'il attendait à Strasbourg, alla lui-même à Saarbrück.

Peu de temps après, on m'offrit le physicat de Wiesbaden en même temps que la charge de médecin de

1) Il s'agit probablement de Georges-Christophe Pappelbaum, qui en 1743 soutint une thèse devant la faculté de médecine de Göttingue.

2) Probablement Jean-Jacques Roth, Strasbourgeois, auteur d'une thèse présentée à Strasbourg le 30 décembre 1748 : *De fœcundatione absque consuetudine viri.*

Digitized by Google

la cour de Nassau-Usingen. Mais la vie de cour ne me convenait pas, un changement de résidence était difficile à cause de ma nombreuse petite famille, et d'ailleurs mon ami M. le docteur Ehrmann me dissuadait d'accepter [1]). Je déclinai donc cet offre qui me valut l'honneur de correspondre avec M. de Spacht, maréchal de la cour.

En 1770 j'obtins le physicat de Bischwiller [2]). Cette charge consistait à visiter tous les ans les pharmacies de l'endroit, à faire passer leurs examens aux apothicaires, et à rédiger un rapport (*visum repertum*) sur les faits particuliers que j'avais pu remarquer au cours de ma mission. Cela ne m'empêcha pas d'ailleurs de rester praticien à Strasbourg.

De 1755 à 1775 nous eûmes dix enfants, trois filles et sept garçons. La première fille fut Marguerite-Salomé, la seconde Anne-Dorothée, la troisième Régina-Cléophée. Après ces trois filles nous eûmes Jacques-Guillaume et Jean-Frédéric; ce dernier mourut âgé de moins de deux ans. Puis vinrent Charles-Auguste, Jean-Louis, Frédéric-Eberhard qui mourut neuf jours après sa naissance, Georges-Frédéric et François-Ehrenfried. Dieu nous donna ces dix enfants en vingt ans; huit sont encore vivants à l'heure où j'écris ces lignes, et ils vivront aussi longtemps qu'il plaira à Dieu.

Le 23 décembre 1763 mon père quitta ce bas monde, après avoir vécu soixante-dix ans. Sa mort avait été causée surtout par les infirmités de la vieillesse; à vrai dire je n'ai jamais été renseigné exactement à ce sujet. Il laissait quelques économies qui furent partagées entre ma sœur et moi; notre belle-mère en eut aussi quelque

1) Jean-Frédéric Ehrmann (1739-1794) né doit pas être confondu avec son père Jean-Chrétien qui fut aussi médecin à Strasbourg. Il fit des cours privés à la faculté de médecine et, en 1770-71, eut l'honneur de compter Gœthe parmi ses auditeurs. En 1782 il devint professeur titulaire. (WIEGER, op. cit.).

2) Doldé n'occupa pas cette fonction jusqu'à sa mort. Dès 1782 l'*Almanach d'Alsace* indique seuls MM. Sulzer et Horn, comme titulaires de la charge de médecin de la seigneurie de Bischwiller.

Digitized by Google

chose, et la part qui me revint me fut envoyée à Strasbourg. Cela me permit de m'acquitter de ma dette envers M. Thurneysen.

A ma connaissance je ne devais plus rien à personne et ne comptais plus rien recevoir. Ma femme ne m'avait rien apporté, et je doutais fort qu'elle eût elle-même quelque chose à recueillir. Pour ma part je ne comptais rien recevoir de son côté, car on s'évertuait à réduire à néant la part d'héritage des enfants Schwartz. Je pouvais d'ailleurs mourir avant l'ouverture de cette succession, aussi je préférais renoncer à toute espérance.

Ma profession était donc mon seul moyen d'existence; elle seule, avec l'aide de Dieu, me permettait de subvenir aux besoins des miens, et il faut avoir été praticien à Strasbourg pour savoir combien triste et combien misérable est l'exercice de la profession médicale dans cette ville. Au nouvel an je me demandais avec terreur comment l'année finirait, car je n'avais aucune situation assurée; la confiance en Dieu était mon seul avoir. Je ne saurais retracer ici quels étaient les soucis qui parfois nous rongeaient ma femme et moi, lorsque le soir nous regagnions notre lit. Qu'il me suffise de dire que le praticien strasbourgeois, qui n'a que sa clientèle pour vivre, doit endurer bien des tourments, d'autant plus qu'il n'y a guère de concorde à Strasbourg entre les médecins, et que plus d'un donnerait volontiers un œil pour que ses confrères deviennent aveugles.

A ces soucis et à ces chagrins matériels vinrent s'en ajouter d'autres, causés par l'attitude que prit vis-à-vis de nous le beau-père de ma femme. Douze années de menaces et de citations suivirent notre mariage, puis vinrent neuf années de procès. La cause du premier procès fut qu'il voulait, en se servant de mon nom, me soustraire une somme qui m'avait été confiée. J'aurais été obligé de la restituer, si je ne m'étais pas aperçu à temps de ces machinations. La somme était de mille soixante livres françaises. Le procès dura trois ans, je le gagnai et il fut condamné aux frais. Le second procès avait

Digitized by Google

éclaté à la suite de mensonges et de diverses friponneries ; je le gagnai encore. Il fit appel du jugement, et l'affaire n'est pas encore terminée.

Je fus pendant dix-huit ans le médecin des parents de ma femme, mais à la suite de ces friponneries et de ces procès, je cessai toute relation avec eux et ne remis plus les pieds dans leur maison ».

Cette autobiographie se termine par les notes que voici :

« Par les lignes qui suivent je veux transmettre à mes enfants les renseignements que j'ai pu recueillir sur la vie et sur l'origine de mes parents et de mes ancêtres Doldé, ainsi que sur mes ancêtres du côté de ma mère.

Les Doldé, d'après les témoignages les plus anciens, sont originaires de l'Alsace, de Haguenau ou de Strasbourg.

En 1474, un M. Hanusz Doldé était attaché aux écuries municipales de Strasbourg ; je ne sais s'il occupait encore un autre emploi dans la ville [1]). Strasbourg était alors une ville libre impériale, et il est possible que ce Doldé ait aussi fait partie du Magistrat. Certains de ses enfants ou de ses frères ont aussi vécu à Haguenau.

Léonhard Doldé, né à Haguenau en 1565, fut reçu docteur à Bâle (j'obtins moi-même à Bâle la dignité doctorale), alla à Nuremberg où il se fit agréger, en 1594, au Collège de médecine et exerça la profession médicale. Il mourut dans cette ville en 1611, à l'âge de quarante-sept ans [2]).

1) Les écuries de la ville (*Herrenstall*) s'élevaient dans la rue du Finckwiller. En 1468 elles comptèrent jusqu'à trois cents chevaux. (SEYBOTH, op. cit.).

2) Léonard Doldius, né à Haguenau le 25 février 1565, reçu docteur à Bâle en 1594, ne fut agrégé que l'année suivante au collège des médecins de Nuremberg. Mort à Nuremberg le 22 août 1611, il a laissé une dissertation *de omni sanguinis profluvio*, une traduction de l'alchimie de Libavius, et plusieurs lettres que Hornung a insérées dans son recueil publié à Bâle en 1625. (*Dictionnaire Dechambre*).

Digitized by Google

Un Doldé, probablement un fils ou un frère de Hanusz Doldé de Strasbourg, se fixa près de Stuttgart; je ne sais quelle fut sa profession. C'est de lui que naquit mon grand-père à Nirtlingen ou Nirlingen, d'après ce que j'ai entendu dire. Ce dernier exerça la profession de chirurgien à Esslingen, et comme c'est la coutume dans ces pays, y ouvrit également une étuve. (Je crois avoir encore des parents à Nirtlingen).

Mon grand-père voyagea. Il alla en Silésie et s'installa à Rauden où mon père est né. Soit que Rauden lui ait déplu, soit pour tout autre raison, il quitta cet endroit pour se fixer à cinq milles de là, à Schlichtingsheim, sur la frontière de Pologne, non loin de Groszglogau. Il fut marié deux fois, mais n'eut qu'un fils de son premier mariage. Ce fils était mon père; il se maria à l'âge de vingt-trois ans. Son père lui avait fait faire son apprentissage chirurgical, et lui avait transmis son privilège de chirurgien. Lui-même faisait partie du Magistrat de la ville, en qualité de bourgmestre. Mon père épousa une demoiselle Degner, et je naquis à Schlichtingsheim, comme en témoigne mon billet de baptême. Mon grand-père est mort à Schlichtingsheim où il est enterré... ».

Le manuscrit s'arrête ici. L'auteur s'éteignit doucement et mourut en chrétien le 22 décembre 1789 dans la soixante-treizième année de son âge.

Note du beau-frère du défunt:

On a découvert par hasard que l'aïeul (dont il a été question plus haut) Hanusz Doldé, est enterré à l'église Saint-Thomas de Strasbourg, derrière la chaire. Une pierre tombale désigne le lieu de sa sépulture [1]).

1) Schneegans ne fait pas mention de cette pierre tombale dans sa monographie de l'église Saint-Thomas.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

A propos des Lettres de Schœpflin [1].

Tout ce qui se rapporte à Schœpflin ou nous vient du célèbre historiographe de l'Alsace ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs. Après la magistrale étude que lui a consacrée, dans les *Annales de l'Est*, M. Ch. Pfister; après divers fragments de sa Correspondance, publiés soit ici, soit dans d'autres recueils, voici tout un gros volume de lettres, presque toutes inédites, que vient de faire paraître un professeur de l'université d'Erlangen en Bavière, M. Richard Fester.

Cette collection contient en tout 289 lettres. Près de la moitié sont adressées à Lamey, l'un des disciples préférés de Schœpflin. M. Spach avait déjà annoncé la publication de ces pièces, mais, je ne sais pourquoi, ne mit jamais ce projet à exécution. Bon nombre d'autres ont été écrites par Schœpflin, qui était d'origine badoise, à divers membres de la famille de Baden-Durlach, notamment à la « markgräfin » Caroline-Louise, et ce ne sont pas les moins curieuses. Toutes ont du reste leur intérêt, d'abord pour l'histoire d'Alsace, cela va sans dire, mais même pour l'histoire générale de l'époque, et particulièrement pour l'histoire littéraire. Pour ne citer qu'un ou deux exemples, voici quelques détails sur

1) *Joh. Daniel Schœpflins brieflicher Verkehr mit Gönnern, Freunden und Schülern*, herausgegeben von Richard Fester. Tübingen, 1906. In-8° de XXIV-426 pages.

Digitized by Google

le séjour de Voltaire à Colmar (p. 53), sur celui de J.-J. Rousseau à Strasbourg (187, 189); sur l'Université de Louvain (p. 233) que Schœpflin fut chargé de réorganiser en 1767. L'historien des familles de notre pays trouvera aussi de quoi glaner dans ce volume : ainsi (p. 177, 182...) on y trouve divers renseignements sur les de Dietrich et leurs procès au sujet du partage de la seigneurie de Niederbronn, etc....

La publication de M. Fester est faite avec le plus grand soin [1]). De plus de très copieuses notes, qu'on regrette cependant d'être obligé d'aller chercher à la fin du volume, font honneur à l'érudition de l'éditeur, qui termine ce beau volume par quelques annexes : testament de Schœpflin, notices sur quelques-uns de ses élèves (Lamey, Rivé, Koch, etc....), et par une bonne table.

M. Fester n'a pas manqué de nous donner aussi les lettres adressées à Schœpflin qu'il a pu trouver, et même quelques autres pièces qui le concernent moins directement. Ce qui m'engage à tirer de mes cartons les quelques documents qu'on va lire, qui auraient pu figurer aussi dans le recueil publié, dans la *Bibliothek des litterarischen Vereins* de Stuttgart [2]). Le premier est du reste une lettre de Schœpflin [3]).

I. *Lettre de Schœpflin au R. P. Barre, génovéfain* [4]).

Strasbourg, le 30 août 1759.

Mon très révérend Père,

Une des principales attentions des voyageurs allemands lettrés doit être de faire la cour à l'illustre auteur de l'*Histoire*

1) Puisque le volume se termine par un *errata*, ajoutons-y ces minuties : P. 79, lettre 83, je doute que Schœpflin ait pu écrire *Guebviler*; p. 101, vrayé pour vraye; p. 251, ligne 17, choes pour choses; p. 261, ligne 23, à me paroit *au lieu de* il me paraît.

2) Dont les lettres de Schœpflin forment le CCXL^e volume.

3) Autographe. Collection Wilhelm (Bibl. de Colmar).

4) Le nom du destinataire que ne porte pas l'autographe, nous est fourni par le texte même de la lettre où il est question de l'*Histoire d'Allemagne*, le principal ouvrage de l'illustre génovéfain.

Digitized by Google

d'Allemagne en arrivant à Paris. Messieurs les barons de Beust, gentilshommes de la chambre du Roi de Danemark, mais d'origine saxons, désirent beaucoup de connaître votre Révérence, et leur désir me sert d'occasion de vous les recommander. Ils ont étudié chez moi [1]) et leur père est fort de mes amis.

L'impression du second tome de mon *Alsatia illustrata* tire vers sa fin.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement

Mon très Révérend Père

Votre très humble et très obéissant serviteur

SCHŒPFLIN.

Le second document est relatif à la nomination d'un curé luthérien pour Munster. C'est une lettre adressée à ce sujet à l'abbé du célèbre monastère dont il fallait l'agrément. Comme on va le voir, le principal titre du candidat était sa proche parenté avec Schœpflin [2]).

II. *Lettre du chanoine Duconte à M. de Rutant, abbé de Munster.*

Strasbourg, 23 mars 1735.

Monsieur,

Je suis fort prié de vous demander votre protection pour la cure luthérienne de Munster vacante par la mort de M. Eckart [3]) pour son fils ministre à Richewir. Monsieur Doyen notre curé [4]) joint ici ses prières pour le même sujet. Il me

1) Il est question de ces élèves de Schœpflin dans le volume de M. Fester (p. 97 et 351).

2) Cette lettre se trouve aux Archives départementales de la Haute-Alsace, f. de Munster, carton 25.

3) Léonard E, de Franconie, pasteur à Munster depuis 1687. (Ibid., carton 26).

4) De Saint-Pierre-le-Jeune, où M. Duconte était chanoine. Cette lettre se trouve aussi au carton 25. En voici un passage : « Vous ferez plaisir en même temps à Mgr. l'évêque de Paros et à M. Riccius notre doyen qui estiment ledit sieur Schœpflin ».

Digitized by Google

semble avoir ouï dire que vous avez eu autrefois la bonté de la lui promettre après le décès de son père. Le sujet que je prends la liberté de vous recommander est beau-frère de Monsieur Schepflin, professeur d'histoire et d'éloquence à Strasbourg, homme d'une grande réputation et estimé de tous les savans, fort connu de Monsieur l'abbé de Senone [1]). Il est membre de l'Académie des sciences à Paris, Monseigneur le cardinal en fait beaucoup de cas. C'est à sa sollicitation, Monsieur, que je vous prie d'avoir quelque égard à ma recommandation. Je serais ravi de faire plaisir audit Monsieur Schepflin qui s'intéresse pour son beau-frère. Ce qui le porte à cela, c'est qu'il m'assure que c'est un fort honnête homme et également paisible. C'est ce qui est un motif de lui donner la préférence sur un autre qui pourrait avoir un esprit brouillon [2]).

Je me flatte, Monsieur, que ma recommandation operera quelque bon effet auprès de vous en faveur dudit Monsieur Eckart, dont j'aurai toute ma vie une parfaite reconnaissance, ayant l'honneur d'être avec beaucoup de respect

Monsieur

Votre... etc....

Le chanoine DUCONTE.

Ce pasteur protestant, ainsi patronné par cardinaux, évêques, chanoines et curés, eut en effet la survivance de son père, bien qu'au début l'abbaye parut n'avoir pas été disposée en sa faveur 3).

Notre troisième pièce est une jolie lettre latine 4), adressée à Schœpflin par Bernard de Ferrette, le prieur de Murbach, dont j'ai publié le curieux *Diarium*. B. de Ferrette, on va voir, devait procurer à l'auteur de l'*Alsatia illustrata* divers documents sur les maisons religieuses de la Haute-Alsace.

1) Dom Calmet.

2) Le curé de Riquewihr, Gesell, consulté sur cet Eckart, témoigna aussi en sa faveur. (Ib, carton 25).

3) Ibid., carton 25 et 26.

4) Pièce de ma collection.

Digitized by Google

III. *Lettre de B. de Ferrette à Schœpflin.*

Viro præstantissimo Joanni Danieli Schœpflino hist. et eloquentiæ professori publico, Achati suo individuo, Bernardus Ferretius S. P. D.

Mitto tibi, o et præsidium et dulce decus meum! seriem sed eheu nimium quantum mancam abbatum Lutrensium ex monumentis antiquissimi hujus archisterii depromptam. Cœtera ingentes illi hiatus quos in ipso limine vides, locupletissimi sunt negligentiæ supinæ vel totalis et omnimodæ per incendium ruinæ testes; nec enim adducor, ut credam, ab incunabilis septimi usque ad progressum et jam adultum sæculum decimum nonnisi quisque abbates istheic fuisse. Et hoc ipsa ratio impulit me, ut jam plusculis abhinc annis, quo tempore archivarii munere Lutræ fungebar, chartas et scrinia omnia revolverem, unum fortassis aut alterum arbitratus præsulem in tanta monumentorum confusione latitantem intuitum oculosve meos fugere, sed oleum operamque, id quod aliis postmodum evenit, perdidi. His omnibus junxi epitomen vitæ Divi Deicolæ, quem S. Columbani discipulum et primum monasterii Lutrensis ex liberalitate viduæ Verfarii, præpotentis illis in partibus reguli, conditorem fuisse, apud omnes in confesso est. Vide si placet tomum I. Annalium Bened. doctissimi Mabillonii. Jam quod prælaudatus Deicola sub finem vitæ Romam peregrinatus esse dicatur, in medio relinquo; at enim quod a ibidem exemptionem omnimodam ab episcopali, imo a regum romanorum et principum electorum potestate impetravit, — quemadmodum me legisse in pervetusta charta memini, — ad aniles fabulas remitto.

Fuere igitur, amicorum amicissime, hac qualicumque lubratiuncula nostra illamque sed vel maxime appendicem benigno suavique tuo obtutu dignare, ac de catero veniam tardiori quam par est, ad reiteratas tuas easque humanissimas, responso tribue. Expectabam adventum clarissimi viri Schwendii illustris liberæque per Alsatiam inferiorem nobilitatis syndici, sed vana ista totiusque bimestris inutili spe destitutus præsentes istas celsissimo meo Principi commendo, qui easdem rite tibi transmittere sancte adpromisit.

Ex communicato mihi catalogo satis superque vidi, quænam Murbacensium monumenta apud clariss. Lünig reperire

Digitized by Google

sit. Sed cum illa omnia præter repetitas bullas pontificias et diplomata Cæsarea eaque fere omnia æquali eodemque stylo concepta contineat, illis bona tua venia addi multa possent, quæ historiam particularem illustrarent. Atros meos ex Lautenbaco, Marbaco et Isenhemio accolas vix non possum supinæ insimulare negligentiæ, sed littori hactenus locutus sum. Expecto interea præpositi infulati Marbacensis adventum, eamdem iterum oleam tentabo usurus ad id opera illius, qui te plurimum amat, P. Schaffhuseri theologiæ apud Murbacenses professoris. Prior Isenhemianus Carolus de Lathier, quem Argentinæ nuper visisti, aureos mihi montes pollicetur, tempus dabit. Sed ut ad candidum illum et sincerum jesuitam Schaffhuserum redeam, si cum esset Argentinæ circa nascentis anni primordia, domi te reperisset, intellixes ex illo, quod semper in ore meo nomen tuum insonet, potissimum cum jucundissimi nobis omnibus consortii tui recordor, quo sane tempore scientiam tuam admirari, virtutem innatam efferre, deprædicare summam humanitatem satis nunquam potui. Vale igitur rei litterariæ sed potissimum universitatis Argentinensis decus et Tribocorum gloria. Scribebam Murbaci, IX calendas aprilis M.DCCXXXVI.

Enfin notre dernier document est une lettre de Koch, adressée au professeur Harscher de Bâle, dont j'ai publié ici, en 1903, les lettres à Schœpflin.

IV. *Lettre de Koch à Harscher.*

Strasbourg, le 30 mai 1767.

Monsieur,

J'espère que vous aurez reçu par la diligence les *Scriptores rerum alsaticarum* que nous vous avons adressées en dernier lieu. Les porteurs de cette lettre sont les comtes de Marschall fils du fameux général de ce nom qui est aujourd'hui gouverneur de Luxembourg. Le conseiller Strobel leur sert de compagnon de voyage. Ils sont depuis quelque tems à notre université et particulièrement recommandés à M. Schœpflin. Vous obligeriez M. Schœpflin, si vous vouliez bien, Monsieur, avoir la complaisance de leur donner quelques enseignements pendant le séjour qu'ils feront dans votre ville, dont ils souhaite-

Digitized by Google

raient de voir les curiosités aussi bien que des environs. Je saisis cette occasion pour vous renouveler les sentimens d'amitié et de considération parfaite avec lesquels je ne cesserai d'être, Monsieur . . .

KOCH.

Mlle Schœpflin vous fait ses complimens. Nous parlons fort de vous et nous serions charmés de vous revoir dans notre ville.

A. M. P. INGOLD.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Les grands hommes de l'Eglise au XIXe *siècle.* X. *Mgr. Freppel*[1]), par André PAVIE. Paris, Béduchaud, 1906. In-12 de 164 pages, avec portrait. Prix : 2 fr.

L'auteur de ce charmant petit livre, qu'on lira avec intérêt, surtout en Alsace, n'a pas la prétention d'avoir écrit, en moins de 200 pages, une biographie complète de l'illustre évêque d'Angers. Ce n'est qu'une esquisse ; mais fidèle, animée, alerte, où n'est point cachée, mais éclate à chaque page la plus grande admiration de l'historien pour son héros. L'ouvrage est présenté aux lecteurs par M. René Bazin : ce qui est, pour nous autres Alsaciens, un bien excellent patronage. Il faut citer la conclusion de cette lettre de l'éminent auteur des *Oberlé* : « ... On ne pouvait vivre, conclue-t-il, — après avoir montré que la qualité maîtresse de Mgr. Freppel fut la fermeté — on ne pouvait vivre dans la familiarité ou le voisinage de l'évêque d'Angers, sans reconnaître à des actes, à des services rendus discrètement, et dans l'occasion opportune, la bonté de ce grand homme. C'est sur ce mot que je veux finir ... Je ne sais plus si vous l'avez prononcé, ... mais il a été dans votre pensée depuis que vous avez commencé d'écrire cette biographie, et je ne crois pas qu'il y ait, ni un résumé plus fidèle de votre livre, ni une preuve plus sûre de votre jugement ».

A. M. P. I.

1) A propos d'évêques alsaciens, cfr. dans l'*Episcopat français au* XIXe *siècle* (Paris, Société bibliographique, 1907) les notices sur les évêques de Strasbourg, publiées par A. M. P. Ingold.

Digitized by Google

Alb. TROMBERT, *Souvenirs d'Alsace*. Paris, Chaix, rue Bergère, 20.

Voici un livre à visées modestes. Nous ne disons pas *prétentions*, qu'on le remarque bien, car ce mot détonnerait appliqué à une œuvre si ingénuement présentée, et aussi parce que sa valeur est supérieure à l'estime que l'auteur confesse avoir pour son travail. En le composant au hasard de ses souvenirs et selon ses dispositions du moment, il n'a fait que céder au besoin de revivre, par la pensée et par le cœur, les années écoulées de son existence. Mais, comme il a vécu dans une période tourmentée et tragique, son œuvre emprunte aux circonstances une portée plus haute que s'il avait coulé ses jours dans le calme béat d'une époque fortunée. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer dans ce volume plus d'une page trempée de larmes, ou du moins marquée de l'empreinte d'une mélancolie profonde; on y trouvera des passages vibrants du plus pur patriotisme, des récits poignants dans leur simplicité et l'écho plaintif des douleurs d'une âme qui a beaucoup souffert des malheurs de la patrie; et même, malgré son allure généralement modérée et retenue, des enseignements féconds pour qui les saura comprendre. M. Trombert pensait garder ses notes à l'abri de tout regard étranger, dans quelque recoin discret, ou en réserver la confidence à quelques intimes. Cependant, il se laissa forcer la main et quelques extraits en parurent dans le *Temps*, qui attirèrent l'attention d'amis dont les pressantes sollicitations le décidèrent à livrer le tout au grand public.

A toute âme bien née la patrie est chère. Cette vérité trouve son application tous les jours. Il en est qui le démontrent en soupirant, à l'instar des captifs de Babylone; d'autres, mieux inspirés et plus pratiques, en écrivant leurs souvenirs. En cela ils font besogne utile, car ils préparent et facilitent le travail des historiens futurs, qui, sans eux, n'auraient pour évoquer le passé que les froides paperasses des archives officielles. En notant leurs impressions sur l'heure et sur place, ils rendent l'écho vibrant des sentiments éveillés par ce qui s'est passé sous leurs yeux, ils dessinent sur le modèle vivant, pour ainsi dire, et il en résulte des récits éclatants de vérité, des détails colorés, et le tout est dit avec un accent de sincérité qui saisit le lecteur. Le livre de M. Trombert a tout l'air d'avoir été composé d'après ce procédé, et s'il l'intitule « Souvenirs », la

Digitized by Google

réflexion du passé sur le présent est si vive qu'il semble avoir été composé au moment même des événements et des incidents qu'il raconte. Ah! ces appels du tambour, ces claires sonneries, et le claquement du drapeau flottant au vent, comme ils animent pour nous les visions du passé! Pour fond à ses récits, l'auteur donne les vieux monuments de sa ville natale, la collégiale de Saint-Martin, les bâtiments de la police, la maison Pfister, etc.; sa plume reproduit des échappées de rues, et peuple la place des Dominicains de la foule grouillante de paysans affairés à la vente de leurs produits. Il sait mettre la vie partout, et c'est un des secrets du plaisir que chacun aura à le lire. A. I.

Christian Friedrich Pfeffels politische Tätigkeit in französischem Dienste (1758-1784), par Ludwig BERGSTRÆSSER. Heidelberg, 1906. In-8° de 95 pages. Prix : 2 M. 40.

Das verschwundene Dorf Mauchenheim bei Markolsheim, par M. l'abbé LÉVY. Rixheim, Sutter, 1906. In-12 de 50 pages.

Il ne reste plus de ce village disparu qu'une chapelle cachée dans les bois à quelques kilomètres au sud de Markolsheim. M. Lévy a recueilli sur son histoire, dans les archives du pays, nombre de détails inédits qu'il nous résume dans cette intéressante brochure.

Orschweier. Ein Beitrag zur Geschichte der Dorfschaften in der ehemaligen Obermundat, par Th. WALTER. Strasbourg, Heitz, 1906. In-8° de 28 pages.

Excellent travail qui fait bien désirer la publication de l'ouvrage que prépare l'auteur sur tout le canton de Rouffach. Comme dans la brochure précédente, aucune source n'a été négligée par M. Walter qui donne encore en appendice un document nouveau sur la fondation du couvent de Klingenthal.

Alsace-Lorraine, par Maurice BARRÈS. Paris, Sansot, 1906. In-12 de 97 pages. 1 fr.

Petit volume exquis où l'éminent et courageux auteur a réuni diverses conférences ou études sur le problème alsacien-lorrain. On y retrouvera les idées, le profond esprit d'observa-

Digitized by Google

tion et le style si savoureux dans son originalité qu'on a admirés dans *Au service de l'Allemagne.*

Les Correspondants de Grandidier. XIII. Le marquis d'Andelarre. Lettres inédites publiées par le chanoine Louvot, curé de Gray. Paris, Picard, 1907. In-8° de 16 pages.

Articles de journaux et de revues.

Revue alsacienne illustrée. 1996. N° IV. L. O. Faller, par André Girodie. — Ittenwiller, par Valentine Kastner.

Images du Musée alsacien. 1906. V. Girsberg. — Dévidoir en bois peint. — Coin du Musée alsacien. — Le maire d'Issenhausen. — VI. Procession de la Fête-Dieu à Geispolsheim. — Fauteuils alsaciens Renaissance. — Ferme à Ringendorf. — Bagues alsaciennes.

Le Messager d'Alsace-Lorraine. 8 décembre. La garde d'honneur de Strasbourg (1805-1813), par A. Dépréaux. — L'Alsace-Lorraine et la cavalerie française au XVIIIe siècle. — 29 décembre. Le monument du roi de Rome à Wissembourg. — 5 janvier 1907. Les Hautes-Chaumes.

RIXHEIM (ALSACE). — TYPOGRAPHIE F. SUTTER & CIE

Digitized by Google

LES COMBATS DE CERNAY

PENDANT

LA GUERRE DE TRENTE ANS

La « guerre des Suédois » [1]) a été une calamité pour l'Alsace, nul Alsacien ne l'ignore, et le récit des horreurs accompagnant les faits d'armes qui devaient aboutir au glorieux traité de Westphalie a été entrepris plus d'une fois [2]).

Aussi bien n'avons-nous pas la prétention de refaire ce récit, même pour la partie de l'Alsace dont nous nous occupons : Cernay et ses environs. Nous n'avons même pas la bonne fortune de pouvoir présenter au public quelqu'une de ces observations si suggestives dans leur laconisme qui sont consignées dans plus d'un registre de baptême, de mariage ou de décès, et qu'il serait bon de rassembler en un volume.

Réunir en un tout bien coordonné les récits des différents combats livrés autour de Cernay entre 1632 et 1638, récits que l'on trouve épars dans divers historiens, auxquels nous ferons d'ailleurs de larges emprunts, est le seul but que nous nous proposons.

1) C'est ainsi qu'en Alsace nous appelons la guerre de Trente ans, et à juste titre, car c'est bien la période suédoise que nous avons eu à traverser.

2) Voir, outre le P. Laguille et Dom Calmet, les mémoires de Beauveau, l'histoire du duc de Guébriant, les mémoires du maréchal de Bassompierre, etc...

Digitized by Google

I. 1632. Prise de Cernay par les Suédois.

Dès 1620, le comte de Mansfeld « porta le fer et le sang dans toute l'Alsace » [1]), et son second, Michel Obertraud, après avoir fait des courses du côté de Molsheim, passa sans doute dans les environs de Cernay pour se jeter dans le Sundgau jusque Bâle. Mais vraisemblablement il ne tua et pilla pas grand'chose dans les environs de Cernay, ville fortifiée à cette époque, car l'histoire est muette à ce sujet.

Ce n'est qu'après la mort de Gustave-Adolphe que nous trouvons dans les mémoires du temps mention d'un combat autour de Cernay, ou plutôt de la prise de Cernay.

Gustave Horn, maître de Sélestat (6 décembre 1632) et de presque toute l'Alsace [2]), ne devait pas avoir l'honneur de prendre Cernay. Obligé de quitter l'Alsace pour voler au secours du général Baunier, il laissa le Rhingrave Otton-Louis pour commander l'Alsace. C'est ce dernier qui prit successivement Cernay, Thann, Altkirch, Ferrette et Belfort.

Est-ce fin décembre 1632, au commencement janvier 1633, que le Rhingrave prit Cernay? Avec Joanne [3]) nous pensons que c'est en décembre 1632.

II. 1633. Passages de troupes et escarmouches.

Une fois Cernay pris, les passages de troupes se multiplient : c'était pour les Suédois un excellent point d'appui que cette ville bien fortifiée.

Le Rhingrave qui, au mois de janvier 1633, était près de Haguenau, ayant appris le massacre par les paysans du Sundgau, à Ferrette, de son lieutenant, le baron d'Erlach, et l'égorgement des troupes du colonel

1) LAGUILLE, *Histoire de la province d'Alsace*, II, p. 84. Strasbourg, 1727.
2) Ib., II, p. 107.
3) *Guide, les Vosges*, 1894, p. 195.

Digitized by Google

Harpf à Blotzheim, « courut en diligence à Belfort et fit un grand massacre de paysans à Dannemarie » [1]).

Nul doute que Cernay, qui était sur la route du Rhingrave, ne reçût la visite de celui qui l'avait pris peu de temps auparavant et que ce ne fut pas une visite bien agréable.

Celle de Montecuculli, du général Schaumberg et du comte de Salm lui eut peut-être été plus agréable; mais ceux-ci durent sans doute se garder d'en approcher de trop près, soit quand ils allèrent reprendre Altkirch, soit après la reprise de cette ville, quand ils se rendirent à Badenwiller.

Au mois de mai de la même année 1633, le Rhingrave, revenu de Souabe, où il était allé au secours de Horn, chargea son cousin, le Rhingrave Jean-Philippe, de se rendre maître de Masevaux. Si celui-ci ne s'arrêta pas à Cernay avant d'aller prendre Masevaux, il y passa certainement après avoir pris Saint-Amarin, avant de marcher sur Colmar.

Mais ce ne sont là que des passages de troupes.

Le 17 octobre 1633, Horn, revenu de Souabe, et le Rhingrave quittent Colmar, « pour aller vers la Haute-Alsace ». Le duc de Féria et Altringer [2]) occupaient Soultz, Guebwiller et Wattwiller. Ils avaient derrière eux des montagnes inaccessibles et *devant eux une grande plaine*, où le front de leur camp était fortifié par de grands retranchements et tous les chariots de l'armée. Horn, ayant reconnu ces dispositions, jugea que l'ennemi ne pouvait être forcé, le canonna, mais sans s'approcher à portée de mousquet (18 octobre). Il y eut quelques escarmouches, quelques canonnades, qui ne décidèrent de rien. Altringer repassa le Rhin et le duc de Féria, dont les troupes avaient été affaiblies par la maladie, quitta son camp et s'avança *du côté de Thann*, « pour

1) LAGUILLE, II, p. 107.
2) Leur mésintelligence est connue.

Digitized by Google

aller au-devant d'un renfort qui lui venait de la Franche-Comté » [1]), il prit même Belfort et Altkirch, puis, après avoir laissé garnison à Altkirch, Rouffach, etc., il se rendit au secours d'Altringer, mais dut se retirer par Fribourg [2]).

III. 1634. Combat entre le Rhingrave Otton-Louis et les troupes du duc Charles de Lorraine.

C'est en 1634 que se livra près de Cernay le premier grand combat qui soit digne d'être raconté dans les détails [3]).

Le comte de Salm, pour rejoindre le duc Charles de Lorraine qui était en Franche-Comté, était parti des environs de Saverne, dont on lui avait refusé l'entrée, pour la Haute-Alsace, avec le peu de troupes qui lui restaient [4]). « Il se retira à Thann où il joignit ses troupes à celles du duc de Lorraine et aux nouvelles levées que le baron de Schwenbourg avait faites dans le Sundgau. Elles étaient au nombre de 7000 hommes, qui se flattaient de faire le siège de Colmar. En attendant, cette petite armée se cantonna à Soultz, Guebwiller, Rouffach et *dans tous les lieux d'alentour* [5]). Le Rhingrave ne les laissa pas longtemps en repos; car, dès le 2 février, il se présenta devant Soultz, que le comte de Lichtenstein abandonna, pour se retirer à Thann à la tête de 4 cornettes de cavalerie. Mercy, qui commandait dans Guebwiller, suivit cet exemple.

1) LAGUILLE, ibid.

2) Il mourut de chagrin quelque temps après et Altringer fut tué à Landshut. (LAGUILLE, ibid.).

3) Cfr, pour cette bataille que beaucoup d'auteurs appellent bataille de Wattwiller : A. I. INGOLD, dans la *Feuille d'annonces de Thann et de Cernai*, 1849, p. 127 et 131, et H. BARDY, dans la *Revue d'Alsace*, 1853, p. 562-566. — Voir aussi, pour les batailles de 1634 et de 1638 les récits du *Mercure français* et du *Theatrum Europæum*, publiés par A. I. Ingold, avec de savantes observations, dans le *Journal de Cernay*.

4) LAGUILLE, p. 118 et 120.

5) Peut-être aussi à Cernay, qui avait sans doute été repris en 1633 par le duc de Féria.

Digitized by Google

Le Rhingrave, maître de ces deux petites villes, marcha à Rouffach qu'il emporta... Les pluies continuelles et la rigueur de la saison retardèrent pendant quelques jours les desseins du Rhingrave et donnèrent aux Impériaux le loisir de rassembler leurs troupes : elles se mirent en campagne le 3 mars et vinrent se poster *entre Thann et Cernay*, à une lieue des quartiers du Rhingrave, sous le commandement du *marquis de Bade* et du *marquis de Bassompierre*.

« A peine eurent-ils le loisir de se ranger. Le *Rhingrave Jean-Philippe* ayant eu ordre de venir les attaquer fit d'abord plier l'infanterie impériale ; la cavalerie tint plus ferme, mais *Otton-Louis* [1]) étant lui-même survenu avec son régiment et le canon, il mit les ennemis en fuite après quelque résistance.

« Les Impériaux perdirent dans cette action *quinze cents hommes* et plusieurs officiers, parmi lesquels se trouva le *colonel Philippe*, qui s'était acquis une grande réputation dans les troupes lorraines. Le nombre des prisonniers montait à *cinq cents*, entre lesquels étaient le *comte de Salm*, autrefois gouverneur de Saverne, qui fut pris combattant à pied, son cheval ayant été tué sous lui ; le *marquis de Bassompierre*, lieutenant-général de la cavalerie lorraine, blessé au bras d'un coup de pistolet, le *colonel Mercy* et quelques autres officiers de distinction.

« *Le duc de Lorraine ne se trouva pas à ce combat* [2]), et le marquis de Bade eut le bonheur d'échapper et de courir à Thann, où ayant fait monter à cheval la princesse son épouse, il se retira à Lure [3]).

1) Nous avons vu que les deux Rhingraves étaient cousins.

2) Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, VI, 118, dit également qu'il s'était retiré à Besançon, après avoir laissé la cavalerie sous le commandement du marquis de Bassompierre, lui-même sous les ordres du marquis de Bade.

3) Dom CALMET (ib.) donne également ce détail.

Digitized by Google

« Le Rhingrave, poursuivant sa victoire, prit à discrétion Wattwiller et *Cernay* 1), força Thann de se rendre après une défense d'un seul jour, prit Ensisheim, Belfort, etc. » 2).

Dom Calmet 3) est plus sobre de détails que Laguille. Il se contente de dire que « dans les plaines de Cernay les troupes de Charles furent entièrement défaites par le comte Othon, nonobstant la vigoureuse résistance des troupes lorraines, qui soutiennent tout le choc, celles de l'Empire ayant lâché le pied dès le commencement. Le marquis de Bassompierre, ajoute-t-il, blessé en deux endroits, ne laissa pas de se battre comme un lion, jusqu'à ce que son cheval ayant été tué sous lui, il fut fait prisonnier ».

C'est une figure vraiment intéressante que ce marquis de Bassompierre. Aussi nous permettons-nous d'emprunter à son oncle, le maréchal de Bassompierre 4), qui se vante lui-même de « l'excellente mémoire que la nature lui a départie », et qui écrivit du reste peu après la bataille de Cernay, quelques détails sur le marquis et sur sa belle conduite à Cernay.

Anne-François de Bassompierre 5), fils de Georges-Affrican de Bassompierre et d'Henriette de Tornielle, naquit en mars 1612; élevé chez son père, il fut envoyé à son oncle en 1624; il apprit l'allemand à Fribourg en Brisgau, puis alla avec son oncle à Soleure, où le maréchal était ambassadeur du roi de France, assista aux sièges de La Rochelle, de Bois-le-Duc, fut à la guerre d'Allemagne. Son père étant mort, il lui succéda dans la charge de bailli des Vosges et de grand écuyer

1) Il faut en conclure que Cernay avait été repris après 1632; c'est sans doute en 1633 par le duc de Féria.

2) LAGUILLE, ibid.

3) Loc. cit.

4) *Journal de ma vie*, conforme au manuscrit original, par le marquis de CHANTÉRAC. Paris, J. Renouard, 1870; passim.

5) Son portrait a été fait par C. Wideman, en 1646. Voir, dans la Bibliothèque du Roi, la liste des portraits des Français illustres).

Digitized by Google

de M. de Lorraine. Le duc le « tint fort cher et en ses bonnes grâces ».

« Il voulut courir la fortune de l'ancien duc, son maître, qui lui donna le commandement de ses troupes, réduites à 400 chevaux, qu'il joignit à celles de l'empereur, qui était en Alsace sous la charge du marquis Guillaume de Bade, fils aîné d'Edouard-Fortuné et du comte de Salm, doyen de Strasbourg; lesquelles furent défaites, le 12 mars 1634, par le comte Otto-Ludovic, rheingraf, fils de Jean IX rheingraf et d'Anne-Catherine de Créhange, général de la cavalerie suédoise ».

« Et mon neveu, combattant vaillamment et acquérant beaucoup d'honneur, fut pris et blessé d'un grand coup de pistolet au bras après avoir rendu des preuves signalées de son courage, et mené à Rouffach » 1).

Plus loin, le maréchal ajoute : « Les troupes furent défaites sans résistance; et mon neveu, qui ne voulut pas fuir comme les autres, allant bravement avec peu de gens charger les ennemis, fut enfin blessé en deux endroits, et son cheval tué sous lequel il fut fait prisonnier. Les ennemis le traitèrent bien, comme ami et parent du comte Othon, et le firent panser. Il est demeuré estropié du bras droit, mais enfin sorti à petite rançon il alla retrouver son maître en Tirol » 2).

Son oncle, le maréchal, à ce moment en prison, avait tout le loisir d'écrire; il composa même en l'honneur de son brave neveu des vers latins que nous nous faisons un plaisir de reproduire ici 3) :

Bassompierrium referebant carcere clausum
Armigeri curas seposuisse dei;
Attamen in mediis turmis, ad flumina Rheni
Bassompierii fulminat ense manus :

1) P. 36, I.
2) P. 157, IV.
3) Ils se trouvent à la Bibliothèque Nationale, Fonds latin, 14225, et ont été transcrits dans le tome XI, p. 353, Appendice, du *Journal de Bassompierre*.

Digitized by Google

Fulminat, et cuneos findens, fundens que decoro
Vulnere, dextra decus saucia grande refert.
Utraque vera canit, nec dissona fabula narrat :
Otia agit patruus, militat inde nepos.
Pugnat uterque tamen; generosâ in mente nepotis
Bassompierii mens generosa viget;
Corpore quæque nepos excepit vulnera nuper,
Hæc eadem patruus vulnera mente gerit.
Sed decus hinc magnum surgit : nam saucia dextra
Plus laudis, quam si plus valuisset, habet.

Comme nous le verrons plus loin, le marquis de Bassompierre fut encore fait prisonnier une fois à Cernay, en 1638, par le duc de Weimar, mais fut échangé. Nous ne le suivrons pas dans ses aventures; contentons-nous de dire qu'il fut tué en duel en mai 1646, sans avoir été marié [1]).

Le comte de Salm, ancien gouverneur de Saverne, doyen de Strasbourg, « qui dans les temps les plus malheureux avait soutenu les intérêts de la religion et de l'évêché de Strasbourg avec beaucoup d'intrépidité, fut échangé en 1635; il retourna à Strasbourg et passa dans la tranquillité d'une vie privée le peu d'années qui lui restaient : il mourut le 13 janvier 1637 » [2]).

Quant au colonel Mercy, autre prisonnier du Rhingrave, nous le retrouverons en 1638.

Le Rhingrave Othon-Louis ne survécut au contraire pas longtemps à sa victoire; il passa le Rhin et mourut le 6 octobre 1634 à Spire ou à Worms, « peut-être fut-il tué en assiégeant une bicoque [3]) ». Rendons-lui justice et disons avec Laguille qu'il fut « heureux et brave » [4]).

Peu de temps après sa mort, le 1er novembre 1634, fut signé le traité de Paris, par lequel les Suédois

1) P. Anselme, t. VII, p. 468. Not. hist. et bibliogr. XXIII. Bassompierre-Betstein.
2) Laguille, II, p. 120.
3) Ibid.
4) Ibid.

Digitized by Google

cédaient à la France tout ce qu'ils possédaient en Alsace : Cernay était compris dans la cession.

« A la fin de l'année, dit Laguille[1]), les maréchaux de Brézé et de la Force mettent 10.000 hommes en quartier dans les Vosges, pour border l'Alsace. Malgré cela, les Lorrains surprirent la garnison suédoise de Thann et massacrèrent quelques Français qui voulaient s'y jeter. Le sieur des Roches, avec quelques compagnies, fut envoyé de Colmar par le marquis de la Force et força les ennemis de faire retraite et d'abandonner leur canon. La ville se soumit au roi de France ». C'était encore un passage de troupes pour les Cernéens, le premier que nos braves Cernéens, devenus Français, pussent voir.

IV. 1638. Belle retraite du duc Charles IV de Lorraine, enveloppé par le duc de Weimar.

Cernay, se trouvant à la bifurcation des routes de Lorraine à Bâle, de Belfort à Colmar, n'eut sans doute pas à s'en louer entre 1634 et 1638. Mais nous n'avons pas de détails à ce sujet.

Le duc Bernard de Saxe-Weimar ayant investi Brisach aux mois d'août et septembre 1638, le duc Charles IV va au secours de cette place[1]), venant de Bourgogne. Il s'avance lui-même jusqu'à Thann « avec 1500 chevaux, 2000 hommes de pied et beaucoup de blé. Au premier avis qu'en reçut le duc Bernard, il sortit de Colmar, malgré la faiblesse où sa maladie l'avait réduit, et marcha pendant la nuit du 13 octobre avec le colonel de Rosen et le 5e régiment de cavalerie jusqu'à Sainte-Croix. Le comte de Nassau vint le lendemain joindre ce petit corps avec 2 régiments, 600 hommes de pied et 4 pièces de canon.

1) LAGUILLE, II, p. 120.
2) Ibid., p. 143.

Digitized by Google

« De là cette petite armée passa sous Ensisheim et, s'avançant toujours à travers les bois et sans bruit, elle rentra avant le jour dans une grande plaine qui touche Cernay, nommée Ochsenfeld : elle s'y arrêta en attendant l'ennemi.

« Le duc Charles [1]) ne tarda pas de paraître. On se canonna quelque temps, mais le colonel de Rosen ayant attaqué la cavalerie ennemie, il la mit en fuite après une légère résistance ». L'infanterie, « animée par la présence de son prince », se retrancha derrière les chariots et les bagages, mais l'infanterie du duc de Weimar avec le secours de son artillerie [2]) parvint à la forcer. Le duc Charles dut se retirer du côté de Thann, mais il le fit en bon ordre. Bassompierre, Mercy, capitaine des gardes, le colonel Vernier et le lieutenant-colonel de Fleckenstein furent faits prisonniers [3]). « Weimar perdit le colonel Wittersheim, gentilhomme d'une des plus nobles familles d'Alsace et très estimé du duc. Les comtes de Nassau et de Wittgenstein furent blessés ».

Comme on le voit, Laguille distingue nettement trois phases dans la lutte : la déroute de la cavalerie lorraine, la défaite de son infanterie, à la suite de laquelle le duc Charles bat en retraite. Mais généralement les historiens ne sont pas aussi nets ; ils insistent sur l'une ou l'autre de ces phases et passent presque sous silence celle qui ne les intéresse sans doute pas.

1) Le duc Charles IV (voir son médaillon dans D. Calmet, VI, p. 37), dont d'Haussonville a tracé un portrait habile dans son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, a été un des plus fermes soutiens de l'Autriche et des princes catholiques allemands pendant la guerre de Trente ans. Il a été mêlé à trop d'événements pour que nous puissions ici donner sa biographie. Nous renvoyons le lecteur à Dom Calmet.

2) Augmentée de 5 canons que sa cavalerie avait prise sur l'ennemi. (*Mercure français*, t. XXII.). Ce récit du *Mercure* a été reproduit par M. A. I. Ingold dans la *Feuille d'annonces de Thann et Cernay* des 23, 30 mars, 6 et 20 avril. — Pufendorf, l. 10 par. 54. (Note de Laguille).

3) La chose n'est pas sûre pour Mercy et Vernier; mais plusieurs auteurs l'affirment. D'après Forjet, on ne peut croire que Mercy fut fait prisonnier, et il est probable qu'au contraire Vernier fut pris.

Digitized by Google

Forjet, médecin du duc Charles, qui se trouvait au premier choc et qui a pu interroger des témoins oculaires, sinon son royal client, sur les événements qui ont suivi la déroute de la cavalerie avec laquelle il se laissa entraîner, est beaucoup plus explicite que les autres historiens. Il parle longuement des préliminaires du combat, de la déroute de la cavalerie, des efforts de l'infanterie qui, entraînée par Charles, se distingua et finit par obliger le duc de Weimar à se retirer.

Son récit, que donne Dom Calmet d'après son manuscrit même[1]), étant sans doute le plus exact, nous nous faisons un devoir de le reproduire dans ses grandes lignes. Nous n'y ajouterons que quelques détails empruntés à la *Vie de Guébriant* et aux mémoires de Bassompierre et de Beauvau.

a) *Veille de la bataille.* — Quand le 14 octobre, de bon matin, Charles arriva à Cernay, où se trouvait le quartier général, et apprit d'un cavalier déserteur que le duc de Weimar avait franchi le Rhin, il ne songea pas à marcher contre lui : il avait à peine 3000 hommes à lui opposer. Il dut même réprimer l'ardeur guerrière du colonel Mercy et de quelques capitaines qui ne voulaient entendre parler d'aucun délai. Il leur dit entre autres : « S'il fallait, pour satisfaire à mes engagements, que j'eusse autant de monde que l'ennemi, quelle gloire mériterait cette action ? J'en connais l'importance et le hasard : je le courrai ; je suis résolu de combattre... Mais, je veux m'assurer de leur route, pour en tirer tout l'avantage que les circonstances me permettent d'en tirer ».

A cet effet, il envoya un parti de 12 cavaliers du régiment de Mercy vers Brisach, et un autre de 24 cavaliers, tirés de l'escadron de Maillard, et commandé par le petit Gaspard, « qui connaissait parfaitement les routes d'Alsace » vers Colmar. « Puis il logea ses troupes

1) Dom CALMET, édition 1757, t. VI, p. 242.

Digitized by Google

de manière qu'avec un peu de vigilance il leur était aisé de se garantir de surprise », et leur assigna pour place d'armes, en cas d'alarme pendant la nuit, *un lieu où il était presque impossible de les attaquer.*

Cela fait, il se retira à Thann, « aussi gai et aussi tranquille que s'il n'avait eu aucune affaire dans l'esprit » ; il savait, disait-il, à présent les desseins de l'ennemi, qu'il ne serait pas obligé d'aller chercher bien loin.

Le petit Gaspard, revenu dans la nuit, donna l'alarme et rapporta que toute l'armée de Weimar était en marche. Dès quatre heures du matin la cavalerie et l'infanterie lorraine sont en bataille dans la place d'armes; à six heures Charles va les rejoindre.

b) *Journée du 15 octobre : Préliminaires de combat.* — Mercy, toujours impatient de combattre, crut qu'un corps de cavalerie, qui, s'étant approché de Cernay pour surprendre les troupes lorraines, s'était retiré dans les bois après s'être vu découvert, n'était qu'un parti; il voulut foncer dessus, mais le duc de Lorraine, ne tenant pas à l'engager dans un péril si évident, préféra passer en front de bataille la lisière du bois et de là il envoya reconnaître l'ennemi.

Celui-ci se trouvait effectivement dans le bois avec cavalerie, infanterie et canons. Il fut bien surpris de la contenance des Lorrains : il s'était imaginé que ceux-ci défileraient et qu'il pourrait les attaquer dans leur marche. Aussi voulut-il se retirer quand il vit qu'il n'y avait rien à faire; mais les Lorrains le serrèrent de si près que le combat fut inévitable.

c) *Fuite de la cavalerie lorraine.* — Les dragons du duc Charles se postèrent dans « un buisson qui était à côté de l'ennemi ». Trois volées de canon sont tirées de part et d'autre. Le régiment de Nicolas fut le premier rompu par un escadron ennemi et renversé sur les régiments de Vernier et de Preslay. Ceux-ci lâchent immédiatement pied, sans se défendre. Le régiment de Gonzague ne résiste pas davantage.

Digitized by Google

Encouragé par ce succès, Weimar fait partir trois autres régiments de cavalerie, qui fondent sur le régiment de Saint-Martin, « bien monté et bien cuirassé » ; ils eurent même la hardiesse de l'attaquer en montrant le flanc. Le lieutenant-colonel Saint-Germain, à qui le duc Charles avait commandé de les charger, avança à peine de dix ou douze pas, puis, tournant la tête, il prend également la fuite.

Cependant le seul Maillard soutient le choc et se mêle avec les Suédois. Mais son régiment fut aussi rompu. On ne put que rallier 40 ou 50 chevaux, avec lesquels on retourna sur le champ de bataille.

Le régiment du colonel Mercy ne fut pas attaqué, et pourtant plusieurs lâchèrent pied.

Bassompierre fut fait prisonnier « en retournant de poster les dragons » [1]).

C'est en un clin d'œil qu'eut lieu cette fuite de la cavalerie lorraine.

d) *Charles avec l'infanterie résiste intrépidement.* — Nullement ému, Charles répond à Mercy, qui vient le prier de mettre sa personne en sûreté, pour se conserver à tous ceux dont il est le soutien : « Il faut sauver ces braves gens qui demeurent ferme (il ne lui restait plus que 1400 hommes d'infanterie), je compte sur eux ; quant à ceux qui s'en sont enfuis, c'est une mauvaise compagnie dont je suis heureux d'être défait ».

Puis « il appelle Varloski par trois fois, d'une voix tonnante, capable d'inspirer du courage aux plus timides », et lui dit : « Je désire de vous une action hardie et généreuse... Il faut que vous attaquiez ce bataillon de 1200 hommes, soutenu de 4 escadrons et 6 pièces de canon. C'est le seul moyen de conserver l'honneur de cette journée ; la gloire vous en demeurera. Je veux moi-même en personne vous y conduire ».

1) C'est le même Bassompierre, dont il s'agit dans la bataille de 1634.

Digitized by Google

Il laisse trois bataillons sous le commandement de Mercy, puis, mettant pied à terre et ayant pris une demi-pique en main [1]), il en tua son cheval pour faire voir à son infanterie, à la tête de laquelle il se mit, qu'il voulait vaincre ou mourir avec elle.

Il se mit en mouvement avec Varloski et Fleckestein; mais à peine furent-ils avancés de 50 pas, que 2 escadrons weimariens viennent les choquer; ils furent bien reçus : le duc Charles et son vaillant bataillon blessèrent ou tuèrent plusieurs officiers et mirent un grand nombre de cavaliers hors de combat; ils furent même obligés de se retirer en désordre dans la campagne, quoiqu'ils fussent soutenus par deux autres escadrons; ceux-ci furent d'ailleurs encore plus maltraités que les deux premiers.

Son Altesse le duc Charles « anime son infanterie de la voix et de la main, lui commande de recharger en marchant, pour ne pas donner lieu aux Weimariens de se reconnaître et lui défend de tirer sans un commandement exprès ».

« On s'approche; l'ennemi fait sa décharge ». Résultat : un de nos capitaines et « quelques moindres officiers » tués. Mais quand l'infanterie lorraine est à deux piques de l'ennemi, « elle fait un feu terrible et jette la frayeur dans son bataillon ». Fleckestein « pousse après eux pour leur passer sur le ventre »; malheureusement « son cheval qui avait beaucoup de feu s'étant abattu sous lui dans une broussaille au milieu des ennemis, il y fut fait prisonnier ». Le duc Charles fut attaqué par quatre soldats, qui voulaient l'obliger à demander quartier; mais le capitaine Christian, du régiment de Fleckestein, l'aida à s'en dégager.

Pendant que le duc de Lorraine avec son bataillon relevait l'honneur de la journée, le reste de son infanterie, « où était Saint-Balmont », fut attaqué par cinq

1) Le P. Donat.

Digitized by Google

escadrons ennemis qui, las de poursuivre la cavalerie lorraine en fuite, étaient revenus. Saint-Balmont, affaibli par une fièvre quarte, dont il souffrait depuis quelques mois, les repoussa néanmoins héroïquement ; « il leur dit plusieurs fois son nom, comme pour les défier de venir à lui ».

Bientôt le bataillon de Mercy et de Bornival, ainsi que le bataillon de Saint-Balmont, purent rejoindre le duc Charles.

e) *Un parlementaire, envoyé par le duc de Weimar, est renvoyé par Charles.* — Le duc de Weimar, les voyant réunis, leur envoya un trompette pour leur proposer de se rendre : il donnerait, faisait-il dire, trois mois de gages aux soldats et laisserait dans leurs charges les officiers qui le désireraient. Mais le duc Charles écourta la harangue du trompette en le renvoyant à grands coups de mousquet.

f) *Le duc Charles avec son infanterie, unie au reste de la cavalerie, oblige le duc de Weimar à renoncer à l'attaque.* — Puis il rappelle le bataillon de Varloski, qui put revenir malgré Weimar, et tous allèrent rejoindre la cavalerie.

Varloski, n'ayant pas pris la précaution de rompre les affuts de canon en s'en retournant, le duc de Weimar commença à tirer sur les Lorrains. Le feu prit à leurs poudres et ils n'étaient pas en état de répondre. Mais le duc Charles anima par son exemple la cavalerie « étonnée », et l'on marcha à l'ennemi. « L'on fit quelques décharges avec tant de succès que le duc de Weimar fut obligé de se retirer, assurant qu'une telle victoire lui aurait paru incroyable s'il n'en eût été témoin ».

Telle fut la mémorable journée du 15 octobre 1638.

g) *Nuit du 15 au 16 octobre. — Les Lorrains se retirent dans le bois. — Le duc Charles va à Thann.* — A la tombée de la nuit, Charles, qui s'était d'abord proposé de demeurer sur le champ de bataille, se retira

Digitized by Google

dans un bois voisin : la crainte de voir l'ennemi profiter de la pluie qui menaçait pour fondre sur ses troupes fatiguées lui fit prendre cette décision.

On proposa d'envoyer quelque personne de crédit à Thann, pour en ramener quelque cavalerie et faire venir au camp du pain et du vin, car les Lorrains n'avaient pas mangé de tout le jour, les équipages et les valets s'étant sauvés avec la cavalerie.

Mercy se serait chargé de la commission, mais il avait demandé comme escorte le peu de cavalerie qui était resté ; l'ennemi, disait-il, devait avoir envoyé de gros partis sur le chemin de Thann. Le duc demanda alors à aller lui-même à Thann avec 7 ou 8 gentilshommes fidèles. On fit des difficultés, car le duc, disait-on, était l'unique ressource des Lorrains. Mais il leur promit d'être de retour le lendemain du matin, dût-il revenir seul.

On le laissa donc partir. Il prit différents détours et à minuit il était à Thann. Il fit venir les colonels et les officiers et leur dit qu'il fallait que le lendemain la cavalerie réparât son honneur, que pour peu qu'elle fît son devoir, avant dix heures il battrait l'ennemi à plate-couture.

h) *A son retour de Thann, le duc Charles apprend la retraite de Weimar.* — Le duc put les disposer à retourner. Avec quantité d'officiers et 400 chevaux il marche, avant le lever du jour, vers le champ de bataille. Mais, au sortir de Thann, des fantassins déserteurs de l'armée de Weimar l'assurent que ce dernier s'est retiré. Arrivé près de son infanterie, il apprend également que l'ennemi ne paraît plus. C'était donc bien Weimar qui avait été obligé de faire sa retraite.

La cavalerie lorraine fut naturellement reçue avec des marques de mépris. Les officiers qui avaient fui furent désarmés et mis en arrêt à Thann, après avoir été déclarés *schelms*, à la demande de Mercy.

i) *La cavalerie lorraine répare sa faute.* — Mais le duc Charles ayant fait savoir « qu'il permettrait à ceux

Digitized by Google

qui se piquaient de générosité de faire voir par quelque action signalée qu'ils n'avaient fui que par un premier mouvement, plusieurs entreprirent d'aller visiter l'ennemi ». C'est ainsi que sept officiers du régiment de Maillard battirent un parti de dix-sept cavaliers et en prirent des chevaux et des prisonniers [1]). D'autres s'en allèrent du côté de Munster, où ils remportèrent des succès.

Variantes. — Un historien bavarois de la Guerre de Trente ans, contemporain de l'action, Adlzreit, prétend [2]) que le duc Charles passa la nuit sur le champ de bataille, dont il était resté maître, et que le duc de Weimar se retira du côté d'Ensisheim.

Nous préférons croire avec le médecin de Charles que celui-ci, après une vigoureuse résistance, que Forjet aurait pu appeler une belle retraite, n'a pas voulu passer la nuit sur le champ de bataille bien que ce fût en son pouvoir; que, pendant le repos de ses troupes dans le bois voisin du champ de bataille, il passa plutôt une nuit blanche à aller à Thann et à en revenir, après avoir ramené de la cavalerie. Quant au duc de Weimar, c'est bien pendant la nuit qu'il se retira, à l'insu de Charles.

L'historien bavarois n'a donc qu'à moitié raison.

Baleicourt [3]) n'insiste pas plus que Forjet sur la retraite elle-même; son récit est plus court, mais ne contredit en rien celui du médecin du duc Charles. Il accentue peut-être davantage le déshonneur de la cavalerie lorraine : « La cavalerie du duc de Weimar, dit-il, ayant seulement fait semblant d'attaquer celle du duc

1) Forjet ajoute que, neuf jours après le combat, l'on trouva sur le champ de bataille un fantassin lorrain, qui avait eu la moitié de la jambe emportée par un coup de canon. Il était encore en vie. Transporté sur un cheval à Thann, la jambe lui fut coupée au-dessous du genou, et Forjet le guérit parfaitement.

2) ADLZREIT, l. 23 n. 31. Cité par Laguille.

3) *Histoire du duc de Guébriant*, p. 261. Cité par Dom CALMET, VI, 248.

Digitized by Google

Charles, celle-ci s'enfuit sans attendre le choc et abandonna l'infanterie avec les chariots à la merci des ennemis... Mais le duc soutint si vigoureusement la charge de Weimar qu'il fit tourner tête à sa cavalerie, tailla son infanterie en pièces, se rendit maître du champ de bataille et de deux pièces de canon ». Il fit alors sa retraite, et Weimar eut beau revenir à l'attaque; « par toutes ses escarmouches il ne put ni rompre, ni entamer » l'armée lorraine.

Dans la *Vie du maréchal de Guébriant*, nous trouvons ce détail [1]) : « Le duc de Weimar défit entièrement la cavalerie lorraine et chassa les troupes du duc Charles dans les bois, prit 5 pièces de canon, 25 cornettes et tout le bagage ».

Seuls, Bassompierre [2]) et Beauvau [3]), que cite Dom Calmet, parlent plus longuement de la retraite. « Ils disent que le duc de Lorraine, abandonné de sa cavalerie, conduisit avec beaucoup de jugement et de fermeté la retraite qu'il fut obligé de faire. Il descend de cheval, rassure les gens, se met à la tête de son infanterie, l'enferme entre les chariots de bagage et se retire à Thann, éloignée de 2 lieues, en bon ordre.

« Environ 40 cavaliers, qui n'avaient pas voulu fuir avec les autres, demeurèrent au dehors de l'enceinte des chariots. De ce nombre était le jeune Bassompierre, dont le cheval fut tué sous lui, et qui demeura prisonnier [4]). Le duc de Weimar ne put jamais enlever un chariot, ni tuer un soldat du duc, dans tout ce long trajet ».

Le duc de Weimar reconnut « que c'était la plus belle action qu'il eût encore vue dans le métier des armes »,

1) L. 2, c. 4, 7. Cité par D. CALMET, ib.
2) *Journal de Bassompierre*, t. II.
3) *Mémoires de Beauvau*, l. I, p. 61.
4) Est-ce en voulant poster des dragons, après la déroute de la cavalerie lorraine, ou est-ce seulement parce qu'il était en dehors de l'enceinte des chariots que fut pris Bassompierre? Ce qu'il y a de certain, c'est que (les auteurs sont ici d'accord) Bassompierre s'était éloigné du bataillon du duc Charles et fut pris.

Digitized by Google

« il eut bien souhaité acquérir une gloire pareille ». *Le Grand Condé égalait cette glorieuse retraite à la plus signalée de ses victoires* [1]), et le vainqueur de Rocroy s'y connaissait.

Conclusion. — Nous avons essayé de concilier les différents récits de cette journée qui, somme toute, fait honneur au duc de Lorraine comme au duc Bernard de Weimar. En en considérant les phases successives et en ne s'arrêtant pas à un point de vue exclusif comme l'ont fait la plupart des historiens, on la comprend mieux.

Le duc de Weimar ne survécut pas longtemps à ce combat : le 18 juillet 1639, il mourut à Neubourg, à l'âge de 35 ans.

Quant au duc de Lorraine, resté quelque temps à Thann, il ne put couper à Weimar les vivres qui lui venaient de la Suisse et il fut obligé de renoncer à secourir Brisach : Mercy avait été vaincu près d'Ensisheim par le colonel de Rosen le 1er novembre 1638.

C. OBERREINER.

1) Dictionnaire de BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, t. VI; *Supplément au manuscrit de Corberon*, p. 11. Paris, 1741. C'est sur l'Ochsenfeld qu'a eu lieu la bataille, dit-il. — Voir : INGOLD, *L'Ochsenfeld, son antiquité, ses traditions*, etc.

Digitized by Google

LES TROUBLES DE 1789

DANS LA HAUTE-ALSACE

SUITE [1])

CHAPITRE II

Les événements de Paris. — L'insurrection dans le Royaume. — Les brigands. — L'insurrection en Alsace. — Les vrais coupables. — Ses causes immédiates.

Au surplus les graves événements qui se passèrent à Paris, tirèrent la Commission et les Bureaux de leur perplexité : ils permirent à celle-ci d'oublier l'arrêt dont l'exécution lui était confiée, et fournirent à ceux-là l'occasion de démontrer qu'ils n'étaient pas un rouage inutile.

Les 15, 16 et 17 juillet, on apprit coup sur coup le renvoi de Necker, la révolte de Paris, la prise de la Bastille et les excès qui en furent la suite; on savait que les troubles avaient été apaisés dans la capitale par la présence du Roi, et en Alsace, dans les villes et dans les campagnes, chacun s'était paré comme à Paris de la cocarde verte, symbole de la liberté reconquise. Mais on savait aussi que les désordres de la capitale avaient provoqué d'autres désordres dans les provinces et qu'une quantité de châteaux avaient été dévastés et incendiés.

1) Voir la livraison de janvier-février.

Digitized by Google

En effet, le royaume tout entier était en ébullition. « Dans les quatre mois qui précèdent la prise de la Bastille, on peut compter plus de trois cents émeutes en France », à grand'peine comprimées. D'abord les récoltes avaient été mauvaises; dans la crainte de la disette les paysans commencèrent à s'insurger pour avoir le blé et le pain à bas prix. Puis, comme on leur avait dit « que les Etats généraux allaient opérer la régénération du Royaume, ils en ont conclu que l'époque de la convocation devait être celle d'un changement entier et absolu dans les conditions et dans les fortunes ». Enfin, « l'imagination populaire est allé droit au but comme un enfant : les réformes étant annoncées, elle les croit venues, et, pour plus de sûreté, elle les exécute à l'instant : puisqu'on doit nous soulager, soulageons-nous!... Les principes donnés au peuple sont que le Roi veut que tout soit égal, qu'il ne veut plus de seigneurs et d'évêques, plus de rang, point de dîmes et droits seigneuriaux. Aussi ces gens égarés croient user de leur droit et suivre la volonté du Roi » [1]). Voilà pourquoi le paysan, dès qu'il apprit que Paris s'était révolté, courut, sans hésiter, sus aux châteaux, et, dans le sot espoir de se soustraire aux corvées et aux redevances qui lui pesaient, s'empressa de saisir les titres et de les livrer aux flammes avec les demeures de ceux qu'il considérait comme ses oppresseurs. Ce qui l'exaspérait surtout, c'étaient les bruits sinistres que l'on faisait courir, très certainement à dessein, sur les projets de vengeance que nourrissaient les seigneurs [2]). On

1) TAINE, *Révolution*, I, p. 13, 20, 24.

2) Ou plutôt les *aristocrates*. Telle est, d'après M. de Turckheim, l'origine de la signification odieuse qui s'attacha au mot d'aristocrate. On les accusait, non seulement de soudoyer des brigands pour détruire les moissons, mais encore d'accaparer les blés, de vouloir faire sauter l'Assemblée nationale, de prendre à leur solde des troupes étrangères, enfin d'incendier eux-mêmes leurs propres châteaux dans le but de rendre odieux le régime actuel et de réduire par la famine le peuple et ses défenseurs. (Cfr. *Bericht an die Gemeine von Strassburg*, 1789, p. 16 et suiv.

Digitized by Google

racontait que des légions de *brigands* à leur solde avaient été déchaînées sur le pays, avec ordre de détruire partout les moissons, le seul espoir de l'affamé et souvent le seul bien du paysan. De là de folles terreurs qui faisaient place bientôt à des accès de rage frénétiques. Les *brigands*, dont on annonçait l'arrivée partout, ne furent jamais vus de personne; aussi l'on finit par appeler de ce nom les bandes armées qui parcouraient les campagnes, même celles qui avaient la prétention de se défendre contre les soi-disants brigands. Tous les écrits du temps en témoignent, et c'est ainsi que le mot *brigand*, détourné de sa signification habituelle, désigna tous ceux qui prirent une part quelconque à l'insurrection, dont le plus grand nombre certainement étaient plutôt des égarés, que des gens faisant leur métier de piller et de voler à main armée.

Bien qu'en Alsace on appelât du nom de *brigand*, *Raubgesindel*, *Banditen*, tous les insurgés indistinctement, il ne paraît pas que la terreur de ces brigands fantastiques, sous l'empire de laquelle se trouvait une grande partie de la France, eut quelque influence sur le soulèvement de notre province. On peut en dire autant de la faim. La récolte de 1789 sans doute ne donnait pas de grandes espérances; mais avec le reliquat de 1788, qui avait été une année commune, une disette prochaine n'était pas à redouter [1]). La cause première de tous ces désordres, indépendamment de la contagion de l'exemple, se trouvait dans la fermentation, la surexcitation générale. Sans doute cette surexcitation était excitée et entretenue par la conviction que paysans et bourgeois, depuis longtemps des victimes, devaient profiter du moment pour redresser les abus dont ils

1) Cfr. *L'Alsace au* XVIIIe *siècle*, tome II, p. 434. « Le commandant de Lorraine m'assura que... nous y avions au moins abondance de grains, puisque c'était cette province qui lui fournissait des secours dans le besoin pressant qui affligeait la Lorraine et les Evêchés ». (*Mémoires du maréchal de Rochambeau.* Paris, 1809).

Digitized by Google

souffraient et reprendre les droits dont on les avait injustement dépouillés. Mais cette conviction elle-même, si l'on en croit un député alsacien, était le résultat de coupables excitations, de la séduction, et surtout de l'assurance satanique que le Roi, mécontent des classes privilégiées, autorisait le peuple à les piller [1]). Il y eut évidemment des gens sans aveu, qui cherchaient dans le désordre et l'incendie une occasion de voler et qui faisaient réellement acte de brigandage. Mais le plus grand nombre des insurgés étaient persuadés que le Roi et l'Assemblée nationale permettaient à chacun de se faire justice à soi-même. Ils montraient même des placards, signés LOUIS, qui les y autorisaient [2]). Aussi ne se firent-ils aucun scrupule d'employer la violence dans le but d'obtenir libération de leurs obligations envers l'Etat, les seigneurs et leurs créanciers.

L'Etat était hors de leur atteinte, mais ils pouvaient refuser l'acquittement des impositions, dont au surplus il était absolument impossible dans ces circonstances d'opérer le recouvrement; ils pouvaient encore décharger toute leur mauvaise humeur sur les fonctionnaires de l'Etat et se venger sur leurs personnes et sur leurs biens de toutes les injustices dont ils se prétendaient les victimes [3]). Les seigneurs et les créanciers, qui étaient

1) « In allen Provinzen loderte nun bald das Feuer der Unruhen. Das Volk brach in Gewaltthätigkeiten aus, nicht aus Abscheu gegen zu lang erlittene Unterdrückungen, wie man es öffentlich ausgab, sondern durch allgemeine Aufwiegelung in den ärmsten Klassen des Volkes; durch Bestechungen, durch glänzende Verheissungen, selbst durch die teuflische Erfindung dass der König, über die privilegierten Stände missvergnügt, dem Volke erlaube sie zu überfallen und zu plündern ». (*Bericht an die Gemeine von Strassburg*, par J. DE TURCKHEIM, député de Strasbourg, 1789, p. 15). — « Zu diesem allgemeinen Aufstandt trug gar vieles bey, dasz mündlich und schriftlich ausgestrait wurde, es sey Befehl vom Hofe angelangt dasz die Juden und die Herrschaften sollten verfolgt werden ». (M. MIEG, *Hist. de Mulhouse*).

2) TAINE, *Révolution*, I, p. 98 et note 4. — Dominique Schmutz, Billing, etc...

3) C'est ainsi que l'adjudicataire des fermes du Roi se plaignit de ce qu'on avait enlevé plusieurs poteaux de recette, refusé de payer les droits et menacé les préposés : « ... les enlèvements (en particulier de sel et de tabac) se font à force ouverte et par chariot ».

Digitized by Google

principalement les juifs, se trouvaient à leur portée. Aussi on refusait d'acquitter la dîme et les droits seigneuriaux; on ne respectait plus ni le droit de chasse, ni le droit de pêche, ni les propriétés du seigneur, et surtout on ravageait les forêts; on s'insurgeait contre le receveur seigneurial[1]), et, si toutefois ses biens et sa maison ne souffraient aucun dommage, on l'obligeait lui-même, par la violence et les dernières menaces, à livrer les titres de son maître qu'on détruisait par le feu, même quelquefois à signer au nom de son maître, ou à faire signer par lui, une renonciation authentique à des droits que l'on considérait comme des usurpations, à des redevances que l'on regardait comme abusives : « Nous voulons nos droits, nos anciens droits, nos droits de 400 ans! » s'écriaient les émeutiers[2]). Quant au créancier juif, il était traité avec plus de sans façon, pour ainsi dire. Sa maison était mise au pillage, quelquefois démolie, peut-être incendiée, tous ses titres brûlés, et lui-même, avec toute sa famille, obligé de s'enfuir, s'il voulait échapper aux mauvais traitements.

Mais quels étaient les vrais coupables? « Vous voulez connaître les auteurs des troubles, écrit un homme de sens au comité des recherches, vous les trouverez parmi les députés du Tiers... Ils écrirent à leurs commettants des lettres incendiaires; ces lettres sont reçues par les municipalités... On les lit tout haut sur la place principale et des copies en sont envoyées dans tous les villages[3]). C'est en effet parmi les députés du Tiers qu'il faut chercher les véritables auteurs des troubles

1) Les autres officiers seigneuriaux n'étaient guère en sûreté. Voici ce qui écrivait à la chancellerie de Ribeauvillé, le sieur Maire, receveur-greffier d'Orbey, encore à la date du 9 mars 1790 : « Je voudrais bien que les affaires se décident bientôt aux Etats généraux; car les officiers seigneuriaux sont presque tous regardés comme de ..... au val d'Orbey, ce qui ne fait assurément pas plaisir aux honnêtes gens ».

2) *Je vous dirai vos vérités.* 1792, p. 94.

3) TAINE, *Révolution*, I, p. 94 et notes p. 95. — Cependant il faut aussi reconnaître la part de responsabilité qui incombe au Gouvernement et à la Commission intermédiaire.

Digitized by Google

de la Haute-Alsace. L'auteur de la *Correspondance de l'évêque de Lydda* accuse nommément deux d'entre eux: Lavie et Guittard, tous deux députés de Belfort [1]). Voici ce qu'il dit dans une note, à la suite des *Observations à la première lettre* : Lavie, né dans le comté de Montbéliard, serait bien embarrassé de prouver sa qualité de citoyen; garçon perruquier d'abord, et non barbier, comme le disent ses partisans, « *c'est à ses meurtrières insinuations que la Haute-Alsace doit ces insurrections* ». Il a été déféré à l'Assemblée nationale pour ses écrits incendiaires. Mais l'Assemblée déclara qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, quoique la Commission intermédiaire l'eut dénoncé pour avoir envoyé des placards séditieux, et accompagnât sa dénonciation de pièces probantes [2]). En ce moment [3]) il ne tient pas à lui que le Sundgau ne soit en combustion. Lavie écrit aux curés : « Soumettez-vous, acquiescez à tous les décrets, ou vos jours ne sont pas en sûreté! » Aux maires de ses amis : « Observez les nobles, les prêtres et les juges, et, au premier moment, pillez, dévastez, massacrez! » Guittard est plus modéré; car, au milieu d'août 1789, il écrivait à un sien correspondant : « Il faut dire à nos gens de cesser maintenant; c'est assez! »

Très probablement Lavie et Guittard n'étaient pas les seuls députés de la Haute-Alsace dont les excitations soulevèrent nos paysans. L'abbé d'Eymar paraît bien faire une réponse *ad hominem* au député Pflieger, qui accusait le Clergé et la Noblesse d'entretenir le mécontentement parmi le peuple, lorsqu'il écrivait : « Les inquiétudes du peuple sont l'effet des changements de

1) Selon le même auteur, il faudrait en dire autant du bailli Hell, pour la Basse-Alsace, « où il n'a pas tenu à ses menées et à ses pamphlets incendiaires que tout ne fut à feu et à sang ».

2) L'auteur cite à l'appui le *Précis raisonné des États généraux*.

3) Le baron de Flachslanden, député, écrivit à M. Chauffour, à la date du 21 septembre 1789 : « J'ai bien peur, et ce n'est pas sans quelques raisons, qu'on ne renouvelle les insurrections dans notre malheureuse province; *je crois être sûr qu'on y travaille* ».

Digitized by Google

la constitution de notre province; mais elles sont fomentées encore par ceux, qui, accusés et convaincus déjà d'avoir excité au pillage et à l'incendie des châteaux et des monastères, continuent apparemment d'aussi coupables manœuvres ». M. de Turckheim, député de Strasbourg, dans ses explications à ses commettants, accuse très nettement, sans toutefois les nommer par leurs noms, ses collègues alsaciens de l'Assemblée, ou quelques-uns d'entre eux, d'avoir provoqué ces désordres. « Si l'on avait voulu véritablement venir au secours des classes nécessiteuses, dit-il, on n'aurait pas requis en quelque sorte les provinces de se soulever, même avant le 4 août, répandu avec une célérité incroyable, par le moyen d'affiches séditieuses et surtout inexactes, les résolutions votées durant cette nuit, avant même qu'elles eussent été formulées; on n'aurait pas envoyé dans les provinces depuis Versailles des lettres qui portaient le timbre de la poste de cette ville (j'en ai eu moi-même entre les mains qui avaient été retournées), par lesquelles on sommait les syndics de notre province « de combattre de toutes leurs forces les seigneurs et les prêtres, sans quoi tout serait perdu ». Mais on aurait suivi la voie de la modération ! » [1]).

1) « Man hätte nicht, noch vor dem 4. August, die Provinzen zum Aufstand gleichsam aufgefordert, die Schlüsse jener Nacht, noch vor ihrer Abfassung, durch aufrührische und selbst ungetreue angeschlagene Blätter, mit einer unbeschreiblichen Eilfertigkeit verbreitet; man hätte nicht durch Briefe, mit dem Poststempel von Versailles bezeichnet, aus dieser Residenzstadt in die Provinzen geschrieben (deren ich einige, die zurückgeschickt worden, selbst in Händen hatte), welche die Syndicken unserer Provinz aufgefordert « sich aus allen Kräften gegen die Herrschaften und Geistlichen zu wehren, sonst sey alles verloren ». (*Bericht an die Gemeinde von Strassburg*, 1789, p. 33). — La brochure intitulée *Les Pourquoi du peuple à ses représentants* reproduit les mêmes accusations, notamment contre Lavie : « Pourquoi, lorsque le sieur Lavie a été accusé et convaincu en pleine Assemblée nationale, d'avoir répandu et fait afficher des placards séditieux, a-t-on passé *à l'ordre du jour*, au lieu de sévir contre ce séditieux ? » — Le *Mémoire de droit public*, etc., constate également que c'est ce peuple « naturellement si doux et si tranquille, qu'on a soulevé par des placards, des lettres anonymes timbrées de Versailles, qu'on a excité par des mensonges et des imputations fausses, qu'on a armé contre tous les pouvoirs... » (p. 134). — Cfr. *Le citoyen contemplateur*, 1790, p. 25, 30, etc...

Digitized by Google

Les municipalités et surtout leurs syndics étaient tout naturellement disposés à céder aux conseils, ou aux injonctions qu'ils recevaient ainsi de la capitale. C'était pour eux le moyen tout trouvé de jouer le maître : ils ne firent pas faute d'en profiter. Le 2 octobre, le Bureau de Huningue adressait à la Commission intermédiaire la lettre suivante du sieur Ostertag, curé de Steinsoultz, en date du 28 septembre, ajoutant que dès le 15 du même mois il avait dénoncé à la Commission les mêmes faits et qu'il devenait plus pressant que jamais d'agir avec vigueur, si on voulait empêcher le renouvellement de l'insurrection : « Est-il possible, Messieurs, que les membres aussi prudents qu'éclairés du district de Huningue ne commencent pas à voir clair quant aux municipalités de leur ressort? Je suis sujet du Roi ; je me flatte d'être zélé patriote : je suis prêtre et curé, et toutes ces qualités me disent que je commettrais un crime impardonnable si je ne vous déclarais point que dans les tristes circonstances où nous avons le malheur de nous trouver aujourd'hui, Messieurs les syndics, avec les autres suppôts des municipalités respectives, posent comme principe : 1° qu'ils sont despotes quant à l'administration des communautés; 2° qu'il ne faut plus payer les impositions du Roi; 3° que tout créancier doit perdre sa dette active; 4° que les Juifs sont payés par les titres qu'on leur a volés; 5° qu'on doit absolument chasser cette nation de la province; 6° qu'on ne doit plus rien aux seigneurs; 7° qu'on n'a plus besoin de juges, chaque municipalité étant le juge naturel des sujets de son ressort. Voilà, Messieurs, à peu près leur système, qui, couvant sous la cendre, éclatera bientôt si l'on néglige les moyens propres à le renverser. — On se plaint que les autorités sont vilipendées. Voici les raisons : 1° la plupart des syndics, auxquels elles sont envoyées, savent à peine l'allemand, quoique leur langue maternelle; 2° la plupart ne lit qu'en bégayant et est hors d'état de pouvoir expliquer la force du terme. Par exemple, *Getreid*, les syndics l'ont expliqué

Digitized by Google

par toute sorte de denrées nécessaires à la consommation ; *le droit d'avoir exclusivement des colombiers aboli*, les syndics l'ont expliqué qu'à l'avenir il est défendu à tout le monde d'avoir des colombiers, etc. ; ainsi de la chasse, de la pêche, des dîmes, etc. ; 3° la plupart de ces Messieurs s'érigent au moins indirectement en chef de parti ; 4° si eux-mêmes n'ont pas volé, saccagé et brûlé, leurs parents les plus proches ont fort bien travaillé à ces trois métiers. Et vous voudriez alors, Messieurs, que soient confiées aux syndics des ordonnances qui culbutent de fond en comble leur façon de penser et d'agir ? Croyez-moi, Messieurs, autant de municipalités, autant de centres de révolte ! »

Le Bureau de Colmar était du même avis. C'est la rivalité entre les anciens et les nouveaux administrateurs, écrivait-il à la Commission le 1er septembre, et la jalousie des uns contre les autres, qui entretiennent la fermentation actuelle et empêchent le calme de renaître ! Voici le remède qu'il voudrait voir employer. Comme les seigneurs, dit-il, paraissent avoir renoncé au droit de tutelle qu'ils exerçaient sur l'administration des revenus patrimoniaux, on pourrait profiter de la circonstance pour fondre en un seul corps ces deux corps rivaux, faire nommer partout de nouvelles municipalités, « dont le pouvoir exécutif appartiendrait aux prévôts » : ce serait le moyen de remédier à cette « anarchie », dont nous souffrons ! La Commission intermédiaire elle-même le savait, et l'avoue dans sa lettre du 8 septembre à l'Assemblée nationale : « Les communautés, vexées par les officiers seigneuriaux, dit-elle, ont élu dans les municipalités, non les plus sages, mais les plus remuants, comme les plus capables de tenir tête aux officiers seigneuriaux ; il y a donc dans chaque commune deux camps en présence, deux corps dont les pouvoirs ne sont pas exactement limités. Ce furent donc de part et d'autre des prétentions exagérées, des chocs qui mirent au jour de grands abus : de là l'origine des troubles ! Aussi, dans bien des endroits, dès le commencement, les

Digitized by Google

prévôts durent prendre la fuite, les municipalités se mettre à la tête de la communauté, d'abord volontairement, puis forcément... » [1]).

On comprend la raison pour laquelle on refusait de payer les impositions royales, ou d'acquitter les dîmes et les redevances seigneuriales; mais pour quel motif s'attaquait-on à tous les créanciers, et surtout au créancier juif? Une petite brochure anonyme de l'époque, intitulée *Révolutions d'Alsace*, dont l'auteur est bien loin d'être partisan de l'ancien ordre de choses, dit à ce sujet: « Nous savons encore que dans ces endroits de la Haute-Alsace... on a massacré tous les juifs [2]). Ici les âmes des Parisiens seraient saisies d'effroi; ils se croiront transportés au Xe siècle. Il faut leur apprendre que la religion probablement n'y a pas eu de part et que les juifs sont un des moyens tyranniques dont se servent les seigneurs de ce pays pour vexer les peuples. Ils exercent l'usure; ils réduisent les paysans à la mendicité; ils citent l'Ancien testament pour justifier leurs vexations et ils partagent tranquillement avec les seigneurs les fruits de leurs crimes ». Nous examinerons ailleurs ce que cette allégation a de fondé, et nous étudierons plus en détail les motifs de la haine du paysan contre le créancier juif [3]). Qu'il nous suffise, pour le moment, de connaître sur ce sujet le sentiment des administrateurs composant le département du Haut-Rhin:

1) L'auteu) des *Instructions au chapitre de X*, est du même avis, nous l'avons vu précédemment. Et cependant la Commission, dans sa lettre à l'Assemblée nationale du 8 septembre, a tout lieu de vouloir, sinon innocenter, au moins d'excuser les municipalités, qui étaient son œuvre après tout : « Presque jamais une municipalité ne requerera; elle laissera commettre les plus grands excès, plutôt que de faire une démonstration, dont ses concitoyens pourront, tôt ou tard, chercher à la rendre responsable... Les municipalités ne sont plus maîtresses de se refuser à rien... ».

2) C'est une erreur. Il n'y a eu aucun massacre de Juifs durant l'insurrection; il n'y a pas même eu de sang versé : nous avons à ce sujet les témoignages les plus positifs.

3) Dans *L'Alsace au* XVIIIe *siècle*, IV, livre XII.

Digitized by Google

« Caractérisé par une nonchalance, par une apathie pour tout genre de travail manuel, ce peuple (le peuple juif) s'est créé l'habitude de ne se procurer ses premiers besoins que par des simulations de contrat, des usures, des extorsions de toute espèce... L'inconvénient d'une manière de subsister aussi peu utile, on peut même dire aussi contraire aux intérêts politiques de toute société... ne se borna pas seulement à faire acheter au laboureur et à l'artisan le secours du moment au triple et au quadruple du réel qu'il a reçu, il entraîne celui d'une foule immense de procès et de discussions qui finissent toujours par la ruine d'une famille de cultivateur. Le sentiment public que cet état de chose a fait naître dans ce département depuis nombre d'années, est celui d'une haine entre juifs et chrétiens qu'un siècle ne suffirait pas pour effacer. A peine les premiers rayons d'un nouveau gouvernement avaient-ils lui sur cette partie du royaume, que l'on a vu dans presque toutes les communautés le paysan opprimé par une longue suite de vexations et d'usures, se soulever contre les Juifs; partout s'est manifesté le ressentiment le plus implacable; et, si des voies de fait sanglantes n'en ont pas été la suite, ç'a été parce que toute l'attention des chefs civils et militaires s'est portée à les arrêter et que partout il a été interposé une mesure proportionnée de force publique » [1]).

Le Conseil général du district d'Altkirch atteste aussi, en 1790, que « l'énormité de l'usure qu'elle a exercée sur le peuple et les vexations inouïes qu'elle a exercée sur lui n'ont pas moins contribué à l'animadversion et aux maux que cette nation a éprouvés dans ces temps d'insurrection ».

On s'explique maintenant pourquoi chaque village dans lequel les Juifs étaient domiciliés, chaque chef-lieu

1) Adresse à l'Assemblée nationale au sujet des Juifs (31 décembre 1790).

Digitized by Google

de recette seigneuriale, ou royale, eut sa petite insurrection. Comme ce furent partout les mêmes violences et les mêmes excès, le récit circonstancié en deviendrait long et fastidieux. Nous nous bornerons donc aux faits principaux et nous ne nous étendrons quelque peu que lorsque l'insurrection elle-même prendra une gravité exceptionnelle.

(A suivre). CH. HOFFMANN.

Digitized by Google

LES

FAÏENCIERS DE HAGUENAU

SUITE ET FIN [1])

VII.

Charles Francois Hannong (1788-1789).

Au lieu de suivre un ordre rigoureusement chronologique, épuisons d'abord ce qui nous reste à dire de cette intéressante famille des Hannong.

Balthasar avait laissé un fils, Charles François, né le 14 mai 1734. Comme son père dirigea la manufacture de Haguenau jusqu'en 1751 et l'habita jusqu'en 1753, il dut s'initier dans sa première jeunesse aux détails les plus importants de la fabrication. Plus tard les dissentiments, qui l'éloignèrent de son oncle Paul et de son cousin Joseph, le maintinrent dans une autre voie. Mais un Hannong devait chasser de race, c'est-à-dire conserver, malgré tout, dans un recoin de son cœur, un faible incorrigible pour la faïence et la porcelaine.

Lorsque Pierre vint s'établir à Haguenau, en 1762, il rencontra dans la famille de Charles l'accueil le plus sympathique. Le Labastrou, qui lui vendit les bâtiments de l'*Ange*, où il installa sa première usine, avait épousé

1) Voir la livraison de janvier-février 1907.

Digitized by Google

la veuve de Balthasar. Quand il partit ensuite pour la France, c'est à Charles que, par traité du 7 mai 1764, il confia la direction intérimaire de son établissement. A son retour, en 1780, il retrouva le même appui. L'emplacement pour sa seconde usine fut fourni par les Kuntzenknecht, aubergistes du *Saumon*, parents de la femme de Charles.

Celui-ci intervint aussi dans la vente. On le voit écrire à la ville qu'il « a trouvé l'occasion de vendre de la porcelaine et de la fayence », mais il n'a pas de magasin. Sur quoi le magistrat lui permet (23 novembre 1780) « de bâtir et construire à ses frais une boutique entre la porte d'entrée de la maison qu'il occupe et la grande porte de l'hôtel de ville », à charge d'en payer une redevance de 18 liv. à la caisse des pauvres et de démolir la boutique, quand il en sera requis. La boutique fut construite, nous le savons par les factures des ouvriers. Mais son approvisionnement dut se trouver compromis par la nouvelle fugue de l'aventureux cousin.

Alors se réveilla chez lui plus vif que jamais le désir d'avoir sa manufacture à lui. Il commença par chercher un bailleur de fonds et le trouva un instant dans un avocat de Haguenau, Joseph François Schuster; mais celui-ci se ravisa ensuite, et l'association fut rompue avant d'entrer en vigueur. Il s'adressa aussi à ses deux cousins, alors présents à Paris, pour leur demander des conseils, et surtout des secrets. Pierre Antoine lui envoya une recette pour faire de la terre blanche, mais l'engageait en même temps à se tenir sur la réserve. Joseph n'osait trop donner des avis, il aurait besoin pour cela de connaître les proportions et les dispositions de ses fours, les terres dont il pense se servir, etc. En fait de terre il recommande celle du *Gutleuthaus* de Haguenau.

Mais ni le manque de fonds, ni les avis défavorables de ses cousins, ne pouvaient arrêter notre faïencier *in spe*. Il finit par présenter au magistrat (1788) deux requêtes qui furent toutes deux agréées. Par la première il obtenait pour son fils Stanislas la survivance de ses

Digitized by Google

deux charges, celle de quartier-maître qu'il possédait depuis 22 ans, et celle de tabellion occupée depuis 19 ans. Dans la seconde, il sollicitait pour lui-même l'autorisation d'ouvrir une nouvelle fabrique de faïence, avec les priviléges accordés à son grand-père en 1724. Son cousin Joseph, dit-il, eût fait sur ce terrain « les progrès les plus fortunés, s'il s'en fût tenu uniquement à la fayence et n'eût pas voulu tenter différents essais également ruineux ». Lui-même connaît cette fabrication pour le moins aussi bien que ses concurrents (dont il sera question plus loin), Volet et Anstett. Cette manufacture fera du reste le bien de la cité et lui assurera à lui-même des ressources que son étude de tabellion ne lui donne point.

Charles ne jouit pas longtemps du succès de ses démarches. L'autorisation obtenue est datée du 21 avril 1788, et, le 2 octobre, la mort mettait un terme à sa carrière industrielle à peine commencée.

Par l'inventaire de sa succession, on voit qu'il avait établi son usine dans la maison féodale des *Vorstadt*, à quelques pas de l'ancienne manufacture Hannong ; son moulin à émail se trouvait à la *burgmühle*. Il ne semble avoir fabriqué que de la faïence, mais, malgré le caractère prudent et pratique de son entreprise, les affaires ne furent pas brillantes. Le passif dépassait de beaucoup son actif, et ses héritiers durent déclarer qu'il leur était impossible d'accepter sa succession autrement que sous bénéfice d'inventaire.

VIII.

Stanislas Charles Constantin Hannong

(1789-1812).

Stanislas, qui comptait alors 19 ans, remplaça sans doute son père à la tête de sa petite manufacture, mais il ne tarda pas à en être écarté par les événements de la Révolution.

Digitized by Google

Il émigra et vécut pendant plusieurs années à Baden-Baden, employé ou même directeur d'une fabrique de faïence et de terre de pipe. Il entretenait à cette époque une correspondance plus ou moins suivie avec son cousin Joseph, alors retiré à Munich. Ses lettres ont disparu, mais la famille a conservé en partie les réponses qu'il reçut. Elles roulent surtout sur cette carrière céramique, dans laquelle Stanislas débutait avec l'ardeur et les illusions de la jeunesse, où l'autre le raisonnait avec le calme sceptique, qu'il devait à ses quarante ans de travail et d'épreuves.

Joseph voyait avec déplaisir son parent s'occuper de terre de pipe. Il n'en voulait à aucun prix, même sous le nom de *steingut*. « Mon sentiment serait, dit-il, que vous tourniez cette usine vers la porcelaine commune, qui ne vous coûterait, ni plus de façon, ni plus de matériaux, que la terre de pipe ». Il s'offre même (1798) à l'organiser en personne et à la diriger pendant que les circonstances, fort difficiles alors pour les émigrés dans le grand-duché de Bade, forçaient son jeune cousin à quitter momentanément le pays. Mais Stanislas refusa ses offres au premier abord, et, quand il se montra, deux ans plus tard, disposé à les accepter, Joseph avait pris des engagements qui le retinrent à Munich. Il n'en est pas moins heureux de la conversion de son cousin et applaudit aux essais dont il a reçu communication. La faïence est moins blanche que celle de Strasbourg, mais belle néanmoins, plus légère, et, ce qui est très important pour la situation économique de l'Europe contemporaine, beaucoup moins coûteuse. Ce prix de revient, ajoute-t-il, sera particulièrement réduit, si l'on renonce au préjugé, qu'il a lui-même longtemps partagé avec tous les Hannong, que « leurs fours étaient les meilleurs fours à fayence qui existent sur le globe terrestre ». Les fours français valent mieux. Mais pour en tirer parti, il faut « un enfourneur qui puisse suivre les errements qu'on suit dans les manufactures de l'intérieur... Leur manière d'enfourner par

Digitized by Google

échapate est bien plus lucrative que ne peut l'être notre manière d'enfourner par *gazettes* ».

Il est probable qu'on ne saura jamais si Stanislas suivit ces conseils. L'histoire se contente de nous apprendre que l'occasion de le faire ne tarda point à se présenter pour lui. Pendant son séjour à Bade, en 1799, il avait épousé une compatriote, Cunégonde Jersé, que l'émigration avait jetée, comme lui, sur la rive droite du Rhin. Dès que l'amnistie lui permit de rentrer à Haguenau, il y revint avec sa petite famille et installa une faïencerie dans la propriété que son beau-père possédait dans la Betzheimergasse. Il y travailla, d'après une lettre d'un de ses fils, jusque vers 1812. Puis, « des revers de fortune l'obligèrent de cesser les travaux de cette industrie et d'accepter une perception dans l'ouest de la France. Après la Restauration jusqu'à sa mort, survenue en 1832, il fut directeur de l'hôpital de Haguenau » [1]).

IX.

François Joseph Lorentz et Zacharias Pfaltzer (1778-1779).

Dans le traité de 1776, la ville promettait à Joseph Hannong « de n'accorder aucun privilége ni immunité à une seconde manufacture du même genre pendant l'espace de dix-huit ans ». On éprouve par suite quelque surprise en rencontrant une nouvelle faïencerie à Haguenau, établie en 1778, peut-être déjà en 1777. Mais l'étonnement cesse quand on constate que celle-ci n'ouvre aucune négociation avec l'autorité municipale, n'obtient d'elle ni privilége, ni immunité d'aucune sorte.

1) Nous avons reproduit cette note sans chicaner sur sa teneur. Mais nous devons remarquer que dans le recensement fait à Haguenau en 1819, Stanislas est encore noté comme fabricant de fayence. Les fonctions qu'il remplit à l'hôpital, furent celles de secrétaire et non de directeur.

Digitized by Google

Collégue et ami particulier du tabellion Charles Hannong, le procureur Lorentz avait sans doute puisé dans ces relations le culte de la faïencerie. Ses embarras financiers et un procès malheureux qu'il venait de perdre contre sa belle-fille, le poussaient d'ailleurs à chercher dans quelque spéculation industrielle les ressources qui lui manquaient.

Il avait songé d'abord à une manufacture de marbre et en avait même obtenu la concession (1776); mais le directeur, sur lequel il comptait pour cette entreprise, Joseph Schöffter, l'obligea par sa conduite à y renoncer. Il se retourna alors vers la faïencerie, qui, à en juger par les dépenses que faisait Joseph Hannong, assurait en ce moment à ses adeptes de jolis bénéfices.

Le 24 avril 1778, il se rencontra dans l'étude du notaire Hannong avec le Strasbourgeois Z. Pfaltzer, domicilié ici, fabricant de faïence et de porcelaine. Ce dernier s'engageait à lui préparer, dans sa fabrique installée à Haguenau, « de la faïence à l'épreuve du feu *(feuerfest)*, ainsi que de la porcelaine en couleur et dorée (*so wohl in der grosse als in der kleine figur)*. L'engagement doit durer 6 ans ». Pfaltzer touchera 7 fl. 5 ß les trois premières semaines, 9 fl. ou 36 m. par semaine dans la suite. Un cahier renfermant les *arcana* de Pfaltzer était déposé chez un tiers, et Lorentz pouvait le consulter, s'il voulait s'initier aux secrets de la fabrication, en payant 500 fl. pour cette communication [1]).

Pfaltzer avait aussi un petit fonds de marchandises, estimé à 1200 liv., que Lorentz prend à sa charge, dont l'inventaire avec évaluation détaillée de chaque pièce est joint au traité. Ce sont surtout des objets d'un usage ordinaire, tasses, cafetières, théières, vases, pots de toute grandeur, pommadiers, salières, poivriers, taba-

1) Ce cahier fut remis, en 1790, par Pfaltzer à Stanislas Hannong, qui reconnut la gracieuseté de *son vray ami* en y inscrivant la note peu courtoise : « Tout ce qui est inséré dans ce livre, ne vaut rien ».

Digitized by Google

tières, têtes de pipes, etc. On n'y rencontre qu'en petit nombre les *groupes* et les *figurines*, destinés à la décoration. Au mois de juin 1779, une partie de ces marchandises, qui n'avait pas été vendue, fut restituée à Pfaltzer.

A ce moment du reste la fabrication était suspendue depuis plusieurs mois; ses produits avaient été saisis et mis à l'enchère (février et mars 1779), à la demande de Pfaltzer lui-même et d'une douzaine d'ouvriers. C'est que pour gagner de l'argent, il ne suffit pas d'en désirer et d'en avoir besoin. Il faut tout d'abord en avoir soi-même et en faire un judicieux emploi. Or Lorentz ne possédait, ni capitaux, ni le crédit nécessaire pour s'en procurer. Il ne possédait pas davantage les connaissances spéciales, indispensables au succès, malgré la consultation facultative du fameux recueil d'*arcana*, en dépit des conseils du tabellion Hannong que Volet appelle son associé.

Et, de fait, notre tabellion figure à ce titre dans un procès que Volet, le nouvel acquéreur du Petit Château, eut, en juin 1780, avec un de ses locataires, Jean Moll, dit Catalan. Celui-ci avait loué son logement de l'ancien propriétaire, Nicolas Richer, et en avait sousloué une partie aux faïenciers Winckler et Pfaltzer, « pour loger leurs marchandises et *faire travailler leurs ouvriers* ». Ce renseignement ne laisse aucun doute sur l'emplacement qu'occupait l'usine de Lorentz. Elle se trouvait dans les mêmes bâtiments où nous allons rencontrer ses successeurs.

X.

Ambroise Volet, Joseph Barth, François Antoine Anstett et sa veuve, Rozé Joseph et Pierre (1780-1834).

Ambroise Volet, chevalier de Saint-Louis, officier dans les dragons de Custines, avait quitté le service en suite de ses blessures et s'était retiré à Haguenau,

Digitized by Google

après avoir réalisé sa fortune. Là il consulta diverses personnes sur l'emploi qu'il devait faire de ses capitaux, en particulier le contrôleur Joseph Barth — qu'il ne faut pas confondre avec Barth le stettmeister, un instant commissaire de la faillite Hannong. C'était un homme de goût et une nature vraiment artistique. Quoique élevé au greffe de la chancellerie, au milieu d'occupations purement bureaucratiques, il venait de révéler, par la construction de l'hôpital notamment, les talents d'un architecte de mérite. Il conseilla à Volet de se lancer dans la faïencerie. Le moment lui semblait bien choisi : les deux usines de la ville se trouvaient alors en faillite. Il était d'ailleurs si bien convaincu de la bonté de la spéculation qu'il s'offrait à la partager.

Volet se laissa persuader. Il s'empressa en conséquence de chercher un local convenable et de s'assurer l'assentiment du magistrat.

Cette autorisation lui fut accordée le 8 mars 1780. A part l'article XII supprimé, l'acte est conçu dans les mêmes termes que le traité conclu avec Hannong en 1776. Il est donc inutile de s'y arrêter.

Le local se rencontra dans les bâtiments que Lorentz venait d'occuper en partie, au Petit Château. Ils répondaient aux propriétés qui forment aujourd'hui le casino militaire et la scierie Jenner. Ils étaient dans les siècles passés une dépendance du fief impérial des Dotzler, arrivée par échange aux Jésuites en 1626. Ceux-ci qui ne comptaient pas se servir de ce terrain pour leur collége, l'aliénèrent, et d'eux il passa successivement aux Mazarin, aux Kageneck, et enfin au fermier des domaines, Nicolas Richer, qui le vendit à Volet et à Barth.

La valeur industrielle de cette propriété se trouva confirmée et accrue par la permission accordée à Volet, après enquête (6 mars), « de construire sur la rivière (où elle aboutissait), néantmoins sans préjudice à autruy, une roue à fleur d'eau pour broyer l'émail... à charge

Digitized by Google

d'une rente annuelle de 3 liv. pour droit de cours d'eau, au profit de la ville ».

Le 5 septembre 1780 fut signé, par Volet et Barth, avec l'artiste strasbourgeois François Antoine Anstett, un acte de société, dans lequel les deux premiers engageaient leurs capitaux, le dernier son art et son industrie. Volet se chargeait en outre de la comptabilité et Barth de la correspondance. Le traité était conclu pour neuf ans, mais pouvait être résilié plus tôt, si les parties trouvaient « que cette fabrication tournait à perte... En cas de vente de ladite usine, le sieur Anstett avait la préférence sur tout étranger ».

L'éventualité prévue ne tarda pas longtemps, paraît-il, à se présenter. Dès le 5 octobre 1781, le Petit Château était vendu à Pierre Antoine Hannong, mais rétrocédé à Anstett, qui, appuyé sur son droit de préférence, obtint l'annulation du contrat, en remboursant à Hannong ses frais de notaire et de *Weinkauf*.

Anstett ne conserva point longtemps l'usine devenue sa propriété exclusive. Il mourut le 6 juillet 1783 et fut remplacé par sa veuve Anne Elisabeth née Boura. Elle ne s'acquitta pas mal de sa tâche, à en croire une pétition qu'elle adressait au sénat le 5 mars 1785.

« Les deux fours de fayence qu'elle a actuellement ne sont pas suffisants, dit-elle, pour fabriquer la moitié des commissions qu'elle reçoit de la province, de la Suisse et d'ailleurs. Elle se voit contrainte, pour pouvoir satisfaire à ses engagements, d'en construire trois nouveaux de la même grandeur ». Vu la perte de son mari, les malheurs de l'hiver précédent et les charges qui pèsent sur elle, elle demande à obtenir de la ville au prix de revient les briques qui lui sont nécessaires. « Une fois ces fours en valeur, sa manufacture, au lieu de nourrir quarante pères de famille, comme elle le fait actuellement, en nourrira cent... Les marchands de cette province et autres, qui abondent actuellement, ont éprouvé que les fayences fines et communes qui sont fabriquées avec les moyens et matières que l'on

Digitized by Google

emploie dans cette manufacture, sont bien supérieures en tout genre à celles qui ont été fabriquées, et par conséquent bien au dessus de toutes les manufactures de Lorraine, qui en général viennent chercher leurs matières premières dans les environs de Haguenau et les mêlent. La fayence fabriquée au Petit Château, par la façon dont les terres sont préparées, a un émail qui s'incorpore et ne se détache que très difficilement, et elle ne s'écorne qu'en frappant contre quelque chose; dans ce cas la terre reste blancheâtre, et non d'un rouge noir, comme on l'a toujours vu dans les autres fayences, ce qui rend le coup d'œil défectueux; en outre cette fayence résiste au feu, pourvu que tout de suite on ne l'expose pas à un feu trop vif, et qu'on ne la mette jamais au feu sans avoir du beurre, graisse ou huile. Elle joint à toutes ces qualités une légèreté qui n'a jamais été connue, ce qui facilite les moyens de charger les voitures avec un tiers de plus de marchandises ».

Madame Anstett obtint ses briques et construisit les fours projetés. Mais l'événement ne répondit pas, semble-t-il, à ses espérances. L'année suivante, elle vendit sa manufacture à MM. Volet et Barth.

L'inventaire dressé à cette occasion (juillet 1786), note un actif de 61.618 liv., immeubles, outillage et marchandises plus ou moins achevées, et un passif de 70.468 liv., dont 57.227 liv. appartenaient à Barth et Volet. L'écart fut soldé à l'aide de quelques biens, estimés à 8035 liv., que les Anstett possédaient à Niderwiller, ce qui laisse croire, soit dit en passant, qu'ils ne devaient pas être étrangers à la faïencerie de cette dernière localité.

Le même inventaire nous a conservé d'autres détails qui ne sont pas sans intérêt. La fabrique a cent moules et modèles pour porcelaines, le double pour faïences. Les experts évaluent à :

417 liv. les figures en porcelaine;
600 liv. les biscuits en porcelaine;
1117 liv. la porcelaine peinte;

Digitized by Google

625 liv. la porcelaine blanche;
2920 liv. la fayence fine et mi-fine;
505 liv. le japon;
3084 liv. la fayence blanche ou peinte commune;
1502 liv. les fayences inachevées;
1410 liv. les porcelaines inachevées;
690 liv. diverses marchandises notées plus tard.

En fait de terres on rencontre à l'usine:

Terre de Limoge : 30 1/2 quintaux, à 24 liv. le quintal;

Terre de pipe : 1 quintal à 12 liv.;

Terre de Cologne, non préparée : 4 quintaux, à 5 liv. le quintal;

Terre mi-Cologne, mi-Riedseltz : 13 quintaux, à 4 liv. le quintal;

Terre de Haguenau, préparée : 46 voitures, à 7 liv. la voiture;

Terre de Haguenau, non préparée : 25 voitures, à 3 liv. la voiture.

Volet reprit alors la direction de la manufacture, avec le concours d'un fils Anstett, et voici comment il en parle en 1788 (7 avril) dans un Mémoire, dans lequel il voulait empêcher la concession que l'on devait faire, quelques jours plus tard, à Charles Hannong:

Il a commencé son entreprise en 1780, avec Barth, comme placement de fonds, mais surtout pour aider à quantité de gens que la faillite Hannong réduisait à la misère. Les débuts furent difficiles par suite de la quantité considérable de marchandises, que la liquidation de cette faillite jeta sur le marché à des prix notablement réduits, et aussi à cause de la concurrence que lui firent les deux cousins Hannong, Pierre et Charles associés. Mais avec le temps la liquidation cessa et la société rivale s'éteignit au milieu des dettes.

Il y a deux ans, Volet, pour donner plus d'essor à cette manufacture souffrante depuis 6 ans, s'est mis à la tête de l'entreprise et a sacrifié beaucoup d'argent

Digitized by Google

et le peu de santé qui lui restait. Il voyait ses peines récompensées par des succès chaque jour croissants, entretenant, femmes et enfants compris, plus de 600 personnes. Mais, la semaine dernière, il a vu ses ouvriers se mutiner, demander une augmentation de salaire, menacer de partir, etc. L'origine de toutes ces tracasseries se trouve dans le bruit répandu d'une concession nouvelle promise au tabellion Hannong. La chose est d'autant plus malheureuse qu'il est sur le point d'obtenir du roi le titre de manufacture royale et privilégiée. Il espère...

La ville n'était pas hostile à Volet. Lorsqu'il se plaignit au mois d'août du renchérissement subit du bois, et qu'il demanda au gouvernement de le lui céder au prix des années précédentes, le magistrat appuya sa supplique. « Sa manufacture, dit-il, est d'une part de la plus grande ressource pour la subsistance de cette ville, et, de l'autre, de la plus grande utilité pour la province eu égard à la bonté, durée et bon compte des marchandises ». D'un autre côté l'intendant De la Galaizière se montrait favorable aux instances de Volet en vue d'obtenir la confirmation par le Roi des faveurs que lui avait accordées la ville, la réduction des droits d'entrée en France pour ses marchandises sur le pied consenti pour Hannong, et la concession annuelle de 800 cordes de bois blanc à 4 liv. la corde. La requête de Ch. Hannong n'en fut pas moins admise.

Un événement plus grave ne tarda pas à frapper la manufacture Volet; ce fut la mort de son chef qui arriva le 6 septembre 1788. La fabrication continua toutefois sous les auspices des curateurs de la succession, le chirurgien Lafermière, bientôt remplacé par Ant. Kayser. Pierre Cravé dirigeait le travail.

Avec la Révolution tarissent les sources officielles, où j'ai puisé jusqu'ici, et elles ne sont pas remplacées pour moi. Ce qui me reste à dire des destinées ultérieures de nos faïenciers se borne par suite à quelques

Digitized by Google

données sommaires laborieusement recueillies de part et d'autre.

Catherine, la fille de Volet, prit la succession de son père et acquit même la propriété complète du Petit Château, lorsque la portion de Barth, après son émigration, fut vendue comme bien national. Vers le même moment elle épousa un officier français, originaire de Troyes, nommé Rozé. Elle semble toutefois avoir conservé au début la direction au moins nominale de la fabrique, malgré ce mariage, malgré la démission donnée plus tard par son mari, devenu, l'an IX, « adjoint au maire de la ville ». C'est du moins avec « la dame Rozé » que s'associait, l'an XI, le sieur Joseph Rumi, fils d'un négociant de Haguenau, qui avait établi une petite faïencerie dans l'ancien couvent des Prémontrés.

Deux recensements, faits en 1802 et 1804, nous révèlent à Haguenau la présence d'une trentaine de faïenciers, la plupart pères de famille. Plusieurs d'entre eux sont des vétérans de la faïence haguenauienne, appelés Winkler, Gusi, Walter, Wild, Rœsch, Wersing; d'autres portent des noms complétement nouveaux. A côté de vieillards septuagénaires se rencontrent des hommes dans la force de l'âge, des jeunes gens qui débutent dans la carrière, fraichement débarqués du dehors. Il est évident que les fours Volet-Rozé n'avaient jamais éteint leurs feux.

Mais il est évident aussi que leur activité avait baissé, et elle ne se releva point lorsque cessa la modeste concurrence que Stanislas Hannong avait un instant essayé de leur faire. Cela ressort de la vente de son moulin que Rozé fit, en 1819, au meunier de la *burgmühle*, Joseph Jenner. Celui-ci resta toutefois chargé, comme travail secondaire, de broyer l'émail des faïenciers.

Dans les mêmes conditions fonctionnait une nouvelle usine que le frère cadet de Joseph, Pierre Rozé, longtemps son collaborateur, installa, en 1824, au n° 3 de la *Rosengasse*.

Digitized by Google

Vers 1835 les deux établissements passèrent à des étrangers qui renoncèrent peu de temps après à la fabrication de la faïence. Le nouveau propriétaire du Petit Château, le marchand de bois Bopp Adolphe, liquida son entreprise. La succession de Pierre Rozé, Antoine Joseph Ruh, l'un de ses anciens ouvriers, s'adonna de préférence à la fabrication des poêles en faïence, qui devint l'unique préoccupation de son fils, remplacé plus tard par Cyrille Meyer. Le propriétaire actuel de l'établissement fait venir ses poêles du dehors; il se contente de les monter et de les réparer au besoin.

XI.

Les artistes.

Dans une manufacture à allure artistique, l'œil et la main du maître ne suffisent point à tout. Il faut qu'il soit soutenu, souvent même complété, par des hommes de talent et de goût, cherchés au dehors, ou formés avec soin dans l'intérieur même de la maison. Associés au travail de leur patron, ces auxiliaires précieux et indispensables ont aussi le droit de partager sa gloire.

Les historiens de la céramique ont compris et reconnu ce droit; aux noms des fabricants ils joignent volontiers, quand ils le peuvent, ceux des artistes qui les ont secondés. Quand Tainturier et ses émules omirent de le faire, ce n'était point par dédain : ils sentaient fort bien que si les décorations de nos faïences et de nos porcelaines méritaient d'être signalées à l'admiration publique, les hommes à qui l'on doit ces petits chefs d'œuvre, ne méritaient pas moins d'être sauvés de l'oubli. Ils ont cité Bingler et Löwenfinck qui leur étaient indiqués par la correspondance de Joseph Hannong. Ils n'ont point parlé des autres, parce qu'ils ne les connaissaient point et qu'il leur paraissait trop pénible de parcourir à leur recherche une grande ville comme Strasbourg. Placé dans une sphère plus étroite, réduit

Digitized by Google

à compulser quelques registres paroissiaux, j'eusse été moins excusable de reculer devant ce labeur.

Ce qui manque dans les données fournies par ces registres, c'est moins leur nombre que leur clarté et leur précision. On comprend en effet que parmi les artistes qui travaillaient pour nos faïenceries, beaucoup sont morts à Haguenau, d'autres s'y sont mariés ou remariés, plus nombreux sont encore ceux qui y célébrèrent des baptêmes, ou qui assistèrent leurs collègues comme parrains, comme témoins de leurs noces ou de leurs enterrements. Tout en admettant la probabilité de quelques lacunes, on reconnaîtra qu'elles doivent être assez rares.

Ailleurs se trouve la principale difficulté de cette enquête. Mon intention ne pouvait être de dresser la liste de tous les ouvriers qui traversèrent nos manufactures pendant le cours de tout un siècle, à des titres divers et avec des fonctions quelconques. Mes recherches devaient se borner à ceux qui avaient des droits ou des prétentions artistiques. Mais sur quoi baser le choix? Dans les actes qui sont sous mes yeux, ni les rédacteurs, ni ceux qui les renseignaient, ne se piquaient point d'ordinaire d'une rigoureuse exactitude. Le même personnage y est appelé tour à tour, selon les caprices du moment *figulus*, *porcellanius*, *operarius in fabrica*, *vasorum porcellaneorum* ou *murrheorum confector*, *fabricator*, *opifex*, **pictor.** Après mûre réflexion j'ai écarté de mon catalogue tous ceux qui ne portèrent jamais cette dernière qualification; même les *pictores* et les *sculptores* ont été éliminés, quand rien n'indiquait dans le contexte que leurs peintures ou leurs sculptures se rapportaient à la céramique. Une exception n'a été faite que pour quelques hommes, qualifiés *artifex* ou *magister*, qui semblent avoir eu une part prépondérante dans la préparation technique de la porcelaine.

Ce catalogue fut d'abord rédigé par ordre alphabétique. C'est le seul qui soit complètement exact. Nous

Digitized by Google

ignorons en effet, pour tous nos peintres, le début, et, pour la plupart, le terme de leur carrière.

L'ordre chronologique a fini cependant par obtenir nos préférences; il reflète mieux, ce semble, la physionomie particulière de nos divers ateliers.

On a vu plus haut, à l'usine Dumontet, un peintre nommé *Pierre Capell* ou *Chapelle* (1695-1700).

Pour celle du premier Hannong (1724-1732), aucun document contemporain ne nous renseigne sur ce point. Il est vraisemblable toutefois qu'elle comptait déjà à son service:

Gall François Ignace, mort le 5 mai 1735.

Schies George, originaire de Durlach, mort le 16 novembre 1735.

On hésitera d'avantage à revendiquer pour elle:

Gusi Jacques, fils d'un fileur de tabac de Strasbourg, marié ici en 1737 et mort en 1751. Il est probablement de la même famille que le Jean Paul Gusi ou Chusi qui travaillait chez Dumontet. Ses trois fils, Valentin, François et Ignace, ainsi que ses petits-fils, continuèrent leurs services à la faïencerie.

Wilt Jean Caspar, marié de même en 1737 et mort en 1756, dont le fils Caspar, faïencier comme son père, mourut en 1778.

En dehors de ces peintres on rencontre chez Paul Hannong:

Kirchenmayer Michel, mort en 1741.

Heybach Valentin, nommé de 1747 à 1760.

Mittmann Jean Nicolas, 1749.

Montoson Henri, remarié ici en 1751, mort en 1754.

Saxe Christophe, de Durlingsdorf, mort en 1752.

Frey Jean Antoine, marié en 1753, remarié en 1760, nommé jusqu'en 1780.

Köffelein Jean Sobonius (1753).

Dutscher François Joseph (1756), mort avant 1772.

Winckler Dominique, nommé depuis 1758, négociant après 1776.

Digitized by Google

Particulièrement précieux pour le perfectionnement de la porcelaine alsacienne durent être :

De Löwenfinck Adam Frédéric, Saxon d'origine, déjà mentionné plus haut, et son proche parent, Chrétien de Löwenfinck, appelé comme lui *artifex*. Chrétien habitait Strasbourg et y mourut le 19 février 1753; sa veuve Anne Magdeleine von Sachsen se retira à Haguenau en 1754.

Weber Bernard, qui n'apparait ici qu'en 1752, et y mourut en 1758. Mais il devait être dès lors d'un âge assez avancé, car il a deux fils peintres : Weber *Joseph*, marié en 1755 et nommé jusqu'en 1771; Weber *Jean George*, marié en 1757 et mort en 1768.

Walter Jean Christophe, originaire de la Misnie, se marie ici en 1754 et se rencontre encore en 1789. On l'appelle peintre.

Joseph Hannong nous dit dans son Mémoire au Roi (p. 9) s'être occupé d'une façon spéciale de la peinture, « l'art le plus ingénieux, le plus long, le plus nécessaire à ma partie. Je choisis parmi les anciens peintres qui avaient du talent ceux qui avaient de la disposition, pour en former des chefs. Par eux je comptais diriger les élèves que je formerais par la suite. Je n'étais pas assés riche, ni ne voulais faire la dépense d'appointer un maître ès arts. Je me servais donc de mes lumières et de mes connaissances pour corriger et démontrer le mieux que je pouvais ». La translation décidée, il ferma l'école de Strasbourg et en transféra les chefs à Haguenau. « J'eus pour principe d'y former une nouvelle pépinière d'élèves que je poussais jusqu'à 30 appointés, sans compter les postulants... En 1779, je m'attachais un maître habile, professeur de l'Académie de M. le duc de Wurtemberg, auquel je confiais l'avancement et la continuation de cette école (p. 26) ».

En dehors des peintres que Joseph hérita de son père, on trouve associés à sa fortune :

Digitized by Google

Destois Bernard, de Strasbourg, marié ici en 1765.
Fretz Jean Henri, nommé en 1765 et 1767.
Bertsch Félix, nommé de 1765 à 1778, marié en 1773.
Bretz Philippe, nommé de 1765 à 1768.
Tutscher François fils, mort en 1772.
Bommer George, nommé de 1776 à 1802.
Apel Michel, nommé en 1777.
Schubhart Nicolas, de Munich, nommé en 1779, remarié en 1792.
Rossel Pierre, 1779 et 1780.
Weber Nicolas, 1779 et 1781.
Demmer Joseph, né en 1739, nommé de 1779 à 1804.
Doser Ignace, 1780.
Simon Joseph était apprenti peintre en 1780.

Ne figurent point parmi les auxiliaires de Joseph Hannong, arrivés sans doute à Haguenau après sa catastrophe :

Schlosser Jean George, ici depuis 1783, marié en 1788.
Winkler Michel, *blaumaler*, déjà ici en 1784, mort en 1791.
Paulus Jean Blasius, mort en 1785.
Gluck Michel, employé par Volet en 1787.
Reinboldt Sébastien, né en 1758, marié en 1788, encore nommé en 1804.
Weissang François, nommé en 1802.

Dans cette énumération je n'ai compris ni *Kunckel* Aloyse (1776-1777), ni *Risieux* Joseph (1777-1778), ni *Gusi* François, indiqués comme directeurs de la faïencerie : rien ne nous autorise à croire qu'ils aient eu une valeur artistique. J'ignore de même quelles étaient les attributions spéciales de *Notalet* Martin, commissaire de la fabrique en 1777, *buchhalter* en 1779, ou celles de *Tauber* Erasme, déjà nommé en 1762, mort en 1767 comme *inspector in fabrica.*

* * *

Digitized by Google

Fidèle au programme que je me suis tracé au début, — le seul d'ailleurs que je fusse en état de remplir avec quelque succès — j'ai concentré mon attention sur le côté historique de la céramique haguenauienne et strasbourgeoise. Sur les hommes placés en scène, j'ai réuni tout ce que les documents, mis à ma portée, m'apprenaient de leurs caractères et de leurs destinées. A d'autres plus heureux que moi est réservée la tâche, moins ingrate, et mieux goûtée du public, de revenir sur leurs œuvres, de les signaler à l'admiration des connaisseurs, d'insister sur leurs mérites artistiques.

A. HANAUER.

Digitized by Google

MÉLANGES BIBLIOGRAPHIQUES

TIRÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE

HENRY WILHELM

Le 25 septembre 1899 mourait, à Pantin près Paris, un homme qui a emporté dans sa tombe tout un trésor d'érudition : Henri Wilhelm. Il était né à Colmar en 1821. Son portrait, que M. A. M. P. Ingold a reproduit dans la brochure qu'il a consacrée à sa mémoire, indique des traits qui trahissent une grande fermeté de caractère; c'est bien, en toute vérité, le *vir* dans la pleine acception du mot.

M. Wilhelm, ses études achevées, se voua à la carrière de la magistrature. Avocat dans sa ville natale jusqu'à l'année 1870, il quittait l'Alsace après la guerre et remplit successivement les fonctions de juge de paix à Fontaines, Mornant, Chartres et Pantin. Peu de temps avant sa mort, il songeait à prendre sa retraite pour venir passer ses derniers jours dans sa chère Alsace, auprès des parents qui lui y restaient. C'est alors qu'il fit don, à sa ville natale, de sa magnifique bibliothèque, où elle arriva vers les derniers jours du mois de septembre 1899. M. Wilhelm s'apprêtait à suivre ses livres, lorsqu'une maladie de quelques jours vint tout à coup l'emporter.

M. Ingold a retracé le tableau des qualités éminentes de cet excellent homme et apprécié le savoir profond et très étendu de ce bibliophile qui, toute sa vie, n'a

Digitized by Google

vécu que pour les lettres. Nous renvoyons nos lecteurs à cette brochure [1]).

Quant à la bibliothèque Wilhelm, se composant environ de 12.000 volumes, elle est installée au rez-de-chaussée du côté nord d'Unterlinden; c'est aussi M. Ingold qui en a dirigé le classement. Nous avons, à notre tour, parcouru cette riche collection. Ce qui frappe tout de suite, c'est que presque tous les volumes sont annotés. « M. Wilhelm complète l'auteur, redresse ses erreurs, ou encore mentionne ce que lui-même, dans ses lectures si étendues et si variées, avait trouvé sur le même sujet. Ces annotations, écrites de sa fine petite écriture sur les pages blanches du commencement et souvent encore à la fin du volume, donnent aux livres de M. Wilhelm un prix incomparable » [2]). Et ces annotations, écrites toujours sans aucune retouche ou rature, nous révèlent un savant qui est chez lui dans presque tous les domaines de la science. Que de richesses se trouvent dans cette précieuse collection! Abstraction faite des alsatiques, elle l'emporte encore comme valeur scientifique sur celle d'Ignace Chauffour. M. Wilhelm, en formant sa bibliothèque, a fait preuve d'un esprit critique très fin et d'une intelligence supérieure. Il ne reculait d'ailleurs devant aucun sacrifice pour entrer dans la possession d'un livre rare ou précieux. En veut-on quelques exemples? Dans l'ouvrage de J. Munk : *Mélanges de philosophie juive et arabe*, 1 in-8°, 1859, il a noté ce qui suit : « J'ai fait acheter ce volume extrêmement rare à la vente de la bibliothèque du prince Balthasar Buoncompagni, qui a eu lieu à Rome, le 7 novembre 1898, et inscrit sous le numéro 4053 du tome V du catalogue de cette précieuse bibliothèque ». — L'ouvrage de Seb. Tengnagel : *Vetera momumenta contra schismaticos*, 1612, porte : « Acheté à Rome, le 7 octobre 1866 ». Des notes de ce genre se rencontrent fréquem-

1) A. M. P. INGOLD, *Henry Wilhelm*. Colmar, 1899, in-8° de 44 p.
2) Ibid., p. 15.

Digitized by Google

ment. Pour mieux faire ressortir la valeur de cette bibliothèque peut-être unique en Alsace, citons quelques noms d'auteurs dont les ouvrages y figurent et qui ont illustré tout particulièrement la science française moderne: Arbois (d') de Jubainville, Boislile, G. Boissier, L. Delisle, Mgr. Duchesne, Gebhard, Giry, J. Havet, Luchaire, Monod, G. Paris, Viollet, etc....

Donnons quelques spécimens de ces annotations de M. Wilhelm qui feront juger de leur intérêt.

1° **Bach** (G. Henry). *De l'état de l'âme depuis le jour de la mort jusqu'à celui du jugement dernier, d'après Dante et saint Thomas.* Thèse de littérature soutenue à l'Université de Paris en 1835. 1 in-8° de 91 pages. — *De quibusdam philosophicis questionibus et præsertim de philosophia morali.* Thèse de philosophie soutenue à l'Université de Paris en 1836. 1 in-8° de 66 p.

« Thèses aussi remarquables que rares et recherchées. L'auteur, Henri Bach, que j'ai connu personnellement dans mon adolescence, bien que né à Paris, était d'origine alsacienne. Etant professeur de philosophie au Collège royal de Rouen, il avait épousé sa cousine germaine, Justine Bach, fille de M. Bach, juge de paix du canton de Soultz (Haut-Rhin) et devint ainsi le beau-frère de ses cousins Dagobert Bach, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg, et Joseph Bach, professeur à la faculté de médecine de la même ville. Vers la fin d'octobre 1837, je vis pour la dernière fois Henri Bach, qui venait habituellement passer ses vacances dans la famille de sa femme à Soultz. Un matin, me trouvant près de la poste aux chevaux à Isenheim, où j'étais également en vacances, je le rencontrai accompagné de ses deux beaux-frères, venant prendre la diligence qui devait le conduire à Besançon, où il venait d'être nommé professeur de philosophie à la faculté des lettres. Il semblait gai et dispos dans sa petite taille et avec sa physionomie éveillée. Peu de jours après son arrivée à Besançon, il prononça, à la faculté des lettres, le discours d'ouverture de son cours qui fut imprimé, et, le même jour, se suicida par la pendaison. Bach, comme quelques années après Le Hüerou[1]),

1) Le Hüerou Jul. Marie, historien français, né en 1807. Il se donna aussi la mort, près de Nantes, le 29 octobre 1843.

Digitized by Google

était une victime des caprices de Cousin qui lui avait promis de l'appeler à l'Ecole normale supérieure comme maître de conférences; il regarda sa nomination à Besançon comme une disgrâce et un déni de justice, et n'eut pas la force de résister à un mouvement d'égarement. Ainsi finit, à l'âge de 29 ans, ce jeune professeur de si grande distinction et de si bel avenir. Quelques années après ce tragique événement, sa veuve épousa son ami et ancien collègue du collège de Rouen, M. Chéruel, qui s'illustra par ses beaux travaux historiques et comme dernier recteur français de l'Académie de Strasbourg. Après la mort de Henri Bach, sa famille me donna, en souvenir de la bienveillance affectueuse qu'il avait eue pour moi, quelques volumes de sa bibliothèque, entre autres la *Philosophie du christianisme*, de Bautain, et l'*Essai sur la philosophie de l'histoire*, de Buchez ».

2° **Baluzii**, *Stephani dissertatio de episcopatu Egarensi.*

« Pièce de toute rareté qui n'existe pas à la Bibliothèque nationale et qui n'a pas paru encore ni dans les ventes publiques ni sur les catalogues à prix marqués. C'est un tirage à part sous forme de brochure in-8° de 7 pages, sans date et sans nom d'imprimeur, du tome V, col. 1645 de la collection des *Conciles de Labbe* (voy. la page 17 des œuvres de Baluze, cataloguées et décrites par René Fage. Tulle, 1882) ».

3° **Goschler** (Isidore), abbé. *Du Panthéisme.* Thèse de philosophie. 1 in-8°, 142 pages. Strasbourg, 1839 [1]).

« Extrêmement rare. J'étais étudiant en droit à Strasbourg quand fut soutenue cette thèse, dont je connaissais l'auteur, que je voyais tous les dimanches aux réceptions de M. Bautain,

1) Goschler, né à Strasbourg, au commencement du XIXe siècle, de parents israélites. Après avoir fréquenté les classes du collège royal de sa ville natale, il suivit, à 18 ans, les cours de philosophie de l'illustre Bautain. Celui-ci, suspendu de ses fonctions, s'installa dans une maison sise rue de la Toussaint et ayant appartenu à Mlle Humann de Strasbourg. Bientôt se forma autour du maître un groupe de dix élèves, dont plusieurs étaient israélites : Th. Ratisbonne, Jules Lewel et Isidore Goschler. Ces jeunes gens assistaient avec empressement aux conférences intimes du philosophe chrétien, qui sut si bien leur communiquer ses idées, que les israélites manifestèrent le désir de se convertir, embrassèrent le catholicisme et devinrent prêtres. Goschler, lui, reçut le baptême le 2 février 1827, et les ordres en 1830. Il fut appelé à la chaire de philosophie de Besançon, et enseigna ensuite au petit séminaire de Strasbourg, puis fut directeur du collège Stanislas à Paris.

Digitized by Google

doyen de la faculté des lettres, et j'y assistai. La soutenance a été très brillante et débattue entre le candidat et MM. Bautain, Cuvier, professeur d'histoire, Delcasso, professeur de littérature latine, Génin, professeur de littérature française, Colin, chargé du cours de littérature grecque, et Bergmann, chargé du cours de littérature étrangère. Je me rappelle qu'à la grande stupéfaction de tous, Bergmann, avec une fatuité risible sinon révoltante, commença ainsi sa discussion : « Monsieur le candidat, je dois vous dire, tout d'abord, que je ne suis satisfait de votre travail, ni pour la forme ni pour le fond ». Quand vint le tour d'argumentation de Génin, qui, comme chacun sait, était un homme très remarquable et d'infiniment d'esprit, il débuta ainsi : « Je veux, avant tout, vous dire, M. le candidat, que je suis très satisfait de votre travail, et pour la forme et pour le fond ». Tous les professeurs regardent en souriant le cuistre Bergmann, et les applaudissements éclatent dans toute la salle... ».

4° *Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles en France sous les soixante-huit rois de la Monarchie.* 1 in-8° de XVI-345 pages. Paris, 1818.

« Curieux ouvrage, original et écrit avec esprit, devenu très rare. Il a eu pour auteur M. Giraud, ci-devant oratorien, ou capucin selon d'autres, puis, pendant la *Révolution*, accusateur public à Avignon. Giraud est mort en 1844 ou 1845 conseiller à la cour royale de Colmar [1]). J'ai assisté, comme jeune avocat, à son enterrement avec la députation du barreau. J'ai connu personnellement le père Giraud, comme on l'appelait; c'était un vieux cynique resté jacobin, du reste plein d'esprit et très bienveillant pour les débutants du barreau. Je le vois encore enveloppé dans sa douillette de soie brune, coiffé d'une perruque noire à la Titus et dardant, pendant les audiences, ses petits yeux noirs, pleins de vivacité et de malice, sur la solennelle somnolence de ses vieux collègues de la cour. D'après ce que m'a dit un jour Ignace Chauffour, cet ouvrage

1) M. Giraud est mort probablement en 1842. Dans son discours de rentrée, prononcé à la cour royale le 10 novembre 1842, M. Camille de Sèze, avocat général, dit de lui : « M. Giraud fut un de ces hommes, ardents sans doute, mais profondément honnêtes, qui s'attachèrent généreusement à tempérer et à adoucir des lois sévères dont l'exécution leur était confiée ».

Digitized by Google

valut à Giraud la protection du célèbre M. de Serres, premier président de la cour de Colmar et alors le chef le plus illustre de l'opinion monarchique libérale contre les prétentions du parti nobiliaire et ultra, qui usa de sa haute influence pour le faire nommer conseiller à la cour de Colmar.

En 1819, M. de Mary, référendaire de la commission du sceau public a (publié) à la librairie Lenormant sous les initiales M. du M. un petit écrit de 108 pages in-8°, intitulé : *Réfutation de l'écrit intitulé : Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles en France.*

5° *Heureuse* (L') *victoire obtenue par Mgr. le duc de Lorraine sur les Reistres et Lansquenets ennemis, qui estoient ja advenuz en la plaine de Strasbourg, pour venir joindre les trouppes du Prince de Béarn.* 1 in-12, 16 pages. Paris 1589.

« Pièce de toute rareté, inconnue en Alsace. Mossmann a publié, il y a quelques années, chez Bader à Mulhouse, un mémoire sur les événements qui y sont relatés, intitulé : *Un échec militaire de Henri IV en Alsace, d'après des documents inédits tirés des archives du Vatican.* Le mémoire de Mossmann a relevé un fait important qui paraît avoir été ignoré par les historiens même en Alsace, mais il n'a pas connu cette pièce, ainsi que les mémoires de Saucy qui ont été si bien édités par Poirson dans le volume devenu rare qu'il a publié sous le titre de : *Mémoires et documents nouveaux relatifs à l'histoire de France à la fin du* XVIe *siècle.* Saucy parle de l'échec de ses Lansquenets aux §§ XXIV et XXV de son discours sur l'occurence de ses affaires, et dit qu'il lui fit perdre auprès des princes allemands la grande réputation, qu'il s'était acquise auparavant, encore, ajoute-t-il, qu'il n'y eût point faute de sa part (il était à Nuremberg au moment du désastre des reîtres et lansquenets, qu'il avait recrutés en Allemagne).

Cette pièce imprimée à Paris au nom de la Sainte Union avait certainement pour but d'être répandue dans le public pour réchauffer le zèle des Ligueurs, en les tenant au courant des échecs éprouvés par le roi de Navarre ».

6° **Le Hir** [1]), *Etudes bibliques*, 2 vol. in-8°, 1869.

« Ouvrage devenu très rare. — « Tout ce que je suis comme savant, je le suis par M. Lehir. Il me semble même parfois que

1) Professeur au séminaire de Saint-Sulpice, mort à Paris le 13 janvier 1868.

Digitized by Google

tout ce que je n'ai pas appris de lui, je ne l'ai jamais bien su (RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse)* » [1]).

7° **Loisy** (A.), *Histoire du canon de l'ancien testament.* 1 in-8°, 259 pages, 1890 [2]).

« Cet ouvrage, qui a été très loué, même par la critique indépendante, ne fait pas oublier le savant volume que Dom Martianay a publié en 1703 sous le titre de : *Traité historique du canon des livres de l'Ecriture sainte depuis leur première publication jusqu'au concile de Trente*, que l'abbé Loisy ne cite jamais, soit volontairement, soit qu'il ne l'ait pas connu. Dans les chapitres II et III de la deuxième partie du traité de Martianay on trouve beaucoup plus de renseignements sur les opinions contradictoires des docteurs du moyen-âge, notamment en ce qui concerne la canonicité ou la deutéro-canonicité de certains livres de la sainte Ecriture, que dans cet ouvrage, qui les expose très sommairement et sans entrer dans le détail ».

6° **Martin** (Th. Henri). *La vie future, suivant la foi et suivant la raison.* 1858. 1 in-8°, XI-660 pages [3]).

« Sur le chapitre 2 § V, il faut lire la dissertation de Le Blant : *D'une représentation inédite de Job sur un sarcophage d'Arles*, Paris, 1860, chez Didier. Le Blant, qui est un chrétien très ferme, est arrivé par l'étude des monuments, des inscriptions et des textes des premiers siècles à démontrer que l'antiquité chrétienne était loin de considérer unanimement, avec saint Jérôme, Job comme ayant formellement prophétisé la vie et la résurrection futures *(scio quia redemptor meus vivit...)*. Les Pères, qui ont invoqué l'autorité de Job en faveur de la croyance à la vie future, sont, indépendammont de saint Jérôme

1) Transcrit par M. Wilhelm. Sa collection renferme aussi les ouvrages suivants de cet auteur : *Le livre de Job.* — *Les trois grands prophètes.* — *Les psaumes.*

2) La bibliothèque Wilhelm contient également les autres ouvrages de cet écrivain, dont il a été tant question dans ces derniers temps.

3) Martin Thomas Henry, philosophe français, mort à Rennes, le 9 février 1884, à l'âge de 71 ans; il fut doyen de la faculté de cette ville depuis 1845 jusqu'à 1880. Il paraît qu'il avait été amené à écrire la *Vie future* par le chagrin que lui avait causé la mort de sa femme. Martin, dont les ouvrages, très savants, figurent tous dans la bibliothèque de M. Wilhelm, a été un ami de ce dernier. Nous avons vu des lettres qu'ils se sont adressées.

Digitized by Google

(*contra Johannem Jerosolymitanum*, § 30), saint Clément *Romain* (*epist ad Cor.* I, 26), saint Ambroise (*de fide resurrectionis*, C.LXVII, *De interpellatione Job*, V, 15), saint Cyrille (*Cathech.* XVIII, 15). En général, les autres Pères, qui cherchent dans l'antiquité la croyance à la résurrection et à la vie futures, ne rappellent que Daniel, Ezéchiel et Isaïe. Saint Chrysostome parle même deux fois de Job comme d'un malheureux, ignorant le Royaume des cieux et la résurrection à venir (*In Matth. Homil.* XXXIII, § 6. *Epist. ad Olympiadem diaconissam*, § 8). Il y avait donc dans l'antiquité chrétienne un antagonisme sur la question de savoir si Job avait connu la résurrection et la vie futures, antagonisme dont saint Jérôme et saint Chrysostome représentent les deux extrêmes. Il est même possible qu'aux premiers siècles l'opinion de saint Chrysostome ait trouvé le plus de faveur, car les anciens sarcophages présentent, répétés à l'infini, les types sacrés qui, d'après les Pères, attestent le plus nettement la résurrection future : Jonas, Lazare, Daniel, le paralytique, les trois Hébreux dans la fournaise; tandis qu'on ne connaît qu'un très petit nombre d'exemples de la représentation symbolique de Job. L'infériorité numérique de cette représentation, remarque Le Blant, accuse peut-être encore le défaut d'assentiment commun à l'opinion de saint Jérôme, qui signalait le fameux texte de Job comme la plus importante des paroles non divines annonçant la résurrection.

« Il est à remarquer que Renan, qui a donné à sa version du passage de Job l'expression d'une vague attente, d'une espérance indécise et confuse, a fait également la part des deux interprétations contraires et s'est montré moins négatif que saint J. Chrysostome. (Voir cependant l'article Job dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, de l'abbé Martigny). — Voir à la fin du volume une note sur un passage d'Origène, relatif à l'introduction du christianisme dans la Grande-Bretagne. A la note 2 de la page 26 de l'appendice à la vie future, Martin semble nier l'existence du texte d'Origène *in Ezechiel*, livre 4, duquel il résulterait que la prédication chrétienne aurait été favorisée dans la Grande-Bretagne, grâce à la doctrine des Druides qui avaient toujours enseigné le Monothéisme. Cependant il faut remarquer que ce même texte d'Origène est invoqué dans l'introduction à l'*Histoire de la Picardie*, par Dom Grenier, pages 260-261. Le passage d'Origène, cité par Dom Grenier, porte : *Britannos in fidem consen-*

Digitized by Google

sisse et ad Deum per Druidas viam sibi munivisse, qui unum Deum semper inculcarunt. Beugnot (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, tome I, p. 292), sans traiter cette question, paraît penser que le druidisme, comme système religieux, a combattu avec succès les progrès du christianisme dans les Gaules ».

7. **Rabanis.** *Les Mérovingiens d'Aquitaine.* Essai historique et critique de la charte d'Alaon. 1 vol. in-8° de 254 pages. Paris, 1856.

« Voyez sur la charte d'Alaon la page 884 des *Eléments de diplomatique*, de Giry. Il remarque que bien que les démonstrations, les preuves et les arguments se soient accumulés, les textes faux, lorsqu'ils sont intéressants, ont la vie dure, si bien que nombre d'historiens, qui même reconnaissent la fausseté de cette fameuse charte, ne se résignent pas à rejeter de l'histoire les noms et les faits qu'elle y a introduits : il traîne, dit-il, des lambeaux de la charte d'Alaon dans nombre d'écrits historiques récents.

On peut citer dans ce nombre l'*Essai sur le caractère de la lutte entre l'Aquitaine et l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carolingiens,* de Drapeyron, et d'après la note 2 de la page 68 de ce Mémoire peut-être aussi Charles Giraud qui disait à l'Institut (14 août 1875) qu'un document aussi bourré d'histoire ne saurait être sans valeur.

On disait que les textes fournis au cardinal d'Aguirre, qui le premier a publié en 1694 le texte de la charte d'Alaon, provenaient des Archives de la Seo d'Urgel. M. Bladé a voulu voir s'ils y avaient laissé trace et les a explorées deux fois, en 1869 et en 1875, et, non seulement il n'y a pas trouvé les chartes apocryphes, mais il a pu constater qu'elles n'y ont jamais été à aucun moment; il n'y a donc plus aucun doute sur l'abus de confiance dont fut victime l'éminent cardinal. (Voy. *Bulletin critique*, 1891, p. 418) ».

8. **Pfeffel** Lud. Aug. *Jurisprudentiæ diplomaticæ Specimina.* 1 in-12° de 80 p. Thèse soutenue à Strasbourg en 1779.

« Exemplaire bien complet avec la dédicace gravée, et, à la fin du volume, les deux sceaux gravés, dont le premier se rapporte à la preuve (specimen) III de la jurisprudence diplomatique, commençant à la page 44 et finissant à la page 58; le second, à la preuve ou exemple VI, commençant à la page-

Digitized by Google

78. Pfeffel, dans le cours de ses exemples ou échantillons de jurisprudence diplomatique, ne renvoie qu'aux deux sceaux gravés, de sorte qu'il est certain que ce volume est complet des planches, puisque les specimina III et VI renvoient seuls aux deux sceaux gravés qui y correspondent. On peut voir, à la fin du salut au lecteur, le bel hommage que rend Pfeffel au savant Godefroy, directeur du trésor des chartes de Lille.

« Louis Auguste Pfeffel, l'auteur de cette thèse, était l'un des fils du célèbre historien et diplomate Chrétien Frédéric Pfeffel, jurisconsulte du Roi au département des affaires étrangères à Versailles, et le frère aîné de Chrétien Hubert Pfeffel, qui soutint aussi à Strasbourg, en 1785, sa fameuse thèse intitulée : *Commentarii de limite Galliae*, dédiée, comme celle de Louis Auguste, au comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères [1]). On sait par cette thèse que Louis Auguste était déjà mort en 1785, et c'est en termes bien émus que Chrétien Hubert, ayant à citer à la page 37 de ses *Commentarii* les *Specimina jurisprudentiae diplomaticae*, déplore cette fin prématurée ».

8. *De phialis rubricatis quibus martyrum romanorum sepulchra dignosci dicuntur observationes V. D. B.* 1855. Bruxelles.

« Volume de la plus grande rareté, n'ayant été tiré qu'à vingt exemplaires. Edmond Le Blant ne le connaissait pas, lorsqu'il publia, en 1859, son Mémoire sur la question du vase du sang. Dans son second Mémoire, publié, en 1869, dans la *Revue archéologique*, après avoir cité quelques manuscrits, où il est touché à ce problème, il ajoute : C'est encore, pour ainsi dire, parmi les manuscrits qu'il faut ranger une œuvre anonyme, uniquement mise sous presse, dit son auteur, parce qu'à petit nombre, l'impression en Belgique coûte moins que la copie...

Le présent exemplaire vient de la bibliothèque de l'érudit archéologue M. de Witte ».

* * *

1) Cette thèse se trouve dans la collection de M. Wilhelm, qui lui a donné une splendide reliure, dont le dos est marqué de nombreuses fleurs de lys.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'on pourrait tirer de la collection Wilhelm des centaines et des centaines d'annotations. Il nous semble voir notre bibliophile, tranquillement installé chez lui, lisant, confrontant, et, tout en fumant sa pipe, écrivant et méditant avec une ardeur digne des savants de la glorieuse congrégation bénédictine de Saint-Maur dont il fut, on le sait, un si grand admirateur. Loin du bruit des passions du monde, il était, pour ainsi dire, lui-même un bénédictin laïc, vivant uniquement absorbé par les choses de l'esprit.

E. RODÉ.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

ENTRE

LE DUC D'AIGUILLON ET LE PRINCE-COADJUTEUR LOUIS DE ROHAN

(SUITE [1])

Lettre n° XLII du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 40 de l'abbé Georgel. Compiègne, le 12 juillet 1772. Il veut savoir ce qu'il en est de l'armistice, s'il est accepté ou non.

Lettre n° 45 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 15 juillet 1772. Scène sanglante entre les Russes et les Autrichiens à l'occasion de la reddition de Tiniek à ces derniers et de la possession qu'ils en ont prise sans en prévenir Suwarow [2]). Les Russes fortifient Cracovie, les Autrichiens, maîtres de Wieliczka, empêchent qu'on ne porte des provisions aux Russes. Le commandant russe de Léopol a ordre de ne point laisser entrer de troupes autrichiennes dans cette place. Le roi de Prusse évacue la Prusse polonaise, fait fortifier Neisse et envoie des munitions de guerre en Silésie. L'ambassadeur croit que ces apparences ne sont qu'un

1) Voir la livraison de mars-avril 1906.

2) Cfr. Adolf BERR, *Die erste Theilung Polens*, II, p. 190; DE SMITT *Frédéric II...* Collection de documents, p. 153.

Digitized by Google

jeu pour ne pas donner de la défiance aux puissances qui désapprouvent le démembrement et afin de retarder les opérations du congrès; il est sûr en effet que le plan des trois puissances n'est point encore arrêté [1]. « Ce serait bien ici le moment d'ameuter l'Europe contre le développement de ce dangereux système; c'est peut-être le seul moyen d'arracher mille germes de dissensions et de guerres et de se procurer une paix durable ».

Il n'y a pas de doute qu'on ne transporte de l'artillerie et des munitions de guerre en Hongrie. Le prince de Kaunitz pense que les Turcs seront forcés de faire des sacrifices. « Je me contentai de dire que la Russie aurait été très embarrassée et très intriguée, si la Porte s'était refusée à l'armistice et au congrès, que cet embarras n'annonçait pas une supériorité telle qu'on fût obligé de se plier à toutes ses volontés ».

La cour de Vienne n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante de la Russie au sujet des prisonniers français. M. de Kaunitz croit qu'ils ne seront pas relâchés. « Il paraît très étonnant que la cour de Pétersbourg se refuse avec cette opiniâtreté aux désirs de celle de Vienne. Quand on veut s'unir pour les mêmes intérêts, il semble que la complaisance et les égards devraient précéder. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° XLIII du duc d'Aiguillon en réponse aux lettres n°s 41 et 42 du prince de Rohan. « Compiègne, le 17 juillet 1772... Il reste à éclaircir pourquoi le roi de Prusse a différé ses prises de possession, dont les époques paraissaient déterminées et quelles peuvent être effectivement les causes auxquelles il faut attribuer ce délai... Nous ne pouvons, Monsieur, qu'attendre la réponse de l'impératrice de Russie sur le compte que M. de Panin a promis de lui rendre de la démarche de Leurs Majestés Impériales en faveur de nos officiers, et nous nous interdirons toute autre démarche sur cet

1) Cfr. DE SMITT, *Frédéric II...*, op. cit., p. 149.

Digitized by Google

objet. Le Roi désire, Monsieur, que de votre côté vous vous teniez dans une inaction absolue à cet égard... Si on se portait à leur faire éprouver des traitements durs et injustes, les voyageurs russes qui se trouvent toujours en foule dans le royaume en répondraient ».

Le ministre ne veut pas que l'ambassadeur envoie au congrès M. Lasocki ni M. de La Roche, mais un agent subalterne, s'il en trouve un qui veuille donner secrètement avis de ce qui se passera.

Dans une *lettre écrite par M. de Choisy* de Léopol, le 17 juillet 1772, au prince de Rohan, il annonce que lui et ses compagnons vont être conduits à Kiew, de là à Pétersbourg et peut-être en Sibérie; la comtesse Humieska lui a avancé 1200 ducats [1]).

Lettre n° 46 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 18 juillet 1772. L'ambassadeur envoie la copie d'une déclaration et d'un mandement publiés en Pologne depuis l'entrée des troupes autrichiennes pour assurer aux habitants leur état et leur tranquillité, aux troupes autrichiennes leurs subsistances en payant au prix courant. Les directeurs des douanes doivent rendre compte de leur administration aux commandants autrichiens.

Lettre n° 47 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 22 juillet 1772. Comme vous m'avez autorisé de ne rien épargner pour pénétrer dans le secret des bureaux, j'ai usé de cette liberté. On m'a déjà donné le précis que vous trouverez ci-joint des conventions verbales et secrètes faites à Neisse (entre le roi de Prusse et l'Empereur) et qui ont été renouvelées et bien augmentées à Neustadt. J'espère par la même voie me procurer des renseignements ultérieures sur cet objet si délicat et si important.

« On m'a dit, Monsieur le Duc, que le roi de Prusse a travaillé efficacement à inspirer à l'Empereur des-

1) V. DE BROGLIE, *Le secret du Roi*, II, p. 379.

Digitized by Google

défiances contre la France, que quand il nous a recherchés ce n'a été que pour persuader à ce jeune prince que nous pouvions être ébranlés et que nous ne regardions pas l'alliance comme une chose solide, que c'est lui qui propose actuellement un traité d'alliance, par lequel les trois cours, qui sauraient entraîner la Suède et l'Empire et y associer peut-être l'Angleterre, feraient contrepoids avec le pacte de famille et empêcher les puissances du Midi de se mêler jamais des affaires du Nord. Je vous avoue que je crains beaucoup cette association, dont les suites pourraient être très critiques.

« Il est très certain que l'Empereur ne nous aime pas et que sa modération actuelle n'est due qu'à l'attachement réel de l'Impératrice à l'alliance [1]). Je sais très certainement que dans un mouvement de dépit contre nous au sujet des affaires de San-Remo, il a dit : « Je saurai m'en venger tôt ou tard ». Le maréchal de Lacy a grand soin de nourrir ce sentiment. Le prince de Kaunitz ne l'approuve pas ; mais il est obligé de céder. Je sais encore que l'Empereur s'est plaint de ce qu'il trouvait toujours la France en son chemin, quand il se présentait des occasions de rendre à la dignité impériale son lustre et sa splendeur. On ne cesse de prédire qu'il y a de la faiblesse à rester ainsi sous la tutelle d'une puissance rivale et étrangère et que l'Allemagne est intéressée à briser les fers dont la France l'a chargée par les traités de Munster et d'Osnabruck [2]). Si, comme les faits l'assurent, la czarine n'est pas mieux disposée en notre faveur, voilà de prompts moyens de rapprochement, et si le roi de Prusse y trouve son intérêt, il saura bien en tirer parti.

1) « On ne cesse », écrivit Marie-Thérèse à Mercy le 3 février 1774, « de prévenir l'Empereur contre la nation française.... Le général comte de Nostitz, qui se trouvera à la suite de l'Empereur, est anti français juré ; les sentiments du maréchal de Lacy n'en diffèrent guère, et il pourrait bien tâcher de les inspirer encore à l'Empereur ».

2) Cfr. notre travail : *La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*, page 22.

Digitized by Google

« Je n'ai pas cru, Monsieur le Duc, devoir vous taire toutes ces réflexions que ma position et mes découvertes me mettent à portée de faire. Vous saurez les apprécier. Il est des circonstances où l'on ne pèche jamais par trop de précautions et de prévoyance. Je puis me tromper dans ma manière de voir, mais je dois toujours vous la communiquer. Il peut se faire que je regarde comme très importantes des choses que vous ne jugerez pas telles, parce que vous êtes placé pour voir l'objet sous tous ses rapports et qu'ici je ne puis l'apercevoir que sous l'aspect qui m'est présenté.

« Ce qui est un fait et non une conjecture, c'est que la cour de Vienne joue le rôle de suppliante à Pétersbourg et à Berlin. On y prend avec elle un ton de supériorité qui devrait bien l'humilier ; ses mesures et ses démarches sont absolument dépendantes des désirs de ces deux cours. La czarine vient encore tout récemment de lui refuser la liberté des officiers français que cette cour avait cependant paru solliciter avec les plus vives instances. Voici la réponse que le chancelier de cour et d'Etat m'a communiquée : l'Impératrice de toutes les Russies se serait fait un plaisir de rendre les officiers français faits prisonniers en Pologne par considération personnelle pour les vives instances de Leurs Majestés Impériales et pour se prêter aux désirs de Sa Majesté très chrétienne. Mais n'ayant point à se louer des procédés de la France et pouvant se trouver dans des circonstances telles qu'il lui serait utile de les garder, surtout tant que le pavillon russe paraîtra dans l'Archipel, elle croit qu'il est de sa prudence de ne point les relâcher, que cependant elle a donné les ordres les plus précis pour que ces officiers soient traités avec tous les égards possibles. Il fallait que M. de Kaunitz fût bien persuadé du peu de crédit de sa cour à Pétersbourg ; car il m'a constamment prédit qu'on n'obtiendrait rien.

« Il ne m'a pas été difficile, Monsieur le Duc, de remonter à l'avis, dont l'abbé vous a parlé dans sa dépêche n° 39 et que vous dites avoir surpris le Roi.

Digitized by Google

La lenteur du roi de Prusse et son retard inattendu de se mettre en possession des nouvelles acquisitions qu'il doit s'approprier, ont occassionné des calculs divers. Le prince de Saxe-Hildburghausen fondait cette conduite du monarque prussien sur la mobilité de sa politique et sur la certitude où il disait être que Berlin n'aurait jamais de liaison sincère et durable avec Vienne, qu'il savait par des lettres de Berlin qu'on soupçonnait actuellement un nouveau retour de ce monarque vers la France et que c'était sans doute la raison qui avait suspendu sa prise de possession en Pologne. « Je vois », a-t-il ajouté à la personne de qui on tient ces faits, « qu'on est inquiet ici et j'imagine que cette inquiétude vient de la crainte bien fondée que la France mécontente ne change d'allié » [1]). On n'a pas cru devoir taire des propos tenus par des personnes si considérables, et il peut arriver qu'il soit très important de les communiquer, et je vous

1) « Relativement à la façon », écrivit le comte de Mercy à Marie Thérèse le 15 mai 1772, « dont le ministère de France envisage les objets politiques, Votre Majesté aura daigné voir dans mes dernières dépêches la sensation qu'a produite ici la nouvelle des arrangemente qui sont sur le point d'être conclus en Pologne. Sans s'arrêter au langage du duc d'Aiguillon, il est certain que son caractère méfiant et plus encore son ignorance en affaires confondent les idées qu'il se forme des conjonctures actuelles, qu'il ne sait ni les apprécier ni les juger, et que, dans son incertitude, il est probable qu'il s'arrêtera au système de blâmer toutes les mesures prises par Votre Majesté, et de les interpréter de la façon la plus défavorable ; mais il est également certain que toute la mauvaise volonté du ministre ne persuadera pas le roi son maître, qui personnellement et plus fortement que jamais tient à ses sentiments pour Votre Majesté et à ceux de l'alliance. Je crois pouvoir répondre que tous les efforts du duc d'Aiguillon pour faire varier son maitre à cet égard n'aboutiraient qu'à perdre le ministre, et je répondrais pareillement que la favorite ne s'ingérerait pas à vouloir appuyer les démarches que le duc pourrait se proposer pour altérer la solidité du système. Une suite d'observations ne me laissent pas le moindre doute à cet égard. Je vois clairement que les arrangements projetés en Pologne n'ont point personnellement affecté le roi, qu'il croit que Votre Majesté ne pouvait pas se dispenser de donner les mains aux arrangements susdits et qu'ils sont une suite inévitable des circonstances. La seule chose qui pourrait peiner le monarque serait d'être dans le cas de croire que l'amitié de Votre Majesté s'est refroidie pour lui ; mais le remède à cet inconvénient serait que, selon les conjonctures, il plût à Votre Majesté de donner au roi une marque directe et purement personnelle de sa confiance, soit par une lettre, soit en m'ordonnant de dire de sa part et dans l'occasion

Digitized by Google

prie de vous souvenir, Monsieur le Duc, que je suis dans une espèce de nuit politique; le ministère de cette cour rend mon travail très difficile, son existence n'étant que précaire et sa discrétion me paraissant forcée; cependant il nous est intéressant de découvrir le point vrai; je donc rassembler tout ce qui vient à ma connaissance, ne rien laisser échapper, vous donner pour certain ce que je sais pour certain, vous présenter comme douteux ce que je regarde comme tel et qui par rapport à vous peut prendre un degré de solidité par la comparaison que vous pouvez en faire avec les éclaircissements qui vous arrivent d'ailleurs ».

L'ambassadeur annonce ensuite que le roi de Prusse a évacué la Grande Pologne et la Posnanie. Il en a exigé des contributions exorbitantes. Il a cessé toute vexation dans la Prusse polonaise. Il a soin de la ménager comme son domaine. Déclaration publiée par le général d'Alton. M. de Choisy et les autres officiers français sont transférés de Léopol à Smolensk. La czarine a refusé de les mettre en liberté sous prétexte que la flotte de Toulon devait aller dans l'Archipel et y attaquer peut-être le pavillon russe.

L'ambassadeur Louis de Rohan joignit à la lettre n° 47 le *Précis des conventions verbales et secrètes entre la Majesté l'Empereur et le roi de Prusse à l'entrevue de Neisse* [1]:

1) Que la cour de Vienne et celle de Berlin offriraient conjointement leur médiation à la Russie et à la Porte pour moyenner la paix entre elles.

2) Qu'on aviserait de concert avec la Russie des moyens les plus propres pour pacifier la Pologne et

quelque chose qui pût flatter le roi et lui marquer que Votre Majesté s'en repose toujours sur la solidité de ses sentiments ». (ARNETH-GEFFROY, *Marie Antoinette, Correspondance secrète*, I, p. 305; cfr. les lettres de Mercy à Marie-Thérèse du 15 juin 1772 et du 18 juillet 1772, op. cit., p. 315 et 330).

1) Cfr. ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 183; Emile BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*, I, 374.

Digitized by Google

pour empêcher l'extension des maladies contagieuses qui s'y étaient manifestées, qu'à cet effet on y ferait entrer des troupes tant autrichiennes que prussiennes, qui formeraient des cordons dont on conviendrait et dans des lieux fixés de part et d'autre.

3) Que la susdite médiation serait armée. A cette fin la cour de Vienne devait assembler une armée en Hongrie toute prête à se porter où les circonstances l'exigeraient, soit sur le Danube ou vers l'Esclavonie, frontières des Turcs, mais que le roi de Prusse tiendrait une armée en Pologne pour tenir en bride les Confédérés. L'Empereur s'est aussi obligé de faire construire nombre de saïques armées et pontons dont l'usage ne peut avoir lieu que sur le Danube, tout cela apparemment ayant été adapté à une guerre avec les Turcs, au cas qu'on y fût forcé par leur opiniâtreté à continuer la guerre avec la Russie.

4) L'Empereur et le roi de Prusse se sont obligés réciproquement à l'accord le plus parfait dans toutes les affaires qui regardent l'empire romain, sa dignité et ses prérogatives; et, comme l'Empereur venait tout récemment d'endurer un sanglant affront par les Génois qui avaient eu la témérité de faire arracher ses patentes publiées et affichées dans l'affaire de San-Remo, le roi de Prusse a saisi cette occasion pour animer l'Empereur à une vengeance qui était due à sa dignité et aux devoirs de l'empire en promettant d'y concourir par tous les moyens possibles. Ayant été informé que la France et l'Espagne avaient fait des représentations très vives dans l'affaire de San-Remo en faveur des Génois, il était fort étonné que ces deux couronnes avaient voulu entrer dans une affaire qui était uniquement du ressort de l'empire et où les puissances étrangères n'avaient absolument rien à voir, et que ces influences étaient aussi humiliantes que désagréables pour tous les princes de l'empire en général; qu'à la vérité la France et la Suède avaient acquis un droit incontestable

Digitized by Google

de se mêler dans les affaires de l'empire, pour tout ce qui regarde l'exécution et le maintien du traité de Westphalie, surtout à l'égard de la sûreté de la religion protestante et pour obvier à tout ce qui se faisait de contraire; mais aujourd'hui, ces anciens préjugés que faisait naître la différence des religions n'existant plus, il n'est plus question de toutes ces affaires odieuses. L'Empereur avec les Electeurs peut prendre des arrangements par rapport à tous ces objets qui pourraient exclure ces deux puissances de s'y ingérer; ce serait un moyen de réduire la constitution de l'empire à une forme convenable et propre à l'exempter dans la suite de toute influence étrangère.

5) Que comme des arrangements pris actuellement entre l'Empereur et le roi de Prusse il pourrait résulter des méfiances de la part de la France, il conviendrait de penser à temps à la sécurité des Pays-Bas, il paraissait au roi de Prusse nécessaire de convenir avec les deux puissances maritimes sur une barrière à former dans les susdits Pays. De cet arrangement il en résulterait encore un autre avantage qui serait d'associer ces puissances au plan actuel, afin qu'elles n'apportassent pas des obstacles pour en empêcher l'exécution.

6) Le roi de Prusse s'engageait à porter la Russie à combiner ses intérêts avec ceux de la Maison d'Autriche, à la conclusion de la paix future avec la Porte, pourvu que cette Maison se prêtât aux vues de la Russie et qu'elle ne la gênât ni à l'égard des conditions qu'elle pourrait accepter et qui seraient celles qu'elle jugerait convenable à ses intérêts.

7) Que pour le moment présent il ne serait question que de la pacification de la Pologne et de la paix entre les deux parties belligérantes, qu'on s'attacherait uniquement à ces deux objets, qu'après les avoir terminés à la satisfaction des cours intéressées, on conviendrait des mesures à prendre pour l'avenir et pour le soutien de ce qui aurait été effectué par leurs soins communs.

Digitized by Google

8) Que par rapport à l'affaire de San-Remo, il serait convenable que l'agent de San-Remo qui est à Ratisbonne portât à la diète de l'Empire de nouvelles plaintes de la conduite des Génois à l'égard des habitants de cette ville, que par là les Etats de l'empire auraient une occasion de réveiller cette affaire, et, par une nouvelle présentation à l'Empereur, l'engager à agir contre les Génois conformément aux intérêts de l'Empire et à la dignité de son chef suprême ».

Lettre n° 48 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 29 juillet 1772. J'ai parlé ensuite au nonce Garambi des affaires de Pologne. Il m'a dit qu'il avait tâché d'intéresser la religion de l'Empereur et celle de l'Impératrice-Reine en leur représentant le tableau affligeant de tout ce pays catholique qui va devenir la proie des hérétiques, si le partage de la Pologne a lieu. Il n'a pas trouvé que cette considération produisît l'effet qu'il avait pu espérer, et en général le tableau qu'il a fait du danger que courait la religion dans ce malheureux pays, s'il n'a pu émouvoir la pitié de Sa Majesté l'Empereur, n'a certainement pas influé sur les déterminations politiques.

« Ce partage de la Pologne parait si monstrueux qu'il y a des ministres étrangers qui n'y veulent pas encore croire. Celui même de Pologne m'a avoué, il y a quelques jours, son ignorance sur cet objet et son incrédulité en me priant instamment de dissiper son incertitude. Je ne lui ai point fait mystère que j'étais sûr que le partage était arrêté entre les trois puissances; mais je croyais être sûr aussi qu'elles n'étaient point encore d'accord sur le quantum. Il a reçu cette assertion affligeante en s'écriant à l'injustice. J'ai encore appris du ministre de Varsovie qu'ayant porté ses plaintes de ce que le roi de Pologne était réduit à manquer dans peu du nécessaire, puisque la Maison d'Autriche, à l'instar des deux autres puissances, s'emparait d'une grande partie de ses revenus, il avait reçu de cette cour une réponse fort laconique er fort dure.

Digitized by Google

On peut conclure de tout ceci que la politique de Vienne est bien fine ou bien fausse.

« L'on a, m'assure-t-on, des indices qu'il y a un peu de refroidissement avec la Russie, mais je ne suis pas encore assez instruit de cet objet pour vous l'assurer. Je tâcherai de découvrir la vérité de ce point très intéressant. Cependant les Russes ont enfin évacué Léopol, et les Autrichiens ont dû y entrer le 18 de ce mois... » [1]).

Lettre n° XLIX du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 47 du prince de Rohan. — « Compiègne, le 6 août 1772... Nous voyons avec plaisir que la première tentative que vous avez faite pour vous ouvrir quelques canaux secrets ait eu un succès aussi prompt et aussi heureux. Nous nous reposons sur votre zèle et sur votre dextérité pour vous assurer de cette voie. Dès que votre correspondant vous a procuré une pièce aussi secrète et aussi ignorée que l'est le résultat de l'entrevue de Neisse, vous en obtiendrez sans doute des choses plus récentes et d'une utilité plus présente ».

Lettre n° 51 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 9 août 1772. Le moment actuel, Monsieur le Duc, est un véritable état de crise pour l'Europe : la fermentation d'une politique nouvelle se fait sentir avec activité dans le Nord; trois puissances que les intérêts mutuels de leur gloire semblaient devoir tenir divisées, travaillent sans relâche à se rapprocher et à former des liens dont la nature et les vues peuvent être nuisibles à la tranquillité générale.

« L'étroite alliance de Pétersbourg et de Berlin, quoique contraire aux vrais intérêts de la Russie, devenait une nécessité pour cette dernière, lorsqu'elle a pu croire que la Maison d'Autriche allait s'élever contre

1) Cfr. ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, 389.

Digitized by Google

ses succès et réunir ses forces à celles des Turcs et des Polonais Confédérés. La crainte de succomber et de se voir isolés a dû lui faire accepter toutes les conditions du roi de Prusse.

« Si l'on voulait juger aujourd'hui moins défavorablement le ministère autrichien, on croirait ce qu'il s'efforce en vain de nous persuader, que la mauvaise conduite de la Porte et son inertie, que l'exécution prochaine des dangereux projets du roi de Prusse en Pologne, que l'impossibilité de se procurer des secours pour s'y opposer efficacement l'ont enfin forcé à prendre le seul moyen qui pouvait entretenir l'équilibre et empêcher la trop grande prépondérance de Pétersbourg et de Berlin; et ce seul moyen, qui l'aurait cru, a été d'abandonner le Turc, à qui la Maison d'Autriche devait être unie par les liens de reconnaissance et d'un engagement sacré, de négliger la France, son alliée, qui a fait tous les frais de la dernière guerre, de sacrifier la Pologne qu'elle s'était engagée de protéger et de s'unir aux ennemis de cette république pour concourir avec eux à une usurpation dont l'injustice et les sinistres conséquences doivent exciter les cris et l'indignation des autres puissances.

« Mille raisons me font suspecter la bonne foi de la cour de Vienne dans l'exposé de la conduite qu'elle nous dit avoir été forcée de tenir, et j'ai lieu de croire que c'est par d'autres voies et par d'autres motifs qu'elle est parvenue à cette triple union. Des calculs fondés sur des faits actuels et des connaissances acquises et combinées d'après les circonstances qui ont précédé et préparé ce que nous voyons s'effectuer me persuadent que le système de cette étrange union a été imaginé, rédigé et développé aux entrevues de Neisse et de Neustadt. C'était donc pour donner le change et pour se jouer de la loyauté de ses alliés que la Maison d'Autriche avait rassemblé avec éclat et dépense une armée en Hongrie. C'était sans doute pour tromper la Porte et mieux abuser de sa crédulité qu'on a transigé

Digitized by Google

avec elle le 6 juillet 1771 et qu'on en a tiré des sommes considérables. Comment caractériser une si étrange politique ? [1])

« Quoi qu'il en soit, la triple union existe. Toute combinaison sur la manière dont cette étonnante fédération s'est formée devient inutile ; il s'agirait d'en pénétrer les vues et d'en prévoir les effets, et, si son but est pernicieux, de multiplier les obstacles pour la faire échouer et l'empêcher d'y parvenir.

« Les vues actuelles des trois puissances ne me semblent plus équivoques : elles vont s'agrandir aux dépens du Turc et de la Pologne ; elles se garantiront mutuellement leur nouvelles acquisitions ; de là naîtra cette triple alliance dont les suites très dangereuses sont faciles à prévoir. La Porte, affaiblie par les sacrifices qu'on en exigera, ne pourra plus former de contrepoids à l'Orient ; le Danemark et la Suède, vu l'état où ils se trouvent, seront aisément contraints à se plier aux volontés des trois puissances ; l'Empire sera entraîné par son chef et ses deux alliés ; on promettra à l'Angleterre et à la Hollande tous les avantages du commerce de la Baltique et du Levant, pour les engager à ne point traverser le système de la nouvelle alliance ; la Maison de Bourbon, forcée peut-être d'être tranquille spectatrice des effets de cette révolution, n'aura plus dès lors cette influence qui la rendait la première puissance de l'Europe. Que sait-on, et, sans former les conjectures, n'est-il pas à présumer qu'outre le démembrement de la Pologne et de plusieurs provinces de la domination ottomane on cherchera à réaliser le premier projet du maréchal de Lacy et qu'on réduira à très peu de chose la puissance du Turc en Europe? Cette perspective doit paraître colossale, mais naturellement elle n'est ni chimérique, ni imaginée par une crainte

1) Cfr. LAVISSE-RAMBAUD, *Histoire générale du* IVe *siècle à nos jours*, t. VII, p. 512.

Digitized by Google

excessive. Tout concourt à développer les ressorts qui doivent donner l'impulsion nécessaire pour exécuter ce plan.

« Un autre effet qui doit encore en résulter, c'est de donner plus d'étendue à la prérogative impériale et d'enchaîner les Etats de l'Empire par des liens qu'on aura soin de colorer pour en mieux couvrir le danger. Je sais que le roi de Prusse ne cesse de flatter par là l'amour-propre de l'Empereur et qu'il lui promet des facilités pour écarter tout ce qui pourrait obscurcir l'éclat qui doit environner le trône impérial. Ce projet même est de consulter et de convoquer les Electeurs, de les engager à s'affranchir de toute inspection de puissance étrangère, de les associer au plan adopté par les trois puissances et de former de concert une barrière impénétrable contre quiconque voudrait rompre les mesures que la politique des trois cours aura cru devoir prendre pour la tranquillité et la gloire des deux empires. On m'a même dit qu'en se soustrayant à ce qu'on appelle le joug des garants du traité de Westphalie, on devait réunir la Poméranie à la domination prussienne et que cette acquisition serait le prix des mouvements que la cour de Berlin se sera donnés pour libérer l'empire de ses chaînes et lui donner une existence nouvelle. Telle est la conjecture du ministre de Suède, fondée sur les effets qui doivent probablement résulter d'une alliance entre l'Empereur et le roi de Prusse, et ce ministre est un homme mesuré et très réfléchi.

« Tous ces inconvénients majeurs m'avaient intrigué sans m'effrayer, tant que j'en croyais apercevoir le remède dans la mobilité du caractère de Sa Majesté prussienne. J'imaginais que, les intérêts de sa politique et de son ambition devant le rendre habituellement le rival et l'ennemi de la Maison d'Autriche, il nous serait sans doute aisé de le détacher des cours de Vienne et de Pétersbourg pour en faire l'appui de notre prépondérance en Allemagne. Ce que j'apprenais de ses ouvertures avec nous me persuadait que nous pourrions nous

Digitized by Google

en servir pour mettre des bornes aux succès de la Russie et des entraves aux vues quelconques de la cour de Vienne. Je m'étais même proposé de vous faire part d'un projet que j'avais minuté d'après ma persuasion : en détachant le roi de Prusse, tout rentrait dans l'ordre. Mais, depuis que je ne puis plus douter de ce qui s'est fait à Neisse et à Neustadt, que je ne puis plus me refuser à l'évidence des liaisons intimes et très étroites du monarque prussien avec la cour de Vienne, qu'il lui fait même confidence de ses tentatives pour nous détacher de l'alliance, afin de mieux convaincre la Maison d'Autriche qu'elle ne doit pas beaucoup compter sur la France, depuis que je sais qu'il est l'âme et le promoteur du nouveau système, que c'est lui qui dissipe à Pétersbourg les nuages qui s'y élèvent de temps eu temps contre le ministère autrichien, qu'il fait actuellement mouvoir des ressorts à Londres pour entraîner l'Angleterre et détruire les batteries que nous y avons ménagées, qu'il se charge, pour ainsi dire, de rassembler, de préparer les matériaux qui doivent servir de base au nouvel édifice, je vous avoue, Monsieur le Duc, que mes inquiétudes ont redoublé, et vous verrez par la pièce ci-jointe que j'ai su me procurer, si je suis fondé à vous communiquer mes craintes et à désirer qu'on mette tout en œuvre pour former une contre-ligue. Le grand coup de parti serait d'engager l'Angleterre à se liguer avec l'Espagne et nous pour contrebalancer la prépondérance des trois cours. Quels que puissent être les avantages que pourront lui promettre la Prusse et la Russie pour son commerce, ils ne doivent point lui faire perdre de vue les suites inévitables d'un trop grand accroissement de forces, de ressources et de puissance dans le Nord, dont l'Angleterre aura tôt ou tard à se plaindre et auquel elle ne serait peut-être plus en état de remédier. Son union avec la France et l'Espagne, qui entraînerait sûrement celle de la Hollande, en imposerait nécessairement, et, puisque l'amour de la paix a gagné, dit-on, la cour et

Digitized by Google

le peuple de Londres, ce serait peut-être le seul moyen d'empêcher une guerre générale et d'assurer le repos de l'Europe. Cette ligue pourrait avoir lieu sans briser les liens de notre alliance avec Vienne. Une fois connue ou annoncée, il serait plus facile de ranimer le Turc par le tableau effrayant des dangers qui le menacent; la Suède ne deviendrait pas si aisément la proie de la faction russe, les Electeurs et princes de l'Empire qui sont nos amis auraient plus de force pour résister aux insinuations et aux tentatives qui pourraient les gagner. On n'aurait sans doute pas de peine à y réunir le roi de Sardaigne. Quand les puissances ainsi liguées auraient manifesté leurs vues pour le maintien de l'équilibre et pour s'opposer à tout agrandissement qui tiendrait à le rompre, la triple-alliance contrebalancée par cette ligue cesserait sans doute d'alimenter son ambition; elle serait forcée de ne point outrepasser les limites qu'elle se propose de franchir, et la Maison d'Autriche en particulier n'oserait y donner atteinte; les Pays-Bas, le Luxembourg, et même ses possessions d'Italie seraient trop à portée de servir d'ôtages et de garants; le congrès n'aurait point une issue si brillante pour la Russie; la Pologne ne serait point démembrée; les vastes projets de l'Empereur, du roi de Prusse, de la czarine ne seraient plus que de belles spéculations; la France aurait toute la gloire d'un arrangement qui serait le plus grand bien de l'humanité.

« Tel est, Monsieur le Duc, le résultat des combinaisons que les circonstances actuelles m'ont mis à portée de faire. Je sentais le besoin de vous faire part de mes inquiétudes et de m'entretenir avec vous de nos ressources dans ces moments si critiques et si importants. J'oserais même presque dire que mon zèle acquiert tous les jours plus d'activité, à mesure que les affaires deviennent plus épineuses et plus décisives : je sens alors tout ce que peuvent sur une âme française et la gloire du Roi et l'honneur de la Nation. C'est à vous, Monsieur le Duc, à éclairer ma marche et à guider

Digitized by Google

mes pas dans ma carrière, où l'on multiplie sans cesse les pièges et les embarras.

« La lettre particulière que je joins à cette dépêche vous fera mieux connaître l'état pénible de ma position. Mon rôle doit toujours être digne, et j'ai à traiter avec une cour qui semble s'être fait une loi de nous dérober la connaissance de ses projets, qui voile avec soin ses liaisons nouvelles, qui s'imagine que beaucoup de morgue et de hauteur est le moyen d'en imposer et de se faire respecter, qui, sentant qu'elle a manqué d'égards pour un allié qui pourrait se faire craindre, espère apaiser ses justes murmures en lui faisant de tardives et d'inutiles confidences; et telle est sa conduite présente, qu'on dirait qu'elle croit s'acquitter envers nous en continuant à nous regarder comme son allié. On m'a assuré qu'une de ses réponses au roi de Prusse, qui voulait la décider à quelque démarche d'éclat, a été : « Nous avons encore des ménagements à garder avec la France ». Une pareille réponse dit beaucoup dans l'état actuel des choses. J'ai l'honneur, etc. ».

P. S. du 11 août. — « Il est, je crois, essentiel, Monsieur le Duc, que vous soyez instruit même des particularités qui, nous paraissant peu vraisemblables, peuvent peut-être vous faire mieux apprécier les renseignements qui nous arrivent d'ailleurs. Depuis ma dépêche écrite, un bruit commence à se répandre sourdement, que Berlin, après avoir tout employé pour concilier les deux cours de Vienne et de Pétersbourg et y avoir réussi, se plaint actuellement de l'une et de l'autre. Pour appuyer ce fait, on nous dit que le roi de Prusse, craignant que la nouvelle union ne puisse avoir le succès qu'on en avait d'abord espéré, enlève de la Grande Pologne et même de la Prusse polonaise la récolte, les hommes et l'argent. On ajoute que la czarine a dû signifier qu'elle ne pouvait se prêter aux prétentions trop étendues des deux autres cours, qu'il fallait les resteindre. Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que les Russes sont en force dans la Lithuanie et aux envi-

Digitized by Google

rons de Varsovie, que les Autrichiens font passer deux nouveaux régiments en Pologne. Cependant le moment du congrès ne parait pas celui où Pétersbourg doive indisposer les deux cours médiatrices. Son triomphe dépendra en partie de leurs bons offices, et elle est trop intéressée à hâter ce moment pour faire naître des obstacles. Je croirais plutôt que ces sortes de bruits sont semés à dessein, pour que le démembrement qui est le but des trois puissances ne rencontre pas de difficultés qui pourraient frustrer leur ambition. Je vous fais part de ces bruits, Monsieur le Duc, comme une preuve de mon attention à ne rien laisser ignorer au Roi de tout ce qui peut avoir quelque rapport essentiel au plan qu'on jugera à propos d'adopter, et je vous répéterai encore, Monsieur le Duc, que je ne dois juger les choses qu'au degré de vérité qu'elles offrent d'où je puis les voir, parce que je ne suis chargé que d'un point ».

A la lettre n° 51 est joint un *Extrait d'un Mémoire envoyé de Berlin à Vienne par le ministre impérial van Swieten, il y a six semaines.* Ce dernier énumère les points du plan proposé par le roi de Prusse pour tranquilliser l'Angleterre sur le partage de la Pologne et lui faire des avantages de commerce auxquels elle ne puisse pas se refuser, pour amener l'Empire à applaudir au plan de pacification entre la Russie et la Porte et pour maintenir la tranquillité en Allemagne, enfin pour faire accéder les Hollandais aux mêmes conditions que l'Angleterre et pour mettre en sûreté les places-barrières dans les Pays-Bas.

Lettre n° L du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 48 du prince de Rohan. — « Compiègne, le 11 août 1772. J'ai reçu, Monsieur, la lettre n° 48 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois passé... Nous ne sommes point étonnés, Monsieur, que le ministre de Pologne et sa cour même ignorent le projet de partage de ce malheureux royaume. On n'aura besoin de la nation pour consommer cette opération

Digitized by Google

inique que lorsque tout sera terminé entre les trois cours et peut-être après cela, et ce ne sera qu'alors probablement, que le roi de Pologne sera formellement recherché sur cet objet. Il paraîtrait d'après des avis qui nous reviennent que la conciliation des cours de Vienne et de Berlin sur leurs acquisitions respectives éprouvent des obstacles assez forts, tant pour la fixation des limites en Pologne que pour certaines contrées voisines de l'Etat autrichien qu'on suppose que la cour de Vienne voudrait se faire adjuger aux dépens des Turcs par le traité de paix. Je crois, Monsieur, devoir faire part de cette notion pour vous mettre sur la voie de l'approfondir. Celle qu'on vous a donnée concernant le refroidissement qu'on soupçonne survenu entre les deux cours impériales mérite aussi sans doute l'attention que vous y donnez... Je joins ici, Monsieur, les lettres de notification de la naissance de M. le duc d'Enghien [1]) que M. le prince de Condé a l'honneur d'écrire à Leurs Majestés Impériales. Vous voudrez bien les remettre selon l'usage et celle sur le même objet pour le roi de Pologne au ministre de ce prince à Varsovie ».

Lettre n° 54 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Château impérial d'Eckartsau, le 22 août 1772. J'ai cru, Monsieur le Duc, pouvoir quitter Vienne dans ce moment pour passer quelques jours au château d'Eckartsau, dont Leurs Majestés Impériales ont bien voulu me donner la jouissance. Il ne me faut que trois heures pour aller à Vienne. Je m'y rendrai après-demain. Il y aura appartement à Schœnbrunn pour l'heureux accouchement de la grande-duchesse. Je ne reviendrai pas sans avoir fait la démarche que le Roi désire, auprès du vice-chancelier de l'Empire pour la confirmation de la convention que vous avez signée le

1) Le même qui pendant la Révolution se réfugia à Ettenheim, la résidence du cardinal de Rohan, d'où il fut enlevé le 15 mars 1804 pour être fusillé à Vincennes le 20 du même mois.

Digitized by Google

24 mai dernier, que je viens de recevoir avec la lettre n° XLVIII, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 de ce mois. (Il s'agit des limites, du commerce mutuel et de la liberté des communications entre la France et le territoire du prince-évêque de Liège). J'espère que cette confirmation ne souffrira point de difficulté. Je ferai usage de toutes les raisons détaillées dans votre lettre pour l'expédition de cette affaire qui est également utile à l'Empire, au pays de Liège et à la France. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 55 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 29 août 1772. L'ambassadeur ne pouvant pas fournir au ministre tous les renseignements que ce dernier désirait, il ajoute : « Malgré mes liaisons multipliées et mes perquisitions, on ne découvre que l'incertitude et souvent que l'inquiétude. J'ai employé et j'emploie encore tous les moyens possibles pour pénétrer les vues de la politique autrichienne. Tout continue à me persuader que les trois cours unies ont bien des projets, mais aucun plan arrêté, et que ce ministère ne sait pas encore lui-même quelle pourra être l'issue de ses vues nouvelles et de ses nouvelles liaisons ».

Lettre n° 56 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 3 septembre 1772. La malheureuse Pologne, Monsieur le Duc, est donc aujourd'hui la proie des trois puissances qui se sont concertées pour la démembrer [1]). Les discussions pour arriver enfin au plan qui vient d'être arrêté ont été vives. Il a fallu toute

1) Le traité de partage fut définitivement signé à Saint-Pétersbourg le 5 août 1772. Cfr. ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 389; Ad. BERR, *Die erste Theilung Polens*, II, p. 191; FRÉDÉRIC II, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg, 1763, jusqu'à la fin du partage de la Pologne, 1775*, dans les œuvres historiques de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss., VI, p. 46; MANSO, *Geschichte des preussischen Staates*, I, p. 35; DE SMITT, *Frédéric II*... Collection de documents, p. 160-166; SCHLOSSER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, III, p. 243; MARTENS, *Recueil des principaux traités*, t. II, p. 93; ANGEBERG, *Recueil des traités et conventions concernant la Pologne*, p. 97; *Lettres particulières du baron de Vioménil sur les affaires de Pologne*, p. 137.

Digitized by Google

l'activité du roi de Prusse et toute son habileté pour dissiper les nuages qui s'élevaient sans cesse à Pétersbourg et qui ont quelquefois fait craindre un orage. Le partage décidé à Berlin et à Pétersbourg vient d'être ratifié par Vienne. Le prince de Kaunitz dépêche un courrier à M. de Mercy pour vous l'annoncer, et ce ministre m'a témoigné en me l'apprenant qu'il désirait que leur ambassadeur eût le mérite de cette annonce. J'ai mandé avant-hier la nouvelle de ce démembrement à Constantinople, à Stockholm et à Danzig. L'inaction des cours intéressées à empêcher cette usurpation a sans doute décidé les trois puissances à ne plus la différer. Ce que vous voulez bien me dire dans votre lettre particulière sur la manière dont vous envisagez par rapport à nous le démembrement ou l'intégrité de la Pologne ne me tranquillise pas encore sur les suites dangereuses de cet accroissement de puissance qui rendra nécessairement les trois cours plus prépondérantes et plus redoutables. Je ne répéterai point ici toutes les réflexions détaillées que j'ai eu l'honneur de vous communiquer depuis les premiers jours de mars sur les conséquences de cette triple union, et je crains toujours la réalité des projets dont j'ai parlé dans ma lettre n° 51 du 9 août dernier. Depuis la publicité de ce concert si étrange et qui doit tôt ou tard donner atteinte à l'équilibre, je n'ai pu vous rien dire de positif sur les portions qui seraient assignées à chaque puissance : elles ne le savaient pas elles-mêmes. D'ailleurs rien ne s'est traité ici. Les décisions sont toujours venues de Pétersbourg et de Berlin, et je crois pouvoir assurer que j'ai mandé tout ce qu'il était possible de savoir du point où je suis. Le ministère autrichien s'étant fait une loi de nous voiler ses démarches et de nous garder le secret de sa nouvelle politique, j'ai cherché à y suppléer par le rapprochement et la combinaison des faits dont je me procurais la connaissance, et vous avez bien voulu, Monsieur le Duc, me dire plusieurs fois, et même tout récemment, que mes notions

Digitized by Google

étaient intéressantes, qu'elles serviraient à guider vos démarches et que le Roi était content de mon activité et de mon zèle... Sans doute que M. de Mercy, comme me l'a dit le prince de Kaunitz, est chargé, Monsieur le Duc, de vous faire part du traité de partage qui vient d'être conclu et ratifié. Malgré le secret que le ministre m'a prié de garder encore quelque temps sur cette ratification, il se répand déjà que le roi de Prusse doit avoir la Prusse polonaise, le palatinat de Culm, Danzig et Thorn exceptés, qui resteront libres, la Warmie et cette partie de la Grande Pologne ou du palatinat de Posnanie qui se trouve entre la Poméranie brandebourgeoise et la rivière de Netze; que les frontières de la Russie vers la Lithuanie seront la rivière de Wilia qui passe à Wilna, depuis sa source jusqu'à sa chute dans le Niémen et la rivière de Bérésina depuis sa source jusqu'à son confluent dans le Dniéper. On ajoute que tout ce nouveau pays doit s'appeler Nouvelle Russie et que le gouvernement sera à Mohilew. On donne à la Maison d'Autriche les salines, toute la rive droite de la Vistule depuis Biala jusqu'au confluent du Wieprz dans la Vistule, les palatinats de Lublin, de Belcz, une partie de celui de Volhynie jusqu'à la rivière de Slutsch, une partie de la Podolie jusqu'à Kaminiek » [1]).

Le 4 septembre l'ambassadeur continue la lettre précédente et annonce que la cour de Vienne fait passer des troupes sur les frontières de la Hongrie: elle veut ou faire de nouvelles acquisitions ou décider les Turcs à donner satisfaction à la Russie. Les maréchaux polonais ont recouvré leur liberté sans condition. On a même rendu à M. de Pac les effets qu'on lui avait saisis. L'Empereur doit faire un voyage en Flandre ou ailleurs. « Le prince de Kaunitz est parti hier pour Austerlitz. Il compte y passer le reste de ce mois. Il

1) Cfr. HIMLY, *Formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*, I, p. 459.

Digitized by Google

m'a fait entendre que son cabinet ne l'occuperait pas beaucoup pendant son séjour. La cour va à Laxembourg; les ministres sont tous dispersés dans leurs campagnes. J'irai à Austerlitz pour ne pas perdre le fil des affaires, et de là je profiterai de l'occasion pour voir la Bohême et aller chez les princes de Paar et d'Auersperg, dont les terres ne sont qu'à une journée d'Austerlitz » [1]). Le comte Dietrichstein [2]) est parti pour Berlin. Le prétexte est de remercier le roi de Prusse de 4 chevaux que ce prince lui a envoyés, mais on soupçonne qu'il est chargé d'une commission secrète [3]). Avant de partir il est resté enfermé toute une journée avec le maréchal de Lacy. « Cette petite anecdote qui paraît peu intéressante, pourrait servir à prouver l'intelligence qui continue à régner entre l'Empereur et le roi de Prusse ».

L'ambassadeur joint à cette lettre les *Réflexions* qui lui ont été remises *par l'envoyé de Pologne* sur le lot qui doit écheoir au roi de Prusse dans le partage.

Lettre n° LIII du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 51 du prince de Rohan. — « Versailles, le 5 septembre 1772. Votre courrier, Monsieur, m'a remis, le 20 du mois dernier, l'expédition dont vous l'aviez chargé, et notamment la dépêche n° 51 du 9 de ce mois et votre lettre particulière du 13.

« Le Roi et son conseil ont applaudi au zèle que vous manifestez dans la manière dont vous établissez la position actuelle des affaires générales, conformément à votre façon de les envisager, ainsi que dans l'exposé des moyens que vous proposez pour empêcher l'exé-

1) Cfr. ZORN DE BULACH, *L'Ambassade du prince de Rohan...* p. 72-78.

2) Grand-écuyer de Joseph II.

3) « Il y a quelques jours, écrivit Frédéric II lui-même au comte de Solms le 30 août 1772, « que j'ai vu à Neisse le comte Dietrichstein, qui, à ce que je crois, y a été envoyé pour me sonder ». (DE SMITT, *Frédéric II...* Collection de documents, p. 168).

Digitized by Google

cution du concert qui subsiste entre les cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin.

« Sa Majesté trouve bon que ses ambassadeurs fassent à sa sagesse l'hommage des réflexions, des vues et des projets que peut leur inspirer l'observation attentive et suivie des événements qui se passent sous leurs yeux; mais ce qu'Elle désire principalement de leur part, c'est de constater les faits, ainsi que les desseins des cours où ils se trouvent; ce n'est que par ces découvertes que Sa Majesté peut avoir une base solide, sur laquelle il soit possible d'appuyer des résolutions vraiment utiles à sa gloire et au bonheur de ses peuples.

« Si cette marche, Monsieur, fut jamais sage et nécessaire, c'est dans l'état critique où se trouve toute la partie orientale de l'Europe. Quelques faits publics et quelques demi-confidences mettent bien sur la voie des projets que l'union surprenante des trois cours réciproquement rivales peut avoir pour objet; mais notre allié même s'obstinant à s'envelopper dans un profond mystère, tous nos soins doivent tendre à le pénétrer. C'est par cette raison, Monsieur, que nous n'avons cessé de vous inviter à faire usage de tous les moyens possibles pour constater la nature et l'étendue du concert particulier et commun des trois cours, soit par rapport à la paix entre la Russie et la Porte, soit par rapport à toutes les branches qui peuvent tenir au système monstrueux de politique que l'union de ces cours paraît sur le point de réaliser, soit enfin sur les semences de division et de brouillerie que la discussion d'intérêts si compliqués, si délicats et si importants semble devoir faire éclore.

« En cherchant, Monsieur, des points d'appui pour asseoir votre jugement sur tant d'objets d'une importance majeure, nous voyons dans votre dernière dépêche le développement d'un système conjectural qui se trouvait déjà annoncée dans la lettre du sieur abbé Georgel n° 40 du 27 juin et que vous appuyez aujourd'hui sur

Digitized by Google

plusieurs faits présupposés. Leur importance exige que nous reprenions ici les principaux.

« 1° Vous dites que des calculs fondés sur des faits actuels et des connaissances acquises et combinées d'après les circonstances qui ont précédé et préparé ce que nous voyons s'effectuer vous persuadent que le système de cette étrange union a été imaginé, rédigé et développé aux entrevues de Neisse et de Neustadt.

« Vous remarquez ensuite que la triple union existant, toute combinaison sur la manière dont elle s'est formée devient inutile. Mais le Roi n'en juge pas ainsi, Monsieur, et Sa Majesté croit qu'il importe autant et plus de connaître les procédés secrets qui constatent les principes de ses alliés et qui peuvent seuls fonder sa confiance et sa sécurité que de découvrir leurs vues et leurs projets actuels. Sa Majesté désire en conséquence, Monsieur, que vous mettiez sous ses yeux le tableau détaillé *des faits actuels et des connaissances acquises et combinées* qui fondent votre assertion sur ce point.

« Nous n'avons à la vérité point perdu de vue l'*Extrait des conventions arrêtées à la conférence de Neisse*, que vous avez fait passer en dernier lieu; mais tant de probabilités se réunissent pour en combattre le contenu, que le Roi ne pourra prendre une opinion arrêtée à cet égard que lorsque vous lui aurez indiqué la source par laquelle cette pièce importante vous est parvenue et le degré de croyance qu'elle peut mériter.

« 2° Je dois, Monsieur, vous répéter la même observation relativement à l'*Extrait d'un mémoire du baron de Swieten*, que vous avez joint à vos dépêches et dont le contenu paraît fonder vos conjectures ou plutôt votre jugement, lorsque vous dites que *les vues actuelles des trois puissances* que vous détaillez *ne vous paraissent plus équivoques*.

« 3° Vous dites ensuite, Monsieur, que vous savez que le roi de Prusse ne cesse de flatter l'amour-propre de l'Empereur et qu'il lui promet des facilités pour

Digitized by Google

écarter tout ce qui pourrait obscurcir l'éclat qui doit environner le trône impérial, et vous ajoutez que le projet même est de consulter et de convoquer les Electeurs, de les engager à s'affranchir de toute inspection étrangère, de les associer au plan adopté par les trois puissances et de récompenser le roi de Prusse par l'acquisition de la Poméranie.

« Un plan aussi étendu et aussi rempli de difficultés et d'invraisemblance dans son ensemble et dans ses détails ne peut être envisagé comme réel que sur des preuves positives, et la manière dont vous l'annoncez semble les présupposer. Le Roi a le plus grand intérêt et le plus grand désir de connaître en détail le motif de vos assertions.

« 4° Enfin, Monsieur, un autre passage de votre lettre porte que vous savez que c'est le roi de Prusse qui est l'âme et le promoteur du nouveau système, que c'est lui qui dissipe à Pétersbourg les nuages qui s'élèvent contre le ministère autrichien et qu'il fait actuellement mouvoir des ressorts à Londres pour entraîner l'Angleterre. Ce sont encore des faits, sur lesquels vous voudrez bien fixer notre jugement de la manière la plus positive qu'il vous sera possible. Vous jugerez aisément, Monsieur, que les bruits dont vous rendez compte par votre *post scriptum* et dont vous ne paraissez pas rejeter la probabilité, achèvent de rendre indispensables les éclaircissements que nous vous demandons, afin de n'être pas détournés par de fausses nouvelles, semées peut-être à dessein, ainsi que vous le remarquez, de la croyance de faits qni seraient constatés et sur lesquels les parties intéressées pourraient s'efforcer de donner le change.

« Nous connaissons, Monsieur, votre zèle, et votre application est garante que vous remplirez une tâche aussi intéressante et aussi nécessaire, à la satisfaction de Sa Majesté.

« Quant au système qu'Elle peut suivre dans la crise actuelle, Elle n'a rien à changer aux instructions

Digitized by Google

purement passives dont Elle vous a jusqu'ici muni. Vous êtes d'ailleurs déjà prévenu que la base de sa conduite porte sur la conservation de la tranquillité générale et sur celle de son alliance avec la cour de Vienne. Je ne puis, Monsieur, que vous répéter qu'Elle persiste dans cette façon de penser. Il est essentiel que vous veuilliez bien l'avoir continuellement présente, afin que, quelles que puissent être intérieurement vos conjectures et vos spéculations politiques, votre conduite et votre langage ne s'écartent jamais extérieurement du but que la sagesse et l'humanité du Roi l'engagent à se marquer à lui-même.

« J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Le duc D'AIGUILLON ».

Lettre n° 57 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Austerlitz, le 9 septembre 1772. On parle peu affaire ici, Monsieur le Duc; le prince de Kaunitz paraît n'avoir que celle d'amuser ses hôtes et de présider aux embellissements de sa terre. Je crois en effet que depuis la ratification du traité de partage, ce ministre croit pouvoir donner à ses délassements le temps qui sera nécessaire à M. le baron de Binder [1]) pour rédiger le manifeste que la Maison d'Autriche doit oublier incessamment [2]). C'est M. le comte de Pergen qui doit être député pour prendre possession du nouveau pays et qui résidera, dit-on, à Léopol avec la qualité de gouverneur [3]). J'ai tenté plusieurs fois, comme par manière de conversation, de faire parler M. de Kaunitz sur ce singulier partage. Il faut que la matière ne lui plaise pas; car il l'a toujours éludée, il m'a seulement répété qu'il

1) Sous-chef de la chancellerie d'Etat à Vienne.

2) Cfr. Ad. BERR, *Die erste Theilung Polens*, II, p. 198; MARTENS, *Recueil des principaux traités*, t. II, p. 97.

3) Cfr. Ad. BERR, op. cit., p. 204; GFÖRER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, IV, zweite Abtheilung, p. 148; ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 396.

Digitized by Google

n'avait encore confié qu'à nous la ratification. Je n'ai pu m'empêcher de lui dire que c'était une nouvelle publique. Ce ne peut-être, a-t-il ajouté, qu'un soupçon, qui, à la vérité, s'est fort accrédité ; mais on ne sait sûrement pas les détails que M. de Mercy a communiqués ».

L'ambassadeur croit que la triple union ne durera pas ; « et il est certainement à désirer pour le système de l'équilibre et pour la liberté du Nord que ces trois puissances se divisent plutôt que de rester trop étroitement unies » [1]).

(A suivre). Dr L. EHRHARD.

1) C'était aussi l'avis du roi Louis XV. Cfr. FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, VII, p. 90.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

I. Victor Henry.

Un deuil encore pour la *Revue d'Alsace!* A peine son dernier fascicule était-il aux mains de ses lecteurs, qu'elle perdait l'un de ses collaborateurs les plus érudits et les plus distingués. Victor Henry est mort aux premiers jours de février, laissant le souvenir d'une haute et fière droiture et la réputation d'un savant de premier ordre.

Il était né à Colmar le 17 août 1850. A six ans il perdit son père, l'un des plus anciens maîtres du lycée de cette ville. Il apprit l'allemand et l'anglais de sa mère, en même temps que le français. « Mon père était Lorrain et ne savait point d'allemand, écrivait-il dans la préface de son livre sur le dialecte alaman de Colmar, mais ma mère était Colmarienne. Si elle ne m'a jamais parlé qu'un excellent français, du moins l'ai-je souvent entendu parler colmarien aux gens de service, aux vignerons, à telle ou telle de ses amies et à sa propre mère. Celle-ci, née un peu avant la Révolution, représentait la tradition de notre langage dans toute sa pureté : elle parlait fort bien le français, mais comme une langue apprise, et, sachant d'ailleurs que son accent n'était point des plus corrects, elle évita dans mon bon âge de causer en français avec moi, de peur de gâter le mien. C'est donc à elle que je dus de savoir l'alsacien, de comprendre plus tard les domestiques et mes camarades d'école, de pouvoir me mêler aux conversations familiaires de nos amis; car nous en avions plusieurs, des deux sexes, qui, bien que ne se servant habituellement que de la langue française, ne se refusaient pas le plaisir d'un proverbe, d'une facétie, ou même d'une conversation tout entière, dans

Digitized by Google

la langue pittoresque et savoureuse du terroir. Entre autres le juge de paix et la directrice des écoles normales de Colmar, qui fréquentaient assidûment notre maison, y apportaient souvent, comme regain de leurs pénibles fonctions, quelque anecdote naïve ou piquante, qu'ils contaient et mimaient avec une verve communicative. C'est dans ce milieu que j'ai grandi... Tels furent mes premiers témoins, morts depuis longtemps à l'heure où j'ai formé le projet d'utiliser mes souvenirs... ». Dans la préface de sa *Grammaire comparée de l'allemand et de l'anglais* il disait déjà : « J'aime à me souvenir que la notion inconsciente des lois phonétiques s'est éveillée chez moi dès l'enfance, par le seul fait que j'apprenais l'allemand à l'école et que j'entendais parler autour de moi le patois colmarien ».

Si nous avons cru devoir insister sur ces premières années, c'est qu'elles nous livrent le secret de ses aptitudes et nous révèlent les premiers balbutiements de ce maître passé en fait de linguistique. Elles nous expliquent également le retour constant de sa pensée vers le pays d'Alsace, si nous ne savions d'autre part de quel amour passionné il lui était attaché. Il lui en donna mainte preuve, le jour surtout où il dédia à sa ville natale l'ouvrage qui porte pour titre : *Grammaire et Lexique du dialecte de Colmar* (1900). Cette œuvre est un modèle du genre et restera comme un document précieux pour la linguistique en général et l'Alsace en particulier. Les notes qu'il y a semées montrent d'une façon touchante combien il avait la religion du souvenir. Son patriotisme rappelait celui des anciens Romains : il était farouche. Depuis la guerre il n'avait franchi les Vosges qu'une ou deux fois, et encore était-ce pour des cas de force majeure. L'inattention qu'il affectait quand on venait à lui parler de la situation politique, lui, l'homme courtois et attentif par excellence, prouvait combien ce sujet de conversation le peinait.

Cependant Henry ne s'en tenait pas à l'étude des formes de langage du terroir. Nous avons dit que dès ses premières années et parallèlement au français et à l'allemand, il apprenait l'allemand et l'anglais; il n'avait pas tardé à y ajouter, avec le latin et le grec, l'italien et l'espagnol qu'il apprit en se jouant et qu'il parlait en quittant les bancs du collège. Au sortir du lycée il commença ses études de droit à Strasbourg.

Sa situation de famille le dispensait du service militaire; mais, au moment de la guerre, il pensa s'acquitter de ses

Digitized by Google

devoirs envers la patrie sous une autre forme, en se chargeant, à la rentrée du lycée, de la chaire d'histoire que l'absence du titulaire rendait vacante. Mais au bout de quelques semaines l'établissement fut fermé par ordre, et tout le personnel dut prendre le chemin de l'exil, sans excepter le jeune professeur bénévole, l'unique consolation de sa mère infirme. Après la paix, il se fit inscrire au barreau de Saint-Etienne. Au mois d'août 1872, il fut reçu docteur en droit à Dijon, avec sa thèse: *De la possession prétorienne et les Interdits possessoires. Etude sur les actions dans les sociétés commerciales.* Il se rendit alors à Paris pour préparer son agrégation ; mais il finit par reconnaître que sa vocation ne le portait pas vers la jurisprudence, et, en décembre, il accepta un modeste poste de professeur d'économie politique, de géographie commerciale et de législation usuelle à l'Institut industriel du Nord de la France à Lille.

Dès qu'il fut maître de son enseignement, il revint à l'étude des langues; il apprit, au simple point de vue de la grammaire, le néerlandais, les langues romanes qui lui manquaient encore, les langues scandinaves et le russe, même quelque peu les langues sémitiques, les idiomes ouralo-altaïques et ceux de l'Asie orientale. Tout en grossissant son trésor, le jeune polyglotte se doutait à peine alors de l'objet de la linguistique : l'étude comparée de la structure des langues. Un travail incessant et ses relations avec quelques savants, entre autres avec M. Lucien Adam, le promoteur des Congrès américanistes à Nancy, lui montrèrent sa voie définitive. Depuis lors, c'est une suite ininterrompue de publications, dont le titre seul suffit pour montrer l'étonnante variété des aptitudes de Henry. Après une *Note sur les possessions anglaises et françaises de la Sénégambie et de la Guinée* (1876), il fit paraître : *Le Quichua est-il une langue aryenne ? Examen critique du livre de D. V. F. Iopez : « Les races aryennes du Pérou »* (1878); *Esquisse d'une grammaire de la langue Innok (eskimo)* (1878); *Esquisse d'une grammaire raisonnée de la langue aléoute* (1879); *Les trois racines du verbe « être » dans les langues indo-européennes* (1878); en collaboration avec M. Adam, *Arte y vocabulario de la langua Chiquita* (1880); *Note sur le parler des hommes et le parler des femmes dans la langue Chiquita* (1882); *Etudes afghanes* (1882); *La distribution géographiques des langues* (1882). En même temps il composait

Digitized by Google

la première série de ses *Esquisses morphologiques* qui parurent simultanément à Louvain et à Lille ou Douai. En 1877, le titre de membre de la Société des sciences de Lille l'avait encouragé à poursuivre ses travaux.

En 1879, un changement dans les programmes menaçant sa position à l'Institut industriel, Victor Henry songea à tirer parti de ses études linguistiques pour entrer dans l'Université, et, en 1880, il passa sa licence ès-lettres à Douai. Presque en même temps la ville de Lille le nommait son bibliothécaire. En mai 1883, il fut reçu à l'unanimité docteur ès-lettres à Paris. La thèse latine était intitulée : *De sermonis humani origine et natura M. Terentius Varro quid senserit;* la thèse française : *Etude sur l'analogie en général et sur les formations analogiques de la langue grecque*, fit aussitôt connaître l'auteur au loin; en Allemagne, il est vrai, les critiques se mêlèrent aux éloges, mais en Angleterre l'applaudissement fut général.

En France l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui décerna, en 1884, le prix Volney, et son livre fut également couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques. A la rentrée, Henry fut chargé d'un cours complémentaire de philologie classique et, en 1886, nommé professeur-adjoint à la faculté des Lettres de Douai, qu'il suivit en 1887 quand elle fut transférée à Lille. Mais ce qui, pour lui, l'emportait sur tous ces succès, ce fut l'amitié d'un de ses examinateurs, Abel Bergaigne, le professeur de sanscrit et de philologie comparée à la Sorbonne. Ce fut sous ses auspices qu'il publia diverses traductions du sanscrit et du prâcrit : *Trente stances du Bhâmini-Vilâsa* (1885); *Le Sceau de Râckasa, drame en sept actes par Viçakpadatta* (1888); *Agnimitra et Mälavikâ*, comédie en cinq actes par *Kâlidasa* (1889). Ce fut également avec Bergaigne qu'il ébaucha le plan d'une Chrestomathie védique.

Cette activité n'empêchait nullement Victor Henry de se livrer à d'autres recherches non moins fécondes. Il publia sous le titre de : *Contribution à l'étude des origines du décasyllabe roman* (1885), un opuscule où il émit sur l'origine du vers français de dix syllabes et de l'alexandrin des vues qui sont bien près de devenir définitives. Mais son œuvre maîtresse, c'est le *Précis de grammaire comparée du grec et du latin* (1888), qui a trouvé en Angleterre, en Allemagne, en Italie, l'accueil le plus chaleureux; en France, il valut au jeune pro-

Digitized by Google

fesseur l'honneur de remplacer, comme chargé de cours, son regretté maître, Abel Bergaigne, dans la glorieuse chaire que sa mort tragique avait rendue vacante.

Victor Henry était une nature sensible et fidèle dans ses affections. Il se montrait à toute occasion passionné pour le droit et la vérité, mais jamais jugement plus sûr ne défendit ses points de vue avec une courtoisie plus exquise. Or il arriva que ce passionné de vérité fut un jour victime d'un bruit controuvé et affreusement macabre. Le 28 juillet 1903, une feuille publique annonçait qu'il était mort d'un accident de montagnes, en Savoie, et tous les journaux reproduisaient la nouvelle, à grand renfort de notices nécrologiques. La rumeur en impressionna douloureusement notre compatriote, peut-être même avança-t-elle la date de sa dernière heure.

La profonde érudition de Henry était rehaussée par une modestie rare, et ce fut là un des traits dominants de cette belle figure. C'est par les journaux que ses nombreux admirateurs et disciples ont appris son décès, et au bas de la lettre de décès qui en faisait part, on lit : « Conformément aux intentions du défunt, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité le 9 février 1907 ». Il n'y est pas dit qu'Henry était chevalier de la Légion d'honneur.

X***

II. Alfred Touchemolin.

Le 4 janvier 1907 s'est éteint à Brighton un de nos meilleurs artistes d'Alsace, dont tout le monde a pu estimer le talent de dessinateur et de peintre.

Charles-Alfred Touchemolin naquit à Strasbourg le 9 novembre 1829. Destiné au commerce par ses parents, il fut placé à sa sortie du collège dans le magasin de tapis et draperies de M. Nicolas Karth, mais, au bout d'un an, son manque de dispositions pour les affaires le décida à quitter cette maison pour aller étudier le dessin sous la direction de Gabriel Guérin, l'artiste strasbourgeois si renommé comme professeur et chez qui se sont formés la plupart des artistes alsaciens de la première partie du XIXe siècle.

Chose curieuse, son patron M. N. Karth abandonna bientôt également son commerce pour se consacrer à l'art et devenir peintre paysagiste à Strasbourg.

Digitized by Google

En 1847, Touchemolin vint à Paris et entra à l'atelier de Drolling, mort en 1851, après avoir tenu une école très suivie et d'où sont sortis une foule de peintres distingués. Admis à l'école des Beaux-Arts, il en suivit les cours et resta à Paris jusqu'en 1852. Pendant cette période révolutionnaire il entra dans la garde nationale parisienne et y fit son service au 3e bataillon de la 11e légion.

Après le coup d'Etat il retourna à Strasbourg pour y ouvrir un atelier et se consacrer au professorat. Ses cours furent très fréquentés et jamais professeur ne fut plus sympathique et plus aimé des nombreux élèves qui profitèrent de ses excellentes leçons. C'est à cette époque qu'il produisit de nombreux tableaux représentant principalement des épisodes militaires : sa *Bataille de Solférino* et son *Attaque de la gare de Magenta*, furent tous deux reçus et admirés au Salon de 1867.

Pendant la guerre franco-allemande, Touchemolin se trouva mêlé à la défense des intérêts de sa ville natale en la qualité de conseiller municipal. C'est à la suite du rapport de l'artiste que cette assemblée vota l'exécution des admirables portes de bronze qui décorent aujourd'hui le grand portail de la cathédrale.

Après la paix il opta pour la nationalité française, mais resta à Strasbourg, malgré le départ de ses nombreux amis. L'annexion, en effet, brisa ses meilleures relations. L'armée française, qu'il avait étudiée de près, pendant ses quatre séjours au camp de Châlons, avait toujours été l'objet de ses travaux de prédilection ; nul ne la connaissait mieux et ne l'aimait davantage; aussi le peintre avait-il gardé, de ses amitiés avec les officiers français, une franche cordialité et une tournure toute militaire.

Touchemolin finit par quitter Strasbourg pour se fixer à Paris, mais la nostalgie le fit revenir à Strasbourg. « J'ai la nostalgie de la France, écrivait-il à un ami, quand je suis en Alsace, et celle de l'Alsace quand je suis en France ». Ce ne fut qu'en 1883 qu'il se fixa à Versailles d'abord, puis à Paris, et vingt ans plus tard il s'installa à Brighton dans un cottage baptisé *Alsace-house*, auprès de sa fille mariée en Angleterre, pour collaborer par ses illustrations aux nombreux articles littéraires publiés par Madame Castel Leaver dans différentes revues anglaises.

Digitized by Google

L'œuvre de Touchemolin est considérable et très appréciée; sa première exposition date de 1863, c'est un dessin rehaussé, *Batterie de siège au Moyen-Age*, appartenant actuellement au Musée de Strasbourg, puis la *Gare de Magenta*, la *Bataille de Solferino*, une *Section de fusiens Autrichiens*, les *Manteaux-Rouges en Alsace*, etc.

Depuis 1870 Touchemolin a peint encore bien d'autres tableaux et produit un grand nombre de dessins, la plupart relatifs à la guerre. Il avait déjà fait d'autres illustrations, notamment pour le grand ouvrage de son beau-père, Frédéric Piton, intitulé *Strasbourg illustré*, pour le *Strasbourg historique et pittoresque* de Seyboth, etc.

Nous citerons encore : *Ruines de la Bibliothèque de Strasbourg en 1870, — Le dessinateur Zix à l'armée d'Helvétie, — Arrivée des délégués suisses à Strasbourg, — Evacuation des blessés, — L'incendie du théâtre, — La place du Broglie*, etc.

En outre l'artiste fit paraître : en 1877, *Album de notes et croquis sur le mont Sainte-Odile;* en 1895, l'important ouvrage historique *Strasbourg militaire;* en 1900, *Histoire du Régiment d'Alsace;* en 1902, le *Journal d'un assiégé;* en 1903, le *Vieux Strasbourg;* en 1905, l'*Album Touchemolin*, etc.

On lui doit encore plusieurs recueils de costumes alsaciens ou badois, de costumes militaires, un album de croquis du champ de bataille de Frœschwiller, une collection de vues des châteaux d'Alsace, etc. Il a collaboré en outre aux *Maîtres alsaciens*, par F. Reiber, à l'*Art en Alsace-Lorraine*, par René Ménard; aux journaux : *Le Temps*, *Les Annales politiques et littéraires*, *La Critique*, *Le Journal d'Alsace*, à plusieurs revues anglaises, etc.

Malgré son âge avancé, Touchemolin était resté très actif, lorsque la mort est venue le surprendre. Nous adressons ici nos plus sincères compliments de condoléance à cette famille éplorée, que deux cruels deuils viennent d'accabler en quelques jours.

H. Weisgerber.

Rixheim (Alsace). — Typographie F. Sutter & Cie

Digitized by Google

UNE RIVALITÉ ÉPHÉMÈRE

BELFORT ET THANN EN 1815

Dans les premiers jours qui, en 1815, suivirent la rentrée de Louis XVIII aux Tuileries, pendant que l'Alsace, occupée par les troupes alliées, ne savait quel serait son sort, il se passait dans la partie méridionale de cette province des événements d'un genre particulier. C'est ainsi que des Bâlois, sous prétexte que les gens de Mulhouse avaient été des leurs, demandaient que l'arrondissement d'Altkirch, dont dépendait la ville de Mulhouse, fut cédé au canton de Bâle.

Dans la même région, les habitants de la petite ville de Thann intriguaient pour avoir désormais la sous-préfecture de l'arrondissement et le tribunal civil, au détriment de Belfort. Et l'instigateur de ces menées n'était autre que le sous-préfet lui-même qui gardait rancune aux Belfortains et voulait profiter de la situation troublée où l'on se trouvait pour se venger d'eux.

Voici pourquoi. Louis Prudhomme avait été appelé à la sous-préfecture de Belfort par ordonnance royale du 22 août 1814. Au bout de très peu de temps, il s'était fait détester par la plus grande partie des habitants du pays. On ne parlait de lui que pour s'en moquer; le public ne le désignait que par le nom de *manchot* à cause d'un bras infirme. Il s'était si bien

Digitized by Google

rendu compte de l'aversion qu'il inspirait que le 24 mars 1815, au moment même où l'on apprit la rentrée de l'Empereur à Paris, il crut prudent de quitter furtivement la ville pour se dérober aux injures des habitants.

Lorsqu'après Waterloo le roi fut rétabli sur le trône, le sous-préfet Prudhomme songea à réintégrer son poste; on ne se battait plus autour de Belfort. Un armistice avait été conclu entre les généraux Lecourbe et Collorédo le 11 juillet, mais la place restait bloquée et devait l'être jusqu'au complet licenciement de l'armée du Jura.

Le brave fonctionnaire, que les Belfortains avaient si fort effrayé, revint dans le Haut-Rhin et choisit la ville de Thann comme siège *provisoire* de la sous-préfecture. Là, au moins, sous la protection de nos « amis les ennemis », il n'aurait pas peur... et pourrait se livrer aux intrigues nécessaires pour parvenir à son but. Il s'agissait pour lui d'exploiter le patriotisme local — si l'on peut s'exprimer ainsi — des populations des cinq cantons de langue allemande contre celles des quatre cantons de langue française qui, ensemble, formaient l'arrondissement de Belfort. Cela lui paraissait facile. Il savait qu'il existait une sorte d'antagonisme entre les deux langues; qu'il y avait de ce fait de réels inconvénients tant au point de vue judiciaire que sous le rapport administratif. Il est facile de deviner les raisons qu'il donnait encore pour amener les notables habitants des communes allemandes à prendre part à ses manœuvres et pétitionner pour demander l'établissement *définitif* de la sous-préfecture à Thann.

D'abord, on ne se douta de rien à Belfort où, par suite du blocus, les nouvelles du dehors, surtout celles d'Alsace, ne parvenaient que difficilement, et presque toujours contradictoires ou fausses. On apprit pourtant, dans les derniers jours de juillet, d'une manière assez positive, les louches agissements du « manchot ». Il va sans dire que son projet de déposséder Belfort du tribunal et du siège administratif de l'arrondissement

Digitized by Google

avait trouvé quelqu'écho à Thann, à Saint-Amarin et à Cernay. Aussi se flattait-il d'arriver vite à son but.

On conçoit l'effet que ces rumeurs produisirent dans la population belfortaine. Aussitôt la protestation suivante fut rédigée 1) :

« Enfermés pour la seconde fois dans une ville toujours fidèle, nous étions loin de soupçonner qu'on profitât de notre détresse pour élever contre nous des prétentions absurdes et déloyales.

« La ville de Thann s'agite en tout sens pour attirer à elle le siège du tribunal et de la sous-préfecture dont Belfort est le chef-lieu.

« Notre position topographique n'est point changée. Les raisons qui nous ont fait obtenir la préférence durant vingt-cinq ans subsistent encore. Que peut-on nous opposer? Qu'a-t-on à reprocher à ceux qui mouraient de faim en 1814 et qui ont aidé à nourrir une armée française en 1815?

« Les habitants de Thann comptent sur des intrigues: ils ignorent que Louis XVIII et ses ministres ne sont accessibles qu'à la justice, et, si le malheur pouvait faire pencher la balance dans leurs mains, c'est pour nous qu'elle pencherait 2).

1) La minute existe aux archives de Belfort.

2) Quelques *Thannois* espéraient bien que les sentiments ultra-royalistes dont était empreinte l'adresse envoyée au roi à la fin d'avril 1814 ne seraient pas oubliés en haut lieu et plaideraient victorieusement en faveur de leurs prétentions. Voici cette adresse d'après le *Moniteur Universel:*

« Sire,

« Les habitants de la ville et du canton de Thann, département du Haut-Rhin, n'ont pu apprendre les événements à jamais mémorables qui viennent de se passer dans votre capitale sans partager, avec toute la France, l'allégresse générale que la fin de ses maux et le retour heureux de Votre Majesté au milieu de ses fidèles sujets répand sur tous les points de son vaste royaume. Jamais, Sire, nos cœurs ne furent plus émus que dans ce moment où, après vingt ans de guerre et de malheurs sans nombre, nous renaissons à l'espoir subit de jouir longtemps, à l'ombre tutélaire du trône des Bourbons, de cette félicité que le retour d'un descendant de saint Louis et de Henri IV pouvait seul nous promettre. Si nous manquons d'expression pour peindre à Votre Majesté

Digitized by Google

« Cependant le collège d'arrondissement se réunira le 14 du courant, et, comme il a plu à M. le sous-préfet Prudhomme, réintégré, d'établir à Thann ses bureaux, nul doute qu'il ne convoque près de lui l'assemblée des électeurs. C'est ainsi que par un abus de pouvoir les espérances de nos adversaires seront exaltées.

« On objectera sans doute que Belfort est encore en état de siège. Mais la paix la plus profonde règne dans nos murs; les communications sont libres par le fait, et cette liberté peut recevoir un accroissement indéfini.

« Nous dirons, à notre tour, qu'ici les élections seront débarrassées de toute espèce d'influence, les électeurs seuls pénétrant dans une enceinte exclusivement peuplée de Français.

« Peut-être avons-nous donné trop d'importance aux manœuvres qui se pratiquent dans notre arrondissement; aux signatures qu'on mendie, qu'on extorque de toutes parts; à la députation pompeusement envoyée à Paris. Mais nous sommes attaqués dans nos intérêts les plus chers, et le coup qu'on veut frapper est si révoltant!

« Le moment est venu où signaler une menée, c'est la déjouer; où demander justice est un moyen sûr de l'obtenir.

« Nous sollicitons donc avec la confiance la plus illimitée le maintien parmi nous des administrations et des tribunaux, qui vivifient en temps de paix notre ville, à la satisfaction de tous les administrés, et compensent en quelque sorte la stérilité de ce point du département.

toute notre ivresse et celle de nos concitoyens dont nous nous félicitons d'être en ce moment les organes, vous ne daignerez pas moins, Sire, agréer et distinguer parmi les nombreuses félicitations déposées au pied du trône l'hommage de notre plus profond respect de fidélité et d'amour ».

La réponse du roi, insérée dans le *Moniteur* du 21 mai, était ainsi conçue :

« Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentiments; j'y réponds par les miens ».

Digitized by Google

« Nous attendons avec la même confiance la prochaine arrivée d'un sous-préfet en vertu d'ordres supérieurs, que nous sollicitons avec instance, avant la réunion du collège électoral d'arrondissement.

« Cette confiance nous persuade même que la réunion des électeurs s'opérera prochainement à Belfort, comme par le passé, et que la brièveté du temps concourra à dissiper plus promptement les inquiétudes de nos concitoyens et les nôtres.

« C'est ainsi que, sous un Gouvernement réparateur, douter du triomphe d'une cause essentiellement juste, ce serait outrager la Majesté du Souverain, les vertus de ceux qui l'entourent et qu'il a chargé de ses pouvoirs ».

A la Préfecture du Haut-Rhin [1]), on parut ne pas attacher grande importance aux menées du sous-préfet, et l'on rassura les Belfortains sur les suites de cette affaire.

En effet, le collège électoral, convoqué pour le 14 août, se réunit à Belfort, sous la présidence de Roman, fabricant à Wesserling, nommé par ordonnance royale du 26 juillet. Quant à l'instigateur de cette cabale, il en fut pour ses frais. Une ordonnance du 5 septembre 1815 nomma sous-préfet de l'arrondissement de Belfort le comte Waldemar de Brancas en remplacement de Louis Prudhomme. Celui-ci décampa sans tambour ni trompette, ne laissant aucun regret, bien au contraire..., et, du coup, cessa la rivalité qu'un aussi déplorable administrateur avait fait naître entre les villes de Thann et de Belfort.

HENRI BARDY.

1) Le Préfet était à ce moment le comte de Castéja.

Digitized by Google

LES TROUBLES DE 1789

DANS LA HAUTE-ALSACE

SUITE [1])

CHAPITRE TROISIÈME

Belfort et ses environs. — Hirsingue. — Ferrette. — Le Sundgau et les juifs. — La vallée de Masevaux. — Le val de Saint-Amarin. — Thann. — Guebwiller. — Ensisheim. — Lautenbach. — La plaine. — Marbach, Schönensteinbach, Mulhouse. — Juifs à Bergheim et à Wintzenheim. — Tranquillité relative de Colmar et de ses environs. — Fugitifs à Mulhouse et à Bâle.

« La première colonne de flammes jaillit sur la frontière de l'Alsace et de la Franche-Comté, aux environs de Belfort... ». Parti de là, « l'ouragan d'insurrection » s'étale sur toute l'Alsace » [2]).

Les environs immédiats de Belfort étaient très agités. Déjà le 29 juin, le garde-forestier de Vétrigne, J. P. Jacquez, avait été poursuivi au sortir d'Offemont par quatre délinquants qui voulaient se venger de lui; renversé par terre, battu et grièvement blessé, sous des menaces de mort, il dut promettre par serment de ne pas dénoncer les coupables, et le subdélégué de Bellonde se reconnaissait impuissant à le secourir durant ces temps troublés. Les habitants de Valdoie voulurent forcer leur syndic

1) Voir la livraison de mars-avril.
2) TAINE, *La Révolution*, I, p. 98. (Sac du château de Saucy).

Digitized by Google

à se mettre à leur tête pour envahir et ravager les forêts du duc de Valentinois. Mais le syndic était un honnête homme; il s'y refusa catégoriquement, et, après des menaces de mort réitérées, se démit d'une fonction qui, sans lui donner la moindre autorité, l'exposait au contraire à de grands dangers, s'il ne consentait à obéir à ceux auxquels il devait commander. Il est vrai que cette démission ne sauva pas les forêts du duc, lequel, le 28 août suivant, dénonça au Bureau de Belfort les excès qu'y commettaient les habitants, excès auxquels le Bureau ne put remédier. Le même Bureau, pour éviter le désordre, dut permettre à plusieurs communautés, entre autres à Rougemont, Offemont, etc., de se réunir pour faire des suppléments à leurs doléances.

La ville de Belfort n'eut pas à soufftir. A l'exemple de Paris, la plupart des villes d'Alsace formèrent entre bourgeois une milice bourgeoise; et à Belfort, cette milice, de concert avec l'armée, suffit pour empêcher tout désordre [1]). La surexcitation néanmoins était très grande; elle était entretenue par les nombreux fugitifs de Franche-Comté, qui cherchaient un asile en ville, et par les bruits les plus sinistres qui s'accréditaient avec une étrange facilité. Voici ce que raconte un témoin oculaire : « ... 23 juillet... Les auberges étaient remplies des malheureux habitants de Franche-Comté. Le reste du jour il en arriva tant que les voitures se succédaient, comme lors d'un voyage de la Cour. Tout y paraissait fort tranquille; la bourgeoisie, qui s'était enrégimentée, faisait le service avec le régiment de la Vieille-Marine. Les villages voisins s'y étaient rendus dans le plus grand ordre avec des drapeaux, marchant au bruit de leur musique champêtre. La garnison leur accordant les honneurs, un détachement allait hors de

1) A côté de cette milice, il y avait à Belfort une compagnie de chasseurs à cheval, composée surtout de fils de famille, d'avocats, etc. (Cfr. *Revue d'Alsace*, 1863 (p. 224), *Les volontaires à cheval de Belfort en 1789*, par H. Bardy).

Digitized by Google

la ville les chercher et les reconduire. Cet accord durait depuis trois jours, où, malgré la nécessité de moissonner, ils passaient le temps à la ville pour attendre sous les armes M. Necker [1]), qui était annoncé, et au devant duquel les troupes nationales ne cessaient de marcher. Afin d'en être instruits, deux magistrats étaient à Bâle, députés de la ville, pour qu'au moment où son départ serait arrêté, ils partissent et vinssent en donner avis » [2]).

Dans l'après-midi du 24, 3 à 4000 paysans, « qui n'étaient armés que de fourches et de bâtons, demandèrent des armes en promettant de les rendre après le passage de leur dieu tutélaire (Necker). M. du Lau, lieutenant-général, inspecteur de la division, eut la complaisance de les promettre. Sans doute il en sentit la conséquence et ne les fit point délivrer. Quelques mutins coururent à l'arsenal; ils cassèrent les fenêtres et essayaient de le forcer quand on donna ordre au régiment de la Marine de tomber dessus. Ils furent arrêtés et conduits en prison; les chasseurs d'Alsace balayèrent le reste. Ils ont menacé de mettre le feu à la ville, alors on a fermé les portes. Puis, pendant plus d'une heure, il ne fut pas possible d'entrer en ville, la consigne étant seulement d'en laisser sortir » [3]).

« Peu de temps après cette expédition, quarante-huit jeunes gens de la ville, à cheval, toujours pour le même objet, vêtus de vert et imitant les troupes légères, arrivèrent sur la place au galop [4]); en même temps le tocsin sonna, les portes se refermèrent, et l'on apprit que les brigands en petit nombre s'approchaient. Des détachements furent envoyés pour les disperser, ce qui

1) Necker avait été rappelé au ministère; il se trouvait alors à Bâle avec sa famille et devait passer par Belfort pour retourner à Paris.

2) *Voyage d'une Française* (Madame Gauthier), lettre VIII, p. 16. Cité par STŒBER, page 223.

3) *Voyage d'une Française*, l. c. — A. YOUNG, *Voyages en France*, I, p. 251.

4) C'étaient des chasseurs à cheval; ils portaient un habit vert à passe-poil rouge, un gilet blanc et des culottes jaunes. (*Revue d'Alsace*, 1863, l. c.).

Digitized by Google

ne fut pas long. Les dragons de la ville se mirent en route pour empêcher les communautés voisines d'aller plus avant. Elles avaient entendu le tocsin et venaient au secours des habitants et de la garnison de Belfort, qui n'a point hésité pour exécuter les ordres du chef ».

La princesse de Montbéliard, ses enfants et partie de la Cour, s'étaient refugiés à Belfort, tandis que le prince était demeuré à Etupe, avec son artillerie et un détachement de la garnison de Belfort, pour faire face aux brigands qui n'osèrent approcher, ni même se faire voir.

Le lendemain 25, dès 6 heures du matin, « les troupes étaient sous les armes; nous rencontrâmes des piquets de chasseurs qu'on avait fait sortir pour observer les brigands que l'on annonçait être au nombre de cinq ou six cents » [1]). Ce jour-là, Monsieur et Madame Necker, avec deux voitures de suite, passèrent par Belfort. « Quatre-vingt bourgeois les escortaient à cheval, et les musiques de régiment les ont accompagnés pendant qu'ils traversaient la ville » [2]).

Ce qui explique les alarmes de la garnison de Belfort, c'est qu'à ce moment même tout le Sundgau, jusqu'à la vallée de Saint-Amarin, était en combustion.

Depuis le commencement de juillet, les bruits les plus sinistres n'avaient cessé de succéder les uns aux autres dans cette partie de l'Alsace. Les maisons des officiers de justice, disait-on, étaient menacées de pillage et d'incendie; on voulait même mettre le feu aux villes et aux villages qu'ils habitaient. Toutefois ces officiers eux-mêmes, dans les commencements, avaient méprisé toutes ces rumeurs, lorsque quelques scènes de désordre éveillèrent leur attention.

Le mardi 21 juillet [3]), le sieur Hell le jeune, greffier du bailliage de Hirsingue, frère du procureur-syndic et

1) *Voyage d'une Française*, l. c.
2) A. Young, *Voyages en France*, l. c.
3) C'est par erreur que Mathieu Mieg, dans sa chronique, donne la date du 27 juillet.

Digitized by Google

député à l'Assemblée nationale du même nom, qui était aussi bailli de Hirsingue, fut insulté et poursuivi par une foule en délire, depuis Hirsingue jusqu'à Huningue, où il allait mettre en sûreté les archives du bailliage et celles de la famille de Montjoie. Il fut lié, garotté et eut à subir toute sorte d'avanies. « Ce n'est pas à toi que nous en voulons, lui disaient les paysans, mais il faut que tu paies pour ton coquin de frère! » Ils reprochaient en effet au bailli « d'être à la fois juge inique et percepteur infidèle des impositions » [1].

Le soir même, entre 10 et 11 heures, M. Gérard, bailli de Ferrette et subdélégué de l'Intendant, fut averti par ses amis de ce qui s'était passé à Hirsingue. Les paysans le maudissaient également, et lui reprochaient de multiplier les frais de justice, de les forcer à recourir à des praticiens qui les ruinaient, en les obligeant à se servir de la langue française dans les procès, langue qu'ils comprenaient imparfaitement, etc. Du reste il avait été lui-même l'objet de menaces, et, comme dans la journée le bruit avait couru qu'une bande de gens sans aveu, de vagabonds et de déserteurs, réunie dans le val de Saint-Amarin, se préparait à faire irruption à Ferrette, le lendemain, sans hésiter, le bailli prit son parti : il emballa à la hâte ce qu'il avait de plus précieux, fit atteler sa voiture, et, à 3 heures du matin, sans en avoir prévenu personne, il se dirigea sur la Suisse, accompagné d'un seul domestique et du chasseur, qui, par mesure de précaution, précédait la voiture en éclaireur.

1) Nous ignorons jusqu'à quel point les paysans avaient tort ou raison. Nous savons seulement que dans une lettre confidentielle à l'Intendant le subdélégué Noblat prétend avoir encouru l'inimitié des baillis Hell et Clavé, pour n'avoir pas cédé à leurs sollicitations, et soutenu « les communautés que l'on voudrait toujours opprimer et qui gémissent ». Hell paraît avoir été un peu vaniteux, faiblesse du reste très commune à cette époque : il aimait assez se parer de titres et avait fait graver son portrait avec toutes sortes d'inscriptions pompeuses. A l'assemblée provinciale on lui avait donné le sobriquet de *docteur Confucius*, nous ne savons à quel propos. Nous avons raconté au livre II les intrigues dont il fallait devenir la victime.

Digitized by Google

Le lendemain, mercredi 22, tout le monde en ville fut consterné en apprenant ce départ précipité; les uns blâmèrent M. Gérard de n'avoir pas méprisé des rumeurs que sa fuite allait accréditer; d'autres, plus prudents, suivirent son exemple sur l'heure. Le magistrat, ému lui-même, convoqua d'urgence la bourgeoisie à l'hôtel de ville. Mais on ne parvint pas à s'entendre, et il ne fut pris aucune mesure effective. La majorité fut d'avis que Ferrette n'avait rien à craindre, parce qu'on ne menaçait que les Juifs, à cause de leurs créances usuraires, et les seigneurs, pour anéantir les titres des droits seigneuriaux; d'ailleurs, ajoutait-on, les émeutiers seraient de toute manière beaucoup trop nombreux pour pouvoir leur résister avec quelque chance de succès!

Cependant, dès 10 heures du matin, on vit des gens de villages environnants passer et repasser dans les rues de la ville avec une certaine affectation. Peu à peu leur nombre s'augmenta d'étrangers au bailliage; puis on cessa de circuler. On se plantait aux avenus, et il devenait facile de s'apercevoir que la maison Gérard était particulièrement observée. La foule grossissait d'heure en heure, lorsque, vers 8 heures et demie du soir, des gens avinés enfoncent la porte de la cour; puis, excités par les fumées de la boisson, envahissent, pillent les appartements et la cave, forcent le greffe, dont les papiers, titres, registres, jetés dans la rue, formèrent un tas énorme auquel on mit le feu[1]). La

1) En détruisant les titres, les paysans croyaient se libérer de leurs obligations; aussi ils avaient arrêté entre eux que quiconque essayerait de retirer quelque chose du feu, y serait jeté. Cependant le plus jeune des fonctionnaires du lieu, connaissant l'importance des titres de propriété, de partage, de l'état civil, etc., que ces forcenés prenaient tous pour des créances ou des obligations, réussit à en sauver deux ou trois voitures. Sept conjurés avaient emporté le coffre-fort de M. Gérard; l'un d'eux, un charpentier, y fit une ouverture, et les sept décidèrent que chacun y puiserait à son tour et que, si l'un d'eux tentait de le faire deux fois de suite, il aurait la main coupée. Le plus jeune, prétendant ne pouvoir saisir de la main autant de pièces que les autres, ne voulut pas se soumettre; il eut le poignet coupé au moment où il plongeait la main une seconde fois dans le coffre.

Digitized by Google

maison elle-même fut allumée en plusieurs endroits à la fois, après avoir été complètement dévastée. Mais les flammes, et surtout le danger qui menaçait la ville, car il y avait vingt cordes de bois dans le bûcher, reveillèrent les bourgeois de leur torpeur égoïste. Ils s'armèrent, attaquèrent les émeutiers, se saisirent de ceux qui voulaient résister et mirent les autres en fuite, malgré leur nombre [1]).

La lueur de l'incendie, au milieu des ombres de la nuit, redoubla la folle terreur qui s'était répandue aux environs, et fut, d'un autre côté, comme le signal depuis longtemps attendu du soulèvement de tout le Sundgau; car, au même moment, ou peu après, les châteaux de Hirsingue [2]), Hirtzbach et Carspach étaient attaqués, pillés et détruits en partie. A Courtavon, les paysans poursuivirent, sans l'atteindre, l'agent seigneurial qui voulait mettre ses archives en sûreté à Porrentruy. A Landser, ils assaillirent avec fureur le greffe du bailliage, et, comme à Ferrette, firent flamber tous les papiers qu'il contenait : l'intensité du feu, que l'on voyait depuis Belfort, fut telle qu'elle fit croire que la ville elle-même avait été livrée aux flammes. Partout les officiers de justice étaient observés de près; souvent, pour sauver leurs personnes et leurs biens, ils durent

1) Parmi les émeutiers il n'y eut aucun habitant de Ferrette. Les domestiques de la famille de Gérard firent tous leur devoir; « leur zèle à cet égard n'a pas été en défaut ». Monsieur et Madame Gérard se réfugièrent à Soleure et revinrent, au commencement d'août, à Huningue. (Lettres de M. A. Moll sur les événements de Ferrette du 22 juillet 1789; Apologie du général de Vietingoff, etc.). Plus tard, M. Gérard réclama une indemnité pour le pillage et l'incendie de sa maison; le Département, consulté par l'Assemblée nationale, fut d'avis que la nation devait en être chargée, car les coupables étaient tous des habitants des communautés voisines de Ferrette, et la plupart fort peu à leur aise. M. Gérard fut nommé « commissaire ou inspecteur des limites en Alsace » (nous ignorons en quoi consistaient ces fonctions), et commissaire du Roi au tribunal de Belfort (1790). Il obtint de la Commission intermédiaire, par le canal du Bureau de Huningue, l'exemption de toute imposition quelconque pendant 3 ans et celle des guets, gardes et corvées (16 décembre 1789).

2) Sur le sac du château de Hirsingue, cfr. *Die Pfarrgemeinden des Cantons Hirsingen*, von F. J. Fuss. Rixheim, 1879.

Digitized by Google

livrer les titres dont la garde leur était confiée[1]; les fugitifs, ou ceux que l'on supposait tels, étaient poursuivis, injuriés, maltraités; on les empêchait de gagner la Suisse, et l'on menaçait de mort ou d'incendie ceux qui auraient voulu leur donner asile.

Quelques aventuriers avaient formés une bande assez nombreuse et s'étaient donné pour chef un ouvrier tisserand qu'ils avaient affublé d'un cordon bleu et d'une décoration. Ils le faisaient passer pour le comte d'Artois, second frère du Roi. La présence dans leurs rangs d'un prince du sang, fascina, pour ainsi dire, le paysan, d'ailleurs très facile à gagner, puisqu'ils s'en prenaient spécialement aux Juifs. Le soi-disant comte d'Artois prétendait avoir des ordres du Roi et assurait les gens que « tout ce qu'ils pourraient avoir (c'est-à-dire voler) dans les quarante jours est à leur possession et droit »[2]. Aussi « à Sierentz et dans tous les villages du Sundgau[3], ils pillèrent entièrement les Juifs et les chassèrent, de telle sorte que beaucoup d'entre eux durent se réfugier à Bâle; ils abîmèrent leurs maisons et arrachèrent jusqu'aux planchers des chambres, enlevèrent leurs titres et leurs obligations qu'ils déchirèrent ou brûlèrent; ils laissèrent couler dans les caves les meilleurs vins qu'ils n'avaient pu boire, s'emparèrent de l'argent qui leur tombait sous la main et le partageaient entre eux »[4]. « Pendant tout le trajet, dit un témoin oculaire[5], le spectacle le plus contristant vint frapper nos yeux le long du chemin. Des familles entières de la population juive de Durmenach campaient sur les bords et dans

1) « Alle Schreibereyen, so zu sagen, in dem ganzen Bezirck, musten den Bauern ihre Schriften herausgeben... ». (M. MIEG, *Histoire de Mulhouse*).

2) Lettre du brigadier de la maréchaussée Boob, 10 août 1789. (Cfr. *Die Pfarrgemeinden des Cantons Hirsingen...*, p. 382).

3) Surtout à Blotzheim, Hegenheim, Hagenthal, Sierentz, Uffheim, Habsheim, Rixheim, Kembs, Dürmenach, Luemschwiller, Fröningen, Zillisheim, Obersteinbrunn, etc. (M. MIEG).

4) D. SCHMUTZ, p. 87.

5) A. MOLL, l. c.

Digitized by Google

les fossés. Elles venaient d'abandonner leurs demeures spoliées et saccagées par une bande d'insurgés. Des enfants à la mamelle, des femmes, des vieillards, des berceaux, des meubles, de la literie, tout cela se trouvait pêle-mêle étendu à terre. Les enfants criaient, les adultes gémissaient; heureusement le temps, qui était propice, semblait protéger cet tristes caravanes ». Tant que les émeutiers servaient la haine et les rancunes des paysans, ceux-ci les soutinrent de tout leur pouvoir. Mais lorsque, « après avoir dépouillé les Juifs, ils voulurent s'en prendre aux chrétiens », les paysans, se sentant menacés dans leurs biens, se retournèrent contre eux et les dispersèrent [1]).

Du Sundgau, le mouvement insurrectionnel s'étendit rapidement de tous côtés. Dans la montagne cependant, les désordres furent beaucoup plus graves que dans la plaine. « Les brigandages, qui se sont commis dans la Franche-Comté, commencent à gagner notre partie, écrivait à la Commission intermédiaire, le 29 juillet, M. Boyer, membre du Bureau de Belfort. La vallée de Masevaux, celle de Saint-Amarin se sont attroupées. Les dames du noble chapitre de ce premier lieu ont quitté leur domicile; toutes, à l'exception de deux, se sont absentées [2]). Madame l'abbesse est arrivée ici à huit heures du matin, et les autres l'ont suivie au quart d'heure » [3]). Cependant les émeutiers ne paraissent avoir fait aucun mal à l'abbaye; ils s'attroupèrent devant la maison du receveur du chapitre, le forcèrent par leurs

1) D. SCHMUTZ, l. c. — Le prétendu comte d'Artois et quelques-uns de ses plus chauds partisans, qu'ils avaient fait prisonniers, allèrent expier aux galères les crimes qu'ils avaient commis. Le comte au ruban bleu fut emprisonné à Sélestat le 10 août pour y être jugé prévôtalement. « On a arrêté en Haute-Alsace et conduit aujourd'hui (10 août) à Sélestat le comte d'Artois, avec le ruban bleu qui a fait croire au monde que tout ce qu'il pouvait avoir dans quarante jours est à sa possession et droit ». (Lettre du brigadier Boob à Radius).

2) C'est-à-dire ont fui, en laissant la garde de l'abbaye à deux de ces dames. Un détachement du régiment de la Marine fut envoyé de Belfort à Masevaux pour y rétablir l'ordre.

3) Lettre de M. Boyer du Bureau de Belfort à la Commission intermédiaire, 29 juillet 1789.

Digitized by Google

menaces à détruire les rapports pour délits forestaux et même à restituer les amendes déjà payées [1]). Puis « la troupe des brigands s'est portée sur Thann », où elle fit sa jonction avec celle qui venait de la vallée de Saint-Amarin.

Pendant de longues années, les gens de cette dernière vallée avaient été en contestations avec leur seigneur, l'abbaye de Murbach, au sujet de leurs droits dans les forêts seigneuriales; et les deux cantonnements de 1770, qui mirent fin au différend, excitèrent leur ressentiment au lieu de ramener la paix, parce qu'ils prétendaient avoir été lésés. Leurs voisins, les Lorrains ou les Vosgiens, qui étaient parvenus à s'affranchir depuis quelque temps des taxes sur le sel et le tabac, étaient de fervents partisans des théories du jour, et, comme ils venaient habituellement faire leurs provisions dans la vallée, ils inculquaient ou avaient inculqué à ses habitants les nouvelles idées d'émancipation et de liberté. Aussi la conviction de ceux-ci dans la justice de leurs prétentions crût-elle dans la même proportion que leur colère contre le seigneur, et ils saisirent la première occasion pour essayer de se remettre par la force en possession de leurs droits, dont ils croyaient avoir été illégitimement dépouillés. A la nouvelle des événements de Paris, le 25 ou plutôt le dimanche 26 juillet [2]), ils

1) Nous savons aussi que sous la pression de l'émeute, l'abbaye dut faire défenses à l'adjudicataire de ses dîmes de pommes de terre, d'en faire la levée à l'avenir, avec offre de l'indemniser par le temps de son bail qui restait à courir (25 juillet 1789). — Sur les démêlés de l'abbaye avec les communautés de la vallée à propos de la dîme des pommes de terre, cfr. *L'Alsace au* XVIIIe *siècle*, tome II.

2) Seul M. MIEG, dans sa *Chronique*, indique le 25 juillet; mais les dates qu'il donne ne sont pas toujours exactes. — A. GATRIO, *Die Abtei Murbach* (II, p. 698), raconte qu'un voyageur arrivé ce jour-là avec le courrier à Malmerspach, portait avec lui la proclamation relative à la prise de la Bastille. Après la messe qui venait d'être dite à la chapelle de saint Maximin, il en fit la lecture publiquement; mais, comme il ne savait pas bien lire, un habitant le remplaça, et, pour être mieux compris, se plaça sur l'autel, et s'écria, après qu'il eut achevé sa lecture : « Ce qu'ont fait les Parisiens, nous pouvons le faire aussi ! » Ce fut le signal de l'insurrection. Cfr. *Notice historique sur Wesserling*, par C. SORG, *Revue d'Alsace*, 1862.

Digitized by Google

s'attroupèrent en grande masse, et se rendirent, vers 10 heures du matin, devant la maison du receveur de l'abbaye à Saint-Amarin, et réclamèrent à grands cris livraison immédiate de tous les registres de condamnation et des titres qui consacraient les prétendues usurpations dont ils étaient les victimes. Comme le receveur ne voulut point leur abandonner le dépôt dont il avait la garde, ou ne put point les satisfaire parce que les pièces réclamées n'étaient pas en sa possession, ils assaillirent sa demeure et la saccagèrent, après avoir vidé le meilleur vin de sa cave. Ils firent subir le même sort aux maisons du fermier des impositions, de l'huissier seigneurial J. Bruder et du débitant de tabac et poudres du Roi [1]). Pendant ce temps, d'autres forcenés se mettaient à la poursuite des agents forestiers et démolirent leurs maisons. Ils parvinrent à se saisir du garde-marteau Breymann. « Cet homme de soixante ans fut excédé de coups; on l'a promené dans le village en lui arrachant les cheveux...; tous ses meubles ou effets ont été brisés, brûlés ou volés; on l'a forcé à signer, avec sa femme, un acte par lequel il s'engage à restituer toutes les amendes qu'il a fait prononcer et donne quittance de tous les dégâts qu'il vient de subir. Puis on le jeta en prison où il demeura cinq jours, et les émeutiers n'épargnèrent les mauvais traitements, les injures et les menaces, ni à sa femme, ni à ses trois enfants » [2]).

1) Le sieur Pistenon, marchand et débitant de tabac, privilégié à Saint-Amarin pour toute la vallée, selon commission du 22 août 1782. Il put sauver à grand'peine quelques petites choses dans la nuit du 26 juillet. Il fut pillé complètement; on lui vola la poudre du Roi et le tabac dont il était dépositaire, son linge, ses provisions de bouche, son vin; il avait caché dans sa cave 900 liv. d'argent blanc qui furent découvertes et volées; le pistolet sur la gorge, on l'obligea à donner de l'argent à qui il n'en devait pas. Il put s'échapper enfin et demeura trois jours et trois nuits sans oser rentrer chez lui. Il estima ses pertes à 2000 livres. Il porta plainte au prévôt général de la maréchaussée Naquart; mais l'Assemblée nationale arrêta les informations par une mesure générale. Alors il fit requête à l'Assemblée elle-même et n'obtint aucune réponse. En 1792, il s'adressa au Département; il avait 52 ans, était marié et père de quatre enfants, sans fortune et sans ressources.

2) TAINE, *Révolution*, I, p. 72. — Le garde-marteau Jean Breymann, également garde-général des forêts communales, préposé au

Digitized by Google

Outre les forestiers, il y eut des curés, des préposés, et même quelques syndics [1]) qui furent obligé de fuir et de chercher un refuge, soit dans les forêts, soit dans les localités voisines moins troublées.

Enhardis par ce premier succès, les insurgés se portèrent vers Thann, où le garde général des forêts avait son domicile. Ils ne craignaient rien, car ils avaient des intelligences dans la ville, et grossirent leurs rangs de toute la troupe venue de Masevaux qui marchait sur Thann, peut-être pour la même raison.

Aussi bien, à Thann, le terrain était bien préparé. Le 25 juillet, le sieur J. Thiébaut Ganger, garde du clocher, avait trouvé devant la porte du prévôt du chapitre un certain nombre de lettres anonymes qu'il remit à leur adresse. La Municipalité, qui en fut avisée, s'assembla en toute hâte, prit connaissance de ces lettres, et, attendu qu'elles contenaient des excitations à la révolte, les remit aux officiers de justice pour en poursuivre les auteurs. Dans l'anonyme que le syndic Monnin avait reçu, on l'invitait à se trouver le lendemain, 26, après vêpres, devant la maison du sieur Marandet, devant laquelle la bourgeoisie et les communautés voi-

bureau des marques pour les manufactures et chargé du bureau de poste de Saint-Amarin, dut rester huit jours à Thann pour recevoir les premiers soins; puis, pendant un mois, il revenait tous les deux jours en cette ville, depuis Geishausen où il avait établi son domicile, pour faire renouveler les pansements. Cependant il mourut des suites de ses blessures. Les autres agents forestiers trouvèrent leur salut dans les forêts. Quelques-uns d'entre eux réclamèreut une indemnité à l'Assemblée nationale. Le District de Belfort et le Département ne jugèrent pas exagérée la somme de 46.401 liv. 4 s., repartie de la manière suivante : Les héritiers de Jean Breymann, garde-marteau : 24.273 liv. 10 s.; J. Bap. Breymann fils, inspecteur-adjoint : 3166 liv. 1 s.; Joseph Brueder, procureur : 14.974 liv. 8 s.; Jean Iggart, garde principal 1342 liv. 16 s.; les trois gardes : Jean Luthringer de Geishausen 1025 liv. 11 s.; Jean Walter de Moosch 877 liv. 10 s., et Antoine Humbrecht de Willer 741 liv. 1 s. Total : 46.401 liv. 4 s., qui, d'après le Département, devait être à la charge de la nation, attendu que la vallée, trop pauvre pour supporter ce surcroît d'impôt, s'en prendrait nécessairement aux forêts nationales. (Dép. 1er fév. 1791. N. 1398. Arch. nat. F 7, 3253).

1) C'était le petit nombre sans doute, car il résulte d'un procès-verbal du greffier de la maîtrise, procès-verbal dont on trouvera le texte plus loin, que les syndics étaient en réalité les chefs du mouvement.

Digitized by Google

sines devaient s'assembler; alors on ira réclamer la suppression du Magistrat et la reddition immédiate des comptes de la ville et de l'hôpital, après quoi, on chassera de Thann « le scélérat Adel garde général » des forêts, sinon on l'assassinera. Le peuple l'avait choisi, lui syndic, pour son chef; qu'il ne craigne rien et surtout qu'il ne fasse pas le médiateur, car il sera soutenu! Soit que la maréchaussée contraria les dispositions des émeutiers, soit que leurs calculs eussent été en défaut, la journée du 26 se passa sans graves incidents. Mais le 27, vers 10 heures du matin, il se forma devant l'hôtel de ville un attroupement formidable; des clameurs furieuses s'élevèrent contre le Magistrat; on lui réclamait impérieusement les comptes de son administration et livraison immédiate des archives de la ville. Au premier bruit, le syndic, à la tête de la Municipalité, se rendit à l'hôtel de ville; il harangua la foule et finit à force d'instances et de prières par obtenir que les archives ne seraient pas déplacées, à condition qu'il y apposerait les scellés et qu'une clé resterait entre ses mains.

Pendant ces pourparlers, les meneurs avaient entraîné les plus mutins au domicile du sieur Adel, garde général des forêts de la ville et du bailliage. Ils envahirent sa maison, la mirent au pillage, brisèrent ses meubles, se saisirent de sa personne, l'enchaînèrent et l'enfermèrent en prison. Le syndic, ayant été averti que l'on réservait le même sort à la maison et à la personne du bourgmestre Tourné, en référa sans délai à la Municipalité et au Magistrat, et, de l'avis de ces deux corps, se hâta d'apposer les scellés sur la maison du bourgmestre, qu'il parvint ainsi à sauver des plus grands dangers [1]).

1) Un autre membre du magistrat, nommé Desforges, avait été arrêté et eut à subir toute sorte d'avanies. Sa maison fut également sauvée du pillage par le syndic Monnin, ainsi que celle d'un troisième personnage dont nous ne connaissons pas le nom. Les gens de Hoch-Roderen

Digitized by Google

Les bourgeois avaient fait cause commune avec les émeutiers de la vallée, pour se venger du Magistrat. Ils lui reprochaient en effet depuis longtemps le retard affecté qu'il mettait dans la reddition de ses comptes [1]), retard au moyen duquel il cherchait, disait-on, à couvrir ses malversations dans l'administration des finances; et, comme les bourgeois ne recevaient plus de bois d'affouage, tandis que le Magistrat continuait à percevoir sa compétence ordinaire, ils accusaient celui-ci, et en particulier le garde général Adel, qui en faisait partie, de faire leur profit personnel des meilleurs revenus de la ville [2]). Ces accusations étaient anciennes. En 1779, elles étaient devenues si pressantes que l'Intendant crut devoir faire informer. M. de Bellonde, subdélégué de Belfort, fut chargé dans le principe de cette commission. Mais sur sa demande on lui substitua M. de Muller, subdélégué de Colmar; et, comme celui-ci était momentanément absent, M. Munck, bailli de Guebwiller, dut faire une première enquête dont le résultat ne fut pas défavorable aux chefs de tribus de Thann plaignants. La seconde enquête, à laquelle procéda M. de Muller à son retour, était tout à fait le contre-pied de la précédente : l'une ne pouvait contredire l'autre plus positivement. M. de Muller ne découvrit pas la plus légère irrégularité à la charge du Magistrat : celui-ci, d'après lui, se composait d'hommes instruits et intègres; tous les actes de leurs gestions étaient conformes aux ordonnances; et on voulait faire d'eux les victimes d'une odieuse machination. Cependant, pour calmer les esprits,

réclamèrent les titres en vertu desquels le grand chapitre d'Arlesheim levait la dîme dans ce village et menaçaient en cas de refus de démolir les maisons du chapitre. Le syndic Monnin, qui était receveur du chapitre à Thann, parvint à les calmer.

1) Les comptes n'avaient pas été rendus depuis 1768.

2) On accusait en particulier Adel de s'approprier les dommages-intérêts qu'il aurait dû verser à la caisse patrimoniale, de les recouvrer en employant la contrainte de son autorité privée, d'en faire autant pour les amendes, de s'être approprié du bois à sa guise, d'avoir vendu pour presque rien une coupe très importante, moyennant gratification, etc...

Digitized by Google

M. de Muller proposa « avec douleur », ce sont ses expressions, de réduire quelque peu les compétences en bois qu'ils percevaient.

La contradiction devenait encore plus flagrante dans le jugement qu'il portait sur le garde général Adel, le seul qui fut nommément inculpé. « Il était un homme aisé avant d'avoir été fait garde général », disait-il, et n'a pas augmenté sa fortune par des gratifications reçues en fraude. Les délinquants le haïssent et le poursuivent de leurs calomnies, à cause de sa fermeté et de son énergie : sans le zèle qu'il a déployé, les forêts de la ville, en excellent état, auraient été dévastées [1]), etc. Le rapporteur de la cause, très embarrassé devant ces contradictions, ne sachant à quel parti s'arrêter, concluait que pour savoir la vérité sur Adel, il faudrait commencer une *procédure en règle*, ce qui était un moyen extrême qu'il n'osait conseiller. Cependant, ajoutait-il, deux faits peuvent être considérés comme acquis : d'abord on a trouvé dans les vignes d'Adel 1800 échalas, coupés par son ordre, sans qu'il ait pu donner de leur présence aucune explication satisfaisante; ensuite il a vendu pour 150 liv. une coupe de bois qui valait au moins 1900 livres, selon les témoins. Aussi l'Intendant, à la date du 19 août 1781 réduisit les compétences du Magistrat et ordonna un supplément d'enquête sur Adel [2]). Il est clair que le résultat de ces

1) M. Munck prétendait, au contraire, que les forêts étaient presque ruinées, et qu'Adel ne comprenait rien à la culture qui leur convenait.

2) Nous en ignorons le résultat. Il ne dut pas lui être défavorable, parce que le garde général demanda, en 1789, au district de Belfort, de reprendre les fonctions qu'il avait dû abandonner à la suite de l'insurrection. On ne le lui permit pas cependant, par crainte de nouveaux troubles, et non pas parce qu'il avait été reconnu coupable de faits déshonorants, plus que suffisants pour lui valoir la disgrâce de la nouvelle administration. — Voici ce que dit d'Aigrefeuille sur la manière de faire les enquêtes de M. de Muller : « Quant à M. de Muller, il est dans l'usage de traiter les affaires légèrement et en poste, en sorte que ceux qui l'ont comme commissaire, tremblent » (20 novembre 1765). D'autre part, l'Intendant écrivit depuis Paris à M. Munck : « J'aurais pu penser, ainsi que vous, Monsisur, que la plupart des faits mis à la

Digitized by Google

deux enquêtes ne demeura pas secret de chancellerie. Et si les chefs de tribus n'obtinrent pas absolument gain de cause, le Magistrat du moins, et surtout Adel, avaient perdu leur procès devant l'opinion publique[1]. De là cette irritation parmi les bourgeois, qui fit alors explosion.

Le garde général ne s'était pas seulement aliéné la bourgeoisie de Thann; ce beau zèle, qui lui valut les éloges de M. de Muller, avait exaspéré contre lui tous les habitants de la vallée. Les règlements forestaux de 1761, 1772 et 1783, avaient soulevé dans toute la province les plus vives réclamations; on se plaignait surtout, et avec raison, comme nous l'avons dit plus au long ailleurs[2], des amendes excessives qu'ils infligeaient et du retard incroyable que mettait l'Intendant à prononcer les condamnations. Jean Adel paraît avoir été d'une rigueur inflexible dans l'application de ces règlements, exagérant leur sévérité sans ménagements, au lieu d'adoucir en pratique ce que leurs prescriptions pouvaient avoir eu de dur et d'odieux : on peut le conclure d'un mémoire qu'il adressa lui-même à l'Intendant pour sa défense. Ainsi, depuis le jour de sa nomination, en 1767, le total des condamnations qu'il avait fait prononcer s'élevait à la somme de 45.000 liv.! Et ces condamnations, évidemment, ne frappaient pas la partie la plus opulente de la population! De là des exécutions forcées en si grand nombre qu'il finit par ne plus pouvoir compter, dit-il, ni sur la garde, ni même sur les cavaliers de la maréchaussée. On ne lui obéissait plus lorsqu'il ordonnait l'arrestation d'un délin-

charge d'Adel et des forestiers, pouvaient être regardés comme prouvés par le grand nombre des dépositions, si la qualité de délinquants, commune à tous leurs accusateurs, n'affaiblissait pas infiniment leurs dépositions, au point même de les rendre suspectes » (23 avril 1781).

1) Aussi la Commission intermédiaire permit à la municipalité de payer les 1378 liv., montant des frais du procès contre le Magistrat de Thann, qui étaient restées à la charge des maîtres-jurés des corps de métiers de cette ville. (Arrêté du Bureau de Belfort, 15 février 1790).

2) Dans *L'Alsace au* XVIIIe *siècle*, tome I, livre IV.

Digitized by Google

quant, qui essayait par exemple d'introduire en ville du bois coupé en délit. Bien plus, les geôliers eux-mêmes mettaient en liberté de leur propre chef ceux qu'il avait fait emprisonner, de telle sorte que souvent il surprenait en délit tel homme qui était censé en prison [1]). On conçoit donc que ce zèle, ou plutôt ces excès de zèle, aient excité parmi les populations une colère longtemps contenue, dont nous venons de raconter les éclats.

La plus petite partie des émeutiers seulement était rentrée à Thann; le gros de la troupe avait passé devant la ville et se dirigeait sur Guebwiller, chef-lieu de la seigneurie et résidence du chapitre de Murbach. A peine quelques centaines au point de départ, ils étaient maintenant trois ou quatre mille [2]). Il leur fallait un chef; sans plus de façon, ils mettent à leur tête M. Johannot, directeur de la fabrique d'indienne à Wesserling, qui se laissa faire, et devint ainsi chef de brigands, mais évidemment chef plus nominal que réel [3]). Ils traversèrent Cernay sans faire le moindre mal. Mais ils ne quittèrent pas Uffholtz, Wattwiller et Ollwiller sans de copieuses libations aux dépens des

1) Les geôliers furent condamnés deux fois de ce chef par l'Intendant, en 1777 et en 1782.

2) M. Sorg (*Revue d'Alsace*, 1862, p. 524), dit 6000 hommes; d'autres vont jusqu'à 8000 (*Revue d'Alsace*, 1901, p. 391). Mais le chiffre de 3 à 4000 est donné par le syndic de Soultz. M. de Rochelambert, aide de camp du général Vietinghoff, les chanoines de Beroldingen et de Bodmann, le subdélégué Fronhoffer, ainsi que Madame de Neuenstein-Beroldingen. Ces derniers indiquent également comme date de l'invasion de Guebwiller le 28 juillet, tandis que M. de la Rochelambert parle du 26. (Cfr. D. Schmutz, p. 88).

3) Les véritables chefs, nous l'avons déjà remarqué, d'après le subdélégué Fronhoffer, étaient les syndics de la vallée. On connaissait le sieur Johannot pour ses opinions avancées, et c'est là probablement ce qui le désigna au choix des émeutiers. Il ne paraît pas s'être mal trouvé de cette aventure, car il ne fut l'objet d'aucune poursuite; et, au lieu de modérer son ardeur pour les idées nouvelles, son zèle ne fit que s'accroître, si bien qu'en 1791 il fut l'ami, le conseil et le guide des trois commissaires du Roi, envoyés par l'Assemblée dans les deux départements du Rhin, puis fut élu député à la Constituante, mais quitta le pays, ce semble, en 1795. Ajoutons que Johannot était Genevois d'origine et parent du ministre Necker, alors l'idole de la France.

Digitized by Google

caves seigneuriales et sans avoir commis toute sorte d'excès contre les Juifs qui habitaient ces localités. La synagogue d'Uffholtz notamment fut tellement abîmée qu'il n'en resta plus que les gros murs. A leur approche, Soultz se mit en état de leur résister. Le syndic avait organisé la milice bourgeoise et pris des mesures pour repousser la force par la force. Mais les paysans n'en voulaient pas à Soultz; ils tournèrent la ville.

A Guebwiller la situation était à peu près la même qu'à Thann. La bourgeoisie et la municipalité d'un côté, le magistrat et le chapitre de l'autre se faisaient une guerre acharnée depuis longtemps [1]). Dans ces conditions, il ne pouvait y avoir guère de sûreté à Guebwiller pour les chanoines. Aussi à la première nouvelle de l'insurrection songèrent-ils à soustraire au pillage dont ils étaient menacés ce qu'ils avaient de plus précieux. Les archives de l'abbaye, soigneusement emballées dans 22 caisses, furent chargés, avec le plus grand secret dans la nuit du 26 au 27 juillet, conduites hors ville entre 11 heures et minuit, et dirigées sur Brisach avec l'intention de les mettre en sûreté sur la rive droite du Rhin [2]). Les chanoines eux-mêmes paraissent avoir pris la fuite et s'être refugiés à Colmar; du moins à la date du 30 juillet. MM. de Beroldingen doyen et de Bodmann chanoine, se trouvaient dans cette ville [3]).

1) Les doléances de la bourgeoisie contre le seigneur ont été publiées par M. Mosmann, parmi les pièces justificatives de la *Chronique des Dominicains de Guebwiller*. D'après uue lettre du bailli d'Ollwiller, Bach, en date du 20 avril 1790, c'est le bailliage de Guebwiller « qui a donné le branle aux troubles de la Haute-Alsace, ainsi qu'il s'en est vanté et *s'en vante encore* ».

2) M. Véron-Réville *(Révolution dans le Haut-Rhin)*, prétend que les archives furent sauvées, grâce à la présence d'esprit des chanoines de Reutner et de Gohr. C'est un mérite que ces Messieurs semblent avoir partagé avec tout le Chapitre.

3) Sauf M. de Reichenstein, malade qui dut rester à Guebwiller. (Gatrio, *Die Abtei Murbach*, II, p. 698). Il courut les plus grands dangers (Sorg, l. c.). Le prince-abbé était à l'Assemblée nationale. Le chanoine de Beroldingen se refugia plus tard chez sa nièce Mme de Neuenstein.

Digitized by Google

Le 27 juillet, à leur arrivée, les insurgés allèrent droit à la demeure de MM. Reichstetter, chancelier et bailli, et Meister, receveur du Chapitre, et les forcèrent, sous la menace des dernières violences, à signer au nom du Chapitre, puis à faire signer ensuite par les chanoines, un cahier contenant leurs doléances et l'engagement de leur donner pleine et entière satisfaction dans le plus bref délai. C'était en réalité une rénonciation à tous les droits quelconques du Chapitre dans la vallée [1]). Le chancelier et le receveur cédèrent à la force et dépêchèrent à Colmar un exprès, porteur de ce document. Le doyen de Beroldingen et le chanoine de Bodmann, au nom du Chapitre et du prince-abbé, donnèrent leur signature le 30, « afin de garantir ces deux officiers contre des éventualités malheureuses », que la fermentation générale faisait redouter; mais ils eurent soin de protester contre la violence qui leur était faite, déclarant réserver tous leurs droits et considérer comme de nulle valeur une signature extorquée les armes à la main. Les autres chanoines, cosignataires, s'associèrent certainement à cette protestation [2]).

Les insurgés avaient réclamé, outre la signature de leurs cahiers, livraison immédiate de tous les titres relatifs aux droits auxquels ils avaient exigé renonciation. Mais, comme on ne put les satisfaire, on en sait la raison, ils crurent qu'on ne voulait pas les satisfaire, et de colère d'éprouver un refus, ils saccagèrent le château du prince-abbé et les maisons canoniales. Voici ce que raconte M. Mieg : « Ils (les paysans) demandèrent livraison des archives; et, comme on ne put les satisfaire, ils forcèrent le château seigneurial, saccagèrent toutes les chambres, jetèrent les meubles dans la cour,

1) Le document, qui regarde plus particulièrement la vallée inférieure (paroisse de Willer), est imprimé en entier dans *Culturhistorische Skisse über das obere Sankt-Amarinthal*, de A. Ehret, page 93; il comprend 21 articles et porte la date du 28 juillet 1789; nous nous abstenons de le reproduire.

2) C'étaient les chanoines de Weyl, de Schönau et de Gohr.

Digitized by Google

ouvrirent par effraction la grande cave, burent jusqu'à ne plus pouvoir se tenir debout et laissèrent couler le reste du vin, pillèrent la maison du doyen, et ainsi se conduisirent si mal toute la journée du mardi jusqu'au mercredi après-midi, que les peuplades les plus sauvages n'auraient pas pu faire pis. Aussi bien il sembla que les habitants du lieu ne virent pas précisément la chose d'un mauvais œil » [1]). Dom. Schmutz dit également : « Les paysans de la vallée de Saint-Amarin... arrivèrent le matin de bonne heure à Guebwiller et saccagèrent complètement le château seigneurial. Toutes les fenêtres avec leurs chassis furent brisés; les commodes, buffets et armoires, comme les tuiles du toit, furent jetés sur le sol; dans les chambres, sur le beau parquet, on alluma des feux et on y brûla toute la bibliothèque et les titres...; les tapisseries, les glaces, les beaux bois de lit furent mis en morceaux et brûlés; dans les caves le vin fut gâté; on laissa couler à moitié un tonneau de 1600 mesures; les têtes de bouteilles de vin étranger, dont les bouchons ne cédaient pas, étaient cassées; les fruits furent jetés hors des armoires; la belle voiture de gala du prince, comme les autres voitures, fut brisée en petits morceaux : il n'y eut pas même une roue qui demeura entière. Ce n'est pas seulement le château du Prince qu'ils maltraitèrent ainsi; ils firent subir le même sort aux maisons des chanoines : l'argenterie et le linge blanc qu'on n'avait pu mettre en sûreté, fut volé; ils brisèrent les appuis de fer qui se trouvaient aux fenêtres, même les pierres dans lesquelles ils étaient fixés; tout a été détruit; plusieurs bourgeois de Guebwiller ont aussi enlevé dans leurs cuveaux de vendange le vin qui se trouvait dans les caves ». Madame de Neuenstein, nièce du chanoine de Beroldingen, écrivait le 8 août : « 3000 paysans de Saint-Amarin, des sujets de ces Messieurs les chanoines de Guebwiller, sont

1) *Histoire de Mulhouse*, p. 84.

Digitized by Google

venus le 27 juillet les assiéger à Guebwiller, et ont pillé toutes les maisons des chanoines. Il ne leur reste plus que les murs, plus une tuile sur le toit, ni porte ni fenêtre, tous les meubles cassés, brisés et jetés par les fenêtres, tous les vins bus et coulés dans la cave »[1]. « Je n'ai pas le temps de vous dire le désordre affreux qui se commet à Guebwiller, écrivait-on le 27 juillet au greffier de la maitrise d'Ensisheim; il n'y a plus rien absolument dans aucun des maisons des chanoines: tout est brûlé et haché ».

Parmi les titres dont les insurgés réclamaient la livraison, se trouvaient les pièces relatives aux deux cantonnements faits dant les forêts seigneuriales de la haute et basse vallées de Saint-Amarin, en 1770[2], par les officiers de la maitrise des eaux et forêts d'Ensisheim. Comme ils ne les avaient pas obtenues, ils résolurent de se rendre en masse le 29 au matin à Ensisheim, de s'emparer des originaux conservés au greffe de la maitrise, et de faire subir à la maison du greffier le même sort qu'aux maisons canoniales de Guebwiller. Le greffier, averti aussitôt, en fut effrayé; mais il se tranquillisa lorsqu'il eut reçu de l'assemblée des bourgeois l'assurance que l'on ferait bonne garde et que l'on empêcherait, au besoin par la force, les insurgés d'approcher. On lui conseilla cependant, pour enlever à ces derniers tout prétexte d'attaquer la ville, de leur envoyer sans délai à Guebwiller toutes les pièces réclamées. Dans des circonstances aussi critiques, le greffier considéra ce conseil comme un ordre; il livra sur-le-champ les titres, papiers, registres et plans de ces

1) D'après les renseignements recueillis par la Chambre de Ribeauvillé, on aurait fait couler ainsi plus de 12.000 mesures de vin! (Lettre au duc de Deux-Ponts du 2 août 1789).

2) C'est à cette date que commencèrent les opérations préliminaires. Le cantonnement lui-même ne fut définitivement achevé et arrêté qu'en vertu de deux arrêts du Conseil du Roi, l'un du 26 mai 1772, l'autre du 20 avril 1779, spécial au val de Saint-Amarin et interprétatif du premier.

Digitized by Google

cantonnements, que trois bourgeois de la communauté d'Ensisheim furent chargés de remettre le soir même entre les mains des syndics et députés de la vallée de Saint-Amarin à Guebwiller. C'est ainsi qu'Ensisheim échappa au pillage [1]).

1) Voici le procès-verbal, dressé à cette occasion par le greffier de la maîtrise Fronhoffer, auquel on donnait le titre de subdélégué de l'Intendant :

« L'an 1789, le 28 juillet, à 4 heures de relevé, étant en mon greffe de la maîtrise particulière des eaux et forêts de la Haute-Alsace séante en cette ville d'Ensisheim, il m'a été rapporté par différents particuliers de cette ville venant aujourd'hui de Guebwiller, qu'il se trouvait audit Guebwiller une bande de 3 à 4000 habitants de la vallée de Saint-Amarin, qui avec fureur dévastaient, dégradaient et anéantissaient, non seulement les meubles et effets qui se trouvent dans les maisons du prince et des chanoines de l'illustre chapitre équestral, seigneurs de ladite vallée de Saint-Amarin, mais aussi leurs maisons et jardins, et ce pour n'avoir pas trouvé aux archives dudit illustre chapitre les titres et papiers qu'ils s'étaient proposés d'en retirer avec force et violence, notamment ceux concernant les cantonnements des bourgeois et habitants des vallées haute et basse dudit Saint-Amarin, faits dans les forêts seigneuriales dans les années 1770, par les officiers de la maîtrise d'Ensisheim ; que ces gens furieux auraient ouvertement dit que demain, tous rassemblés, ils viendraient en cette ville d'Ensisheim, avec toute violence, retirer de mon greffe de la maîtrise tous les titres et papiers concernant lesdits cantonnements et m'anéantir, ainsi que ma maison et tout ce qui s'y trouvera. — Vu aussi une lettre à moi adressée le jour d'hier par un ami demeurant à Soultz, qui est à proximité dudit Guebwiller, qui restera jointe au présent procès-verbal, je me suis transporté près les chefs de la bourgeoisie de cette ville quasi toute assemblée pour aviser au parti à prendre pour la tranquillité de cette ville. Iceux ayant aussi été instruits du téméraire projet des gens de Saint-Amarin, ils m'ont assuré qu'ils ne laisseraient entrer en cette ville aucune personne attroupée, que la bourgeoisie sera jour et nuit sous les armes pour, au prix de son sang, si nécessaire il était, empêcher tous troubles et vexations que l'on pouvait vouloir tenter; que cependant, connaissant la fureur avec laquelle les turbulents de Saint-Amarin prétendent se procurer les titres et papiers concernant leurs cantonnements, l'on pensait que, pour éviter tout trouble et carnage, que la fureur de l'arrivée de ceux de Saint-Amarin aux portes de cette ville ponrrait occasionner, il serait de la prudence que moi, greffier, j'envoyasse demain de grand matin toutes les pièces concernantes ces deux cantonnements à Guebwiller aux chefs de la troupe de Saint-Amarin, ce qui garantirait cette ville, ainsi que moi et les miens de toute vexation; que cet envoi serait escorté par une députation de bourgeois de cette ville qui en feraient la remise aux chefs de ceux de Saint-Amarin et en retireraient récipissé. — En conséquence de cet arrêté, je, greffier, ai de suite mis en malle tous les titres, papiers, registres et plans des cantonnements dont est question, sans avoir eu le temps d'en dresser procès-verbal et ai fait mettre la malle sur une charette en présence des sieurs Ig. Schmidlin, Louis Sauthier et J.-B. Brosé, députés de la communauté de cette ville, qui de suite se sont, avec ces pièces, transportés à Guebwiller, où, à ce-

Digitized by Google

Pendant que les paysans de Saint-Amarin saccageaient le château du prince-abbé et les maisons canoniales, ceux de la vallée de Lautenbach revendiquèrent à leur exemple, et à peu près de la même façon, leurs prétendus droits que leur avait ravis le chapitre de Lautenbach leur seigneur. Ce même 27 juillet, vers 2 heures de l'après-midi, le chanoine de Bergeret sortait à cheval, accompagné de son domestique, lorsqu'il rencontra, entre Schweighausen et Bühl, environ 200 hommes de ce dernier village, armés de fusils, de haches et de bâtons. On l'arrêta, l'accusant d'enlever les titres des archives. Comme il protestait et voulait passer outre, on lui appuya sur la poitrine un fusil chargé avec menace de le tuer, s'il refusait de rentrer à Lautenbach avec les émeutiers. A l'approche de cette petite troupe

qu'ils ont rapporté, ils en ont fait la remise aux syndics et députés de la vallée de Saint-Amarin, qui ont refusé d'en donner récépissé, de tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, que les chefs des bourgeois, ainsi que les députés susdits de la communauté, ont signé avec moi. Fait à Ensisheim le 29 juillet 1789 ». Signé : Fronhoffer, plus vingt-trois signatures environ.

Voici quel fut le sort des archives de l'abbaye. Les voitures qui les transportaient arrivèrent le 27 juillet, sans encombre, jusqu'à Dessenheim. Là une troupe de paysans ameutée, soupçonnant que ces caisses renfermaient des armes à destination de Neuf-Brisach, les arrêta et se disposait à les piller, lorsque survint à propos une patrouille de la garnison de cette ville qui n'eut pas de peine à disperser les émeutiers; elle fit main basse sur les voitures, les conduisit à Brisach et mit en dépôt chez le commandant de Rocques les 22 caisses qu'elles contenaient. Lorsque le calme fut un peu rétabli, le Chapitre réclama ses archives et donna commission aux chanoines de Reutner et de Gohr de les retirer ou de prendre des arrangements pour leur conservation. Le 12 août 1790, le Département, après avis du District, ordonna qu'un commissaire nommé par le District (ce fut M. Metzger), se rendra à Brisach, apposera sur les 22 caisses le grand sceau du District, en présence des délégués du Chapitre, des notables et des officiers municipaux de la ville, et les déposera à l'hôtel de ville sous la garde de la Municipalité. Le 15 avril 1791 enfin, sur les réquisitions du Procureur général syndic, pour satisfaire à la loi du 5 novembre, tit. 9 et 10, ainsi qu'aux nombreuses réclamations des communautés du val de Saint-Amarin, le Département ordonna que les archives de Murbach seraient réunies à celles du District, après que le même commissaire aurait reconnu les scellés, en présence des notables et des officiers municipaux qui avaient assisté à leur apposition, et aurait fait dresser un inventaire préalable. Aujourd'hui ces archives se trouvent au dépôt de la Haute-Alsace. (Dép. 205, 2523. F. de Murbach).

Digitized by Google

on sonna le tocsin au village. Après avoir placé des sentinelles autour de l'église et devant chaque maison de chanoine, le prévôt, le syndic et les préposés de Bühl firent signer, d'abord par le chanoine-curé Meistrezheim, puis par le doyen Gœtzmann, chez lequel s'étaient réunis tous les capitulaires, un écrit renfermant cession à la communauté d'un canton considérable de forêt qu'ils accusaient le Chapitre d'avoir usurpé au mépris de leurs droits. Ils ne s'étaient pas plutôt retirés que les gens de la vallée même de Lautenbach se présentèrent et menacèrent l'église et les maisons du prévôt et du doyen. On ne put les calmer qu'en invitant leurs préposés à rédiger un cahier de doléances qu'ils devaient fournir le lendemain. Le lendemain 28 les préposés de Lautenbach et de Linthal exigèrent avec fureur qu'on leur rendît les droits sur les forêts dont leur communauté jouissait depuis plus de 400 ans et dont un arrêt de 1748 l'avait injustement dépouillé. Le Chapitre dut leur promettre entière satisfaction et s'engager par écrit à leur extrader l'après-midi même les titres qu'ils réclamaient. Par surcroît de précaution, on fut obligé de remettre immédiatement à leur syndic une clé des archives. Néanmoins ils ne furent pas encore satisfaits, car, à l'issue des vêpres, la salle du Chapitre fut envahie tout à coup par une foule en désordre, armée de hâches, de sabres, de bâtons ferrés, insultant les chanoines et leur faisant les menaces les plus atroces. Sous le coup de la violence, les chanoines furent contraints de faire encore d'autres concessions fort importantes et ne purent se retirer qu'après un véritable supplice qui avait duré trois heures. Mais alors ils trouvèrent installés dans leurs maisons ces mêmes paysans, qui les forcèrent à leur servir à boire et à manger jusque bien avant dans la nuit. Le lendemain, 29, dès 8 heures du matin, les gens de Linthal revinrent plus nombreux que la veille. Le 28 au soir, ils avaient envoyé au prévôt du Chapitre, alors à Bollwiller, trois délégués, afin de faire ratifier par lui les concessions qu'ils avaient arrachées au Cha-

Digitized by Google

pitre, sous la menace, en cas de refus, de saccager et de démolir la prévôté et les maisons canoniales de Lautenbach. Bien que le prévôt eut signé sans difficulté, les émeutiers exigeaient maintenant qu'il vînt à Lautenbach en personne ratifier publiquement la signature qu'il avait donnée, et se firent servir du vin à discrétion en attendant le retour des nouveaux députés qu'ils avaient envoyé à Bollwiller. Ceux-ci revinrent vers les 11 heures annonçant l'arrivée immédiate du prévôt. Alors les insurgés, au lieu de se calmer, firent sonner le tocsin et excitèrent la foule au pillage et à la dévastation. Le chanoine Gabert, qui voulut essayer d'apaiser le tumulte, fut saisi par les plus mutins, emprisonné dans la prévôté, et, pendant trois quarts d'heure, demeura exposé à la fureur de cette populace à moitié ivre, sous le coup de menaces de mort continuelles. Il ne put obtenir quelque trève qu'en écrivant de sa main au prévôt une invitation très pressante de ne pas retarder son arrivée s'il voulait éviter les plus grands malheurs. Cinquante hommes furent chargés de porter ce billet à son adresse, et ils promirent de ramener le prévôt mort ou vif. Cette petite troupe n'eut pas cependant à aller fort loin, car elle rencontra le prévôt accompagné du chanoine Bouat, non capitulaire, au milieu de Guebwiller. Arrivé à Lautenbach, le prévôt assembla le Chapitre, et, sous la pression de la violence, on souscrivit à toutes les prétentions des gens de Linthal et de Lautenbach qui exigeaient avec opiniâtreté l'abandon de vastes forêts, la renonciation à des rentes foncières, droits ou revenus considérables : c'était, en un mot, consentir à la ruine complète du Chapitre 1). Ils venaient d'être satisfaits, lorsqu'une députation armée de Lautenbach-Zell se présenta, tambours en tête, à la porte de la salle capitulaire, réclamant impérieusement la cession d'un terrain en nature de jardin. Le prévôt

1) F. de Lautenbach. — Cfr. *Revue d'Alsace*, 1863, p. 183. — *Journal de jurisprudence.*

Digitized by Google

veut les renvoyer aux tribunaux; mais un nommé Rieser lui répond qu'ils ne connaissaient d'autres juges que le Roi et eux-mêmes. Devant leurs menaces, on consent à l'abandon du jardin, si dans huit jours le Chapitre ne peut représenter le titre d'acquisition. Enfin, le 31, les gens de Buhl revinrent en masse. Craignant qu'on arguât de nullité la cession d'un canton de forêt, qui leur avait été faite le 27, à cause des violences dont le Chapitre avait été l'objet, ils exigèrent un nouvel acte, muni de nouvelles signatures, déclarant expressément que cette cession leur avait été faite de bon gré et à l'amiable. Le même jour, une députation de Soultzmatt vint réclamer l'abandon d'une portion de dîme appartenant au Chapitre : on l'accorda sans difficulté, parce que la communauté tout entière se disposait à venir appuyer les réclamations de ses députés.

Au même moment les deux vallées de Munster, celle de Sainte-Marie-aux-Mines et le comté de Ribeaupierre s'étaient également soulevés : nous ferons plus loin le recit de ces scènes tumultueuses. Le reste de la Haute-Alsace, et particulièrement la plaine, ne fut pas exempt de troubles. Partout on s'en prenait aux gens de justice et de finance des seigneurs [1]). Dans les environs d'Ensisheim, leurs bureaux ou leurs greffes furent envahis et les papiers qu'on y trouva brûlés ou lacérés. A Bollwiller, le 29 juillet, la maison du bailli Jacquot fut pillée et dévastée, et le bailli lui-même dut se cacher. Le sieur Thiébaud, avocat au Conseil, procureur fiscal du comté de Horbourg, fut obligé de suspendre trois procédures criminelles à l'extraordinaire, à cause des dangers qui couraient les officiers de justice; mais il se déclarait prêt à les reprendre dès que l'ordre serait rétabli. A Reguisheim, le 30 juillet, on

1) « Dieser Auszug bewegte aber auch andere Gemeinden, dass sie aufrührich wurden, und von ihren Herrschaften die Titres herausbegerten, so dass fast keine Herrschaft mehr sicher war... ». (M. MIEG, *Histoire de Mulhouse*).

Digitized by Google

maltraita le receveur du prince de Broglie et sa femme, auxquels on réclamait en vain quelques titres qui n'étaient pas en leur possession [1]). La ferme du Roi n'était pas ménagée; on refusait de payer les droits sous prétexte que l'Assemblée allait les abolir; on enlevait les poteaux et les placards, et même on mit à contribution quelques bureaux, etc.

Comme à toutes les époques de désordres, il y eut des bandes de pillards et de gens sans aveu, qui sillonnaient le pays en tout sens, et pillaient les endroits ou les habitations isolées et sans défense. Billing les appelle *streifende Gesindel*, et l'on pouvait en toute vérité leur donner le nom de *bandits* ou *brigands*. C'est pour se garantir de leurs surprises que les religieux de Marbach résolurent, le 30 juillet, de mettre leurs biens les plus précieux en sûreté dans leur hôtel de Colmar [2]). C'est pour la même raison que le couvent de Schönensteinbach fut gardé pendant plus d'un mois par des hommes de bonne volonté, qui faisaient le guet nuit et jour [3]). La ville de Mulhouse elle-même, bien que ne faisant pas partie de la province, eut aussi sa panique. Le 31 juillet on répandit le bruit que les brigands voulaient s'emparer de la ville et la piller. Le Magistrat arma en toute hâte 120 hommes, se mit sur la défensive et fit faire des patrouilles; mais les insurgés ne parurent point [4]).

1) Quelque temps après la communauté prit une délibération qui réclamait ni plus ni moins que la propriété de toutes les forêts de son ban. Pour la faire signer, on envoyait chercher les gens de force, on en fit même jeter plusieurs qui s'y refusaient en prison. Le bailli Jacques, en transmettant cette délibération à l'Administration, priait celle-ci de « ramener à la raison les gens qui l'avaient perdue ». « On peut mieux sentir, disait-il, qu'exprimer jusqu'où peuvent aller les excès, avec des voies et des dispositions pareilles ! » (20 septembre 1789).

2) BILLING, p. 7. — Cfr. *L'Abbaye de Marbach*.

3) L'arsenal de Sélestat leur avait délivré quatre mousquetons, sur récépissé du père confesseur. Plus tard, et pour la même raison, on réclama un détachement de l'autorité militaire.

4) M. MIEG, l. c., p. 350.

Digitized by Google

Les Juifs, cet autre objet de la haine populaire, furent beaucoup moins maltraités dans le district de Colmar que dans le Sundgau. Nous n'avons trouvé la mention de voies de fait sérieuses contre eux qu'à Bergheim et surtout à Wintzenheim. Peut-être cependant y eut-il quelques mouvements dans le comté de Horbourg, où déjà on se plaignait amèrement de leur excessive multiplication en 1756 et en 1786. Sans doute, à Bollwiller les Juifs ne durent pas être ménagés, pendant que les insurgés de Saint-Amarin étaient maîtres du pays. Toutefois nous n'avons aucuns renseignements à ce sujet [1],

A Bergheim, écrivait de Ribeauvillé M. de Berckheim au Bureau de Colmar, « on est après les Juifs pour les chasser, piller et tuer. Comme les préposés de Bergheim sont aujourd'hui à Colmar, je vous prie de leur représenter et de faire que tout se remette; car, si on chasse les Juifs, on ne fait qu'augmenter les bandits et les vagabonds ». Il semble que l'intervention de M. de Salomon, second président du Conseil souverain et colonel de la milice bourgeoise de Colmar, suffit pour arrêter les violences et empêcher tout excès [2].

A Wintzenheim, on ne paraît pas avoir été d'aussi bonne composition. Les Juifs habitaient alors déjà ce village en grand nombre, et l'on peut se figurer les excès dont ils furent victimes par le sort de deux des principaux d'entre eux.

Le 26 juillet, à 9 heures du soir, trois bourgeois, armés de tricots, pénétrèrent dans la demeure de Judel Bloch et se firent servir à boire et à manger en proférant des menaces; ils ne se retirèrent qu'à 11 heures et demie, non sans avoir brisé avec leurs tricots les

1) D'après une motion faite en faveur des Juifs aux *Amis de la Constitution* à Strasbourg (2 mars 1790) sur 182 communautés habitées par des Juifs en Alsace, il n'y en a eu que 20 dans lesquelles ils furent maltraités, et principalement dans le Sundgau.

2) Le Bureau le prie le 1er août de faire venir chez lui trois ou quatre des délégués de Bergheim et de leur faire ses représentations.

Digitized by Google

objets à leur portée. Ce n'était qu'un prélude, car vers 1 heure et demie du matin, cinquante à soixante habitants de Wintzenheim se présentèrent tout à coup et, sans plus de façon, enfoncèrent avec fracas les portes de la maison. Réveillés par le tapage, environ onze voisins, qui n'étaient pas du complot, accoururent au secours de Bloch; de là une véritable bagarre, au milieu de laquelle l'un de ceux qui soutenaient le juif fut blessé et tomba évanoui. Pendant qu'on était occupé à le soigner, les émeutiers allumèrent quinze livres de chandelles qu'ils avaient trouvées, six par six, afin de bien éclairer tous les recoins de la maison au risque d'y mettre le feu. Puis le pillage commença avec menace de mort. Tout fut enlevé ou détruit. Des bijoux de la valeur de 6 ducats, mis en gage chez le juif, furent volés; 30 livres d'étain, la batterie de cuisine, trois ou quatre mesures de vin disparurent, etc.

Le même 26 juillet, vers 3 heures de l'après-midi, le bourgmestre fit réclamer à un nommé Hirtz Moïse[1]) 180 liv. montant des frais que la communauté avait dû payer au sieur Gérard, procureur au Conseil pour avoir occupé pour elle dans un procès qu'elle perdit contre le juif, il y avait 25 ans. En cas de refus, Hirtz était prévenu que les bourgeois avaient résolu de s'emparer des échelles à incendie, d'attaquer et de détruire sa maison. Comme on exigeait le paiement immédiat, il remit 192 liv. au messager, pensant qu'on lui rendrait le surplus. Il se trompait. Pour toute réponse, une demi-heure plus tard, cinquante à soixante personnes enfoncent les portes de sa maison, saisissent tout ce qui leur tombe sous la main, volent et vendent son vin, s'emparent de ses meubles, de son linge, de son argenterie, de ses bijoux : le pillage dura jusqu'au 27 à 7 heures du matin, heure à laquelle le tocsin sonna

1) Cette famille paraît avoir été très riche, car elle avait pour ses enfants un précepteur, nommé Hirsch, natif de Prague.

Digitized by Google

« pour annoncer une révolte parfaite ». A 9 heures on mande Hirtz à l'hôtel de ville; mais, comme il avait disparu dès 5 heures du matin, de crainte qu'on attentât à sa vie, son fils qui portait le même prénom que lui se rendit à la commune à la place de son père. Il reçoit l'ordre de démenager et de vider sa propre maison, épargnée jusque-là, dans le délai de trois heures. Il se hâte d'obéir, mais il était à peine occupé à ce travail pénible depuis une demi-heure, que la foule devint si nombreuse et grossit au point de ne plus permettre de se remuer. De plus l'horloge du village fut avancée d'une heure, de sorte qu'il sonna midi à onze heures; et au coup de midi le pillage commença, après qu'on eut chassé du village Hirtz fils, sa femme, ses enfants et ses domestiques. Sa maison, et celle de son père, furent à peu près détruites; et, d'après son estimation, les meubles qui furent volés, avaient seuls une valeur de 22.740 liv., dont 17.100 pour son père[1]).

Il est très probable que d'autres Juifs subirent le même sort, ou un sort analogue. Ainsi nous savons, cependant sans détails, que Wormbser, aubergiste des *Deux Clefs* pour sa nation à Wintzenheim, se refugia à Colmar et demanda la permission de rester hors ville (l'entrée à Colmar était de tout temps interdit aux juifs) jusqu'à la cessation des troubles. Moïse Heitzel, juif de Wintzenheim, voulut de même chercher un asile à Ribeauvillé, mais n'obtint pas la permission de s'établir dans cette ville; nous en ignorons le motif, etc.

1) Hirtz Moïse revint à Wintzenheim après les troubles. Le directoire du District mit sous la protection de la loi sa personne, sa famille et ses biens, qu'il ordonna spécialement à la municipalité et à la Garde nationale de protéger (3 octobre 1790). Hirtz se vit néanmoins dans la nécessité de requérir la maréchaussée de Colmar et de Munster pour se défendre; il appela même à son secours la Garde nationale de Colmar, laquelle obtint les éloges du District pour son zèle à rétablir l'ordre. On fut encore obligé pour le protéger, de cantonner à Wintzenheim un détachement du régiment de la Fère (octobre 1790), tant la disposition des esprits était peu rassurante! Ce détachement fut retiré à la suite d'une bagarre où il y eut deux morts, etc...

Digitized by Google

Sauf Wintzenheim, la plupart des environs de Colmar jouirent d'une tranquillité relative, grâce à la milice bourgeoise de cette ville. C'est ce que constatait le colonel, M. de Salomon, dans une circulaire imprimée qu'il adressa, le 29 juillet, aux communautés d'alentour : « Tous les ordres de la ville, dit-il, sans exception, ni distinction, se sont ensuite formés en milice bourgeoise, tant pour contenir ceux qui pourraient jeter les semences de désordre dans l'intérieur, que pour se tenir sans cesse en état de repousser les brigands... et pour *porter secours à leurs voisins, ce qu'ils ont déjà eu le bonheur de faire utilement* » [1]). Puis il conviait les communautés voisines à s'armer, à s'organiser, tant pour contenir les ennemis du dedans, que pour se garantir contre ceux du dehors, « de concert avec vos voisins, par la communication convenue d'un secours mutuel ». Cette invitation du colonel fut certainement entendue, car la municipalité de Colmar assure, à la date du 11 juin 1790, que grâce aux « soins infatigables et la sage modération » de M. de Salomon, « non seulement la ville de Colmar jouissait alors du calme le plus parfait, mais qu'elle était même parvenue à se rendre l'arbitre de ses voisins, qui déféraient à ses conseils, parce qu'elle les avait édifiés par son exemple. Voilà pourquoi les environs de Colmar furent beaucoup moins agités que le reste de la province [2]). Aussi lorsque le Conseil général

1) Ce fut une compagnie de la milice bourgeoise de Colmar, qui contint les émeutiers aux environs de Marbach, et ramena quelque peu la sécurité dans cette abbaye. (Cfr. *L'Abbaye de Marbach*, et *Le dernier abbé de Marbach*, p. 27). La milice bourgeoise, ou Garde nationale, ne rendit pas partout les mêmes services. A Sainte-Marie, par exemple, elle arrêtait à tort et à travers des poudres, des grains, de l'amidon et d'autres marchandises. Le Bureau de Colmar dut la blâmer le 28 septembre et lui rappeler qu'elle était établie pour faire la chasse aux brigands, prêter main forte à la justice et protéger les citoyens. Un de ceux dont elle avait illégalement arrêté les marchandises, se pourvut en dommages-intérêts contre elle, par devant l'Intendant.

2) Grâce également aux efforts du Bureau. Voici comment s'exprime le baron de Schauenbourg dans la lettre par laquelle il le remercie d'avoir contribué à la pacification de sa seigneurie et de celle de son frère. « C'est à la confiance si justement méritée dont vous jouissez, elles, que nous sommes redevables de *la tranquillité qui règne dans*

Digitized by Google

de la commune de cette ville supplia l'Assemblée nationale, le 24 février 1790, de maintenir les établissements publics de Colmar, que les décrets supprimaient, voulut-il que ses deux députés fissent valoir les services rendus durant les troubles de 1789, « où l'on a conservé *la paix en ville et dans les environs* ».

Les nombreuses victimes de cette insurrection trouvèrent la plupart un asile dans les communautés moins troublées [1]), et surtout dans les villes, ou du moins le pillage du peu que l'on avait soustrait à la rapacité des émeutiers n'était pas à redouter, bien qu'elles fussent à peu près toutes très agitées. Mulhouse, qui ne faisait pas partie de la province, offrit à ces malheureux une généreuse hospitalité. Beaucoup de nobles des environs y trouvèrent un refuge assuré. Une quantité de Juifs vinrent chercher un abri derrière ses murs, et les plus misérables d'entre eux, quarante à cinquante environ, se virent défrayés pendant quelques jours à l'hôpital de cette ville [2]). La Suisse ne fut pas aussi hospitalière. Au premier moment les nombreux fugitifs du Sundgau purent s'y réfugier en toute liberté. Le subdélégué

votre district et dont lui seul peut se glorifier. Agréez mes bien sincères remerciements; les expressions manquent à ma bouche; mais le souvenir de vos soins paternels est aussi ineffaçable que celui des désastres dont ils nous sauvent. Daignez continuer votre vigilance salutaire et, pilotes infatigables, n'abandonnez pas vos concitoyens dans la cruelle tempête qui tourmente notre malheureuse patrie ».

1) Quelquefois dans les forêts, comme nous l'avons vu précédemment.

2) Les Juifs composèrent plus tard la prière d'action de grâce suivante qu'ils envoyaient au Magistrat, avec une lettre de remerciement:

Gebett,

welches wir an jeden Sabbat für die Wolfart der Stadt Müllhausen absprechen, nach dem Gebett : Du Herr gibst Heil den Königen! und welches wir verrichten für unsern Herrn, den König, dessen Majestät immer erhöhet werde!

Unser Gott, du Gott unsrer Väter Abrahams, Isaks und Jacobs! es komme vor dich das grosse Elend und die vielfache Angst, welche deinem Volke Israel wiederfahren ist; plötzlich und unversehens sind Räuber über uns gekommen, und nichts ist uns übrig geblieben, als unsre ganz entblößte und aller Nothwendigkeiten beraubte Leiber; wir sind ihnen zur Beute geworden. O dass unser Haupt zu Wasser und unsre Augen zu einem Thränenbrunnen wurden, damit wir die Plage unsers Volkes Tag und Nacht genug beweinen könnten. Dein heiliges Wort, das du uns durch deinen Knecht Mose auf dem Berge Sinaï

Digitized by Google

Gérard se rendit à Soleure sans être inquiété; plusieurs curés s'étaient soustraits sur le territoire de Porrentruy aux poursuites des émeutiers. Mais bientôt la frontière fut fermée et sévèrement gardée, de sorte qu'il ne devint plus possible de la franchir : le séjour dans les communautés voisines de l'Alsace était même absolument interdit à tout étranger. L'Etat de Bâle cependant accueillit beaucoup de Juifs, selon Dom. Schmutz, et permit à plusieurs propriétaires d'Alsace de mettre en sûreté « leur argent et leurs effets les plus précieux » dans une ancienne commanderie de l'ordre de Malte. Aussi l'on répandit le bruit que les brigands, attirés par l'espoir du butin, se répandaient autour de la ville et se disposaient à profiter de l'occasion pour faire une riche capture [1]). Mais ce ne fut qu'un vain bruit.

(A suivre). CH. HOFFMANN.

gegeben, haben unsre Feinde zerrissen und zu Boden getretten. Wer hat je so etwas gehört oder gesehen? Wehe uns, denn unsre Wohnungen sind verwüstet! Du Herr bist gerecht in allem dem, was uns begegnet ist; du hast dich aber treu erzeiget, obschon wir gesündiget haben; denn du hast uns nach deiner grossen Barmherzigkeit doch nicht gänzlich vertilget, noch uns verlassen, sondern uns Gunst, Gnade und Barmherzigkeit verschaffet bey den Häuptern, dem Rathe, den Weisen und Erlauchten, den Lehrern und Predigern, den mitleidigen Frauen, Jünglingen und Jungfrauen, der berühmten Stadt Müllhausen, welche uns unter ihre Flügel aufgenommen. Denn da sie unsre Trübsalen gesehen, gaben sie uns bey ihnen Zuflucht vor unsern Feinden, die uns bedrängten; sie nahmen uns auf in ihre Häuser; den Hungrigen gaben sie von ihrem Brod; sie bedeckten unsere Nackenden; ihr Geld liessen sie häufig den Armen unsers Volks zufliessen. Ach, unser Gott, du Gott unserer Väter Abrahams, Isaks und Jacobs! lass doch, wir bitten dich, ihr Allmosen und was sie den Kindern unsers Volks, um sie bey Leben zu erhalten, gegeben haben, vor dich kommen! Siehe an ihre Rechtschaffenheit und die Treue ihres Herzens; denn wenn diese Stadt Müllhausen nicht unsre Zuflucht, dahin wir hätten fliehen können, gewesen wäre, so wären wir, unsre Weiber und Kinder im Elend vergangen. Derowegen, unser Vater, der du im Himmel wohnest, sieh von deiner heiligen Wohnung, dem Himmel, herab und gib ihnen, ihren Frauen und Kindern den Thau des Himmels und die Fettigkeit der Erde; segne und beglücke all ihr Thun; lass sie ihre Jahre lang und vergnügt zubringen; sättige sie mit vieler Freude und gib ihnen den Reichthum des Guten, das du den Frommen aufbewahret hast; befreye sie von aller Angst, von aller Drangsal, von aller Plage, und Krankheit in Zeit und Ewigkeit, wir sprechen Amen!

(Imprimé à Bâle chez G. Haas, septembre 1789.)

1) *Voyage d'une Française*, l. c.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

ENTRE

LE DUC D'AIGUILLON ET LE PRINCE-COADJUTEUR LOUIS DE ROHAN

(SUITE [1])

Lettre n° XV du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 11 septembre 1772. Nous apprenons, Monsieur, de Pétersbourg et de Berlin que le concert relatif au démembrement de la Pologne doit avoir été arrêté définitivement dans la première de ces villes les premiers jours du mois d'août ». Le roi est impatient d'en connaître les détails.

Lettre n° 58 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. De Bohême, le 13 septembre 1772. Il annonce la nouvelle de la rupture du congrès de Fokschani [2]). Il la tient du prince de Kaunitz qui est aussi sur les terres du prince de Paar près d'Austerlitz.

Lettre n° LVII du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. Versailles, le 16 septembre 1772. Le ministre annonce qu'il a reçu la lettre n° 56 du 3 et du 4 septembre

1) Voir la livraison de mars-avril 1907.

2) Cfr. DE SMITT, *Frédéric II*... Collection de documents, p. 175; ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 453; Ad. BEER, *Die erste Theilung Polens*, II, p. 254.

Digitized by Google

et qu'il l'a lue au Roi. « Sa Majesté, continue-t-il, ne peut qu'attendre que le comte de Mercy exécute les ordres dont il doit être chargé selon ce que M. le prince de Kaunitz vous a annoncé, et il serait superflu de prévenir par des conjectures les faits dont cet ambassadeur doit nous donner communication ».

Lettre n° 59 écrite de Bohême par le prince de Rohan au duc d'Aiguillon le 17 septembre 1772. Il annonce que le prince de Kaunitz lui a montré sur la carte de Pologne les lots échus à l'Autriche, à la Russie et à la Prusse. « On convient, ajoute l'ambassadeur, que le meilleur lot est au roi de Prusse ». Il fait ensuite la remarque que c'est ce dernier qui « donnait la loi et il n'est pas oublié ». Les trois puissances doivent présenter au roi de Pologne le plan de partage, et leurs manifestes seront ensuite publiés.

Lettre n° 60 au duc d'Aiguillon écrite de Vienne par l'abbé Georgel le 21 septembre 1772. Il envoie le manifeste que les trois cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin vont publier en Pologne [1]) et le mandement de l'Impératrice-Reine pour la prise de possession des provinces qui forment son lot. L'Empereur doit avoir une entrevue avec le roi de Prusse à Troppau. Le comte de Clary, qui arrive du Banat de Temesvar, rapporte qu'on fait passer de l'artillerie et des munitions de guerre vers Belgrade et qu'il y a un mouvement de troupes en Hongrie.

Lettre n° 61 au duc d'Aiguillon écrite de Vienne par l'abbé Georgel le 26 septembre 1772 [2]). Le prince de Kaunitz a dit à l'ambassadeur que la révolution de Suède peut entraîner une guerre générale, que la

1) Cfr. FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, VII, p. 88; ANGEBERG, *Recueil des traités et conventions concernant la Pologne*, p. 106.

2) Nous l'avons publiée en entier dans notre travail : *La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*, p. 11. Un extrait de cette lettre se trouve aussi dans LOUIS BORNEVILLE DE MARSANGY, *Le comte de Vergennes, son ambassade en Suède*, p. 314.

Digitized by Google

France devrait l'empêcher en engageant le roi Gustave à céder aux exigences de la Russie. Réflexions de l'ambassadeur.

Lettre n° LIX du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 59 du prince de Rohan. — « Versailles, le 1er octobre 1772. Les détails que vous nous donnez sur les lots que les trois puissances copartageantes se sont adjugées en Pologne nous ont été confirmées par M. de Mercy. Cet ambassadeur avait assuré précédemment sur la foi de la convention signée à Pétersbourg que cette cour ne prenait rien dans les dépouilles de la Pologne. Mais il paraît que le cabinet russe s'est ravisé et que la facilité d'une acquisition certaine, quoiqu'assurément modique, l'a emporté sur les vues de gloire et sur la fidélité à ses promesses solennelles qui l'avaient d'abord engagé à ne pas toucher au territoire de Pologne. Elle espérait probablement alors de se dédommager aux dépens des Turcs, espoir que la rupture du congrès rend désormais moins certain. M. de Mercy, le ministre de Prusse et le chargé d'affaires de Russie m'ont remis bien séparément la copie de la déclaration uniforme de leurs cours. Cette pièce est également remarquable par cette circonstance et par la forme et par le fonds de son contenu. Nous avons d'ailleurs reçu un exemplaire de la proclamation du roi de Prusse pour annoncer sa prise de possession à ses nouveaux sujets et le mémoire expositif de ses droits doit nous parvenir incessamment. Comme la cour de Vienne doit de son côté publier des pièces semblables, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien nous les envoyer dans leur langue originale et même d'y ajouter les écrits de la Russie sur le même objet qui se répandront sans doute à Vienne ». Le ministre ajoute qu'il désire être renseigné sur les mouvements de troupes en Hongrie et sur l'entrevue de l'Empereur avec le roi de Prusse.

Lettre n° LX du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 60 écrite par l'abbé Georgel. Versailles, le

Digitized by Google

4 octobre 1772. Il annonce que le comte de Mercy lui avait déjà remis la déclaration commune des trois cours, et il continue : « Les trois cours annoncent des déductions raisonnées sur les droits et les prétentions dont elles ont envahi, disent-elles, l'équivalent. On ne peut être que très curieux de les voir paraître. Si le système de ces déductions ressemble à celui que le manifeste du roi de Prusse annonce, on ne fera illusion ni aux jurisconsultes, ni au public éclairé ».

Lettre n° 64 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 7 octobre 1772. Il envoie le mémoire du comte Oginski, envoyé extraordinaire de Pologne, par lequel le roi Stanislas-Auguste demande les bons offices du Roi de France pour empêcher le démembrement de la Pologne [1]). Les résidents d'Angleterre [2]), de Danemark et de Hollande ont dressé procès-verbal contre les droits de douane que le roi de Prusse exige des bâtiments étrangers venant à Danzig. Au sujet du mouvement des troupes en Hongrie, le prince de Kaunitz a dit à l'ambassadeur : « Que la volonté de Leurs Majestés Impériales était de ne prendre aucun parti dans le démêlé de la Russie avec la Porte et qu'elles se contenteraient de continuer leurs bons offices pour accélérer la pacification. La conduite actuelle du roi de Prusse avec les villes de Danzig et de Thorn, les mesures que la Maison d'Autriche prend pour en imposer sur les frontières de Hongrie pourraient fournir matière à des réflexions intéressantes ».

Lettre n° 65 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 10 octobre 1772. Le retard de mon courrier, Monsieur le Duc, et l'inaction du moins apparente qui règne aujourd'hui dans la politique de la cour

1) Cfr. Adolf Beer, *Die erste Theilung Polens*, II, p. 206; Arneth, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p 399; Wolf, *Oesterreich unter Maria Theresia*, p. 532.

2) Cfr. de Smitt, *Frédéric II*... Collection de documents, pages 181-191.

Digitized by Google

de Vienne ne me mettent point à portée de vous donner des renseignements tels que vous les désirez. Il faudrait des détails positifs, et on ne pourrait que vous envoyer des conjectures. Ce qui cependant paraît mériter attention, c'est le silence même de cette cour, comme les moyens très visibles qu'emploie le roi de Prusse pour forcer Thorn et Danzig à se soumettre au sort des territoires qui les environnent. Un pareil acte de complaisance à la vue d'une infraction formelle du traité de partage qui vient d'être ratifié ne doit pas être supposé commandé par la seule crainte; il faut qu'on espère de la réciprocité, lorsqu'on voudra effectuer quelque projet. Malgré les aveux et les assurances du prince de Kaunitz, je crois que le ministère autrichien profitera des circonstances pour se faire rendre Belgrade ». L'ambassadeur mande ensuite la disgrâce des comtes Grégoire et Alexis Orlow.

Lettre n° LXI du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 61 de l'abbé Georgel[1]). Fontainebleau, le 15 octobre 1772. Si la Suède était attaquée par la Russie, elle serait soutenue par la France. Le ministre se plaint de la conduite tenue par la cour de Vienne à l'égard de la France. Le roi de France reste attaché à l'alliance.

Lettre n° 68 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 21 octobre 1772. Il annonce l'entrée solennelle du comte de Pergen à Léopol pour prendre possession des districts de Pologne occupés par les troupes autrichiennes. Le magistrat et la ville ont refusé d'assister à cette prise de possession[2]). Le clergé s'est prêté à tout ce qu'on a exigé. Le comte de Pergen a fait chanter le *Te Deum* à la cathédrale. Le jour de la

1) Publiée dans la *Question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*, p. 13. Cfr. DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 282.

2) Selon GFRÖRER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, IV, zweite Abtheilung, p. 148, tout le magistrat, excepté le staroste Kicki, un ami personnel du roi de Pologne, aurait assisté à la cérémonie.

Digitized by Google

prestation du serment n'est point encore fixé. Les trois puissances s'occupent à gagner des voix pour faire légitimer par la Diète le traité de partage. On prodigue l'argent et les promesses. Le comte de Pergen distribue des bijoux et des diamants aux dames polonaises qui ont du crédit sur l'esprit de leurs maris. Le roi de Pologne est toujours décidé à ne se prêter à rien de contraire aux droits de la république. On croit que le roi de Prusse, assuré de ne pas être inquiété, cherchera à s'agrandir encore. Les cours de Vienne et de Pétersbourg ne doivent pas avoir cette complaisance sans être assurées d'être dédommagées.

L'ambassadeur parle ensuite du danger qui menace la Suède et de la nécessité de former une ligue contre les ennemis de ce royaume [1]).

Lettre n° 69 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 24 octobre 1772. L'ambassadeur donne d'abord des détails sur les positions des troupes autrichiennes en Pologne, et il continue : « Les affaires de Suède occupent beaucoup le ministère autrichien. L'Impératrice, qui ne respire que tranquillité et paix, voudrait qu'on pût éteindre le plus tôt possible l'étincelle qui menace l'Europe d'un embrasement général. C'est ainsi qu'elle s'est exprimée. Elle a ajouté ce qui m'avait déjà été dit par M. le prince de Kaunitz que la czarine et le roi de Prusse étaient absolument décidés à ne pas tolérer la nouvelle forme de gouvernement. Ce ministre me parlait encore avant-hier de ses appréhensions ; je suis actuellement occupé, me dit-il, à trouver les moyens de calmer Pétersbourg et Berlin et à les amener, s'il était possible à des arrangements pacifiques ; mais pour cela il faudrait nécessairement des modifications dans la nouvelle constitution de Gustave. Je demandai ce qu'il fallait entendre par ces modifications et je repré-

1) V. dans notre *Question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*, p. 19, le texte de la lettre de l'ambassadeur.

Digitized by Google

sentai qu'il paraissait bien difficile d'apporter aucun changement à ce qui venait de se passer. Alors M. de Kaunitz me reprenait qu'on agissait auprès du roi de Prusse et de la czarine pour porter ces deux cours à des tempéraments de douceur. Je lui ai objecté que si le roi de Prusse avait en vue un appas aussi attrayant que la Poméranie et d'autres objets comme l'île de Rugen, il ne serait pas aisé de l'y faire renoncer par de simples observations et de bons procédés. Le ministre me répéta qu'il serait pour lors nécessaire que le roi de Suède, son neveu, se prêtât aux propositions qui lui seraient faites et que ses amis devraient l'y engager.

« Il est facile de voir les motifs de cette conduite du ministère autrichien. La Maison d'Autriche est notre alliée, elle sait l'intérêt que nous prenons à la Suède et l'influence que nous avons eue dans la dernière révolution. Elle voudrait ne pas se trouver dans le cas de prendre parti contre nous ou contre ses nouveaux amis, ou même de rester neutre dans une telle alternative. Son but est peut-être de chercher à effacer l'impression de ce qui vient de se passer en Pologne par l'avantage qui résulterait de ses bons offices en cette occasion. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 70 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 28 octobre 1772. Le ministère de Pétersbourg emploie tous les moyens propres à captiver l'attachement de ses nouveaux sujets. On les traite avec humanité et douceur, on leur laisse tous leurs privilèges; on travaille avec succès à les rassurer sur les craintes excessives qu'on leur avait inspirées contre la domination des Moscovites. Les grands seigneurs retirés dans leurs terres voient, dit-on, avec chagrin qu'il ne leur serait pas facile de soulever le peuple gagné par des bienfaits journaliers et par les promesses les plus séduisantes. Ainsi la nouvelle domination s'établira insensiblement, et les Lithuaniens subjugués par l'amour de la tranquillité et d'un bien-être, plus à l'abri

Digitized by Google

des revers, s'habitueront à devenir russes... La czarine vient d'écrire de sa propre main à l'Empereur et à l'Impératrice-Reine des lettres de félicitations sur les nouvelles acquisitions de la Maison d'Autriche en Pologne en se félicitant elle-même de ce que cette circonstance renouvelait et resserrait les liens de l'ancienne alliance et de l'étroite amitié qu'il était bien essentiel de rendre durable. Leurs Majestés Impériales ont dépêché samedi dernier un courrier pour porter à Pétersbourg leurs réponses qui sont dans le même esprit. Il est certain [1]) que l'Empereur, par un article séparé, a accédé au traité et l'a ratifié. Ce fait ne doit laisser aucun doute sur la part très active que ce prince a eue au démembrement. Car, à quel titre pourrait-il accéder à ce traité et le ratifier? Il n'est point encore roi de Hongrie, et la Pologne n'a aucun rapport avec le chef de l'empire. Tout concourt, Monsieur le Duc, à me persuader la vérité des faits détaillés et consignés dans ma lettre n° 51 du 9 août dernier.

« J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur le Duc, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Lettre n° 71 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 3 novembre 1772 [2]). L'ambassadeur a eu deux entretiens avec le prince de Kaunitz : les deux cours de Versailles et de Vienne doivent empêcher que la guerre n'éclate à propos de la question de Suède. Pour gagner l'Empereur à ses vues, le roi de Prusse lui a, dit-on, promis de leur aider à recouvrer l'Alsace et la Lorraine.

Lettre n° 73 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 9 novembre 1772. Cette dépêche, Monsieur

1) Les trois phrases suivantes sont aussi citées par VATEL, *Histoire de madame de Barry*, II, p. 460. Vatel les fait suivre d'un extrait de la lettre n° 71 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon.

2) Publiée dans notre *Question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*, p. 20.

Digitized by Google

le Duc, devant être très longue et, je crois, très importante pour le moment, je ne dois pas l'exposer même en chiffre à l'inquisition des déchiffreurs. Le sieur Barth, avant de partir, m'a encore répété combien on était habile ici dans cet art. D'ailleurs il me semble que, quelqu'économe que je sois de l'argent du Roi, quelques courriers de plus ou de moins dans une année ne font pas un objet, quand il s'agit de la sûreté du service. Du reste, si je ne me trompe, je me conformerai à ce que vous me prescrirez.

« En conséquence des ordres du Roi, après m'être bien pénétré de l'objet dont j'avais à parler au prince de Kaunitz, je me suis rendu chez ce ministre; il était prévenu des choses que j'avais à lui dire, lui en ayant parlé sommairement la veille. J'avais cru cette précaution nécessaire, afin qu'ayant le temps de penser à la matière de notre entretien, ses réponses en devinssent plus intéressantes, plus décisives, lui étant par là la réserve qu'inspire souvent l'embarras du premier moment ».

L'ambassadeur parla d'abord de l'ambition du roi de Prusse, qui n'étant pas encore satisfait des nouvelles acquisitions, menaçant d'attaquer la Suède. Il insista ensuite sur la nécessité de maintenir l'équilibre dans le Nord et de ne pas laisser écraser le roi de Suède. Il rappela la résolution du roi de France de soutenir ce prince par tous les moyens possibles. Il montra le désir du roi Louis XV de savoir la façon de penser de Leurs Majestés Impériales à cet égard ainsi que le parti qu'elles prendraient, si la ville de Danzig réclamait leur protection contre le roi de Prusse. Le prince de Kaunitz répondit que l'Autriche suivait à l'égard de la Suède une politique plus réservée que la France, que Leurs Majestés Impériales accorderaient à la Suède leurs bons offices en prêchant la modération vis-à-vis d'elle, que les menaces du roi de Prusse n'étaient peut-être qu'affectées pour plaire à la Russie, qu'en supposant la guerre inévitable l'Autriche n'y prendrait pas d'intérêt

Digitized by Google

actif et se bornerait à une neutralité parfaite, enfin que les Danzigois devaient s'attendre à obtenir la protection des cours de Vienne et de Pétersbourg, s'ils étaient en cas de la requérir.

« Notre entretien allait finir, mais je priai le prince de Kaunitz de vouloir bien m'expliquer ce qu'il avait voulu dire en jetant de l'incertitude sur le fondement solide que l'on peut donner aux démarches du roi de Prusse vis-à-vis la Suède et d'un autre côté en regardant comme nécessaire de prendre des précautions, en cas que ses menaces eussent leur effet. Je lui observai que de pareilles précautions étaient onéreuses et dangereuses à prendre de la part d'une puissance protectrice, que ce qui n'était que précaution pouvait porter des voisins mal intentionnés et méfiants à prêter des vues plus étendues et que je le priais, s'il savait quelque chose de plus, de vouloir me le dire et m'expliquer ce qu'il entendait par les précautions qu'il croyait prudent de prendre. Il répondit que son amitié personnelle l'engageait à me développer son idée, mais qu'il s'en fallait beaucoup qu'il eût l'intention de blâmer ce que l'on avait jugé à propos de faire ou de vouloir avoir l'air de donner des conseils, rendant trop de justice au mérite et aux lumières de Monsieur le duc d'Aiguillon, que du reste sa façon de penser était que la France dans la question actuelle devait combiner la *masse* des secours dont la Suède aurait besoin si elle était attaquée, voir ce qu'elle peut fournir elle-même, faire attention sur le peu de ressources que peuvent lui donner d'autres puissances, au nombre desquelles il croit qu'il ne faut pas compter le Danemark, par conséquence que toute la charge retomberait sur la France ; que l'Angleterre ne verrait point tranquillement nos démarches et que les ministres de cette puissance, sans en être priés, avaient déjà signifié que, s'il sortait une escadre de nos ports pour aller dans la Baltique, sur-le-champ ils en armeraient une autre pour s'opposer à nos vues, qu'ainsi il persistait à penser qu'il fallait porter le roi de Suède

Digitized by Google

plutôt à faire quelques sacrifices que de s'exposer à tout perdre en voulant trop conserver, et il finit en me répétant qu'il n'y avait que son attachement pour la France et son amitié personnelle pour moi qui eussent pu l'engager à s'exprimer avec cette simplicité.

« Le 11 novembre. Quelqu'essentielle qu'ait été la conversation du prince de Kaunitz, et quoiqu'elle répande beaucoup de lumière sur la politique, j'ai cru que de me ménager dans ce moment un entretien avec Sa Majesté l'Impératrice pouvait ajouter ou au moins confirmer les notions que j'avais acquises de son ministre. En conséquence de cette réflexion j'ai profité des facilités que me donnent les bontés de Sa Majesté pour lui demander un entretien particulier sans me servir des formes de l'audience. Après quelques objets personnels qui formèrent le commencement de l'entretien et dont je prendrai aussi la liberté de rendre compte succinctement, étant fait pour dissiper tous les nuages, si la calomnie avait osé faire parvenir le mensonge jusqu'au Roi, Sa Majesté l'Impératrice me parla des affaires de Pologne et me dit[1]) combien ce partage lui avait déplu, qu'elle y avait été forcée par les circonstances, qu'elle avait espéré longtemps que les discussions qui auraient pu naître en auraient empêché l'exécution, mais que l'accord et le traité avaient été faits entre la Russie et le roi de Prusse à son insu, et que, lorsqu'on lui en avait donné communication, elle y avait vu un article particulier où il était dit : Nous inviterons aussi la Maison d'Autriche, et, si elle refuse de se joindre à nous, ce refus ne nous empêchera pas d'exécuter notre projet et d'aller en avant. Sa Majesté ajouta qu'elle avait ensuite longtemps ignoré tous les arrangements subséquents et que ne pouvant naturellement nous instruire de cette incertitude de sa part et de cette position embarrassante, elle avait pris le parti de se

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 61.

Digitized by Google

vouer au silence le plus impénétrable et que le prince de Kaunitz avait tenu cette conduite, la seule qui pût convenir dans une telle occurenee de choses, avec le caractère de vérité. Le silence de Sa Majesté me permettant de reprendre la parole, je lui avouai que ce moment m'avait paru pénible à supporter, qu'il m'avait été impossible d'imaginer que, le roi de Prusse et la Russie paraissant d'accord avec la Maison d'Autriche et marchant conséquemment au but qu'ils se proposaient, cette marche n'eut point été annoncée à Sa Majesté Impériale et concertée avec elle, que la suite avait éclairci ce mystère[1]), qui, j'ose dire, était impénétrable en politique, que même je lui faisais l'aveu d'avoir instruit le Roi de mes vives inquiétudes et que sans pouvoir rendre compte de l'impression qu'elles avaient faite sur son esprit, je pouvais seulement certifier avec la plus exacte vérité que Sa Majesté toujours attachée à l'alliance avait conservé le sentiment le plus inviolable d'amitié pour l'Impératrice-Reine[2]).

L'Impératrice parut très sensible à cette expression; elle me chargea de témoigner au Roi combien elle en était vivement touchée, mais que ce silence de sa part n'avait porté que sur des choses qu'elle avait ignorées elle-même. Alors je crus que c'était l'instant d'amener les affaires de Suède et celles de Danzig en disant que ce même intérêt et ce même attachement de la part du Roi pour Leurs Majestés Impériales lui faisaient voir avec inquiétude pour leur sûreté future l'agrandissement subit du roi de Prusse; que ce monarque, non content de sa part considérable en Pologne, de Danzig dont il

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 63.

2) « Je vois clairement, écrivit Mercy à Marie-Thérèse le 15 mai 1772, que les arrangements projetés en Pologne n'ont point personnellement affecté le roi (Louis XV), qu'il croit que Votre Majesté ne pouvait pas se dispenser de donner les mains aux arrangements susdits et qu'ils sont une suite inévitable des circonstances. La seule chose qui pourrait peiner le monarque serait d'être dans le cas de croire que l'amitié de Votre Majesté s'est refroidie pour lui ». Cfr. la lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 14 novembre 1772.

Digitized by Google

fera bientôt sa proie, de la Poméranie suédoise qu'il semble dédaigner, mais que peut-être malheureusement il ne dédaignera pas de prendre, joint à tout cela l'agrandissement que pourrait lui donner la mort du margrave de Bayreuth, deviendrait 1) dans le Nord la puissance principale; que par conséquent tout ce qui pouvait lui donner des entraves devait être saisi; qu'il s'en présentait une occasion favorable et que la Suède délivrée des oppresseurs qui voudraient l'asservir deviendrait une puissance qui servirait de digue dans l'occasion; mais que les menaces que le roi de Prusse faisait en annonçant déjà la guerre comme inévitable, marquaient qu'il était instant de donner du secours à Gustave III et que, si les raisons politiques empêchaient Sa Majesté de concourir à cette bonne œuvre, j'étais bien persuadé que son cœur serait touché et affecté de la situation où se trouve ce jeune roi, adoré de son peuple, prudent, intrépide et malheureux; d'ailleurs que les sentiments élevés de Sa Majesté et connus à toute l'Europe étaient un sûr garant qu'elle n'oubliait point l'époque de 1757 où la Suède, malgré le risque qu'elle courait, n'hésita pas à lui donner preuve de son attachement. J'ajoutai promptement que le Roi, touché de la situation cruelle de Gustave, peiné de le voir à la veille de devenir la victime d'ennemis dangereux, était déterminé par sa bonté et sa justice à donner tous les secours que les circonstances lui permettraient. L'Impératrice qui m'avait écouté avec une grande attention me dit que, quand même la situation de la Suède ne serait pas par elle-même aussi touchante, il suffisait de voir l'intérêt que la France, sa bonne alliée, y prenait pour lui souhaiter les succès les plus favorables, mais qu'elle craignait bien que les Anglais ne nous laissassent pas agir tranquillement. Elle répéta encore plusieurs fois combien cet objet la tourmentait, et ensuite me parla de Parme...

1) Dans l'original il y a : le rendrait.

Digitized by Google

Si à cet instant la Grande-Maitresse n'était point venue avertir Sa Majesté qu'elle était servie depuis longtemps, je crois que cette conversation qui durait déjà depuis une heure et demie aurait été encore prolongée. En me retirant je demandai la permission à l'Impératrice de rendre compte au Roi en détail de tout ce qu'elle m'avait fait l'honneur de me dire. Je pensai que je lui devait cette marque de respect, l'entretien qu'elle venait de m'accorder n'étant point ministérial.

J'ai cru nécessaire d'ajouter aux réponses qui m'ont été données les questions et les réflexions que j'ai faites, afin que Sa Majesté juge si la manière dont je traite les affaires qu'Elle m'a fait l'honneur de me confier mérite son approbation, et, quoiqu'il ne soit peut-être pas en mon pouvoir d'approcher de la dignité qu'exige son ministère, puisque je suis chargé de parler au nom du plus grand roi, je supplie sa bonté de regarder mes efforts avec indulgence.

Quant à ce qui me regarde particulièrement, j'avais remercié Sa Majesté de ce qu'elle avait bien voulu faire grâce à quelques-uns de mes gens qui avaient été accusés d'avoir fait la contrebande et que j'avais fait punir très sévèrement pour servir d'exemple, quoique l'objet fut peu important. Sa Majesté voulut bien me dire qu'elle avait été sensible à cette exactitude de ma part. Je lui ajoutai que le comte de Wrbna, vice-président de la douane, et le comte de Seilern, chargé des affaires de police, m'avaient souvent dit tous les deux qu'il n'y avait point de maison d'ambassadeur où il y eut autant d'ordre et d'exactitude pour les règlements. Sa Majesté dit que c'était vrai et prit de là occasion pour me dire les choses les plus honnêtes et les plus flatteuses [1]). Je dois compte au Roi des choses personnelles qui m'intéressent sous le rapport

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 81.

Digitized by Google

de son service et qui peuvent lui faire croire que je suis digne de la confiance dont il m'a honoré, et ce ne sera jamais que sous ce rapport que j'oserai prendre la liberté de lui parler des agréments personnels que j'éprouve ici.

L'Impératrice, dans le même entretien, me fit aussi part de ses vives alarmes sur les tristes nouvelles qu'elle avait reçues des frontières de la Moldavie. La peste y fait, m'a-t-elle dit, des ravages effrayants; les troupes russes en sont déjà attaquées, et je crains bien d'apprendre que ce fléau ne s'étende jusqu'à notre cordon.

Le 12. « Le Roi, comme vous me le dites, Monsieur, par votre lettre n° LXII, ayant désiré que la matière qui intéresse les affaires de Suède fût traitée à fond et que je cherchasse à constater de la manière la plus positive et la plus détaillée qu'il me serait possible les dispositions de Leurs Majestés Impériales et leur conduite éventuelle relativement aux déterminations de la cour de Berlin, l'exposé que je viens de faire de mes conversations avec l'Impératrice et le prince de Kaunitz, ne doit, ce me semble, laisser aucun doute sur cet objet. Il en résulte ce que mes lettres précédentes vous ont déjà appris, que la cour de Vienne emploiera ses bons offices pour inspirer aux cours de Pétersbourg et de Berlin des voies de justice et de modération, qu'elle craint cependant de ne pas réussir, qu'elle ne croit pas à la neutralité de l'Angleterre et du Danemark et que, dans le cas d'une rupture, elle ne prendra aucune part active dans ce démêlé. D'où il est facile de conclure que la czarine et le roi de Prusse pourront agir contre la Suède sans que la Maison d'Autriche s'oppose efficacement à leurs projets. Cette singulière neutralité, Monsieur, dans des circonstances où une pareille inaction favorisera nécessairement l'agrandissement du roi de Prusse en Allemagne et la prépondérance de la Russie dans le Nord, ne décèle-t-elle pas le plan de ce système si dangereux et qui a dû paraître si invraisemblable, lorsque j'en ai donné l'éveil dans mes n°s 47 et 51 et

Digitized by Google

que j'en ai en quelque sorte prévu le tissu et l'enchaînement dans mon n° 37. Si je reviens souvent sur cet objet, c'est que rien ne dissipe mes craintes et que tout les augmente. Chaque jour, pour ainsi dire, déchire un coin du voile qui couvre les trames secrètes des puissances intéressées. Je puis me tromper et je le désire pour le bien de l'humanité et la tranquillité de l'Europe, mais dans la position des choses je dois au Roi l'hommage de mes doutes et de ma façon de voir. Je répéterai donc encore que les conférences de Neisse et de Neustadt ont fait naître entre l'Empereur et le roi de Prusse une intimité dont les suites ne sont que trop annoncées par les pièces intéressantes que je vous ai fait passer avec les numéros dont je viens de parler. Ce qui me confirme toujours dans cette façon de penser, c'est qu'en se rappelant le passé et en le combinant avec ce qui arrive, tout annonce l'avenir qu'on a prévu. Il doit paraître très probable aujourd'hui que toutes les démonstrations de la Maison d'Autriche antérieures au démembrement de la Pologne n'ont été que pour faire illusion et pour en imposer peut-être à l'Impératrice dont on craignait alors de ne pouvoir vaincre la répugnance. Il était question d'entraîner et de forcer son consentement, et, pour y réussir, on a fait mouvoir tous les ressorts de la crainte d'une guerre dont l'issue, lui assurait-on, ne pouvait que faire le malheur de ses peuples, le triomphe de ses ennemis et la diminution sensible de sa prépondérance en Allemagne. Quand l'armée autrichienne s'est rassemblée en Hongrie, on n'a pas douté qu'elle ne dût agir hostilement contre la Russie; cependant ni Pétersbourg, ni Berlin, son allié, n'en ont paru intrigués. Cette montre entrait dans le plan concerté et elle a effectivement produit tout ce qu'on en attendait, puisqu'elle a servi à détourner l'attention qu'on pouvait donner au développement du système d'union, dont les effets viennent d'étonner l'Europe. Je dois croire l'Impératrice vraie et sincère. La manière dont le partage de la Pologne *(sic)* l'affecte

Digitized by Google

encore, l'aveu si souvent répété d'en avoir ignoré le projet jusqu'au moment où elle a été nécessitée d'y concourir tout me persuade : 1) que l'Impératrice-Reine, comme elle l'a avoué, avait été séduite et entraînée (n° 37 du 17 juin); 2) que le prince de Kaunitz qui m'a dit plusieurs fois : « Il faut me plaindre, je n'ai aucune part à tout ce qui arrive » (n° 37 du 17 juin)[1]), a été obligé de se plier aux désirs de l'Empereur et qu'en ministre docile il opère en conséquence des vues décidées de l'héritier de la monarchie autrichienne; 3) que le roi de Prusse a su subjuguer l'Empereur et se l'attacher par des vues qui peuvent sans doute nourrir l'ambition de ce jeune prince et flatter sa vanité; car, enfin, Monsieur, on ne peut plus se dissimuler l'étroite liaison de ces deux monarques. Leur correspondance secrète n'est que trop vraie, et le ministre de Suède est venu m'assurer qu'il ne fallait plus douter du contenu de la lettre dont j'ai rendu compte dans mon n° 71; seulement, au lieu de cent mille hommes[2]), il y a *soixante mille hommes de mes meilleures troupes et mes vieux os, s'il en est besoin.* Le roi de Prusse insinue encore à l'Empereur, à ce qu'on sait des mêmes sources, qu'il est très essentiel que la Suède ne reprenne point son ancienne considération dans la balance du Nord, si on veut efficacement empêcher la France de s'immiscer dorénavant dans les affaires de l'Allemagne et qu'il a trop à cœur l'exécution de ce projet utile et glorieux pour laisser prendre racine à la nouvelle constitution. Cette insinuation ressemble trop à ce que le prince Henri, d'après l'extrait dont vous avez bien voulu me faire part, a mandé à la reine de Suède, sa sœur, pour ne pas mériter une attention particulière...

« Voilà, Monsieur, mes observations et l'ensemble des combinaisons que fournit le moment actuel. Il vous

1) Ces paroles ne se trouvent pas dans la lettre n° 37.
2) Cfr. *La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*, p. 22.

Digitized by Google

sera aisé de faire voir au Roi combien ma mission devient pénible et délicate. J'ose espérer de ses bontés qu'il voudra rendre justice au zèle qui dans ces circonstances critiques redouble mes soins et ma vigilance.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère et parfait attachement, Monsieur le Duc, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Lettre n° LXVIII du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 71 du prince de Rohan 1). — Versailles, le 21 novembre 1772. Le Roi recommande à l'ambassadeur d'employer tous les moyens imaginables pour savoir ce qu'il y a de fondé dans le projet de l'Empereur et du roi de Prusse d'envahir l'Alsace et la Lorraine.

Lettre n° 77 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 25 novembre 1772. Vous avez vu, Monsieur, par mes dépêches subséquentes à votre lettre n° LXVI que, quoique l'on dût croire que la Maison d'Autriche ne souffrirait ni l'invasion de Danzig, ni les vues du roi de Prusse sur la Poméranie suédoise, que même en conséquence des traités de garantie, elle devrait en outre de son intérêt particulier prévenir et réprimer un pareil attentat, cependant elle est très décidée à laisser faire à ce monarque ce qu'il jugera à propos et à ne jouer qu'un rôle passif, sans accorder aucun secours, sinon ses bons offices et ses conseils de modération aux cours de Pétersbourg et de Berlin. Je dois croire à cette résolution, puisque M. le prince de Kaunitz me l'a dit et que l'Impératrice me l'a confirmé. Le roi de Prusse connaissant cette détermination se trouvera plus libre de concevoir et d'exécuter ses plans d'ambition. Il me paraît donc nécessaire pour le moment actuel de tâcher de jeter une pomme de discorde entre la Maison d'Autriche, la Russie et le roi de Prusse...

1) Publiée dans notre *Question d'Alsace-Lorraine...*, p. 23; VATEL, *Histoire de madame du Barry*, p. 461.

Digitized by Google

Je pense que cette source de division pourrait mener les choses beaucoup plus loin, et si je dois croire ce que m'a dit l'Impératrice elle-même sur la peine que lui fait le partage de la Pologne en m'ajoutant, tant elle était affectée, qu'elle ferait, s'il était nécessaire, quelques sacrifices de la Hongrie, qui pourtant lui est si chère, pour voir rétablir les choses dans l'ordre antérieur, peut-être verrions-nous restituer à la république ce qui lui a été si injustement enlevé... Je ne fais, Monsieur le Duc, que vous tracer une idée; c'est au ministre plus instruit ou à la rejeter ou à en faire un plan suivi. J'use dans le moment de la permission que Sa Majesté a bien voulu me donner de lui communiquer mes pensées et ma manière de voir. J'ai l'honneur, etc.

P. S. « L'envoyé de Pologne, Monsieur, qui a pris ses audiences de congé pour retourner à Varsovie, vient de me faire part des dernières nouvelles que lui mande Stanislas-Auguste. En voici la substance : « Le ministre de Russie (ce sont les paroles de Stanislas) m'ayant demandé une audience, m'a dit qu'il venait au nom des trois cours me déclarer qu'elles désiraient la convocation d'une diète générale et que, si je l'exigeais, le ministre de Vienne et de Berlin me feraient eux-mêmes la même proposition, qu'il avait ordre de m'ajouter qu'en cas de refus on se verrait forcé de s'assurer de ma personne, et que je serais alors responsable des malheurs qui ne pouvaient manquer de fondre sur la Pologne; que les trois cours de concert, afin de hâter l'effet d'une diète qui devenait nécessaire pour terminer les troubles de la Pologne, avaient fait marcher des troupes en avant de leurs limites, et que ces troupes agiraient hostilemeut partout où on ne trouverait pas de dispositions pour cette convocation. J'ai répondu: vous avez traité jusqu'ici par écrit, continuez cette forme, je demanderai l'avis des sénateurs et je vous répondrai aussi par écrit ». Le roi de Pologne ajoutait: Il me parait très instant que la cour de Versailles, en

Digitized by Google

qui j'ai mis toute ma confiance, sache le plus tôt possible l'extrémité où je me trouve. Voyez le prince de Rohan et peignez-lui ma position en le priant de la mander à sa cour ». Quand l'envoyé de Pologne a pris congé de l'Empereur, Sa Majesté Impériale lui a dit [1]: « Tout bon citoyen polonais doit conseiller au roi Stanislas-Auguste de faciliter plutôt la convocation de la diète que nous désirons que de s'y opposer. Sa Majesté polonaise ne peut plus faire de bien, et elle ferait beaucoup de mal, si elle s'obstinait ; elle serait alors responsable de tout ce qu'on serait nécessité d'entreprendre pour pacifier enfin une république dont les troubles intéressent trop essentiellement ses voisins, pour qu'ils ne cherchent point à les faire cesser par tous les moyens possibles.

« Si Pétersbourg changeait de système, si Vienne était sincère dans tout ce qu'elle nous a dit de ce démembrement, cette diète pourrait opérer un bien. Les nonces n'étant ni forcés, ni gagnés, ni sollicités par ces deux cours pour acquiescer au partage, il s'ensuivrait un refus authentique qui mettrait les puissances garantes plus à portée de signaler l'intérêt qu'elles prennent à l'intégrité de la Pologne. Si au contraire les trois cours ne désirent cette convocation que pour faire approuver leur invasion, voilà le système de l'oppression consommé. Cependant je ne conçois pas encore pourquoi les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin exigent une diète ; elle ne peut être censée légale qu'autant qu'elle sera libre et générale. Elle ne sera pas libre, puisqu'on la convoque les armes à la main et que la violence arrachera le suffrage des nonces ; elle ne sera plus générale, puisque les nonces des palatinats de Pologne et de Lithuanie qui ont prêté serment à des souverains étrangers ne doivent plus y avoir séance [2].

1) Cfr. VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, II, p. 462.
2) Cfr. Ad. BEER, *Die erste Theilung Polens*, II, p. 214 ; SCHLOSSER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, II, p. 246.

Digitized by Google

Il me semble que ces réflexions viennent à l'appui de celles qui sont contenues dans ma dépêche... ».

Lettre n° LXXI du duc d'Aiguillon au prince de Rohan en réponse à la lettre n° 73 du 9, du 11 et du 12 novembre. « Versailles, le 3 décembre 1772. Le Roi a écouté avec attention et une satisfaction marquée la lecture de la dépêche intéressante dont j'ai l'honneur de vous accuser la réception. Sa Majesté a trouvé dans votre relation et dans les réflexions dont vous l'accompagnez les lumières qu'elle désirait d'acquérir sur les objets importants qui y sont traités et sur lesquels j'ai été chargé plusieurs fois de vous marquer ses incertitudes. Elle a paru également contente et de la substance du compte que vous lui rendez et de la conduite que vous avez tenue dans cette conjoncture délicate et de votre manière de voir et de présenter les objets que vous traitez. C'est, Monsieur, avec une satisfaction vive et sincère que je vous transmets ces témoignages de la manière flatteuse dont votre expédition a été reçue.

« Le Roi ne se trouvera plus désormais exposé à établir sur de faux calculs les mesures qu'exige le système qu'il a adopté relativement à la Suède. Sa Majesté ne comptera plus sur l'assistance que l'intérêt évident de la monarchie autrichienne semblait lui promettre de la part de l'Impératrice-Reine ; mais Elle voit d'un autre côté que cette princesse n'assisterait pas d'une manière active les alliés auxquels elle fait le sacrifice de cet intérêt. Le Roi pense même, Monsieur, qu'elle emploiera ses bons offices les plus pressants pour calmer le ressentiment de la Russie et pour contenir l'ambition du roi de Prusse. La crainte de la guerre, qui a été un des plus puissants mobiles de sa politique, semble garantir à cet égard la sincérité des promesses de Monsieur le prince de Kaunitz ».

Le ministre continue que les nouvelles venant de Russie et d'Angleterre sont pacifiques. Il n'y a que le roi de Prusse qui cause des inquiétudes à cause des

Digitized by Google

vues qu'il pourrait avoir sur la Poméranie. L'ambassadeur doit sonder les dispositions de la cour de Vienne par rapport à la question de la Poméranie suédoise, si elle permettrait que le roi de Prusse s'en emparât. « Voilà, Monsieur, le point sur lequel il nous reste à constater les dispositions de la cour où vous êtes... Au surplus, Monsieur, le Roi vous autorise à témoigner au prince de Kaunitz en son nom le gré que Sa Majesté sait à sa cour de s'être expliquée sans détour. Le premier devoir de l'alliance doit être en effet la franchise et la bonne foi. Vous ajouterez d'ailleurs à ces témoignages les protestations les plus fortes du désir constant de Sa Majesté à maintenir et à cultiver l'union dont Leurs Majestés Impériales paraissent de leur côté prendre la conservation si fort à cœur.

« Tels sont en effet, Monsieur, les sentiments du Roi, et Sa Majesté m'a chargé de vous réitérer les instructions qu'Elle vous a ci-devant transmises à cet égard. Vous jugez aisément qu'Elle n'en est pas moins attentive à l'intelligence étroite établie entre l'Empereur et le roi de Prusse et aux suites qu'elle peut produire. Les détails dans lesquels vous entrez ont fait une forte impression sur son esprit et Elle parait disposée à s'occuper des vues nouvelles que cette position pourra lui inspirer. Elle pense néanmoins que l'Impératrice-Reine est trop attachée au système auquel elle doit le maintien de la paix qu'elle chérit sans mesure pour être accessible aux moyens qu'on pourrait employer pour l'entraîner dans des projets contraires. Sa Majesté a remarqué avec satisfaction l'opinion que vous avez vous-même de la constance des sentiments de cette princesse. Il serait superflu, Monsieur, de vous répéter à quel point le Roi désire d'être informé des moindres particularités qui concernent l'intelligence de ces deux monarques.

« Sa Majesté a vu avec plaisir la justice que l'Impératrice-Reine a rendue à vos sentiments par rapport à

Digitized by Google

la contrebande dont quelques-uns de vos gens s'étaient rendus coupables. Elle y a fort applaudi Elle-même et Elle a paru bien persuadée que la noblesse de votre façon de penser personnelle, d'accord avec la dignité du caractère dont vous est revêtu, ne vous permettrait jamais d'user d'une connivence toujours odieuse et préjudiciable à la considération d'un ministre public [1]).

« Je ne dois point terminer ma lettre sans vous transmettre, Monsieur, les témoignages de la sensibilité avec laquelle le Roi a reçu tout ce que l'Impératrice-Reine vous a dit pour lui dans l'audience que vous vous étiez ménagée de cette princesse. Vous voudrez bien la lui témoigner à la première occasion qui s'en présentera. Les détails où je suis entré sur les dispositions des puissances dont la Suède pourrait avoir quelque chose à craindre vous mettront en état de calmer les inquiétudes obligeantes de Sa Majesté Impériale. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° LXXIII du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 77 du prince de Rohan [2]). « Versailles, le 8 décembre 1772. J'ai donné lecture au Roi dans son conseil des réflexions que vous faites sur la situation et les dispositions des cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, ainsi que le plan que vous croyez propre à conserver Danzig dans sa liberté et empêcher les envahissements ultérieurs du roi de Prusse en Pologne et dont l'exécution vous paraît même capable de produire des effets encore plus importants. Je ne puis que vous confirmer, Monsieur, les assurances que j'ai déjà eu l'honneur de vous transmettre du gré que Sa Majesté vous sait des preuves du zèle que vous lui donnez. Elle n'a point encore pris de jugement sur ce qu'il convient de faire dans une situation aussi compliquée et jusqu'ici aussi peu développée que l'est celle des

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 81, note 1.
2) V. VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, II, p. 462.

Digitized by Google

puissances copartageantes et de toutes celles qui peuvent et doivent s'intéresser directement ou indirectement à leur union. Il n'est sans doute pas de système qui dans ces circonstances n'offre de grandes difficultés; mais la prudence peut les surmonter; il faut croire que le Roi saura en trouver les moyens.

« Le propos que l'Impératrice-Reine vous a tenu prouve bien l'opinion qu'elle veut qu'on ait de sa manière d'envisager cette œuvre d'iniquité; mais ses regrets sont-ils assez vifs pour la porter à renverser un ouvrage presque consommé? Le Roi désire, Monsieur, que vous tâchiez de constater le plus particulièrement qu'il vous sera possible la force de ce sentiment de cette princesse. Sa Majesté présume bien que ce qui lui serait peut-être le plus difficile, c'est de résister à l'ascendant de l'Empereur et à l'intérêt que les exhortations de ce prince au comte Oginski prouvent assez qu'il prend à la conservation de ses nouvelles acquisitions et à l'espèce de légitimation qu'il parait d'accord avec le roi de Prusse d'extorquer à la malheureuse Pologne. Les diètes qui se sont tenues depuis l'avènement de Stanislas-Auguste au trône sous les armes russes et au résultat desquelles la violence donnait une sanction irrésistible offrent des exemples trop analogues aux vues des deux monarques, pour qu'ils négligent de les imiter, et la précipitation, avec laquelle on veut contraindre le roi de Pologne à convoquer la diète, laisse très peu de moyens pour s'opposer à la consommation de cette nouvelle violence.

« Nous n'avons rien à ajouter, Monsieur, aux instructions que vous avez sur les affaires de Suède. Le Roi attend avec impatience les éclaircissements qu'il vous a chargé de lui procurer sur la façon de penser de la cour de Vienne relativement aux droits que la Suède aurait de réclamer l'assistance de l'Empereur, de l'Empire et de tous ses membres, si la Poméranie suédoise était attaquée. J'ai l'honneur, etc. ».

Digitized by Google

Lettre n° 79 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon [1]. Vienne, le 10 décembre 1772. L'ambassadeur rend compte d'un entretien qu'il a eu avec l'Empereur au sujet des affaires de Pologne et de Suède. L'Empereur ne songe pas à recouvrer l'Alsace et la Lorraine. « Certainement, lui dis-je (à l'Empereur Joseph II), continue le prince de Rohan, « Vous êtes assez fort pour écraser un homme (le roi de Pologne) qui est sans défense; il ne peut lutter, mais de son sang il naîtra des défenseurs et de ses Etats dévastés peut-être un peuple de guerriers, c'est-à-dire que la Pologne peut devenir tôt ou tard pour la Maison d'Autriche une source de malheurs; car j'ai peine à croire que les puissances intéressées à la balance du Nord laissent opérer la destruction totale de la Pologne, et, encore plus, qu'elles laissent tranquillement les possesseurs jouir de ce nouvel agrandissement et qu'elles n'aient pas toujours le projet de ramener à peu près les choses dans l'état où elles étaient auparavant, projet qui me paraît très conforme à la répugnance que Votre Majesté et Sa Majesté l'Impératrice ont bien voulu me témoigner par les expressions les plus fortes et les plus justes d'avoir été nécessités à prendre part à ce démembrement. — Et, qui voulez-vous, dit l'Empereur, qui exécute ce projet? Les autres puissances ont aussi leur occupation particulière. — Oui, Sire, lui dis-je; mais Votre Majesté et l'impératrice de Russie connaissent leurs intérêts et le caractère du roi de Prusse; il n'en faut pas davantage pour devoir tout attendre.

« Comme je craignais de m'expliquer davantage et que j'étais bien aise d'en rester là pour mes projets ultérieurs, je pris la liberté de lui représenter qu'on avait ouvert deux fois la porte du côté de l'Impératrice et que toute la cour qui était rassemblée dans l'apparte-

1) Publiée dans notre travail : *La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*, p. 24. Voir VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, II, p. 463; DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 276.

Digitized by Google

ment attendait depuis plus d'une heure. Adieu, dit-il, puisqu'il faut nous quitter; mais c'est à regret, et je souhaite que nous puissions nous retrouver promptement. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 80 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 16 décembre 1772. Mon courrier, Monsieur le Duc, a trouvé les chemins si mauvais, surtout en Souabe, qu'il n'a pu arriver ici que le 12 au soir. Il m'a remis les lettres n°s LXXI et LXXII et la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois. Je vous prie de mettre aux pieds du Roi l'hommage de ma respectueuse sensibilité et de ma reconnaissance. Je suis pénétré de la satisfaction que Sa Majesté a la bonté de témoigner de mon travail. Je désire que tous les jours de ma vie soient consacrés à lui donner des preuves de la constance de mon zèle : c'est mon seul but, c'est ma seule gloire » 1).

L'ambassadeur parle ensuite des affaires de Suède qui vont s'arranger. Les ministres de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin ont présenté un Mémoire à Varsovie pour exiger la convocation d'une diète avec menace en cas de refus de faire dévaster la Pologne par leurs troupes 2). Traitements inouïs que la cour de Vienne fait éprouver aux Confédérés au préjudice des promesses qu'elle leur avait faites. On croit que les Turcs consentiront à l'élection libre du Khan des Tartares, sauf la confirmation du Grand-Seigneur 3). La Porte pourra aussi accorder à la Russie dix à douze millions de roubles pour les frais de la guerre 4). Le Danemark

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 45.

2) Cfr. ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 397-401; WOLF, *Oesterreich unter Maria Theresia*, p. 532; DE SMITT, *Frédéric II...*, op. cit., p. 193; Ad. BEER, *Die erste Teilung Polens*, II, p. 201; FRÉDÉRIC LE GRAND, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg...* Oeuvres historiques de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, VI, p. 58.

3) Cfr. Ad. BEER, op. cit., p. 254.

4) FRÉDÉRIC LE GRAND, op. cit., p. 69.

Digitized by Google

va faire négocier un emprunt de deux millions de florins à Gênes. L'ambassadeur de Suède tâchera de l'empêcher.

Lettre n° 85 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 26 décembre 1772. Une méprise dont je viens d'être instruit me persuade de plus en plus qu'on ne saurait trop prendre de précautions pour dérober à ce ministère le contenu des dépêches et que des courriers deviennent nécessaires, lorsque les matières exigent du secret. Je sais déjà qu'on décachetait tous mes paquets et qu'on en transcrivait le chiffre. En recachetant dernièrement au bureau du déchiffrement une de mes lettres à Danzig, comme on a ici votre cachet et le mien, au lieu de mettre l'empreinte du mien, ils se sont servis du vôtre. M. Gérard m'en a prévenu » [1]).

Lettre du prince de Rohan au duc d'Aiguillon [2]). « Vienne, le 9 janvier 1773. Je vous ai prévenu, Monsieur le Duc, au commencement de l'année dernière, que j'avais distribué à MM. de Naillac, de Parcieux, de Bulach et de la Mirandole différents objets de travail. M. de Naillac, comme ayant voyagé dans le Nord, était chargé de ce qui pouvait intéresser ce pays relativement aux circonstances actuelles. MM. de Parcieux et de Bulach ont été occupés du militaire autrichien et des changements qui pourraient y survenir. M. de la Mirandole doit tracer le tableau de la constitution civile. Ces trois derniers veulent encore ajouter quelques observations au travail qu'ils ont fait. Je ne vous fais donc passer aujourd'hui que le mémoire que m'a remis le chevalier de Naillac. Je désire qu'il ait votre approbation et qu'il puisse être un titre pour lui mériter les bontés du Roi. J'ai l'honneur, etc. ».

A cette lettre est joint le mémoire du chevalier de Naillac, qui a pour titre : *Réflexions politiques sur la Suède et sur l'état présent du Nord.*

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 54.
2) Citée en partie dans l'*Introduction*, p. 46.

Digitized by Google

Les lettres suivantes traitent surtout des affaires de Liège, de Suède (ce pays sera-t-il attaqué par les Russes ou non?) et de Pologne (convocation de la Diète, guerre entre la Russie et la Turquie, congrès de Bucharest, voyage de Joseph II en Transylvanie et en Pologne), et des réformes militaires en Autriche.

Lettre n° 97 au prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 19 février 1773. L'ambassadeur parle d'abord d'une convention qu'il a eue avec l'Empereur. Celui-ci affirme qu'il n'y a point entre lui et le roi de Prusse de correspondance soit secrète, soit indirecte; il représente le roi de Prusse comme étant redoutable par son génie, ses ressources et ses talents militaires. Sa puissance est très difficile à détruire. La cour de Vienne souhaite que le roi de Prusse ne soit pas attaqué.

« Il me reste, Monsieur, à répondre à un article de votre lettre (n° LXXXII) du 25 janvier dernier, où vous vous exprimez ainsi : Je vous observerai que toutes les conjectures se trouvent depuis longtemps épuisées, ce sont des faits que le Roi désire avoir désormais pour base de son jugement définitif et que c'est à tâcher de lui en fournir que Sa Majesté compte que vous emploierez toutes les ressources de votre zèle et de votre activité [1]).

« Je pourrais, Monsieur, me borner à une seule observation. Certainement si j'avais des faits plus positifs, je ne les tairais pas pour y substituer quelquefois des présomptions, et je crois qu'on ne me soupçonnera pas de manquer d'activité pour découvrir tous les faits qui peuvent intéresser ma mission et le service du Roi; mais, comme vous me répétez souvent cet avis et que dans plusieurs de vos dépêches vous me donnez à entendre que cet hommage de mes réflexions et de ma manière de voir ne plaît pas, je crois devoir y répondre. Un avis répété plusieurs fois tient du reproche;

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 31.

Digitized by Google

un reproche suppose une faute; si elle existe, il faut s'en corriger; si elle n'existe pas, il faut se justifier. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur, de mettre cette réponse sous les yeux du Roi.

J'ai toujours cru, comme je vous l'ai déjà marqué par ma lettre n° 63 du 2 octobre, que le principal devoir d'un ambassadeur était d'offrir à sa cour le tableau de celle où il est, de tâcher de pénétrer dans le secret de sa politique pour en connaître et démêler les ressorts et le but. Quand cette politique est décidée, que le le plan est connu, tout va de soi-même; des *conjectures* deviennent superflues; mais quand elle est problématique, que sa marche est compliquée, qu'elle prend des voies détournées et secrètes pour parvenir à ses fins et que l'ordre des choses reçoit une nouvelle impulsion, un ambassadeur zélé et attentif doit alors suivre la méthode la plus utile, qui est de partir des événements connus pour découvrir ce qui peut ou doit arriver. Telle est celle que j'ai constamment suivie, depuis que je suis à Vienne; et qui mieux que vous, Monsieur, peut me rendre la justice que la plupart de mes conjectures ne se sont que trop vérifiées? Je serais très fâché aujourd'hui de n'avoir pas *conjecturé* dès le 2 mars de l'année dernière que les trois puissances allaient s'unir pour démembrer la Pologne, de n'en avoir pas donné l'avis dans ma dépêche n° 11 et de n'avoir pas par conséquent prévu le traité ou plutôt la convention particulière qui n'a été consommée que six mois après. Il ne pouvait qu'être utile que je n'attendisse pas le fait pour en donner l'éveil. Je serais très fâché, lorsqu'on le pouvait encore avec avantage, de n'avoir point indiqué les moyens de réunir la Confédération au roi de Pologne: je *conjecturais* alors la dévastation actuelle de ce malheureux royaume. Je serais très fâché de n'avoir pas proposé, il y a plusieurs mois, de séparer la Russie du roi de Prusse et de se concerter avec la cour de Vienne pour un objet si essentiel au bien de l'Europe. Je *conjecturais* que ce plan qui devait être tôt ou tard

Digitized by Google

adopté, différé plus longtemps deviendrait d'une exécution plus difficile. Je *conjecturais* encore les usurpations journalières du roi de Prusse et l'ascendant presque irrésistible qui le rend aujourd'hui puissance dominante dans le Nord. Je ne puis être fâché d'avoir *conjecturé* que les cours de Pétersbourg, de Berlin, de Copenhague, malgré leurs déclarations, se disposaient à attaquer la Suède. Ces *conjectures*, qui ont encore donné lieu à l'avis contenu dans votre dernière dépêche n° LXXXIV du 31 janvier, étaient cependant appuyées sur plusieurs faits :

« Premier fait. L'Angleterre ne souffrira pas de flotte française dans la Baltique.

« Second fait. Le Danemark continue à faire des préparatifs de guerre et à ne point désarmer en Norvège, où il entretient toujours une armée de 20.000 hommes.

« Troisième fait. Le roi de Prusse reprend son ton dur et menaçant.

« Quatrième fait. La Russie assemble une armée de près de 30.000 hommes sur les frontières de Finlande.

« Cinquième fait. Le prince de Kaunitz a dit qu'il fallait se précautionner, ne pas trop se fier au roi de Prusse, qu'il existait toujours à Berlin et à Pétersbourg des méfiances contre la Suède, qu'on y craignait les suites de la nouvelle constitution, etc....

« C'est ainsi, Monsieur, que j'ai *conjecturé* et que j'ai cru donner au Roi des preuves de zèle, ne laissant rien ignorer à son ministre de tout ce qui pouvait fonder mes craintes et mes inquiétudes. Je n'y attache que la valeur que les choses ont en elles-mêmes; c'est au ministre qui est placé au centre de la négociation à les apprécier; mais quand une suite de *conjectures* appuyées sur des faits sont devenues des faits elles-mêmes, on est autorisé à croire qu'on a bien fait de les présenter. Ainsi, Monsieur, je continuerai cette marche, à moins que vous ne me marquiez que le

Digitized by Google

Roi me l'interdit. Pour lors je me bornerai à ne parler que des faits; mais il me faut un ordre pour me croire dispensé de faire ce que je pense être mon devoir.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur le Duc, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Lettre n° 99 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 27 février 1773. Vous me demandez, Monsieur le Duc, par votre dernière lettre n° LXXXV du 7 de ce mois de nouveaux éclaircissements qui constatent d'une manière plus décisive les *notions* et les *faits* que vous me dites *différer essentiellement des notions et des faits que Sa Majesté a sur des points aussi importants.* J'aurais désiré, Monsieur le Duc, pour m'éclairer moi-même et pour me guider plus sûrement dans les recherches qui pourraient ou me confirmer dans mon opinion ou la détruire que vous eussiez bien voulu m'indiquer ces *notions et ces faits qui diffèrent essentiellement.*

« J'ai dit, il est vrai, 1) que l'attaque de la Suède n'avait été que différée; 2) que l'indifférence simulée des Anglais était un secours réel promis aux ennemis de la Suède; 3) que le ton naturel du roi de Prusse renouvelait des craintes qu'on avait d'abord dissipées; mais, Monsieur, je crois avoir déjà montré la vérité de ces trois assertions dans mes n°s 90, 95, 97, et, comme je continue à être persuadé, ce serait contribuer au bien du service que de me mettre à portée d'être dissuadé, si vous croyez devoir ajouter plus de foi aux *notions* et aux *faits* qui diffèrent essentiellement ».

La cour de Vienne négocie vivement à Berlin pour se faire adjuger les villes de Cracovie et de Kaminiek qui lui sont nécessaires pour la conservation de ses nouveaux domaines. Le roi de Prusse ne fait sans doute des difficultés que pour obtenir d'autres complaisances, c'est-à-dire Danzig et Thorn. L'Empereur doit faire un voyage en Pologne après les fêtes de Pâques. La Diète

Digitized by Google

de Pologne est fixée aux termes exigés par la déclaration uniforme des trois puissances remise à Varsovie [1]).

« Soyez sûr, Monsieur, que je ne perds pas de vue l'objet dont le sieur Brunck est chargé; une affaire qui intéresse M. le duc d'Orléans et qui est recommandée par le Roi ne peut que mériter tous mes soins et toute ma vigilance. On travaille dans la chancellerie d'Etat à une réponse au Mémoire qui a été présenté sur cet objet. De nouvelles pièces survenues au sieur Brunck l'ont engagé à se désister sur certains points et l'ont mis à portée d'en consolider d'autres. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° XC du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 99 du prince de Rohan. « Versailles, le 11 mars 1773. J'ai reçu, Monsieur, la lettre n° 99 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois passé avec le paquet de Constantinople que vous avez bien voulu y faire joindre. Les lettres, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous les n°s 95 et 97 et postérieures à celle par laquelle je vous marquais le désir que le Roi aurait de recevoir des éclaircissements plus positifs sur des faits et des notions énoncées dans votre lettre n° 95 me sont parvenues successivement, ainsi que j'ai l'honneur de vous le mander. J'ai eu la plus grande attention de les mettre sous les yeux du Roi, afin d'aider Sa Majesté à fixer son jugement sur ces objets importants. Elle m'a chargé à cette occasion de Vous assurer qu'Elle ne vous laisserait jamais manquer des instructions nécessaires pour diriger vos démarches au plus grand bien de son service. Les vues que la cour de Vienne forme sur les villes de Cracovie et de Kaminiek faciliteront probablement celles du roi de Prusse sur Danzig et sur Thorn. Le Roi est persuadé,

1) Le 19 avril 1773. Cfr. ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p 406; Ad. BERR, *Die erste Teilung Polens*, II, p. 221.

Digitized by Google

Monsieur, de votre attention à l'informer de la suite de la négociation que vous mandez être établie entre les trois cours sur cet objet... ».

Lettre n° 113 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 28 avril 1773. La cour de Vienne veut assimiler la constitution de ses Etats à celle de Russie, c'est-à-dire établir une constitution toute militaire. Ordonnance pour la constitution militaire.

« Je tiens de bonne source et de la personne même à laquelle l'Impératrice l'a dit, un propos dont vous apprécierez, Monsieur, toute la valeur, mais que j'ai cru essentiel de vous rapporter.

« L'Impératrice se plaignit, il y a quelques jours, de tous les désagréments que lui causaient ses enfants. Elle excepta néanmoins Naples et Florence. Ils devraient, disait-elle, faire ma joie et ma consolation, et on dirait qu'ils ont conspiré contre la tranquillité de mes jours. Elle ajouta : Cette malheureuse affaire de Pologne continue à m'affliger ; c'est en conséquence, dit-on, que la France, l'Espagne et la Sardaigne s'unissent à notre insu par un traité particulier? quel peut-être, ajouta-t-elle, le but de cette ligue! Celle que nous avons faite avec Berlin et Pétersbourg, était nécessité par les circonstances et bien contre mon gré ; cependant, si on avait bien voulu, elle n'aurait pas eu lieu ; nous le demandions, mais j'espère toujours que rien ne rompra notre alliance avec la France. Quand M. le prince de Kaunitz, Monsieur, me parla de ce traité avec la cour de Turin, vous savez la réponse que j'y fis, et, quand sans marquer d'inquiétude, on est encore par forme d'entretien revenu sur cet objet, je m'en suis tenu littéralement à ce que vous m'avez mandé par votre lettre n° LXXXVII du 27 février dernier. Ce bruit néanmoins commence à se répandre et à s'accréditer même dans le corps diplomatique... ».

Lettre n° C du duc d'Aiguillon en réponse à la lettre n° 113 du prince de Rohan. Versailles, le 12 mai 1773.

Digitized by Google

Le roi Louis XV désire être instruit de la manière dont la conscription militaire sera exécutée en Autriche et de sa réussite.

« Le Roi est toujours fort aise, Monsieur, d'apprendre par des anecdotes particulières comment l'Impératrice-Reine peut s'expliquer dans ses entretiens familiers sur tous les objets qui peuvent intéresser Sa Majesté, et Elle vous sait gré de la relation que vous faites de quelques discours de cette nature. Elle me charge de vous marquer qu'Elle a été vivement frappée de la phrase où cette princesse dit que si on avait bien voulu, la ligue avec la cour de Berlin et de Pétersbourg n'aurait pas eu lieu. Cette espèce de reproche ne peut regarder que la France, et le Roi en est d'autant plus touché qu'il semble que la cour de Vienne y fonde toute sa justification; mais, pour que ce reproche fût mérité, il faudrait que Leurs Majestés Impériales eussent fait à Sa Majesté quelque proposition ou quelque ouverture tendant à prévenir cette alliance ou à détourner les circonstances par lesquelles la cour de Vienne prétend avoir été nécessitée de la conclure. Or, Monsieur, depuis que je suis dans le ministère, rien de semblable ne m'est venu de sa part. Vous savez vous-même que, depuis l'époque de votre séjour à Vienne, le ministère autrichien ne vous a fait aucune ouverture, et j'ai vérifié par une recherche exacte dans mes bureaux que dans les années antérieures à mon ministère jusqu'à l'époque de l'origine des troubles de Pologne, elle n'en avait pas fait davantage. Le Roi désirerait, Monsieur, que vous pussiez dans un de vos entretiens avec l'Impératrice-Reine amener sans affectation la conversation sur cet objet et fixer la façon de penser et les notions de cette princesse d'une manière conforme à la vérité des faits en articulant positivement que jamais le Roi n'a reçu de sa part aucune espèce d'ouverture ni même de confidence sur cet objet. Sa Majesté s'en rapporte à votre zèle et à votre circonspection sur la manière d'établir cette assertion et de l'accompagner de tout

Digitized by Google

ce qui peut caractériser le ton de l'amitié qu'Elle veut conserver en détruisant un reproche injuste.

« Quant au prétendu traité avec le roi de Sardaigne, Sa Majesté me charge de vous répéter ce que j'ai eu l'honneur de vous mander de sa part sur cet objet, et Elle vous autorise à dire et déclarer hautement en toute occasion que ce bruit est destitué de tout fondement, comme de toute vraisemblance et que tout ce qui se débite à cet égard est absolument et entièrement faux. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° CXII du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 27 juin 1773. J'ai reçu, Monsieur, la lettre n° 126 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 12 de ce mois, et j'en ai fait lecture au Roi.

« Sa Majesté vous sait gré de l'avoir instruite de la population de la partie de la Pologne que la cour de Vienne a fait occuper. Elle sera fort aise d'être également informée des autres détails qui pourront en constater la valeur, à mesure que vous vous trouverez à portée de les recueillir.

« Le Roi trouve bon, Monsieur, que vous alliez passer aux bains de Tœplitz le temps qu'exigera le rétablissement de votre santé et que vous choisissiez pour cet effet le moment qui vous paraîtra le plus convenable. Sa Majesté est bien persuadée que vous prendrez des mesures pour la faire instruire de ce qui se passera d'intéressant pendant votre absence. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 133 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 10 juillet 1773...

P. S. Il y a quelque temps que j'ai trouvé le moyen d'être exactement averti de tout ce qui émane du conseil des guerres, et ce n'est pas chose aisée, car on ne peut rien ajouter à la vigilance du maréchal de Lacy et à sa sévérité ».

Lettre n° 134 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 15 juillet 1773... J'ai promesse d'avoir

Digitized by Google

le nouveau règlement militaire annoncé par mon n° 131. On me remit hier la table des chapitres, il sera volumineux et bien intéressant. Je vous observerai, Monsieur, que le chapitre IX joint à n° 133, intitulé : « De la manière de faire la guerre contre les Turcs », est le seul en ce genre, c'est-à-dire qu'aucune autre nation de l'Europe n'y est ainsi désignée en particulier. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 136 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Je compte partir incessamment pour Tœplitz [1]), car je sens la nécessité de céder à l'avis des médecins, souffrant un peu dans les changements de temps. J'ai pris auprès du prince de Kaunitz la même précaution que l'année dernière en le priant de vouloir bien parler avec confiance à l'abbé Georgel pendant ma courte absence. Je puis dire que ce ministre a accueilli ma demande avec la meilleure volonté en m'ajoutant qu'il m'avait donné preuve de faire tout ce qui pouvait m'être agréable et que dans toutes les occasions il agirait de même; que d'ailleurs il était porté d'inclination pour le personnel de l'abbé Georgel.

« Je crois important, Monsieur, de recueillir avec soin tout ce qui caractérise l'opposition qui règne entre la manière de penser de l'Impératrice-Reine et celle de l'Empereur. Je tiens tout ce que je vais tracer de la personne même à qui cette princesse a parlé ainsi, il y a peu de jours. Elle versait encore des larmes et elle dit : « C'est de cette façon que je passe et mes jours et mes nuits, lorsque je suis seule. Les inquiétudes journalières que me cause le caractère de l'Empereur, donnent des atteintes mortelles à ma santé; c'est en vain que j'ai tout employé pour empêcher ce voyage en Pologne; je ne suis plus écoutée; on voit mieux que moi ce qui devient nécessaire pour le

1) Cfr. ZORN DE BULACH, *L'Ambassade du prince de Rohan...*, p. 100. C'est le 20 juillet que, d'après le baron Antoine-Joseph Zorn de Bulach, le prince de Rohan se mit en route.

Digitized by Google

bonheur de mes sujets et la gloire de la monarchie. J'aurais pu m'y opposer; mais c'eût été un éclat, et une pareille scission ne pourrait qu'entraîner des suites fâcheuses. Plût à Dieu que mon fils ne vît jamais la Pologne et que même il ne l'eût jamais vu sur les cartes » [1]). L'Impératrice parla ensuite de la guerre présente. Il parut par tout ce qu'elle dit des Russes qu'elle ne désirait ni leur succès ni leur voisinage. Elle en marqua avec beaucoup de précision et de justesse tous les dangers; « j'aime bien mieux, ajouta-t-elle, *mes bons amis les Turcs*, mais je ne fais pas tout ce que je désirais ».

« Il vous sera facile, Monsieur, de comparer les sentiments de la mère avec ceux du fils et d'en tirer les conséquences propres à éclairer ma conduite dans des moments si critiques. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 144 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 21 août 1773. Je suis arrivé, Monsieur, depuis quelques jours [2]). Deux orages considérables ayant fait grossir les torrents dans les montagnes, je n'ai pas pu prendre le même chemin pour revenir. J'ai fait un détour de 40 lieues en passant par la Silésie. En faisant ce peu de chemin de plus j'ai abrégé le temps; mon absence n'a été que de dix-sept jours. Cependant cet intervalle m'a paru long, quoique je sois sûr que le service du Roi n'en a point langui, comme vous êtes à portée d'en juger à présent par les choses intéressantes qui vous ont été marquées... ».

Lettre n° 149 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 11 septembre 1773. Le bref de Rome, Monsieur, qui supprime la société des Jésuites, a eu ici son exequatur. En conséquence on avait annoncé avant-hier aux supérieurs des différentes maisons de cette capitale qu'on ne leur signifierait le bref de suppres-

1) Cfr. ZOBN DE BULACH, op. cit., p. 119.
2) Cfr. ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 413.

Digitized by Google

sion que le 17 de ce mois. De nouveaux ordres ont accéléré cette publication qui a été faite hier par le cardinal-archevêque et un commissaire de la cour. On sait aujourd'hui que cette signification n'a été si précipitée que parce qu'on avait persuadé que les Jésuites profiteraient de ce délai pour faire rentrer des capitaux considérables. Le comte de Hatzfeld, chargé de vérifier ce fait, vient d'assurer l'Impératrice qu'après les plus exactes perquisitions il se trouvait que cette prétendue rentrée de capitaux n'était qu'un bruit faux et calomnieux. Quand la cour de Vienne promit au roi d'Espagne de faire exécuter le bref dans tous les pays de sa domination, ce fut à condition que la libre disposition des biens de la Société serait dans la maison du souverain. Cette condition essentielle avait sans doute été oubliée à Rome; la lettre encyclique adressée aux archevêques et évêques de la domination autrichienne, leur donne le pouvoir de s'emparer de ces biens. On a défendu à ces prélats d'user de ce pouvoir; on a dépêché un courrier à Rome pour rectifier cette méprise. La réponse du pape, arrivée mercredi dernier, a remis les choses dans l'état où on les désirait. L'Impératrice-Reine sera maîtresse absolue des biens des Jésuites de ses Etats. Elle se charge en conséquence de pourvoir à l'entretien des nouveaux collèges et à la subsistance des individus qui doivent incessamment vider leurs maisons et changer d'habit. Le pape a aussi donné des reversales pour certaines expressions du bref qui pourraient être interprétées au désavantage de la plénitude de la puissance temporelle.

« Lorsque j'enverrai un courrier ou que j'aurai une occasion sûre, je vous communiquerai les preuves de la manière dont l'Empereur s'y est pris pour décider sa mère à consentir à la suppression des Jésuites. Il y a eu entre ce prince et le pape une correspondance secrète qui a enfin amené la chose au point où elle se trouve ici aujourd'hui. C'est ainsi qu'il agit, quand il prévoit que ses représentations n'auront pas d'effet.

Digitized by Google

Vous verrez encore que ce sont les biens de la Société qui ont décidé ce prince à en désirer l'extinction... On disait hier que l'Empereur ne retournait plus à Léopol [1]) et qu'il devait se rendre incessamment ici. Si ce retour inopiné a lieu, je tâcherai de savoir pour le premier ordinaire quel peut en être l'objet. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° CXXVI du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 25 septembre 1773. J'ai mis, Monsieur, la lettre n° 149 du 11 de ce mois sous les yeux du Roi. Sa Majesté était instruite des clauses que la congrégation des cardinaux avait fait insérer dans la lettre encyclique adressée à tous les évêques avec le bref concernant l'extinction de l'ordre des Jésuites, ainsi que de la déclaration que le pape a faite, dès qu'il en a été instruit, que ces expressions s'étaient glissées par erreur dans les expéditions de cette lettre qui étaient destinées pour les pays étrangers, les clauses en question ne devant regarder que les évêques de l'Etat ecclésiastique. Le Roi pense en conséquence, Monsieur, que cette erreur n'aura pas tardé à être rectifiée pour Vienne, comme elle l'a été pour les autres pays.

« Sa Majesté sera toujours fort aise de recevoir les notions et tous les renseignements que vous aurez à lui donner relativement à la manière d'être de l'Empereur avec sa mère et aux moyens qu'il emploie pour surmonter les obstacles qu'elle oppose à ses projets.

« Quant au consentement de cette princesse à l'extinction des Jésuites, le Roi me permet de vous mander que c'est le roi d'Espagne qui a sollicité le consentement, que Sa Majesté a été instruite de cette négociation qui a été conduite sous ses yeux et qu'il y a près de trois mois qu'elle est terminée. Le Roi désire fort de connaître les lettres que l'Empereur a écrites à sa mère sur l'administration de la Pologne autrichienne... » [2]).

1) Cfr. ARNETH, op. cit., 413.
2) Ibid.

Digitized by Google

Lettre n° 159 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 20 octobre 1773. La cour de Vienne ne ralentit pas son activité pour rendre formidable le cordon de ses troupes sur les frontières de la Turquie. Avis donné à l'ambassadeur que l'Empereur demandait à la Russie la communication de son plan de campagne pour le printemps prochain.

« J'apprends que malgré les marques extérieures d'attention qu'on continue à me donner ici, on ne me sait pas trop bon gré de ce que par mes moyens on soupçonne que j'ai découvert ce qu'on avait soin de tenir caché [1]). Rien ne pourra ralentir ma vigilance; les circonstances sont trop critiques et trop intéressantes pour ne pas savoir sacrifier mon agrément particulier, s'il le faut, et même tout ce que je pourrai éprouver d'agréable à Vienne, lorsque mes démarches et mes recherches pourront contribuer au plus grand bien du service du Roi. J'ai l'honneur, etc. ».

(La fin prochainement). Dr L. EHRHARD.

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 58.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE 1816

JOURNAL

D'UN HABITANT DE CERNAY : M. DE LATOUCHE

SUITE [1])

Mai 13. Le nommé Bellai, horloger, dont la conduite irrégulière a été déjà mentionnée, reparaît encore derechef sur la scène. Voici le fait. Cet horloger, à 5 heures du matin, était dans une taverne derrière la poste, où, s'y étant enivré, il chercha dispute à un caporal du régiment de Lindenau qui y entra pour y boire. Ce caporal, pour éviter la querelle, quitta ce cabaret et alla boire dans un bouchon vis-à-vis du presbytère; pendant cet intervalle, l'hôte de la taverne chassa ledit Bellai comme un perturbateur. Le hasard voulut que cet horloger entra dans le bouchon vis-à-vis du presbytère et y voyant ce caporal il tomba sur lui comme un furieux et voulut le tuer, mais ce caporal se défendit vigoureusement et terrassa ledit Bellai. Sur ces entrefaites arriva un sergent-major pour séparer les combattants, mais l'horloger toujours furieux ne voulait pas céder; alors ce sergent-major chercha la garde, laquelle arrêta les deux délinquants et les conduisit

1) Voir la livraison de mai-juin 1906.

Digitized by Google

vers la prison; mais en chemin ledit Bellai ramassa une grosse pierre dans la rue et la jeta avec violence contre la tête de ce caporal et lui fendit la paupière, au point qu'on voyait l'intérieur de l'œil. Alors les soldats de la garde le conduisirent au corps de garde de la maison de ville, où leurs camarades se trouvaient, lesquels, voyant leur caporal si mal traité, tombèrent à coups redoublés sur ledit Bellai, lequel, pour parer les coups, se refugia sous le lit de camp et invectiva tous ces soldats par les plus infâmes injures. Le sergent-major fit de suite le rapport de cet accident à M. de Betch, capitaine du régiment et commandant de la ville, lequel fit transporter ce caporal blessé à l'hôpital de Thann où le chirurgien-major, après l'avoir pansé, opina qu'il pourrait perdre l'œil.

Quant à l'horloger Bellai, le commandant ordonna qu'il fut gardé à vue jusqu'à ce qu'il eût rendu un compte exact à son colonel, lequel doit en avoir écrit au général Frimont, qui doit prononcer la sentence sur cet événement qui est une suite de l'insouciance des agents de police de la ville de Cernay, lesquels, par leur conduite, paraissent soutenir les coquins. Il est à observer que voici déjà la cinquième aventure que cet horloger a eue avec toutes les troupes alliées qui étaient en garnison à Cernay, sans compter les horreurs de sa conduite qui est infâme, laquelle l'a déjà fait chasser des communes de Rouffach et de Guebwiller, avant qu'il vint s'établir à Cernay, où il est domicilié depuis trois ans à y faire le vagabond. Enfin aujourd'hui le sieur Zürcher, maire, a promis à M. le commandant M. de Betch de faire chasser ledit Bellai de la ville, après qu'il sera rétabli des blessures qu'il a reçues dans cette circonstance.

Mai 18. M. Falck, maréchal des logis de la gendarmerie, a reçu du maire de la commune de Staffelfelden la déclaration ci-après :

Procès-verbal. — Sur la plainte rendue par Catherine Hiltenbrandt, épouse de Joseph Gibo, contre le sieur Jean-

Digitized by Google

Baptiste Gilg, prêtre, desservant la cure de Staffelfelden. Savoir :

Ladite Catherine Hiltenbrandt a déclaré devant moi, maire, ce qui suit en ces propres termes.

1° A Eguisheim, le 11 mars 1803, j'ai mis au monde deux enfants, un garçon et une fille, que ledit Gilg a reçus lui-même, et que personne autre s'est trouvé à mon accouchement que lui seul, n'y ayant pas d'autres sages-femmes que lui Gilg ; qu'ensuite le susdit Gilg a privé ces deux enfants de nourriture, et qu'ensuite ils sont morts par la faim ; qu'après la mort de ces deux enfants ledit Gilg les a enlevés dans la nuit et les a brûlés dans un four de la maison de Joseph Horber du susdit lieu.

2° A Soppe-le-Haut en l'an 1807, je suis accouchée d'un garçon ; dans l'enfantement s'était montré le bras de cet enfant que ledit Gilg a eu la cruauté de couper à l'entrée de la matrice ; et, après la naissance de cet enfant, ledit Gilg a pris ce bras coupé et l'a jeté au feu avec l'enfant, dans le fourneau de la chambre que j'habitais ; telle est la vérité de ce que je déclare.

La présente déclaration faite à Staffelfelden, le 17 mai 1816.

Mai 27. L'on a appris qu'un nommé Haas, écrivain de la sous-préfecture, s'est pendu avec son mouchoir sur les greniers de l'hôtel de ville de ladite sous-préfecture de Belfort.

Mai 28. Il y a eu une grande rixe entre les troupes du régiment de Lindenau, en quartier à Soultz, et les bourgeois de cette ville. Les soldats étaient furieux ; ils ont blessés plusieurs habitants, parmi lesquels se trouvent les nommés Morice et son fils, fondeurs de cloches, et le nommé Bechelé fils. Ces trois blessés ont été se plaindre au major de ce régiment, lequel se transporta de suite au corps de garde et fit arrêter dix de ses soldats, qu'il fit mettre de suite en prison en attendant qu'il eût examiné lui-même le fond de cette affaire.

Digitized by Google

Le lendemain 29, M. Wilhelm, juge de paix de Soultz, fit une information de cette rixe qui fut entièrement reconnue au désavantage de ces militaires, et l'on croit qu'il en a instruit directement le préfet du département.

Mai 29. La gendarmerie de Cernay a arrêté à une heure du matin un homme qui traversait le pont de la rivière avec un sac sur le dos; après lui avoir demandé son passe-port, il dit qu'il n'en avait pas, parce qu'il était de Wittelsheim, et à l'instant il jeta son sac à terre et voulut s'enfuir, mais l'ayant saisi au collet, les gendarmes visitèrent ce sac, et il s'y trouva cinq poules et un coq, ce qui prouve qu'il avait volé ces volailles. Il fut de suite conduit dans la prison de la ville pour y rester jusqu'à ce qu'on soit informé de sa demeure.

Juin 1. Le curé Thaler a été prendre possession de la maison curiale à Thann, où il a été nommé par l'évêque, et, le surlendemain, ce curé trouva dans sa chambre une lettre à son adresse, et, l'ayant décachetée pour la lire, il s'y trouva les mots suivants en langue allemande : « *Wir haben ein getreuer Weis verloren und ein falscher Thaler dafür gefunden, und wir haben ein getreuer Weis gegeben für ein falscher Thaler* ». Cela veut dire en français : Nous avons donné la sagesse pour un écu faux.

Juin 2. Le susdit curé Thaler prêcha le jour de la Pentecôte dans la grande église à Thann. Son sermon fut si pathétique que les bourgeois en partie ont dit qu'ils avaient été si édifiés qu'on peut assurer qu'il n'aurait plus la moitié de ses auditeurs la seconde fois qu'il prêcherait.

Le même jour, vers dix heures du soir, un nommé Christ, garçon de fabrique, est allé dans la maison d'un nommé Kleindienst, où il prit querelle avec ce dernier au sujet d'un enfant. Ledit Kleindienst finit par passer son sabre audit Christ à travers du corps et lui perça la rate.

Digitized by Google

Juin 30. M. Senolka, cadet dans le régiment de Lindenau, natif d'Eisgrub en Moravie, est venu prendre congé de moi; c'est un jeune homme qui a fait ses études et est très amateur de livres latins. Je lui en ai donné trois de cette langue qui lui ont fait un plaisir infini; il est parti d'ici au grand regret de tous ceux qui l'ont connu, et est allé à Soultzmatt, où il sera logé avec sa compagnie.

Juillet 2. Le tambour de la ville de Cernay a publié, par ordre du maire Zürcher, que tous les habitants domiciliés doivent signer leurs noms chez le sieur Weiss, secrétaire de la commune, sur une liste qu'il leur présentera de la part dudit maire, et que tous ceux qui refuseront de signer seront contraints d'avoir des soldats à loger chez eux jusqu'à ce qu'ils aient signé ladite liste; que cette liste partirait le 4 pour être envoyée au sous-préfet de Belfort et que, si dans cet intervalle on différait de la signer, que jeudi prochain, 4 dudit mois, on enverrait des garnisaires dans les maisons de tous ceux qui n'auront pas signé. Il faut observer que trois heures après cette publication le sieur Weiss a remis au messager Schuler cette liste qu'il a de suite portée le même jour à la poste d'Aspach-le-Bas pour la transporter à Belfort.

Juillet 5. La nouvelle caserne dont l'entrepreneur était le nommé Mosbrucker, s'est écroulée à 7 heures du matin, à cause que les murailles étaient pourries de vétusté, car ce bâtiment appartenait originairement aux comtes de Ferrette et subsistait depuis plus de 400 ans. Heureusement que personne n'a été tué; il n'y a eu que le nommé Bernard Ley, menuisier, qui a été blessé, mais non dangereusement.

Août 4. Le nommé Dominique Elser, écrivain du logement des troupes, délivra plusieurs billets de logement à un *feldweibel* du régiment de Lindenau, en lui disant qu'il avait le choix de loger où il lui conviendrait le mieux; en conséquence ce *feldweibel* choisit de

Digitized by Google

préférence le logement de M. de Latouche. Ce dernier alla de suite faire ses représentations au sieur Zürcher, maire, mais au lieu d'en recevoir justice, ce maire lui dit d'avoir encore patience jusqu'à ce que les casernes soient achevées. Il est à observer que malgré cela le maire Zürcher a disposé de la maison numéro 54, aussi appartenant à M. de Latouche, pour y établir une école militaire; enfin l'injustice est à l'ordre du jour.

Août 9. La femme du juif Dreyfus a été battue et ensanglantée par un caporal du régiment de Lindenau, parce qu'elle ne lui a pas fait de soupe à son goût; en conséquence son mari a été porter ses plaintes au capitaine commandant, lequel a donné de suite des ordres pour faire arrêter le délinquant qui s'est caché.

Le nommé Dominique Elser, sous-secrétaire de la mairie de Cernay, a été trouvé étendu par terre sur la grande route de Belfort. Ce drôle était ivre-mort, au point que les voisins de la chaussée l'ont traîné jusqu'à l'auberge du *Lion d'or*, où ils l'ont ensuite couché dans une écurie sur une botte de paille où il a cuvé son vin.

Nota. Cette dernière anecdote a été certifiée par M. Michel Fautsch, adjoint de la commune de Cernay, le 13 août 1816 dans le presbytère, en présence de M. Zürcher maire, M. Zürcher le fils, le curé d'Uffholtz, le curé de Hartmannswiller, le curé de Thann, le curé de Cernay et le curé de Wittelsheim. Il faut avouer que la conduite d'un secrétaire de cette espèce fait bien peu d'honneur à la mairie de Cernay.

Août 19. Les nommés Maurice Schneiderle, garçon menuisier, et Joseph Schwartz, menuisier, ont été arrêtés par la gendarmerie, ainsi que Paul Grien, le fils, et plusieurs autres pour des cris séditieux; ces mauvais sujets ont été conduits devant le juge de paix de Cernay, qui les a interrogés et les a fait conduire en prison, d'où ils seront transférés devant le tribunal correctionnel de Belfort qui doit statuer en conséquence.

Digitized by Google

Septembre 17. Le duc de Wellington, général commandant de toute l'armée des alliés en France, arriva à Cernay vers les 9 heures du matin, accompagné de deux aides de camp, dont l'un n'avait qu'un bras. Ils étaient en uniforme rouge écarlate et portaient, ainsi que le duc, de tout petits chapeaux noirs, garnis d'un bouton de diamant encadré dans un feuillage d'or massif. Le duc de Wellington avait sa décoration avec un ruban rayé en long de rouge et blanc; il était dans son carrosse qui était carré et à huit places; le fond était peint de couleur chocolat; les armes de l'alliance d'Angleterre et d'Espagne sur chaque panneau étaient peintes et les ordres dont il était revêtu avec des inscriptions en latin. Cette voiture était attelée de six chevaux blancs et conduite par deux postillons habillés en blanc avec des collets et parements jaunes.

Le duc de Wellington descendit de sa voiture sur la chaussée de Belfort qui traverse celle de Mulhouse, et à l'instant on lui amena deux chevaux de monture, l'un gris-pommelé et l'autre bai-noir. Le duc monta ce dernier de préférence, et, pendant qu'il mit le pied dans l'étrier, un général autrichien tenait la bride de son cheval, ce qui a étonné la gendarmerie française qui l'escortait. De là le duc alla, suivi des généraux Latour, Letterer et autres, se présenter devant les troupes qui l'attendaient et qui étaient déjà rangé en bataille sur la plaine dite l'*Ochsenfeld*, entre le village d'Aspach-le-Bas et la ferme de Heilmann. Ces troupes étaient composées des régiments de hussards hongrois, des chasseurs de Wolf, et des régiments de Hohenlohe-Bartenstein et de Lindenau. Le duc, les ayant passés en revue, les fit manœuvrer; après ces manœuvres on fit la petite guerre, les chasseurs commencèrent à tirer, et, dans la fusillade, il y eut un de ces chasseurs, nommé Fegelmiller, de blessé à mort. L'on prétend que c'est un de ses camarades qui lui a donné ce coup de fusil dont la balle lui est entrée dans le bas-ventre du côté gauche. Ce nommé Fegelmiller est un homme âgé

Digitized by Google

d'environ 18 à 20 ans; on prétend qu'il est fils unique d'une bonne famille, et que c'est par une espèce de vengeance qu'il a reçu cet accident, parce qu'il avait eu dispute avec ce camarade à Masevaux pour cause de jalousie.

Nota. Fegelmiller est mort sept jours après à Œlenberg. Cette petite guerre se finit vers midi, et alors le duc renvoya les troupes dans leurs cantonnements. Il ne remonta plus dans son carrosse et s'en fut à Thann dîner dans une tente que le maire avait fait dresser devant la ville.

Septembre 22. Le *feldwebel* Klinger du régiment de Lindenau a dit que ce même jour deux *feldwebel* en quartier à Soultz avaient été attaqués par vingt garçons sur une promenade des environs de Wattwiller; que ces garçons, qui avaient été militaires, en avaient assommé un à coups de trique et lui avaient cassé les deux bras.

Le susdit Klinger a raconté que le 22 il y a eu une révolte au village de Willer, vallée de Saint-Amarin, où il y avait la *Kilbe*; qu'une rixe s'était engagée entre les soldats de Lindenau et les paysans de l'endroit à cause de la danse.

Octobre 9. Le nommé Jean-Baptiste Berger, membre du Conseil de la municipalité de Cernay, a déclaré en présence du sieur Fautsch, adjoint, et du nommé Frasse le brasseur, que le nommé Dominique Eltzer, distributeur des logements militaires, est entré dans la maison du berger, vers minuit, étant ivre à tomber; que dans cet état il s'en fut avec une chandelle allumée visiter le grenier qui est garni de paille; que sa belle-sœur, nommée Marguerite Delerse, ayant aperçu le danger, accourut et lui arracha la chandelle des mains; alors ledit Eltzer, furieux, vint fondre sur elle avec un sabre nu en main et l'aurait tuée, si le susdit berger n'était pas venu à son secours.

Octobre 10. Il y eut une émeute du peuple à Colmar à cause de la cherté du blé au marché, la populace

Digitized by Google

criait ouvertement que M. le comte de Castéja, préfet du Haut-Rhin, s'était associé aux fournisseurs de blés; le sieur Mathieu, commissaire de police, alla de suite chez le préfet pour le prévenir de cette rumeur. Le préfet lui dit : « Que voulez-vous que je fasse? » M. Mathieu lui répondit : « Donnez-moi plein pouvoir d'agir pendant quinze jours et je vous promets que le blé qui est à 50 francs le sac, sera diminué jusqu'à 30 francs ». M. de Castéja lui refusa ce pouvoir, et alors le sieur Mathieu lui observa qu'il serait dénoncé indubitablement. M. d'Argenson doit avoir aussi dit à ce même préfet, qu'il le dénoncerait lui-même au gouvernement, d'autant plus qu'il est soupçonné d'avoir fait passer déjà plus de 2000 sacs de farine de l'autre côté du Rhin.

Octobre 13. L'on a annoncé que le sieur Ignace Mouff, percepteur du canton de Cernay, est destitué et que M. . . . . ., de Paris, devait le remplacer, ayant déjà été nommé par le ministre.

Octobre 20. Après 9 heures du soir, deux soldats logés chez le fermier de M. de Latouche, prirent querelle avec leur hôte, auquel ils cassèrent les fenêtres. Cet homme fut contraint de se sauver par dessus le mur de la ferme; il se transporta au corps de garde pour y chercher secours. Pendant cet intervalle M. de Latouche entendit de sa maison la voix d'un de ces soldats, qui menaçait de tirer un coup de fusil à travers leurs fenêtres brisées; alors M. de Latouche alla lui-même en prévenir le chef de la garde qui vint de suite l'accompagner et s'informa du sujet de cette querelle, et, ayant aperçu qu'un de ces soldats était ivre, il ordonna à ce dernier de le suivre et ensuite dit à l'hôte et à l'hôtesse qu'il examinerait cette affaire scrupuleusement.

Octobre 21. Vers 8 heures du matin le sieur Falck, maréchal des logis de la gendarmerie, se transporta chez M. de Latouche pour lui demander de quelle

Digitized by Google

manière cette affaire s'était passée. M. de Latouche, pour mieux lui en donner des éclaircissements, le conduisit directement à la maison du fermier, où il vit le désastre que ces soldats avaient commis. Alors ce maréchal des logis s'en fut faire son rapport au maire du lieu et au commandant en chef qui est un capitaine du régiment de Lindenau, nommé M. le baron de Metz. Ce commandant se transporta lui-même chez le fermier, auquel il demanda le sujet de sa plainte. Ce fermier lui ayant dit que ces soldats voulaient le tuer et que l'un d'eux avait déjà chargé son fusil pour cet objet; alors ce commandant, accompagné d'un *feldweibel*, dit à ce dernier de le conduire dans le logement des délinquants, et, n'y voyant pas leurs fusils parce qu'ils les avaient caché à cause qu'ils étaient ensanglantés, il dit audit *feldweibel* de compter le nombre des cartouches qui étaient dans les gibernes; il se trouva qu'une cartouche y manquait, ce qui prouva le mauvais dessein de celui qui avait menacé de tuer le fermier; en conséquence, ce commandeur en prit note et dit ensuite à M. de Latouche de dire à ce fermier de faire un état spécifié des fenêtres qui ont été cassées, afin qu'il puisse en rendre compte au régiment, et que son régiment payerait le dégât. Ledit fermier a fait faire l'estimation par le vitrier nommé Christen, qui en a donné l'état du montant à 45 francs audit Joseph Munsch, et ce dernier l'a porté à M. le baron de Metz, commandant de la ville de Cernay. Le lendemain, le commandant écrivit à M. de Latouche que le soldat avait payé ce mémoire et que l'argent était entre ses mains; qu'en conséquence le vitrier devait se dépêcher à racommoder ces fenêtres cassées, mais ce vitrier n'a voulu y travailler que sur le cautionnement de M. de Latouche; ce dernier a de suite acquiéscé à sa demande sans difficulté.

Nota. Ce soldat, après avoir payé le dégât, a reçu en outre 40 coups de bâton sur les fesses par ordre du commandant.

Digitized by Google

Octobre 29. M. Zürcher le maire se plaignit à M. Falck, chef de police, que dans la nuit du 28 on lui avait volé deux pièces de mouchoirs de sa fabrique. En conséquence on fit des recherches scrupuleuses, et l'objet de ce vol fut découvert chez un habitant du lieu, maison n° 15, qui logeait deux soldats du régiment de Lindenau. On trouva dans la paillasse de ces soldats plusieurs mouchoirs de cette espèce, qui furent reconnus. En conséquence le commandant, M. le baron de Metz, fit arrêter à l'instant ces deux soldats, lesquels, après avoir été très sévèrement interrogés, avouèrent qu'ils avaient volé ces mouchoirs et qu'ils en avaient vendu et distribué à plusieurs de leurs camarades qu'ils nommèrent; sur cet aveu M. le commandant ordonna aux caporaux d'en arrêter quinze, lesquels furent de suite conduits au corps de garde et enchaînés en croix en attendant le résultat de cette affaire.

Novembre 11. M. Henriet, contrôleur des contributions, est venu à Cernay pour installer M. Hicar en qualité de percepteur en place du sieur Ignace Mouff, lequel a été destitué par ordre du ministre. En conséquence M. Henriet a dressé un procès-verbal relatif à cette destitution et a fait remettre les livres de perception par ledit destitué à M. Hicar son remplaçant.

Ce M. Hicar est un ancien militaire, décoré de la croix d'honneur, duquel toutes les personnes qui l'ont connu à Belfort, en font un grand éloge comme étant porté pour la justice, et ayant de l'humanité et des égards pour les personnes oppressées, au lieu que son prédécesseur Mouff était de turc à maure avec les honnêtes gens, leur envoyait ses contraintes avant de les prévenir, et se faisant en outre payer sur les mandats des pensionnaires, auxquels il a demandé depuis 30 sols de pertes jusqu'à 6 francs : cela seul est un cas de destitution, non compris son ton insolent et arrogant, avec lequel il renvoyait les gens qu'il devait payer; joint à cela il n'a pas encore rendu compte à aucune

Digitized by Google

commune dont il faisait la recette des deniers patrimoniaux ou rentes communales.

Décembre 12. A huit heures du soir, on a vu tomber du ciel une masse de feu de la largeur de dix pieds au moins, qui a tombé proche de l'église de Cernay. Ce phénomène, ayant causé une alerte aux maisons voisines, les habitants d'icelles ont visité les matières de ce feu, qui n'était qu'un tas de braises et de bois allumés, qui avait été jeté par la fenêtre par une vieille femme en colère contre sa fille, parce qu'elle avait fait trop de feu dans le fourneau.

Le même jour, à neuf heures du soir, la nouvelle caserne s'est écroulée en partie.

Décembre 13. Un débordement causé par la fonte des neiges et par une pluie continuelle a causé de grands malheurs : trois charpentiers de Masevaux se sont noyés en voulant raccommoder un pont que les grands eaux avaient enlevé. Un de ces charpentiers a été trouvé mort à Schweighouse, où le sieur Falk, maréchal des logis de la gendarmerie, s'est transporté et l'a fait enterrer de suite, après avoir fait dresser un procès-verbal en conséquence.

Décembre 22. La ci-devant veuve Saner, née Gouli, de Ranspach, a été arrêtée par le même maréchal des logis de la gendarmerie à Burnhaupt-le-Bas. Cette femme était porteuse de fausse monnaie. En la visitant on a trouvé dans un papier roulé sept écus de 5 francs à l'effigie de Napoléon, quatre pièces de 4 sols, deux pièces de 20 sols et une de 10; une fiole de vif argent. En conséquence elle a été conduite ce même jour dans la prison de Cernay avec son deuxième mari, nommé Aler, pour être transportés au tribunal criminel à Belfort.

Le même jour, les sieurs Ziegler et Compagnie, fabricants à Guebwiller, ont été volés; et, après avoir fait des informations sur ce vol, la gendarmerie a arrêté une femme suspecte, dont le mari absent est Suisse d'origine. Cette femme, qui a un petit enfant avec elle, a déclaré que la bande des voleurs avait son rassem-

Digitized by Google

blement chez le berger des cochons à Vieux-Thann; en conséquence la gendarmerie se saisit de suite de ce berger, lequel déclara qu'on trouverait les vols enterrés dans la cave du nommé Wagner, habitant à Burnhaupt-le-Bas; alors la gendarmerie conduisit le déclarant dans la maison dudit Wagner, lequel ne se montra pas, se faisant dire absent; mais, en visitant sa cave, on y trouva non seulement les marchandises de la manufacture de Guebwiller, mais encore des effets volés de la boutique du sieur Bernoud, marchand épicier audit Burnhaupt.

Décembre 24. Le 1er de ce mois, M. Zürcher envoya le sieur Dominique Eltzer, valet de l'écrivain des logements, chez M. de Latouche, et lui faisait dire qu'il devait loger, pendant quinze jours, le sieur Eger, aide-chirurgien du régiment de Lindenau; ledit Eltzer dit en outre à M. de Latouche que pendant que cet aide-chirurgien serait logé chez lui, il serait exempt de loger d'autres militaires. M. de Latouche, se fiant à la parole du maire, comptait comme de juste rester tranquille chez lui; mais il fut très étonné de recevoir, le 24 dudit mois, un billet de logement portant trois personnes et trois chevaux, savoir le trésorier, sa femme et une ordonnance des hussards du Haut-Rhin. Sur cela M. de Latouche envoya sa cuisinière à la maison de ville, laquelle dit audit Eltzer que, sans doute, il s'était trompé, puisque leur maison logeait déjà un Autrichien, et que l'ordre défendait de les loger avec les Français; qu'en conséquence il devait donner un autre billet de logement à ce trésorier et à sa suite. Mais le sieur Eltzer, au lieu d'y obtempérer, dit à la cuisinière de M. de Latouche : « Allez-vous-en et dites à votre maître que s'il n'est pas content qu'il n'a qu'à écrire au roi, afin qu'il chasse les Allemands de la France ». Ce propos inconsidéré dudit Eltzer a été prononcé en présence d'un ouvrier de M. Schwartz, fabricant.

Ladite cuisinière rapporta cette réponse à M. de Latouche, lequel, se trouvant malade, envoya sa gou-

Digitized by Google

vernante chez M. Zürcher, maire; celui-ci donna de suite ordre par écrit de loger le trésorier et sa suite ailleurs; la gouvernante alla trouver ledit Eltzer à la maison de ville et lui remit cet ordre; mais cet insolent refusa d'exécuter l'ordre de son maître et dit qu'il n'y avait plus d'autre logement, ce qui est faux, puisqu'il y avait encore plus de six logements vacants.

Ne trouvant donc aucune justice, M. de Latouche alla se coucher; pendant cet intervalle l'aide-chirurgien du régiment de Lindenau revint à son logement, à côté duquel se trouvait alors le susdit trésorier des hussards du Haut-Rhin. Ce dernier apostropha le corps des Allemands d'une manière humiliante, et cela dans l'intention de chercher querelle avec ledit aide-chirurgien; mais ce dernier montra beaucoup de prudence et ne répondit pas un mot, mais s'en fut le lendemain chez M. de Metz, capitaine commandant du régiment de Lindenau, lui porter ses plaintes sur les insultes de ce trésorier. Le commandant lui reprocha de ne pas l'avoir prévenu la veille, car il aurait envoyé pour faire arrêter le coupable.

Nota. Si malheureusement la garde autrichienne avait exécuté l'ordre de son commandant, le plus grand malheur serait arrivé dans la ville, car les 400 hussards français qui s'y trouvaient seraient tombés sur les Autrichiens, et il en serait résulté une affaire qui aurait mis le feu à la ville, et cela à canse de la cochonnerie du sieur Eltzer.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

Une lettre de Victor Henry.

C'est avec raison que l'auteur de l'article nécrologique[1]) *consacré à Victor Henry a insisté sur la modestie et la serviabilité de notre regretté collaborateur.*

Il n'était pas de ces savants qui gardent jalousement leur science; volontiers il se mettait à la disposition de ses plus humbles collègues et leur donnait de précieuses consultations.

Voici une lettre qu'il adressa à un jeune professeur alsacien sur une question d'étymologie qui intéressera certainement nos lecteurs.

D'après la nouvelle orthographe allemande, imposée en France depuis quelques années seulement, le mot epheu *(lierre) doit s'écrire désormais* efeu.

Et pourtant on prononce encore à présent dans le Haut-Rhin aphaï, *en distinguant nettement les deux syllabes* ap *et* haï! *Et pourtant, à ne considérer que l'étymologie, la partie* haï, *foin, herbe, devrait être maintenue, puisque le lierre est bien une espèce d'herbe.*

M. Henry voulut bien répondre au professeur embarrassé:

Sceaux (Seine), 28 octobre 1905.

Monsieur et cher compatriote,

Je prends la liberté de vous féliciter vivement de l'intérêt que vous portez à nos études alsatiques et m'empresse de vous adresser le renseignement que vous me faites l'honneur de me

1) Paru dans le dernier numéro de la *Revue d'Alsace.*

Digitized by Google

demander. Votre question comporte une double réponse : historiquement, vous avez raison contre l'orthographe actuelle; pratiquement, c'est celle-ci qui a raison contre vous.

1) Il n'est pas sûr que la seconde syllabe de *epheu* contienne le mot *heu* : foin, herbe ; cependant je le tiens pour probable, au moins du fait d'une fausse étymologie qui a changé en *epheu* le mot attesté en vieux-haut-allemand sous la forme *ëbawi*.

2) Mais ce qui est sûr du moins, c'est que le mot devrait se prononcer et s'est partout prononcé jadis *ep-heu*, à telles enseignes qu'il devrait même s'écrire *eb-heu*, témoin l'orthographe ci-dessus et autres du vieux-haut-allemand, *ëbehöu*, *ëbahewi*, etc., encore en 1561 *æbhöuw*, etc ; comparer l'anglo-saxon *ifig*, où l'*f* est un *v*, comme le montre l'anglais actuel *ivy*.

3) La prononciation correcte *ep-heu* est restée celle, non seulement de toute l'Alsace (colmarien *hapay* par métathèse de l'aspiration, mais de toute l'Alémanie et Souabe, et même du pays franconien.

4) Mais la prononciation *efeu* est attestée ailleurs dès 1686; elle appartient au domaine saxon-thuringien, qui, comme vous le savez, a exercé une influence tout à fait prépondérante sur le phonétisme allemand à partir du XVIe siècle.

5) En conséquence, le nouveau règlement, en prescrivant d'écrire *efeu*, n'a fait que mettre l'orthographe en harmonie avec la prononciation officiellement consacrée par l'usage de l'Allemagne centrale.

Je vous remercie d'avoir appelé mon attention sur ce cas intéressant, et suis, Monsieur et cher compatriote,

Votre tout dévoué

V. HENRY.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel 1791-1802, par l'abbé P. PISANI. (Paris, Picard, 1907). — (Bas-Rhin, pages 242-50 ; Haut-Rhin, pages 256-60).

Bibliographie des Chants populaires français, par DE BEAUREPAIRE-FROMENT. (Paris, édition de la *Revue du Traditionnisme*, 60, quai des Orfèvres (1er). 1 fr. 50).

On sait que chez de Beaurepaire-Froment l'écrivain à la forte personnalité se double d'un érudit. Nous n'avons pas en France de bibliographie générale traditionniste. Beaurepaire-Froment vient de combler cette lacune, en ce qui concerne les chansons populaires. La très sérieuse *Bibliographie des Chants populaires français*, qu'il nous donne, est indispensable aux érudits, aux lettrés, aux artistes, aux curieux, à tous ceux qu'intéressent nos merveilleuses chansons populaires.

La bibliographie des chants d'Alsace et de Lorraine occupe les pages 17 et 18. Il y avait lieu d'ajouter à celle de l'Alsace les *Jahrbücher für Geschichte, Sprache u. Litteratur in Elsass-Lothringen*, publiés par le *Vogesen-Club* depuis 1885.

Articles de journaux et de revues.

Bulletin médical (de Paris), 5 janvier. Pierre Merklen, par le Dr Siredey.

Le Messager d'Alsace-Lorraine. 26 janvier. Alfred Touchemolin. — 23 février. Henri Welschinger, par Jean d'Alsace. — 9 mars. La Garde d'honneur de Saverne, par A. Dépréaux. Le ravitaillement de Colmar et de Haguenau en 1636.

Digitized by Google

Revue Mabillon. Novembre 1906 et février 1907. Un cisiojanus cistercien de Pairis du XIIIe siècle, par D. de Dartein.

Revue politique et parlementaire. 10 février. L'idée de patrie en Alsace, par Jos. Fleurent.

La Tradition. Novembre-décembre 1906. L'Ochsenfeld, ses légendes, ses traditions, par A. I. Ingold.

Journal des Débats. 22 et 29 mars. A. Hallays : En flânant. Le château des Rohan à Strasbourg.

Images du Musée alsacien. 1er fascicule 1907 : Chaumières de la vallée de la Brusche. — Costumes de bourgeoises, époque de Louis XVI. — Cour de ferme à Schalkendorf. — Sortie de l'église de Mictesheim.

Revue alsacienne illustrée. Mars. L'organisation administrative de l'Alsace-Lorraine, par F. Eccard. — Maison d'art alsacienne à Strasbourg. — La cathédrale de Strasbourg et la pyramide de Chéops, par J. Knauth.

Courrier alsacien-lorrain. 2 décembre et suivants. Variétés dialectales, par E. Clarac. — St Nicolas, poésie, par E. Hinzelin. — 9 décembre. Kléber et Bonaparte, par E. Hinzelin. — La licorne, par le Dr Bertrand. — Der Barrer Hutschelmerk. — 16 décembre. M. Alfred Blech, avec portrait. — La licorne (suite et fin). — 23 décembre. Le Christkindelmerk, par G. Acker, avec planches par Touchemolin. — 13 janvier et suivants. Les Pandours en Alsace, par Ch. Lecomte. — A. Touchemolin, nécrologie. — 10 février. Ch. Amann, nécrologie. — Au Collège, par le Dr Bertrand.

RIXHEIM (ALSACE). — TYPOGRAPHIE F. SUTTER & CIE

Digitized by Google

PRO DOMO

Dans un article anonyme (naturellement : les faiseurs de vilaine besogne ont l'habitude de se cacher), la *Strassburger Post* du 5 juin dernier part en guerre contre notre *Revue*, laquelle serait, à son avis, depuis l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne et surtout depuis la mort de Liblin, en totale décadence, et aurait tout à fait dévié de son esprit primitif.

Il y a là deux accusations, auxquelles nous tenons à répondre aussitôt, du moins sommairement, quitte à y revenir plus tard : la bataille ne nous ayant jamais déplu.

Pour réfuter la première, nous prierons les gens sérieux d'examiner simplement la liste des collaborateurs de la nouvelle direction de la *Revue*. A moins de les fermer systématiquement, il saute aux yeux qu'un recueil qui a publié des articles de MM. Chuquet, Victor Henry, *Anatole de Barthélemy*, *Eugène Müntz*, l'abbé Hanauer, *Bardy*, *A. Benoit*, Charles Hoffmann, Beuchot, *Nerlinger*, *Schœll*, J.-B. Fleurent, *Blech*, *Bourgeois*, Laugel, Helmer, Lehr, etc...., etc...., ne fait vraiment pas mauvaise figure. Quels sont donc les littérateurs alsaciens contemporains de quelque valeur qui nous manquent ?

Et cette simple énumération fournit aussitôt la réponse à la seconde critique de la *Strassburger Post*. On y remarque, en effet, — nous les avons soulignés à dessein — les noms de bon nombre de collaborateurs

Digitized by Google

des directeurs actuels de la *Revue* qui l'ont été aussi de M. Liblin, quelques-uns dès le commencement. Alors quoi? n'est-il donc pas tromper le public, nous n'hésitons pas à le dire, que de venir affirmer sans preuves que l'esprit de la *Revue d'Alsace* a changé?

A voir se coudoyer fraternellement dans nos livraisons prêtres et laïcs, pasteurs et curés, voire même libres-penseurs et ultramontains, et vivre dans une bonne harmonie que des articles comme celui de la *Post* ne troublera pas, ne pourrait-on pas plutôt nous accuser de trop de libéralisme?

A tous nos collaborateurs, à ceux que Liblin avait groupés autour de lui comme à ceux qui se sont joints à nous depuis, nous continuons, comme le fondateur de la *Revue*, à ne demander qu'une chose : d'être fidèles à la vraie tradition alsacienne, celle qui s'abstenant de politique moderne défend les vrais intérêts de notre petite patrie et prétend avoir le droit de dire hautement, le prouvant par des études historiques, que l'époque où l'Alsace a eu son sort lié à celui de la France n'a pas été sans gloire, ni surtout sans utilité pour nous; — on ne voit guère ce que, jusqu'ici du moins, elle a gagné au change, ni même en quoi l'Allemagne en a profité.

Nous avons, croyons-nous, rempli notre programme et nous pouvons redire ce que nous écrivions au début de notre direction : « Le passé de la *Revue d'Alsace* nous engage pour l'avenir. Elle sera continuée dans le même esprit largement libéral. Elle maintiendra impartialement ses relations sur le terrain scientifique et littéraire d'autrefois. Tout en laissant liberté absolu de jugement et d'appréciation, elle évitera avec soin les polémiques aggressives et se réservera à la science, à la littérature, à l'art alsatiques ». Nous ajoutions, ce qui est aussi à considérer, qu'« au point de vue matériel nous chercherions à améliorer la *Revue* dans la mesure de nos ressources et du nombre de nos abonnés ». Ici

Digitized by Google

encore nous avons tenu parole : la comparaison, qui est facile, est certes à notre avantage.

On ne sait où le critique de la *Post* s'est renseigné sur le petit nombre de nos abonnés pour prendre le ton d'un prophète de malheur : qu'il se rassure. Nous n'avons aucune envie de mourir, et à moins qu'on ne nous étrangle, — procédé quelquefois employé par les libéraux d'une certaine espèce, — nous comptons bien maintenir haut et ferme, de longues années encore, s'il plaît à Dieu, notre drapeau.

Un mot encore pour terminer : nous disions en commençant que l'article de la *Strassburger Post* est anonyme. Hélas ! *le style c'est l'homme*, et on n'a pas eu de peine, à Colmar où, pour cause, il est connu, à reconnaître de quelle plume sont sortis ces phrases lourdes et embarrassées, aussi boursouflées que prétentieuses. Gageons que si la *Revue d'Alsace* avait ouvert ses portes à ce double renégat, il n'aurait eu que des éloges pour elle ! Quoi qu'il en soit, traître à la foi de ses pères et traître à la patrie alsacienne, c'est bien à lui qu'il convenait de prendre la défense de Dreyfus !

LA DIRECTION.

Digitized by Google

L'ŒUVRE DE CHARLES DULAC

ET

LE MYSTICISME EN ART [1])

Il suffit de jeter un regard, même superficiel, sur l'œuvre de Marie-Charles Dulac, qui mourut, hélas! si jeune, pour se rendre compte que cet artiste réunissait en lui les plus rares qualités, et qu'il joignait à une exquise sensibilité la plus absolue et la plus entière bonne foi.

Nous sommes loin ici de ces œuvres tapageuses que créent quelquefois, de nos jours, le besoin de réclame et la soif des succès mondains. Dulac n'était pas de ces peintres qui aiment à s'entendre appeler « cher maître » par une cour de jolies femmes, et qui mettent leur ambition à décrocher des œillades et des récompenses. Dans une lettre adressée à un de ses amis il écrivait : « Pour moi, vous le savez, je n'ai pas besoin d'être compris ni approuvé de personne, du moment que je plais à Dieu, cela me suffit ». Et, un an avant sa mort, il écrivait encore : « Je me contente de poursuivre tranquillement mon affaire; et mon affaire ne

1) Conférence faite, le 13 avril dernier, à la *Maison d'art alsacienne* de Strasbourg, où ont été exposés récemment, grâce au dévouement de M. Girodie, cinquante tableaux et dessins de Ch. Dulac. (N. d. l. D.).

Digitized by Google

me paraît pas anti-artistique, puisqu'elle consiste à servir, à louer Dieu, à chercher à le faire aimer davantage, en utilisant pour sa gloire tout ce qu'il m'a donné de sentiment et d'habileté ».

Paroles étranges! que l'on ne s'attend guère à trouver dans la bouche d'un élève de MM. Gervex et Humbert, d'un peintre qui avait brossé des décors de théâtre dans l'atelier de Lavastre et fréquenté les coulisses de l'Opéra. Et, chose plus singulière encore! il est impossible de contempler l'œuvre de Dulac sans être saisi d'une sorte de respect religieux : le plus sceptique est frappé du souffle de foi qui anime ce magnifique *Cantique des Créatures*, que vous voyez ici. La suite de ces compositions est comparable à une belle église gothique où l'on entre en se découvrant, tout troublé de la majesté des hautes voûtes, du mystère des nefs immenses et du féerique éclat des vitraux.

I.

La caractéristique de l'œuvre de Dulac c'est le sentiment, le sentiment dans sa forme la plus délicate, et ses études directement exécutées d'après nature sont, elles-mêmes, marquées d'une empreinte tellement personnelle qu'elles semblent de pures conceptions de l'esprit bien plutôt que des expressions de la réalité. « La vérité, déclare Dulac dans une de ses lettres, consiste à rendre belles les choses simples qui sont données par la nature », et, pour rendre belles les choses simples, il suffisait que Dulac les parât de l'émotion dont, à leur spectacle, s'emplissait son cœur. M. Henri Cochin dit de Dulac « qu'il étudiait la nature avec plus de fidélité qu'un réaliste, mais qu'il eût cru la trahir en ne voyant en elle que son corps, et que c'était son âme qu'il entendait comprendre et traduire ». Et, afin de nous faire saisir combien il est parfois difficile d'évoquer l'âme des choses, Dulac avait trouvé un mot

Digitized by Google

charmant : « On n'est pas, disait-il, ému quand on le veut, au spectacle de la nature, et il y a malheureusement des jours où *les arbres ne sont que des bûches* ». Comme c'est vrai! Ne vous est-il jamais arrivé d'être, un beau jour, frappé de la beauté d'un paysage qui vous était familier et auquel vous n'aviez jamais accordé la moindre attention. Par suite d'une disposition spéciale de votre esprit, d'un miroitement particulier de la lumière, d'une transparence plus subtile de l'air, vos yeux se sont, tout-à-coup, ouverts, et les arbres ont cessé d'être des bûches.

Pour Dulac, la force mystérieuse qui, déchirant le voile, découvrait l'essence éternelle des choses, c'était la grâce divine, la grâce sans laquelle il déclarait modestement n'être rien; et c'est de ce sentiment si profondément religieux qu'est née la suite des lithographies, où Dulac chantait la gloire de Dieu en traduisant avec quelques traits empruntés à la nature, les enthousiasmes dont son âme était pleine.

Les motifs d'où naquirent ses compositions, Dulac les avait recueillis un peu partout : la planche du *Vent*, par exemple, qui est intitulée : *Spiritus sancte, Deus*, lui a été inspirée par la vue de la terrasse de Vézelay, Vézelay si célèbre par l'abbatiale dont les curieuses sculptures excitaient si fort les colères de saint Bernard; et pour la planche du *Feu et l'Eau*, — *Jesu puritas virginum*, — *Jesu lux vera*, il a utilisé un souvenir qu'il avait conservé des bords du Rhin, au pont de Kehl. Ce bateau qui porte une cahute d'une silhouette si particulière, je me souviens parfaitement l'avoir vu amarré à la berge du fleuve, servant, je crois, de bureau à l'ingénieur chargé de diriger les travaux d'endiguement. C'est qu'en effet Dulac a longtemps habité l'Alsace, nous pouvons même le revendiquer comme l'un des nôtres, non seulement parce qu'il aimait notre pays, mais parce que sa mère, à l'affection de laquelle il a été si prématurement ravi, est Alsacienne et demeure encore à Strasbourg. Puisse l'hommage que

Digitized by Google

nous rendons aujourd'hui à son fils, je ne dirai pas la consoler, mais adoucir un peu ses cruels regrets, en lui faisant voir que le public commence à rendre justice à celui dont elle avait suivi, d'un cœur anxieux, les découragements et les secrets espoirs.

Dulac est, avant tout, un mystique. « Dulac, dit Huysmans, fut franciscain, mais franciscain dans les moëlles. Il le fut dans sa manière de vivre, dans ses pensées, dans sa dévotion privée, dans sa peinture, la clef de son art est là. C'est ce qui explique son existence nomade de moine en mission, à Assise, à Fiesole, dans les endroits mêmes où résida saint François. Il y vécut dans des couvents de son observance, comme ces artistes du moyen-âge qui séjournaient chez des religieux et payaient leur écot en décorant des chapelles, et le fait est que Dulac n'avait rien d'un homme de notre temps : il chérissait la pauvreté, méprisait la réclame, se nourrissait de même qu'un ermite, se reposait au hasard des couches monastiques, et il peignait à peine pour lui, ne travaillant que pour Dieu ».

Dulac chérissait la pauvreté et méprisait la réclame; il vivait comme un moine, il peignait comme s'il eût prié, et il est mort à trente-trois ans, sans avoir été décoré, sans avoir brigué les récompenses qui tentent si fort les artistes. Qu'est-ce qu'un homme pareil, et comment peut-il nous intéresser? Les uns, ceux que Huysmans appelle les caciques de la psychiâtrie, diront que Dulac fut un fou, un irresponsable; les autres prétendront qu'il est venu trop tard dans un monde trop vieux et qu'il aurait dû vivre du temps de Fra Angelico et avec lui; d'autres, enfin, trouveront que Dulac n'est qu'un stupide clérical, qu'un affreux calotin, et crieront: A bas la calotte!

Il ne nous appartient pas de prononcer un jugement sur les croyances religieuses de Dulac, il ne nous appartient pas de scruter les secrets de sa conscience, nous n'avons à nous prononcer que sur ses œuvres. Or nous pouvons, sans crainte d'erreur, affirmer que Dulac fut

Digitized by Google

un des plus nobles artistes de notre temps, et qu'il n'y a pas, dans toute son œuvre, un morceau qui ne soit sincère, sérieux et réfléchi, un morceau qui ne soit imprégné du sentiment le plus pur et le plus élevé. Et c'est pour cela que ces peintures et ces lithographies s'imposeront à notre estime, en nous reposant de toutes les œuvres tapageuses, banales et vides qui se partagent, aux *Salons*, la faveur de la foule. N'est-ce pas, d'ailleurs, un spectacle singulièrement réconfortant que de voir un homme éviter la multitude fiévreuse, s'isoler dans son idéal, et ne travailler qu'en vue de satisfaire aux plus pures aspirations de son âme. Ceux qui prétendent qu'un tel homme est un fou, un irresponsable, un imbécile, ne prononcent-ils pas contre eux-mêmes un terrible jugement en se montrant incapables de comprendre ce qu'il y a de plus distingué et de plus élevé dans notre nature?

Mais si l'indifférence vis-à-vis de l'opinion élève l'artiste et lui donne une originalité et un prestige singuliers, elle ne laisse pas que d'offrir pour lui un danger : en dédaignant de travailler pour le public, en se concentrant dans la recherche de sa propre satisfaction, en se confinant dans l'expression de sa pensée sans se préoccuper comment elle sera comprise, l'artiste, en effet, risque de tomber dans le vague et dans l'obscurité. S'il se place au-dessus du jugement de la foule, s'il se retranche dans son orgueil ou dans sa soumission à la grâce divine, l'artiste est trop souvent tenté de se créer une petite chapelle, de se concilier des admirateurs plus ou moins sincères qui ne consentiront à l'encenser que s'il consent, lui-même, à les faire passer pour les pontifes prédestinés d'une nouvelle religion esthétique.

Dulac a su éviter tous ses écueils. Sa modestie le rendait incapable de s'affilier à une de ces sectes où l'on ne reçoit que des demi-dieux; et, d'autre part, son bon sens, ce bon sens naturel qu'on se plaît à reconnaître aux Alsaciens, l'empêchait de tomber dans

Digitized by Google

la fantaisie nébuleuse et vague où se complaisent de soi-disant mystiques qui ne sont souvent que des mystificateurs. L'œuvre de Dulac est essentiellement reposante et calme; et chez qui trouverait-on plus de dignité et plus de grandeur que chez cet artiste qui ne craignait pas d'écrire à M. Cochin la phrase suivante : « Les gens du monde ou plutôt les gens qui ont l'esprit du monde sont bien faciles à contenter, et ce qu'ils réclament est, en somme, peu de chose. Il est inutile, en effet, d'avoir du fond, une surface agréable suffit, un quelque chose qui parait être. Mais quand c'est pour Dieu que l'on travaille, c'est autre chose, puisque le Christ dit : *Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait* ».

Je reviens donc encore une fois à cette idée qu'il est vraiment extraordinaire en notre temps de scepticisme et de trouble, d'entendre un artiste s'exprimer de la sorte. Aujourd'hui, que l'on ne songe qu'à réaliser au plus vite, les espérances d'une convoitise furieuse, que les soucis de la fortune, de la politique, des affaires, font, des hommes, des êtres agités et neurasthéniques cherchant à masquer la mesquinerie de leurs ambitions par l'agitation et le mouvement qu'ils se donnent pour les satisfaire, aujourd'hui que le faux luxe, le clinquant, la poudre aux yeux, la réclame gouvernent le monde, c'est certes un spectacle peu banal que celui d'un artiste qui se réfugie dans la dignité de son art comme dans une citadelle inexpugnable, d'où il assisterait, impassible, aux luttes et aux compétitions qui surexcitent et passionnent ses contemporains.

Mais il ne suffit pas que nous constations tout ce que l'œuvre de Dulac nous offre d'extraordinaire; il s'agit d'examiner les circonstances grâce auxquelles se produisit ce caractère si rare et si exquis. Nous nous demanderons s'il est possible de faire correspondre l'œuvre de Dulac à notre état d'esprit moderne, et comment, quand tout est au réalisme, à la science positive, à l'industrie, à la politique mondiale, comment

Digitized by Google

un talent semblable à celui dont je viens de vous décrire les traits généraux peut arriver à se produire. Ne devons-nous voir là qu'un phénomène fortuit. ou, au contraire, avons-nous affaire avec une manifestation qui se produit à son heure et en vertu d'une loi générale et nécessaire ?

Telles sont les questions que nous allons examiner successivement.

Si nous nous donnons la peine d'étudier les manifestations intellectuelles de notre temps, nous découvrons sans peine un certain nombre de faits importants :

Le premier fait nous est fourni par l'incertitude et le trouble qui gouvernent les théories philosophiques et sociales.

Le second fait est constitué par les progrès considérables réalisés dans les sciences naturelles et physiques et dans leurs applications industrielles.

Un troisième fait c'est l'avènement du régime démocratique qui semble devenir, de plus en plus, l'idéal vers lequel tendent nos institutions politiques.

Enfin nous constaterons encore que, de toute part, des forces nouvelles et mystérieuses commencent à s'affirmer dans les manifestations relatives à l'hypnotisme, à la suggestion et à toutes ces causes encore mal définies qui se révèlent à nous « sous la forme de pressentiments, de sympathies ou de répulsions inexpliquées et de ces sensations étranges qui constituent des ressouvenirs de vies déjà vécues ou de choses déjà vues ».

Je pourrais prendre, l'un après l'autre, tous ces faits, et vous montrer comment ils exercent leur influence dans les arts ; je pourrais vous exposer quelle est, à mon avis, la forme que prendra l'art dans l'avenir pour correspondre à notre état d'esprit et aux nécessités que nous impose l'état démocratique vers lequel nous marchons, je pourrais vous expliquer pourquoi ce sera probablement la musique et le théâtre qui nous donneront les formules capables de fournir la solution du

Digitized by Google

problème esthétique. Mais le développement de ces idées me conduirait beaucoup trop loin, et je me contenterai d'expliquer comment l'art mystique de Dulac est une manifestation nécessaire qui trouve sa raison d'être dans les faits primordiaux dont je viens de faire l'énumération.

Et d'abord il ne faut pas croire que l'art de Dulac constitue une tentative isolée d'un peintre dont l'esprit était tourné vers les choses de la religion et comme hanté de mysticisme. Non ; Dulac n'a pas été un initiateur, il n'a fait que reprendre la tradition des Primitifs, et, en même temps que lui, d'autres artistes se sont trouvés qui se sont jetés, à corps perdu, dans l'idéalisme le plus transcendant. Vous vous souvenez probablement des expositions organisées, il y a une quinzaine d'années, par les Rose-Croix, dont les œuvres furent présentées au public par le Sâr Péladan. La sincérité de ces tentatives a paru douteuse à beaucoup de gens, et je suis moi-même de ceux qui ont cru qu'il n'y avait chez les Rose-Croix ni conviction, ni foi ; mais le fait lui-même mérite d'être retenu parce qu'il est typique. Et non seulement nous avons vu surgir une peinture soi-disant symbolique, nous avons aussi connu une littérature étrange qui s'est formulée dans les rêveries poétiques de Stéphane Mallarmé et du groupe des Décadents. Ces tentatives nous montrent assez que l'art réaliste n'était pas alors du goût de tout le monde, et que des préoccupations se faisaient jour qui réclamaient des manifestations capables de nous élever au-dessus des brutalités de la vie réelle. Ces manifestations nous les trouvons aussi réalisées d'une façon plus heureuse dans l'œuvre magnifique de Puvis de Chavannes, dans celle des Préraphaëlites, en Angleterre, et dans bien d'autres ouvrages qui, pour être profanes, n'en constituent pas moins de superbes professions de foi en faveur de l'Idéal.

Pour dégager la raison d'être de ces expressions artistiques, nous nous souviendrons que, par suite d'une

Digitized by Google

loi universelle, toute action amène une réaction. Ce principe n'a pas que des applications physiques, il se vérifie aussi en politique et en art. La vie est un éternel recommencement des choses, et il n'est pas difficile de constater qu'au cours des âges l'art s'est, tour à tour, rapproché et éloigné de la nature comme la mer se rapproche et s'éloigne des côtes par le jeu périodique de la marée. Avec l'art byzantin on était aussi loin que possible de la vie : souvenez-vous des mosaïques de Ravenne et des vierges de Cima-Buë. Giotto produit une première réaction; contemporain du Dante dont il était l'ami, il secoue les vieilles formules et s'affranchit des conventions. Depuis lors des théories contradictoires se sont toujours partagé le monde des artistes, dont les uns prétendaient qu'il fallait tout se devoir à soi-même, et ne se servir de la nature que pour assurer la correction du dessin, et dont les autres soutenaient, an contraire, que la réalité seule est aimable, et que l'art n'a d'autre but que de rendre, d'une façon complète, l'impression produite par une vision extérieure et réelle. Et, par une curieuse coïncidence, c'est au moment où, vers le milieu du siècle dernier, les tendances réalistes s'affirmaient avec la force que vous savez, qu'on vit apparaître cette invention admirable de la photographie qui sait ouvrir un œil merveilleusement vigilant sur tout ce qui existe. Sans scrupule, sans vergogne, la photographie attache une valeur identique à tout ce qui passe à portée de son infatigable prunelle, et elle a singulièrement contribué à documenter le réalisme.

A côté de l'école réaliste contemporaine qui nous a donné tant de chefs-d'œuvre, qui va de Balzac et de Delacroix jusqu'à Guy de Maupassant et à Manet, nous en distinguons, sans peine, une seconde pour laquelle la nature n'est que le canevas sur quoi on brode et qui va de Lamartine et d'Ingres jusqu'à Puvis de Chavannes et à Coppée. La peinture idéaliste moderne semble avoir pris naissance en Angleterre avec Walter-

Digitized by Google

Crane et Burne Jones ; son inspirateur c'est Botticelli dont les œuvres obtinrent, dans ces derniers temps, un excès de faveur aussi peu mérité que l'excès de mépris où on le tenait jadis.

Le réalisme, toutefois, ne tarda pas à exagérer ses effets, à devenir vulgaire en donnant une égale valeur à tout ce qui l'occupait — et il s'occupait de tout — sans jamais rien sacrifier. Et, du même coup, l'école opposée s'égarait à son tour, et tombait dans l'afféterie et dans l'obscurité ; et ce phénomène se produisit tout naturellement par l'application spontanée et inconsciente de la loi de l'équilibre universel qui maintient le niveau des choses. Après que l'art lui-même, obéissant aux préoccupations du jour, fut devenu archiréaliste et incapable, par conséquent, de nous reposer des cruels soucis que nous impose la vie moderne, une expression nouvelle devait surgir qui tînt compte de ce qu'il y avait de plus subtil et de plus raffiné dans nos instincts. Cette expression supérieure les uns la demandaient à la littérature et ils tombèrent dans les exagérations des Décadents, les autres la demandaient à la peinture, et ils tombèrent dans les exagérations des Symbolistes. C'est que la littérature et la peinture étaient des arts trop rigides et trop stricts pour correspondre à des enthousiasmes longtemps comprimés. Nous étions si profondément embourbés dans la réalité qu'il fallut, pour nous en tirer, une poussée que ni la peinture, ni la littérature n'étaient capables de nous donner. Pour nous élever à l'idéal vers lequel nous aspirions une expression plus délicate et plus libre était nécessaire ; une expression qui ne fut entravée ni par les formes, ni par les mots, ni par les couleurs, une expression plus dégagée de la matière et plus éthérée, et cette expression fut heureusement trouvée et nous fut donnée par la musique. L'art de l'harmonie est moderne, mais c'est à lui, incontestablement, qu'appartiendra l'avenir, et c'est dans le besoin impérieux que nous avons de sortir des réalités obsédantes, de nous débarrasser des

Digitized by Google

liens qui nous tirent vers la terre, qu'il faut chercher la cause de la faveur de plus en plus grande qu'a trouvée, en notre siècle, la musique; car c'était en somme de la musique que faisaient les Décadents et les Symbolistes, musique parlée, ou musique peinte, si j'ose m'exprimer ainsi. Mais tandis que la peinture poussée à cette extrémité ne constitue plus que de vagues jeux de couleurs, et des assemblages de formes incapables d'éveiller aucun sentiment précis, et que les vers des Décadents ne sont plus que des arrangements mélodieux de mots, dont le sens échappe aux profanes et probablement aussi aux initiés, la musique, plus puissante, tire d'elle-même tous ses moyens, et, par la seule force de l'harmonie, provoque en nous les émotions les plus délicates ou les plus poignantes. Il importe donc de laisser à chacun des arts son domaine propre, ses moyens d'action particuliers; et maintenant que nous possédons la musique pour interpréter les pures conceptions de l'esprit, pour correspondre aux réves mystérieux qui hantent notre fantaisie, pour donner à notre idéal une expression plus souple et plus dégagée de la réalité, laissons la littérature demeurer l'art de gouverner les mots, de bien dire ce qui est clairement pensé, laissons la peinture demeurer l'art de traduire par des combinaisons de formes et de couleurs les sentiments qu'éveille en nous le spectacle des hommes et des choses, ne leur demandons pas plus qu'elles ne sont capables de nous donner. Et, à mon avis, Dulac a été aussi loin que l'on peut aller en peinture; vouloir aller plus loin c'est faire fausse route et pousser un art d'imitation dans une voie où il est incapable d'avancer.

Mais si l'on doit, par dessus tout, se garder de tomber dans les exagérations que je viens de signaler, cela ne veut pas dire que le mysticisme doive être impitoyablement banni de la peinture, ni qu'il faille, de parti-pris, refuser à la peinture le droit de se servir

Digitized by Google

de cette fine pointe du sentiment religieux qui s'interprête par le symbolisme. Je voudrais faire voir qu'au contraire le mysticisme et le symbolisme sont intimement liés à l'art religieux dont ils constituent, pour ainsi dire, la spiritualité, ou, si l'on préfère, la poésie.

Il convient cependant d'écarter, tout d'abord, certains malentendus qui pourraient donner lieu à des erreurs: il ne faudrait pas croire que les artistes qui, comme Dulac, ont conservé des sentiments religieux, fussent tous obligés de faire de la peinture mystique, ni même que la peinture religieuse, elle-même, doive être nécessairement mystique. Ce n'est que par hasard que Dulac tira de ses convictions religieuses l'originalité de ses conceptions artistiques, car tout en demeurant chrétien pratiquant, il aurait pu peindre des tableaux de genre, des scènes d'histoire, voire même des allégories décoratives où Vénus, Apollon, les neuf Muses, les Parques et tout le bric-à-brac mythologique serait venu défiler avec les attitudes, les attributs et le costume plutôt sommaire que les dieux olympiens se plaisent à prendre lorsqu'ils daignent se manifester aux humains. Si Dulac a trouvé ailleurs sa voie, ce n'est pas qu'il fut simple croyant, c'est parce que l'orientation de son esprit était tourné vers ce quelque chose de plus subtil et de plus délicat que nous appelons le mysticisme. D'un autre côté, il n'est pas donné à tous les artistes qui se sont fait, de la peinture religieuse, une spécialité de s'élever jusqu'au mysticisme. Voyez les œuvres d'un autre de nos compatriotes, de Martin Feuerstein qui passe, avec raison, pour un maitre dans l'art religieux et à qui nous devions les panneaux si malheureusement détruits de l'église de la Madeleine. Chez Feuerstein pas le moindre mysticisme, pas de symbole troublant; ses compositions sont bien ordonnées, sa couleur est harmonieuse, ses idées sont clairement exprimées, et tout en lui nous révèle un esprit qui s'attache à rendre d'une façon précise et pittoresque la réalité d'un fait historique ou légendaire. Pas plus que Feuerstein un autre peintre

Digitized by Google

contemporain, Gebhardt, dont l'œuvre presque exclusivement religieuse présente un caractère si personnel, ne fut jamais un mystique. Fils d'un pasteur, Gebhardt tira de la vie du Christ les sujets de la plupart de ses compositions, et s'entendit merveilleusement à réaliser les scènes qu'il voulait peindre. Son esprit puritain, tout en se montrant plein de respect pour la doctrine évangélique, ne songeait toutefois qu'à illustrer, de la façon la plus humaine, les récits des Livres Saints, et il n'a pas hésité, à l'exemple d'ailleurs des vieux maîtres, à nous montrer le Christ entouré de personnages qui, par la costume, la physionomie et l'attitude, figuraient des bourgeois et des paysans allemands, et n'avaient rien de commun avec les Juifs de la Palestine. Mais, à part cet anachronisme voulu, il n'y a dans l'œuvre de Gebhardt rien de mystique, rien de symbolique, bien qu'elle soit profondément religieuse et convaincue.

D'autres peintres ont, dans ces derniers temps, repris la tradition des maîtres anciens, et un artiste français, M. Jean Béraud, nous a montré des scènes de la vie du Christ se passant à la moderne. Je me souviens, par exemple, d'un tableau intitulé : *Jésus chez les Pharisiens*, dans lequel les Pharisiens que nous a peints M. Béraud ne sont que de simples Parisiens en habit et en cravate blanche, confortablement installés dans des fauteuils et écoutant la parole divine en fumant leurs cigares. C'est là, à mon sens, une exagération, et ce tableau qui n'est qu'une sorte de calembourg illustré avec beaucoup de talent et d'esprit, ne s'impose à notre attention que par sa singularité. C'est encore, je crois, une erreur qu'a commise M. Béraud lorqu'il nous a montré, dans un second tableau, la croix du Sauveur dressée sur la butte Montmartre et le divin Supplicié entouré d'une foule d'ouvriers en casquette et en pantalons de velours.

De ces œuvres de M. Béraud, je rapprocherai maintenant un tableau d'un artiste allemand, M. de Uhde. Ce tableau est intitulé : *Laissez venir à moi les petits*

Digitized by Google

enfants, et représente le Christ installé dans une de nos écoles de village, parlant aux enfants groupés autour de lui, à la grande stupéfaction d'un brave instituteur. La manière dont les gamins et les gamines se pressent autour du Christ, le sentiment recueilli qui se dégage du tableau nous donnent une impression saine et tranquille sans rien de choquant.

D'où vient donc que nous fassions une différence entre les tableaux de M. Béraud et celui de M. Uhde, bien que ces artistes s'inspirent tous deux du même principe? D'où vient que les tableaux de M. Béraud nous paraissent étranges, tandis que nous contemplons avec intérêt celui de M. Uhde? C'est que le Christ se révèle à nous de deux façons différentes : d'abord par sa doctrine, puis, en second lieu, par l'histoire de sa vie. Quand un peintre veut nous montrer une scène de la vie du Christ, comme l'entrée à Jérusalem, par exemple, ou la Crucifixion, il doit tenir compte de certaines convenances suffisamment imposées par la dignité du sujet, et, sans tomber dans les scrupules de l'archéologie, composer, en s'inspirant d'un passé lointain, les costumes de ses personnages. Quand, au contraire, un artiste s'attache à illustrer la doctrine même du Christ qui s'étend à tous les âges et à tous les temps, il peut faire abstraction de la vérité historique, voire même des conventions reçues; et c'est pour cela que la composition de M. Uhde ne nous blesse pas, puisque la bienveillance que le Sauveur daigne montrer aux enfants est universelle.

Je sais bien qu'en se plaçant au point de vue purement religieux, on peut prétendre que la vie du Christ se recommence constamment et que, par exemple, le Christ est mis à mort tous les jours par les hommes qui, connaissant sa doctrine, n'en suivent pas les préceptes. Mais nous tombons alors précisément dans le mysticisme, et, pour exprimer cette idée vraie, que la conduite des pécheurs est, pour le Christ, comme le renouvellement de sa passion douloureuse, la peinture

Digitized by Google

réaliste de M. Béraud ne suffit pas, il faut d'autres accents. De même que les mots sont pris tantôt au propre, tantôt au figuré, pour parler comme les grammairiens, et que le style général d'un morceau littéraire nous indique le sens que l'écrivain aura voulu donner à ses expressions, de même la manière dont un tableau sera peint et composé doit nous renseigner avec soin sur le sentiment de son auteur. Et il est d'autant plus important que l'artiste trouve moyen de nous éclairer, qu'une des formes du burlesque, en art, consiste précisément à se servir du style mystique pour interpréter des idées réalistes, ou réciproquement à se servir du style réaliste pour interpréter des idées mystiques. Les fêtes des fous, qui se célébraient au Moyen-Age, procédaient de cette idée : on y voyait des enfants, revêtus d'ornements pontificaux, parodier les cérémonies du culte, et le grotesque naissait de cette étroite combinaison du sacré et du profane, ou, si vous le préférez, du mystique et du réel.

Cette digression n'aura pas été tout à fait inutile à mon sujet, parce qu'elle m'aura procuré l'occasion de montrer, par un exemple, en quoi consiste le mysticisme religieux.

Il existe d'ailleurs différentes formes du mysticisme en peinture, car Bœcklin, lui aussi, a quelquefois été un mystique : le *Bois sacré* et l'*Ile des morts* procèdent du même sentiment que certaines compositions de Dulac telles que le *Vent* et la *Terre*, et si l'on voulait établir une différence entre ces deux artistes il faudrait dire que le mysticisme de Bœcklin est essentiellement païen, tandis que le mysticisme de Dulac est foncièrement chrétien et que ces deux mysticismes se distinguent l'un de l'autre de toute la différence qui existe entre le paganisme et le christianisme. Il y a aussi une sorte de mysticisme, voire même de symbolisme, dans quelques-uns des dessins de Joseph Sattler, dont le talent si original et si riche vous est certainement connu. Dans une des planches qui forment le recueil *Die Quelle*,

Digitized by Google

Sattler nous représente l'*Egoïsme* d'une façon très ingénieuse en nous montrant une assemblée d'êtres humains tapis chacun dans un tonneau voguant au gré d'une eau agitée. Cette image nous peint bien l'homme qui ne pense qu'à lui sans se soucier de son voisin et qui ricane de voir les autres devenir le jouet des événements. Il est d'ailleurs impossible de ne pas être frappé du caractère mystique, voire même symbolique, de certaines compositions de Sattler, et, si nous voulions, à son tour, différencier le mysticisme de Sattler de celui de Dulac et de Bœcklin, nous dirions de lui non plus qu'il est chrétien, ni qu'il est païen, mais qu'il est essentiellement social.

Si j'ai cité Bœcklin et Sattler c'est pour montrer que le mysticisme n'est pas forcément chrétien et qu'il sait prendre d'autres formes que celles que lui a données Dulac. Mais qu'il soit chrétien, païen ou social, il conservera un caractère commun qui consistera à mettre dans une œuvre d'art une idée supérieure, à suggérer une conception qui dépasse le motif représenté et qui l'amplifie. Il est donc aisé de conclure, tout d'abord, que le mysticisme est une forme spéciale de la poésie, c'est-à-dire de cette faculté qui nous permet d'ajouter du sentiment aux impressions que nous procurent nos sens, de pouvoir passer du matériel au spirituel, du concret à l'abstrait et de la réalité au symbole.

La poésie d'ailleurs s'applique à tout, à la littérature, à la peinture, à la sculpture, à la musique, voire même à la danse, qui est, elle aussi, une forme de l'art, forme, hélas! trop négligée et qui, pour reprendre sa valeur, demande à être débarrassée de tous les préjugés et de tous les partis-pris, dont nous l'avons sottement affublée. La poésie se sert indifféremment des mots, des formes, des couleurs, des sons et des mouvements pour parler à notre esprit; s'emparant des sensations, elle les affine, les travaille, les subtilise jusqu'à ce qu'elle en ait tiré la pointe d'infini qu'elles sont capables de nous donner, et que nous sommes, nous-

Digitized by Google

mêmes, capables de comprendre. Corot, par exemple, était un poète — un poète bucolique — qui savait à merveille rendre l'âme d'un paysage, ou qui, si vous le préférez, savait mettre de son âme dans les paysages qu'il aimait à peindre. Un peu d'eau où se réflétaient quelques arbres et un coin de ciel vaporeux ou limpide lui suffisaient pour traduire le calme et la joie de la campagne, et, s'il a été si longtemps méconnu, c'est que l'on n'entendait pas la langue qu'il parlait et que le public ne comprenait rien à ses accents. — « Derrière le tronc de ce peuplier blanc, disait un jour Corot à M. Emile Michel, en lui montrant une de ses toiles derrière le tronc de ce peuplier blanc, il y avait un merle qui chantait pendant tout le temps que je peignais, Je l'entends encore. Et j'ai essayé de le faire entendre dans mon tableau, quoique ce soit bien difficile, puisque le peintre ne peut donner l'idée ni des bonnes senteurs, ni des chants répandus dans l'air qui annoncent la prochaine venue du printemps ». Corot déplore l'impuissance de la peinture, et il nous dit naïvement qu'il est difficile de rendre, dans un tableau, l'impression causée par le chant d'un oiseau. Mais un homme qui cherche à faire passer, dans sa peinture, un peu de la gaîté que donne à un paysage les amusantes roulades d'un merle ne peint-il pas tout autrement que celui pour qui les arbres ne sont que des bûches, comme disait Dulac? Et cette idée des petits oiseaux voletant dans l'espace hantait Corot, car j'ai eu l'honneur de l'entendre moi-même, quand il avait déjà près de quatre-vingts ans, dire à un de ses élèves : « Mon cher ami, lorsque vous peindrez des arbres, cherchez avant tout à faire comprendre que les moineaux pourraient passer à travers sans se casser le bec ».

Et, abordant un autre ordre d'idées, n'était-il pas aussi un poète, ce délicieux Watteau, qui contait, d'un si agréable pinceau, les grâces légères, le badinage amoureux et le charme troublant d'un plaisir insouciant et facile :

Digitized by Google

Les donneurs de sérénades
Et les belles écouteuses
Echangeant des propos fades
Sous les ramures chanteuses

C'est Tircis et c'est Aminte
Et c'est l'éternel Clitandre
Et c'est Damis qui pour mainte
Cruelle fait maint vers tendre.

Leurs courtes vestes de soie,
Leurs longues robes à queue,
Leur élégance, leur joie
Et leurs molles ombres bleues

Tourbillonnent dans l'extase
D'une lune rose et grise;
Et la mandoline jase
Parmi les frissons de brise.

Nous voici, loin de Dulac et du mysticisme; mais pour y revenir je dirai que le mysticisme religieux est cette forme de la poésie qui élève nos âmes vers les choses du ciel. De même que Corot chantait la nature, que Watteau chantait les grâces et les ris, de même Dulac chantait la puissance et la gloire de Dieu.

Or il est bien évident que, pour une tâche si auguste, les arts sont obligés d'employer une langue plus épurée et plus noble; les expressions ordinaires qui se prêtent à tant d'emplois vulgaires et triviaux ne sauraient suffire, ou plutôt, il faut tirer ces expressions de l'abjection où les confine la bassesse de notre nature, et telle est précisément la tâche du symbolisme, dont Hugues, abbé du monastère de Saint-Victor au XIIe siècle, disait déjà: « Qu'il était la représentation allégorique d'une idée chrétienne sous une forme sensible ». Et la théorie des anciens symbolistes se formulait de la charmante façon suivante : « *Ab exterioribus ad interiora, ab interioribus ad superiora*, c'est-à-dire : la nature nous mène vers l'âme, et l'âme nous mène vers l'infini.

Le mysticisme chrétien c'est donc, en somme, l'idée de Dieu s'attachant à tout ce qui nous entoure, à tout

Digitized by Google

ce qui nous occupe, à tout ce que nous ressentons. Le mysticisme chrétien c'est cette force secrète qui fait chérir la souffrance à sainte Lydwine, qui pousse saint François d'Assise à parler aux poissons et aux oiseaux, qui conduit les ermites au désert, sainte Thérèse au Carmel et les Martyrs aux arènes. Quand le mysticisme se traduit dans les actes de la vie, il forme les saints, et telle est son excellence que les artistes eux-mêmes, quand il les inspire, ont besoin de donner aux choses réelles une signification spéciale qui leur permette d'élever le diapason de leurs idées, de les transposer dans un ton capable d'accords plus exquis, d'harmonies plus rares. Cette signification spéciale nous est fournie par le symbolisme. Le symbolisme nous apprend la langue qui devient familière aux mystiques assez inspirés pour pouvoir exprimer l'extase religieuse dans laquelle ils vivent, le symbolisme consiste à ne considérer les choses que comme des moyens d'élever nos âmes vers la divinité, et la nature tout entière que comme le véhicule de l'idée du Créateur. « Le symbole, dit Huysmans, existe depuis le commencement du monde. Toutes les religions l'adoptèrent, et, dans la nôtre, il pousse avec l'arbre du Bien et du Mal dans le premier chapitre de la Genèse, et il s'épanouit encore dans le dernier chapitre de l'Apocalypse ».

Voici quelques exemples de symbolisme :

Celui des nombres d'abord. Les nombres ont toujours été considérés comme des pensées de Dieu. La sagesse divine, dit saint Augustin, se reconnaît aux nombres imprimés en toute chose ; le monde physique et le monde moral sont construits sur des nombres éternels. Nous sentons que le charme de la danse réside dans un rythme, c'est-à-dire dans un nombre, et la beauté elle-même est une cadence, un nombre harmonique.

Or, depuis saint Augustin, tous les théologiens, écrit M. Mâle dans son ouvrage sur l'Art religieux du XIIIe siècle en France, expliquent de la même façon le sens du nombre *douze*. « Douze est le chiffre de

Digitized by Google

l'Eglise universelle et JÉSUS a voulu, pour des raisons profondes, que ses apôtres fussent au nombre de douze. Douze, en effet, est le produit de trois par quatre. Or trois, qui est le chiffre de la Trinité et, par suite, de l'âme faite à l'image de la Trinité, désigne toutes les choses spirituelles. Quatre, qui est le chiffre des éléments : l'eau, la terre, l'air, le feu, est le symbole des choses matérielles, du corps, du monde, qui résultent de la combinaison des quatre éléments. Multiplier trois par quatre, c'est, dans le sens mystique, pénétrer la matière d'esprit, annoncer au monde le mystère de la foi, établir l'Eglise universelle dont les apôtres sont le symbole. De tels calculs furent parfois plus qu'ingénieux: ils atteignent à une véritable grandeur. Le nombre sept que les Pères de l'Eglise avaient déclaré mystérieux entre tous, donnait le vertige aux contemplateurs du moyen-âge. Ils remarquaient d'abord que sept composé de quatre, chiffre du corps, et de trois, chiffre de l'âme, est le nombre humain par excellence. Il exprime l'union des deux natures et tout ce qui se rapporte à l'homme est ordonné par séries de sept. La vie humaine se divise en sept âges. Nous obtenons la grâce nécessaire à la pratique des sept vertus en adressant à Dieu les sept demandes du Pater. De ces sept demandes elles-mêmes trois (nombre divin) se rapportent à la Divinité et quatre (nombre humain) à l'homme. Les sept sacrements nous soutiennent dans l'exercice des sept vertus et nous empêchent de succomber aux sept péchés capitaux ».

Et si maintenant de l'arithmétique nous passons à l'architecture, nous trouverons que pour les anciens constructeurs de nos cathédrales gothiques les murailles de leurs édifices représentaient les peuples, que les pierres représentaient les fidèles, que la taille des moëllons annonçait la purification par la souffrance, que le mortier qui joint les assises signifiait l'amour, que les colonnes étaient la figure des apôtres et des docteurs. Si les fenêtres vont en s'élargissant vers l'in-

Digitized by Google

térieur du monument, c'est pour nous apprendre que nous devons être plus ouverts aux choses de l'âme qu'aux choses du monde, et si, la construction une fois terminée, tout entre dans le calme, sans qu'on n'entende plus ni les coups répétés des outils, ni les cris des ouvriers, cela signifie que l'Eglise chrétienne est née dans la douleur, mais que la persécution n'a qu'un temps. Nos vieilles basiliques contiennent donc tout un enseignement et forment une sorte d'encyclopédie où nous retrouvons l'énonciation de tous les dogmes et de toutes les vérités morales que nous enseigne le christianisme.

De nos jours l'art de bâtir est, malheureusement, devenu trop positif pour se prêter à de nouvelles interprétations symboliques, et, s'il se trouve encore des peintres qui, comme Corot, cherchent à remplir les paysages qu'ils peignent du chant des oiseaux, et de la bonne odeur des fleurs printannières, il n'y a plus d'architectes qui, en construisant des églises, pensent que le mortier est l'image du lien qui unit les âmes à Dieu, et il est difficile de faire entrer les raffinements du symbolisme dans des devis ou les poutres de fer et le ciment armé prennent une place de plus en plus prépondérante.

Aussi le mysticisme et le symbolisme se sont-ils plus spécialement réfugiés dans la peinture, et c'est à des artistes tels que Dulac qu'est échu l'honneur de continuer, tout en tenant compte des idées d'art modernes, les traditions des Primitifs. Voyez, par exemple, la planche que Dulac a intitulé *La Lune*. A peine peut-on imaginer quelque chose de plus simple : une grande nappe d'eau tranquille où se reflète, au loin, un groupe d'arbres touffus. Le ciel est d'une uniforme clarté, et, à l'horizon, une légère bande lumineuse donne à toute la composition une impression crépusculaire, l'impression d'un vague clair de lune, sans lune apparente. Ce n'est rien, et cependant il s'exhale de ce paysage quelque chose de si grave et de si doux qu'involontairement

Digitized by Google

une prière vous monte aux lèvres. Cette lune absente qui inonde tout de sa mystérieuse et enveloppante clarté nous rappelle la grâce divine qui assiste les hommes même aux moments où ils paraissent le plus éloignés d'elle; il se dégage de cette œuvre, avec le sentiment d'une justice égale, l'idée de la paix profonde où vit l'homme qui est en communion avec la divine miséricorde.

Dulac, d'ailleurs, ne s'est pas arrêté à cette première étape, il s'est avancé plus loin et a poussé jusqu'au symbolisme pur. Il n'a pas craint, pour exprimer ses idées, de se dégager de la réalité même vraisemblable, et de nous donner des compositions où sont représentées des formes dont la réunion n'a jamais existé, et n'est même possible que dans notre esprit. Il est évident que cette croix rayonnante entourée de palmiers que relient des guirlandes ne constitue qu'un jeu de l'imagination et ne correspond à aucune vraisemblance, mais il se dégage pourtant de cette composition l'idée d'un Eden céleste où tout est ordre, harmonie et splendeur, l'idée que la nature tout entière n'est qu'une sorte de cathédrale mystique élevée à la gloire de Dieu. Puis que penser de cette autre lithographie où Dulac nous représente une grande croix de pierre plantée au milieu d'une sorte de cimetière garni d'une multitude de petites croix de bois? Chacun de vous pourra, pour expliquer ce dessin, choisir l'interprétation qui lui conviendra, car à mesure que le symbole s'élargit, la langue symbolique s'imprécise; nous sommes ici dans un art qui est déjà très voisin de la musique, et, si Dulac a peut-être voulu nous faire entendre que la mort de l'homme n'est sanctifiée que par la mort du Christ, et que c'est la croix sacrée sur laquelle est mort le Christ qui rend méritoires les croix que jusqu'à leur mort sont obligés de porter tous les hommes, il a peut-être aussi, tout simplement, voulu créer une sorte d'harmonie dont le *Leit-Motiv* serait l'idée de croix : les croix humaines associées à la croix divine.

Digitized by Google

Mais je suis obligé de reconnaître ici qu'il est plus simple pour exprimer ces idées abstraites de recourir à d'autres procédés qu'à ceux de la peinture, et que les formules littéraires et surtout musicales sont plus capables de les interpréter que les formules colorées ou sculptées. Je suis, quant à moi, d'avis qu'il ne faut pas faire sortir les différents arts du rôle qu'ils peuvent et qu'ils doivent jouer. C'est déjà bien assez difficile de faire de bonne peinture, sans encore s'évertuer à lui faire dire des choses qu'elle est incapable d'exprimer.

II.

Et maintenant j'en arrive à la dernière partie de mon étude, et j'examinerai ce que nous sommes en droit d'exiger de l'art religieux, et, en particulier, de la peinture religieuse.

Après avoir dit du mysticisme chrétien qu'il était, en quelque sorte, la poésie de la religion, c'est-à-dire cette force qui, mettant en œuvre des mots, des formes, des couleurs ou des sons, ajoute à leur signification vulgaire qui n'éveille en nous que des sensations, une signification idéale qui éveille en nous des sentiments, après avoir dit du mysticisme qu'il était la poésie de la religion, je suis bien obligé de conclure que l'art religieux doit contenir forcément un brin de mysticisme. Et je suis d'autant plus autorisé à émettre cette opinion que la peinture religieuse des anciens artistes, de ceux que nous désignons sous le nom de Primitifs était toute débordante de mysticisme. Voyez, par exemple, au musée de Colmar, les tableaux de Grünewald, de ce peintre que Huysmans appelle avec raison un *sauvage de génie*. Peut-on trouver quelque chose de plus âpre, de plus farouche, parfois de plus gracieux, et toujours de plus poétique, que les volets de ce merveilleux autel des Antonites d'Isenheim? « L'art de Grünewald est

Digitized by Google

abrupt et violent, il vibre, il pleure, il hurle même, mais il prie, mais il croit ».

Et les anciens maîtres italiens : Giotto, Gozzoli, Orcagna, fra Angelico, surtout, quels artistes! Dans leurs ouvrages quel sens à la fois profond et naïf! Vous vous souvenez, peut-être, de cette fresque grandiose du *Triomphe de la Mort* au Campo Santo de Pise : quelle audace et quelle candeur n'a-t-il pas fallu à l'artiste qui a entrepris de rendre par la peinture l'idée que la mort vient à bout de tout, qu'elle frappe comme il lui plaît, dédaignant ceux qui l'implorent et la considèrent comme une délivrance, s'acharnant, au contraire, contre ceux qui ne demandent qu'à jouir des plaisirs que leur offre la richesse. Tout cela et bien autre chose encore est exprimé dans cette fresque célèbre, dont l'ordonnance est peut-être un peu incohérente, mais qui renferme des morceaux délicieux, comme, par exemple, cette élégante société de jeunes seigneurs et de jeunes dames magnifiquement parés, réunis sous une tonnelle à l'ombre de laquelle ils causent et chantent et jouent du luth sans se douter que la mort va abattre sur eux sa faux impitoyable.

A cette époque où l'on ne savait guère lire, la peinture et la sculpture étaient considérées non seulement comme des arts décoratifs, mais surtout comme des moyens d'instruction : « Ce que les illettrés ne peuvent saisir par l'écriture, doit leur être enseigné par la peinture », dit textuellement le Synode tenu en 1025 à Arras. C'est par l'image et par la parole que se faisait l'éducation du peuple. La vie des saints, les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament étaient sculptés aux portails, peints sur les murs et les vitraux; et lorsque, du haut de la chaire, les prédicateurs parlaient à la foule assemblée, des terreurs du dernier jugement, ils pouvaient lui montrer reproduite par le ciseau ou par le pinceau la lutte des anges et des démons se disputant les âmes des hommes. Or, pour remplir ce rôle d'éducateur, il eût suffi que les arts du

Digitized by Google

dessin exprimassent le plus simplement et le plus clairement possible les idées qu'on leur demandait d'interpréter, et il n'eût pas été nécessaire qu'ils recourussent aux délicatesses du mysticisme pour parler à l'imagination d'un public peu raffiné et naturellement crédule; et cependant, par une singulière ironie, il s'est trouvé que la plupart des Primitifs ont mis dans leurs compositions quelque chose de ce sentiment qui fait trop souvent défaut aux Modernes. C'est qu'alors les artistes faisaient de la poésie sans le savoir, comme le Bourgeois-gentilhomme a fait, depuis, de la prose sans le savoir; et, peignant avec tout leur cœur, il suffisait qu'ils eussent du talent pour faire des chefs-d'œuvre. Aujourd'hui, malheureusement, il n'en est plus ainsi : les peintres ont tous du talent, mais c'est, hélas! le cœur qui souvent leur fait défaut.

Voilà donc une chose bien étrange! Autrefois, au moment où, les arts étant un moyen d'instruction, il eût suffi qu'ils traduisissent mot à mot les Livres saints, les peintres et les sculpteurs mettaient dans leurs compositions plus que de l'intelligence et du talent, ils y mettaient de la grâce et de la poésie. Et aujourd'hui que le livre est devenu d'un usage courant, que les arts du dessin n'ont plus besoin d'instruire, que, par conséquent, on serait en droit d'exiger d'eux autre chose que de la description pure et simple, la plupart des peintres et des sculpteurs qui s'occupent d'art religieux ne nous donnent plus que de froides et ennuyeuses compositions, où ils ne mettent que du savoir, quand c'est de la chaleur et du sentiment que nous leur demandons.

Le talent seul n'est rien, c'est une outre remplie de vent et qu'une piqûre d'épingle suffit à dégonfler. A quoi bon peindre des scènes dont je lis la description dans les livres, si la peinture ne donne pas quelque chose de plus que le livre? Il faut que, par le jeu des couleurs et des formes, la peinture procure à mon âme un frisson particulier, un tressaillement spécial que le

Digitized by Google

livre est incapable de me donner, et, si elle n'arrive pas à me procurer cette émotion, c'est que son œuvre est stérile et qu'elle est, elle-même, inutile.

Deux tableaux forment, pour moi, comme les types de l'art religieux moderne, bien qu'ils n'aient été ni l'un ni l'autre destinés à la décoration des églises : l'un de ces tableaux est l'*Angelus*, de Millet, l'autre est le *Pauvre pêcheur* de Puvis de Chavannes.

Tout le monde connaît ces deux tableaux : l'*Angelus* n'a été que trop reproduit, et, hélas! par des moyens à vous dégoûter même d'un chef-d'œuvre. Quant au tableau de Puvis de Chavannes, on sait que, malgré sa composition presque enfantine et sa couleur grise et terne, il fait naître une émotion intense, un sentiment où se confondent la résignation, la pitié et l'espérance. Si j'ai cité ces deux œuvres d'une tendance si opposée, c'est pour montrer que le réalisme de Millet est aussi capable de faire de l'art religieux que l'idéalisme de Puvis de Chavannes, cela prouve qu'il y a bien des manières d'exprimer un même sentiment. Supposez dix paysagistes peignant, d'après nature, le même motif, vous aurez dix tableaux différents et tous les dix pourront être non seulement bons, mais aussi vrais : ils constitueront comme des variations écrites dans un ton différent sur un même thème musical.

Donc, ne demandez pas aux peintres qui s'occupent d'art religieux d'être idéalistes plutôt que réalistes; qu'ils soient ce qu'ils veulent, pourvu que, pénétrés de la dignité de leur art, ils sachent faire passer dans ceux qui contemplent leurs œuvres un peu de la conviction qui doit les animer. Et si j'ai établi, tout à l'heure, que, de nos jours, le seul talent ne suffisait pas pour assurer à la peinture religieuse un avenir digne du rôle qu'elle doit jouer, que dirai-je de ces peintres, trop nombreux, hélas! qui n'ont même pas de talent et qui font de la décoration de nos églises le plus triste des métiers?

Digitized by Google

Notre siècle est malheureusement le siècle de la camelote, l'Eglise même n'est pas préservée : on voit maintenant des tableaux de sainteté peints à la grosse et à prix réduit. Quand donc comprendra-t-on enfin de nouveau que l'art religieux doit s'imposer doublement à notre respect, parce que, venant de Dieu il doit mener à Dieu, et que, comme le disait Dulac, Dieu qui est la perfection même, demande de nous d'être aussi parfaits que possible ?

L'art religieux moderne est encore, en grande partie, dominé par Raphaël d'une part et par David d'autre part, et il n'a malheureusement su retenir de ces peintres que leurs défauts. A Raphaël nous devons cette expression fade et béate qui distingue si souvent les Christs, les Vierges, les Anges et autres personnages des tableaux pieux; à David nous devons les compositions poncives et froides où tout rappelle le modèle banal et le mannequin. Il y a des tableaux de Raphaël qui sont médiocres et que leur auteur brossait à la légère, et avec une facilité surprenante; et ce qu'il faut le plus admirer dans ce maître, ce n'est pas d'avoir peint la *Vierge à la Chaise*, la *Belle Jardinière* et tant d'autres madones, c'est d'avoir su s'imposer à notre estime malgré ces tableaux et malgré les exagérations de ses élèves. Si l'on n'a imité de Raphaël et, plus tard, de David que leurs défauts, c'est que ces défauts étaient plus faciles à imiter que les rares qualités de ces artistes.

Il conviendrait donc de débarrasser l'art religieux de toutes ces conventions qui l'ont fait retomber dans un byzantinisme dégradant et de lui rendre les ailes que lui ont coupées plusieurs siècles de veulerie et de routine. Retournons de temps en temps nous inspirer de Grünewald dont les œuvres hurlent de sentiment, si j'ose m'exprimer ainsi, et débordent de passion et d'enthousiasme.

L'art religieux, d'ailleurs, n'est pas près de disparaître, quoique notre temps ne semble pas, au premier

Digitized by Google

abord, très sensible aux choses de la religion. Je vous ai parlé, au cours de cette étude, de Corot, de Millet, de Puvis de Chavannes, de Gebhardt, de Uhde, de Feuerstein, et à l'exposition de leurs œuvres récemment organisée à Strasbourg par un groupe d'artistes français, vous avez pu constater qu'un des maîtres de la peinture contemporaine, Besnard, avait, lui aussi, mis son génie au service du sentiment religieux, et que, séduit par le charme de l'idée mystique, il avait célébré en termes éloquents la Charité, la Foi, la Résignation et l'Espérance. Grâce aux efforts de pareils esprits, il n'est pas douteux que la peinture religieuse ne reprenne, dans l'art, la place qu'elle a le droit d'occuper et qu'elle savait occuper jadis avant que l'étroitesse de nos idées et la banalité de nos préoccupations ne l'eussent fait déchoir.

Et maintenant je terminerai en disant que l'art, l'art éternel, profane ou sacré, est une des formes essentielles de l'activité de notre intelligence. Qu'il soit réaliste ou idéaliste, il nous entraîne vers le Beau, comme la science nous mène au Vrai, comme la morale nous conduit au Bien ; et, s'il convient que nous encouragions de toutes nos forces les tentatives faites pour augmenter le bagage esthétique de l'humanité, il est juste toutefois que nous entourions d'une estime particulière ceux qui, comme Marie-Charles Dulac, ne se contentaient pas d'être des artistes dans la plus noble acception du mot, mais qui furent aussi des hommes capables de générosité, de conviction, de désintéressement, et qui, d'une aile audacieuse, n'hésitèrent pas à s'élancer vers les sereines régions de l'Infini.

A. LAUGEL.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

ENTRE

LE DUC D'AIGUILLON ET LE PRINCE-COADJUTEUR LOUIS DE ROHAN

FIN [1])

Lettre n° CXXXI du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 15 novembre 1773. De toutes les lettres, Monsieur, que vous m'avez adressées successivement, il ne me reste à vous accuser la réception de celle du 29 octobre, n° 161, que votre courrier m'a remise le 7 du courant.

« Je vais traiter dans cette dépêche les différents objets que j'ai réservés pour une voie sûre et, afin de vous faire connaître avec plus de précision et de clarté les intentions du Roi, je me bornerai à résumer l'ensemble des différentes impressions que lui ont faites vos informations successives et à vous instruire du jugement qu'il en a porté; mais je dois avant tout, Monsieur, vous transmettre les éloges que Sa Majesté a donnés au zèle, à l'activité et à la dextérité que vous avez employés pour vous ouvrir des canaux secrets.

« Les pièces que vous avez envoyées et les notions dont vous rendez compte prouvent bien leur utilité et

1) Voir la livraison de mai-juin.

Digitized by Google

leur fidélité. Elle m'a chargé de vous en témoigner sa satisfaction, et j'exécute ses ordres avec d'autant plus de plaisir que personne ne prend plus de part que moi à vos succès et n'y applaudit plus sincèrement.

« Les découvertes, auxquelles les mesures que vous avez prises vous ont déjà conduit, sont de la plus grande importance, et le Roi se repose entièrement sur les soins que vous prendrez pour tirer tout le parti possible de la bonne volonté de vos confidents pour les différents objets importants que vous proposez d'éclaircir et de vérifier.

« Au surplus, Monsieur, je vous prie d'être bien persuadé que je donne la plus grande attention aux moyens de dérober à toute espèce de danger les avis secrets que vous nous transmettez. Vous pouvez d'avance être persuadé de la fausseté des avis qui vous parviendront à cet égard. Les indications mêmes que vous nous avez procurées, prouvent qu'aucune voie secrète n'a été ouverte jusqu'ici à la cour de Vienne dans notre intérieur.

« En cherchant ainsi à vous inspirer la tranquillité d'esprit dont je sens que vous avez besoin, je ne prétends que vous prémunir contre les impressions que des insinuations peut-être insidieuses pourraient vous faire; mais mon intention n'est pas de vous détourner de l'attention qu'elles mériteront de votre part, et le Roi écoutera toujours les avis que vous nous donnerez à ce sujet.

« Il est un autre point, Monsieur, sur lequel le Roi désire que vous soyez également tranquille, c'est l'impression que peuvent faire sur Leurs Majestés Impériales les notions qui peuvent leur revenir du contenu de vos relations, dont le bien de son service exige quelquefois qu'on fasse usage. Sa Majesté sent parfaitement qu'il est impossible qu'on n'imagine pas à Vienne que c'est par vous qu'Elle est instruite, quelque attention qu'on ait à ne vous pas nommer; mais Elle rend

Digitized by Google

trop de justice à votre attachement et à votre façon de penser pour n'être pas persuadée que son estime et son approbation font les seuls objets de votre ambition et que, content de plaire au Roi, le sacrifice de quelques agréments personnels ne vous coûte rien, lorsqu'il s'agit de ses intérêts... » [1]).

Lettre n° 169 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 27 novembre 1773. Je n'ai pu, Monsieur, l'ordinaire dernier, que vous accuser la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois et qui venait de m'être remise par le courrier Laurent; mais je saisis avec empressement cette première occasion pour vous prier de renouveler au Roi l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. La bonté, avec laquelle Sa Majesté veut bien accueillir mon travail et me faire transmettre le témoignage flatteur de sa satisfaction, fait mon bonheur et ma gloire. Oui, Monsieur, l'*estime* de Sa Majesté, comme vous le dites, et son *approbation* sont et feront sans cesse les seuls objets de mon ambition, et je ne vois plus rien d'épineux dans ma carrière [2]). Je sais, Monsieur, tout ce que je vous dois de reconnaissance particulière pour avoir bien voulu me faire valoir mon travail et je suis très sensible à tout ce que vous me dites d'honnête à cette occasion... ».

Confirmation des premiers succès des Russes sur le Danube. On ne sait rien de Silistrie; on ne peut pas compter sur les relations exagérées des Russes...

Lettre n° 176 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Vienne, le 5 janvier 1774. Les Russes ont échoué dans leur deuxième tentative sur Silistrie. Ils ont repassé le Danube et leur cavalerie a dû faire une perte considérable... Réflexions sur la mauvaise conduite de la Russie pour parvenir à la paix; « car la Russie perd

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 90.
2) Cité ibid., p. 91.

Digitized by Google

considérablement en n'avançant pas et donne par là à son ennemi une supériorité dont elle pourra être la victime, si elle n'est point puissamment aidée et secourue.

« Cette nouvelle du Danube vient, Monsieur, d'une source respectable. L'Impératrice-Reine a bien voulu m'en faire part dans un entretien dont Sa Majesté m'honora à l'appartement du jour de l'an. Je vois encore avec plaisir éclater de nouveau les sentiments de cette princesse pour l'alliance; elle y est solidement et sincèrement attachée, et son ministre croit toujours que la durée de cette union sera le sceau de la prospérité des deux monarchies. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 194 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 21 mars 1774... J'ai appris, Monsieur, que la Maison d'Autriche agissait auprès du conseil du Roi pour approprier à l'université de Fribourg en Brisgau les biens des prieurés de Saint-Morand [1]), de Saint-Ulrich et d'Elamberg [2]), qui avaient été donnés aux Jésuites par les archiducs d'Innsbruck, comtes de Ferrette, et qui sont situés en Alsace. Ces biens ayant été donnés aux Jésuites nommément et non à l'université de Fribourg, ils reviennent de droit à Sa Majesté d'après le bref d'extinction de la Société, et si vous le désirez, Monsieur, je pourrai dans peu vous procurer sur cette affaire des renseignements propres à établir les justes prétentions du Roi et faire voir le sacrifice gratuit que Sa Majesté en ferait, si elle se déterminait à acquiescer aux demandes de la cour de Vienne. Si le Roi me faisait passer des ordres relativement à cette affaire, je désirerais, Monsieur, que ce ne fût que par la voie du courrier. J'ai l'honneur, etc. ».

1) Quelques années auparavant déjà il y avait eu un procès entre les Jésuites de Fribourg et les moines de Cluny au sujet de Saint-Morand. V. ARNETH-GEOFFROY, *Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre Marie-Louise et le comte de Mercy-Argenteau*, I, p. 184, note 1.

2) Oelenberg, où il y a en ce moment le couvent des Trappistes.

Digitized by Google

Lettre n° CLIV du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 24 mars 1774. J'ai reçu successivement, Monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au n° 192 du 9 de ce mois inclusivement. Je n'y ai pas répondu exactement, parce qu'elles n'exigeaient aucune décision du Roi et que vous m'aviez annoncé un nouveau courrier, à l'arrivée duquel je me proposais de renvoyer un de ceux qui sont ici.

« J'ai rendu compte au Roi du désir que vous avez de faire un voyage en France. Sa Majesté a bien voulu vous en accorder la permission. Je ne perds pas un moment pour avoir l'honneur de vous l'annoncer. Vous serez le maître d'en profiter quand vous le jugerez à propos. Le Roi se repose entièrement sur votre zèle du soin de prendre les mesures nécessaires, pour que ses affaires ne souffrent pas de votre absence et qu'elle n'interrompe pas la correspondance. Sa Majesté vous laisse le choix de la personne que vous en chargerez ... ».

Lettre n° CLVIII du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 24 avril 1774. J'ai reçu, Monsieur, par le courrier que vous m'avez dépêché le 14 de ce mois la lettre n° 198 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 et le 14, ainsi que tout ce qui composait votre expédition.

« Le Roi vous laissant le maître de déterminer vous-même le moment d'user du congé que Sa Majesté vous a accordé, était bien persuadé que vous consulteriez le bien de son service et que votre zèle dirigerait votre résolution d'après la connaissance des circonstances ... ».

Lettre n° CLIX du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 1er mai 1774. J'ai reçu, Monsieur, la lettre n° 199 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois. J'ai rendu compte au Roi de son contenu. Sa Majesté m'a chargé de vous en

Digitized by Google

témoigner toute sa satisfaction. Je me propose de vous répondre en détail dans huit ou dix jours en vous renvoyant votre valet de chambre tapissier dont vous pourrez avoir besoin avant votre départ de Vienne. Il sera en même temps chargé du paquet que vous avez désiré que je vous envoyasse par la première occasion qui se présenterait. J'ai l'honneur, etc.

P. S. Au moment, Monsieur, de fermer ma lettre je reçois encore la vôtre du 20 avril, n° 200. Le Roi étant mercredi dernier à Trianon se trouva incommodé; il alla néanmoins à la chasse, mais ne monta pas à cheval. Sa Majesté rentra de bonne heure et se coucha. Le lendemain, la fièvre continuant, le roi revint à Versailles à 5 heures du soir. La nuit fut fort agitée, et, la fièvre étant accompagnée de pesanteurs de tête, Sa Majesté fut saignée au bras une première fois à 4 heures du matin et une seconde fois à 4 heures du soir. Je joins ici, Monsieur, le bulletin des médecins d'aujourd'hui, dimanche 1er mai, à midi, ainsi que celui d'hier».

Bulletin n° 1 de la maladie de Louis XV. Du samedi 30 avril, à midi : « La fièvre a pris à Sa Majesté le mercredi 27 de ce mois et a continué avec divers accidents jusqu'au vendredi 29, que la petite vérole a paru vers les 9 heures du soir. Sa Majesté avait été saignée deux fois dans la journée et préparée par les remèdes généraux. L'éruption a continué pendant la nuit. On a appliqué les vésicatoires aux jambes».

Bulletin n° 2. Du dimanche 1er mai, à 7 heures du matin : « La fièvre a augmenté hier au soir et a été dans son plus haut degré vers 2 heures du matin, après quoi elle a diminué. L'éruption fait beaucoup de progrès. Sa Majesté a eu quelques heures de sommeil; les urines coulent abondamment, les vésicatoires ont fait l'effet désirable.

Bulletin n° 16 de la maladie du Roi : « Versailles, le 8 mai, à 7 heures du soir. On a profité d'un moment de rémission pour faire passer ce matin un minoratif,

Digitized by Google

dont l'effet a été considérable; cependant la fièvre a repris avec l'accablement et s'est soutenue à un degré plus fort que les jours précédents. La langue et le palais sont extrêmement secs. La suppuration n'a pas fait de progrès depuis ce matin. Les vésicatoires ont moins rendu qu'à l'ordinaire. Signé : Le Monnier, Lassone, Lorry, Bordeu, de Lassaigne, La Martinière, Andouillé, Boiscaillaud, Lamarque, Colon ».

Lettre du duc d'Aiguillon au prince de Rohan[1]. « Versailles, le 10 mai 1774. Nous venons, Monsieur, de perdre le Roi. Depuis plusieurs jours son état a toujours été en empirant, et Sa Majesté est expirée aujourd'hui à trois heures et demie après midi. C'est pénétré de la douleur la plus vive que je vous donne le premier avis de ce funeste événement. Vous voudrez bien en informer Leurs Majestés Impériales, en attendant que la notification formelle puisse leur être envoyée. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 207 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon[2]. « Vienne, le 11 mai 1774. Jugez, Monsieur, la position cruelle dans laquelle je suis de savoir le Roi attaqué de la petite vérole et de ne point recevoir de nouvelles. Sans les bontés de l'Empereur et de l'Impératrice qui ont bien voulu me communiquer tous les détails qu'ils ont reçus, j'aurais été livré à toute l'horreur de l'incertitude. J'attends à chaque instant un courrier. Puisse-t-il apporter l'heureuse nouvelle que je désire avec plus d'ardeur que je ne puis exprimer! Je ne dois pas taire au Roi l'extrême sensibilité qu'ont marquée Leurs Majestés Impériales . . . ».

Lettre du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 13 mai 1774. L'événement que je vous annonce, Monsieur, par ma lettre politique de ce jour et qui vient de répandre le deuil sur tout le royaume,

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 88.
2) Ibid.

Digitized by Google

vous impose le devoir particulier inhérent à votre caractère et à vos fonctions de prendre le grand deuil, d'habiller votre maison et de draper votre équipage. Le Roi voudra bien vous indemniser par une gratification du surcroît de dépense que ce deuil vous occasionnera. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° CLX du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 13 mai 1774. Votre courrier, Monsieur, m'a remis le 3 du courant l'expédition dont vous l'avez chargé et nommément les dépêches n°s 201, 202 et 203 des 23 et 27 du mois passé avec tout ce qui les accompagnait. L'état du feu Roi ne me permettait déjà plus de lui rendre compte de son contenu. J'ai reçu depuis une quatrième lettre de votre part, n° 204, du 30 avril. Je compte les mettre toutes sous les yeux du Roi le 19 de ce mois, jour fixé par Sa Majesté pour nous représenter devant elle. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 208 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon [1]. « Vienne, le 14 moi 1774. Le bulletin consolant, Monsieur, qui accompagnait la lettre n° CLIX que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois, a calmé mes inquiétudes sans dissiper encore toutes mes craintes. J'espère beaucoup et des progrès qu'a faits l'éruption et des heureux effets qu'ont produits les vésicatoires.

« Je me suis empressé d'aller porter moi-même ces bonnes nouvelles à Leurs Majestés Impériales, qui les attendaient avec autant de patience qu'elles ont fait paraître de sensibilité en les apprenant.

« Tous les Français qui sont ici unissent publiquement leurs vœux à ceux de la France alarmée pour demander au ciel la conservation du Roi. Tout me fait croire, Monsieur, que le courrier, dont vous m'annoncez l'arrivée prochaine, nous tranquillisera parfaitement sur

1) Cité dans l'*Introduction*, p. 88.

Digitized by Google

l'état de Sa Majesté! Jugez avec quelle impatience je dois l'attendre!... ».

Lettre du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 14 mai 1774. La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 10 de ce mois, vous a mis en état de prévenir la cour où vous êtes de la mort du feu Roi. Le Roi régnant la lui notifie lui-même par les lettres ci-jointes et lui annonce son avènement au trône. Sa Majesté a bien voulu vous confirmer dans les fonctions que vous avez exercées jusqu'ici; l'autorisation nécessaire est contenue dans les lettres ci-jointes. Vous voudrez bien les remettre selon l'usage. J'ai l'honneur, etc.

« Je joins également ici, Monsieur, la lettre du Roi pour Sa Majesté polonaise. Je vous prie de la faire parvenir à ce prince ».

Lettre n° 210 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. « Vienne, le 25 mai 1774. Le courrier Dupont m'a apporté, le 21 de ce mois, toutes les pièces qui accompagnaient la dépêche n° CLX du 13, et, en conséquence des ordres du Roi contenus dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14, j'ai remis hier dans la forme d'usage les lettres de notification et mes nouvelles lettres de créance. Leurs Majestés Impériales m'ont renouvelé en cette occasion la sensibilité dont Elles avaient déjà donné des marques à l'époque qui vient de plonger la France dans le deuil, et dans la lettre ci-jointe, que je vous prie de remettre au Roi, je rends un compte plus particulier à Sa Majesté des sentiment d'attachement personnel que l'Empereur et l'Impératrice-Reine m'ont chargé d'exprimer de leur part.

« Le comte Oginski fera parvenir au roi de Pologne la lettre du Roi que vous m'avez adressée. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre du prince de Rohan au roi Louis XVI, du 25 mai. « Sire, En conséquence des ordres de Votre Majesté qui m'ont été adressés par M. le duc d'Aiguillon

Digitized by Google

le 14 de ce mois, j'ai remis hier dans la forme ordinaire à Sa Majesté l'Empereur et à Sa Majesté l'Impératrice-Reine les lettres de notification de Votre Majesté et les lettres de créance qu'il vous a plu, Sire, de m'accorder pour continuer mes fonctions d'ambassadeur à la cour de Vienne. On ne peut rien ajouter aux témoignages de la plus grande sensibilité que Leurs Majestés Impériales ont rendu à la mémoire du feu Roi. Elles ont marqué en même temps leur reconnaissance de la manière dont Votre Majesté exprimait ses sentiments d'attachement à l'alliance et de tout le prix qu'Elle donne aux nœuds personnels qui La lient encore plus particulièrement à la Maison impériale. Je suis spécialement chargé de leur part d'assurer Votre Majesté de toute la valeur qu'Elles donnent à des expressions qui leur sont si agréables. Je dois de plus ajouter, Sire, que depuis le moment de mon arrivée à Vienne, je n'ai vu dans les principes de cette cour qu'une volonté bien décidée pour maintenir le système de l'alliance et pour resserrer de plus en plus les liens qui unissent si étroitement les deux Maisons. De Vienne, le 25 mai 1774 ».

Letire n° CLXI du duc d'Aiguillon au prince de Rohan. « Versailles, le 26 mai 1774. J'ai reçu successivement, Monsieur, les lettres n° 204 et suivantes que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis le 20 avril jusqu'au 11 mai inclusivement.

« J'ai été forcé de différer ma réponse par la nature de la maladie du feu Roi qui a empêché le Roi de travailler avec ses ministres pendant dix jours. J'ai mis vos lettres sous les yeux de Sa Majesté. Elle m'a chargé de vous en témoigner sa satisfaction.

« Elle m'a ordonné en même temps de renouveler toutes les instructions dont vous êtes muni sur les différents points de votre mission. Elle vous en recommande surtout l'objet principal qui est le maintien de l'alliance, qui subsiste entre les deux cours et à laquelle les liens étroits qui unissent aujourd'hui les souverains

Digitized by Google

respectifs ne peuvent que donner un nouveau degré d'intimité et de solidité.

« Le Roi aime à penser, Monsieur, que les insinuations du roi de Prusse ou le désir de ne point l'alarmer n'ont eu aucune part à la résolution que l'Empereur a prise de ne point exécuter son voyage en France. Il est certain que les objets majeurs qui doivent dans ce moment-ci fixer l'attention de ce prince lui en fournissent des motifs suffisants.

« La fermeté, avec laquelle la cour de Vienne déclare vouloir s'en tenir aux stipulations du traité de partage pourra en imposer au roi de Prusse, qui ne doit pas espérer d'entraîner Catherine II dans ses vues à cet égard. La tournure que cette affaire prend pourra cependant prolonger les discussions et peut-être les aigrir. Le Roi compte, Monsieur, sur votre attention à en observer toutes les circonstances. Il faut convenir que l'occupation de Brody et des districts au-delà du Podhorze [1]) semblait autoriser les nouvelles invasions du roi de Prusse.

« Les avis que nous recevons de plusieurs côtés confirment, Monsieur, ce que vous mandez de la négociation que les cours de Vienne et de Berlin ont entamée avec la Porte pour la paix. Il sera sans doute bien difficile que la balance se soutienne à tous égards égale entre les deux médiateurs [2]). Il paraît que l'Angleterre n'a saisi que faiblement les idées de M. Narray pour leur être associée.

« Il serait bien important de découvrir si les médiateurs se sont déjà fixés à un projet de conditions, quelles elles peuvent être et s'il n'y en a point d'autres que celles dont vous faites mention. Le Roi ne doute pas, Monsieur, que vous ne fassiez tous vos efforts pour tâcher de l'en instruire. Sa Majesté désire aussi

1) Cfr. ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 424.
2) Cfr. ARNETH, op. cit., 464; Ad. BEER, *Die erste Teilung Polens*, II, p. 265.

Digitized by Google

que vous veilliez avec soin sur la conduite de la cour de Vienne dans l'objet de reconnaître si elle prendra en considération l'ouverture que lui a été faite au nom du feu Roi relativement à la sûreté de la Suède. Les circonstances qui y avaient donné lieu, étant redevenues les mêmes qu'elles étaient au moment de cette ouverture, le Roi se persuade que Leurs Majestés Impériales ne la perdront pas de vue. Le voyage du roi de Suède en Russie est différé, et il pourrait bien n'avoir jamais lieu. La manière dont Catherine II s'est expliquée sur la réservation du roi de Suède relativement à la cession d'Oldenbourg et Delmenhorst ne paraît devoir causer aucune inquiétude, puisque le dessein du roi de Suède n'est pas de dépouiller la branche d'Entin, pendant que celle de Gottorp existera. Il y a lieu de croire que toutes les discussions sur cet objet tomberont, lorsque le décret de confirmation impérial aura paru.

« Le projet, Monsieur, que la cour de Vienne a formé d'attirer dans le port de Frioul le commerce que les pays méridionaux de l'Europe font avec la Pologne et même avec la Russie, paraît n'être pas impossible à exécuter, quoiqu'il doive trouver des difficultés de plus d'une espèce. Les voyages du baron de Fries éclaireront nos négociants à cet égard, et il faudra voir s'ils saisiront cette spéculation. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° CLXII du secrétaire d'Etat Bertin au prince de Rohan. « Versailles, le 6 juin 1774. Monsieur le duc d'Aiguillon m'a remis, Monseigneur, la lettre que vous lui avez écrite le 25 du mois dernier, n° 210. Ce ministre qui l'a mise sous les yeux du Roi, a en même temps remis à Sa Majesté la lettre que vous lui avez adressée pour Elle. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la réponse qu'Elle vous fait. Elle me charge, Monseigneur, de vous confirmer en son nom la permission que le feu Roi vous avait donnée de faire un voyage en France et vous serez le maître d'en profiter quand vous le jugerez à propos.

Digitized by Google

« J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. BERTIN ».

Lettre de Louis XVI au prince de Rohan 1). « Mon cousin, J'ai vu avec la plus vive satisfaction par la lettre que vous m'avez écrite, le 25 du mois passé, que l'Empereur et l'Impératrice-Reine rendent justice à mes sentiments, et ceux que Leurs Majestés Impériales vous ont témoignés pour ma personne et pour le maintien de l'alliance remplissent mes vœux les plus chers. Je vous charge de ne négliger aucune occasion de leur donner les plus fortes apparences de la confiance entière que j'y prends. Votre attachement pour ma personne et votre zèle pour mon service me sont garants de votre attention à remplir cet objet essentiel de votre mission ».

Lettre n° 215 du prince de Rohan au secrétaire d'Etat Bertin. « Vienne, le 18 juin 1774. J'avais déjà appris, Monsieur, plusieurs jours avant l'arrivée de la lettre circulaire et sans date qui m'est parvenue hier, la retraite de M. le duc d'Aiguillon et la nomination de M. le comte de Vergennes au département des affaires étrangères.

« Si vous voulez bien, Monsieur, vous faire rendre compte de mes dernières dépêches, et surtout de mes lettres particulières et secrètes, vous jugerez que je dois attendre avec impatience le courrier qui m'apportera des instructions relatives aux objets importants qui y sont traités et qu'il est essentiel pour la sûreté de mes démarches ultérieures que je sache les intentions de Sa Majesté. M. le duc d'Aiguillon n'avait sans doute différé à m'en instruire que parce que je devais me rendre incessamment à la cour et y donner au Roi des détails très intéressants sur la position actuelle des choses que je me suis trouvé à portée d'observer et

1) Citée dans l'*Introduction*, p. 89.

Digitized by Google

de connaitre. Ces détails sont même de nature à ne pouvoir être confiés à aucun chiffre, ni même à un courrier.

« C'est à Pétersbourg, Monsieur, qu'est aujourd'hui le centre des négociations pour terminer enfin les affaires de Pologne » ... Raisonnements qui indiquent que la paix est encore incertaine et que la Russie n'en nourrit pas moins le dessein d'ébranler la nouvelle constitution de la Suède.

Lettre n° 216 au prince de Rohan au secrétaire d'Etat Bertin. Vienne, le 22 juin 1774. Il se plaint de n'avoir pas reçu de réponse à toutes les lettres qu'il a écrites depuis le 14 mai... La czarine a renouvelé ses instances à Vienne et à Berlin pour hâter l'ouvrage de la paix... « Je voudrais, Monsieur, savoir s'il y aurait quelques points particuliers, sur lesquels vous désirassiez être instruit pour le tableau total et l'ensemble de la politique. Je me ferais un vrai plaisir de vous donner les éclaircissements qui dépendraient de moi. Le même motif qui me dicte cette offre, me ferait saisir avec empressement l'occasion de vous donner une marque d'attention et une preuve du désir véritable que j'ai de faire ce qui peut vous être agréable. J'ai l'honneur, etc. ».

P. S. « Je vous prie avec instance, Monsieur, de vouloir bien rappeler à Sa Majesté la demande que j'ai pris la liberté de lui faire d'un congé. Je puis assurer que le bien de son service y est intéressé. C'est la seule raison qui me fait insister ».

Lettre n° 217 du prince de Rohan au secrétaire d'Etat Bertin [1]. « Vienne, le 25 juin 1774. Je ne reçois que dans le moment, Monsieur, les lettres n°s CLXII et CLXIII que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 et le 12 de ce mois avec la réponse dont le Roi m'a honoré le 5. Je vais tout disposer pour profiter le plus prompte-

1) Citée en partie dans l'*Introduction*, p. 92.

Digitized by Google

ment possible de la permission que Sa Majesté a la bonté de m'accorder. La position actuelle des choses est telle que mon absence, par les précautions que j'ai prises, ne pourra point nuire aux objets essentiels de ma correspondance politique.

« J'avais marqué à M. le duc d'Aiguillon qu'à mon départ je chargerais l'abbé Georgel de la suite de la correspondance, le jugeant le seul capable, et parce qu'il est le seul au courant des affaires et parce que le prince de Kaunitz lui témoigne une amitié personnelle. Il m'a paru bien de laisser ici par préférence une personne qui fût agréable à ce respectable ministre. M. le duc d'Aiguillon m'ayant répondu que le Roi voulait s'en rapporter à moi, je suivrai ce même arrangement.

« Les troupes russes qui ont passé le Danube ne sont point assez considérables pour tenter une affaire d'éclat. Elles sont aux ordres des généraux Kamensky et Suwarow, et leur but n'est sans doute que d'être plus en état de donner au maréchal Rumanzow des avis certains sur la position et les mouvements de l'armée ottomane. Peut-être aussi que ce maréchal voudrait par quelques faits d'armes accélérer les succès des nouvelles négociations pour la paix. J'ai appris hier qu'un détachement russe avait attaqué et fait reculer les Turcs à Karasow; qu'en conséquence l'aga des janissaires avait reçu ordre de se tenir prêt à s'y porter avec 20.000 hommes pour se joindre au pacha de Karassow et s'opposer de concert aux progrès ultérieurs des Russes. Telles sont, Monsieur, les dernières nouvelles du Danube qui m'ont été confirmées ce matin par une note de la chancellerie d'Etat. J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° 218 du prince de Rohan au secrétaire d'Etat Bertin. « Vienne, le 29 juin 1774. Vous verrez, Monsieur, par les lettres ci-jointes de Constantinople que le crédit prédominant du muphti et des gens de loi l'emporte sur le penchant du visir pour la paix. Le roi de Prusse, sur les promesses trop prématurées de ce

Digitized by Google

premier ministre, s'est vanté trop tôt d'être parvenu seul et sans la médiation de Vienne à faire agréer les conditions qu'il avait proposées pour hâter la pacification. Ce grand ouvrage paraît retardé. Les drogmans d'Autriche et de Prusse qui devaient se rendre au camp turc ne sont point encore partis. Les Russes ont recommencé les hostilités; le visir doit avoir reçu l'ordre de faire un prompt usage de ses forces militaires pour mettre le maréchal de Rumanzow hors d'état de rien entreprendre sur la rive méridionale du Danube. Les escadres ottomanes sont arrivées à leur destination. Tous ces préparatifs et ces préludes et la résolution prise au divan de ne vouloir entendre parler de paix qu'à des conditions qui ne doivent point satisfaire la Russie annoncent que les puissances belligérantes tenteront encore cette campagne et le sort des armes, et que c'en seront les événements qui forceront l'une ou l'autre à finir la guerre. Ces nouvelles ne déplairont pas à Stockholm, surtout depuis que le roi de Prusse a encore tout récemment laissé entrevoir qu'il existait toujours à Pétersbourg la volonté de revenir sur la nouvelle constitution de Suède. Il est vrai que sur la volonté bien marquée de la cour de Vienne pour la tranquillité du Nord, ce monarque a promis ses bons offices près de la czarine pour prévenir toute rupture; mais les promesses de ce prince seront toujours subordonnées à son ambition, et elles ne prévaudront certainement pas contre une usurpation facile et la certitude d'un agrandissement. Ce monarque, quoique l'affaire des limites soit en pleine négociation, continue ses vexations dans la Grande Pologne; ses troupes y commettent des excès odieux; elles se sont battues contre le régimentaire qui gardait le territoire de la République. Son but sans doute est de tout enlever dans un pays qu'il craint de ne pouvoir plus enclaver dans sa ligne de démarcation.

« On vient de me communiquer la note ci-jointe donnée à Varsovie par le ministre de la cour de

Digitized by Google

Vienne; elle ne laisse aucun doute sur le parti pris par Leurs Majestés Impériales de s'en tenir pour leur démarcation au traité conclu d'après la convention de Pétersbourg.

« Je compte prendre demain congé de Leurs Majestés Impériales, et sous peu de jours je me mettrai en route. L'Empereur part après-demain pour assister aux exercices d'un camp d'artillerie établi à Budweis en Bohême. On doit y faire les manœuvres des pièces construites pour l'exercice de la cavalerie légère. Aucun étranger ne sera admis.

« J'ai envoyé, il y a plusieurs mois, par un de mes courriers, la construction et le profil de ces pièces qui excitent tant la curiosité du roi de Prusse et que son ministre ici, malgré toutes ses tentatives, n'a encore pu se procurer [1]). J'ai l'honneur, etc. ».

Lettre n° CLXXV du comte de Vergennes à l'abbé Georgel [2]). Compiègne, le 19 août 1774. « *P. S.* Monsieur le prince Louis de Rohan ayant désiré pour des considérations personnelles de ne plus retourner à Vienne, le Roi a bien voulu agréer qu'il se démit des fonctions de cette ambassade, et Sa Majesté a nommé pour le remplacer M. le baron de Breteuil ».

Lettre n° 239 de l'abbé Georgel au comte de Vergennes 3). « Vienne, le 3 septembre 1774. Monseigneur, d'après plusieurs lettres de Son Altesse le prince Louis de Rohan, je m'attendais à la nouvelle que vous avez bien voulu me marquer de votre main dans la dépêche n° CLXXV, dont vous m'avez honoré le 19 du mois dernier. C'est une perte pour Vienne, où ce prince est singulièrement aimé, estimé et révéré. J'ai été témoin de cette sensation, lorsqu'au sortir d'une conversation

1) Au mois de février 1774 le prince ambassadeur envoya en France le plan et les détails relatifs à un nouvel obus qu'on fabriquait en Autriche.

2) Citée dans l'*Introduction*, p. 94.

3) Citée presqu'en entier dans l'*Introduction*, p. 94.

Digitized by Google

avec le prince de Kaunitz qui le regrette sincèrement, j'annonçai que le prince Louis de Rohan n'était plus ambassadeur et que M. le baron de Breteuil le remplaçait. La manière pleine de dignité, d'activité et d'intelligence, avec laquelle il a conduit ici les affaires du Roi dans des circonstances très difficiles, vous est bien connue, Monseigneur, et vous savez mieux que moi qu'il est difficile de trouver une trempe d'âme plus ferme, plus de ces qualités intéressantes qui préparent les voies à une pénétration sûre et aux succès, plus de ces nuances qui caractérisent l'homme de génie et l'homme d'Etat. C'est ainsi que le prince de Kaunitz, qui est un bon juge, s'en est expliqué plusieurs fois hautement; telle est l'idée qu'ont ici tous les ministres étrangers. Ils ont dit de lui qu'il servait son maître avec dignité et comme un grand seigneur doit servir un grand roi. C'est un hommage que je crois devoir à la vérité et comme l'heureux témoin du détail des travaux qui donneront toujours à l'ambassade extraordinaire du prince Louis un caractère de distinction et d'autant mieux que ce prince, qui n'a pas besoin de mes éloges, ni même des succès de la carrière qu'il vient de quitter, sera toujours par son nom, par son rang, par ses places et par ses qualités personnelles très avantageusement connu »...

« La Russie n'a pas encore donné à la cour de Vienne communication de son traité avec les Turcs, ni fait aucune ouverture en conséquence. La mort du grand-visir n'est plus douteuse. Nul doute qu'il n'eût pris des mesures pour en venir à la paix honteuse, qu'il a signée avec les Russes [1]).

Lettre n° CLXXX du comte de Vergennes à l'abbé Georgel [2]). « Versailles, le 15 septembre 1774. J'ai reçu, Monsieur, la lettre n° 239 que vous avez pris la peine de m'écrire le 3 de ce mois.

1) C'est la paix de Kutschuk-Kainardsche, signée le 21 juillet 1774.
2) Citée en partie dans l'*Introduction*, p. 96.

Digitized by Google

« J'ai rendu compte au Roi dans son conseil de la sensation qui a causée à Vienne le rappel de M. le prince Louis de Rohan et de tous les éloges que les ministres et le public lui ont prodigués à cette occasion. Personne n'est plus persuadé que moi combien ils sont justement mérités, et je vois avec une satisfaction particulière qu'on lui rend ici la même justice.

« Il paraît, Monsieur, que la raison qui empêche la Russie de publier l'instrument de la paix réside dans la rédaction louche et inexacte de plusieurs articles, dont l'exécution, à ce qu'on assure, ne pourra être fixée que par une nouvelle négociation. L'astuce assez ordinaire des Turcs peut s'être ménagé cette ressource.

« Les circonstances, que vous avez recueillies sur la manière dont la paix de Kainardsche s'est faite, justifient l'opinion que nous en avions conçue. Il est très probable qu'elle n'aurait pas lieu, si la mort du grand-visir eût précédé cette époque. Cet événement arrivé dans les circonstances actuelles ne paraîtra pas naturel, et on l'attribuera sans doute à la honte que ce ministre aura éprouvée en faisant un retour sur une opération aussi déshonorante.., ».

Lettre n° 250 de l'abbé Georgel au comte de Vergennes [1]). Vienne, le 12 octobre 1774. Il parle d'abord de la paix de Kainardsche et dit ensuite que les ministres d'Angleterre et de Prusse accusent M. de Saint-Priest et l'envoyé de Suède d'avoir proposé à la Porte de rompre la paix. La Porte désire que la cour de Vienne suggère les moyens de contrebalancer la prépondérance dangereuse que le traité donne à la Russie. Le prince de Kaunitz méprise trop les Turcs pour former un concert avec eux. Le ministère autrichien n'est pas fâché de voir les Turcs hors d'état de nuire. Il croit avoir des moyens d'arrêter les progrès de la Russie.

1) Citée en partie dans l'*Introduction*, p. 96.

Digitized by Google

« J'ai remis hier et aujourd'hui, Monseigneur, selon les formes d'usage, les lettres de rappel que Son Altesse Monseigneur le prince Louis de Rohan m'a adressées pour Leurs Majestés Impériales, et j'ai vu avec une nouvelle satisfaction les sentiments d'estime, d'admiration, d'intérêt et de regret que ce prince a su inspirer et aux augustes souverains qui l'ont toujours honoré de bontés et de distinctions particulières et aux ministres qui se plaisent à rendre justice à la prudence, à l'activité et à la sagacité, avec lesquelles ce prince a traité ici les affaires.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur l'abbé GEORGEL ».

Dr L. EHRHARD.

Digitized by Google

LES ARMOIRIES DE LA VILLE
DE ROUFFACH

(AVEC DEUX DESSINS)

Il y a peu de mois, les journaux ont annoncé que le *Heroldsamt* avait accordé à la ville de Kaysersberg de nouvelles armoiries. On s'était demandé laquelle des deux figures traditionnelles de la tour et de la carnassière ornait le champ primitif.

Le *Heroldsamt* a décidé que désormais le blason serait divisé par parties égales, dont l'une porterait la tour et l'autre la carnassière.

Autrefois on trouvait aussi de ces doubles figures dans les armoiries de beaucoup d'autres villes de notre Alsace. Et voici par exemple ce que nous apprennent à ce sujet la tradition et les archives de l'ancienne ville épiscopale de Rouffach.

Les documents prouvent que, dès le commencement du XIIIe siècle, la ville s'était formée sur les rives de l'Ombach en se groupant, de par la volonté de l'évêque de Strasbourg, son maître, autour d'une colonge de l'ancienne villa mérovingienne de *Rubeaca*. En tous cas, c'est en 1209 que, autant que nous sachions, pour la première fois le *sigillum civium Rubiacensium* fut apposé sur une charte réglant les droits respectifs de l'évêque de Constance et des bourgeois de Rouffach dans la vallée de Soultzbach [1]).

1) WÜRDTWEIN, *Nova subsidia*, X, 250.

Digitized by Google

On n'a malheureusement pas pu retrouver l'original de ce document avec ses sceaux.

Le plus ancien spécimen de notre sceau se trouve sur un parchemin de l'année 1241, conservé aux archives de la ville de Bâle. On y remarque la Vierge à la tête entourée de gloire, assise de front dans un trône, tenant sur son genou gauche l'enfant JÉSUS et de sa main droite une fleur de lys. La figure est accostée de l'invocation : SCA. MARIA *(Sancta Maria)*, et l'ensemble est entouré de la légende : SIGILLVM RVBIACENSIS CIVITATIS [1]). Ce sceau circulaire et un autre plus petit, mais portant la même figure et la même légende, restèrent en usage pendant des siècles.

L'invasion des Suédois, en 1634, ayant amené la destruction totale de la ville, a probablement aussi causé la perte de l'ancien sceau. Ou ne serait-ce peut-être pas dans le but de commémorer ce désastre que la municipalité se sert, à partir de ce moment, d'un nouveau sceau, dans lequel la figure primitive a été conservée, mais avec la légende : SIGILLVM RVBEACENSIS CIVITATIS NOVVM, et où la date 1634 a été substituée à l'ancienne invocation ?

En plus de ce sceau, dont la municipalité se servait pour légaliser tous ses actes officiels, tels que ventes, échanges, contrats, lettres, etc., on avait adopté, autant que nous sachions dès le commencement du XVe siècle, un écusson simplement bandé appelé *der Stadt Schild.* C'est dans un registre de 1428 se rapportant à la taille que nous le rencontrons pour la première fois; il y est dessiné d'une plume assez lourde comme attribut de la municipalité *(Rat und Ratsgenossen)* [2]).

Une croix de pierre de 1474, encore debout et servant de borne entre les finages de Pfaffenheim et de

1) *Basler Urkundenbuch*, I, 112. — C'est le sceau reproduit en tête de mon *Urkundenbuch* de la paroisse de Rouffach.
2) Archives de Rouffach, CC 23.

Digitized by Google

la ville, porte du côté de Pfaffenheim la crosse, du côté de Rouffach ce même écusson.

Il en reste un troisième exemplaire, de 1490, aux arcades aujourd'hui murées de la maison Liodau [1]) près de l'ancien hôtel de ville et de la tour de sainte Catherine. Dès ce temps, la municipalité s'en sert presque partout comme simple marque de propriété. Les fontaines publiques et les maisons communes, les bornes, les ustensiles de l'hôtel de ville, etc..., en furent ornés d'une façon plus ou moins artistique, jusque vers la fin du XVIIe siècle.

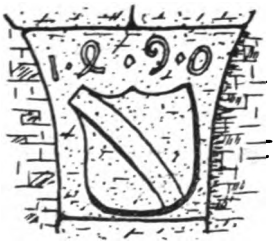

A cette époque l'Alsace passa de la domination allemande à la France, et un édit du roi Louis XIV, du mois de novembre 1696, fonda, comme on sait, la grande maîtrise, où une cour héraldique était chargée d'enregistrer après vérification les blasons de toutes les personnes et de toutes les corporations [2]). C'est ainsi que la France a formé son grand armorial général, dont la partie concernant l'Alsace a été publiée en 1861 par A(natole) de B(arthélemy), sous le titre : *Armorial de la Généralité d'Alsace.*

C'est ce moment que la municipalité de Rouffach voulut choisir pour changer et modifier ses armoiries, en réunissant l'ancienne figure du sceau et l'écusson de la ville. Car telle est l'ébauche en arcannée encore conservée aux archives de la ville. Et de fait, par brevet du 24 juillet 1699, la maîtrise confirma à la ville de Rouffach les armoiries suivantes:

Porte d'azur à une Vierge de carnation, assise de front dans un trône d'or, vêtue de gueules et d'azur

1) C'est sous les voûtes de cette maison que pendant des siècles les délinquants furent soumis à la torture.

2) Avant-propos de l'*Armorial de la Généralité d'Alsace.*

Digitized by Google

et couronnée d'or, tenant sur ses genoux son enfant JÉSUS aussi de carnation, ayant la tête entourée d'une gloire d'or et tenant de sa main dextre une haute fleur de lys de même, et un écusson de gueules à une bande d'argent posé au pied du trône de la Vierge [1]).

La Révolution supprima et abolit tous ces emblèmes de la féodalité, par décret de l'Assemblée Constituante, en date du 19 juin 1790. L'ancienne municipalité fut dissoute et son sceau brisé à jamais. Nulle personne, nulle ville, nulle corporation n'avaient désormais le droit de se servir d'armoiries quelconques. Un autre décret de la Convention Nationale, du 1er août 1793, menaçait même de la confiscation toutes les maisons, tous les parcs et jardins qui porteraient «ces emblèmes inconvenants, susceptibles de blesser l'œil de l'homme libre». De là ce vandalisme qui a si cruellement mutilé et défiguré les portails de nos maisons communes, églises et châteaux, et dont les tristes vestiges sont restés visibles jusqu'à nos jours.

Sous la Restauration, Louis XVIII voulant donner à ses sujets une marque spéciale de sa bienveillance, autorisa, par ordonnance du 26 septembre 1814, les villes et communes du royaume à reprendre, après déclaration faite, leurs anciennes armoiries, et un grand nombre de villes ont profité de cette circonstance et ont reçu de nouvelles lettres patentes [2]).

1) L'ébauche sus-mentionnée porte l'écusson à gauche de la Vierge. Baquol, dans son *Dictionnaire*, et Schönhaupt, dans son *Armorial*, ont mal interprété ce texte en rapportant la phrase : « ... et tenant de sa main dextre, etc... » à l'enfant JÉSUS. Même les armoiries dominant le portail de notre hôtel de ville ne sont pas faites d'après le brevet.

2) Il n'y a que les villes, etc., en possession de ces nouvelles lettres patentes qui aient un droit incontestable à des armoiries.

Digitized by Google

La ville de Rouffach n'ayant envoyé sa déclaration que par délibération du Conseil municipal en date du 3 février 1824, ne reçut la confirmation demandée qu'à la date du 24 janvier 1825. Comme cette confirmation est encore aujourd'hui en pleine vigueur, nous la reproduisons *in extenso* ci-après:

« Charles, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Le Roi, notre auguste Frère et prédécesseur, voulant donner aux fidèles sujets des Villes et Communes du Royaume un témoignage de son affection et perpétuer le souvenir des services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées auxdites Villes et Communes et dont elles sont l'emblème, a, par son Ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les Villes, Communes et Corporations du Royaume à reprendre leurs anciennes armoiries à la charge de se pourvoir à cet effet par devant la Commission du Sceau; se réservant d'en accorder à celles des Villes, Communes et Corporations qui n'en auraient pas obtenu des Rois nos prédécesseurs; Par autre ordonnance du 26 décembre suivant, lesdites Villes, Communes et Corporations ont été divisées en trois classes.

« En conséquence le Maire de la Ville de Rouffach, arrondissement de Colmar, Département du Haut-Rhin, autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 3 février mil huit cent vingt-quatre, s'est retiré par devant notre Garde des Sceaux, Ministre et Secrétaire d'Etat au Département de la Justice, lequel a fait vérifier en sa présence par la commission du Sceau, que le Conseil Municipal de ladite Ville de Rouffach a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des Lettres patentes portant Confirmation des Armoiries suivantes: D'azur à une Vierge de carnation assise de front dans un Trône d'or, vêtue de gueules et d'azur et couronnée d'or tenant sur ses genoux son enfant JÉSUS aussi de carnation ayant la tête entourée d'une Gloire d'or; et

Digitized by Google

tenant de sa main dextre une haute Fleur de lys du même; et un écusson de gueules à une Bande d'argent posé au pied du Trône de la Vierge; desquelles armoires ladite Ville était anciennement en possession.

« Et sur la présentation qui Nous a été faite de l'avis de notre Commission du Sceau et des conclusions préalables du Commissaire pour nous au Sceau, Nous avons autorisé et Nous autorisons la Ville de Rouffach à porter les Armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

« Mandons à nos amés et féaux Conseillers en notre Cour Royale de Colmar de publier et registrer les présentes [1]; Car tel est notre bon plaisir; Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours notre Garde des Sceaux y a fait apposer par Nos ordres Notre grand Sceau en présence de Notre Commission du sceau.

« Donné à Paris le vingt-deuxième jour de Janvier de l'an de grâce mil huit cent vingt-cinq et de notre règne le premier.

« CHARLES ».

Il y a une analogie surprenante entre les armoiries de Rouffach et celles de Strasbourg; elle provient de l'époque (XIIIe siècle), où les deux villes se trouvaient encore sous une domination unique : celle des évêques de Strasbourg.

TH. WALTER.

1) Elles n'ont été publiées qu'à l'audience de la première Chambre de la Cour royale à Colmar par arrêt du 8 août 1827.

Digitized by Google

LES TROUBLES DE 1789

DANS LA HAUTE-ALSACE

SUITE [1])

CHAPITRE QUATRIÈME

Stupeur du premier moment. — Troupes en garnison en Alsace. — Effectif des régiments. — Esprit des troupes. — Proclamation des Bureaux. — Le général de Castéja. — Le général de Vietinghoff à Guebwiller, Ollwiller, Bollwiller, Wattwiller, Uffholtz, Cernay et Thann. — Recrudescence de l'insurrection; sa cause. — Ordonnance du comte de Rochambeau. — Mesures à Huningue. — Monitoire de l'évêque de Bâle. — Mesures dans le district de Colmar. — Seconde ordonnance du comte de Rochambeau. — Proclamation de la Commission intermédiaire. — Intervention du Conseil souverain.

Tous les événements que nous venons de raconter s'étaient produits à peu près au même moment, à la même heure pour ainsi dire. Lorsque la nouvelle en arriva coup sur coup, il y eut un moment d'étonnement, de surprise extrême. « Dans bien des endroits de la Haute-Alsace, écrivait le Bureau de Colmar à son président le 2 août, et à Colmar en particulier, on fait des prières publiques avec exposition du saint Sacrement ou du Ciboire, à la réquisition des préposés et principaux habitants ». Les deux autorités, auxquelles il eût appartenu d'agir avec vigueur, paraissaient hésitantes, sous le coup de la stupeur.

1) Voir la livraison de mai-juin.

Digitized by Google

L'autorité militaire n'était pas prête. Dans la Haute-Alsace seule, les documents et particulièrement l'*Almanach d'Oberlin*, mentionnent la présence de cinq ou six régiments, au moins. La place de Belfort était commandée par le comte de Lau, lieutenant-général, inspecteur divisionnaire [1]). La garnison se composait : 1° de deux bataillons du régiment de la Marine, infanterie; colonel, le comte de Gestas, très populaire et très aimé des soldats [2]); 2° du régiment de Lorraine, dragons (quatre escadrons); colonel-propriétaire, le prince de Vaudémont; colonel, le comte de Dutrefer, plus les officiers employés pour le service de l'artillerie et du génie de la place [3]). A Huningue, le comte de Castéja, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur divisionnaire, avait sous ses ordres deux bataillons du régiment de Bourgogne, colonel vicomte de Rastignac, qui se rendirent à Arles en Provence et furent remplacés en septembre par deux bataillons du régiment de Bretagne; lieutenant-colonel, comte de Saint-Victor [4]). A Neuf-Brisach se trouvaient : 1° deux bataillons du régiment royal des Deux-Ponts; colonel-propriétaire, le prince Max des Deux-Ponts; colonel, le baron de Wurmser; 2° le régiment des chasseurs d'Alsace (quatre escadrons); colonel, le vicomte de Noailles [5]). A Sélestat il y avait : 1° deux bataillons du régiment de la Marck,

1) En juillet, le général Heymann fut encore envoyé à Belfort.

2) Voir sur le colonel de Gestas *Revue d'Alsace*, 1863 : *Les volontaires à cheval de Belfort en 1789*, par H. BARDY, et, en 1901, une notice biographique.

3) Ce régiment fut remplacé plus tard par le régiment de chasseurs à cheval de Champagne. — Remarquons aussi qu'à cette époque *chaque régiment d'infanterie se composait de deux bataillons*, et chaque régiment de cavalerie de trois escadrons, sauf les dragons et les chasseurs par exemple, qui en avaient quatre.

4) Le curé de Huningue de la Rue, dans une pétition au Département (18 novembre 1791), prétend que la garnison *habituelle* de Huningue se composait de *deux* régiments d'infanterie, d'*un* régiment de cavalerie, plus les *dépôts* de sept régiments suisses et « quelques membres de l'artillerie et du génie ». La garnison en aurait-elle été augmentée à cette époque, ou l'*Almanach d'Oberlin* serait-il dans l'erreur?

5) C'était la garnison habituelle de Brisach.

Digitized by Google

infanterie; colonels-propriétaires, le prince d'Aremberg et le comte de la Marck; colonel, le baron de Hahn; 2° le régiment des chasseurs de Champagne (quatre escadrons); colonel, le comte de Loménie, neveu du cardinal. Le régiment des dragons de Monsieur, colonel comte Charles de Damas, tenait garnison à Colmar [1]). Mentionnons encore les deux compagnies d'invalides qui occupaient le Landskron et le Fort-Mortier [2]).

Toutes ces troupes formaient la division de la Haute-Alsace [3]) et étaient alors placées par intérim sous le commandement du baron de Vietinghoff, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre du mérite, commandant la brigade de la Marck, remplaçant le baron de Falckenhayn, lieutenant-général, commandant la division de la Haute-Alsace, absent [4]). Il était en résidence à Sélestat.

Il semble qu'avec des forces aussi considérables, c'eût été un jeu de rétablir l'ordre. Mais la province était alors sans commandant en chef. Le marquis de Stainville mourut le 1er juin et son successeur, le comte de Rochambeau, nommé le 18 juin, ne put faire enregistrer sa commission que le 1er août [5]). En supposant

1) A Colmar, ville ouverte, il y avait ordinairement en garnison, d'après d'Aigrefeuille, ou bien un régiment de cavalerie ou deux bataillons d'infanterie. (20 février 1766).

2) Peut-être faudrait-il encore ajouter le bataillon de la milice provinciale, dont le lieu de réunion était Colmar et qui comptait 720 hommes, sans les officiers, selon Billing, mais il n'était plus convoqué depuis longtemps.

3) Sauf sans doute Belfort, qui était commandé par un lieutenant-général. — D'après un *Mémoire* de 1737, il y avait ou devait y avoir en temps de paix de 23 à 25.000 hommes en garnison dans la *province*. C'est aussi le chiffre que donne Billing (*Beschreibung des Elsasses*, 1781, p. 46) : 21.660 hommes de pied et 2300 cavaliers, plus les deux bataillons de la milice provinciale de 720 hommes chacun, sans les officiers.

4) Il était de retour à son poste fin juillet, ou commencement d'août.

5) Au commencement de juillet, le baron de Flachslanden écrivait depuis Paris à M. Chauffour que le comte de Rochambeau ne pouvant se rendre à son poste à cause de ses affaires, il allait être nommé commandant en second, afin que la province ne restât pas sans chef dans ces moments difficiles. Cependant il paraît que le comte de Rochambeau prit possession de son commandement vers le 18 juillet, sans

Digitized by Google

même qu'il prit possession de son commandement le 18 juillet, sans attendre l'enregistrement de sa commission, il était toujours nouveau venu dans la province dans un moment particulièrement difficile; de là, par la force des choses, un moment d'indécision, d'hésitation. En second lieu, nous avons des raisons de croire que l'effectif des régiments, en garnison dans la Haute-Alsace, du moins, n'était pas au complet. En 1789, chaque régiment d'infanterie de ligne se composait, ou devait se composer, d'après les *Ordonnances*, de deux bataillons à dix compagnies, dont huit de fusiliers à 120 hommes, une de grenadiers à 104 hommes et une de chasseurs à 110 hommes, soit au total 1174 hommes par bataillon. Chaque régiment de cavalerie se composait de deux escadrons, sauf les hussards, les chasseurs et quelques régiments de dragons, qui en comptaient quatre. L'escadron formait deux compagnies de 80 hommes ou de 93 en temps de guerre, soit au total 140 ou 186 hommes [1]). Or le président de Salomon disait dans la circulaire du 29 juillet qu'il écrivit à titre de colonel de la milice bourgeoise de Colmar : « . . . il est d'ailleurs connu que des bandes de brigands nous menacent de pillage pendant *que les troupes sont absentes*

attendre l'enregistrement de sa commission. M. TAINE (*Révolution*, I, p. 81, note 1) le dépeint comme un homme faible, mou, indécis, et lui reproche d'avoir adressé aux troupes une harangue sentimentale, le 19 juillet, lors du sac de l'hôtel de ville de Strasbourg, au lieu de prendre des mesures énergiques. Il est certain que les troupes de Strasbourg étaient alors sous les ordres du maréchal des camps de Klinglin; et peut-être, le comte de Rochambeau, parce que sa commission n'était pas encore enregistrée, dut-il se contenter de leur faire un beau petit discours. D'ailleurs, d'après l'auteur de la brochure : *Révolutions d'Alsace* (1789, p. 8), le comte de Rochambeau et le baron de Klinglin étaient tous deux sympathiques aux idées nouvelles : « Les Strasbourgeois (c'est-à-dire ceux qui pillèrent l'hôtel de ville) *avaient pour eux*, dit-il, *les chefs de la garnison* ». Le comte de Rochambeau a laissé des *Mémoires*, dans lesquelles il prétend que sa conduite, comme celle du baron de Klinglin, a été irréprochable dans ces circonstances. (*Revue d'Alsace*, 1877, 1887, p. 491). Cfr. HERMANN, *Notices historiques sur Strasbourg*, I, p. 198, etc.

1) *Ordonnances*, 9 novembre 1788. Cfr. DURUY, *L'armée royale en 1789* (1887).

Digitized by Google

de la province ». Il n'y avait donc que *peu* de troupes disponibles : ce qui ne peut guère s'entendre que d'effectifs incomplets. Dans quelle mesure étaient-ils incomplets ? Nous l'ignorons ; nous savons seulement que les deux bataillons du régiment de Boulonais, qui remplacèrent à Sélestat les deux bataillons du régiment de la Marck, en octobre 1790, ne comptaient que 608 hommes. D'après le curé de la Rue, la garnison habituelle de Huningue : deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie, les dépôts de sept régiments suisses, plus de l'artillerie et du génie, nous l'avons dit, ne formait ordinairement qu'un effectif de 1760 à 1800 hommes, qui cependant, en 1791, fut élevé à 2100 hommes. — En 1793, le vicaire de Huningue, J. A. Söhnlin, prétendait que *depuis dix ans, la moyenne des troupes de cette ville fut de 1946 hommes.*

Enfin, l'esprit de la troupe laissait fort à désirer. Les illusions et les théories du jour comptaient de fervents partisans, non seulement parmi les officiers supérieurs, au fond plus sympathiques qu'hostiles au mouvement actuel[1]), mais encore les soldats en étaient si fortement imbus, que la discipline en souffrait. Lors de l'insurrection de Strasbourg, les soldats disaient tout haut : « Nous sommes bons pour le soutenir (le peuple) et le contenir, mais non pour l'assassiner »[2]). C'était évidemment une phrase à effet, destinée à couvrir une infraction à la discipline, qu'ils étaient décidés à commettre : le refus de faire usage de leurs armes, s'ils en avaient été requis. On sait d'ailleurs comment ils ont *contenu* la populace de cette ville[3]) ; et la scène qui

1) Le maréchal de Klinglin en est un exemple. Il était président du district de Colmar ; le Bureau le félicita chaudement d'avoir sauvé Strasbourg en juillet ! Tandis qu'aujourd'hui on lui reproche sa mollesse, son irrésolution, et qu'on l'accuse de s'être bien plus soucié de ses intérêts personnels ou de famille que de ceux des habitants de Strasbourg. — Cfr. TAINE, *Révolution*, I, p. 49-50 ; HERMANN, *Notices historiques sur Strasbourg*, I, 1819 ; *Révolutions d'Alsace*, 1789, etc.

2) *Révolutions d'Alsace*, 1789.

3) D'après Arthur YUNG (I, p. 249), plusieurs soldats excitaient la foule sous les yeux de leurs chefs qui restaient impassibles !

se passa quelques jours après, donna de nouveau la mesure de la confiance que l'on pouvait leur accorder [1]). Il en était à peu près de même dans la Haute-Alsace. Voici ce qu'écrivait le général de Klöckler, maréchal des camps, commandant alors en Haute-Alsace,

4) TAINE, I, p. 86, note 1 : « ... Quelques jours après le sac de l'hôtel de ville, la municipalité ayant donné 20 sous à chaque homme de la garnison, tous les soldats abandonnent leur poste, délivrent les détenus du Pont-couvert, font ripaille publiquement dans la rue avec les filles qu'ils ont tirées de leur pénitencier, forcent les cabaretiers et aubergistes à leur livrer leurs provisions. Toutes les boutiques se ferment, et pendant 24 heures les officiers ne sont plus obéis ». (DE DAMMARTIN : *Événements qui se sont passés sous mes yeux*, etc., I, 105). — Voici d'ailleurs comment le conseiller Radius, témoin oculaire, raconte cette scène dans une lettre du 7 août, adressée au duc des Deux-Ponts, depuis Strasbourg : « Le tumulte exécuté à Strasbourg, il y a quinze jours, par la lie du peuple, fut enfin apaisé par la garnison. Le magistrat voulant reconnaître ce service, ordonna à son receveur de payer 20 sols à chaque soldat. La manière de la dépense de ces 20 sols excita avant-hier des troubles. Les soldats se promenaient en procession pendant toute la journée dans les rues. Enflammés par le vin et par la bière, ils forcèrent la prison royale et délivrèrent les prisonniers pour les donner en spectacle au public. Ils oublièrent toute subordination et se crurent placés au-dessus de leurs chefs. Messieurs les officiers généraux, au nombre desquels est aussi S. A. S. Mgr. le prince palatin des Deux-Ponts, s'empressèrent à étouffer le tumulte, soit par des persuasions, soit par des promesses, soit par l'exposition de la peine à laquelle les séditieux s'exposaient par la continuation de leurs excès. Mais la tête du soldat était trop chargée pour écouter la voix de la raison. La boisson forte l'avait abruti. Il comprit mal les arguments de ses chefs, puisqu'il était en délire. Il se crut menacé et s'éleva ensuite de cette fausse impression contre tous ceux qui devaient le commander. Les soldats recommencèrent hier leurs bruits funestes; ils forcèrent tous les régiments à y prendre part; ils entrèrent dans les brasseries, tavernes, cafés, pour en tirer les liqueurs qui devaient embraser davantage le feu qui les consumait déjà. Les soldats des régiments français renouvelèrent les clameurs contre leurs chefs et remplirent toute la ville de Strasbourg d'épouvante et de terreur par leurs menaces d'attaquer les hôtels des grands. La confusion, les excès et les craintes étaient si fortes que Mgr. le prince palatin des Deux-Ponts avait droit de ne pas se croire en sûreté dans une ville dont une soldatesque ivre et forcenée s'était emparée et d'où toute police et toute subordination étaient tout d'un coup entièrement banni. Le danger était même si imminent qu'il ne restait pas au Sér. Prince du temps pour en rendre compte à V. A. S. Mgr. le prince, forcé de se mettre subitement en voiture avec sa divine compagne, n'eut d'autre loisir que celui de m'ordonner d'en instruire avec le plus profond regret V. A. S. et en lui faisant ses plus humbles compliments, de lui témoigner ses grands regrets de l'impossibilité à lui donner ce détail de sa propre main. Après les efforts les plus pénibles, Messieurs les officiers généraux sont parvenus à faire rentrer les troupes dans le devoir. M. le baron d'Esebeck en a fait part à S. A. S. Mgr. le Prince par estafette... ». Il s'était

Digitized by Google

au baron de Klinglin, le 30 décembre 1789. La Commission intermédiaire voulait supprimer la haute paie qu'elle avait accordée aux troupes cantonnées, nous dirons plus loin à quelle occasion : « Il faudrait au moins maintenir le peu de calme qui existe à la faveur des troupes cantonnées, pour ne pas voir une seconde représentation des horreurs qui se sont commises. Mes inquiétudes augmentent en pensant au peu de subordination qui existe encore dans mon régiment. Les détachements accoutumés à cette haute paie demanderont vraisemblablement à rentrer dans leur garnison ; et ceux qu'on enverrait pour les relever, supposé qu'ils marchent sur mon ordre, se joindront peut-être aux brigands, qui attendent avec impatience le moment où ils seront les plus forts pour faire une nouvelle insurrection... Je préférerais autant que cette petite ville (Huningue, ce semble), quoique menacée par toutes les communautés voisines, reste absolument sans troupes que d'en avoir, avec la crainte de les voir neutres, désobéissantes, ou peut-être contre les bons citoyens ». Aussi ce n'est pas un médiocre éloge que Madame Gauthier fait de la garnison de Belfort, dans la lettre que nous avons transcrite, lorsqu'elle dit que la troupe « n'a pas hésité pour exécuter les ordres du chef ».

L'administration provinciale, elle aussi, n'était pas prête. Nous avons raconté précédemment, et la scission profonde qui s'était produite entre les Bureaux et la Commission, et la lutte que les uns et les autres, de concert avec les municipalités, soutenaient contre tant d'adversaires coalisés. Il en était résulté un découragement, une lassitude qui tenait presque du dégoût et qui atteignit son apogée, précisément à cette époque.

enfui par la route de Kehl, la seule, dit-il, qui fut libre. Passe pour la « *divine compagne* » ; mais comprend-on un officier général qui déserte son poste au moment du danger ? — Cfr. sur cette affaire les *Mémoires du comte de Rochambeau*, dans la *Revue d'Alsace* 1887, p. 491 (article de A. Benoit).

Digitized by Google

De plus les Bureaux vivaient sous la menace d'une suppression prochaine. Dans les commencements de juillet, des copies de l'arrêt qui les supprimait, avaient été répandues en grand nombre dans la province : il en était résulté « une nouvelle stagnation » des affaires, dit le Bureau de Colmar. Et bien que les événements allaient se charger, tout juste à cette heure, de démontrer leur utilité, il était impossible de trouver chez des administrateurs frappés au cœur une vigilance extraordinaire ; et l'on ne peut s'étonner qu'ils aient été surpris. Cependant après les hésitations du premier moment, ils reprirent cependant courage. Le premier soin du Bureau de Colmar fut de faire imprimer et afficher dans toutes les communautés la proclamation suivante, datée du 27 juillet :

« Liebe Mitbürger! Die Ruhe und der Friede machen die Glückseligkeit dieses Lebens. Wenn Gott uns mit seinen Strafen heimsuchen will, so lässt Er zu unserer Züchtigung die bösen Gemüther auf einen Augenblick die Oberhand nehmen ; man gehorsamt nicht mehr den Gesetzen, verachtet die Obrigkeit, die Gott eingesetzt hat, und Aufruhr, Eigenwille und Bösheit leiten zu allem Uebel. Unser gnädigster König, die vor seinem Thron versammelten Deputierten, und das ganze Königreich haben mit dem grössten Wohlgefallen auf die Nachricht von der Ruhe und Stille unserer Provinz gesehen. — Der Hauptort unseres Districts, Colmar, hat sich in dieser glücklichen Verfassung erhalten. Alle Stände haben sich brüderlich vereinigt. Eine verehrungswürdige Bürgerschaft erwartet den Befehl ihrer Häupter und Vorsteher, um ausser der Stadt die Ruhe und den Frieden zu erhalten. Folgt diesem grossen und glücklichen Beispiel ; erhaltet den Frieden, stellt ihn wo er Noth gelitten durch alle kluge Vorsicht her ; erwartet nicht die strafende Hand der Gerechtigkeit, die mit Furcht und Schrecken die Verbrecher strafen muss. Habt ihr Klage, so kennet ihr eure Mittler. Ihr habt uns immer unablässig und ohnentgeldlich für die Erhaltung

Digitized by Google

euerer billigen Forderungen gefunden. Wir beschwören euch bei Gott, der das Böse straft, bei dem lieben Vaterland, das die Augen auf euch gerichtet hat, und bei euerem eigenen Wohl und Ehre, erhaltet die Ruhe und Friede, auf dass euere Enckel in Segen sich noch eurer erinnern. Ruft an die Barmherzigkeit Gottes, dass Er von uns wende das Unglück das so viele Provinzen bedroht! Wir sind, mit der wärmsten Vaterlandsliebe, euere treue und liebe Mitbürger. — Les députés du district de Colmar, etc. » [1]).

Cependant l'ordre était trop profondément troublé, pour que l'autorité civile eût pu le rétablir sans le secours de l'armée. Nous avons déjà vu que la garnison de Belfort maintenait la tranquillité publique, ou mieux empêchait les plus grands excès de se produire, par des sorties et des patrouilles fréquentes, tant en ville que dans les environs. Le comte de Castéja, de concert avec le Bureau de Huningue, prit également des mesures pour la repression de l'émeute dans le Sundgau. Il envoya des détachements du régiment de Bourgogne, sous ses ordres, dans les communautés les plus éprouvées, comme à Ferrette [2]), Landser, Ottmarsheim, Leymen, Sierentz, Steinbrunn, Blotzheim, etc., trop tard sans doute pour empêcher le mal dont personne ne pouvait avoir même soupçonné toute la gravité, mais du moins assez à temps pour arrêter le pillage et rassurer quelque peu les honnêtes gens. Des patrouilles organisées par ses soins sillonnaient le pays et allaient de village en village avec la consigne d'employer la force au besoin pour faire respecter les ordres de l'autorité. A la date du 1er août, avec l'assentiment du Bureau, le général fit ordonner par le canal des maires,

1) La même proclamation fut affichée dans le district de Huningue, mais avec la date du 30 juillet et la substitution du mot Huningue à celui de Colmar.

2) Il y eut deux compagnies à Ferrette; elles y arrivèrent vers le 25 juillet.

Digitized by Google

prévôts, syndics et préposés, à tous les habitants du District, de remettre dans les 24 heures entre les mains de leurs municipalités respectives tous les effets et objets mobiliers, volés à la nation juive et aux particuliers qui avaient été pillés. Les municipalités devaient les déposer en lieux sûrs, en dresser un inventaire qu'elles étaient tenues de faire parvenir au commandant de Huningue. Le comte de Castéja ordonnait également une visite générale de toutes les maisons du District, et prévenait que tout particulier trouvé détenteur d'objets de cette provenance, serait arrêté et livré à la justice sous l'inculpation de vol.

Le 28 juillet [1]), entre deux et trois heures de l'après-midi, le général baron de Vietinghoff, commandant à Sélestat, reçut l'ordre de se rendre sans tarder à Guebwiller à la tête de 200 chevaux du régiment de Champagne, pour réprimer les attentats commis par les habitants de la vallée de Saint-Amarin contre le chapitre de Murbach, leur seigneur. Deux cents cavaliers, armés de simples mousquetons sans baïonnettes, c'était peu pour tenir tête à 3 ou 4000 paysans armés, exaltés et bien décidés à se défendre ! Néanmoins le détachement fut prêt à 4 heures, et, malgré la pluie qui ne cessait de tomber depuis le matin, il se mit en marche et arriva à Rouffach à 10 heures du soir. Lorsque le général fut édifié sur la position de Guebwiller, il comprit qu'il ne pourrait accomplir sa mission sans infanterie ; d'ailleurs, comme hommes et chevaux étaient fatigués, il résolut d'attendre le lendemain et envoya sur-le-champ

1) Selon le capitaine de la Rochelambert, aide-camp du général, ces troupes se seraient mises en marche le 27, et non le 28, comme nous le disons. C'est une erreur que les documents de 1789 précédemment cités permettent de rectifier ; la lettre du capitaine n'a été écrite qu'en 1790 pour la défense du général injustement accusé de cruauté durant cette petite campagne. Il est certain que le général reçut l'ordre de se rendre à Guebwiller *après* que les excès avaient été commis ; or les gens de la vallée de Saint-Amarin n'ont envahi Guebwiller que le 27 (et non pas le 26) et n'ont quitté cette ville que le 29 au matin.

Digitized by Google

l'ordre au second bataillon du régiment des Deux-Ponts, en garnison à Neuf-Brisach, de le rejoindre à Rouffach. Le lendemain, la cavalerie était prête dès 7 heures du matin; mais le bataillon des Deux-Ponts, parti de Brisach à 3 heures du matin, n'arriva qu'à 9 heures à cause de la pluie et des mauvais chemins. Après une heure de repos, le général donna l'ordre du départ. Son avant-garde était déjà à Isenheim, lorsqu'il apprit que les insurgés, contents des titres que leur avait livré la Maîtrise d'Ensisheim, avaient évacué Guebwiller, s'étaient fractionnés en deux bandes et se dirigeaient, les uns sur Ollwiller et Wattwiller, les autres sur Uffholtz et Cernay par les chemins de la montagne. Aussitôt il détacha une compagnie du régiment des Deux-Ponts, avec ordre de se rendre à Guebwiller, de saisir les traînards, de rétablir l'ordre, de faire restituer au Chapitre les meubles et les autres objets qui avaient été soustraits. Lui-même devançant le reste de l'infanterie, à la tête des chasseurs de Champagne, se dirigea en toute hâte sur Ollwiller. Le château de ce village venait d'être forcé par une partie des émeutiers, tant de Saint-Amarin que des villages voisins, et ils s'apprêtaient à le piller et à l'incendier, tandis que les autres marchaient sur les châteaux des environs pour leur faire subir le même sort. Sans hésiter, le général ordonne à un peloton de chasseurs de mettre pied à terre, d'entourer et d'attaquer le château du côté de la plaine, en même temps que le reste de la cavalerie, lancé au grand galop entre le château, la forêt et la montagne, occupait tous les chemins qui aboutissaient vers la plaine. Les émeutiers, surpris, voulurent tout d'abord chercher leur salut dans la fuite, mais lorsqu'ils virent que la retraite leur était coupée, ils firent usage de leurs armes; alors les chasseurs les chargèrent avec tant de vigueur qu'ils leur firent une quantité de prisonniers et dispersèrent le restant dans les bois.

A ce moment arrivait l'infanterie. Le général, sans perdre de temps, laissa un détachement au château,

Digitized by Google

envoya une compagnie à Bollwiller, dont le château, propriété du prince de Broglie, était également très menacé [1]), et lui-même, à la tête du reste de la troupe, gagna en toute hâte Wattwiller et Uffholtz, qu'il fit entourer par la cavalerie et l'infanterie. Les insurgés, se voyant cernés, ne songèrent plus qu'à leur propre sécurité, non sans opposer une sérieuse résistance, et c'est ainsi que ces deux villages, ou plutôt les Juifs et le château de ces deux villages, furent sauvés d'une destruction totale [2]). Après avoir fait environ 80 prisonniers, la petite troupe se dirigea sur Cernay qu'elle trouva dans les plus vives alarmes. Au nombre de 3000 environ, les insurgés s'étaient dérobés à toute poursuite dans les vignes et dans la montagne, et comptant que les ténèbres leur permettraient d'attaquer avec succès une troupe disciplinée, contre laquelle en plein jour ils ne pouvaient se mesurer sans une défaite certaine, ils avaient le projet, disait-on, de surprendre les soldats au milieu de la nuit et de délivrer leurs camarades prisonniers. Le général averti ne négligea aucune précaution pour rendre toute surprise impossible, tout en assurant à ses soldats un repos qu'ils avaient bien mérité [3]).

Il achevait de donner ses ordres, lorsque les députés de la ville de Thann vinrent le supplier, au nom de la meilleure partie de la population, de venir rétablir l'ordre et rendre la sécurité à cette ville toujours profondément agitée. Le général eut un instant la pensée de s'y rendre en force; mais sur les renseignements qu'il reçut, il crut pouvoir y aller seul, sans escorte, le lendemain matin.

1) Il sauva le château, mais arriva cependant trop tard pour empêcher la maison du bailli Jacquot d'être pillée et dévastée (29 juillet). Le bailli estima le montant de ses pertes à 3600 livres.

2) Ils venaient de piller la maison d'un des plus riches Juifs d'Uffholtz (Chronique de MIEG).

3) Le bataillon des Deux-Ponts était en marche depuis 3 heures du matin, et n'avait eu jusque-là qu'une heure de repos.

Digitized by Google

La veille, sous la pression de l'émeute, le Magistrat avait dû donner sa démission. Le général, à son arrivée, se rendit à l'hôtel de ville, écouta les plaintes de tous ceux qui croyaient avoir quelque sujet de mécontentement du Magistrat, de la Municipalité; car la Municipalité dut se défendre : elle avait aussi ses ennemis, et elle fut accusée, ainsi que son syndic, de négligence et même quelque peu de connivence avec les émeutiers. Cependant la communauté ayant été assemblée devant l'hôtel de ville, le général lui adressa la parole et lui donna ses avis que le syndic Monnin traduisit en langue vulgaire. Il était venu, disait-il, dans l'intention de rétablir la paix; son désir formel était que le Magistrat rendît ses comptes jusqu'au 1er octobre prochain et que l'on se conformât pour l'administration des revenus patrimoniaux de la ville aux instructions de la Commission intermédiaire et aux prescriptions des *Ordonnances*. Il exhorta tout le monde à la concorde et au calme jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût statué sur les doléances de chacun et menaça de sévir avec toute la rigueur des lois de la guerre, contre tous ceux qui refuseraient à l'avenir de se soumettre, ou qui troubleraient encore la paix publique. Ce discours fut applaudi. Sur la demande des bourgeois, le général promit d'envoyer à Thann une compagnie du bataillon des Deux-Ponts; puis il revint à Cernay et s'efforça de ramener le calme et de rétablir la tranquillité aux environs.

Cependant ses efforts n'eurent aucun succès; l'insurrection abattue semblait de nouveau relever la tête, malgré la puissance des troupes; l'exaltation des esprits était telle que l'on pouvait redouter à tout moment de nouveaux excès. Aussi le général, avant de quitter Cernay, crut-il devoir statuer un exemple de justice et de sévérité; il traduisit devant un conseil de guerre et fit exécuter deux de ses prisonniers les plus gravement compromis dans le pillage et les incendies de Guebwiller, d'Ollwiller et d'Uffholtz, « les esprits de parti

Digitized by Google

ayant osé répandre qu'il n'hasarderait pas de faire faire des exécutions en présence de tous ces brigands prisonniers, parce que dans ces moments il en arrivait une autre bande, non seulement pour empêcher les exécutions, mais pour délivrer les autres et pour faire révolter tous les habitants du canton contre les troupes ».

La cause de cette recrudescence de l'insurrection est la suivante : à la nouvelle des désordres et des excès dont la Haute-Alsace était le théâtre, la Commission intermédiaire voulut contribuer, selon son pouvoir, au rétablissement de la paix et seconder de son mieux l'autorité militaire. Comme à son avis les paysans s'étaient révoltés dans le seul espoir d'obtenir par la violence l'abolition des droits féodaux qui leur paraissaient d'intolérables abus, la Commission s'imagina qu'ils n'écouteraient plus aussi docilement les excitations des meneurs, s'ils étaient officiellement avertis que l'Assemblée nationale s'occupait de leurs doléances et allait porter un remède efficace aux maux dont ils se plaignaient. Elle voulut donc les avertir par une proclamation que, sur l'invitation du Roi, les députés de Versailles avaient réclamé l'abolition de ces privilèges, exemptions et droits féodaux qui pesaient si lourdement sur le peuple. Puis elle énumérait en détail, mais en les rapportant inexactement, les différents articles qui furent votés plus tard dans la célèbre nuit du 4 août. Cette proclamation commençait par les mots suivants : « Le Roi a invité lui-même ses sujets à réclamer leur liberté et leurs droits ». Evidemment, il s'agissait de réclamations tout à fait pacifiques faites par l'organe des députés. Malheureusement le traducteur allemand ne saisit pas la pensée de la Commission et traduisit : « ... die Unterthanen eingeladen ihre Freyheit und ihre Rechte geltend zu machen », c'est-à-dire que le Roi invitait tous et un chacun de ses sujets à se faire justice à lui-même ! C'est du moins ainsi que le peuple comprit cette phrase. Personne ne s'aperçut pour le moment

Digitized by Google

de ce terrible contre-sens[1]). La proclamation, datée du 31 juillet, fut imprimée à la hâte et expédiée aux Bureaux avec ordre de lui donner la plus grande publicité, de l'afficher dans toutes les communautés et d'en faire faire la lecture au prône de toutes les églises. L'effet que produisit cette publication fut désastreux. Les paysans, ne comprenant pas le texte français, trouvaient dans la traduction allemande un encouragement officiel à l'insurrection. Ils avaient été unanimes à se soulever, parce qu'on les avait formellement assurés que le Roi et l'Assemblée les avaient autorisés à se rendre justice. Les mesures de répression prises contre eux commençaient à leur faire sentir qu'on les avait trompés, lorsqu'ils lurent de leurs yeux, dans une proclamation de la Commission intermédiaire, qu'ils n'étaient nullement dans l'erreur et que le Roi les invitait lui-

1) Tout le monde ne fut pas précisément convaincu que ce contresens était bien involontaire. L'auteur des *Considérations* (p. 88) dit à ce sujet : « Eh ! comment notre peuple d'Alsace a-t-il pu se laisser séduire et tromper par cette affiche *infernale*, qui portait avec elle-même la conviction du mensonge, et le caractère abominable de la sédition ? Comment a-t-il pu croire que le plus juste, le meilleur des rois, ait voulu permettre à son peuple de se rendre justice à lui-même, d'être partie et juge, dans les temps que les représentants les plus éclairés et les plus sages de la nation travaillent à lui rendre la justice la plus efficace selon les lois ? Comment a-t-il pu concevoir l'idée criminelle qu'un monarque, père, ait voulu jeter le trouble et le désordre parmi ses enfants, les détruire les uns par les autres, les armer contre leurs seigneurs et leurs supérieurs légitimes, les autoriser aux brigandages, aux meurtres, aux incendies, aux excès les plus affreux ? Quel opprobre ineffaçable pour la génération présente, de n'avoir pas rejeté avec horreur cet *infâme* avertissement, comme *la production de l'esprit le plus noir* et le *comble de la méchanceté !* » Toutes ces expressions ne se comprendraient pas si dans l'esprit de l'auteur il ne s'agissait pas de bien autre chose que d'une faute, grave sans doute, mais qui aurait été le résultat d'une simple inadvertance. Dans d'autres brochures de l'époque il y a des réflexions analogues. Ainsi le *Citoyen contemplateur*, 1790, page 30, disait : « Je ne finirais pas si je voulais citer les exactions, les dégâts, les vols, les crimes et les atrocités de tout genre auxquels la publication des 4 août et jours suivants, et *particulièrement la traduction allemande* faite par le secrétaire adjoint de la Commission intermédiaire, les placards datés de Versailles, les lettres de nos députés... ont donné lieu ». Et dans la préface, il invite ironiquement à souscrire dans les bureaux de la Commission à la traduction allemande de sa brochure faite par le secrétaire adjoint, — toutefois, dit-il, corrigée par une personne sachant l'allemand, etc...

Digitized by Google

même à abolir le régime féodal et à faire valoir leurs droits par eux-mêmes! Dès lors plus d'hésitation. « Vous ne vous figurez point, écrivit le Bureau de Colmar au député Reubell, le mauvais effet qu'a produit dans notre province la publication prématurée des articles arrêtés la nuit du 4 au 5. Les articles notifiés au public avant leur rédaction et d'une manière inexacte, il est arrivé que dans un grand nombre de communautés, ils ont été aussitôt mis à exécution par le refus de toute dîme, et par la chasse et la pêche sans règle ni police; des officiers seigneuriaux ont été obligés de s'éloigner de leur siège » [1]). Et à la Commission : « . . . dès que l'imprimé de la Commission intermédiaire a paru, on n'a plus respecté la chasse, ni la pêche. Il s'est commis beaucoup de désordres en ce genre; on parcourt les campagnes à main armée, et bien de gens se sont dispensés d'acquitter la dîme ». M. de Schauenbourg, ajoute-t-il dans un *post-scriptum* qui paraît avoir été supprimé comme inutile, M. de Schauenbourg se plaint des excès en tout genre sous prétexte de chasse, qui se commettent dans ses terres; tout le monde est armé; il prévoit les plus grands désordres; mêmes plaintes dans les terres de M. l'abbé de Klinglin; « les gens vont en force, armés, de toute part, et toujours sous prétexte de chasse; il en est de même *dans toutes les autres localités* ».

Il y eut des syndics qui s'aperçurent à temps de ce malheureux contre-sens. Le syndic de Soultz, Jost, retint la proclamation : « Vous conviendrez vous-mêmes, en pressant le terme *geltend zu machen* que les violences et voies de fait étaient approuvées, et le mot *beseitig*

1) « Die Furcht vor neuer Verfolgung hörte doch nicht auf, insonderheit da unterm 4-5 August bey der Nationalversammlung ein Decret erging, dasz die Lehenspflichten aufgehoben, die Jagd frey, kein Zehnden mehr bezahlt und die herrschaftlichen Rechte eingeschränkt werden sollen. Dies prägte dem gemeinen Volcke einen solchen Freyheitsgeist ein, dasz das Ansehen der Richter gänzlich zerfiel ». (M. MIEG, *Histoire de Mulhouse*).

Digitized by Google

est inconnu du peuple... Si, malgré mes observations, vous croyez nécessaire que cet ordre soit publié au prône et affiché, je n'attends que vos ordres ». Le Bureau, loin de blâmer le syndic, loua sa prudence et le félicita d'avoir retenu une proclamation dont un simple contre-sens rendait inutiles tous les pénibles efforts qui avaient été faits jusque-là pour le rétablissement de la paix. Dans une pareille extrémité la sévérité dont le général de Vietinghoff venait de donner l'exemple était le seul moyen qui pût, avec quelque efficacité, assurer le respect des troupes dont il avait le commandement, et le maintien au moins apparent de l'ordre autour de lui.

La Commission elle-même, qui ne se doutait pas encore de l'effet désastreux qu'avait produit sa proclamation, avait compris que des promesses, des discours, des proclamations, même des menaces, lorsqu'elles n'avaient aucune sanction, étaient tout à fait impuissants à réprimer une insurrection d'une telle gravité : la force seule pouvait en triompher. Aussi ce fut sur ses pressantes sollicitations que le comte de Rochambeau rendit l'ordonnance suivante le 2 août, c'est-à-dire au moment où il venait de faire enregistrer sa commission et de prendre possession de son commandement en chef : « De par le Roi. Il est ordonné aux officiers de la maréchaussée, ainsi qu'aux troupes qui leur prêtent main forte, d'arrêter quiconque troublera l'ordre public et de le livrer sur-le-champ à la justice. Il est également ordonné de dissiper tous les attroupements séditieux et tous ceux qui veulent se faire justice à eux-mêmes ». Le 3 août la Commission expédia cette ordonnance, imprimée dans les deux langues, aux trois Bureaux de la Haute-Alsace avec ordre d'en faire afficher trois exemplaires dans les villes et deux dans les autres communautés. Mais quel effet pouvait produire cet affichage? On opposait évidemment à cette ordonnance la proclamation précédente de la Commission et on la considérait comme tout à fait contraire aux véritables

Digitized by Google

intentions du Roi, maintenant officiellement manifestées et connues !

Aussi le comte de Castéja, à Huningue, prit une mesure tout à fait radicale. Il ordonna le 4 août à tout particulier de rentrer dans sa communauté dans les 24 heures et de n'en sortir que muni d'un certificat frais de 24 heures, signé des curé, maire, syndic et municipalité du lieu; les patrouilles reçurent l'ordre d'arrêter les contrevenants et de dissoudre par la force tout attroupement qui opposerait la moindre résistance. Ce ne fut pas tout. Dans ces circonstances malheureuses où l'autorité civile ne pouvait plus remédier aux maux qu'elle avait elle-même provoqués, bien involontairement, nous aimons à le croire, le général, de concert avec le Bureau, demandait le concours de l'autorité spirituelle et suppliait l'évêque de Bâle de publier un mandement et de donner un monitoire. « Cette démarche, écrivit le Bureau au prélat, ne peut que produire un bien infini, surtout rétablir l'ordre et presser la restitution des effets précieux volés aux malheureux juifs de ce district ». A la date du 8 août, l'évêque Joseph de Roggenbach ordonna aux recteurs, curés et administrateurs de l'Alsace de s'élever en chaire contre des désordres qui déshonorent la religion, de prêcher la soumission aux lois et aux magistrats, d'avertir sérieusement leurs paroissiens que la charité et la justice les obligent strictement envers tous, sans exception de personne, et de leur rappeler que si le crime et l'injustice échappent au châtiment ici-bas, ils seront infailliblement punis dans l'autre vie [1]).

1) « Le zèle avec lequel ils (les curés) se sont acquittés de cette tâche si sublime et si importante est connu, et il mérite toute la louange » (Mandement du 14 septembre 1789). — L'évêque ordonnait également des prières publiques. Le premier Président remercia le prélat, au nom de sa Compagnie, du concours qu'il prêtait à l'autorité civile, mais le pria en même temps de dispenser Colmar des prières publiques, parce que le peuple « ne s'y est livré à aucun excès » et que « nous avons eu le bonheur de maintenir un certain ordre dans la ville de Colmar; ces prières pourraient faire fermenter dans la tête des habitants des idées que jusqu'ici n'y ont produit aucune impression dangereuse.

Digitized by Google

Le Bureau de Colmar, de son côté, prit, le 6 août, l'arrêté suivant : « Le Bureau ordonne que les prévôts et les syndics portent la plus grande attention à ce que les gardes soient régulièrement montées par tous et un chacun, même les fils de veuves et autres personnes capables de porter les armes, sans exception, hors les infirmes et ceux que les préposés et municipalités jugeraient devoir être exemptés par les circonstances particulières, le tout pour empêcher tout espèce de désordre et d'entreprises contraires au repos public. Les communautés se tiendront en outre pour averties que les juifs, vivant aussi sous la protection du Roi et de la Nation, ne pourront pas plus que d'autres personnes être inquiétés ou maltraités impunément; que ceux qui leur auraient enlevé ou déplacé de l'argent ou des effets, aient à les rendre dans le jour entre les mains des préposés, auxquels il est enjoint de faire les recherches les plus exactes; tiendront au surplus les préposés et les Municipalités exactement la main à ce que les arrêtés du Bureau, publiés et affichés en exécution des ordres du Roi et de l'Assemblée nationale, soient strictement observés; à eux enjoint de dénoncer les contrevenants à peine de demeurer personnellement responsables de ce qui pourrait arriver par leur négligence, connivence, ou inaction ». De plus, le Bureau profita du mandement de l'évêque de Bâle pour prier instamment les curés du district d'exhorter leurs paroissiens à rétablir l'ordre et surtout de leur expliquer au prône comment il fallait comprendre la proclamation de la Commission.

Lorsque la Commission fut avertie de la manière dont le peuple interprêtait sa proclamation, elle essaya, par tous les moyens, d'arrêter les désastreux effets de son malencontreux contre-sens. Le comte de Rochambeau, très probablement sur ses instances, rendit l'ordonnance suivante à la date du 6 août : « Il nous revient que des monstres dignes d'être sortis des enfers répandent faussement et méchamment le bruit que le

Digitized by Google

Roi autorise les brigandages affreux qui se font dans les villages. Nous déclarons que c'est une insulte faite à la justice de Sa Majesté qui protège la propriété et la sûreté de tous ses sujets. En conséquence il est ordonné aux officiers de la Maréchaussée, ainsi qu'aux troupes qui leur donnent main forte, d'arrêter quiconque troublera l'ordre public et de livrer sur-le-champ à la justice prévôtale. Il est également ordonné de dissiper tous les attroupements séditieux et tous ceux qui veulent se faire justice à eux-mêmes » [1]).

Le même jour, la Commission corrigea de son mieux par une seconde proclamation ce que la première avait de défectueux : « La Commission déclare, dit-elle, qu'il n'existe aucune déclaration ni ordre du Roi qui permette aux communautés d'employer les violences et voies de fait pour parvenir à la possession des droits ou franchises qu'elles pourraient prétendre ; l'intention du Roi étant qu'elles ne réclament les droits qui leur compètent que par les voies de requête, supplique ou mémoire, et non par attroupements ou députations quelconques . . . ». En conséquence, sur la réquisition des Procureurs syndics provinciaux, elle défend à tous prévôts, syndics, préposés ou membres de municipalité de convoquer l'assemblée de la communauté sans sa permission expresse, parce qu'on s'assemblait pour commettre des excès, soit dans la communauté, soit au dehors ; elle interdit également de faire sonner sans autorisation le tocsin dans tous les cas, et les cloches hors le service divin, parce que cette sonnerie insolite répandait la terreur au loin. Les contrevenants à ces dispositions devaient être considérés comme des séditieux, des rebelles, ayant troublé l'ordre public et par

1) On reconnaît à ce style celui qui disait à 8000 hommes rangés en bataille pendant qu'on pillait l'hôtel de ville de Strasbourg : « Mes amis, mes bons amis, vous voyez ce qui se passe. Quelle horreur ! Hélas ! ce sont vos papiers, vos titres, ceux de vos parents ! », etc. (TAINE, I, p. 81, note 1).

Digitized by Google

conséquent être livrés à la justice prévôtale aux termes de l'ordonnance précédente du commandant en chef.

Le Conseil souverain, de son côté, n'était pas resté inactif. Il est évident que Bureaux et Commission intermédiaire, même jusqu'à un certain point commandant de la province, avaient rendu des ordonnances et pris des arrêtés sur des matières qui n'étaient aucunement de leur compétence. Sans parler des ordres et des injonctions aux prévôts et aux préposés qui ne dépendaient d'elle en aucune façon, il n'appartenait pas à l'Administration provinciale de faire par exemple des règlements de police générale, de prescrire des perquisitions, des visites domiciliaires, des arrestations, d'ordonner la saisie et la restitution d'objets volés, etc., et aucune loi ne donnait au commandant le droit de faire instruire prévôtalement telle affaire qui lui semblait bon. Mais le 6 août le Conseil souverain, seule autorité compétente, avait déjà définitivement réglé ces différentes questions. Le 1er août, sur la requête du sieur Philippe Yves, conseiller du Roi et son procureur au siège de la Maréchaussée générale d'Alsace à la résidence de Colmar, et conformément aux conclusions du procureur général, il avait déclaré le prévôt de la Maréchaussée compétent pour connaître des crimes et des excès commis durant les troubles [1]). Comme l'insurrection s'était étendue à toute la Haute-Alsace, et que le nombre des accusés était considérable, le Conseil, sur

1) Le 31 juillet quelques prisonniers du général de Vietinghoff avaient été écroués à Colmar; ils étaient au nombre de 17 d'après Billing (p. 7). Après un interrogatoire sommaire quatre d'eux furent remis en liberté. Quant aux autres, la Cour ordonna, par ce même arrêt, que, vu le mauvais état des prisons de Colmar, ils seraient dès le jour transférés aux prisons de Sélestat et jugés prévôtalement et en dernier ressort par le juge de la maréchaussée de cette ville. D'après Billing, ils furent tous reconnus coupables, condamnés à mort et pendus devant leur propre maison au lieu de leur domicile. Au siècle dernier, on était convaincu que la vue d'un condamné inspirait nécessairement l'horreur du crime; de là des rigueurs dans les peines que le Code pénal d'aujourd'hui, sous l'empire d'autres idées, a complètement effacées.

Digitized by Google

les réquisitions du procureur général, autorisa, le 4 août, ledit prévôt général à établir autant de sièges de la Maréchaussée qu'il sera nécessaire pour juger avec la plus grande célébrité « les excès inouïs » qui avaient été commis [1]).

Le lendemain, 5 août, la Cour rendit un arrêt de règlement qui confirmait ses précédentes décisions et dont les arrêtés de l'Administration ne sont pour ainsi dire que la reproduction. En voici l'analyse. Dans son réquisitoire, le procureur général exposait que l'Assemblée nationale était convoquée et réunie à Paris dans le but de procurer le bonheur du peuple. Et pour que le peuple puisse mettre en elle toute sa confiance, le Roi avait permis à ses sujets de nommer eux-mêmes les députés qui seraient chargés de la défense de leurs intérêts et de rédiger des cahiers de doléances. Cependant il s'est rencontré des gens de désordres qui veulent, par le moyen de l'anarchie, réduire à néant les effets salutaires des intentions du Roi et des résolutions de l'Assemblée. Par des émissaires envoyés partout, par des écrits répandus à profusion, ils sont parvenus à persuader le peuple qu'il pouvait impunement, et même de l'approbation de Sa Majesté, ne respecter, ni les personnes, ni les biens des ecclésiastiques, des seigneurs et des gentilshommes, violer les archives et les dépôts publics, soustraire les titres et les documents. On ne pouvait pas s'attendre à voir l'Alsace, qui était restée fidèle, tranquille et calme en des temps bien plus malheureux, se laisser entraîner à la sédition. Or il s'est produit tout à coup dans cette province une insurrec-

1) Il y eut des sièges prévôtaux établis à Huningue et à Altkirch. A Altkirch le nombre des prisonniers aurait été de 64, et dix juges leur faisaient le procès sommairement : un grand nombre fut condamnés à mort, d'autres aux galères, « andere zum Ausbeitschen » ; (ce dernier renseignement nous paraît quelque peu douteux). — Cfr. STROBEL-ENGELHART, *Geschichte des Elsasses*, V ; FUES, *Geschichte des Cantons Hirsingen*, p. 382, 391, etc.). — Les déclarations royales des 9 et 16 août commirent les prévôts de la maréchaussée pour faire le procès aux particuliers accusés d'avoir excité à l'émeute et d'y avoir pris part.

Digitized by Google

tion générale. Dans les communautés les plus mutins s'arrogent l'autorité, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leurs réclamations. On force l'entrée des dépôts pour déchirer les titres qui assurent l'état et la fortune des citoyens, cumulativement avec ceux dont on redoute l'effet passager. On détruit, pour le seul plaisir de détruire, des monuments antiques et respectables, élevés à grands frais. Le peuple a été trompé, parce qu'on lui a donné le fol espoir d'obtenir par la violence ce qu'il ne doit attendre qué de la justice et de la bienveillance de Sa Majesté.

Sur cet exposé, la Cour décida que les édits, déclarations, arrêts du Conseil sur les assemblées illicites, séditions, attroupements seront exécutés en leur forme et teneur; en conséquence il était fait de nouveau défense expresse d'y contrevenir; ordre était donné aux chefs, prévôts, syndics et préposés, sous leur responsabilité, de surveiller les malveillants, surtout ceux qui par des écrits ou des discours excitaient à la révolte; d'empêcher que dans les assemblées pour les affaires communes, on ne fit des propositions qui troublassent l'ordre public, de dénoncer et d'arrêter les coupables avec l'assistance de la Maréchaussée et de la force armée au besoin, pour être dans tous les cas poursuivis à l'extraordinaire et jugés prévôtalement, conformément à l'arrêt du 1er août; enfin défense était faite aux *Weibels* et valets de ville, de battre la caisse, de sonner le tocsin, ou d'assembler les bourgeois sans permission écrite des chefs de la communauté.

Enfin, le 18 août, le premier Président sur l'avis de la première Chambre, consulta les Chambres assemblées sur la question suivante : convenait-il, vu les tristes circonstances où se trouve la province, à la suite d'un hiver rigoureux et des troubles qui s'y sont élevés, de rendre des arrêts de *passer outre à l'exécution des sentences* et des arrêts de condamnation en faveur des procureurs et des huissiers? A la majorité, il fut décidé que de ce jour à la Saint-Martin, il ne serait plus rendu

Digitized by Google

de ces arrêts, non plus que des arrêts sur instance entre seigneurs et communautés au sujet de droits ou de possessions contestées, ou bien au sujet de dîmes; le tout pour ne pas donner un prétexte à de nouveaux excès. La Cour ne voulut pas cependant prendre un arrêté en forme et le signifier à la communauté des procureurs; elle se contenta de les avertir de ne pas présenter requête [1]).

Les mesures prescrites par tant d'arrêts, d'ordonnances et d'arrêtés, si elles avaient été énergiquement et sérieusement exécutées, auraient certainement étouffé l'insurrection. Mais rien ne put détromper l'opinion publique abusée par la première proclamation de la Commission, et, comme chaque communauté formait un foyer de rébellion, comment compter sérieusement sur le concours, indispensable cependant, des prévôts, syndics et municipalités, c'est-à-dire, d'après les Bureaux, des meneurs et des chefs secrets et véritables du mouvement insurrectionnel et contre lesquels il eût été nécessaire de sévir en tout premier lieu?

CHAPITRE CINQUIÈME

L'Assemblée nationale. — Nuit du 4 août. — Adresse du Bureau de Colmar. — Décrets des 5 et 10 août. — Décret du 28 septembre.

Au plus fort de l'insurrection qui bouleversait non seulement l'Alsace, mais le royaume entier, l'Assemblée nationale, par les décrets des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, abolissait le régime féodal.

1) Par sollicitude pour les malheureux, la Cour n'accorda plus désormais d'arrêts de contrainte pour dépens aux procureurs dans les affaires pendantes et indécises; autrement les plaideurs engagés dans des procès que les troubles actuelles ne permettaient pas de terminer, auraient été écrasés de poursuites. De plus le Conseil, qui était en vacation, ne rendait pas d'arrêts par défaut de comparoir ou de défendre, parce que les délais ne couraient pas durant les vacations et que l'humanité lui faisait un devoir d'empêcher la ruine certaine et en pure perte des débiteurs ordinaires, dans un moment ou le numéraire faisait défaut et où les biens fonds n'avaient aucune valeur.

Digitized by Google

Tout le monde connaît l'histoire de la nuit du 4 août, où le sacrifice de ce régime et de tous les privilèges fut résolu en principe; nous ne nous arrêterons pas à la raconter; nous nous bornerons à reproduire les impressions de nos députés et à marquer quelle fut leur attitude.

« ... Après avoir employé trois mois à détruire tous les obstacles qui paraissaient s'opposer invinciblement au bonheur de la France, écrivait, le 8 août, M. Pinelle, curé de Hültzheim, à M. Chauffour, nous venons de poser *les premières grandes bases de la félicité publique*, en déclarant la nation française une nation franche et libre; en conséquence nous avons supprimé, par un décret solennel, tout le régime féodal et les droits qui en résultaient, toute mainmorte et mainmortable, personnelle ou réelle; toutes les corvées ou autres servitudes personnelles et leur prestation en argent sont abolies, sans indemnité; les cens ou rentes réelles quelconques sont toutes rachetables au taux qui sera fixé par l'Assemblée; les droits exclusifs de chasse, de garenne, de colombiers sont détruits, les justices seigneuriales quelconques sont supprimées et resteront seulement en fonction jusqu'à l'établissement des justices royales; enfin tous les vestiges de la féodalité sont effacés au point qu'on a voulu mettre en délibération si les droits purement honorifiques des seigneurs se sont conservés, et je ne sais pas encore ce qu'il en arrivera; les annates du Pape, la pluralité des bénéfices, le casuel des curés de campagne, tout est supprimé et proscrit à jamais; et dans l'enthousiasme que ces suppressions si généreusement votées et consenties par le Clergé et la Noblesse ont excitées dans l'Assemblée nationale, elle a proclamé Louis XVI restaurateur de la liberté de la France et ordonné qu'il sera frappé des médailles avec cette exergue; et tous les membres se livrant au plus vif sentiment du patriotisme le plus pur, ont oublié pour toujours qu'ils étaient les uns Bretons, Bourguignons, Languedociens et Provençaux; les autres Contois,

Digitized by Google

Béarnais, Navarrais et Alsaciens pour se souvenir uniquement qu'ils étaient Français. En conséquence tous les députés des trois ordres, de toutes les provinces, de toutes les villes, corps, corporations, même les Parisiens, les Lyonnais et les Bordelais, tous à l'envie l'un de l'autre, ont fait à la Nation le sacrifice de tous leurs privilèges, immunités et exemptions quelconques, et les ont immolés sur l'autel de la patrie, pour n'être plus ensemble que des enfants chéris et égaux d'une même et grande famille bien et irrévocablement unie, qui aura probablement pour devise : un Dieu, un Roi, une Loi.

« Les députés des trois ordres de notre province, ceux mêmes de Strasbourg et des Villes impériales, n'ont pas été les derniers à donner cette preuve de leurs sentiments, de leur patriotisme; mais, comme il nous est particulièrement recommandé dans nos cahiers de veiller à réclamer la conservation des privilèges, exemptions et immunités de notre province, ainsi que le maintien des juridictions établies et beaucoup d'autres articles, nous n'avons donné notre assentiment que sous la réserve expresse du consentement de nos commettants, laquelle réserve a été signée et déposée par nous sur le bureau : je me fais un devoir de vous en informer... ».

Le député Bernard écrivait aussi à ses commettants à la date du 10 août : La Noblesse, et après elle le Clergé, donnèrent l'exemple et firent les premiers des sacrifices « inattendus ». Dès lors l'enthousiasme s'empara de l'Assemblée. Les députés des plus grandes provinces, ceux de la Bretagne à leur tête, ne voulurent pas se laisser vaincre en générosité et renoncèrent solennellement à leurs privilèges. Après eux, tous les autres députés firent la même renonciation, soit pure et simple, soit conditionnelle, lorsque leurs cahiers étaient trop impératifs. Le 5 août, les députés d'Alsace se réunirent et délibérèrent entre eux sur la conduite que leur imposaient les circonstances. Ils se rendirent enfin tous

Digitized by Google

à l'Assemblée. Là, le prince de Broglie, au nom de la Noblesse et du Clergé d'Alsace, adhéra conditionnellement à la renonciation qui venait d'être faite la veille, ajoutant que ses collègues et lui allaient « se pourvoir de pouvoirs moins impératifs ». Puis Reubell, au nom du Tiers-Etat, fit la même déclaration à laquelle se rallièrent à leur tour les députés des Villes impériales, promettant « de se retirer par devers leurs commettants pour en obtenir le consentement et le pouvoir ».

Ce même 5 août, encore sous le coup de l'émotion, Reubell informait le Bureau de Colmar, en termes enthousiastes, de ce qui venait de se passer : Tous les privilèges étaient abolis; l'Assemblée était restée en séance jusqu'à 1 heure après minuit; sa mémoire n'a pu retenir tout ce qui avait été décrété. Puis, selon l'engagement qu'il avait pris, il conjurait le Bureau de solliciter de la part de ses commettants le sacrifice public des privilèges de l'Alsace « déjà fait dans le cœur des députés. Le nom des Français sera si glorieux [1]) et la constitution si bien faite que personne ne voudra plus de régime particulier ». Et d'ailleurs, ajoutait-il, ce serait bien en vain qu'une province refuserait de suivre l'impulsion générale [2]). L'abbé Pinelle avait de même averti ses commettants de l'inutilité et de l'inefficacité d'un refus; et il faut croire que cette conviction avait fait impression sur plus d'un député et peut-être déterminé son enthousiasme. « Si, contre toute attente, ils n'approuvent pas ma renonciation conditionnelle, disait-il, qu'ils me tracent une ligne de conduite, ne voulant et ne pouvant

1) « Le plus beau qu'on puisse porter sur la terre! Il est permis aux amis de la nouvelle constitution de le croire. Mais il est également permis aux autres peuples de la terre de n'en rien croire. Et les réceptions qu'on fait en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Brabant, en Hollande, en Suisse, aux Français qui se mêlent de la propagation de la nouvelle constitution française, ne sont pas une preuve de la supériorité d'estime qu'elle a acquise, quant à présent, au nom français, puisqu'on lui donne la qualification de mal français ». (*Histoire d'Alsace*, du syndic CHAUFFOUR).

2) Cette lettre a été publiée dans la *Revue d'Alsace*, 1868, p. 530.

Digitized by Google

oublier que je suis leur mandataire et que je dois me conformer à leurs ordres et volontés ; mais je les prie de considérer que, s'ils voulaient s'isoler, la loi impérieuse de la nécessité et peut-être les persécutions dans la province même, qui ne se sont malheureusement déjà que trop fait sentir, les obligeront bien vite à changer de sentiment. »

Le 8 août, malgré les graves préoccupations du moment et les travaux qui l'accablaient, le Bureau de Colmar trouva le temps d'envoyer à l'Assemblée une adresse des plus enthousiastes. Le 11 août, il répondit à Reubell sur le même ton, approuvait sans restriction son attitude et lui annonçait qu'il allait prendre l'avis de la Commission pour savoir comment consulter les communautés [1]). Il nous suffira de donner le texte de l'adresse : « Nosseigneurs, les nouvelles du 4 de ce mois ont fait renaître la joie parmi les peuples saisis et abattus par les événements funestes que les ennemis du bien public ont suscités de toute part. La réunion des ordres et la résolution magnanime du chef de la Nation sont le gage assuré de son bonheur futur. Les ténèbres et les malignes influences se dissiperont enfin et la vérité paraîtra dans tout son jour. Les profondes recherches des philosophes, les méditations secrètes des sages deviendront entre vos mains le partage de la société humaine et la France aura la gloire de donner

1) Les communautés ne furent jamais consultées. Les électeurs du bailliage de Benfeld furent les seuls, à notre connaissance du moins, qui ratifièrent la renonciation conditionnelle aux privilèges de la province, sans même attendre qu'on la leur demandât officiellement, « de crainte que l'Alsace ne soit exclue de la maison paternelle au moment de la bénédiction générale », parce que M. Kauffmann leur député leur avait fait accroire qu'un refus les faisant passer pour mauvais patriotes, les autres provinces du royaume, maintenant confédérées, ne les défendraient pas en cas d'attaque d'un ennemi. — Le 15 août, le Bureau adressa à Reubell la réponse de la Commission, sans doute une ratification du vote de nos députés qu'elle faisait *de son propre chef*, car le Bureau priait Reubell de lui mander si la pièce était suffisante, ou si l'on désirait davantage. — Nous parlerons dans la partie suivante de l'attitude des députés des Dix Villes.

Digitized by Google

à l'Univers le code parfait de la monarchie ou d'une grande nation qui a le bonheur de vivre sous le doux empire de l'autorité paternelle. Vos principes de constitution seront la base de cet édifice dont les siècles reculés béniront les architectes, en admirant sa beauté. Notre district que l'auguste Assemblée a déjà honoré d'une réponse gracieuse, saisit avec empressement cette nouvelle occasion de lui offrir ses très humbles hommages. Nous sommes, avec le plus profond respect... ».

Cet enthousiasme de nos députés certainement n'était pas de commande, et l'on ne peut suspecter la sincérité de cette joie et de ces espérances que partageaient beaucoup de leurs commettants.

Il y eut cependant des hommes plus froids, sur lesquels tous ces événements firent une impression bien différente : de ce nombre était J. de Turckheim, député de Strasbourg. M. de Turckheim prétend que les clubs, et particulièrement le Palais royal, exerçaient sur l'Assemblée une pression de plus en plus irrésistible [1]). Bientôt il n'y eut plus de liberté pour quiconque ne partageait pas leur manière de voir; et même un député qui n'était pas de leur bord courait de réels dangers, s'il venait à prendre la parole. Aussi, dans la nuit du 4 août et dans les séances suivantes, si beaucoup, si le grand nombre des députés subirent l'entraînement de l'enthousiasme, beaucoup d'autres au contraire cédèrent à l'intimidation et à la pression. Lui-même, lorsqu'il parvint à monter à la tribune, après bien des efforts inutiles, et qu'il voulut expliquer à l'Assemblée la situation particulière et peu connue de l'Alsace et invoquer des traités de paix solennels, sur lesquels elle se fondait, fut si mal accueilli, si peu écouté, interrompu, par quelques députés de la province, d'une manière si inconvenante qu'il n'osa plus prendre la

1) *Bericht an die Gemeinde von Strassburg über die Lage der National-Versammlung, im Monat October dieses Jahres 1789.* — TAINE, *La Révolution*, I, liv. I passim.

Digitized by Google

parole devant une assemblée aussi tumultueuse. Aussi le *Mémoire de droit public*, etc., 1789, qui a pour auteur le même député, prétend qu'il « est impossible de prendre pour un consentement libre et unanime la tumultueuse acclamation des uns et le silence forcé des autres, qui se trouvant sous la magie du patriotisme qui n'écoutait plus, et que chaque obstacle irritait, n'ont pu élever leur voix, ni faire l'aveu très simple que leurs cahiers ne les autorisaient pas à de pareilles sacrifices, qui ne peuvent être légitimés et homologués que par le libre consentement des provinces, exprimé dans les différentes Assemblées provinciales » [1]).

Quoi qu'il en soit, lorsque l'enthousiasme se fut un peu calmé, il fallut bien que l'Assemblée s'occupât des excès et des désordres qui s'étaient produits en même temps dans toutes les parties du royaume. Elle affecta de croire que l'insurrection, dans son ensemble, n'était qu'une révolte contre le régime féodal maintenant aboli, et qui par conséquent devait tomber d'elle-même, n'ayant plus d'objet. Aussi l'Assemblée en rejeta la responsabilité, non sur les véritables coupables qu'elle s'abstint de rechercher, mais sur de prétendus ennemis de la Nation qui, ne pouvant plus l'asservir par le moyen du despotisme, cherchaient maintenant à ruiner la liberté reconquise par l'anarchie. On sema partout en même temps de fausses alarmes, dit-elle dans ses décrets; on annonçait l'incursion imminente de brigands: de là des excès déplorables contre les personnes et les biens; on a fait courir le bruit que le Roi autorisait ces forfaits; et les moissons, « le seul espoir du peuple dans ces temps de disette », n'ont pas même été respectées. Aussi, à la date du 10 août, prit-elle les mesures suivantes pour assurer le rétablissement de la paix publique : les municipalités étaient spécialement char-

1) *Bericht an die Gemeinde von Strassburg*, p. 16. — *Mémoire du droit public...*, p. 42.

Digitized by Google

gées d'y veiller et recevaient le droit de requérir les milices, la maréchaussée et les troupes; les personnes arrêtées devaient être jugées de suite, mais il était sursis à l'exécution des condamnations; les pièces de procédure contre les principaux coupables devaient être envoyées à l'Assemblée, afin qu'elle put remonter à la source et frapper les chefs de ces complots d'une manière exemplaire[1]); tout attroupement séditieux, sous prétexte de chasse, devait être dispersé par la force; dans toutes les communautés il était dressé un rôle des gens sans aveu et sans domicile constant, lesquels seront désarmés et surveillés par les milices nationales et les maréchaussées. Enfin, comme mesure suprême, l'Assemblée ordonnait aux milices et aux troupes de prêter un nouveau serment solennel de fidélité de la manière suivante : Les milices nationales jureront entre les mains de leurs commandants « de bien et fidèlement servir pour le maintien de la paix, pour la défense des citoyens, et contre les perturbateurs de l'ordre public ». Les troupes devront à leur tour prêter serment « de la manière la plus auguste »; les soldats, en présence du régiment sous les armes, de ne jamais abandonner leurs drapeaux, d'être fidèles à la Nation, au Roi et à la Loi, et de se conformer aux prescriptions de la discipline militaire; les officiers ensuite, à la tête des troupes, *en présence* des officiers municipaux, d'être fidèles à la Nation, au Roi, à la Loi, de ne jamais employer leurs subordonnés contre les citoyens, si ce n'est sur réquisition des officiers civils ou municipaux, laquelle sera toujours lue aux troupes assemblées[2]). Puis l'Assemblée

1) C'est-à-dire étouffer l'affaire, si du moins il était constant que les vrais coupables étaient les députés eux-mêmes. (Cfr. TAINE, *Révolution*, I, p. 94).

2) Le texte primitif portait « ès mains des officiers municipaux et en présence des troupes », mais c'eût été trop humilier l'armée. — Pour se faire une idée de cette cérémonie, nous transcrivons le procès-verbal de la prestation du *serment civique* à Colmar, exigé plus tard, non seulement des soldats et des milices, mais encore de tout citoyen,

Digitized by Google

invitait les curés à lire au prône le présent décret et à user de toute leur influence pour hâter le retour de la paix.

pour devenir citoyen actif (décret du 22 décembre, sect. I, art. 4): d'où son nom de serment civique.

« L'an 1790, le dimanche 11 avril à 9 heures du matin, en conséquence de l'arrêté pris par la municipalité en date du 9 courant, nous les maire et officiers municipaux de la ville de Colmar, nous sommes, à l'issue de la grand'messe de l'église collégiale et paroissiale, à laquelle nous avons assisté, transportés sur la place de ladite Collégiale, où se trouvaient les quatre compagnies réglées de la milice nationale sous les armes, rangées en bataillon carré dans l'intérieur duquel étaient les autres compagnies, celle des pompiers et la brigade de la maréchaussée de la résidence, toutes lesdites troupes ayant leurs chefs à leur tête. Nous étant placés sur une estrade élevée à cet effet, les quatre drapeaux de la ville ayant été apportés par les quatre enseignes, escortés par un détachement de la compagnie colonnelle, précédé des tambours et de la musique; ils ont été distribués et placés au centre desdites quatre compagnies réglées; les autres citoyens de toutes les classes de cette ville, sur les invitations à eux faites au son de la caisse et par écrit, s'étant également assemblés au son des cloches de toutes les églises, nous avons ordonné à notre secrétaire-greffier d'expliquer succinctement le sujet de l'assemblée et l'importance du serment civique ordonné par les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le Roi; lequel étant monté sur la tribune au-dessous de l'estrade, s'en est acquitté en français et en allemand en ces termes : Messieurs, le devoir que vous allez remplir en jurant sur l'autel de la patrie le maintien de notre constitution qui doit faire le bonheur et assurer la liberté du peuple français, ainsi que la fidélité à la nation, à la loi et au Roi, ne tend qu'à raffermir à jamais ce bonheur, cette liberté, le repos et la tranquillité dont nous jouissons. Quel serait le citoyen vraiment patriote qui ne remplirait avec le plus vif empressement un devoir aussi sacré? Vous allez le faire et donner à cette ville et à toute la contrée l'exemple du patriotisme, de la concorde et de toutes les vertus civiques. — Après quoi il a été donné lecture de la formule du serment à prêter par les assistants, de maintenir à tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roi, et de bien remplir chacun en droit ses fonctions et ses devoirs. — Cette lecture également faite dans les deux langues, toutes lesdites compagnies de la milice, leurs officiers, la maréchaussée et tous les autres concitoyens ont en notre présence levé la main et juré d'après la formule du serment ci-dessus, en répétant les termes d'après la prononciation qu'en a faite M. le maire à la satisfaction de tous les assistants. Après quoi, nous nous sommes rendus en l'église collégiale et paroissiale et y avons assistés au *Te Deum* qui a été chanté en action de grâces de cet acte solennel, religieux et civique; ce qui a été pareillement fait au temple de la confession d'Augsbourg. Les drapeaux ayant été ensuite transportés chez M. le Maire, ils y sont restés déposés. De tout quoi, etc... ». Voici sur cette *solennelle* cérémonie les impressions d'un témoin oculaire: « Alles sah mehr einem *Puppenspiel* als einer ernstlichen Handlung ähnlich : die Municipalität stand da wie wann sie den Doctor Faust vorstellen wollte, u. s. w. ». L'estrade se trouvait devant le corps de garde, et la tribune, sur laquelle parut le greffier, était garnie de musiciens, dit Billing (page 14).

Digitized by Google

Parmi les nombreuses victimes de l'insurrection : officiers seigneuriaux et royaux, officiers de justice et d'administration, employés des forêts, seigneurs, ecclésiastiques et religieux, les juifs furent les seuls auxquels l'Assemblée nationale manifesta un intérêt particulier. A la date du 28 septembre 1789, elle rendit le décret suivant : « Sur le récit des violences exercées contre les juifs d'Alsace et les dangers qu'ils coururent, l'Assemblée a chargé son président d'écrire aux officiers publics de l'Alsace que les juifs sont sous la sauvegarde de la loi et de réclamer du Roi la protection dont ils ont besoin » [1]).

« Les Juifs d'Alsace ont mérité la sauvegarde de l'Assemblée nationale contre les entreprises du peuple. Et on a gardé un profond silence sur la dévastation des châteaux de la noblesse et des maisons du chapitre noble de Murbach à Guebwiller dans le même temps ». *(Statuts de Colmar).*

(A suivre). CH. HOFFMANN.

1) Les juifs demandaient au Gouvernement remise totale de leurs impositions pour les six derniers mois de l'année, et l'emploi du surplus au soulagement de leurs coreligionnaires malheureux. La Commission intermédiaire consultée fit observer au Ministre que la persécution contre les juifs n'a pas été aussi générale qu'ils veulent bien le prétendre; dans toute la Basse-Alsace « ils ont été parfaitement tranquilles; mais dans environ vingt villages de la Haute-Alsace ils ont été chassés, pillés et traités avec la plus grande barbarie : on ne peut porter le nombre de ces malheureux à plus de 3000 ». (Il y avait des juifs en Alsace dans 182 localités). La décharge accordée aux juifs serait supportée nécessairement par la province. Or ils n'ont pas plus de droit d'être dédommagés que les seigneurs et les particuliers dont les châteaux et les maisons ont été pillés et saccagés, et « les facultés de la province ne suffiraient pas à toutes ces indemnités, si elle devait les accorder ». Si donc la justice porte le gouvernement à soulager des malheureux qui sont sans ressources, « elle lui fera sentir aussi que les secours qui leur seront accordés ne peuvent tomber à la charge de ceux qui n'étant pas cause de leur malheur en deviendraient la victime » (4 novembre 1789).

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I.

Une critique de « l'Alsace au XVIIIe siècle » de Ch. Hoffmann.

La deuxième livraison de 1907 de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* de Carlsruhe contient (p. 352) un long compte rendu des deux premiers volumes de l'ouvrage de Ch. Hoffmann, malveillante critique qu'on pourrait s'étonner de trouver dans une revue sérieuse, n'était la tendance, déjà signalée plusieurs fois, de la *Zeitschrift*, hostile aujourd'hui à une certaine catégorie d'Alsaciens. — Nous ne sommes plus, hélas! au temps de Mone.

Le ton acerbe de cette critique à l'égard de l'éditeur de Hoffmann a son explication dès le début : j'aurais, prétend M. Bergsträsser, fait une sortie *bombatisch* et *geschmacklos* contre les *deutsche Gelehrte*. (Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites!) Mais sait-on comment j'aurais ainsi à la fois outragé le bon goût et irrité le chatouilleux épiderme des savants allemands? C'est en écrivant que la modeste simplicité de l'abbé Hoffmann, ne se vantant jamais de ses titres, valait mieux que l'orgueil outrecuidant de ceux qui en font constamment parade. En quoi ne suis-je pas dans le vrai? et tous les docteurs d'outre-Rhin seraient-ils affligés de cette morgue pédantesque qui en caractérise en effet un certain nombre? Aurais-je mis le doigt sur une plaie vive? Ce serait le cas de dire : *inde iræ*.

Mais passons aux critiques de M. Bergsträsser. Il m'accuse d'avoir été, dans mon rôle d'éditeur, *übermässig leicht*. (Toujours aimable, n'est-ce pas?) Je conviens que j'ai le défaut de

Digitized by Google

travailler trop vite, et il en résulte que je laisse fréquemment passer dans mes publications des fautes d'impression. Elles ont du reste une autre explication que mes amis connaissent et dont, vraiment, je serais plutôt fier, si je l'osais. Mais j'ai sous les yeux l'*errata* de ces deux volumes et je puis affirmer que ces fautes n'ont pas l'importance que prétend M. Bergsträsser, et qu'il n'en est point qui arrête à la lecture, et qu'on ne corrige spontanément, au moins quand on sait le français[1]). Alors comment se justifient les hauts cris de ce chercheur de petites bêtes qu'est mon critique? N'est-il pas particulièrement malheureux dans l'exemple qu'il donne de ces « si nombreuses » fautes d'impression? Qu'on en juge. C'est page 95 du second volume que, dit-il, sur 10 lignes il a trouvé 14 erreurs. Les voici : il y a Hænde*n* pour Hænde, Offi*zir*en au lieu de Offizieren, vo*m* pour von, *nie einen* pour keinen (ceci a en effet une certaine importance, mais les autres?) Gerechtigkeit sans *t*, perso*u*nel pour personnel, et le reste à l'avenant. Il n'y a pas là, on le voit, de quoi fouetter un chat, comme on dit vulgairement, et c'est en imposer aux lecteurs que de prétendre le contraire.

M. Bergsträsser n'est pas plus heureux au sujet des indications de sources : sur des milliers qu'en contient l'ouvrage, il en cite une où un 5 est mis pour un 3! La belle affaire, et était-ce la peine de pousser des cris de paon?

Si la bienveillance, terminerai-je, n'étouffe pas M. B., que dire des contradictions de sa critique? Il commence par déclarer solennellement, — on voit se dresser ce jeune savant sur ses ergots! — que *der Nutzen* de l'ouvrage de Hoffmann est *ein verhältnismässig ganz minimaler*. Puis, entrant quelque peu dans le détail, il revient à un peu plus de sens droit et répète jusqu'à satiété que l'ouvrage contient une *Unmenge interessanten zum grossen Teil unbekannten Stoffes*, qu'il donne *viel Material*, que tel chapitre est particulièrement *interessant*, tel autre *interessant genug* ou *nicht weniger charakteristisch*. Ici se trouvent d'*interessante Angaben*, là de *sehr interessante Nachrichten*. Enfin partout ce livre est *reich an neuem Material*. Mais alors que devient le jugement *a priori* du début? Au risque d'avoir pour les deux derniers

1) Aussi me décidé-je à ne pas ajouter cet *errata* à la fin du quatrième volume comme j'en avais d'abord l'intention.

Digitized by Google

volumes [1]) un compte rendu encore moins équitable, ne suis-je donc pas en droit de dire au jeune critique qu'il a manqué à la fois à la logique et aux convenances?

A. M. P. INGOLD.

P. S. Un mot encore. On me demandera peut-être ce que je fais des droits de la critique. Signaler ainsi les défauts d'un livre, n'est-ce pas, comme de siffler une mauvaise pièce au théâtre,

...un droit qu'à la porte on achète en entrant?

Eh bien non! M. Bergsträsser n'a pas acquis ce droit: l'impertinence (je lâche le mot) de sa critique me permet de dévoiler qu'après avoir essayé d'avoir pour rien un exemplaire de l'*Alsace au* XVIIIe *siècle,* il a maltraité de telle façon celui de la bibliothèque de Colmar que c'est un exemplaire perdu.

II.

Cernay sous les Mérovingiens.

Sans vouloir entrer dans les détails au sujet des différents possesseurs du territoire du canton de Cernay sous les rois mérovingiens, nous ne pouvons passer sous silence une question longuement étudiée par le P. Laguille (I).

En l'année 1610, dit-il, Théodebert II, entre autres prétextes pour attaquer son frère Thierry II, prétendit que ce dernier, « à qui leur père Childebert avait laissé l'Alsace par testament ne devait pas sur ce titre posséder certains païs dont il jouissait ». Ces cantons, Frédégaire les nomme : *Suggentenses, Turenses* et *Campanenses.*

Or, dit le P. Laguille, il s'agit là du *Sundgau,* du pays de la *Thur* et du territoire de *Kembs,* et non du Sundgau, de la Thurgovie et d'une partie de la Champagne, comme le prétendent les historiens.

1) J'ai le plaisir d'annoncer ici qu'ils ont paru et vont être distribués ensemble aux souscripteurs.

Digitized by Google

Cernay et son canton, ou du moins la plus grande partie de son canton, étant situés à cette époque soit dans le Sundgau, soit dans le pays de la Thur, la question nous intéresse. La guerre que se firent les deux frères au sujet de ce territoire fut d'ailleurs assez sanglante pour que le prétexte invoqué retienne quelque peu notre attention.

C'est en 596 que Childebert, roi d'Austrasie, mourant laissa ses Etats à ses deux fils Théodebert et Thierry. Théodebert eut l'Austrasie, dont le siège était à Metz; Thierry la Bourgogne, dont le siège était à Orléans, et l'Alsace détachée du royaume d'Austrasie par clause spéciale.

D'abord unis contre leur oncle Lothaire, roi de Neustrie, les deux frères ne tardèrent pas à se quereller. Brunehaut, leur grand'mère, débarrassée de Frédégonde qui venait de mourir, profita de l'ascendant qu'elle avait sur Thierry pour l'exciter contre Théodebert.

De son côté ce dernier, mécontent de ce que son frère croyait qu'il n'était pas le fils de Childéric, mais d'un jardinier, et ayant réclamé du reste à plusieurs reprises les cantons de l'Alsace dont nous parlons, fit la guerre à son frère Thierry en 610.

Il fut vainqueur et l'Alsace lui échut.

Jusqu'à Laguille, les historiens, comme nous l'avons dit, pensaient que les cantons vainement réclamés par Théodebert étaient le Sundgau, la Thurgovie et une partie de la Champagne.

Nous estimons avec le P. Laguille que la Champagne était un peu éloignée des confins du territoire d'Austrasie, qu'il est donc inutile de chercher en dehors de l'Alsace des cantons répondant aux dominations indiquées. La Thurgovie est un peu moins éloignée que la Champagne, mais nous pensons néanmoins qu'il s'agit plutôt du pays de la Thur.

Le territoire du canton de Cernay a donc fait partie (pour le Sundgau il n'y a pas de doute) peut-être dans son ensemble du territoire réclamé par Théodebert à son frère Thierry.

C. Oberreiner.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

E. HUBER. *Sarreguemines au* XVIIe *siècle*. Metz, Even, 1966. In-4° de 504 pages.

A. GIRODIE. *Un peintre alsacien de transition : Clément Faller*. Strasbourg, *Revue alsacienne illustrée*, 1907. In-12 de 110 pages, avec 25 gravures.

L'auteur reproduit dans cette élégante brochure le remarquable article qu'il avait fait paraître récemment dans la *Revue alsacienne illustrée*, y ajoutant un certain nombre de documents sur Cl. Faller, peintre alsacien de valeur qui, malgré la lâcheté ou la folie de sa fin, mérite de ne pas être oublié.

Notice biographique sur M. Ernest Blech... par J. BOURGEOIS. Sainte-Marie-aux-Mines, Cellarius, 1907. In-8° de 12 pages avec portrait.

Pages émues consacrées à l'homme de bien qui fut aussi un estimable savant et que notre *Revue* s'honore d'avoir eu pour collaborateur.

Speculum humanæ salvationis. Les sources et l'influence iconographique principalement sur l'art alsacien au XIVe *siècle*, par J. LUTZ et P. PERDRIZET. Mulhouze, imprimerie Meininger, 1907.

Première partie (texte latin) et 96 premières planches de cette importante publication que nous avons déjà annoncée dans la *Revue* et sur laquelle nous reviendrons lorsqu'elle sera terminée.

Digitized by Google

Catalogue des Coléoptères de la chaîne des Vosges et des régions limitrophes, par J. BOURGEOIS. 5e fascicule. Colmar, impr. Decker, in-8°. 1 fr. 25.

Alsace champêtre. Le parfait village, par Carlos FISCHER. Paris, Sansot, 1907. In-32 de 95 pages.

Charmante petite fantaisie sur un village perdu dans la montagne qui n'a et, souhaitons-le lui, n'aura jamais d'autre histoire. La *Revue d'Alsace* est bien en communauté d'idées avec l'auteur, mais proteste cependant contre ce qu'il dit de la langue française qu'on parle chez nous. Est-ce vrai pour Strasbourg? C'est possible, mais point à Colmar, ni à Mulhouse, ni dans bien d'autres de nos villes, où, généralement du moins, on parle aussi correctement qu'à Belfort et à Nancy, et plus peut-être qu'à Toulouse et qu'à Marseille.

Revues et journaux.

Annales de l'Est et du Nord. Avril. Deux documents relatifs à Catherine de Bourgogne, comtesse de Ferrette et d'Alsace (1421-1422), par L. Stouff.

Le Messager d'Alsace-Lorraine. 18 mai. L'idée de patrie en Alsace. — 25 mai. Nécrologie : J. Hergott, par M. Gross. — 29 juin. Les Alsaciens dans les armées lorraines au XIVe siècle, par J. Donon.

Revue alsacienne illustrée. N° 2. L. A. Himly, par Rocheblanc. — L'Alsace au musée de Versailles, par A. Girodie.

Revue catholique d'Alsace Mai. La patrie alsacienne, par Ars. Legrand. (Bonne réponse à M. Fleurent). — Un document inédit sur l'histoire religieuse d'Alsace pendant la Révolution.

Images du Musée alsacien. 3e livraison de 1907 : Uhrwiller (eau-forte). — Costumes de la vallée de Munster. — Enseignes de maisons à Riquewihr. — Pipe d'Ingersheim.

Strassburger Diözesanblatt. Juillet. Die ehemaligen Wallfahrtsorte im Elsass, par J. Lévy.

RIXHEIM (ALSACE). — TYPOGRAPHIE F. SUTTER & CIE

Digitized by Google

Digitized by Google

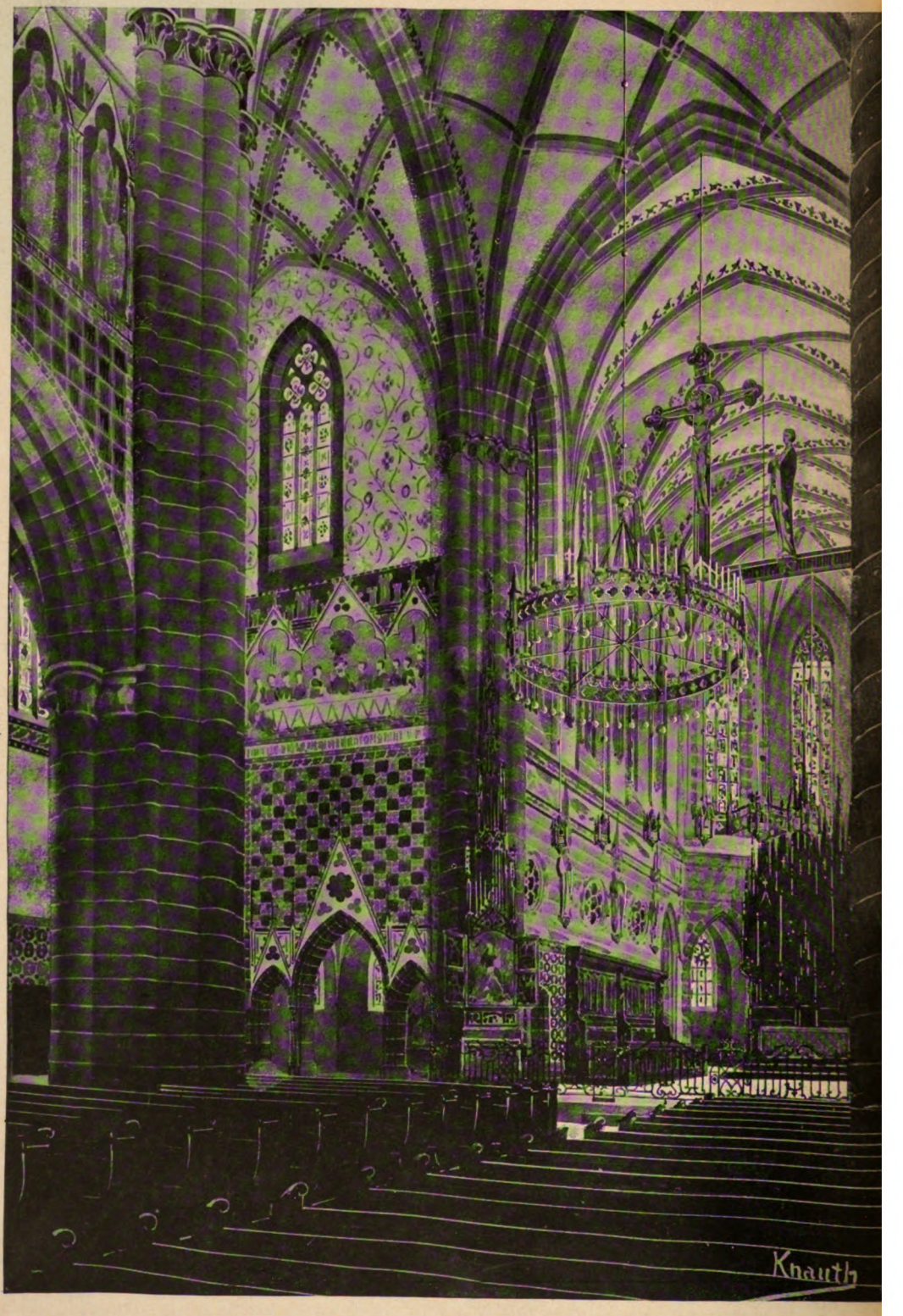

Digitized by Google

LA RESTAURATION

DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

DE COLMAR

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'intéressante étude sur l'église Saint-Martin de Colmar, publiée dans la *Revue d'Alsace* en 1904, par M. l'abbé Henri Gendre.

Cette étude se terminait par un aperçu rapide des travaux de restauration, commencés en 1888 dans l'antique collégiale, et dont plusieurs, les chapelles du déambulatoire par exemple, ont été achevés depuis.

La belle planche que nous donnons en tête de ce numéro, reproduction d'une aquarelle de l'habile architecte qui dirige les travaux, M. J. Knauth, donne une idée de ce qui reste encore à faire, et que nous allons indiquer sommairement.

Dans le chœur, les stalles actuelles, qui proviennent, comme l'on sait, de l'abbaye de Marbach, seront remplacées par de nouvelles boiseries, moins monumentales, qui permettront d'ouvrir les grands *oculi*, actuellement encore bouchés : ainsi seront donnés plus d'air et de lumière tant au chœur qu'aux chapelles du déambulatoire.

A l'entrée du chœur, à droite et à gauche, seront rétablies les deux portes ogivales permettant d'aller directement tant au chœur qu'à l'autel du Saint Sacrement.

Digitized by Google

Ce dernier autel sera placé dans la chapelle actuelle de la Vierge, largement ouverte sur le transept droit par trois grandes baies : restauration tout à fait heureuse, nous semble-t-il, et qui facilitera le rétablissement de la belle porte de ce transept, aujourd'hui encore maçonnée.

On remarquera aussi sur le dessin de M. Knauth que l'autel actuel de la Vierge, adossé à l'angle droit de l'entrée du chœur, sera remplacé par un autel du style de l'église, qui encadrera, idée également excellente, le beau tableau de Schongauer, la Vierge au buisson de roses, encore caché dans la sacristie.

Peut-être trouvera-t-on la décoration proposée par M. Knauth un peu surchargée? Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'approuver l'ensemble du projet, et surtout féliciter la ville de Colmar d'avoir à la tête de son clergé l'homme éminent dont le zèle, aussi industrieux que généreux, ne recule devant aucun obstacle, et qui, sans parler de ses autres œuvres, après avoir mené à bonne fin la fondation de la paroisse de Saint-Joseph et la restauration de l'église des Dominicains, donne maintenant tous ses soins à l'embellissement de l'ancienne église collégiale de Saint-Martin.

A. M. P. I.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE 1817-1824

JOURNAL

D'UN HABITANT DE CERNAY : M. DE LATOUCHE

FIN [1])

1817. *Janvier 7.* La nommée Catherine Jehlé, sœur de la *Deva Lisi*, a été arrêtée par la gendarmerie pour avoir volé Bernhard Mambré et le nommé Vogel. Tous les effets qu'elle leur a volés, ont été trouvés chez la voleuse, et la fille de cette dernière a pris la fuite avec son enfant dans le moment que sa mère fut arrêtée. Ce vol consiste en deux pots de beurre et de graisse. Le soir, cette fugitive fut prise en rentrant furtivement dans la maison de sa mère, et le lendemain, on la mena au juge de paix Bächlin, qui la condamna à être conduite par un sergent de garde dans toutes les rues de la ville de Cernay, après lui avoir attaché sur les épaules les deux pots qu'elle avait volés; ce qui fut exécuté le 8 à midi précis, avec une huée des plus clamantes.

Janvier 24. A huit heures du soir le feu a pris dans le séchoir de toiles des sieurs Engel et Witz et a causé

1) Voir la livraison de mai-juin 1907.

Digitized by Google

un grand incendie, dans lequel le sieur Engel a eu ses vêtements brûlés sur le corps, et trois de ses ouvriers ont été à moitié consumés par les flammes : ils ont été mis en pension chez un nommé Glady et seront estropiés pour toute leur vie, et cela par la faute de leur maître.

Le jour de la Saint-Sébastien, M. Thaler, curé de Thann, a fait un affront à Mlle Humberger, qui était avec d'autres demoiselles dans un banc à l'église; il y faisait la procession, et, tout à coup, il s'arrêta devant le banc de cette demoiselle et lui ordonna d'en sortir pour aller dans la procession; elle lui dit qu'elle ne pouvait y assister à cause qu'elle était un peu incommodée, mais le curé persista dans son commandement, et la pauvre demoiselle fut obligée d'obéir. Après la procession elle eut tant de chagrin de cette avanie qu'elle alla tout en pleurant chez son père, se mit au lit et tomba sérieusement malade; le père, ayant appris cette insolence, s'en fut trouver le curé, auquel il fit les plus vifs reproches et lui dit que s'il ne respectait pas son caractère, il lui donnerait une volée de coups de bâton pour lui apprendre à vivre. On dit qu'il en a fait ses plaintes au sous-préfet, mais on ignore quel en sera le résultat.

Février 8. Après 10 heures du soir, on a vu à Cernay le ciel tout en feu depuis Steinbach jusqu'à Uffholtz; depuis Steinbach jusqu'aux montagnes de Thann le ciel était pâle avec des rayons blancs, et, depuis Uffholtz vers Colmar, il était couvert de nuées noires. Les habitants qui l'ont vu ont prétendu que cela annonce un événement particulier.

Le sieur Jacques Öhl, papetier, après avoir fait recueillir par ses ouvriers les pommes de terre qu'il a fait planter dans ses champs sans augmenter leur salaire, a eu la cruauté de refuser à leur en vendre dans la disette, quoique ces ouvriers lui offraient de les payer au prix qu'on les avait vendues au marché, en disant à ces pauvres gens qu'il n'en avait pas plus que sa

Digitized by Google

provision pour son ménage, et, le lendemain, ledit Öhl a envoyé vingt sacs de ses pommes de terre pour les vendre au marché de Thann.

Le sieur Christophe Heuchel, hôte du *Cheval blanc*, a refusé de même de vendre aux pauvres gens de ses pommes de terre, dont le prix courant au marché était de 14 francs le sac, parce que sa femme a dit qu'elle n'en vendrait que quand il serait à 20 francs le sac; et, pour éloigner les chalands, elle leur dit qu'elle n'en avait plus à vendre, et elle fit enterrer une centaine de sacs dans la cour; cela fut découvert par son domestique, qui sauta par hasard sur le trou où ils étaient enterrés; le terrain s'enfonça sous ses pieds, parce que ces pommes de terre s'y étaient pourries, ce qui lui attira le blâme de tous les honnêtes gens.

Un paysan des environs de Mulhouse, homme riche, avait un journalier, qui le servait fidèlement depuis vingt ans; ce dernier demanda à son maître de lui vendre des pommes de terre; qu'il devait lui retenir sur son salaire, et quand même ce serait une année, et cela à quel prix qu'il jugerait à le taxer; qu'il ne devait pas refuser cette demande, puisqu'il n'avait jamais eu de reproche à lui faire. Mais cet inhumain lui refusa tout court et lui dit qu'il n'en avait pas à vendre et qu'il en avait besoin pour son ménage, malgré qu'il en avait pour le triple de sa consommation. Sur cela le pauvre journalier lui exposa douloureusement sa misère et lui dit qu'il serait forcé de mourir de faim, s'il lui refusait sa demande; à cela le paysan lui dit : « Je ne te donnerai rien, et si tu n'a rien, va-t-en voler où tu pourras pour calmer ta faim ». Ce pauvre journalier ne se le fit pas répéter et alla dans la nuit voler un cochon dans les étables de ce barbare paysan. Le lendemain ce dernier voyant qu'il y manquait un de ses cochons, conçut de suite le soupçon que son journalier l'avait volé et fut porter ses plaintes au maire de l'endroit, lequel fit venir le pauvre homme et le questionna en présence du plaignant. Le journalier lui dit franchement

Digitized by Google

qu'il avait volé ce cochon, parce que son maître lui avait dit lui-même d'aller voler où il trouverait, et qu'il ne pouvait le nier s'il voulait convenir de la vérité. Le maire alors demanda ce riche paysan si cela était vrai. Celui-ci convint qu'effectivement il avait tenu ce propos, mais qu'il n'aurait jamais cru qu'il fut exécuté à son détriment. Alors le maire dressa procès-verbal en leur présence de la relation du fait, et l'envoya de suite au juge de paix du lieu, lequel, après les avoir encore interrogé de même, envoya le tout au tribunal d'Altkirch, qui condamna le journalier à dix jours de prison pour avoir volé le cochon et condamna aussi le riche paysan à vingt jours de prison, et en outre de payer pendant ces vingt jours 12 francs par jour au pauvre journalier, parce qu'il lui avait donné lui-même le conseil de voler.

Février 11. Depuis le jour de la Saint-Louis jusqu'aujourd'hui une chouette avec son jeune sortent du clocher de la grande église de Mulhouse toutes les fois que la cloche de l'heure sonne, et vont se percher sur les drapeaux qui y sont plantés et s'amusent à déchirer le taffetas de ces drapeaux.

Le sieur Mertian, curé à Bergheim, a été étranglé dans son presbytère; ce prêtre était fortuné et avait de l'argent chez lui, ce qui a été cause de sa mort qu'on attribue à sa cuisinière, qui a été arrêtée de suite et conduite en prison aux Augustins à Colmar, d'où elle sera traduite au tribunal criminel pour y être interrogée.

Un paysan de Wolfersdorf fut volé pendant la nuit; on lui enleva de son écurie une vache avec son veau. Ce vol constaté, le maire de l'endroit lui permit de faire faire une visite domiciliaire par la gendarmerie, et, en suivant la piste on arriva au village d'Angeot, où l'on entoura la maison des voleurs qui étaient au nombre de quatre, savoir le père et ses trois fils, lesquels avaient disparu à l'arrivée de la force armée. Alors le maire entra avec les gendarmes dans la maison, et ils visitèrent

Digitized by Google

toutes les chambres, ainsi que les greniers à foin, où ils trouvèrent le père caché et deux de ses fils; après avoir arrêté ces trois sujets, ils enfoncèrent la porte d'une chambre fermée et y trouvèrent des traces de sang répandus jusqu'à un lit, où ils trouvèrent le troisième fils qui s'était coupé la gorge près du lit; alors on dressa procès-verbal du tout, et le père et ses deux fils furent conduits par la gendarmerie à Belfort, où ils resteront en prison jusqu'à ce que le tribunal aura prononcé.

Avril 5. Un paysan de Reiningen, nommé Sébastien Guerber, homme riche et insigne accapareur de comestibles, vendit au marché de Thann dix sacs de pommes de terre à 19 francs le sac. Les pauvres gens qui les avaient achetés y trouvèrent des pierres enveloppées dans de guenilles et d'autres vieilleries qui servaient à grossir les sacs. Ces pauvres, se voyant trompés, arrêtèrent ledit paysan et le traduisirent devant le maire, qui ordonna audit paysan de leur rendre leur argent et fit confisquer toute sa marchandise au profit des pauvres, lesquels, conjointement avec la populace, tombèrent sur lui à coups de poing et l'auraient exterminé sans l'arrivée de la garde. Le lendemain, jour de Pâques, ce scélérat fit ses dévotions et communia à l'église de Reiningen : tous les paroissiens le huèrent.

La veuve Krœner a été étranglée dans sa maison à Heimsbrunn, à 9 heures et demie du soir, et cela pendant l'office de la Résurrection, par des voleurs qui lui ont enlevé 12.000 francs en argent. L'on a dit que trois de ces scélérats ont été arrêtés par des hussards qui y sont cantonnés.

Avril 7. Une fille de Burnhaupt a tué son enfant et enterré dans une étable de cochons; elle se nomme Madelon Schafner. Elle a été arrêtée par la gendarmerie de Cernay et conduite à Belfort.

Avril 18. Le nommé Dominique Eltzer, secrétaire des logements militaires, qui vexait les habitants qui

Digitized by Google

ne lui payaient pas à boire, a été destitué de sa place et remplacé par le nommé Humel, gendarme retiré à Cernay. Ce susdit Eltzer vomit toutes les horreurs, insulta le conseil général de la commune et menaça les membres de les dénoncer au ministre, en les apostrophant de coquins. L'audace du drôle alla plus loin, car il se transporta chez M. le maire Zürcher et l'insulta par des épithètes inconvenantes qui forcèrent le maire à le faire jeter hors de la porte. Il est inconcevable que ce M. Zürcher n'a pas dressé procès-verbal en le faisant arrêter et le faire conduire au tribunal correctionnel, afin de statuer exemple pour faire respecter l'autorité constituée; mais le maire a démontré sa grande faiblesse, car ledit Eltzer lui avait dit : *Zürcher, dü Zürcherle, ich scheis dich voll, und du must noch eher gehen betlen als ich*, et malgré cette impertinence, qui méritait de le faire arrêter, M. Zürcher a encore eu la bonté de donner un certificat de bonne conduite audit Eltzer, afin qu'il puisse être reçu instituteur au Thillot, village dans la Lorraine.

Avril 23. Le jour de la Saint-George, à 2 heures après midi, le feu prit à une grange couverte de paille à Aspach-le-Bas et produisit par le vent un incendie terrible, car huit granges et trois maisons ont été la proie des flammes.

Mai 4. Le nommé Gutchera, soldat du régiment d'infanterie de Bartenstein, dont M. le baron de Moser est major, est venu voir M. de Latouche en lui faisant des compliments de M. Stentels, lieutenant de l'artillerie autrichienne; ledit Gutchera y était avec lui en 1815, mais il a déserté de l'artillerie, où il avait 9 sols par jour de salaire, et par punition on l'a mis dans l'infanterie, où il n'a que 3 sols; mais il se tire d'affaire, parce qu'il est horloger. Il est Bohémien, natif de Prague.

Mai 11. Le sieur Moser, premier lieutenant du régiment de Bartenstein, est venu à 9 heures du soir après

Digitized by Google

la retraite à la caserne et a donné trois coups de sabre sur la tête du sergent-major et cela si violemment que ce sergent-major, décoré de la médaille d'honneur, en a été grièvement blessé et qu'il a été transporté le lendemain au matin sur une charette à l'hôpital d'Œlenberg pour se faire guérir de ses blessures; sa femme l'a suivi trois heures après. Ce lieutenant, dans sa fureur, a fait battre la générale, et tous les soldats se sont mis sous les armes devant la caserne.

Mai 16. Le sergent-major a été mandé de comparaître devant son colonel à Mulhouse, lequel, après avoir écouté ses plaintes, a ordonné au lieutenant Moser de quitter Cernay pour se rendre aux arrêts à Mulhouse, ainsi que le sous-lieutenant Portzer, ce dernier pour avoir aussi maltraité ledit sergent-major en lui donnant des soufflets sur ses blessures. Ces deux officriers sont partis sur-le-champ pour leur destination.

Ledit Moser a été ensuite obligé de se rendre à Guebwiller par ordre du général Latour, en attendant que le procès de cette affaire soit jugé définitivement par le conseil de guerre qui demande encore des informations ultérieures avant le jugement définitif. En attendant le lieutenant Lipert de Mulhouse a reçu l'ordre de se rendre à Cernay pour remplacer ledit Moser. Ledit Lipert est natif de Prague en Bohême. C'est un bel homme d'une taille de près de six pieds, de belle figure, malgré qu'il a reçu une balafre au côté gauche de la joue en combat singulier avec M. Köchlin, fabricant de Mulhouse, à cause d'une dispute qui y a eu lieu.

Le sieur Clavé de Didenheim, juge de paix du canton de Mulhouse, eut l'insolence d'insulter le sieur Hoffmann, curé à Reiningen, lequel était allé voir une vieille femme qu'il avait administrée six jours auparavant à cause des infirmités de sa vieillesse, ayant 80 ans. Le susdit Clavé, ayant été chez cette vieille femme pour raison de procès dans sa famille, dit à cette femme qu'elle n'avait pas besoin d'un *pfaff* ou

Digitized by Google

prestolet et dit au curé, en le poussant dans le côté, que la présence d'un prestolet lui était de trop. Ce prêtre lui répondit poliment que sa présence était nécessaire à cette femme malade qu'il venait d'administrer. Ledit Clavé ne se contenta pas de cette réponse et repoussa encore une fois avec le poing ce prêtre en présence du maire et de l'adjoint dudit lieu. Le prêtre lui dit : « Monsieur le juge de paix, je connais mon devoir et je vous avertis actuellement de ne pas me pousser une troisième fois ». Alors ledit Clavé revint à la charge et le poussa à le faire reculer, mais pour lors le curé saisit le juge de paix par les cheveux d'une main, et de l'autre il prit une trique avec laquelle il le rossa maitrement. Celui-ci se mit à crier de toute gorge, et le curé dit alors auxdits maire et adjoint : « Messieurs, vous avez été témoins comment le tout s'est passé ; dressez-en procès-verbal, et ensuite j'y répondrai en justice ». Mais ledit Clavé s'est contenté de garder ses coups de bâton et n'a exigé aucune satisfaction dudit curé.

Juillet 3. Le pauvre Gutchera, dont il a été parlé ci-dessus, est mort à l'hôpital d'Ellenberg par suite d'avoir passé par les verges pour punition de désertion, ayant reçu 6000 coups sur son corps.

Juillet 27. Un incendie a éclaté dans la nuit à Ammertswiller ; le feu a été mis aux quatre coins de la caserne des hussards autrichiens.

Août 5. Le berger de Thann a été trouvé mort sur la plaine de l'Ochsenfeld.

Septembre 3. Un assassinat horrible s'est commis à Thann par un chasseur du corps franc de Wolff, sur le nommé Frick, gendre du sieur Seitz, brasseur. Ce soldat furieux, qui est Bavarois de nation, lançait des pierres aux passants, et ledit Frick lui ayant dit que cela ne convenait pas, il tomba sur lui à coups de sabre. Frick fut se plaindre à l'officier de cette troupe, et, pendant qu'il lui montrait ses blessures, le chasseur

Digitized by Google

se glissa derrière lui et lui enfonça par derrière le dos son sabre à travers le corps et aurait pu tuer l'officier s'il avait été d'un pouce plus avancé; le sabre resta dans le corps dudit Frick qui fit encore quelques pas dans cet état en tenant de ses mains la lame du sabre; un garçon meunier lui retira ce sabre du corps et à l'instant ledit Frick tomba raide mort, car le sabre lui avait percé le cœur. Cet assassin a été arrêté à l'instant, et, le lendemain, l'auditeur étant venu pour juger ce criminel, il a dit que, pour le mieux punir, on le laissera mourir en prison. Cette troupe doit quitter Thann le 10 dudit mois pour aller passer la revue par le duc de Wellington à Sainte-Croix.

Septembre 17. Le sieur Mathis Wilhelm, maire d'Isenheim, a été battu par un caporal du régiment de Bender. Ce caporal, un Polonais, était ivre et insulta ce maire en lui disant qu'il était un *Scheisskerl;* puis il lui donna non seulement des soufflets, mais tomba sur lui à coups de canne. Le maire porta de suite ses plaintes à M. Bilars, chef de bataillon dudit régiment, lequel se transporta de suite à Isenheim et fit arrêter ce caporal; dans cet intervalle, le maire dressa procès-verbal du fait et l'envoya au général Frimont, lequel ordonna que ce caporal fût passé par les verges jusqu'à ce que la mort s'en suive.

Septembre 18. Le tribunal de Belfort envoya une commission avec deux médecins juristes à Thann pour vérifier l'assassinat commis le 3 septembre sur la personne dudit Frick; l'on déterra son cadavre en présence de la commission et l'un des deux médecins, en le visitant, tomba en faiblesse par l'odeur de la putréfaction; l'autre dressa un procès-verbal, qui se trouva tout contraire à celui que le major des chasseurs avait dressé; on a dit que le criminel devait être pendu dans l'endroit du délit, mais qu'on ne savait trouver un bourreau qui sache pendre, parce qu'il y a environ trente ans qu'on n'a plus pendu en France.

Digitized by Google

Septembre 22. Le feu du ciel est tombé à Oberhergheim, près du château, sur la grange d'un paysan, où il a consumé plus de 6000 gerbes de blés, que l'on prétend avoir été accaparées.

Septembre 30. A onze heures du matin une juive d'Uffholtz, nommée Caroline Wurmser, a été assassinée par le fils du boucher Kast. Ce dernier s'étant caché derrière la maison de Christophe Heuchel, hôte du *Cheval blanc*, tomba sur cette juive avec un gros bâton et lui donna un coup sur la tête près de la tempe qui fit couler un torrent de sang; elle fut s'en plaindre au juge de paix de Cernay qui doit avoir fait dresser procès-verbal à cet effet; mais avant cela il a conseillé à ladite juive de se faire panser par le chirurgien nommé Mambré et de lui dire qu'il dresse procès-verbal de la blessure, ce que le chirurgien lui refusa en lui disant que cet objet n'en valait pas la peine; l'indifférence de ce chirurgien n'était pas sans raison, parce qu'on a appris que les parents de l'assassin lui avait déjà graissé la patte.

Octobre 26. Le chasseur assassin du 3 septembre a été fusillé à Thann dans le quartier des casernes, et cela au grand matin dans la crainte de causer un mouvement parmi les habitants. La veille de son exécution il ne fit que boire et jouer et demanda de le laisser encore faire un tour en ville pour tuer plusieurs bourgeois, et, lorsqu'il fut mené sur la place pour y être fusillé, il s'opposa à avoir les yeux bandés et refusa de se mettre à genoux; il dit qu'il voulait commander lui-même ceux qui devaient le fusiller.

Octobre 31. La juive d'Uffholtz, qui avait été battue jusqu'au sang sur la chaussée, le 30 septembre dernier, a succombé au tribunal de correction à Belfort, parce que ses témoins n'ont pu déposer en sa faveur; elle a été déboutée de sa demande et condamnée à payer tous les frais de la procédure.

Novembre 22. Mme Moser, épouse de M. Moser, major du régiment Bender, est morte à 3 heures du matin à

Digitized by Google

Cernay ; elle a été enterrée pompeusement le 23 après les vêpres, et le 24 on a célébré le service funèbre par une messe de *requiem*, et après la messe ledit major avec tous ses officiers sont allés sur le cimetière prier sur la tombe.

Novembre 27. Le régiment suisse, qui était en garnison à Besançon, a passé par Cernay pour aller à Strasbourg en garnison. Le chef de bataillon, nommé M. de Lentulus, logea chez M. de Latouche avec 2 domestiques et 6 chiens. M. de Lentulus est de Berne en Suisse ; son père y était sénateur et ses ancêtres avaient fait partie du sénat de Rome du temps de César.

Décembre 2. Le nommé Jean Baptiste Serodino fils et sa sœur ayant donné 2 francs d'arrhes à la nommée Marie-Anne Iselin, cette dernière s'étant repenti d'entrer à leur service, leur envoya les deux francs qu'elle avait reçus huit jours après la Saint-Martin, tel qu'il est d'usage ; mais ledit Serodino refusa de reprendre les 2 francs et exigea qu'elle lui en donna encore 2 francs en outre de sa poche. Cette pauvre fille craignit qu'il lui fit un procès et envoya audit Serodino les autres 2 francs par son frère en lui disant qu'un juif quelconque ne serait pas capable de pareille bassesse.

Décembre 6. Le curé d'Uffholtz Filler a insulté à l'hôtel de ville M. Rayber, curé cantonal de Cernay, en présence du juge de paix de Cernay, du maître de poste, de M. Breimann le percepteur, et encore devant plusieurs paysans d'Aspach-le-Bas, en lui disant en outre qu'il n'était pas fait pour être curé cantonal. Ce dernier en a écrit aujourd'hui à ses supérieurs, et l'on attend la réponse dans cette semaine.

Décembre 17. Le serrurier Christen eut une dispute avec George Beck, son voisin, à cause d'une latrine que ce premier avait fait construire au bord de la grand'rue ; de paroles injurieuses ils en vinrent aux coups, et ledit Christen frappa avec une pierre tranchante ledit Beck à la tête et le blessa dangereusement,

Digitized by Google

au point qu'on craint pour la vie de ce dernier. La chose a été portée devant le juge de paix qui a requis le commandant de la gendarmerie d'en dresser procès-verbal. Huit jours avant, le garçon serrurier de Christen avait mordu le nommé Thiébaut Schnebelé, auquel il a emporté avec les dents la moitié de la lèvre inférieure, de sorte que ledit Schnebelé reste défiguré pour le reste de sa vie.

1818. ..... Le baron de Hilbert, lieutenant du régiment de Bartenstein, en quartier à Cernay, s'est battu au sabre avec un autre lieutenant du même régiment, qui était venu de Mulhouse; ce dernier ayant pris dispute avec le premier la veille chez le nommé Brunner, aubergiste du *Lion d'or*; en conséquence ils se sont donné rendez-vous sur la hauteur des vignes près de Steinbach, où ledit baron Hilbert a coupé le nez au second, et cela à 8 heures du matin; l'après-midi la voiture du major Moser a transporté le blessé à son quartier à Mulhouse.

Avril 25. La procession de Steinbach pour le jour de saint Marc, est venue à Cernay. En entrant dans l'église, des pierres jetées du clocher par des polissons de Cernay atteignirent les habitants de Steinbach; lorsque le curé eut fini sa messe, il s'en retourna avec ses paroissiens, lesquels, en sortant par la grande porte de l'église, furent aspergés de pissat du haut du clocher par les mêmes polissons, ce qui irrita tellement les habitants de Steinbach qu'ils menacèrent les habitants de Cernay de prendre leur revanche en temps et lieu.

Mai 12. M. Falck, maréchal de gendarmerie de la brigade de Cernay, a arrêté à 6 heures et demie du matin un individu nommé Epiphane Delaguette qui, suivant son extrait baptistaire, était de Fontainebleau; après avoir été visité en présence de M. Baudry adjoint, il s'est trouvé des pièces qui constatent qu'il est faiseur de fausses lettres de change, dont il avait plusieurs centaines, et cela sur les plus fortes maisons de com-

Digitized by Google

merce de Lyon, Besançon, Belfort, Mirecourt, Strasbourg, Mulhouse, etc. Toutes ces lettres de change ont été présentées à M. le maire, lequel les a déclaré fausses et a averti de suite toutes les maisons de commerce avec lesquelles il correspond. Le susdit Delaguette avait un camarade qui était allé à Mulhouse pour y trafiquer pour 20.000 francs de lettres de change, mais après l'arrestation dudit Delaguette on envoya un gendarme avec le fils du sieur Brunner, chez qui cet individu avait logé, afin qu'il puisse le désigner au gendarme. L'ayant donc reconnu, il fut de suite arrêté et visité; mais en voulant le transporter à Cernay, cet individu, qu'on croit être le chef d'une bande de fripons, s'est évadé en chemin; après cet accident le gendarme a été obligé d'aller à Colmar pour y rendre compte au capitaine de gendarmerie de son malheur.

Septembre 26. Le feu du ciel est tombé à 8 heures du matin à Schweighausen sur une grange couverte de paille, appartenant au nommé Grünisen, et lui a consumé 4000 gerbes de blé et son fourage; le domestique se trouvait dans l'écurie et a encore pu sauver le bétail.

Octobre 11. Le feu a pris dans la maison du nommé Serodino, marchand italien, et cela à 11 heures du matin; son père vieillard impotent a été enlevé sur les épaules par le nommé Christen vitrier, qui l'a transporté à l'auberge des *Deux clefs*. Ensuite on est entré par des échelles dans la maison pour éteindre le feu qui avait été occasionné par l'inadvertance du frère du marchand, qui avait été avec une chandelle allumée dans le magasin d'huile et de vitriol; ce dernier, ayant été allumé par la chandelle, s'était communiqué à l'huile qui a causé une fumée noire et chaude, qui a fondu toutes les chandelles qui se trouvaient dans la boutique. Heureusement que cet incendie a été vite éteint; le maire et l'adjoint se sont transportés après dans la maison pour estimer le dégât, qu'ils ont évalué à environ 2000 francs. Il faut observer que ledit Serodino méri-

Digitized by Google

terait encore d'être puni par une forte amende, puisqu'il est lui-même cause de l'incendie.

Le sieur Joseph Bächlin, forestier de la vallée de Saint-Amarin, s'était absenté pour faire sa tournée; pendant cet intervalle sa femme s'amusa à recevoir un galant chez elle, avec lequel elle partagea son lit. Le lendemain matin, son mari l'ayant surpris en flagrant délit, la voulut corriger, mais le couple amoureux fit cause commune, tomba sur le mari et le frappa avec tant de violence qu'il eut la tête enflée comme un boisseau et fut obligé de se sauver à Cernay, pour y porter ses plaintes à son père. Le surlendemain ce dernier vit arriver le délinquant chez lui pour s'excuser; mais le père lui dit qu'il ne pouvait juger comme juge de paix à cause de la parenté, et, de suite, appela son fils Philibert, qui fondit sur l'excusant avec une trique et le poursuivit à coups redoublés jusque dans la rue. Par ce moyen il vengea son frère complètement, mais il ne put cependant lui ôter son cocuage.

Octobre 17. La compagnie du régiment Bender est partie de Cernay à 3 heures du matin pour se rendre à Rouffach, lieu du rassemblement de toutes les troupes alliées, qui doivent passer une revue et ensuite quitter la France pour s'en retourner dans leur pays. Cette compagnie a été pendant son séjour ici un exemple de bonne discipline.

Octobre 23. C'était le jour du recrutement; le tirage des conscrits qui eut lieu à la maison de ville à Cernay, était présidé par M. le comte de Brancas, sous-préfet, et de M. Zürcher, maire. Le nommé Seckler de Wattwiller tomba au sort pour être soldat, ainsi que le valet du sieur Zimmermann, maître de poste d'Aspach; ces deux individus devinrent furieux et cassèrent les vitres du péristyle de la maison de ville, ce qui obligea la gendarmerie de les arrêter et les emprisonner; mais en les conduisant à la prison, ils se révoltèrent contre la gendarmerie et le nommé Seckler empoigna au collet M. Falck, maréchal des logis de la gendarmerie, et

Digitized by Google

voulut l'étrangler, tandis que ledit valet l'avait empoigné par derrière, ce qui obligea le maréchal des logis à tirer son sabre pour se défendre, mais ces deux drôles, au lieu de se rendre, empoignèrent la lame du sabre qui se cassa en deux; néanmoins les gendarmes parvinrent à les maîtriser et les enfermèrent dans la prison, mais ils n'y restèrent que deux heures, parce que les camarades dudit Seckler, qui est ouvrier de M. Zürcher le maire, vinrent chez ce dernier solliciter son élargissement. M. Zürcher pria le sous-préfet de vouloir bien y consentir, alléguant que cela pouvait donner une émeute parmi les conscrits. Le sous-préfet, ne pouvant rien refuser à M. Zürcher, fit venir le maréchal des logis et lui dit de relâcher ledit Seckler, à condition cependant qu'il lui paye la lame de son sabre. A cela M. Falck lui répondit : « M. le Préfet, faites-moi donner un autre sabre et je ne demande rien pour le reste ». En conséquence le révolutionnaire a été relâché par ordre du sous-préfet sans la moindre punition.

Le nommé Preisler, négociant à Cernay, a été volé avec effraction pendant la nuit. Les voleurs sont entrés par un soupirail de la cave et ont ouvert la porte de la boutique avec une pince à tourniquet et lui ont enlevé pour environ 9000 francs de marchandises, suivant la déclaration dudit Preisler. Il est à présumer que ces voleurs étaient au moins au nombre d'une bande et que depuis longtemps ils avaient connaissance de l'intérieur de cette maison qui en même temps est un cabaret.

1819. *Octobre 31.* Le sieur Philibert Bächlin, fils du juge de paix de Cernay, a insulté le sieur Erasme Witz, commandant des pompiers, en lui disant qu'il lui arracherait ses épaulettes de commandant. Sur cela ledit commandant a dressé son procès-verbal, et l'on en attend jusqu'ici le résultat.

Le sieur Hillenmeyer, maire de la commune de Wattwiller, en se transportant sur la rue pour rétablir

Digitized by Google

l'ordre, a été assailli par plusieurs mauvais sujets, auteurs du vacarme, lesquels l'ont saisi par les cheveux et culbuté par terre en le maltraitant. Sur cela ledit maire envoya au commandant de la gendarmerie à Cernay, lequel s'est transporté de suite sur sa plainte, et, après avoir pris les informations chez ledit maire, ce dernier l'a prié de ne pas envoyer son procès-verbal à Belfort en lui disant qu'il préférerait que cette insulte soit punie par deux jours de prison à Cernay.

Novembre 3. Le juge de paix a fait défendre aux pompiers de dresser procès-verbal sur les délits qu'ils trouveraient dans leur patrouille; en conséquence lesdits pompiers ont déclaré de ne plus faire de patrouille jusqu'à nouvel ordre.

Novembre 4. M. Baudry, adjoint de la commune de Cernay, doit avoir porté ses plaintes à M. le Préfet de Colmar et envoya son procès-verbal au procureur impérial à Belfort, contre le juge de paix de Cernay.

Novembre 13. Un accident inattendu est arrivé dans les étables de M. de Latouche : sa meilleure vache y a été trouvé morte et enflée horriblement. On envoya de suite chez le nommé Ostertag qui vint chercher cet animal, et, après l'avoir ouvert sur la voirie, il n'y a trouvé aucun signe de maladie, non plus qu'au veau qu'elle portait.

Décembre 1er. Un cordonnier de Vieux-Thann a tué un menuisier et blessé trois autres hommes avec le tranchoir (en allemand *Knipen*) et s'est ensuite promené devant la maison du maire et a crié qu'il avait déjà tué trois hommes et qu'il tuerait encore dix le même jour. Sur cela le maire l'a fait arrêter et conduire par la gendarmerie à Belfort.

Décembre 26. Le curé de Giromagny ayant invité plusieurs personnes de ses amis et parents à venir célébrer le jour de sa fête, la Sainte-Etienne, M. Keller, avoué de Belfort, vint le voir. Il y trouva le curé d'un village appelé Le Puy, qui est encore un jeune homme

Digitized by Google

qui a beaucoup de prétention. Pendant que la compagnie était assemblée, ce jeune prêtre s'avisa de dire que la porte de l'enfer engloutirait tous ceux qui ont acquis des biens nationaux, s'ils ne les rendent pas à leurs propriétaires primitifs et s'ils ne payent pas la dîme aux ecclésiastiques. Sur ce discours M. Keller lui tourna le dos pour lui témoigner son mépris; mais ce jeune prestolet continua son plat discours en se mettant devant ledit Keller, lequel perdit patience en lui disant qu'il devait se taire et ne pas chercher à mettre la désunion dans l'esprit des citoyens; que cela convenait nullement au caractère d'un prêtre. Ce discours offensa tellement le jeune curé qu'il s'emporta en paroles contre ledit Keller au point de lui dire des grossièretés. Celui-ci le prit par la gorge et le cogna contre la cheminée d'une force à le faire crier au secours; mais après l'avoir relâché il invectiva de nouveau ledit Keller, tellement que celui-ci voulant lui donner un soufflet de toutes ses forces, se donna le poing contre le coin de la cheminée, parce que le prestolet avait esquivé le coup. M. Keller se fit si mal à la main qu'il fut obligé de la mettre en écharpe pendant quinze jours.

1820. *Février 6.* Le nommé Sifferlen, cordonnier à Vieux-Thann, qui, le 1er décembre dernier, avait tué un menuisier de la fabrique dudit lieu et avait été condamné aux galères, s'est sauvé de la prison de Colmar avec six autres criminels, lesquels ont percé la muraille de ladite prison, d'où ils sont sortis, malgré la sentinelle qui était tout proche.

Février 12. La nommée Agathe Gissy, femme de Baptiste Guttenbacher du village d'Odern, a été condamnée à dix-huit mois d'emprisonnement, à 25 francs d'amende et aux frais de toute la procédure, pour avoir menacé d'incendier deux maisons, si on la faisait sortir de la sienne par voie de justice.

Février 13. Les gazettes ont annoncé par une feuille particulière que M. le duc de Berry avait reçu un coup

Digitized by Google

de stylet, en sortant de l'Opéra, par un nommé Louvel, garçon sellier de la sellerie royale, lequel a déclaré de sang-froid que ce coup était déjà prémédité depuis quatre ans.

Mars 26. Le jour du dimanche des Rameaux, les ouvriers qui gardaient la manufacture de Morschwiller, demandèrent à leur maître la permission d'aller à la messe, ce qui leur fut accordé. Pendant qu'ils étaient à l'église, des jeunes gens de 17 à 18 ans profitèrent de leur absence, entrèrent dans le corps de garde, y prirent les fusils et jouèrent avec ces armes qu'ils ignoraient être chargées. Un coup part et tue un jeune homme de 17 ans, fils unique du frère de la cuisinière du curé de Reiningen; on fit de suite le rapport de cet accident au juge de paix, lequel dit qu'on ne pouvait rien faire à celui qui l'a tué, parce que le fait était involontaire.

Avril 21. Les juifs ayant tiré à la conscription avec les chrétiens, allèrent dîner à l'auberge des juifs à Altkirch, et les chrétiens de leur côté furent dîner au cabaret des chrétiens qui se trouvait placé vis-à-vis de l'auberge des juifs. Ces derniers, s'étant sans doute enivrés, sortirent et allèrent au cabaret des chrétiens pour chercher querelle avec ces derniers qui étaient en moins grand nombre, et tombèrent sur eux à coups de poing et de bâton. Ces chrétiens ayant été cruellement battus par les juifs, le moins maltraité se sauva du cabaret et alla chercher du secours chez les habitants chrétiens, lesquels s'assemblèrent de suite au nombre d'environ 600, hommes, femmes et garçons, pour les secourir. Alors les juifs quittèrent et se réfugièrent dans l'auberge juive, où ils fermèrent la porte et la barricadèrent; mais les chrétiens enfoncèrent la porte et tombèrent sur les juifs avec une telle furie de coups que le sang ruisselait à travers le seuil de la porte de cette auberge. Sur cela M. le Préfet accourut avec la gendarmerie pour arrêter le tumulte, mais la fureur était si grande qu'il fut impossible aux gendarmes de l'arrêter. Alors M. le Préfet

Digitized by Google

dit aux gendarmes de dresser procès-verbal sur cette émeute, afin de punir les coupables.

Avril 24. La femme du nommé Henri Uri, cabaretier du *Soleil*, et son fils, ont tué ensemble sa fille aînée, propre sœur du fils, parce que cette fille voulait se marier avec son amant, qui était charpentier de profession. Cette fille fut tellement maltraitée par sa mère et son frère qu'elle mourut deux jours après; son amant l'ayant été voir dans son lit, elle ne put plus parler, mais elle lui donna son mouchoir qui était encore tout ensanglanté et lui fit un signe significatif du mauvais traitement qu'elle avait subi. Elle mourut le lendemain et on l'enterra en disant qu'elle était morte d'une maladie prompte; mais l'amant et la servante allèrent faire leur déclaration à la justice, laquelle fit déterrer le cadavre de cette pauvre victime en présence des médecins, lesquels, en faisant l'ouverture du corps de cette fille, trouvèrent qu'elle était enceinte d'un enfant de 5 mois, qu'on lui avait écrasé les reins à coups de pied et fendu la tête, et qu'elle avait été martyrisé des plus cruellement. Sur le témoignage de ce charpentier et de la servante, la mère et le frère de la victime ont été arrêtés et conduits en prison à Mulhouse.

Avril 26. Le nommé Thiébaud Schnebelé, serrurier de profession, et la nommée Appolonie Hortel, sa servante, ont été convaincus de faire de la fausse monnaie. Ce serrurier avait envoyé sa servante à Thann avec un écu faux de six francs. La servante alla chez un juif, nommé Daniel Blum, marchand d'étoffes, acheta de la cotonnade avec ledit écu de six francs; ce juif l'ayant reconnu faux, fit chercher le sergent de garde pour arrêter la servante, laquelle fut interrogée et déclara que son maître lui avait donné une pièce de vingt francs; qu'elle avait fait changer cette pièce chez un particulier à Cernay pour de la monnaie et que sans doute cet écu s'y était trouvé. Sur cette déclaration le maréchal des logis de la gendarmerie qui était alors à Thann, l'arrêta pour la conduire à Cernay et lui demanda le

Digitized by Google

nom de celui qui lui avait échangé la pièce de vingt francs. Pour s'en tirer, elle dit au maréchal des logis que sa première déclaration était fausse, qu'elle avait reçu ledit écu d'un jeune ecclésiastique, qui avait cherché à la séduire, et qu'elle y avait consenti, dans l'intention de pouvoir en habiller ses enfants, et que c'était la pudeur qui l'avait empêché de dire la vérité. Sur cette seconde déclaration ledit maréchal des logis la mena à Cernay dans son domicile pour la confronter avec son maître qui demeurait dans une baraque de planches vis-à-vis de la tuilerie; mais en approchant de cette demeure, ils en trouvèrent toutes les portes ouvertes: le susdit Schnebelé avait pris la fuite. Alors le maréchal des logis demanda à la servante si elle savait encore le nom du prêtre qui l'avait séduite. A cette dernière question elle lui répondit que sa seconde déclaration était encore fausse et qu'elle allait actuellement lui avouer la vérité, puisque son maître s'était sauvé. Elle avoua donc que son maître fabriquait depuis quatre ans de la fausse monnaie, et, pour en constater la vérité, elle montra tous les ustensiles propres à cette fabrication. Sur cela la gendarmerie la mena à Belfort avec ses trois enfants.

Mai 5. Ledit Thiébaud Schnebelé, serrurier, qui s'était sauvé, a été arrêté par la gendarmerie d'Altkirch comme vagabond. Il s'était travesti en mendiant avec un habit tout en lambeaux. Son projet était de demander un passe-port pour passer le Rhin. Il a été conduit à Belfort dans la même prison où se trouve ladite Appolonie Hortel, sa concubine, et ses enfants.

Mai 6. Le procureur du roi, accompagné du tribunal de Belfort, sont venus à Cernay et ont requis la gendarmerie pour se transporter avec eux à la baraque dudit Schnebelé et y firent fouiller dans l'espoir de trouver de la fausse monnaie, parce que ladite concubine avait dit que son maître en avait caché jusqu'au fond du puits; en conséquence on fit une nouvelle recherche, mais on n'y a rien trouvé.

Digitized by Google

Mai 10. Le susdit Thiébaud Schnebelé a été absous et acquitté par le tribunal de Belfort, et, le même jour de sa libération, il est revenu à Cernay dans un char-à-banc avec sa concubine et ses bâtards, et a laissé marcher sa première femme qui avait été solliciter elle-même avec son fils sa mise en liberté à Belfort.

1821. *Avril 6.* On a volé à M. de Latouche son cadran solaire dans son jardin. Il était fait de plomb, les chiffres étaient romains avec la date de 1756. La valeur de cet objet pouvait être d'environ 30 sols.

Avril 14. Il a été volé dans cette nuit sur le cimetière de Cernay la croix qui se trouvait sur la tombe de feu Mme Moser, épouse de M. Moser, major du régiment de Bartenstein. Ce major avait fait faire cette croix en fer à Cernay et l'avait payée 300 francs.

Mai 4. Le nommé Bernard Heuchel, adjoint de Cernay, a été appelé à la maison commune par ordre du maire, lequel lui annonça sans autre formalité que M. le Préfet avait nommé le sieur Nachbauer l'aîné adjoint à sa place. Ledit Heuchel lui ayant demandé la raison de sa destitution, le maire lui répondit qu'il devait continuer ses fonctions d'adjoint, et qu'il se faisait fort d'arranger le reste.

Juin 13. Joseph Hummel, gendarme retraité, est mort à Cernay de maladie de langueur. Il était sergent de ville et secrétaire des logements militaires, et il avait rempli cette place avec probité et intelligence à la satisfaction de tous les habitants de la commune; il a été enterré le lendemain avec les honneurs militaires, accompagné de tous les pensionnaires qui ont assisté à son convoi funèbre. Il est généralement regretté de toutes les personnes honnêtes, qui craignent qu'il ne soi. plus remplacé par son mérite d'honnête homme.

Juillet 2. M. Bourgeat, contrôleur de l'enregistrement, s'étant promené le soir vers dix heures à Uffholtz, avec Mlle sa sœur et Mlle Nachbauer avec son frère,

Digitized by Google

accompagnés des deux frères nommés Bordes, graveurs en acier à la fabrique des sieurs Witz, furent attaqués par le fils du nommé Zinniger, tisserand de Steinbach, et cela sur le grand chemin près de la tuilerie d'Uffholtz ; ledit Zinniger avait dit à deux de ses camarades de débauche de mettre bas leurs culottes au passage de ces personnes, pour qu'elles fussent contraintes de les voir ch.... Comme les promeneurs voulurent se détourner pour éviter ce spectacle, ledit Zinniger s'opposa à leur passage. M. Bourgeat lui dit alors : « Mon ami, laissez-nous continuer notre chemin ». Mais Zinniger, au lieu de déférer à cette demande, se jeta comme un furieux sur M. Bourgeat en le prenant par le collet d'une main et ayant un couteau dans l'autre pour l'éventrer. M. Bourgeat ayant heureusement paré le coup, l'assasin tomba sur le sieur Nachbauer et avec le même couteau porta à ce dernier une entaillade jusqu'à l'omoplate. Ensuite ce scélérat jeta son couteau et s'en fut au cabaret du *Soleil* boire. Pendant cet intervalle arriva la gendarmerie qui l'arrêta et le conduisit dans la prison à Cernay, où son père s'est transporté et a offert audit Nachbauer fils une somme de 600 francs pour sa blessure. Actuellement on est dans l'attente de voir la tournure que prendra ce délit et si on le laisse ignorer au procureur du roi.

Août 25. Ce même jour il arriva quatre malheurs, savoir : à Cernay, Thann, Vieux-Thann et Michelbach. A Cernay un ouvrier de la fabrique d'en haut a été bouilli dans une chaudière et mourut le lendemain. A Mariahilf une fille s'est cassée le col en tombant d'un cerisier. A Michelbach une femme s'est pendue, et à Thann le nommé Gaspard Natter, maçon, est tombé du haut du clocher de la maison de ville en voulant allumer les lampions en l'honneur de la fête de saint Louis. On l'a transporté mort à l'hôpital.

Septembre 19. Le sieur Kuenemann, ci-devant maire de Vieux-Thann, a été volé dans la nuit sans avoir entendu le moindre bruit. L'effraction s'est faite par un

Digitized by Google

carreau de vitre, que les voleurs ont enlevé avec un diamant. Par cette ouverture ils sont entrés dans le salon, y ont ouvert l'armoire à linge de table et ont enlevé tout ce qui s'y trouvait; ensuite ils sont allés dans une autre chambre, ont ouvert une commode où se trouvaient les chemises et hardes de M. Kuenemann et ont tout enlevé. M. Kuenemann a fait la déclaration de ce vol, qu'il estime à plus de 4000 francs, à la brigade de gendarmerie à Cernay.

Quatre jours après ce vol on a soupçonné la femme d'un nommé Bruckert, dont le mari a été condamné aux galères, d'être complice; en conséquence la gendarmerie a arrêté cette femme et l'a conduite à Belfort, où, après avoir été interrogée par le procureur du roi, elle fut déclarée innocente et renvoyée absoute.

Octobre 22. Le sieur Xavier Altheimer fils, aubergiste et brasseur, a été volé à cinq heures du matin. Après que ledit Altheimer est parti pour Colmar, les voleurs sont entrés dans sa chambre à coucher, y ont enlevé 1200 francs d'argent et se sont saisi aussi de tous ses livres journaux. Ces voleurs avaient eu la précaution d'enfermer la femme qui couchait à côté de cette chambre en s'y emparant de la clef qu'elle avait laissée en dehors, pendant qu'elle était encore au lit. Ils l'enfermèrent à double tour pour l'empêcher de pouvoir en sortir, et alors pillèrent à leur aise sans obstacle, parce que tous les garçons brasseurs étaient à un bal.

Décembre 8. Le nommé Geiger, beau-frère de Gaspard Weiss, curé de Steinbach, a été trouvé à cinq heures du soir baigné dans son sang par la gendarmerie de Cernay, qui l'a conduit dans la caserne des gendarmes, où il a déclaré qu'il avait été attaqué par quatre ferblantiers italiens qui demeuraient à Cernay chez Martin Schnebelé. Sur cette déclaration on arrêta de suite ces quatre ferblantiers et les mit en prison; on dressa procès-verbal en prévenant le juge de paix. Mais le lendemain ledit Geiger consentit à un arrangement:

Digitized by Google

il fut convenu que ces quatre individus lui payeraient 200 francs pour ses blessures, plus 80 francs au chirurgien et tous les frais.

1822. *Janvier 1er.* Le commandant de Belfort a reçu un coup de pistolet d'un individu inconnu, qu'on a supposé d'être d'une conspiration contre le gouvernement, et s'est sauvé ensuite avec un officier qu'on a dit d'être de la garnison et avec un sergent du même régiment.

Janvier 2. La garde de Thann a arrêté deux individus à l'auberge du *Lion d'or*; ils avaient voulu y pernocter. L'officier de police leur ayant demandé leur passe-port, ils prirent la fuite et voulurent passer la rivière; mais la garde les arrêta et les conduisit chez le maire. Lesdits individus, dont l'un se disait colonel (on trouva sur celui-ci un poignard et sur l'autre deux pistolets de poche), furent le lendemain conduits à la gendarmerie de Cernay, qui les transporta de suite à Belfort pour être interrogés par le procureur général. Dans cet intervalle la gendarmerie arrêta un jeune homme nommé Girard, se disant être de Lyon, lequel fut conduit lié et enchaîné à Cernay, où le lieutenant de la gendarmerie se mit dans la voiture, escorté par six gendarmes et six uhlans, pour le transférer à Colmar.

Janvier 9. La gendarmerie a encore conduit à Belfort un individu arrêté comme suspect d'être de la bande des individus ci-dessus énoncés et l'a conduit jusqu'à Cernay; de cet endroit le brigadier de Cernay l'a accompagné jusqu'à la brigade de Rouffach, qui a continué de l'escorter jusqu'à Colmar, où il doit être jugé.

Janvier 11. La gendarmerie a conduit le fils de l'avocat Petit-Jean de Belfort à Colmar, comme soupçonné de complot et avoir des cocardes tricolores; il a passé à Cernay dans un carrosse qui s'est arrêté à

Digitized by Google

l'auberge des *Deux clefs*, où le brigadier l'a escorté avec deux chasseurs de la garnison de Sélestat.

Janvier 12. On a dit que le nommé Ruler, brigadier de la gendarmerie de Masevaux, avait donné sa démission pour avoir la place de secrétaire de la mairie du lieu, et que deux jours après est venu l'ordre de l'arrêter et de le transporter par sûre escorte à Colmar. Le maire de Masevaux a été destitué en même temps, ainsi que l'adjoint et le notaire dudit lieu ; ce dernier a encore été suspendu de toutes les fonctions de sa charge.

Janvier 14. La gendarmerie a encore arrêté trois habitants de Belfort et les a conduits à Colmar ; parmi eux se trouvait le nommé Netzer, organiste de la grande église de Belfort, avec ses deux compagnons. Ils étaient tous les trois dans une belle voiture peinte en jaune ; ils ont dîné à Cernay à l'auberge des *Deux clefs*, ont chanté avec gaieté et ensuite sont remontés en voiture, où le brigadier de la gendarmerie les a enchaînés tous les trois par le col et ensuite est parti avec eux pour les conduire à Colmar.

Janvier 15. Il est passé par Cernay encore un carrosse plein de personnes arrêtées de Belfort, parmi lesquelles se trouvait Mme Hubery, fille dudit sieur Netzer, organiste à Belfort. Cette dame a été arrêtée pour avoir dit : « Nous danserons sans violons ».

Janvier 16. La gendarmerie a encore conduit de Belfort à Colmar des étudiants qui voyageaient pour retourner dans leur pays.

Janvier 17. La gendarmerie a encore amené trois personnes arrêtés à Belfort, parce qu'ils étaient étrangers sans être munis de passeports.

Les deux individus, qui ont été arrêtés à Thann le 1er janvier, étaient un colonel du 61e régiment, et l'autre un petit jeune homme. On croit qu'ils avaient été signalés comme ayant été compris dans la conspiration du 15 août dernier ; en fouillant ce premier, on trouva sur

Digitized by Google

lui un beau poignard, dont le manche était en écaille garni en perles et extrêmement pointu, et son compagnon avait une paire de pistolets de poche qu'il avait cachés dans l'étable des porcs, où il s'était caché avant qu'il fut arrêté par le sergent de police de Thann, auquel la ville doit avoir donné une gratification de 100 francs pour récompenser sa bravoure.

Janvier 20. Deux voitures remplies de prisonniers, escortés par 12 gendarmes et 20 cavaliers, sont venus de Belfort et ont passé par le faubourg de Cernay pour aller à Colmar. L'on a dit que c'étaient les chefs de la conspiration de Belfort, lesquels avaient été arrêtés en Suisse, et dont l'un s'est brûlé la cervelle avec un pistolet au moment de son arrestation.

Mars 3. La gendarmerie a escorté un trésor de cinq millions, qui a été saisi à Vesoul dans la maison du général Berton, qui s'est évadé avec sa femme, mais ses deux domestiques ont été arrêtés avec la femme de chambre et conduits avec ledit trésor à Colmar.

Mars 17. Le curé de Cernay, nommé Thomas d'Aquin Rayber, est mort à l'âge de 66 ans. Il a légué par son testament tout son bien à ses deux servantes et n'a rien donné à sa sœur Angélique. Ses paroissiens ne l'ont nullement regretté, car c'était un insigne marchand de procès et amateur de chicanes.

Mai 11. La patache de Colmar a annoncé à Cernay que M. d'Anthès de Soultz a été nommé député du Haut-Rhin pour aller à Paris.

Mai 16. Un roulier conduisant une guimbarde attelée de huit chevaux a versé par négligence sur la route croisée de Mulhouse à Thann. La voiture toute chargée de marchandises est tombée sur le voiturier et l'a écrasé.

Juin 1er. M. le baron de Gail avait conclu un marché de 50.000 francs plus 1200 francs d'épingles pour son épouse, et cela pour sa part de forêt à Staffelfelden, avec

Digitized by Google

le sieur Witz; mais deux jours après ledit Witz eut regrets et ne lui offrit que 48.000 francs. Ledit Gail refusa ladite offre et lui dit qu'il allait s'en retourner à Martinsbourg. Le lendemain, au moment qu'il monta dans la diligence, il reçut une lettre de M. Nachbauer l'aîné qui lui mandait que M. Witz s'était ravisé et qu'il lui offrait actuellement 1000 francs de plus à condition que les 1200 francs d'épingles seraient supprimés; de cette manière il lui a offert encore 200 francs de moins qu'auparavant; cela s'appelle se ficher du monde avec une distinction sublime.

Juin 2. M. Philibert Bächlin, fils du juge de paix à Cernay, a eu l'honneur d'être mis en prison par la gendarmerie à cause qu'il a insulté le commandant de la brigade, nommé Remi, lequel porta de suite ses plaintes au sous-préfet. Ce dernier, après l'avoir écouté, dit au brigadier : « Foutez-moi-le en prison sur ma parole ». Cet ordre ayant été exécuté, le brigadier en fit le rapport au juge de paix, qui lui dit : « Vous m'auriez encore fait plus de plaisir, si vous aviez laissé mon fils longtemps en prison ».

Juin 3. Le nommé François Cremstein, forestier, m'a apporté quatre petits loups dans un sac. Ils étaient âgé d'environ 8 jours. Il les a trouvés dans le creux d'un vieux tronc de chêne. Ledit forestier les a ensuite montrés à M. le maire qui en a dressé procès-verbal et a fait couper les quatre pattes aux louveteaux pour les envoyer à M. de Puymaigre, préfet du département du Haut-Rhin. Parmi ces quatre petits loups il y avait deux mâles et deux femelles.

Juillet 3. Il y a eu une grande rumeur à Colmar : le général major Caron y est venu, a persuadé cent hommes de la garnison à quitter leur régiment. Il était accompagné d'un nommé Roché, ci-devant percepteur, qui avait été destitué à cause d'inconduite. Ce dernier débauchait les militaires en leur prodiguant de l'argent. Ledit Caron se présenta dans la ville d'Ensisheim avec

Digitized by Google

sa petite troupe et fit demander, au commandant des militaires qui surveillaient le dépôt des détenus, le passage libre par cette ville; mais ce commandant lui refusa sa demande et lui fit dire que s'il s'avisait d'y contrevenir, il ferait faire une décharge complète sur lui et ses brigands. Alors ledit Caron prit un autre chemin avec sa petite troupe et poussa sa marche jusqu'au village de Battenheim, où il demanda au maire du lieu le logement. Mais ce maire, lui ayant demandé par quel ordre, il lui répondit qu'il l'avait perdu en chemin; qu'en attendant il demandait trois mesures de vin avec de la viande et du pain. Ce dernier article lui fut délivré, mais il coucha avec son monde hors du village.

Pendant cet intervalle il arriva de Brisach et de Colmar deux escadrons du même régiment qu'il avait débauchés, qui dirent à Caron qu'ils venaient grossir sa troupe. Alors Caron leur dit qu'il attendait de l'argent que le percepteur de Habsheim lui avait promis, et que, voyant qu'il n'en arrivait point, il voulait y aller lui-même; alors un des maréchaux des logis lui dit qu'il ne fallait pas y aller seul et qu'on l'accompagnerait; sur ce mot un officier déguisé de la même troupe arrêta ledit Caron, lequel fut de suite lié et garrotté aux pieds et aux mains, ainsi que le susdit Roché, et conduits tous deux sur une charrette à Colmar, escortés par la gendarmerie, ainsi que par la cavalerie de la garnison de Brisach et de Colmar.

Juillet 8. Un nommé Adolphe Carel et un autre ont été arrêtés par la gendarmerie à Saint-Amarin dans un café où ils jouaient au billard. Ces deux individus étant suspects, puisqu'ils ont refusé d'exhiber leur passeport, le brigadier, qui arrêta le premier en le prenant par le collet, y trouva une chaînette au bout de laquelle était attaché un poignard, dont la pointe était aussi effilée qu'une aiguille. Après les avoir liés et garrottés, ils déclarèrent qu'ils étaient natifs de Remiremont et qu'ils voyageaient pour leur bon plaisir; sur cela ils

Digitized by Google

furent conduits à Cernay, où ils dînèrent à l'auberge des *Deux clefs*, tous deux enchaînés au col, sous la surveillance des gendarmes de Saint-Amarin. Ensuite ils furent transportés par la brigade de Cernay à celle de Rouffach, qui les a conduits à Colmar, où ils doivent être confrontés avec les sieurs Caron et Roché.

Septembre 9. On a commencé à vendanger à Cernay, et les vignes portaient des raisins magnifiques et excellents. L'abondance était remarquable, car un particulier, nommé Jean Jacques Resch, tisserand, a fait 13 bittigs dans un schatz.

Septembre 22. M. Witz meunier a été volé dans la nuit; on lui a brisé les barres de fer de son bureau au rez-de-chaussée avec un grand levier carré et enlevé deux sacs de nuit qui y étaient déposés par des voyageurs; on lui a volé son épée et jeté le fourreau par terre. La valeur de ce vol tant en meubles qu'en argent a été estimé à 500 francs.

Septembre 29. Le nommé George Négele et son père Jacques ont été tous deux maltraités par des ouvriers de fabrique; ces derniers ont brisé la porte du rempart de M. de Latouche, y ont pris des bûches de bois, avec lesquelles ils ont assommé ledit George Négele qui a été dangereusement blessé. Ces ouvriers étaient de la fabrique de MM. Sandoz et Baudry. La suite de cet événement s'est terminée à Belfort par un arrangement qui a coûté aux délinquants plus de cinq cents francs.

Décembre 12. A Burnhaupt-le-Bas, à cinq heures du soir, le feu a pris dans une maison où on avait séché du chanvre près d'un fourneau en fer; les gens de cette maison avaient jeté ce chanvre allumé dans le jardin qui se trouvait derrière, malheureusement il vint un grand vent qui enleva ce chanvre brûlant en l'air, lequel tombait sur une grange couverte de paille, qui étant enflammée produisit un terrible incendie, qui a consumé dix maisons et six granges remplies de grains, de fourrages et de bestiaux.

Digitized by Google

1823. *Avril 2.* Un incendie est arrivé à Wattwiller chez un nommé . . . . . ., qui s'est manifesté à dix heures du matin, par des vagabonds que le propriétaire avait logés dans sa maison pendant plusieurs jours sans en prévenir le maire. Ces drôles ayant été obligés de déloger par force, mirent secrètement le feu dans l'écurie qui fut consumée, ainsi que la grange. Sur cette action on avertit de suite la gendarmerie de Cernay qui poursuivit les délinquants et en arrêta un avec sa femme au Pont d'Aspach, où ils avaient fait donner de l'avoine à leur cheval devant l'auberge du sieur Stemmelé. Ces deux individus étaient des rouliers se disant Suisses; ils étaient encore accompagnés d'un autre de cette bande; mais ce dernier voyant arriver la gendarmerie, s'est sauvé en franchissant un mûr du jardin de l'auberge, et la gendarmerie n'a plus pu le rattraper, malgré qu'elle a requis les paysans pour l'aider dans sa recherche.

Avril 11. M. Treffa, négociant à Cernay, a été volé dans cette nuit avec effraction dans sa maison à trois heures du matin. Pour y entrer les voleurs ont enlevé la pierre du lavoir de la cuisine, sont entrés par le trou de la pierre dans la cuisine avec une petite bougie, ensuite se sont transportés à sa boutique où ils ont ouvert le tiroir qui contenait de l'argent monnayé, dont ils ont enlevé la majeure partie, ainsi que quelques jeux de cartes.

Cette effraction s'est faite par l'aide d'un soc de charrue que le boulanger nommé Bollinger a reconnu être le sien.

Avril 12. Des voleurs de nuit se sont introduits dans la maison commune à Thann; ils y sont montés par les latrines et ensuite sont parvenus à ouvrir la porte du bureau de recette et y ont enlevé une somme de 600 francs.

Le sieur Remi, brigadier de la gendarmerie de Cernay, a reçu un ordre du préfet du Haut-Rhin, émané du ministre de l'Intérieur, d'aller chez tous les électeurs

Digitized by Google

votants pour saisir des lettees circulaires qu'on croyait avoir été écrites par les députés nommés d'Argenson, Georges Lafayette, Bignon et Kœchlin.

Avril 15. Dans la nuit du 14 au 15 de ce mois on a volé deux cordes de bois dans la forêt basse de M. de Latouche. On présume que ce bois a été transporté à Eguisheim près de Colmar sur deux chariots; M. de Latouche a fait de suite la déclaration de ce vol au brigadier de la gendarmerie.

Avril 21. Dans la nuit du 21 on a coupé 50 pieds de vignes au nommé Mathias Muringer, menuisier de Steinbach.

Avril 23. Le père Thiébaut Haas, ci-devant cordelier du couvent de Thann, est mort à Cernay à deux heures et demie du matin, âgé de 87 ans. Il a été enterré le lendemain à côté de l'église paroissiale dudit lieu. Cet ecclésiastique était très caduc dans ses jambes, mais ses bras et ses mains étaient d'une grande force, car se trouvant attaqué par un taureau à Thann, il prit cet animal par les cornes et le renversa sur la rue devant le mur du couvent des cordeliers.

Avril 27. A huit heures et demie du soir un voleur est entré dans la maison de la veuve Martin Witz par le soupirail de la cave vis-à-vis de l'église à Cernay, a forcé le secrétaire de ladite veuve et a enlevé une somme de 600 francs avec une montre en or et trois couverts d'argent; ledit secrétaire a été forcé par un instrument de menuisier, sur lequel les voleurs ont frappé trois coups de marteau suivant le dire de la servante de la maison qui s'était couchée pendant l'absence de sa maîtresse qui était à la veillée chez son frère, l'ancien maitre de poste, chez lequel un imbécile nommé Wittmann est venu l'avertir qu'il y avait des voleurs dans sa maison; alors M. Baudry est accouru avec une lanterne pour vérifier le fait, et en entrant dans la maison de ladite veuve il y trouva encore une cuillère d'argent que les voleurs avaient laissé tomber

Digitized by Google

par terre en s'enfuyant par le même soupirail par lequel ils étaient entrés sans effraction, parce que le trou dudit soupirail était sans barreaux de fer et fermé seulement par un volet qu'on attachait en dehors.

Avril 29. A six heures et demie le nommé Antoine Beck, ferblantier, allant dans sa cave chercher du vin, fut très étonné d'y trouver un homme étranger qui s'y était caché; il l'arrêta et envoya chercher le brigadier de la gendarmerie, qui, après avoir interrogé cet individu, ne put rien savoir de lui, sinon qu'il se disait être de Toulon et qu'il avait perdu ses papiers et son passeport. En conséquence il fut arrêté et conduit en prison.

Avril 30. La servante de M. Thiébaut Witz, en piochant le champ de son maitre dans le canton dit *Pfosen*, y trouva enterré des pièces de deux francs, un franc et cinquante centimes en nombreuse quantité, lesquelles furent remises à M. Remi, brigadier de la gendarmerie, pour en faire la recherche des auteurs ou faux monnayeurs.

Mai 1er. Dans la gazette de Strasbourg n° 52, à l'article de Paris du 26 avril, on lit qu'on vient de signifier à tous les Espagnols résidant à Paris l'ordre de quitter la capitale dans les vingt-quatre heures et de sortir immédiatement de la France. Ce qu'il y a de plus remarquable c'est que cette mesure a été étendue aux Espagnols américains, sans en excepter même ceux qui appartiennent à des pays entièrement détachés de la métropole.

Il faut observer que quinze jours avant le gouvernement a retiré aux prêtres espagnols l'autorisation de faire des prières publiques dans les églises qu'ils avaient choisies eux-mêmes pour faire ces prières.

Mai 7. Le sieur Legrand, fils de Legrand, ancien commandant de Belfort, allant à Mulhouse et passant par une petite broussaille qui se trouve entre Pfastatt et la tuilerie de Mulhouse, fut attaqué par trois indivi-

Digitized by Google

dus, dont l'un tirait sur lui un coup de pistolet qui lui perça la cuisse. Ce jeune homme, se voyant blessé, prit son mouchoir pour étancher sa plaie, mais dans cet intervalle les deux autres assassins l'assaillirent derechef, et il ne put se défendre contre eux qu'en parant avec sa canne les coups qu'ils lui portaient; mais enfin ayant perdu ses forces par sa blessure, il succomba et tomba par terre. Alors ces scélérats l'achevèrent et lui enlevèrent 200 francs qu'il avait dans ses poches, et, après l'avoir laissé mort sur la place, il s'enfuirent. On est maintenant à leur poursuite.

Mai 22. Le garde forestier nommé Gall Schnebelé a arrêté un individu qui s'était furtivement caché dans un champ de blés proche de la forêt basse. Il a trouvé chez lui une marmite de cuivre de la contenance d'environ un hectolitre, une lime et plusieurs fausses clefs et passe-partout de différents espèces. L'ayant interpellé sur son nom et domicile, il lui dit se nommer Wibrecht de Guewenheim, ce que le forestier trouva faux, car il a été reconnu être de Thann et déserteur de la maison de force d'Ensisheim, où il avait été condamné pour six ans.

Mai 24. Un pauvre enfant travaillant à la fabrique de M. Witz-Blech, trouva sur le chemin devant leur maison un petit cornet de papier, dans lequel il y avait des bonbons en forme de dragées de Verdun. Il en donna à son frère et ce dernier à un autre de ses camarades. Le premier est mort dans les vingt-quatre heures. On l'a ouvert devant la justice de paix et le médecin et l'apothicaire, lequel a reconnu que c'était du pur arsénic sucré. Le médecin Meglin a donné des remèdes aux deux autres qui jusqu'ici vomissent fréquemment. On prétend que des malveillants ont fait cette scélératesse.

Outre celui qui est mort, il s'est trouvé encore trois autres enfants, dont deux d'Uffholtz, qui sont aussi morts le lendemain de cet événement.

Digitized by Google

Juin 13. Le nommé Georges Heuchel, boucher de Cernay, a été attaqué sur le chemin de Vieux-Thann à six heures du soir par un petit homme habillé en blanc, lequel le frappa d'une pierre à la tête qui le renversa du coup, et, voyant sa victime par terre, il voulut le tuer en lui appliquant encore d'autres meurtrissures sur la tête. Mais ledit Heuchel put encore se défendre en empoignant l'assassin par une jambe, lequel en se débattant s'enfuit et n'a pu être rattrapé depuis.

Juin 14. Un phénomène inattendu est arrivé : la rivière d'Ill s'est tellement gonflée près des villages de Gildwiller et Balschwiller que les habitants ont vu venir les eaux comme la mer en vagues; plusieurs maisons y ont été emportées des fondements et cette rivière en passant par Mulhouse charriait des étables entières de cochons avec leurs jeunes, une vache, sur laquelle se tenait un chat vivant, un berceau, dans lequel se trouvait un enfant mort, et enfin une quantité d'autres meubles et ruines de bâtiments.

Un nommé Bordes, graveur en acier, monté sur un cheval, fut se promener à Steinbach pour faire une commission, et, dans cet intervalle son cheval, ayant été épouvanté par des polissons, s'emballa, parcourut les rues du village, sauta sur un enfant de trois ans qui se trouva dans la rue et lui enleva toute la chair des côtes du côté gauche. Cet accident étant venu à la connaissance du brigadier de la gendarmerie à Cernay, celui-ci se transporta de suite à Steinbach et dressa un procès-verbal du fait, certifié par plusieurs témoins, et l'envoya au tribunal de Belfort.

Juin 17. La femme du nommé Paul Grün de Cernay est sauté dans l'eau de l'étang de M. Witz-Blech, et cela dans l'intention de s'y noyer, car elle dit aux ouvriers qui la retirèrent de l'eau de la laisser se noyer, afin d'être délivrée de la vie, puisqu'elle était pauvre et qu'elle n'avait plus rien à espérer dans ce monde.

Juin 22. L'entrepreneur de l'hôpital de Belfort ayant fait des reproches à un infirmier au sujet de son ser-

Digitized by Google

vice, cet infirmier s'en fut et chercha deux pistolets, avec lesquels il revint dans la chambre dudit entrepreneur et tira sur lui; mais l'ayant simplement blessé à l'épaule, ledit infirmier mit l'autre pistolet dans sa bouche et se brûla la cervelle.

Juillet 12. Dans la nuit les mânes du cimetière à Masevaux ont été troublées : toutes les croix à fleurs de lis ont été enlevées et arrachées, et un mausolé où se trouvaient deux figures représentant deux saints, a subi le même sort. Cette anecdote est tirée du *Courrier du Haut-Rhin.*

Juillet 24. M. d'Anthès, député du Haut-Rhin, ayant couché à Masevaux chez le sieur Ley, aubergiste du *Lion d'or*, et voulant repartir le lendemain pour s'en retourner à Soultz, au moment qu'il monta dans son carosse, une des soupentes s'affaissa, et alors il vit seulement qu'elle avait été coupée par dessous, ainsi que les moyeux des deux roues de derrière. Alors il emprunta un char-à-banc et s'en retourna à Soultz avec Mme son épouse.

Juillet 26. Le sieur Larger de Bollwiller, étant allé avec son épouse à six heures du matin en pèlerinage à Thierenbach et n'ayant laissé pour garde de sa maison que son frère malade avec une vieille femme, des voleurs profitèrent de son absence et s'introduisirent dans sa maison avec de fausses clefs; ils ont ouvert le secrétaire, y ont pris l'argent et encore plusieurs effets, ainsi que du linge. Ledit Larger a évalué ce vol à 1800 francs.

Septembre 9. Les brigades de gendarmerie de Belfort, de Giromagny, de Lachapelle et de Masevaux se sont transportées à la fabrique de M. Köchlin à Masevaux et y ont enlevé les petits canons de fonte ou fauconnaux, petites pièces qui servaient simplement à garder leur enceinte, afin de se préserver des voleurs de nuit; cette expédition s'est faite sous prétexte de conspiration. Après que lesdites brigades eurent enlevé

Digitized by Google

ces petites pièces, on les a conduites de suite à Belfort, où la garnison se trouvait sous les armes et cela dans la crainte d'une révolte; cette garnison était composée de chasseurs à cheval et à pied.

Septembre 29. Les enfants du nommé François Joseph Ley, menuisier, Fautsch, boulanger, Joseph Meyer, teinturier, et celui d'une pauvre veuve et un autre, ont été arrêtés et conduits à la gendarmerie par soupçon d'avoir enlevé 400 francs déposés dans le cabinet des archives de la maison commune de Cernay. Le lendemain ils furent conduits à Belfort par ladite gendarmerie devant le tribunal de police correctionnel, lequel, après les avoir interrogés, les a renvoyés chez leurs parents, auxquels il en a coûté près de 90 francs pour les frais d'escorte et de nourriture.

Octobre 5. Le nommé Jean Meyer, marqueur de la société des tireurs à la *Kilbe*, a reçu un coup de fusil du nommé Jacques Öhl, papetier. La balle lui a fracassé la cheville du pied gauche. En conséquence la compagnie a fait une quête entre les tireurs pour lui, qui s'est montée à plus de 300 francs. Mais sur cet accident le maire a fait défendre de ne plus tirer dans la suite.

Octobre 9. Le sieur Bächlin, juge de paix de la ville de Cernay, a reçu, en date du mois d'août, ordre de sa cessation des fonctions de juge de paix. M. Graft le notaire siège comme juge de paix provisoire ou suppléant.

Octobre 28. M. Köchlin fils, de Mulhouse, étant allé aux vignes s'amuser à la vendange avec MM. Risler et Schwartz, eut le malheur de se brûler le visage par l'explosion d'une livre de poudre qu'il a eu l'imprudence de tenir ouverte à côté du feu qu'ils avaient allumé pour se chauffer les mains.

1824. *Janvier 2.* Le baron Pharavadal est mort et a été enterré au coin du cimetière.

Digitized by Google

Janvier 6. Une femme juive a volé trois couverts d'argent à M. Grau, directeur de la fabrique à Wattwiller. Comme elle a été trouvée sur le fait et avait fracturé une commode dans une chambre où elle s'était cachée furtivement, elle a été conduite à Cernay par la gendarmerie qui l'a mise en prison en attendant le rapport fait au juge de paix; dans cet intervalle elle a dit au brigadier qu'elle était de Hagenthal et que, si Mme Grau s'avisait de la dénoncer à la justice, elle la ferait repentir de sa dénonciation. Cette menace doit avoir été mentionnée dans le procès-verbal d'arrestation. On croit qu'elle sera condamné à être enfermée dans la maison de détention de Haguenau.

Janvier 7. Le nommé Jean Baptiste Hoog et un homme de Steinbach, en se promenant sur un pré appartenant au sieur Obrist, ont trouvé mort le nommé Joseph Hoffschir, fils du maréchal ferrant de Cernay, qui l'avait envoyé la veille à Masevaux pour y faire un paiement. Ce jeune homme s'étant trop retardé pour revenir chez son père, fut surpris par la nuit et s'égara en chemin; enfin la lassitude l'ayant forcé à se reposer, il s'était couché dans un fossé ayant son chien barbet blanc à côté de lui; s'étant sans doute endormi, le froid le saisit et il mourut. Le juge de paix se transporta de suite avec son greffier et M. Meider, docteur en médecine, sur le lieu et dressa procès-verbal sur l'enlèvement du cadavre, qui fut enterré le lendemain avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise catholique.

* * *

Rappelons que l'auteur de ces curieux Mémoires mourut à Cernay le 3 mai 1828, sans héritiers directs, à l'âge de 81 ans et 8 mois.

A. I. INGOLD.

Digitized by Google

LES TROUBLES DE 1789

DANS LA HAUTE-ALSACE

FIN [1])

CHAPITRE SIXIÈME

La Commission publie les décrets du 4 août exactement. — Le général de Vietinghoff. - Les Bureaux et les communautés. — Partage des communaux. — Le Bureau de Colmar publie les décrets des 5 et 10 août. — La Commission établit des municipalités dans toutes les villes jusqu'alors exceptées. — Neuf-Brisach. — Ensisheim. — Belfort. — Ammerschwihr.

La Commission intermédiaire, toujours désireuse de réparer le mal qu'elle avait involontairement occasionné, nous le pensons, fit publier, le 11 août, les décrets du 4 et jours suivants, mais alors exactement reproduits et tels qu'ils avaient été soumis à la sanction du Roi. Elle en prit occasion pour inviter de nouveau les habitants à rétablir la paix; elle leur rappella qu'elle «leur a fait connaître récemment que les intentions du Roi n'avaient jamais été que ses peuples se missent en possession de leurs droits par aucuns moyens violents, ni qu'ils se permissent de se rendre justice à eux-mêmes»; et, pour enlever tout prétexte au désordre,

1) Voir la livraison de juillet-août.

Digitized by Google

elle s'était elle-même offerte à transmettre toutes leurs réclamations à l'Assemblée nationale. Elle n'oublia pas en terminant de célébrer dans une hymne emphatique ceux qui venaient d'abolir le régime féodal. Mais, loin de réparer le mal, la Commission l'aggravait; car le peuple ne voyait dans les décrets de l'Assemblée que la confirmation pure et simple de la proclamation du 31 juillet, et, sans ajouter de valeur aux commentaires et aux explications de la Commission, se persuada plus fortement que jamais qu'il exécutait purement et simplement les volontés du Roi et celles de l'Assemblée. Aussi l'incendie que l'on était parvenu à circonscrire, était bien loin d'être éteint.

Le général de Vietinghoff s'efforçait nuit et jour, mais sans résultat sérieux, de rétablir la paix dans les bourgs et les villages voisins de Cernay, puis de Rouffach. Le général, malgré son grand âge et la chaleur de la saison, dit son panégyriste, « s'est transporté de sa personne dans une grande partie du Sundgau pour arrêter la fermentation des esprits et les vexations contre les juifs; il a engagé les habitants à payer la dîme et les redevances aux seigneurs laïcs et ecclésiastiques, et il a exhorté tout le monde à être juste et à attendre le moment où l'Assemblée nationale aura prononcé sur le sort de chaque individu... Il a exhorté... au rétablissement de la paix, du bon ordre et de la tranquillité publique, et enfin à l'exécution ponctuelle des ordres du Roi et des décrets de l'Assemblée nationale, en particulier de ceux concernant l'exportation des grains, le pillage des maisons des seigneurs, des ecclésiastiques et des juifs, et la restitution des effets volés pendant les troubles qui ont désolé la province ». Il parut à Huningue, où il profita de son passage pour faire prêter à la milice bourgeoise et aux troupes le serment prescrit par le décret du 10 août; il parcourut les communautés voisines, cherchant partout à calmer les esprits, à ramener le bon ordre, la concorde et la paix. A Rouffach même, dont il avait fait son quartier

Digitized by Google

général [1]), il parvint à empêcher le tumulte que la conduite inconsidérée de l'huissier Monin avait provoqué « au sujet du renvoi des effets d'un juif que cet huissier avait reçus en dépôt, après s'être opposé lui-même avec beaucoup d'éclat à la conservation des malles que Madame la baronne de Landenberg avait réfugiées audit Rouffach ». Même durant une maladie qui le surprit dans cette ville, malgré ses souffrances, « il n'a pas discontinué une minute ses audiences et recevait à son lit tous ceux qui avaient à se plaindre et à lui parler. Le moyen qu'il employait d'ordinaire pour calmer une communauté, c'était de faire dresser un cahier de doléances qu'il se chargeait lui-même de transmettre à l'administration [2]). D'un autre côté, les troupes de son commandement, cantonnées dans les différents villages, ne restaient pas inactives. Elles faisaient assiduement la patrouille d'une communauté à l'autre, et, par ses ordres, toujours disposées à prêter main forte en cas de besoin, tantôt elles fournissaient de petites escortes aux voyageurs, car il n'y avait aucune sécurité sur les routes, tantôt elles doublaient les postes dans les points qui semblaient plus particulièrement menacés [3]). « Il y eut des moments, dit M. de la Rochelambert, où à peine les hommes et les chevaux pouvaient se reposer et se rafraîchir », car le général ne refusait jamais aucun secours, sauf cependant « à un seul juif, qui eut l'audace de lui offrir 50 louis d'or; mais il lui en a fait fournir un détachement par le commandant de Huningue ».

De leur côté, les trois Bureaux de la Haute-Alsace travaillaient avec la même ardeur, mais avec aussi peu

1) Il établit son quartier général dans la maison de l'Ordre teutonique et resta près d'un mois dans cette ville.

2) C'est ainsi qu'il parvint de rétablir la paix à Pfaffenheim, moyennant des conditions que le Bureau de Colmar déclarait inadmissibles. Le Bureau prétendait que le général s'était laissé circonvenir par l'ancien syndic et le prévôt, malgré ses avertissement.

3) C'est ainsi que le détachement du château d'Ollwiller fut plusieurs fois renforcé.

Digitized by Google

de succès, à la pacification du pays. Comme le général, ils permettaient aux communautés de se réunir pour dresser un cahier de doléances [1]). Le Bureau de Colmar ne se dissimulait pas le danger de ces assemblées dans un moment de fermentation et ne les permettait qu'à contre-cœur. Mais c'était le seul moyen d'éviter, en gagnant du temps, des excès et des violences toujours à redouter. Ainsi, le 19 août, il recommandait à la Commission les cahiers de dix-neuf communautés contre leurs seigneurs ou leurs décimateurs [2]). Mais on ne s'en prenait pas seulement aux seigneurs. Le plus souvent les habitants d'une communauté étaient divisés entre eux; car personne ne se désintéressait dans la querelle entre les municipalités et les anciens administrateurs. En ce cas, il était beaucoup plus difficile de maintenir la paix, parce qu'alors les Bureaux, dans les matières de la compétence de l'Administration, devaient statuer sans grand délai et ne pouvaient plus renvoyer à un autre temps la solution des difficultés pendantes. Par exemple, la question des communaux partageait depuis longtemps les esprits dans un grand nombre de communautés. En effet, dès qu'il fut admis comme une vérité incontestable que tous les revenus patrimoniaux, et en particulier les bons communaux, tournaient toujours au profit exclusif des anciens administrateurs ou de quelques privilégiés, le seul moyen, disait-on, de faire cesser cet abus et d'empêcher qu'il se reproduisît à l'avenir, était de partager les communaux entre tous les ayants droit, y compris ceux qui jusqu'alors en avaient

1) Il semble qu'un arrêté de la Commission du 31 juillet a prescrit cette mesure.

2) C'étaient le duc des Deux-Ponts, le duc de Wurtemberg, l'évêque de Strasbourg, l'abbé de Klinglin, le baron de Klinglin, le baron de Schauenbourg, le baron de Cointet, le baron d'Anthès, le seigneur de Landser, le baron de Waldner, l'Ordre teutonique, Colmar, Vieux-Brisach, Alspach, Marbach, Murbach, etc. On accordait tout ce que demandaient les communautés avec la plus grande facilité : on lira au livre suivant les conseils que donnait maître Chauffour le jeune à Radius sur ce point.

Digitized by Google

été frustrés. Mais quels étaient les ayants droit, et dans quelle mesure chacun devait-il être gratifié? La difficulté avait été soulevé dès l'établissement des municipalités. Comme les premiers arrêtés de la Commission étaient contradictoires, le Bureau de Colmar, comme sans doute les autres Bureaux de la province, renvoyait d'habitude les parties à plus tard, sous prétexte qu'il fallait attendre à ce sujet la décision de la prochaine Assemblée provinciale. Mais depuis lors, la situation avait bien changée. On ne se contentait plus d'une telle échappatoire. Les journaliers, excités par les théories du jour, réclamaient à grands cris, comme un droit, le partage égal par tête; les laboureurs, au contraire, qui supportaient les plus lourdes charges, exigeaient le maintien de l'ancien état de choses. Les têtes s'échauffaient, et tous les partis attendaient la solution des difficultés qui les divisaient avec une anxiété fiévreuse, qui faisait craindre le plus grands excès, s'il n'y était fait droit sur-le-champ et à tout prix. Le Bureau de Colmar était « *assailli* » de requêtes à ce sujet. Le 6 août, à propos des troubles d'Oberenzen, il supplia la Commission de l'autoriser à accorder le partage des communaux sur la demande de la pluralité des intéressés, ou de faire publier que, soit l'Assemblée nationale, soit l'Assemblée provinciale, allait prochainement mettre fin à toute incertitude par un règlement général sur la matière, parce que, disait-il, la crise s'accentue; « les journaliers vexés demandent une co-jouissance qui nous paraît juste »; les esprits sont exaltés « et vont se rendre justice à eux-mêmes » [1]).

Ailleurs, par la force des choses, les Bureaux furent obligés de passer par dessus les prescriptions formelles de la loi et à faire de l'arbitraire. Lorsque les communautés avaient à se plaindre de leurs municipalités, ils cherchaient bien à se tirer d'embarras et à gagner du

1) Cfr. *L'Alsace au* XVIIIe *siècle*, I, livre II, ch. 4, où la question est traitée avec plus de détails.

Digitized by Google

temps, en les autorisant à faire des cahiers de doléances. Mais ce moyen ne suffisait pas toujours. Ainsi, le 16 août, le Bureau de Colmar fut obligé de suspendre de ses fonctions le syndic d'Isenheim jusqu'au 1er octobre, jour fixé pour les prochaines élections, parce que sa conduite peu mesurée fermentait le désordre. A Hirtzfelden, il y eut des troubles que le Bureau parvint à apaiser en ordonnant au syndic de faire élire par la communauté deux ou trois députés qui se réunirent à la municipalité pour rédiger un cahier de doléances et assister à la reddition des comptes. A Blodelsheim et à Réguisheim, il dut aller plus loin. Pour calmer la fermentation, il fallut suspendre la municipalité tout entière, lui ordonner de s'abstenir de toute fonction et faire élire sept commissaires dans le premier de ces villages et six dans le second, chargés d'administrer, en attendant que la Commission statuât sur la requête des habitants qui exigeaient la dissolution et le remplacement immédiat des municipalités actuelles, etc. Chacun de ces arrêtés se terminait par des menaces sévères, qui n'effrayaient plus personne, parce qu'on savait, à n'en point douter, qu'elles resteraient lettre morte.

Malgré tant d'efforts, la tranquillité qu'on cherchait à rétablir, n'existait qu'à la surface; le calme n'était qu'apparent, de telle sorte qu'à la moindre occasion, au moindre mécontentement, on pouvait à juste titre redouter les plus grands malheurs. Dans ces conjonctures, le Bureau de Colmar, sur l'avis du premier Président et le conseil d'un député du district, fit imprimer sans retard, dans les deux langues, les décrets de l'Assemblée nationale des 5 et 10 août relatifs à la repression des troubles actuels et les fit afficher dans toutes les communautés : cela paraissait à tous le seul moyen de détromper efficacement ceux qui se persuadaient avec obstination que l'Assemblée autorisait chacun à se rendre justice à lui-même. Le Bureau commettait évidemment une infraction aux règles de la hiérarchie, puisqu'il ne devait rien publier sans l'attache de la Commission,

Digitized by Google

intermédiaire. Aussi crut-il devoir le jour même, le 17 août, prévenir la Commission de l'initiative qu'il avait prise sans attendre ses ordres dans un cas d'extrême nécessité. Mais celle-ci, qui croyait avoir assez fait pour le rétablissement de la paix et qui sans doute ne se rendait pas un compte exact de l'effet désastreux produit par ses proclamations, se plaignit amèrement de ce que le Bureau eut pris sur lui de publier ces décrets sans attendre qu'ils lui fussent parvenus par la voie hiérarchique. Le Bureau ne voulut pas rester sous le coup de reproches qu'il ne croyait pas avoir mérités. Il répondit le 23 août par une longue lettre à laquelle nous avons déjà emprunté d'intéressants détails. Après avoir établi que la cause de ce redoublement d'agitation est en réalité la traduction malheureuse de l'arrêté de la Commission du 31 juillet, dont jusqu'ici le peuple n'a pas pu, ou n'a pas voulu, comprendre le véritable sens, il ajoute : « Il a fallu un remède prompt à ces maux et nous nous sommes empressés de saisir celui qui nous était offert par les deux décrets de l'Assemblée nationale des 5 et 10, que nous avons publiés à la réquisition d'un député du District qui nous l'avait adressé, et de l'avis du premier Président... Nous avons cru rendre un service signalé à notre District, en lui faisant part quelques jours plus tôt de l'ouvrage de l'Assemblée nationale pour le rétablissement de la tranquillité publique ; en quoi nous n'avons certainement pas prétendu renverser l'ordre des choses et nous arroger les droits de la Commission intermédiaire, mais simplement céder à la voix impérieuse des circonstances. Il est des moments où il faut s'écarter de la règle pour y revenir avec plus de succès, et quand le feu éclate quelque part, les formes ne sont pas de saison. Et nonobstant les vifs reproches que renferme votre lettre, et la loi que vous nous avez faite de ne point imprimer, vous ne trouverez jamais sérieusement mauvais que nous usions de la liberté de la presse pour le salut de notre District : la lettre tue et l'esprit vivifie, *salus*

Digitized by Google

populi suprema lex esto. Nous devons ajouter que hier encore M. le premier Président a invité M. Mueg, procureur syndic, de faire part au Bureau du mauvais effet qu'avait produit la publication faite par la Commission intermédiaire des articles non encore sanctionnés, afin qu'il lui représente combien il est pressant de rectifier l'erreur en ce qui regarde la pêche qui est abîmée ».

On peut croire cependant que le Bureau saisit avec un certain empressement cette occasion de faire acte d'indépendance et de démontrer par les faits l'utilité de son existence qui était toujours menacée. Bien qu'il s'en défendit, il gardait néanmoins au fond du cœur une certaine aigreur contre les membres de la Commission que l'on accusait, à tort ou à raison, d'avoir sollicité l'arrêt de suppression. Dans la minute d'une lettre écrite à Reubell le 18 août, lettre dans laquelle il racontait les conséquences déplorables de l'arrêté de la Commission du 31 juillet, on lit les mots suivants, qui sont rayés, il est vrai : « C'est ainsi que les bonnes intentions de l'Assemblée nationale manquent leur but par l'imprudence des personnes qui se rendent ses organes sans être en état de combiner la sagesse de ses décisions, et peut-être aussi par le dessein prémédité de ceux qui croient se rendre intéressants aux yeux de leurs concitoyens en favorisant les entreprises d'insubordination ». On conçoit aisément la raison pour laquelle ces mots furent supprimés ; mais on en peut conclure que toute rancune, ou tout mécontentement contre la Commission intermédiaire, n'avait pas disparu, et que dans ces dispositions le Bureau ne fut pas trop fâché de faire sentir à la Commission les malheureuses conséquences de la faute qu'elle avait commise.

Néanmoins la publication même anticipée de ces décrets ne produisit pas grand effet : tant il est difficile d'éclaircir, de détromper l'opinion publique, lorsqu'elle trouve intérêt à se laisser égarer.

Digitized by Google

D'autre part, il était alors reconnu par tout le monde que la rivalité entre les nouvelles municipalités et les anciens administrateurs avait fortement contribué à donner aux troubles actuels un caractère de gravité tout à fait exceptionnel. Il eût donc fallu dans l'intérêt de la paix publique empêcher ou éviter toute occasion de conflit, ou tout au moins n'en point faire naître lorsqu'il n'en existait pas. Nous avons vu qu'en 1788, découragée par l'opposition qu'elle rencontrait de toute part, la Commission avait ordonné aux Bureaux de ne pas poursuivre l'établissement de municipalités dans les villes et « de tout suspendre relativement aux villes qui opposaient de la résistance jusqu'à la réponse du Gouvernement » à son *Mémoire*. Quelque temps après cependant, on s'en ressouvient, elle reprit son ouvrage en sous-œuvre et, le 12 février 1729, elle sommait l'Intendant de statuer enfin sur les nombreuses réclamations qu'elle lui avait soumises, le menaçant d'en adresser la liste au Ministre, s'il ne lui restait d'autre ressource pour faire respecter ses arrêtés. Mais ce fut peine perdue ; car, le 12 avril encore, le Bureau de Colmar, se plaignant de ce que le magistrat de Riquewihr continuait l'exploitation de ses forêts au mépris des arrêtés de l'Administration, faisait la réflexion suivante : « Cela prouve combien la Commission intermédiaire et les Bureaux ont peu d'influence, *surtout dans les villes.* » Or, deux ou trois mois plus tard, lorsque toute la province était en ébullition, la Commission jugeait le moment opportun, non pas de modérer ces exigences dans l'intérêt de la tranquillité publique, mais au contraire de donner le couronnement à son œuvre. Sans doute le malencontreux arrêt du 3 juin, que l'on gardait secret [1]), tranchait la question, sans doute la Commission pouvait compter dans chaque ville sur

1) Cet arrêt demeura si peu connu qu'en septembre 1789 le Magistrat de Belfort prétendait que la question qu'il résolvait était encore pendante à cette date.

Digitized by Google

l'appui de ceux qui partageaient ses opinions et formaient partout le parti le plus remuant, le plus audacieux, celui-là même qui avait fourni un fort appoint à l'insurrection. Mais n'eût-ce pas été une preuve de sagesse, même une obligation, de renvoyer à des temps plus calmes l'exécution de ses desseins quelque légitimes qu'ils lui parussent? Une administration véritablement désireuse d'assurer la paix publique, devait-elle donc à ce moment donner l'occasion et fournir les moyens de la troubler? On savait déjà trop bien qu'elle patronnait et propageait de son mieux les nouvelles idées d'émancipation et de liberté universelle, au nom desquelles il se commettait tant d'excès qu'elle condamnait, il est vrai. Mais à quoi bon réprouver publiquement ces excès, lorsqu'elle jetait de la paille sur le brasier? N'était-ce pas ranimer l'incendie qu'elle voulait éteindre, au lieu de faire œuvre d'apaisement? La Commission ne pouvait pas prétexter son ignorance; elle avait été dûment avertie. Un an avant les troubles, jour pour jour à peu près, le 23 juillet 1788, le Bureau de Colmar lui avait écrit : « . . . Dans l'état actuel des choses, la conservation des *Gerichts* et l'établissement des municipalités dans les mêmes endroits forment double emploi et *fomentent la division* . . . ». Le même Bureau, au moment de l'insurrection, le 1er septembre 1789, lui recommandait comme le moyen de mettre un terme à « *l'anarchie* » actuelle, de fondre en un corps nouveau les municipalités et les anciens administrateurs, dont la rivalité avait engendré tant de maux. Le 15 du même mois, nous l'avons dit, le Bureau de Huningue, sans indiquer le remède, lui dénonçait le même fait et renouvelait ses représentations le 20 octobre en lui recommandant la lettre du curé Ostertag que nous avons reproduite précédemment : « Se peut-il que vous ne voyez pas clair? » demandait le curé au Procureur syndic, comme s'il s'agissait d'un fait patent, évident pour tout le monde, et il terminait par ces mots, dont toute sa lettre n'était que le commentaire : « Croyez-

Digitized by Google

moi, Monsieur, autant de municipalités, *autant de centres de révolte !* » Et, à ce point de vue, il ne pouvait pas en être autrement des villes que des campagnes. Cependant, malgré tous ces avertissements réitérés, la Commission ne voulut voir ni comprendre !

Quoique l'arrêt du 3 juin exceptât expressément de l'application des édits les villes royales, jusqu'à l'apparition d'un règlement spécial que le Gouvernement se proposait de publier sous peu, néanmoins la Commision passa outre et commença par Neuf-Brisach [1]). Le 17 août, le Bureau de Colmar renvoyait à sa décision une pétition d'un groupe d'habitants de cette ville qui réclamaient l'érection d'une municipalité. La Commission, qui fit preuve en cette circonstance d'une célérité surprenante, se rendit à leurs vœux par arrêté du 19, et le Bureau chargea le 20 M. de Zaiguelius, commissaire des guerres à Brisach et membre de l'Assemblée provinciale, de présider à l'élection du syndic et des neuf membres qui devaient la composer [2]). Toutefois, comme le scrutin secret eût exigé trop de temps, le Bureau autorisa son commissaire à se faire déclarer à voix basse par chaque électeur le nom de ses candidats, et, puisqu'on ne comptait à Brisach que trois bourgeois payant 30 livres d'imposition, il permit aux électeurs de choisir leurs élus parmi tous ceux qui payaient une cote de 15 livres : c'était dans les deux cas la violation flagrante des prescriptions de la loi, et très certainement il n'appartenait pas au Bureau ou

1) A Brisach, comme partout, la bourgeoisie était hostile au Magistrat. L'huissier Court écrivait, le 30 juillet, à la Chambre de Ribeauvillé : « M. le Prévôt royal a été cruellement humilié en bien des occasions, et le corps du Magistrat l'a été par rapport à lui : il n'a pas été invité au feu de joie, ni aux cérémonies d'église qui se sont pratiqués en cette ville ; les propos et les menaces n'ont pas été ménagés contre ce chef du corps municipal ; on lui a dit parlant à sa personne les choses les plus dures ; le cri est universel contre lui et la majeure partie demande sa démission... J'ai bien servi M. le Prévôt dans cette occasion ; il était heureux pour lui qu'il n'y ait pas eu plus de mal ».

2) L'élection eut lieu le 22.

Digitized by Google

d'en dispenser, ou de les modifier, d'autant plus qu'il n'y avait aucunement péril en la demeure. Aussi huit jours ne s'étaient pas encore écoulés, que déjà la soi-disant municipalité entrait en guerre avec le Magistrat et invoquait l'assistance du Bureau.

A Ensisheim, la bourgeoisie se réunit le 28 juillet, imposa ses volontés au Magistrat, prit diverses mesures d'administration et corrigea plusieurs abus, « qui paraissent n'avoir été que trop réels » [1]). Voici le préambule de la délibération qu'elle prit à ce sujet : « ... Pour se soustraire à l'oppression sous laquelle elle gémit, ruinée d'ailleurs par les vexations et menées odieuses et criminelles de quelques personnes qui se sont enrichies sous l'administration vicieuse et repréhensible des préteurs et magistrats, lesquels, sans avoir égard aux représentations de quelques membres bien intentionnés n'ont cessé de vexer et de molester la bourgeoisie; la communauté donc, pour arrêter les désordres et les criantes injustices qui se commettent journellement sous ses yeux... a résolu, etc.... ». Par l'article 2 elle exigeait qu'à l'avenir douze bourgeois, présidés par un membre du Magistrat, tous élus par elle, distribuassent les bons communaux, et nommassent à toutes les places vacantes, même du Magistrat, pour éviter « les intrigues mises en œuvre par les Magistrats pour avoir de vils complaisants et adhérents et le plus souvent des sujets incapables ». Tout en modifiant aussi profondément la constitution de leur ville, les bourgeois laissaient subsister le Magistrat et ne lui opposèrent de municipalité que lorsque, par arrêté du 15 octobre, la Commission les eut autorisés à élire un syndic et neuf membres [2]). Le Bureau

1) MERCKLEN, *Histoire d'Ensisheim*, II, p. 358.

2) M. Mercklen dit que la bourgeoisie créa d'elle-même une municipalité, composée d'un syndic et de six membres et, le 11 octobre, envoya deux députés à Strasbourg pour la faire confirmer. Sans doute ceux-ci échouèrent dans leur mission et n'obtinrent que l'arrêté du 15 octobre permettant à la communauté de procéder à de nouvelles élections; c'est du moins la seule manière de concilier les affirmations de cet auteur avec l'existence des arrêtés des 15 et 16 octobre.

Digitized by Google

de Colmar nomma le lendemain, 16, commissaire aux élections le baron de Cointet, membre de l'Assemblée provinciale : nous ignorons la manière dont il procéda. Mais lors même que tout fut régulier, il est très certain, comme on le verra plus tard, que la municipalité devint pour Ensisheim une cause de désordres, et aggrava la division, au lieu de ramener la concorde et la paix parmi les bourgeois [1]).

Dans les villes seigneuriales, jusqu'alors réfractaires à ses arrêtés, la Commission suivit la même ligne de conduite. Ainsi à Belfort, le Magistrat, après s'être pourvu en Conseil d'Etat contre l'arrêté de la Commission qui ordonnait l'érection d'une municipalité en cette ville, avait conservé, on s'en souvient, au vu et au su de l'administration, l'entier exercice de ses attributions, bien que des élections eussent eu lieu le 10 mai 1788. La Commission elle-même lui envoyait régulièrement ses arrêtés pour en faire la publication, les mandats d'imposition, les requêtes des particuliers pour avis, etc., et c'était en présence du Magistrat et non de la municipalité que les milices et l'armée avaient prêté le serment requis par le décret du 10 août. La tranquillité régnait dans la ville, malgré les troubles du dehors, lorsque, en septembre 1789, les procureurs syndics provinciaux sollicitèrent de l'Intendant une ordonnance portant injonction au Magistrat d'extrader à la municipalité les titres et les papiers concernant l'administration des revenus patrimoniaux. A Belfort, comme partout, on se plaignait beaucoup du Magistrat, de sa mauvaise administration, des charges exorbitantes qu'il imposait aux habitants, etc., mais du moins jusqu'alors il n'y avait eu dans cette ville ni trouble, ni excès, ni désordre

1) Nous n'avons trouvé aucun document relatif à l'érection d'une municipalité à Huningue. Cependant il est certain que cette petite ville ne fit pas exception, et bien que nous ne sachions pas la date précise à laquelle elle fut soumise au nouveau régime, nous pouvons présumer que ce fut à l'époque à laquelle nous sommes parvenus.

Digitized by Google

d'aucune sorte, parce qu'il n'y avait pas deux autorités rivales dont l'une cherchait à supplanter l'autre. Le Magistrat, qui ne connaissait pas l'arrêt du 3 juin et se prétendait toujours véritable municipalité existante, aux termes de l'article 1er du règlement de 1787, se porta évidemment opposant à cette ordonnance et fit remarquer à l'Intendant que la mise en activité d'une municipalité illégalement élue créerait à Belfort, comme partout, un véritable dualisme et serait inévitablement une cause de désordre et une source de division. La Commission, sans tenir compte des tristes expériences qu'elle avait faites, consulta la municipalité elle-même, c'est-à-dire la principale intéressée, le Comité permanent [1]) et le Bureau de Belfort. Tous trois, en parfaite communauté de sentiments, furent évidemment d'avis que l'ordre public ne courrait aucun risque; le Bureau assurait même qu'il était « *urgent* » de mettre la municipalité en activité [2]). Aussi, par arrêté du 26 novembre 1789, elle décida que l'ordonnance du 12 septembre devait être exécutée suivant sa forme et teneur, après avoir, le 12 novembre, prié l'Intendant de débouter le Magistrat de son opposition. Les registres du Magistrat n'existent plus et ceux du district de Belfort, beaucoup trop laconiques, ne nous permettent pas d'affirmer positivement que l'arrêté de la Commission fut le commencement du désordre à Belfort; mais il est plus que probable que cette municipalité ne copia que trop fidèlement ses voisines, qu'elle usa des mêmes procédés, ren-

1) Le Comité permanent n'avait aucun caractère officiel; il était composé d'un certain nombre de membres élus par les bourgeois et avait pour but de seconder, d'assister la municipalité, surtout dans les affaires qui regardaient la police. Faut-il dire de lui ce que le syndic Chauffour nous apprend des « Amis de la Constitution » ? Ces comités, dit-il, créés dans chaque ville du royaume à l'image du comité de recherche de l'Assemblée, étaient « dans la réalité des espions de l'inquisition ».

2) Parce que le Magistrat, disait-il, serait à la fois juge et partie dans toutes les poursuites que les décrets chargent les municipalités d'intenter, et dans la faculté qu'ils leur accordent de nommer des adjoints pour l'instruction des procès criminels !

Digitized by Google

contra les mêmes résistances et provoqua la même agitation.

Il en fut certainement ainsi à Ammerschwihr. Le 4 avril 1788, lorsque les commissaires du district, MM. de Berckheim et Metzger, s'étaient présentés dans cette petite ville seigneuriale pour y faire élire une municipalité, le Magistrat leur avait exhibé six diplômes impériaux, dont l'un de 1388 et l'autre de 1432, assimilaient expressément Ammerschwihr aux villes impériales, et, sans lui en conférer le titre, lui en assuraient tous les privilèges. Ces diplômes avaient été confirmés par l'arrêt du Conseil souverain de 1781, qui attribuait au Magistrat la juridiction en matière criminelle, et par une ordonnance de l'Intendant en date du 6 mai 1783. Grâce à ces titres, Ammerschwihr fut alors traité comme les villes impériales, et l'Administration considéra le Magistrat comme une municipalité existante que les règlements entendaient respecter. Cette décision ne satisfit pas tout le monde. Le 11 juin 1788, quelques bourgeois mécontents adressèrent une requête au Bureau: le Magistrat, disaient-ils, met le plus grand retard dans la reddition de ses comptes; il entoure son administration de profonds mystères et en écarte systématiquement la bourgeoisie : de là un mécontentement que l'érection d'une municipalité pourra seule calmer [1]). Le Bureau cependant reconnut que le règlement du 12 juillet 1787 ne paraissait pas pouvoir être appliqué; aussi pria-t-il la Commission d'obtenir une décision particulière du Gouvernement qui accordât à la bourgeoisie une plus large part aux affaires. Le 13 novembre, nouvelles plaintes des chefs de tribus et des notables d'Ammerschwihr que le Bureau appuya comme la première fois. Mais la Commission ne répondit pas, soit qu'elle se crut encore les mains liées, soit plutôt qu'elle sentit son

1) Les difficultés entre le Magistrat et la bourgeoisie dataient de plusieurs années, à Ammerschwihr, comme dans la plupart des villes d'Alsace.

Digitized by Google

impuissance à la suite de la résistance que toutes les villes opposaient à ses arrêtés. Aussi le 13 août 1789, au plus fort de l'insurrection, la bourgeoisie d'Ammerschwihr crut le moment venu de faire elle-même acte d'autorité, en quelque sorte un petit coup d'état. Elle se ruinit donc spontanément, et après que le bourgmestre-régent Schielé, au nom du Magistrat, eut refusé d'assister à l'assemblée, elle nomma vingt-quatre députés qu'elle chargea de préparer l'élection d'une municipalité. Le 18, qui était le jour fixé pour l'élection, le Magistrat assembla la bourgeoisie au son de la cloche et demanda que ses membres fussent déclarés éligibles, et que l'un ou l'autre pût poser sa candidature au syndicat 1). Sur le refus de la majorité il se retira. Alors les bourgeois élurent syndic, par 227 voix contre 33, le sieur Hamberger, avocat au Conseil souverain, puis donnèrent pouvoir aux vingt-quatre députés de désigner eux-mêmes les neuf membres qui devaient composer la municipalité parmi un comité de douze membres qu'ils avaient précédemment élus 2). Le procès-verbal fut dressé par le notaire royal en résidence à Ammerschwihr, assisté de six assesseurs spécialement désignés comme témoins. Remarquons que le greffier, nommé Giroud (de Brosse), était beau-frère du syndic. La Commission, par arrêté du 25 août, confirma provisoirement la municipalité élue le 18, et en attendant que le Roi approuvait sa formation, elle lui recommanda de se conformer aux Instructions et aux Règlements comme le plus sûr moyen de rétablir l'ordre et de conserver la tranquillité. Aux yeux du Magistrat, cette confirmation n'avait évidemment aucune valeur, et la Commission avait d'autant moins le droit de la donner que la municipalité était illégale au premier chef. Quel-

1) Le Magistrat avait écrit au Bureau pour qu'il envoyât des commissaires chargés de présider les élections; mais le Bureau lui répondit, le 17 août, qu'il ne pouvait rien faire sans les ordres de la Commission.

2) Toutefois, aux termes du procès-verbal, la municipalité n'était l ue que par provision. Ammerschwihr comptait 380 feux.

Digitized by Google

que justifiées que l'on se figure les plaintes des bourgeois, il n'est pas moins vrai que la manière dont ils avaient procédé, était absolument arbitraire, lors même qu'Ammerschwihr eut été dans le cas de recevoir une municipalité. Encore s'ils avaient trouvé un remède à leurs maux imaginaires ou réels, on pourrait les excuser et même excuser la Commission jusqu'à un certain point. Mais le remède fut pire que le mal, car l'opposition contre le Magistrat trouvait un chef, un organe, et là-bas, comme partout ailleurs, elle eut bientôt franchi les limites de la modération. Aussi, dès le mois d'octobre, la nouvelle municipalité voulut faire des coupes de bois à sa guise dans les forêts de la ville, et, en novembre, elle entendit supprimer les compétences du Magistrat, bien que certainement elle n'en eut pas le droit. Ce fut dès lors une lutte ardente et passionnée [1]), lutte qui fut la cause de bien des désordres et de bien des excès et qui se continua et s'aggrava, en se transformant, durant toute la Révolution.

Ainsi la Commission condamnait l'insurrection dans ses proclamations officielles, mais lui donnait en quelque sorte des encouragements indirects, en soutenant les municipalités, et surtout en dotant à ce moment de cette nouvelle institution toutes les villes qui jusqu'alors en étaient dépourvues. Ce fut évidemment une des raisons pour lesquelles le général de Vietinghoff et les Bureaux, malgré leurs efforts, ne réussirent qu'à ramener le calme en apparence.

1) Le 4 décembre, le Bureau dut envoyer un commissaire pour faire cesser la guerre que les exigences de la municipalité avaient allumée, dit-il, entre elle et le Magistrat, parce qu'elle « n'en use pas avec les égards convenables avec le Magistrat ».

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

Pacification du val de Saint-Amarin. — Défaut de sûreté et de sécurité. — Arrêt du 23 septembre. — Les juifs. — Arrêté du 28 août. — Les impositions ne sont pas payées. — Dégradations des forêts. — L'Ordre teutonique. — L'abbaye de Marbach à Colmar. — Le chapitre de Lautenbach veut se retirer soit à Colmar, soit à Sélestat.

Toutefois le Général, si l'on en croit son panégyriste, remporta un véritable triomphe dans la vallée de Saint-Amarin, un des foyers de l'insurrection.

Dans le commencement d'août, il avait reçu l'ordre « de faire enlever par la maréchaussée, soutenue du militaire, quelques instigateurs de la vallée de Saint-Amarin ; cette opération, très aisée à calculer dans un cabinet, avait plus de difficultés qu'on ne pourrait le croire ; le Général prévit tout » ; ses ordres furent si bien exécutés par le commandant du détachement « que les coupables dénoncés furent enlevés sans violence au milieu d'un peuple armé et sans la moindre résistance ». Il semble que cet acte d'énergie frappa les insurgés et contribua efficacement à les faire rentrer en eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, lorsque les habitants de la vallée apprirent que le Général devait se rendre à Huningue, ils prièrent le bailli de Guebwiller, Reichstetter, de l'assurer en leur nom que sa seule présence au milieu d'eux suffirait au rétablissement de la paix. Aussi, le jeudi 20 août, après avoir encouragé et consolé les nombreux fugitifs de la vallée qui se trouvaient à Thann, il se rendit, l'après-midi, à Saint-Amarin, sans escorte, accompagné seulement de son aide de camp, M. de la Rochelambert, du bailli de Guebwiller Reichstetter, du commandant de la milice bourgeoise de Thann, de Schwilgué, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, et de quelques notables de Thann, malgré les instances les plus vives et le danger de s'exposer tout seul au milieu d'un peuple armé, dont les dispositions douteuses inspiraient encore de sérieuses inquiétudes.

Digitized by Google

« Il trouva le curé de l'endroit avec plusieurs autres et vicaires de la vallée, accompagnés de tous les habitants, environ au nombre de mille, venant au devant de lui. Il mit pied à terre et rentra dans Saint-Amarin avec eux ; les fugitifs s'y étaient rendus aussi. Il s'arrêta dans la rue, et, sur une petite place qui pouvait contenir tout ce monde, il les harangua. Enfin il eut le plaisir le plus doux à son cœur de voir ces malheureux qui s'étaient laissés emporter à la fureur, répandre des larmes, jeter armes et bâtons et se prosterner devant lui et sur son passage... J'aurais presque oublié de vous dire qu'après qu'il avait parlé au peuple pour l'engager à payer au Roi, à la noblesse et au clergé ce qui leur revenait de droit, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût prononcé, il se retourna du côté des curés et vicaires et leur prêcha une si bonne et excellente morale qu'un d'eux, dont je ne me rappelle plus le nom, prit le général par la main, et, ayant la larme à l'œil, lui assura que si tous les habitants, et même ses chers confrères, avaient été pénétrés de pareils sentiments, la paix aurait régné dans toute la vallée de Saint-Amarin ».

Nous ne contestons pas la parfaite sincérité du comte de la Rochelambert. Mais une lettre du bailli du département d'Ollwiller, Bach, au Bureau, ou à la Commission intermédiaire, en date du 20 avril 1790, semble bien insinuer que le succès du Général fut tout à fait momentané et de bien courte durée, car, d'après le bailli, le détachement de Cernay ne resta *plusieurs mois* dans cette ville, que parce que la vallée de Saint-Amarin « *menaçait à tout instant de revenir à la charge!* » 1) En tout cas, il est certain que jusqu'au

1) La Commission avait mis à la charge des communautés les frais des troupes employées à la repression de l'insurrection. Or, en mars 1790, les maires du bailliage d'Ollwiller déclaraient que « la crainte de supporter des frais considérables, *est peut-être, aujourd'hui encore, le seul frein* de retenir dans le devoir les communautés qui voudraient s'en écarter ».

Digitized by Google

31 août, le malheureux garde général de Saint-Amarin, Breymann, ne trouva aucun ouvrier qui voulut, non pas rebâtir, mais simplement recouvrir sa maison à moitié démolie, on le sait, « dans la crainte de s'exposer à *la fureur des habitants*, ce qui occasionna la ruine totale des murs encore existants » [1]).

Quoi qu'il en soit, à part cette exception, si toutefois exception il y eut, tout se trouvaît encore en fermentation. On sentait bien que l'insurrection était contenue, comprimée, mais nullement étouffée. Un nombre si considérable de gens sans aveu, de pillards, de maraudeurs infestait toujours la province, que le Bureau de Colmar, dans un document de 1790, put qualifier l'insurrection de 1789, d'insurrection « *des vagabonds* ». Mais comme il était difficile de tenter quelque coup de main dans les communautés à cause de la présence des soldats, on se divisait en petites bandes, car les grands attroupements étaient impossibles; on attaquait les maisons, même les hameaux isolés, et il n'y avait plus aucune sécurité sur les chemins et les routes. Les habitants du bailliage de Heiteren, écrivait l'huissier Court à la chancellerie, ne sont pas seuls à craindre, « mais *plus qu'eux encore*, les brigands qui se sont attroupés et roulent les chaussées pour exécuter des mauvais coups, surtout nuitamment ». « Il n'y a plus à craindre que les brigands de Lorraine, disait le brigadier de la maréchaussée Boob au conseiller Radius; ils ont volé vendredi dernier un censier et maltraité sa femme; ils étaient seize hommes bien armés; samedi j'ai fait une traque avec plus de 400 hommes et n'ai rien découvert. Je prendrai des mesures pour les chasser et arrêter les mutins des communautés qui pourraient

1) Le 23 février 1791, le directoire du district d'Altkirch, sur les réquisitions du procureur de la commune de Saint-Amarin, estima qu'il y avait lieu d'envoyer un détachement de 30 hommes dans la vallée, pour mettre un terme à la dévastation des forêts, veiller à la sûreté des personnes et empêcher « le renouvellement des scènes fâcheuses dont les citoyens de cette vallée ont présenté le tableau scandaleux ».

Digitized by Google

avoir la velléité de se joindre à eux (10 août)». Depuis que l'Assemblée nationale avait aboli le droit de chasse exclusif, tout le monde pouvait être armé, et, sous prétexte de tuer ou de détruire le gibier sur son propre fonds, droit reconnu à chacun par les décrets, il se commettait journellement des violences, même des meurtres; on ravageait la campagne, on n'épargnait pas la récolte, surtout dans le vignoble, où l'on anéantissait sans scrupule «le peu d'espérance des cultivateurs»[1]). Le danger que courraient ainsi les récoltes était si sérieux qu'il éveilla la sollicitude du Procureur général. Celui-ci dénonça, le 25 septembre, au Conseil souverain les excès qui se commettaient partout sous prétexte de chasse et représentait que «pour parvenir à l'impunité de pareils désordres, on se porte à employer des menaces contre les gardes-chasse assermentés et à les empêcher de faire leur rapport des délits qu'ils pourraient découvrir dans leurs tournées»; que cependant les gardes-chasse ne devenaient pas inutiles, mais avaient été expressément maintenus par le décret du 10 août; car ils devaient désormais veiller à ce que la chasse fut exercée de la manière et dans les temps permis, etc.[2]). La Cour, sur ce réquisitoire, enjoignit aux gardes-chasse de continuer leurs tournées et de veiller spécialement à la conservation des fruits de la terre,

1) «Nombre d'habitants de cette province, abusant de la faculté accordée à un chacun de détruire le gibier sur ses propres fonds, commettent, sous prétexte de la chasse, toute sorte de dégâts et de violences dans les campagnes, au point qu'il en est résulté des meurtres et des dégradations qui détruisent, dans le vignoble surtout, le peu d'espérance des cultivateurs». (Arrêt du 25 septembre 1789).

2) La chasse fut pendant longtemps encore une cause de désordre. Le 18 novembre 1790 le Conseil général du département prit l'arrêté suivant : Considérant «qu'il est notoire que bien des gens se livrent à la chasse par fainéantise et abandonnent ou négligent des travaux utiles; que d'autres plus criminels, de ceux-là surtout qui n'ont rien ou peu de chose à perdre, ne vont à la chasse que pour piller les forêts et quelquefois les passagers...; que, sans contrevenir aux décrets..., remédiant au contraire au plus fort des abus, et notamment à la liberté des courses vagabondes dans les forêts...», le Conseil décrète que les chasses et pêches communales seront louées par adjudication pour trois ans.

Digitized by Google

leur ordonna de déposer les rapports aux greffes ou notariats dans les vingt-quatre heures, défendit de les troubler dans l'exercice de leurs fonctions à peine d'être poursuivi à l'extraordinaire, et ordonna aux magistrats, juges, baillis, prévôts, syndics et communautés, d'observer et de faire observer cet arrêt sous leur propre responsabilité.

Les juifs eux-mêmes étaient devenus dangereux pour la tranquillité publique. Chassés de leurs domiciles, ils erraient de tous côtés, mendiant leur pain, lorsqu'ils n'avaient pas trouvé refuge et asile dans quelque localité; et l'on sait de quoi sont capables les mendiants dans la nécessité [1]). L'administration leur avait bien ordonné de rentrer dans leurs foyers, mais les communautés ne voulaient plus les recevoir. Le 14 août, le Bureau de Colmar fut obligé de sommer la municipalité de Wintzenheim de ne pas s'opposer au retour des juifs aux termes de l'injonction expresse qu'elle en avait reçue, et la déclara responsable d'avoir désobéi aux arrêtés de la Commission. Dans le Sundgau où le nombre des juifs était considérable, le maréchal de Castéja dut faire imprimer des circulaires avec le nom de la communauté en blanc, dans lesquelles il rappelait que les juifs, comme les autres citoyens, étaient sous la protection du Roi, que toute assistance leur était due pour assurer la sécurité de leurs personnes et de leurs biens; en conséquence il enjoignait aux prévôts, syndics et municipalités de recevoir tous les juifs qui habitaient la communauté avant l'insurrection et de leur prêter secours en cas de besoin, le tout sous leur propre responsabilité. Le 20 août les syndics généraux de la nation juive présentèrent une requête au comte de Rochambeau, requête par laquelle ils demandaient qu'on

1) Le 20 août le Bureau de Colmar proposait à la Commission le maintien des différents détachements de troupes qui se trouvaient dans la province; « ce cordon éloignerait les *juifs mendiants*, gens sans aveu et les bandits qui ne manqueront d'infester le pays ».

Digitized by Google

fît rentrer les juifs réfugiés à Bâle et à Mulhouse, et pour ce qu'on déclarât les communautés solidairement responsables de tout délit et de tout crime qui seraient commis contre les juifs. Comme il n'appartenait ni au commandant ni à la Commission de décréter une pareille mesure, la Commission se contenta de rendre, le 28 août, l'arrêté suivant, qu'elle fit afficher dans toutes les communautés : La Commission a appris avec douleur les violences dont les juifs ont été victimes. On frémit de voir des chrétiens agir « avec autant de barbarie » contre des hommes qui ont droit à la protection des lois. Le mal est fait; « des familles entières, vieillards, femmes, enfants, sont dispersés; ils errent sans domicile et sans ressource ». La Commission se persuade « qu'il n'y a que les gens sans aveu qui se soient livrés à ces excès ». Aussi elle ordonne aux municipalités de veiller à ce que les juifs, restés ou rentrés, ne soient plus inquiétés, de dénoncer à la justice ceux qui chercheraient à leur nuire, et de prêter main forte aux opprimés. Elle déclare qu'en cas de nouveaux excès, les communautés où ils se produiraient seraient traîtées comme séditieuses et tenues de réparer tous les dommages.

Toutes ces mesures ne calmèrent point la colère populaire contre les juifs et ne garantirent pas ces derniers contre les aggressions violentes dont ils étaient souvent les victimes, surtout quand ils s'avanturaient isolément sur les chemins et les grand'routes. Un moment même on craignit le renouvellement des désordres que l'on avait si péniblement pu réprimer [1]). Aussi, le 10 septembre, le Bureau de Colmar intervint en faveur des juifs à Wintzenheim, où l'on cherchait à soulever de nouveau la population contre eux.

Au milieu de cette « anarchie », selon l'expression du Bureau de Colmar, le recouvrement des impositions

1) Le général de Flachslanden écrivit à M. Chauffour depuis Paris, le 21 septembre 1789 : « J'ai bien peur, et ce n'est pas sans quelques raisons, qu'on ne renouvelle les insurrections dans notre malheureuse province; je crois être sûr qu'on y travaille ».

Digitized by Google

royales était à peu près impossible. Le bailli Reiset se plaignit amèrement de la situation alarmante des départements qui lui étaient confiés, et le Bureau de Colmar, en en prévenant la Commission, ajoutait : « C'est à peu près la même chose partout ». Cependant il ne ménageait pas les menaces au besoin, dans l'espoir de hâter quelque peu la rentrée des impositions en retard. Ainsi, le 15 septembre, il écrivait à Guebwiller : « Ne pas payer les impositions royales, est le fait de gens révoltés ; on a dénoncé au Bureau les auteurs de propos séditieux tendant à en empêcher le recouvrement ; ils seront poursuivis avec la plus grande rigueur, et désormais la municipalité sera elle-même responsable de tout retard ». Nous ne savons pas si le Bureau put tenir parole ; mais il y a tout lieu de croire que ses menaces demeurèrent lettre morte [1]).

On peut s'imaginer quel devait être alors l'état des forêts ! Lorsque les gardes, chargés de veiller à leur conservation, n'étaient pas de connivence avec les émeutiers, ils ne pouvaient que fermer les yeux et laisser faire ; car dans l'impossibilité de s'opposer par la force aux entreprises des délinquants, ils eussent payé de leur vie la simple menace de verbaliser et ne pouvaient pas compter sur l'appui et le secours de l'autorité supérieure, qui était absolument incapable de les soutenir ; ce qui s'était passé à Thann et dans la vallée de Saint-Amarin leur avait servi de leçon. Aussi les forêts étaient à peu près livrées sans défense aux incursions des paysans. Dans les trois districts, on se plaignit des dévastations dont elles étaient journellement l'objet, et les bureaux s'efforçaient d'y remédier selon leur pouvoir, mais bien inutilement. Le district de Colmar, dans lequel se trouvait les plus belles forêts, avait plus particulièrement à souffrir. Ainsi les forêts de

1) On ne payait pas plus les droits seigneuriaux. Le 3 novembre la municipalité de Sainte-Marie fit publier à son de caisse qu'on n'avait plus à les acquitter.

Digitized by Google

Rouffach, Wettolsheim, Pfaffenheim, toute la vallée de Munster, Ammerschwihr, Lautenbach, Ribeauvillé, Bergheim, Sainte-Marie, etc., étaient littéralement saccagées; les forêts seigneuriales du prince de Würtemberg étaient ravagées « avec fureur » ; et il se commettait des dégradations « *énormes* » dans le val d'Orbey. Le Bureau faisait de son mieux pour réprimer ces désordres. Ainsi, le 3 août, il permit le port d'armes aux sept gardes forestiers de Wasserbourg « jusqu'à nouvel ordre en ces temps difficiles ». Le 19 novembre, il écrivit à M. de Montbello, commandant de Sélestat, que la municipalité d'Orbey était impuissante à empêcher les dégradations des forêts du Val, signalées depuis le 4 août; il priait le commandant d'ordonner au détachement de Lapoutroie de diriger ses patrouilles jusque dans ces forêts, situées tout au plus à une lieue du village; et, si ce moyen était inefficace, il se proposait de demander au commandant supérieur l'établissement d'un poste de dix hommes à Orbey même [1]). Mais des mesures de ce genre étaient exceptionnelles et ne pouvaient être prises partout; et trop souvent le Bureau, sentant son impuissance, dut renoncer à réprimer les délits qu'on lui dénonçait. Ainsi il avoua qu'il ne pouvait rien contre les nombreux vols de bois commis journellement à Bennwihr [2]).

C'est dans des circonstances aussi critiques que le baron de Stirtzel, commandeur de l'Ordre teutonique, fit mettre en sûreté de l'autre côté du Rhin les valeurs, l'argenterie, les documents les plus importants, surtout les titres de propriété de l'Ordre en Alsace [3]). C'est

1) Les dégâts commis dans les seules forêts seigneuriales du comté de Ribeauvillé furent estimés, le 23 janvier 1791, à 15.492 liv. 18 s. Dans le bailliage de Ferrette les dégradations furent telles qu'on s'en ressentait encore en 1839, d'après un Mémoire de la ville de Ferrette au sous-préfet.

2) Nous n'insistons pas, parce qu'on trouve de plus amples détails sur ce sujet dans *L'Alsace au* XVIII*e siècle*, IV, chap. 2e. Il en était de même des pâturages seigneuriaux.

3) Les 18 et 26 août, le baron ordonna au receveur de l'Ordre à Rouffach de faire transporter dans le plus grand secret à Fribourg en

Digitized by Google

alors aussi que les religieux de Marbach, dont l'abbaye était tout à fait isolée, durent chercher un refuge à Colmar. Leurs forêts et leurs propriétés étaient ravagées et les murs de leur abbaye ne les défendaient pas contre les émeutiers [1]). Aussi leurs biens et même leur vie était en danger, ils se rendirent à l'invitation des chefs et représentants de la bourgeoisie de Colmar, et vinrent occuper leur hôtel en cette ville, en attendant que l'on pût faire prononcer par l'autorité compétente leur sécularisation et leur union au chapitre Saint-Martin [2]).

Le chapitre de Lautenbach, qui avait toujours tout à craindre de l'animosité des gens de la vallée, prit une résolution analogue pour les mêmes raisons. Le 14 septembre, sur l'invitation du prévôt Antoine Gérard, conseiller-clerc au Conseil souverain, tous les chanoines et bénéficiers du chapitre se réunirent à Isenheim [3]).

Brisgau les objets précieux de la Commanderie. (Après le départ de Rouffach du général de Vietinghoff, on craignit de voir se reproduire dans cette ville les excès qui avaient désolé Guebwiller). Il est probable que pareil ordre fut donné aux autres maisons d'Alsace.

1) C'était des menaces « qu'on renouvelle sans cesse et qu'on cherche à exécuter, même en forçant l'abbaye à souscrire à bien des objets qu'on demandait d'elle à force ouverte, si les malintentionnés n'en avaient pas été empêchés par l'arrivée d'un prompt secours fourni par la ville de Colmar ». — « Dangers multipliés que l'abbaye de Marbach a encourus, au point qu'à plusieurs reprises elle est venue, même au milieu de la nuit, solliciter des secours des habitants de Colmar ». (*Acte* des représentants de Colmar, 16 septembre 1789; *Réflexions sommaires* sur la réunion de l'abbaye de Marbach au chapitre Saint-Martin).

2) Pour plus de détails, voir : *Le dernier abbé de Marbach*, et *L'Abbaye de Marbach et le Nécrologe de 1241*.

3) Etaient présents : Pierre Félix Antoine Gérard, prévôt; Prosper de Bergeret, custos; Jean Meistertzheim, curé de Lautenbach; Maurice Gabert, écolâtre; Jean Michel Schoff, Joseph du Rost de Boisvert, George Philippe Bouat, tous chanoines, le dernier cependant non capitulaire; François Ignace Baccara, Antoine Knöpffler, chapelains. Le doyen Gœtzmann, le chanoine Meffert et le chapelain Ingold ne répondirent pas à la convocation qu'ils avaient reçue. M. Véron-Reville prétend que les troubles de la vallée forcèrent tous les chanoines à se réfugier à Colmar; c'est une erreur. Trois chanoines seulement, l'écolâtre Gabert certainement, et très probablement MM. de Bergeret et de Boisvert, cherchèrent un refuge dans cette ville, les autres demeurèrent à Lautenbach; le choix d'Isenheim, situé à mi-chemin entre Colmar et Lautenbach, ferait à lui seul supposer que la plupart n'avait pas encore quitté alors le lieu de leur résidence.

Digitized by Google

Le prévôt représenta tout le danger qu'il y avait pour le chapitre de rester à Lautenbach; il y allait de sa conservation comme corps ecclésiastique, autant que de la sécurité de ses membres. Il mit donc en délibération la question de savoir s'il y avait lieu ou non d'opérer sans retard une translation qui paraissait urgente et nécessaire. L'affirmative fut adoptée; toutefois les deux chapelains déclarèrent que les raisons qui avaient fait impression sur l'assemblée, n'étaient pas déterminantes pour eux et qu'ils réservaient leur opinion. Alors le prévôt proposa trois partis : se réunir au chapitre Saint-Martin de Colmar, se réfugier à Sélestat, ou enfin chercher un asile à Brisach. Tous les capitulaires furent d'avis de se rendre à Brisach, sauf à se décider pour Sélestat en cas de difficulté de la part des évêques diocésains [1]), de la bourgeoisie ou du chapitre Saint-Martin. Le chanoine Bouat, qui n'était pas capitulaire, consentait à la translation à Colmar, mais ne voulait pas entendre parler de Sélestat. Les chapelains demandèrent un délai pour faire connaître leur avis. En conséquence de cette délibération, les capitulaires, qui avaient éprouvé « des violences qui ont menacé leurs jours et les ont forcé de souscrire à des capitulations honteuses », violences dont ils redoutaient à tout moment le retour, décidèrent que s'ils étaient obligés par les circonstances à opérer leur translation avant qu'elle ne fût autorisée par les supérieurs civil et ecclésiastique, ils rempliraient après coup les formalités nécessaires en vue de ladite réunion et translation, et donnèrent dès à présent au prévôt pouvoir de négocier avec la bourgeoisie et le chapitre de Colmar, ou avec la bourgeoisie de Sélestat leur admission dans l'une de ces deux villes, ainsi qu'il avait été résolu. Nous ignorons si le prévôt s'acquitta du mandat qu'il avait reçu; mais les nouvelles lois religieuses, dont l'Assemblée nationale allait sous

1) Lautenbach était sous la juridiction de l'évêque de Strasbourg, bien qu'enclavé dans le diocèse de Bâle.

Digitized by Google

peu doter la France, furent certainement un obstacle à ses démarches, ou rendirent complètement inutiles toutes celles qu'il avait déjà faites.

D'ailleurs d'autres préoccupations très graves commençaient à se faire jour dans le pays et menaçaient de réculer bien loin encore le rétablissement de la paix. D'un côté on parlait beaucoup de disette; la récolte avait manqué; les troubles n'avaient pas été un encouragement à la culture, les blés et la vigne avaient beaucoup souffert des intempéries de la saison : de là de sérieuses inquiétudes. D'un autre côté, les nouvelles lois organiques, soit civiles, soit religieuses, lorsqu'elles furent exécutées, achevèrent de bouleverser une province que la guerre civile avait déjà si fortement troublée.

CH. HOFFMANN.

Digitized by Google

ENCORE GRANDIDIER POÈTE

Grâce à une bienveillante communication de Mgr. Marbach, nous avons la bonne fortune de pouvoir publier de nouveau plusieurs petites pièces de vers inédites de Grandidier [1]).

Comme Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Paphos veut bien nous l'écrire, cette publication n'ajoutera pas grand'chose à la gloire de l'illustre historien de l'Eglise de Strasbourg. Mais, je l'ai dit autre part [2]), elle a incontestablement son intérêt. Nous donnons ces pièces dans leur ordre chronologique.

Enigme.

Pour remplir un certain vide
Précaution m'a posté
Près d'un réduit où réside
L'agent de la volupté.
Sans moi, dans ce réduit où certain dieu préside,
L'ennemi subtil entrerait.
L'ami du cœur en sortirait,
Si je n'en gardais bien la porte.
Mais, hélas! un brutal, pourtant industrieux,
Joignant l'effort à l'art me chasse avec main-forte
De ce poste délicieux.

1) Mgr. Marbach, on se le rappelle, avait déjà communiqué à la *Revue catholique d'Alsace* (1891) deux pièces de vers de Grandidier. — Toutes ces pièces sont publiées d'après les autographes.

2) *Grandidier poète*, page 16.

Digitized by Google

Son fer me fait une blessure;
Je cède; il faut enfin contenter son désir.
Alors un bruit d'un bon augure,
S'il est suivi d'un doux murmure,
Au fripon, qui me force, annonce du plaisir.

1772 [1]).

Portrait d'un moine.

Parodie de l'homme de Rousseau.

Qu'un moine est bien pendant sa vie
Un parfait miroir de douleur.
Au cloître il rencontre l'envie,
Et dans chaque frère un censeur.

Fait-il dans sa jeunesse
Quelque chose mal à propos,
Jusque dans l'extrême vieillesse
On lui reproche mot pour mot.

Il ne peut démasquer le erime,
Ni du cloître être le censeur.
Il est tenu, c'est la maxime,
A bien parler de son prieur.

Dans un couvent le maître impose.
Il faut toujours baisser le ton:
Eussiez-vous seize ans avec quatorze,
Le prieur a toujours raison.

Il faut être uniforme et nôtre,
Sans cela tout serait perdu.
S'il a du bon sens plus qu'un autre,
Pour le coup le moine est tondu.

Unis par la même promesse,
Désunis de cœurs, d'intérêts,
On vit ensemble, sans tendresse,
Et l'on se quitte sans regrets.

1) J'ai trouvé le mot de l'énigme, a-t-on ajouté au rayon sur l'autographe; c'est *Bouchon d'une bouteille.* Grandidier l'avait indiqué en caractères cryptographiques.

Digitized by Google

En accomplissant ce système,
Un moine certes a fait grand bien,
Quand on n'est propre qu'à soi-même,
Ici-bas l'on n'est propre à rien.

1772.

Epigramme.

A votre cœur, Iris, il ne faut plus prétendre :
C'en est donc fait, perfide : un autre est votre amant.
Ah ! vous me rejetez bien précipitamment !
J'aurais plus hésité, croyez-moi, pour le prendre.

1778.

Autre épigramme.

On prétend qu'en tous lieux Baudeton me décrie.
Bien loin de m'offusquer de tes mauvais propos,
Baudeton, je te remercie.
Car, mon ami, la censure des sots
Vaut la meilleure apologie.

1778.

Fable allégorique.

L'aigle, le serin et le chat-huant.

Dans un grand bois, fermé de fossés et de haies,
Régnait un aigle en souverain puissant.
Dans le creux d'un rocher ombragé de futaies
Etait son trône : un serin fort savant,
En affaires surtout, avait sa confiance.
De ce monarque il soutenait les droits,
Faisait la paix, donnait des lois.
En un mot, sa rare science
Le faisait estimer de tous les aigles rois.
Bon citoyen, éclairé, juste, affable,
Il gouvernait l'état et les cœurs.
Les animaux en briguaient les faveurs,
Surpris de voir un grand affable.

Digitized by Google

Sur le chemin du ténébreux palais,
Dans un buisson épineux, noir, épais,
Un chat-huant rendait la justice.
Il voilait avec artifice
De ses projets les dangereux ressorts.
Le matois avait les dehors
De la bonté : c'était là son adresse.
Toujours surtout avec bassesse
Il vantait du serin l'esprit et les talents.
La flatterie, hélas! amuse tous les grands.
Le serin, par reconnaissance,
De son ami voulut augmenter la puissance.
Un grand emploi vaquait, et l'aigle consulta
Le serin, qui lui proposa
D'y nommer le chat-huant... Il vanta ses services,
Et bientôt l'aigle l'accepta.
Malgré les dignités, on conserve ses vices,
Voilà le chat-huant en faveur.
Mais oubliant son bienfaiteur,
Et la reconnaissance et les lois de l'honneur,
Il prétend désormais gouverner sans partage.
Quels furent ses moyens? C'est ce qu'il faut cacher...
L'ambitieux est vil; en faut-il davantage?
Il réussit : on vit congédier
Le bon serin. Une terre étrangère
Fut sa retraite, et tous les serinaux
Furent contraints de gémir, de se taire.

Obligez aujourd'hui, tel est votre salaire,
Les grands emplois sont de pesants fardeaux,
Souvent très dangereux à l'humaine faiblesse.
Illustres favoris même du meilleur roi,
Craignez la main qui vous caresse :
On ne vous aime que pour soi.

1781.

Digitized by Google

SOLDATS ALSACIENS

X. **Le capitaine Richard** (1810-1875).

Le capitaine Richard doit sa notoriété surtout au rôle qu'il a joué dans un événement politique et dont il a été la victime. Il paraît du reste traditionnel dans sa famille d'être victime de son devoir.

Marie-Charles Richard est né à Soultz (Haute-Alsace), le 21 mars 1810, d'une famille qui a occupé une situation importante dans cette ville au début de la grande Révolution. Son grand-père Joseph Virgile, capitaine dans les grenadiers du Roi, ayant pris sa retraite, fut nommé lieutenant du Roi à Soultz vers 1769. Cette charge correspondait à celle de commandant de place dans les villes fortes déclassées, mais dont les fortifications subsistaient encore, comme c'était le cas à Soultz. Le lieutenant du roi commandait en même temps les milices bourgeoises. Virgile Richard avait épousé une demoiselle appartenant à une famille de Soultz qui a donné plusieurs personnes remarquables, surtout dans les ordres religieux. Marie Barbe Ebelin était fille d'un prévôt de Hirtzfelden; de son mariage avec Virgile Richard elle eut plusieurs enfants, dont l'aîné fut Jean-Baptiste Séraphin, né le 3 septembre 1770, père du capitaine.

Le lieutenant du Roi Richard usant du crédit dont il jouissait près de MM. de Waldner, fit nommer son

Digitized by Google

frère Vincent, ci-devant greffier de Meyenheim, à la charge de procureur fiscal de la seigneurie de Hartmanswiller qui appartenait aux Waldner. Vincent et Virgile firent tous deux partie de la première municipalité de Soultz, élue le 20 avril 1788. Puis Vincent fut le premier maire de Soultz, élu le 29 janvier 1790. Le lendemain éclata une émeute, un citoyen de la Garde nationale fut tué d'un coup de pistolet tiré du couloir de la maison du procureur fiscal postulant Chambé, où s'étaient réfugiés des contre-révolutionnaires. La foule se rua sur cette maison et y porta le pillage et l'incendie. Vincent Richard s'interposa en vain, il ne put que donner asile à la malheureuse femme de Chambé qui mit au monde un enfant cette même nuit dans le grenier du maire où on l'avait cachée. Vincent Richard paya cet acte d'humanité; il devint bientôt suspect et fut révoqué le 8 novembre suivant. Il s'effaça alors devant la Révolution, ainsi que son frère; peut-être ont-ils émigré, dans tous les cas on ne les retrouve plus dans l'histoire de Soultz. Le petit-fils de Virgile devait à son tour illustrer sa ville natale.

Jean-Baptiste Séraphin Richard avait épousé Françoise Monique Richer, fille de Nicolas Richer, inspecteur général du domaine royal en Alsace et de Marguerite Françoise Bouat, qui était elle-même d'une vieille famille patricienne de Soultz. Son père Antoine Bouat avait été en effet procureur fiscal à Soultz et receveur-greffier de la seigneurie de Jungholtz. Le général Bouat, mort à Suze en 1859, était de la même famille. C'est de cette union que naquit le capitaine Richard [1]).

On voit que le capitaine avait de qui tenir et que le sang de soldat qui coulait dans ses veines était de bonne souche. Simple engagé dans le 46e d'infanterie le 8 mars 1831, il était sergent-major deux ans après et tenait garnison à Strasbourg en cette qualité, lors-

1) Il était aussi parent du maréchal Lefebvre par son oncle Augustin Richer, qui avait épousé une nièce du maréchal.

Digitized by Google

qu'eut lieu l'équipée du prince Napoléon dans cette ville.

Le prince Louis Napoléon, prétendant à la succession de l'empereur Napoléon Ier, s'était ménagé des intelligences à Strasbourg avec le colonel Vaudrey du 4e régiment d'artillerie, le lieutenant Laity et d'autres officiers de la garnison. Avec l'entraînement irraisonné et le goût d'aventure qui devait caractériser tous les actes du futur Napoléon III, celui-ci crut le moment favorable pour renverser d'un coup de main le gouvernement de Louis Philippe et accaparer le pouvoir. Il s'introduisit à Strasbourg le 30 octobre 1836, comptant s'emparer de la place en renouvelant le débarquement de Fréjus, et de là marcher sur Paris. Mais le général Voirol qui commandait dans le Bas-Rhin, ne se laissa pas séduire. Au moment où le prince Napoléon sortait de la caserne de la Finckmatt à la tête des artilleurs pour se diriger vers la ville, il fut cerné et pris par l'infanterie de ligne. C'est le sergent-major Richard qui le reconnut sous l'uniforme dont il s'était déguisé et lui mit la main au collet. Richard reçut pour ce fait la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 22 novembre. Le 18 septembre 1839 il fut promu sous-lieutenant, le 21 juillet 1849 lieutenant, et capitaine le 19 décembre 1848. Cet avancement rapide devait le mener aux hauts grades, d'autant plus qu'il allait prendre part à toutes les campagnes de l'armée française. Il fit en effet les campagnes d'Orient et d'Italie. Blessé par un éclat d'obus devant Sébastopol et cité à l'ordre du jour de l'armée d'Orient pour sa belle conduite dans les combats du 1er au 3 mai 1855, il fut nommé sur le champ de bataille officier de la Légion d'honneur par le général Canrobert. Mais Louis Napoléon, devenu empereur, ne sut pas oublier les griefs du conspirateur; il ne voulut jamais ratifier cette décoration et s'opposa à l'avancement du capitaine Richard, malgré toutes les instances qui furent faites auprès de lui. Victime de la rancune du souverain, pour n'avoir fait que son devoir, Richard

Digitized by Google

prit sa retraite avec le seul grade de capitaine en 1863. Il était titulaire de la croix du Medjidié de Turquie, des médaille de Crimée, d'Italie et de la valeur militaire de Sardaigne.

Le capitaine Richard se retira à Colmar où il épousa sa cousine, Mlle Renaud. Lorsqu'éclata la guerre de 1870, il trouva de nouveau l'occasion de servir sa patrie. Après les premiers désastres on essaya d'organiser la Garde nationale de Colmar, mais cette organisation ne fut réellement terminée que le 7 septembre 1870; le capitaine Richard fut appelé au commandement de la 3e compagnie du 1er bataillon et nommé commandant de la place. On avait des fusils mais point de cartouches, et la plupart des soldats n'avaient même pas encore appris le chargement de leur arme, lorsque, le 13 septembre, l'ennemi fut signalé aux environs de Jebsheim. Un conseil se tint à la préfecture, le capitaine Richard y assistait. Il fut décidé qu'on organiserait une résistance pour sauver l'honneur tout en tâchant d'éviter des malheurs dans la ville même. On se bornerait à la défense du pont de l'Ill à Horbourg avec l'aide des francs-tireurs présents à Colmar et des gardes nationaux qui auraient quelque expérience militaire. Le lendemain matin on annonça les ennemis; dans la nuit on avait pris à Colmar les mesures nécessaires pour la défense. Les francs-tireurs comprenant deux compagnies avaient été placés de garde au pont de Horbourg, mais l'une des compagnies, celle de Lyon, commandant Teinturier, s'esquiva à 6 heures du matin. Il ne resta que la compagnie de Saint-Denis, à laquelle vinrent s'ajouter un certain nombre de gardes nationaux de Colmar. Le capitaine Richard en civil et la canne à la main dirigeait la défense. Les ennemis se présentèrent vers 8 heures du matin; la résistance fut la plus honorable, elle coûta la vie à plusieurs hommes, mais le canon des ennemis la brisa; passant par le pont de Sundhofen ils firent un mouvement enveloppant qui força les défenseurs à se retirer. Le rapport de l'adjudant-major Bartholdi constate que dans cette occasion le

Digitized by Google

qu'eut lieu l'équipée du prince Napoléon dans cette ville.

Le prince Louis Napoléon, prétendant à la succession de l'empereur Napoléon Ier, s'était ménagé des intelligences à Strasbourg avec le colonel Vaudrey du 4e régiment d'artillerie, le lieutenant Laity et d'autres officiers de la garnison. Avec l'entraînement irraisonné et le goût d'aventure qui devait caractériser tous les actes du futur Napoléon III, celui-ci crut le moment favorable pour renverser d'un coup de main le gouvernement de Louis Philippe et accaparer le pouvoir. Il s'introduisit à Strasbourg le 30 octobre 1836, comptant s'emparer de la place en renouvelant le débarquement de Fréjus, et de là marcher sur Paris. Mais le général Voirol qui commandait dans le Bas-Rhin, ne se laissa pas séduire. Au moment où le prince Napoléon sortait de la caserne de la Finckmatt à la tête des artilleurs pour se diriger vers la ville, il fut cerné et pris par l'infanterie de ligne. C'est le sergent-major Richard qui le reconnut sous l'uniforme dont il s'était déguisé et lui mit la main au collet. Richard reçut pour ce fait la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 22 novembre. Le 18 septembre 1839 il fut promu sous-lieutenant, le 21 juillet 1849 lieutenant, et capitaine le 19 décembre 1848. Cet avancement rapide devait le mener aux hauts grades, d'autant plus qu'il allait prendre part à toutes les campagnes de l'armée française. Il fit en effet les campagnes d'Orient et d'Italie. Blessé par un éclat d'obus devant Sébastopol et cité à l'ordre du jour de l'armée d'Orient pour sa belle conduite dans les combats du 1er au 3 mai 1855, il fut nommé sur le champ de bataille officier de la Légion d'honneur par le général Canrobert. Mais Louis Napoléon, devenu empereur, ne sut pas oublier les griefs du conspirateur; il ne voulut jamais ratifier cette décoration et s'opposa à l'avancement du capitaine Richard, malgré toutes les instances qui furent faites auprès de lui. Victime de la rancune du souverain, pour n'avoir fait que son devoir, Richard

Digitized by Google

prit sa retraite avec le seul grade de capitaine en 1863. Il était titulaire de la croix du Medjidié de Turquie, des médaille de Crimée, d'Italie et de la valeur militaire de Sardaigne.

Le capitaine Richard se retira à Colmar où il épousa sa cousine, Mlle Renaud. Lorsqu'éclata la guerre de 1870, il trouva de nouveau l'occasion de servir sa patrie. Après les premiers désastres on essaya d'organiser la Garde nationale de Colmar, mais cette organisation ne fut réellement terminée que le 7 septembre 1870; le capitaine Richard fut appelé au commandement de la 3e compagnie du 1er bataillon et nommé commandant de la place. On avait des fusils mais point de cartouches, et la plupart des soldats n'avaient même pas encore appris le chargement de leur arme, lorsque, le 13 septembre, l'ennemi fut signalé aux environs de Jebsheim. Un conseil se tint à la préfecture, le capitaine Richard y assistait. Il fut décidé qu'on organiserait une résistance pour sauver l'honneur tout en tâchant d'éviter des malheurs dans la ville même. On se bornerait à la défense du pont de l'Ill à Horbourg avec l'aide des francs-tireurs présents à Colmar et des gardes nationaux qui auraient quelque expérience militaire. Le lendemain matin on annonça les ennemis; dans la nuit on avait pris à Colmar les mesures nécessaires pour la défense. Les francs-tireurs comprenant deux compagnies avaient été placés de garde au pont de Horbourg, mais l'une des compagnies, celle de Lyon, commandant Teinturier, s'esquiva à 6 heures du matin. Il ne resta que la compagnie de Saint-Denis, à laquelle vinrent s'ajouter un certain nombre de gardes nationaux de Colmar. Le capitaine Richard en civil et la canne à la main dirigeait la défense. Les ennemis se présentèrent vers 8 heures du matin; la résistance fut la plus honorable, elle coûta la vie à plusieurs hommes, mais le canon des ennemis la brisa; passant par le pont de Sundhofen ils firent un mouvement enveloppant qui força les défenseurs à se retirer. Le rapport de l'adjudant-major Bartholdi constate que dans cette occasion le

Digitized by Google

capitaine Richard, indépendamment de son rôle de commandant de place, s'est multiplié et a rendu de grands services par ses conseils et son énergie. (*Journal d'un habitant de Colmar*, par Julien Sée, page 127).

Le capitaine Richard, réduit désormais à l'inaction, dut assister à l'envahissement du pays, puis à son annexion à l'Allemagne. En 1875, des démarches furent faites auprès du gouvernement de la République française pour le dédommager de l'injustice dont il avait été victime, mais le vieux militaire mourut le 26 octobre de la même année, avant que ces généreux efforts eussent abouti.

A. GASSER.

Digitized by Google

LES TRIBULATIONS D'UN SOLLICITEUR

OU

GŒTZMANN

D'APRÈS QUELQUES-UNES DE SES LETTRES INÉDITES [1]

I. *Le chanoine de Lautenbach, Gœtzmann, invoque la protection du ministre en faveur de son frère et de son neveu qui veut embrasser l'état militaire.*

15 janvier 1774. A Mgr. le duc d'Aiguillon, ministre et secrétaire d'Etat du département des affaires étrangères, à la Cour.

Si c'est une témérité d'oser interrompre pour un moment le précieux de votre tems, c'en est une de toute une famille, dont je sers d'organe et en particulier de mon oncle commandeur de l'ordre de Malte à Strasbourg dont l'âge très avancé doit et peut luy servir de juste raison de ne le faire par luy-même au nom d'icelle pour prendre la liberté d'avoir nôtre recours aux bontés de vôtre charitable et vigilant gouverneur de province dans un objet qui est de nature à inspirer votre gracieuse indulgence; nous avons apris, Mgr.,

1) Nous publions ces très curieuses lettres d'après les originaux conservés aux Archives départementales de la Haute-Alsace.

Digitized by Google

par voye indirecte que mon frère, qui a été honoré par notre inestimable monarque d'une charge de conseiller en la grand-chambre au parlement de Paris et du depuis de l'inspection de la caisse des amortissements, est bien vivement attaqué dans un objet, qui autant que nous en connaissons, mondit frère ne nous ayant pas fait part soit qu'il connut sa réputation et innocence établies ou pour ne nous point allarmer, ne paroit pas en avoir ou du moins de personnel ou des siens éloignés de tout resentiment, nous convenons facilement que c'est de l'humanité de manquer; mais dès qu'il n'y a pas de malice et que la faulte n'est point grossière, que n'a-t-on pas à attendre de la commissération et bontés de ses supérieurs. Il paroit même indubitable que plus le personnage est élevé dont l'on réclame les bienfaits, plus on a la douce consolation de pouvoir s'en promettre d'heureux effets. Que n'avons-nous donc à espérer, Mgr, de vôtre puissante protection, si tant est que mon frère ait manqué en quelque chose dans son devoir et que nous pouvons d'autant moins nous figurer que son nom et sa réputation sont trop bien établies dans nôtre province que l'envie puisse les détruire dans le publique; s'il nous étoit permis de vous supplier, Mgr., de nous faire la grâce de vouloir vous en informer surtout près de notre Conseil souverain d'Alsace séant à Colmar où mon frère a eü l'honneur d'y faire, pendant différentes années, membre parmi les juges qui le composent, nous osons nous flatter, Mgr, que le témoignage répondroit à notre attente; nous ne dirons pas qu'il y a peut-être du regret de l'avoir perdu; aussi mon frère n'a-t-il regretté ni talents, ni travail, pour s'en rendre digne et util au publique; ses ouvrages mis au jour peuvent être garants. Ou la faulte seroit-elle telle, ce que nous ne pensons point, que par sa punition l'honneur de toutte une famille seroit atteinte, nous nous fondons trop sur l'hummanité et pénétration de ses juges pour avoir une tele crainde. Mon frère vous aura peut-être, Mgr,

Digitized by Google

déjà prié de prendre sous votre protection tant luy que ses enfants, qu'il a près de luy à Paris, ainsi que celuy de sa première femme, fille de lieutenant colonel du régiment suisse, cy devant de Karrer et mort dans les isles dans le service de sa majesté qu'il a laissé en notre province et à nos soins. Nous n'avons rien négligé pour luy donner une éducation digne de son extraction. C'est un jeune homme de 16 ans qui promet beaucoup avec une belle et rare taille pour sa grandeur; sorti à peu près de ses études, nous luy avons fait entrevoir des exemples de la famille à suivre dans tous les états; permetteries-vous, Mgr, cette petite digression de nôtre part, qui peut-être fera, comme nous l'espérons, une légère sensation; dans l'église des prévôts et doyen de Chapitre et encore les deux grands vicaires de l'Evêché de Basle dont l'un est suffragant et chanoine de ladite cathédrale; le prince-évêque lui-même nous étant allié à en consulter l'usage de la province. Dans le militaire il a le propre autheur de sa mère, ainsi que différents des plus proches tant lieutenants colonels que capitaines et tous décorés de la Croix de S. Louis, dont deux servent encore, l'un lieutenant colonel dans le régiment de Bavière, l'autre major dans un régiment de huzards. Nous montrerions peut être de la vanité en nommant feu Mgr le maréchal du Bour gouverneur de notre province et M. le baron d'Andlau exempt des gardes du corps de notre très-cher Monarque. Enfin nous luy avons mis sous les yeux dans la robe l'exemple de son père et de nos ancêtres dans les premières places de la judicature non seulement à compter de l'époque où l'Alsace a été réunie à la courrone jusqu'icy mais encore lorsqu'elle étoit sous la domination de l'empire. Il est vrai que mes autheurs soit par jalousie ou par attachement pour le service de Sa Majesté ont essuyées des pertes très-considérables par les troupes ennemies en tems de guères; ces pertes ont été reconnues par Mr les Intendants alors en place avec promesse d'indemnization à venir. Nous pourrions encore nommer

Digitized by Google

feu M. le préteur royal de Strasbourg qui a reçues de Sa majesté même tant de traits de bienveillance lors de son séjour dans la dite ville; ce chef de la ville quelque malheureux qu'il fut à la fin de ses jours y est encore regretté et le sera peut-être de longtemps. Il en est de même de M. son frère premier président en vôtre Conseil Souverain et de son oncle et père l'un et l'autre dans les mêmes places respectives. Je passe sous silence quantité de parents, les uns audit conseil, les autres dans la magistrature de Strasbourg ou autres charges de judicatures, une grande partie morts les autres encore vivants. Mon neveu réfléchissant sur tout cecy s'est enfin déterminé pour le militaire, et a paru prendre un gout particulier pour le regiment d'Alsace. Quelque bonne volonté que nous ayons à nous préter de nôtre mieux; en mon particulier je ne desirerois rien tant que de pouvoir soulager la nombreuse famille mais malheureusement mes faibles revenus ne peuvent y atteindre quoique j'aie par devers moy quinze ans de services pour les intérêts de mon corps pour les objets tant internes qu'externes. Vues touttes ces circonstances vous suppliant Mgr d'en suporter le récit, l'unique bût de la famille est d'implorer votre secours tant pour le bien et tranquillité de mon frère, qui sans relâche occupé de sa penible fonction ne désire autre chose que de n'y être pas troublé; daignés Mgr par vôtre protection rendre le calme à luy et toutte sa famille affligée, daignés jeter un œil de commisération sur l'innocence de ses enfants. Daignés nous donner l'intime consolation que vous voulés bien avoir égard à notre demande et à nos désirs. Qu'il nous soit donné de vous en supplier de vive voix! nous oserions même espérer que par votre grand apuy il nous arriverait l'insigne faveur de nous jetter aux pieds de notre tendre monarque pour implorer son authorité et charité paternelle; à ce déffaut nous osons également élever nos voix pour en espérer un heureux effets. Tous nos vœux et principalement les miens près

Digitized by Google

du tout-puissant seront toujours pour reconnaître une telle faveur, et pour la conservation de vos précieux jours. C'est dans ses sentiments que par la bouche de la fammille osant rénouveller mes vives instances relativement à nos désirs, j'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect, Mgr.

Ce 15 janvier 1774.

(Sans signature, mais de l'écriture du chanoine).

II. *Gœtzmann, commandeur de l'Ordre de Malte, au chanoine Gœtzmann.*

23 juillet 1772. A M. Gœtzmann, chanoine de Lauttenbach. L'abbé Morlais [1]) a obtenu du S. Siege par dévolut la prevoté de S. Valentin à Rouffac dont les jesuites étaient pourvus : il a été mis en possession du temporel. L'abbé Duffort a obtenu par la même voie le prieuré ou la prévôté de S. Morand. La prévoté de Ste Foye, ad Sanctam Fidem, ici dont les jesuites étaient aussi pourvus. Il y a 3 jours j'ai écrit à mon agent à Rôme de me faire obtenir cette prevoté pour vous et de me faire nommer commissaire par les Bulles. Vous vous chargerez des lettres d'attaches et d'enregistrement à Colmar et des frais des bulles. La prevoté rapporte 18000 liv. avec obligation de faire dire tous les jours une messe. Un ex-jesuite la dit et reçoit du Cardinal 100 écus. M. le marquis de Castries a répondu à M. de Cicati au sujet du congé de votre neveu Sieur Neuberg a Luneville (il veut embrasser l'état ecclésiastique). Vous pouvez engager un ex-jésuite de Guebwiller pour être son régent jusqu'aux ordres et le mettre en pension chez votre sœur moyennant 100 écus dont je prendrai 50 à ma charge.

Gœtzmann, comand.

P. S. Si la prévôté ne vous convient pas, donnez contre ordre à mon agent à Rome l'abbé Coster.

Schlestadt 23 juillet 1775 (cachet défectueux).

1) Le célèbre académicien Morellet.

Digitized by Google

III. *Le conseiller Gœtzmann à son frère le chanoine.*

20 mai 1780.

A M. de Gœtzmann, doyen de Lautenbach.

La noblesse de la haute Alsace, mon très cher frère, est occupée d'un grand projet, dont je vous entretiendrai dez qu'il sera parvenu à sa maturité, avec priere cependant de n'en pas parler avant le tems, elle m'a cru des connaissances et des lumières propres au succès, c'est ce qui a donné lieu à la correspondance que M. de Waldner a ouvert avec moi depuis environ quatre mois. Les services que je suis en état de rendre à cette noblesse pourront nous la rendre utile à nous tous, mais singulièrement à mes enfans, à commencer par l'aîné : en voilà plus qu'il n'en faut, je crois, pour vous engager à me seconder. J'ai un grand nombre de pièces et de renseignemens qui sont nécessaires à la noblesse pour le succès de ses vues et vous croiez bien que je ferai mes conditions avant de l'aider; il me manque une pièce très intéressante, qui doit se trouver parmi les papiers delaissés par feu notre cher frère... (Cet acte est décrit dans une de ses lettres du 2 avril 1768 : Compte d'Eucharius Harst, landweibel et directeur de la seigneurie de Landser, à l'occasion de la foret de la Hart 1er janv. au dernier dec. 1626, etc., volume de 160 pages. Il prie instamment son frère de faire les recherches nécessaires pour retrouver ce volume, et termine ainsi) : « Avez *(sic)* pensé à mon cher Bavarois? il me mande qu'il quitte Sarre Louis pour retourner à Nanci et que ses forces ne sont pas encore revenus ».

Gœzmann, 20 mai 1780,
rue du faubourg du temple en deça de la barrière, Paris.

IV. *Le conseiller Gœtzmann à son frère le chanoine.*

« Je suis arrivé ici, Mon très cher frère, en bonne santé Dieu merci, depuis 4 jours; je saisis le premier instant que je trouve pour vous donner de mes nou-

Digitized by Google

velles. J'ai vu les principaux personnages; on me paroit content de moi, jusqu'à présent, et je crois qu'on me destine à une nouvelle mission. Je vous prie de garder la-dessus le secret. La chose sera résolue dans peu, et je vous en donnera avis. Ce qu'il y a de sur, c'est que j'ai été utile; mais souvent dans ce pays surtout, la reconnaissance n'est point à la suite des services. Laissons faire la providence.

Vous avez sans doute reçue la lettre que je vous ai écrite d'Ostende, et dans laquelle je vous accusai la réception de la votre du 4 juillet dernier. Vous ne me mandez pas si notre oncle le Commandeur est encore en vie ou comment va sa santé dans le grand âge où il est. Je voudrais bien que voulussiez vous charger d'une commission pour lui.

Il serait utile pour le succès même de la mission dont je serai probablement chargé que j'eusse une décoration; et plus utile encore que cette décoration ne me fit pas dépendre d'une nation plutôt que d'une autre; rien ne rempliroit mieux mon objet que la *croix de dévotion* de l'ordre de Malthe; le Grand maitre peut l'accorder aux gens mariés, aux femmes mêmes, le seul obstacle se trouverait peut-être dans ma naissance; car quoique nous ayons des preuves multipliées de la noblesse de notre origine, vous scavez que je n'ai pas pû rassembler toutes nos filiations. Il s'agit donc de questionner notre oncle, si la constitution de l'ordre de Malthe permet au grand maître d'accorder la *croix de dévotion* à des personnes de mon rang et de ma naissance, et surtout s'il connoit soit à Malthe, soit ailleurs des exemples d'une pareille concession. J'ai lieu de présumer que s'il se trouve de pareils exemples, les protections ne me manqueront pas pour réussir; on pourra peut-être y intéresser M. le Comte d'Artois, père du grand prieur de France; mais je ne veux ni faire, ni faire faire une fausse démarche ».

Il le prie ensuite d'écrire à sa sœur de Strasbourg, car la chose presse, demande des nouvelles de son frère, et

Digitized by Google

de sa sœur, voisine d'ici, qui ne jouit pas d'une très-bonne santé . . .

Signé : G. de Thurme, Paris,
rue du fauxbourg St Denis N. 31.
6 sept. 1781.

V. *Le conseiller Gœtzmann à son frère le chanoine.*

31 octobre 1780.

Il a auprès de lui, depuis près d'un mois, son fils le Bavarois, pour lequel il a demandé un congé, à cause d'un voyage « qui peut devenir très intéressant pour sa fortune et son avancement ». Il a promis le secret sous serment. « Nous partons sous de bons auspices ; priez Dieu qu'il y mette sa main toute puissante, c'est de lui seul que dépendent les succès qui peuvent nous être réellement profitables . . . »

Gœtzmann,
rue des petites écuries du Roi,
faubourg St-Denis.

(*Ce fils paraît être celui laissé par lui en Alsace et élevé par l'oncle*).

VI. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Paris, 2 décembre 1781. Il ne part que demain et pense que son frère, le croyant déjà parti, ne lui a pas écrit ni à lui ni à son fils à cause de cela. Il lui demande de prier Dieu de bénir son voyage, ses intentions et son zèle, et attend, sans les désirer trop fortement, les récompenses temporelles et sans en craindre la privation. Il joint un billet pour sa sœur et exhorte le chanoine à la soulager dans ses besoins et incommodités. « Mes vœux se portent toujours vers une retraite et je prefererois les montagnes et les vallées à la plaine ».

Gœtzmann de Thurme.

P. S. « Les renseignements que mon oncle vous a donnés touchant la croix de Malthe sont si vagues et

Digitized by Google

si imparfaits que je n'en ai pu faire aucun usage : il faut avoir patience ».

VII. *Gœtzmann fils à son oncle le chanoine.*

18 décembre 1781. Mon très cher oncle. Mon papa m'a dit que vous auriez quelque plaisir à recevoir de mes nouvelles; mon regret est que je ne puisse pas personnellement encore vous assurer de mon tendre et sincère attachement. Je suis encore très-peu avancé dans l'écriture et dans la lecture, les agittations de la vie de mon papa dont j'ai toujours suivi le sort en sont la cause. D'ailleurs il y a des esprits tardifs; sans doute je suis de ce nombre; mon cœur n'y perd rien et c'est lui qui me dicte les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Le chev. de Thurme.

VIII. *Madame Gœtzmann à son beau-frère le chanoine.*

Paris ce 21 août 178 . . Monsieur et chere frère. J'oroit répondue avec plus d'ampresement à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de mé crire si je n'avais pas atendue des nouvelles de mon mary de jours en jours; mais comme je craindroit qu'un plus long silence de ma part ne vous parut un manque de respect ses ce qui me détermine à vous répondre et à vous a surer qu'il y a l'on tems que je desirait de pouvoir trouver l'aucasion de faire connaissance avec vous. — Mais j'oroit désirée que ce fut une autre aucasion que celle de la mort de mon Beaux fils; Je ne puis vous dire combien je le regrette Et combien il m'était chère; tout le tems qu'il a Eté a paris il ne n'ous a pas quitté d'un moment, une fille ne pouvoit pas Etre plus sage qu'il l'Etoit l'amitié qui marqu'oit a son frère sembloit Etre pour lui un second père, enfins je ne soroit trop vous dire, Monsieur, combien je crois avoir perdue moi-même d'ans ce chère enfans d'ont je porterez toute ma vie

Digitized by Google

le resouvenir d'ans mon cœure comme si Etoit mon propre enfans; — trouvez bon mon chere frere que je prie tout les jours de ne pas oublier de prier dieux pour lui; Et de vouloir bien vous informer si ne devoit rien ou il etoit au cas que son père est oublier de vous en priez au si tout que j'oroi des nouvelles de mon mary j'oroi l'honneur de vous en faire part Et suis Monsieur Et chere frère avec les sentiments d'Estime et de respect que mon fils mavoit inspirer pour vous; qu'ar le chere enfant me parloit bien souvent de vous; Et de toute sa famille Et ses avec ses mement sentiment que je suis . . .

Jamart de Göesmann,
grande rue du Fauxb. St Denis,
maison de M. Carpentier, jantil homme de
Mg. le Comte d'artois N° 31.

IX. *Madame Gœtzmann à son beau-frère le chanoine.*

Paris, 20 janvier. Elle désirait donner des nouvelles du frère son époux. C'est pourquoi elle a tant différé à écrire. Il écrira à la première occasion et il la charge d'écrire à sa sœur la religieuse. Souhaits de nouvel an. Sans doute « jusque a present il n'est pas enqu'or mension de la paix mais que tout le monde la désire ». Elle mène une vie retirée comme à la campagne. — « Monsieur et très chere frere je rouvre ma lettre pour vous mander que je vient daprendre de cher un ministre à qui je vient de faire ma cour que la paix est signée d'avantier, l'or ce que je sorez les détail je vous les mendrée ».

Jamart de Goesmann.

X. *Madame Gœtzmann à son beau-frère le chanoine.*

Paris, 17 février 1783. La même envoie une lettre de son mari au chanoine à laquelle il doit répondre

Digitized by Google

tout de suite sans mettre d'adresse et lui envoyer sa réponse à elle à Paris. « Vous ne direz à personne au monde que vous scaves ou il est Et vous prendres bien garde que l'on ne voye pas d'ou il vous Ecrie ce la est de la derniere conséqu'ance ». Elle lui a écrit ainsi qu'à la sœur la religieuse le 20 du mois dernier.

« *P. S.* Il ne faut pas signer votre réponse du nom de Göesmann ».

Londre, 7 février 1783.

Mon très cher frère. Je prie ma femme de vous faire passer ce billet comme une nouvelle marque de mon tendre attachement pour vous, et nos frères et sœurs. — Nous avons la paix : ses conditions ont causé ici un mecontentement universel et il est difficile qu'elle soit longue. — J'ai formé ici une spéculation de commerce qui peut nous faire la fortune à tous, et singulièrement au pauvre enfant qui me reste et au sort duquel vous vous intéressez fortement. Cette spéculation roule sur les bons vins d'Alsace. Ce pays-ci ne ne produisant point de vin, on y paye le gros vin de portugal la valeur de 3 liv. de france la bouteille; c'est à dire environ le demi-pot d'Alsace. Un calcul très-simple vous fera voir qu'en payant dix louis d'or la mesure de votre meilleur vin, et en deduisant deux louis d'or par mesure pour les frais de transport, la compagnie qui est prête à se former ici sous ma direction, aurait encore un bénéfice de plus de huit louis d'or par mesure sur lequel bénéfice on m'abandonneroit un huitième. Ce bénéfice ne pourrait qu'augmenter en portant nos spéculation jusqu'en amérique et aux indes, ou ce que l'on vendroit ici la valeur d'un écu se vendroit celle d'un louis. Nos vins du margraviat et d'Alsace rempliraient l'objet mieux que tout autre vin, parce que sa qualité devient meilleure en raison de ce qu'on le conserve et de ce qu'il est voituré. En conséquence la seule chose qu'il y a à faire de votre part, c'est de nous faire passer ici par Strasbourg et la Hollande

Digitized by Google

des échantillons de vos vins de Guebwiller, rouge et blanc, de ceux de Richewir, Kintzheim, Katzenthal, etc., et s'il est possible, de ceux du margraviat. Travaillez aussitôt la présente reçue, il y va de notre fortune. Formez de tous ces échantillons un bon pannier, semblable aux panniers de vin de Champagne; un bon tonnelier vous empaquetera cela comme il faut; ayez à Strasbourg un commissionnaire qui veuille bien moiennant des frais de commission qu'on lui paiera faire passer promptement ce pannier à Rotterdam en Hollande à l'adresse que voici : à *Mr. Schmidt courtier et facteur de vaisseau au café anglais, Rotterdam, pour le faire passer à M. Boissière à Londres.* Je ne vous demande, mon cher frère, que de la promptitude et une réponse aussitôt. Adieu, vous voyez que le papier me manque, mais non le desir de m'entretenir avec vous; mon fils vous assure de son respect et nous vous embrassons tous deux. De Th.

Note sur papier séparé. Vin de Kitterle blanc du fiscal N. 1, 30 liv. — Vin de häring blanc du doyen de Guebwiller N. 2, 24 liv. — Vin de häring blanc de M. de Rayber N. 3, entre 20 et 24 liv.

(Sans date).

XI. *Le conseilllr à son frère le chanoine.*

Versailles, le 22 septembre 1783. Il a dû écrire de nouveau à son frère, le curé d'Ungersheim, forcément, voici pourquoi : « D'après le compte que j'ai rendu à M. le comte de Vergennes de ma mission, ce ministre m'a donné l'assurance du roi que mes services seraient recompensés et que S. M. pourvoirait à mon sort, mais qu'il fallait prendre un peu de patience attendu que cet objet étant compris dans les affaires secrètes pour lesquelles il n'y a que deux ou trois travaux particuliers par an avec le roi, on ne pourrait pas pour une seule affaire deranger l'ordre des choses ». Il a pris langue dans le bureau du secret, un de ces travaux

Digitized by Google

n'est pas éloigné, mais il est essentiel qu'il ne quitte pas la Cour. On lui fait espérer quelque somme par provision; mais trop presser déplairait au ministre, et il a dû faire une demande d'argent à son frère sur les revenus de la succession de son pauvre cher enfant, car il espère conserver les capitaux et fonds à son frère. « Accelerez, ne perdez pas un instant ». Il espère que son affaire sera résolue à Fontainebleau où la Cour va se rendre. Il a demandé 25 louis à son frère lequel lui disait qu'il y avait de l'argent déposé à Hegenheim, sur lequel celui-ci pourra se récupérer. « Faites vite. J'ai ajouté à mon frère que je serai bien flatté de pouvoir faire entrer dans le plan de récompense qui m'est promise, l'obtention de quelque grâce ecclésiastique pour lui : je vous en dis autant mon cher frère ». Comme il n'y a pas de banquiers qui ait des remises à faire à Paris, le maître de poste de Rouffach lui fera passer l'argent. « Dites-moi ce que vous avez fait au sujet des vins pour que j'écrive. G. de Th. »

XII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 2 octobre 1783. J'approuve votre lettre du 20. J'approuve d'autant plus l'idée que vous avez eu d'associer M. Payen, notre neveu à la mode de Bretagne, à notre projet de commerce de vin, que je lui ai toujours été fort attaché, et que je crois qu'en général les sociétés de parens valent mieux que les autres ». Il faut 1° prier un solide négociant de Strasbourg d'écrire à ce M. Schmidt, pour savoir s'il veut expédier promptement à Londres un panier de vin. La voie la plus courte est le Rhin qui baigne Rotterdam, demander le prix et faire espérer que ce n'est qu'un commencement, sans ébruiter notre entreprise. 2° Il écrit à son ami de Londres pour former la société d'après les échantillons qu'il recevra, « d'après les prix que nous y mettrons et à la charge en outre d'un droit de commission convenable pour nous ». 3° Remplir le

Digitized by Google

panier des meilleurs échantillons. 4° S'informer si les vins sont sujets à des droits de sortie, il demandera remise ou privilège exclusif. 5° S'informer si les vins paient des droits passant sur le Rhin dans les territoires des électeurs de Mayence, Trèves, Cologne et autres princes, il essaiera d'en obtenir remise par le gouvernement d'ici. M. Payen pourra s'informer de tout à Strasbourg. Vite, ne rien négliger. Les vins d'Alsace sont plus spiritueux que ceux du Neckar, or ces derniers se vendent 3 shelings la bouteille, et le sheling vaut 24 sols de France.

P. S. La Cour va lundi à Fontainebleau, je l'accompagne; la Reine est decidement enceinte.

XIII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 4 octobre 1783. Il a reçu une pension de 2000 livres sur les fonds des affaires étrangères : le comte de Vergennes a ajouté indépendamment du premier bon de S. M. Prévenir son frère et ses sœurs. On ne paie pas d'avance ces sortes de pension et il persiste à demander au curé le secours nécessaire à Fontainebleau où il va après-demain. Il a envoyé procuration au curé. Se hâter. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, et il veut rien négliger pour s'assurer un sort convenable. Ne négliger rien de votre côté pour l'affaire des vins; si elle réussit ils seront tranquilles sur le sort de ce fils qui restera à Paris où on lui a trouvé une bonne pension où il a à répondre à 4 maîtres par jour : un d'écriture et de lecture, et d'arithmétique, un de dessin, un de danse et un d'armes, mais « il est très-tardif ». Il a écrit hier à Londres. « Mettez les fers au feu ». Combien de mesures pourrait-on rassembler par années pour l'exportation? Votre mesure n'a-t-elle pas 60 pintes?

Digitized by Google

XIV. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Fontainebleau, le 31 octobre 1783. Pas de nouvelles de M. Payen, ni du frère d'Ungersheim qui a depuis un mois procuration notariée pour recevoir la somme demandée. Tourmenter encore c'est se rendre importun et il faut menager les gens avec qui il a à faire : *Regis ad exemplar totus componitur orbis.* Il faut donc se gêner, il aura des appuis. Mais il ne pouva voir M. de Sartines qu'à la S. Martin à Paris. Presser donc le curé; ne pas perdre un instant. La vie est chère à Fontainebleau et il faut qu'il y reste. Il veut demander quelque chose pour le chanoine. Y a-t-il une abbaye vacante en Alsace? L'esprit actuel veut détruire les Ordres religieux, mais on emploie une methode plus cachée qu'ailleurs. «Je ne peut rien vous dire la-dessus *par écrit* de peur d'accident».

Fontainebleau, 21 novembre 1783. Il ne s'explique pas le silence du chanoine ni du curé à qui il a fait connaître son besoin d'argent là ou tout est cher. On aliénerait le ministre en le pressant, il veut avoir l'air de tout acorder sans sollicitation. «D'ailleurs tout est ici en combustion et je crois qu'avant la fin de l'année vous entendrez parler d'autres changements que de celui du Contrôleur général; les affaires et le credit public sont en mauvais état; il y a bien des gens dont la phisionomie s'allonge et qui font le malade sans l'être en effet». Il faut qu'il mene sa petite barque à travers les rochers jusqu'à décision sur le traitement qu'il a à attendre. Après sa pension de 2000 liv. le ministre des Affaires Etrangères lui a dit de faire valoir le bon du Roi accordé sous M. de Sartines. Le Maréchal de Castrie lui en a donné copie, mais le ministre des finances doit l'exécuter et M. de Calonne ne vient que d'entrer en place. Selon la maxime «de notre ancien ami d'école Horace : *Durum! — sed fit patientia levius — quidquid corrigere est nefas.* Il presse son frère d'Ungersheim,

Digitized by Google

Il a écrit deux lettres à M. Payen. « Que Dieu benisse cette utile entreprise ».

XVI. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 31 décembre 1783. Pas de nouvelles du curé. Dès le 30 septembre il a envoyé procuration : tantôt les debiteurs ne paient pas, tantôt il dit que lui peut emprunter, mais il ne le peut sur ses pensions et du reste on lui doit. Il est arriéré envers son hôte et dans l'embarras. Il a écrit poliment à son frère dont il ne veut pas suspecter la probité. Il ne demande que le sien. Voila 3 années de revenus de son fils arriérés! il est rentré des capitaux et c'est à lui que compte est dû. « Ecrivez vous-même dans le sens, pour que le Curé s'exécute enfin ».

XVII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 3 janvier 1784. Il est désolé des nouvelles que le chanoine lui donne du curé. Il se verra donc ravir ce qui lui appartient devant Dieu et les hommes « et engloutir la subsistence du pauvre enfant qui me reste si je venais à mourir ». Pourquoi l'avoir laissé ignorer « l'*horible situation* » du curé qui a en main tous ses biens? et lui laisser envoyer procuration de toucher même les capitaux? Il demande un compte au curé et lui écrit qu'il désire que tout soit enterré dans le sein de la famille et que par conséquent il doit arrêter le compte avec le chanoine, « qu'il se concerte avec vous sur les moyens de sauver du gouffre dont il est menacé toute la succession de feu mon fils et qu'en conséquence on fasse en mon nom des oppositions aux saisies et arrêts qui peuvent avoir été faites sur lui ». Si dans 15 jours il n'a rien de satisfaisant, avant d'éclater publiquement, il écrira en secret à son Evêque, il espère que ces tristes démarches lui seront épargnées. Il est troublé et fait appel à l'amitié qui a existé avec

Digitized by Google

le chanoine depuis leur enfance. « Je suis occupé nuit et jour de travail, de peines, et de combinaisons, soulagez-moi de votre côté ».

XVIII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 1er février 1784. « Dans votre lettre du 14 janvier, vous me priez de suspendre mes démarches contre mon frère le curé. Je ne veux pas faire de la peine; mais vous ne me dites pas ce qui a été fait pour mettre mes affaires en règle. Le curé ne me répond même pas et vous ne me dites pas le véritable état de ses affaires; car si dans les contrats il n'a pas mis: payé des deniers appartenant à feu mon fils, il n'aura pas de privilège, ni de préférence s'il y a déjà des saisies. Tranquillisez-moi et vous me donnerez une preuve d'affection en vous chargeant de la procuration pour tout terminer. Je suspendrai d'écrire à son évêque jusqu'à votre réponse », mais ce qu'il doit à son fils le forcera de prendre un parti extrême, quoiqu'il répugne à son cœur. Il se faisait une fête de revenir en Alsace; mais il est dégoûté de voir un pays où il faudra peut-être se disputer avec un frère » dont je n'ai jamais suspecté la probité ». Il a écrit 2 fois à M. Payen qu'une solide et puissante maison de banque attendait avec impatience les échantillons de vin; pas de réponse; « ce silence m'afflige, écrivez-le lui ».

(A suivre).

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Vogesenbilder, 10 Zeichnungen von HANSI. 2e édition. Mulhouse, Bahy. — In-f°. Prix : 6 fr. 50.

Le succès obtenu par la première édition de ces dessins, a engagé l'éditeur à nous en donner une seconde, dont l'exécution typographique est très remarquable. A ceux qui voudraient prétendre que l'Alsace se germanise, le malin crayon qui signe *Hansi* prouve suffisamment qu'il est emmanché de l'esprit le plus fin, d'un esprit dont la légèreté de touche n'a rien de commun avec celui d'Outre-Rhin. Avant 1870 nos Vosges étaient parcourues par des touristes d'un genre bien différent de ceux qui les visitent aujourd'hui, si l'on en croit Hansi. Il suffit de relire par exemple les excursions botaniques du bon père Kirschleger et de ses élèves dans les Annales de la *Société philomatique vogeso-rhénane*, excursions si pleines de bonhomie où la science la plus réelle et la plus profonde apparaissait en se jouant au milieu des sentiments les plus artistiques et les plus aimables. Voyez au contraire ce long échalas de Professor qni vient de dédier à Schiller un embryon de chêne avec la prétention que l'arbre dépassera bientôt la croupe des Vosges pour représenter au voisin de l'autre côté une image des mœurs, de la foi et de la force allemandes! Mais surtout Hansi en veut à ceux qui détruisent le charme de nos vieilles ruines sous prétexte de restauration et dans le but de rappeler de soi-disant souvenirs germaniques. Après la restauration du Hoh-Königsbourg viendra sans doute celle du mur payen. Le nouvel aspect du Storchenthor de Türckheim mis en regard de sa pittoresque silhouette d'autrefois nous en donne un avant-goût. Nous signalons tout particulièrement les détails de la planche VII et l'esprit de la IXe. Bravo Hansi!

A. G.

Digitized by Google

Dom Mayeul Lamey, prieur majeur de Cluny, par A. M. P. INGOLD. Colmar, Hüffel, 1907, in-16 avec portrait.

Ce nouveau volume de la collection des *Moines et religieuses d'Alsace* nous fait connaître un religieux contemporain, à peine et trop tôt descendu dans la tombe. C'est pourquoi dans ce travail M. Ingold reste sobre de commentaires et laisse surtout parler les faits, pour nous présenter tour à tour en Dom Lamey l'enfant, l'étudiant, le moine, le savant, le directeur et le saint. Dom Lamey était un de ces religieux de plus en plus nombreux aujourd'hui, et heureusement! qui tentent de faire sortir le char du clergé de l'ornière où il est resté trop longtemps embourbé, pour le ramener sur les voies glorieuses suivies autrefois par les moines et les prêtres d'autrefois. Sans s'effrayer du parti qu'a tiré de la science la philosophie libre-penseuse et matérialiste, et, convaincu que *si peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène*, il voulait restaurer dans son ordre ces études profondes, savantes et laborieuses qui ont rendu célèbre le nom des bénédictins. Pourquoi faut-il que ces hommes rencontrent souvent dans leur noble tâche des obstacles d'où il n'en devrait pas venir? Dom Lamey a cependant réussi dans sa tâche, et s'il laisse de lui une réputation méritée d'astronome, beaucoup de ses frères l'ont suivie dans la voie qu'il leur a tracée. Regrettons seulement que l'odieux exil ait éloigné de France ce nouveau foyer de science. ALSATA.

Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace (1424-1426), par Louis STOUFF. Librairie Larose et Tenin, Paris, 1907. 1 volume de 86 pages in-8°.

M. L. Stouff, le distingué professeur de l'Université de Dijon, qui a publié déjà plusieurs ouvrages sur les relations anciennes de la Bourgogne et de la Haute-Alsace, a extrait du Trésor de la Chambre des comptes de Dijon ces documents très intéressants pour l'histoire de la Haute-Alsace.

Catherine de Bourgogne, fille du duc Philippe le Hardi, avait épousé en 1393 le duc d'Autriche, Léopold le Superbe. A la mort de ce prince en 1311, Catherine se trouva en possession du Landgraviat de la Haute-Alsace, dont Ensisheim était la capitale. Les anciennes archives de la Chambre des

Digitized by Google

comptes de Dijon ont conservé quelques épaves de la comptabilité de Catherine en Alsace. Elles appartiennent aux dernières années de son règne. M. Stouff publie en ce volume les comptes des recettes et dépenses, rendus par les châtelains ou receveurs de Belfort, de Delle, de Ferrette, d'Altkirch, de Masevaux, de Landser et de Thann. Ces comptes vont de 1424 à 1426. Ils renferment certains détails pittoresques et renseignent sur plusieurs événements auxquels la veuve de Léopold a été mêlée. Ils jettent aussi du jour sur la consistance de son domaine et sur son administration. Un index des noms de lieux et de personnes termine l'ouvrage. ALSATA.

Articles de journaux et de revues.

Le Messager d'Alsace-Lorraine. 13 juillet. (Intéressants détails biographiques sur le colonel Blumenstihl, à propos du titre de comte que vient de lui conférer Pie X.)

Bulletin des missions des Augustins de l'Assomption. Juillet. Notice (avec portrait) sur le P. Meinrad Sauter (de Dinsheim), mort en Chili le 2 avril dernier.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse. XXX. année 1906. La cour de Lorraine à Mulhouse, par E. Benner. — Notice sur des statues du XVIe siècle provenant de l'église de Cernay, par A. Hänsler. — Fragment de chronique mulhousienne (1694-1727) par J. H. Gœtz. — Louis d'or strasbourgeois à légende injurieuse, par G. A. Schœn. — Notice nécrologique sur A. I. Ingold, par A. Waltz (avec portrait). — *Table générale des bulletins XXI à XXX* (1897 à 1906).

Analecta bollandiana. 25 juillet. Récit de la mort du pape saint Léon IX. Note complémentaire, par Alb. Poncelet.

Bulletin monumental, nos 5-6 de 1906. Lefebvre-Pontalis : Comment doit-on rédiger la monographie d'une église ?

RIXHEIM (ALSACE). — TYPOGRAPHIE F. SUTTER & CIE

Digitized by Google

ARGENTORAT, ARGENTOVAR

Sur les frontières françaises de l'Alsace, presque toutes les localités portent deux noms, l'un français, l'autre allemand. Ces deux dénominations ne sont pas nées au hasard : elles ont entre elles un rapport très intime.

En beaucoup de cas, elles sont la traduction l'une de l'autre. On dira indifféremment Chèvremont ou Geisenberg, Gottesthal ou Valdieu, Fontaine ou Bronn, Froide-Fontaine ou Kaltenbrunn, Neubois ou Gereuth, Le Puix ou Sood; Eschêne ou Zur Eichen, etc., etc. Cette traduction pourra être parfois moins évidente à première vue, sans être moins réelle. C'est ainsi que la Baroche (paroisse) et Zelle (presbytère) désignent un même endroit. On comprend sans peine l'identité du Bonhomme et de Diedolshausen ou Diedolshofen, quand on sait que les habitants des Vosges donnaient le nom de *bonhomme* à saint Déodat, qui séjourna quelque temps au milieu d'eux.

Ailleurs les deux noms ne seront que des variantes phonétiques d'un même mot, plus ou moins gravement altéré par les caprices ou les exigences des deux langues. Ainsi en est-il pour Orbey et Urwes, Lutter et Lutran, Lièpvre et Leberau, Steinbach et Eteimbes, Labroque et Vorbruck, Essert et Schert, Perouse et Pheterhusen, Courcelles et Kurzell, Faverois et Faberech, Gronne et

Digitized by Google

Grüne, Jonchères et Guntscherach, Mumpelgart et Montbéliard, Sept et Seppois, Soppe et Sulzbach, etc.

Les deux systèmes concourent parfois et interviennent simultanément, comme à Vescemont ou Wessenberg, Levoncourt ou Lüffendorf, Liebsdorf ou Lebeucourt, etc. Les trois Montreux (Monasteriolum) ne sont-ils pas distingués en français par les suffixes — vieux, — jeune et — château, en allemand Alt-Münsterol, Jung-Münsterol et Münsterol-die-Burg? De même les trois Chavannes ou Schaffnatt sont déterminés en allemand par les mots am Weyer, Gross et Klein, en français par Chavannes-sur-l'Etang, Chavannes-les-Grands et le diminutif Chavannatte.

Faites par un homme maître non seulement de l'allemand et du français, mais aussi et surtout des anciens patois du pays, des identifications de ce genre ne rencontreraient que rarement des difficultés insurmontables[1]). Mais pour le moment cette question ne me préoccupe point. Je ne me propose ici que d'indiquer en général les principe sur lesquels se réglait le peuple, le vrai créateur de ces mots.

Les mêmes principes ont dû jouer leur rôle dans l'intérieur même de la province, lorsque la conquête y amenait de nouveaux maîtres.

L'occupation du pays par les Romains fut avant tout militaire. Ils le couvrirent de leurs légions, s'installèrent dans ses forteresses, en fondèrent au besoin de nouvelles. A ces dernières ils donnèrent naturellement des noms latins, *Tabernæ* (Saverne), *Augusta Rauracorum* (Augst). Ils conservèrent aux autres leurs dénominations celtiques, se bornant à ajouter des terminaisons latines, en *um*,

1) Goguel, par exemple, affirme catégoriquement (*Revue d'Alsace*, 1859, p. 443) qu'il n'y a *aucune analogie* entre Pont-la-ville et Bonendorf qui désignent une même localité. Cela est-il bien sûr? Les dernières parties de ces noms (*la ville* et *dorf*) ne sont qu'une traduction l'une de l'autre, et, quant aux premières (*Pont* et *bonen*), serait-il bien difficile de trouver entre elles quelque analogie de prononciation, en tenant compte de la confusion faite d'ordinaire dans le pays entre le *p* et le *b*.

Digitized by Google

us, *a*, *cæ*, etc. Grâce à cela, le monde romain accorda droit de cité à toutes ces localités celtiques qui nous sont connues par les cartes, les itinéraires, les géographes de l'antiquité, Grammat*um*, Larg*a*, Arialbin*um*, Urun*cæ*, Camb*es*, Brisiac*um*, Argentova*ria*, Helvet*us*, Argentora*tum*, Brocomag*us*, Salet*io*.

Avec l'invasion des Germains ces terminaisons, qui n'avaient sans doute jamais prévalu dans le langage populaire, disparurent de nouveau. Plusieurs noms subirent même dans leur corps des altérations plus ou moins sensibles, qui, sans être difficiles à expliquer, n'en trahissent pas moins l'intervention de mains étrangères. C'est ainsi que l'on fit Seltz de Saletio, Brumat de Brocomagus, Augst d'Augusta, Zabern de Tabernæ, Ehl de Helvet ou Hellet.

Dans ce court résumé emprunté à Schœpflin et à ses émules, la traduction complète ou partielle des noms primitifs ne joue aucun rôle, contrairement à la pratique populaire signalée au début de ces notes : on se contente de relever des analogies phonétiques.

Faut-il croire que les Francs et les Allemans, les premiers successeurs des Romains en Alsace, n'usèrent qu'en partie des procédés philologiques que le peuple applique d'ordinaire en pareil cas? Ou bien doit-on admettre que nos historiens alsaciens négligèrent étourdiment de s'arrêter à ce problème?

Cette dernière hypothèse, la plus vraisemblable en elle-même, se trouve confirmée inopinément par deux des noms celto-romains cités plus haut : Argentoratum, identifié par tout le monde avec Strasbourg, et Argentovaria, identifié par la plupart des commentateurs avec H*a*rbourg, forme ancienne de H*o*rbourg. Une partie commune se trouve dans les expressions celtiques, *argent*, et, dans leurs équivalents modernes, *burg*. On est donc en droit de se demander si bourg, qui n'a aucun rapport phonétique avec Argent, n'en serait pas la traduction.

Digitized by Google

La question se posa pour la première fois à mon esprit il y a cinquante ans, à l'époque où l'emplacement d'Argentovaria était si vivement discuté dans la presse alsacienne et surtout autour de moi. Mon bagage celtique était trop léger pour me permettre d'y répondre par moi-même. Je recourus donc à un ouvrage que le savant Mone venait de publier sur la place du celtique dans la géographie allemande [1]). J'y rencontrai (p. 222) les indications suivantes:

gand, forteresse (festung), ir. *gann;*
gaun, forteresse (veste), ir. *gann;*
gaun, *gonn*, forteresse (burg, veste), ir. *gann.*

Elles me parurent décisives [2]) et je ne cherchai pas plus loin. La fin des mots cités me sembla loin d'y contredire. D'après Schœpflin, *rat* veut dire passage, route par conséquent, Ar-gen-to-rat sera le *fort de la route* et les Germains n'auront pas à se creuser la tête pour y trouver leur Strassburg, dénomination qui continuait d'ailleurs à rester exacte; car, après l'invasion comme avant, la place est sise sur la grande voie de communication entre les Gaules et la Germanie.

Quant à la finale d'Argentovar, qu'il faille en rechercher l'origine dans le *varen* (p. 144, *bach*, la rivière de l'Ill?), ou dans la forêt de la Hardt, qui se rencontrait dans le voisinage; ou recourir à quelque autre étymologie, peu importe; il sera toujours facile de reconnaître le rapport d'assonnance qu'elle présente avec le début de Harburg.

Cette dernière assimilation se heurtera, je le sais, à des contradictions qui remontent jusqu'au XVIe siècle, nombreuses surtout depuis la campagne entreprise à ce sujet par le président Coste [3]).

Lui et ses adhérents basaient leurs attaques contre Harbourg sur les distances marquées dans les cartes

1) *Celtische Forschungen zur Geschichte Mittel-Europas*. Fribourg, 1857.
2) *Ar*, on le sait, n'est que l'article celtique.
3) *Revue d'Alsace*, 1858, 1862.

Digitized by Google

romaines, entre leurs diverses stations. Mais ces distances ont-elles été notées ou copiées avec assez de précision pour l'emporter sur toute autre considération? L'itinéraire d'Antonin place Bâle à 142 kilomètres de Strasbourg, et la carte de Peutinger réduit cette somme à 122 kilomètres, même si l'on supplée les six lieues qu'elle a oubliées entre Cambete et Stabula. Ehl est situé ici à 18, là à 30, ailleurs à 12 lieues de Strasbourg. En vérité, comme le remarque le Dr Pfannenschmidt, auquel sont empruntés ces chiffres [1]), ils ne possèdent pas une valeur digne de toute notre confiance, *kein unbedingter Wert.* Aussi Coste et ses partisans ont-ils beaucoup varié dans leurs conclusions, supposant leur Argentovaria d'abord à Ohnenheim, puis à Grussenheim, revenant de nouveau à Ohnenheim, etc., etc.

Peu de temps après, Horbourg regagna une bonne partie du terrain que ces attaques lui avaient enlevé. Grâce aux fouilles si intelligentes et si heureuses à la fois du pasteur Herrenschneider, on y découvrit non seulement d'innombrables vestiges du séjour des Romains, mais aussi et surtout les vastes et imposantes substructions de leur castel. Horbourg avait évidemment constitué l'une des plus importantes stations que les conquérants de la Gaule aient occupées en Alsace.

Le triomphe de Herrenschneider ne parut pas toutefois complet au Dr Pfannenschmidt. Peu rassuré par les calculs kilométriques essayés avant lui, notre docte archiviste suppose en principe que toutes les forteresses gauloises étaient établies sur le parcours de la plus importante de nos voies romaines. Les Celtes avaient occupé dès le principe les positions que celle-ci devait relier dans la suite, ou, en d'autres termes, celle-ci ne se permit jamais de faire ce que font si souvent nos chemins de fer modernes, par amour de la ligne droite ou pour d'autres considérations, techniques ou non, de

1) *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, N. F., IX, 500.

Digitized by Google

passer à quelque distance des localités préexistantes, placées sur leur route.

Or cette voie devait longer (?) le Rhin. C'est donc sur les bords de ce fleuve, entre Kuenheim et Biesheim qu'il met l'Argentovar celtique. Dans le cours du IIIe ou du IVe siècle, cette forteresse aurait ensuite été détruite par une catastrophe quelconque et reconstruite sur les bords de l'Ill, à Horbourg, sous le nom d'Argentaria. Au premier abord, cette expression Argentaria ressemble de si près à celle d'Argentovaria, que l'on est porté à n'y voir qu'une reproduction légèrement altérée de cette dernière. Mais Pfannenschmidt n'admet point cela. Une construction romaine doit avoir un nom exclusivement latin, et, comme dans cette langue argentaria désigne un magasin d'équipements militaires, c'est à cette explication qu'il s'arrête.

Dans ce nouveau système l'étymologie celtique d'Argentovar n'est plus qu'un hors d'œuvre, dont tout l'intérêt a été supprimé, avec la forteresse elle-même, par la catastrophe du IIIe siècle. Le Dr Pfannenschmidt aborda néanmoins cette question, désireux sans doute de rappeler l'attention sur une idée ingénieuse, développée au milieu du siècle dernier par un archéologue messin. Le R. P. Bach, de spirituelle mémoire, s'était dit que les oies qui occupent aujourd'hui une si large place dans la réputation culinaire de Strasbourg, pouvaient aussi revendiquer la gloire de lui avoir donné son premier nom. Pour cela il suffisait de voir des oies dans le gent d'Argentorat et de traduire ce mot par « passage des oies » [1]). Pfannenschmidt reprit cette thèse à son compte, avec quelques variants de détail, bien entendu. D'après lui Argentorat veut dire « *ein gänse bächel* », et Argentovar « *ein gänse wasser* ».

Dieu me garde de discuter la valeur philologique de ce commentaire et de toutes les variantes essayées

1) *Les oies sauvages dans leurs rapports avec les origines de quelques villes de France.*

Digitized by Google

sur ce terrain [1]). Mais on me permettra d'avouer que le concours prêté ici par les oies de l'ancienne Gaule ne satisfait que médiocrement ma curiosité. Je ne m'explique point comment les Germains ont pu trouver leur Strassburg aux pieds d'une colline des oies dont cette ville ne conserve aucune trace. Je ne m'explique pas davantage comment les mêmes Germains ont tiré leur Harbourg de l'Argentaria latin. Doit-on croire ensuite que deux localités importantes, dont l'une s'est perpétuée de l'aveu de tous sur le même emplacement, dont l'autre n'a été déplacée que par une hypothèse purement conjecturale, n'ont laissé dans le langage populaire du pays, aucun souvenir de leur signification ou de leur prononciation primitive?

Tout autre serait la situation, si — sans contester aux *oies blanches* de l'ancienne Gaule, ce nom de gent qu'elles reçurent de leurs contemporains — vous préférez accepter parmi les sens multiples de ce mot celui de forteresse. De la sorte tout s'explique sans peine. Les Germains du Ve siècle n'exclueront plus la traduction du recrutement de leur répertoire géographique. Le fort de la route, Argentorat, le fort du Har ou de la Hardt, Argentovar, si bien justifiés en eux-mêmes, nous conduiront directement au Strassburg et au Harburg tudesques, reliant le passé de ces places à leurs destinées ultérieures.

Il n'eût pas été bien difficile d'entourer ces notes d'un appareil scientifique plus imposant; mais leur but est moins de prouver, que d'indiquer le point de vue pratique où se placerait volontiers un étymologiste de circonstance et sans mission,

A. H.

1) Comme celle de Ristelhueber, *carcan*, rivière, *dur*, eau, et *rat*, fort = la forteresse du bord de l'eau courante, etc...

Digitized by Google

UNE ACCUSATION

CONTRE LES JÉSUITES DE STRASBOURG

EN 1705

Le 13 mai 1705, une lettre était adressée de Strasbourg au ministre Chamillart, dans laquelle les Jésuites de Strasbourg étaient accusés de toucher depuis dix-huit ans une pension de 1600 livres, fondée par Louis XIV, afin de prêcher des missions en Alsace et de ne pas s'acquitter de cette fondation. Personne, disait l'auteur de la dénonciation, n'ose se plaindre, car les Jésuites sont trop puissants. Il faut au moins les obliger à faire un bon usage de cet argent; « qu'il soit employé aux pauvres abandonnés, aux Eglises dépouillées, à achepter des livres pour les nouveaux convertis. On espère cela de la piété de Sa Majesté » [1]).

Le ministre chargea La Houssaye, intendant d'Alsace, de faire une enquête sur les faits qui lui étaient dénoncés. L'intendant s'adressa directement aux Jésuites de Strasbourg pour leur demander de se justifier, et il ne semble pas s'être adressé aux évêques de Strasbourg et de Bâle ou à leurs grands-vicaires. Les Jésuites ne se contentèrent pas de fournir à de La Houssaye des explications verbales; ils exigèrent qu'il consultât leurs registres,

1) Archives de la Guerre, vol. 1849, p. 145.

Digitized by Google

comme il l'écrit au ministre le 8 juin 1705 [1]), et, de plus, ils lui remirent un long Mémoire justificatif que nous avons retrouvé aux Archives de la Guerre [2]).

Bien que ce Mémoire semble ne porter que sur des questions d'ordre financier particulières à la maison des Jésuites de Strasbourg, nous y trouvons des détails inédits sur les missions des Jésuites en Alsace et sur la manière dont elles furent organisées. Il nous paraît constituer un document d'une certaine importance, non seulement pour l'histoire de la Compagnie de JÉSUS, mais encore pour l'histoire religieuse de l'Alsace après la capitulation de Strasbourg et dans les premières années du XVIIIe siècle.

Guillaume Egon de Fürstemberg, évêque de Strasbourg, avait fondé, en 1683, un séminaire dans le *Bruderhof* de cette ville et avait fait appel aux Jésuites pour en diriger l'enseignement. Ceux-ci, pour des motifs d'ordre politique, furent rattachés à la province de Champagne et furent choisis parmi les sujets du roi de France. L'établissement de la maison de Strasbourg fut négocié par le P. Dez, alors recteur du collège de Sedan, et l'accord intervenu entre les Jésuites et l'évêque fut ratifié par Louis XIV lui-même, en septembre 1684. Le collège de Strasbourg, aussi confié aux Jésuites, ne fut fondé qu'en 1685; il était attenant au *Bruderhof*. En 1687, les Jésuites reçurent les biens de l'abbaye de Sainte-Walburge, située dans la forêt de Haguenau. Mais, comme cette abbaye relevait de l'évêque de Trêves, prévôt de Wissembourg, celui-ci, lésé dans ses intérêts, fit une vive opposition à cette réunion, et les Jésuites durent lui abandonner une partie des revenus. En 1692, les Jésuites obtinrent encore les biens de l'abbaye de Seltz. Elle avait d'abord été donnée par le roi à l'abbé Nicolas Dez, frère du Jésuite, premier

1) Archives de la Guerre, vol. 1849, p. 144.
2) Ibid., 1849, p. 146.

Digitized by Google

recteur de Strasbourg, mais l'abbé la céda à la Societé de JÉSUS contre une rente de 3000 livres. A cause de la guerre, les revenus de cette dernière abbaye furent payés avec beaucoup d'irrégularité.

Le nombre des Jésuites de Strasbourg semble avoir été assez considérable, à cause du double enseignement qu'ils donnaient au séminaire épiscopal et à leur collège. L'intendant La Grange, dans son Mémoire de 1697, dit qu'ils fournissaient quatre prédicateurs à la cathédrale: trois prêchaient en allemand et un en français. Il résulte évidemment du Mémoire justificatif des Jésuites que les 1600 livres, payées d'ailleurs si peu régulièrement par le trésor royal, étaient bien insuffisantes pour faire face aux dépenses d'un nombreux personnel. Malheureusement, nous ne pouvons indiquer quel était l'appoint fourni par les abbayes de Seltz et de Sainte-Walburge, et le Mémoire du P. Dez est muet sur la façon dont le budget de la maison de Strasbourg s'équilibrait.

Mémoire

sur la lettre qu'on a écrite contre les Jésuites de Strasbourg, comme s'ils manquoient depuis dix-huit ans à faire les Missions que Sa Majesté leur a fondées dans l'Alsace.

Il y a près de dix-huit ans que le Roy a fondé quatre Missionnaires dans le Collège de Strasbourg, et Sa Majesté leur fait donner tous les ans seize cens livres pour cela. On a affecté de faire tomber la plainte qu'on fait des Jésuites sur le Père Dez [1]) en la formant pendant son second Rectorat. Il est néanmoins de notoriété publique qu'il y a près de dix-huit mois qu'on n'a rien reçu de ces 1600 livres et qu'il n'y en a que sept que ce Père est Recteur de Strasbourg. Jusques là il ne peut pas être coupable.

1) Berger-Levrault, dans les *Annales des professeurs des académies et universités alsaciennes*. Nancy, 1892, indique par erreur l'année 1684 comme la première du rectorat du P. Dez. Il fut recteur de Strasbourg une seconde fois de 1704 à 1708 et mourut en 1712, âgé d'environ 70 ans.

Digitized by Google

Mais comme on accuse les Jésuites d'avoir manqué depuis dix-huit ans à ces obligations-là, c'est-à-dire qu'on remonte jusqu'à 1687 pour les rendre coupables et que le Père Dez a été Recteur de Strasbourg en ce temps-là depuis 1683 jusqu'à 1691, voilà cinq ans qui roulent sur son compte. Ce Père ne se serait jamais imaginé qu'après dix-huit ans il se verrait obligé de rendre compte des missions que le Roy avoit bien voulu confier à ses soins, Sa Majesté ayant eu la bonté de luy faire écrire et même ayant daigné luy dire elle-même en ce temps-là qu'elle étoit fort contente de ses services, en particulier sur cet article-là, et des bénédictions que Dieu répandoit sur les travaux des Missionnaires Jésuites de Strasbourg qui ont été suivis d'une foule de conversions à la Ville et à la Campagne comme tout le monde le sçait en ce pays-cy. Mais il faut venir au fait.

Il est constant par les comptes de ce temps-là qui sont très exacts, 1° qu'en l'année 1687, qui est la première des dix-huit, le Collège ne reçut du Roy pour les Missions que 800 livres.

Et que le Père Dez employa pour les seules missions 3.147 liv. 85, à cause des besoins pressants qui se présentoient alors et qui regardoient la conversion des hérétiques,

Sçavoir :

1° en argent déboursé et délivré aux Missionnaires	1797 ℔ 8 s.
2° pour la nourriture et l'entretien du Missionnaire controversiste qu'on a toujours retenu dans la Ville	400 ℔ —
3° pour les habits des Missionnaires tant d'hyver que d'été.	150 ℔ —
4° pour la mission à 60 officiers qui firent la retraite chez nous.	200 ℔ —
5° pour la retraite à 140 Ecclésiastiques, auxquels on fit la mission.	600 ℔ —
Total de la dépense . . .	3147 ℔ 8 s.

Digitized by Google

2° qu'en l'année 1688 on a reçu du Roi pour les Missions 1600 ℔, sçavoir onze cens au mois d'octobre et 500 ℔ au mois de mars de l'année suivante.

Le Père Dez dépensa cette année-là même pour les missions,

Sçavoir :

1°	en argent déboursé pour les Missionnaires .	2101 ℔
2e	pour le Missionnaire controversiste . . .	400 ℔
3°	pour les habits des Missionnaires	150 ℔
4e	pour la mission à 50 officiers qui firent la retraite	160 ℔
	Total de la dépense. . . .	2811 ℔

En l'année 1689

on reçut du Roy pour cinq Missionnaires 2000 ℔, payées au mois d'avril, de juillet, d'octobre et de décembre.

Le Père Dez dépensa cette année-là pour les Missions 2786 ℔,

Sçavoir :

1e	en argent déboursé pour les Missionnaires .	2236 ℔
2°	pour le Missionnaire controversiste . . .	400 ℔
3°	pour les habits des Missionnaires	150 ℔
	Total de la dépense. . . .	2786 ℔

En 1690

on reçut du Roi pour les Missions 1600 ℔, payées 800 au mois d'aoust et 800 au mois de juin suivant.

Le Père Dez dépensa pour les Missions 2413 ℔,

Sçavoir :

1°	en argent déboursé pout les Missionnaires .	1863 ℔
2°	pour le Missionnaire controversiste . . .	400 ℔
3°	pour les habits des Missionnaires. . . .	150 ℔
	Total de la dépense. . . .	2413 ℔

Digitized by Google

En l'année 1691,

quand le Père Dez quitta le Rectorat au mois de septembre, on n'avoit encore rien reçu du tout pour les Missions de cette année-là.

Le Père Dez avoit néanmoins dépensé au même mois de septembre pour les Missions 1967 ℔,

Sçavoir :

1° en argent déboursé.	1417 ℔
2° pour le Missionnaire controversiste . . .	400 ℔
3° pour les habits des Missionnaires	150 ℔
Total de la dépense. . . .	1967 ℔

On voit par là que pendant les cinq années du Rectorat du Père Dez où on l'accuse d'avoir manqué à faire les missions, on n'a reçu pour cela que 6000 ℔ et que le Père Dez a dépensé pour les mêmes missions 13.125 ℔ 14 s.

Ce Père n'a donc pas mérité qu'on attendit son retour à Strasbourg où il n'est que depuis sept mois, pour faire des plaintes au Collège de Strasbourg au sujet des missions, puisqu'il y en a dix-huit que le Collège n'a rien reçu pour les missions, et il a encore moins mérité qu'on fist tomber sur luy ces plaintes-là, pour ce qui regarde les cinq dernières années de son premier Rectorat.

Au reste on doit remarquer icy que le Missionnaire controversiste est celuy qui prêche la controverse en Allemagne et qui a soin des conversions et qu'il est différent du controversiste scripturaire qui est un des cinq Régents de Théologie. Le premier n'est fondé ny dans le Collège, ny dans le Séminaire, mais dans la seule fondation des Missionnaires. Le second est fondé dans les revenus de l'abbaye de Valbourg.

On doit encore remarquer que loin qu'on fasse monter trop haut la dépense ci-dessus exprimée en danrées, il est évident qu'y ayant eu la plupart du

temps cinq, six et sept Missionnaires au Collège, au lieu de mettre pour leurs habits d'hyver et d'esté 150 ℔, on en pourroit mettre sans exagérer 300 ℔, d'autant plus qu'on les fournissait encore la pluspart du temps de matelats, de draps, de couvertes et de beaucoup d'autres choses.

De plus la maladie du Père Osbourg, missionnaire, qui fut longue dans les premières années, coûta au Collège plus de 600 ℔, qui ne se mirent pas sur la dépense des missions, mais sur celle du Collège en général.

On n'y a pas non plus renfermé la dépense de tous ces Missionnaires-là, quand ils venoient prendre du repos à Strasbourg, où ils demeuroient 8 jours, 15 jours, un mois, six mois quelquefois, lorsque Messieurs les Grands-Vicaires les arrestoient pour les accompagner dans leurs visites; cela alloit à plus de 150 ℔ par an.

Les deux retraites des officiers pendant plusieurs jours qu'on a mis à 350 ℔, en a coûté au Collège plus de 500 ℔.

La retraite de 140 Ecclésiastiques pendant six ou sept jours qu'on note à 600 ℔, en a coûté plus de 800 ℔.

Combien de chapelets, de médailles, de livrets de missions, d'images et d'autres choses pareilles qui coûtent de l'argent, n'a-t-il pas fallu acheter pour les Missionnaires pendant ces cinq années-là.

On doit ajouter qu'avant même que le Roi eust fondé des Missionnaires, le Père Dez, comme il est évident par les comptes, avait fait faire des missions pour plus de six cens livres.

Toutes ces sommes jointes ensemble, monteroient encore à plus de 3000 ℔, qui font tout ce que l'on doit donner en cinq ans aux deux missionnaires de Valbourg.

Ainsi tout l'excédant de la somme de 13.125 ℔ 14 s. sur celle de 6000 ℔ a été à la charge du Collège et

Digitized by Google

une espèce d'avance qu'on se voit obligé de faire à cause des besoins pressants où l'on se trouvoit pour les conversions. Cet excédant ou cette avance se monte à 7125 ℔ 14 s.

Voilà ce qui regarde la pleine et entière justification du Père Dez, qu'il semble cependant qu'on ait en vue particulièrement, puisqu'on fait tomber sur lui la haine des plaintes et de l'accusation.

Ses successeurs ont été le P. Daubenton [1]), le P. Verri [2]) et le P. Robinet [3]). Ils sont tous trois, grâces à Dieu, pleins de vie et tout prêts à se justifier, si on l'ordonne. On peut en juger par ce qu'on en va dire en général.

1° Ils ont droit en toute rigueur de mettre en compte les avances que le Père Dez a faites sur les revenus du Collège pour les missions. Cela monte à 7125 ℔ 12 s.

2° Ils ont toujours eu à Strasbourg, comme le Père Dez, le missionnaire controversiste. Sa dépense à 400 ℔ par an en 13 ans va à 5200 ℔.

3° Ils ont fait au moins deux missions à près de cent ecclésiastiques pendant leur retraite au Séminaire. Outre le peu qu'ils ont reçu pour cela, ils y ont mis du leur plus de 600 ℔.

4° On a continué les missions stables pendant quelques années, comme du temps du Père Dez, et on a bien dépensé pour cela en argent comptant 4500 ℔.

5° On a fait vingt-sept missions volantes dans plusieurs villes et villages de l'Alsace, les Missionnaires travaillant tous ensemble et retournant après leurs Missions au Collège de Strasbourg, où ils continuoient de travailler au salut des âmes et où ils étaient nourris et

1) Guillaume Daubenton fut deux fois recteur, de 1691 à 1694, et de 1698 à 1701.

2) Pierre Verry, recteur de 1695 à 1698.

3) Robinet (de Cléry), recteur de 1701 à fin 1704, remplacé par le P. Dez.

Digitized by Google

entretenus. Comme la dépense de ces Missionnaires-là pour leur nourriture et leur entretien est confondue dans les comptes dans la dépense commune de la maison hors l'argent qu'on leur a donné pour aller en missions, on ne peut rien faire de mieux que de marquer 400 ℔ par an pour chacun d'eux, le Roy les leur donnant.

Or en partageant ces 27 missions en huit ans, trois ou même quatre missions quelque fois chaque année, la dépense de trois Missionnaires soit en campagne, soit dans le Collège à 400 ℔ chacun par an, monte en huit ans à 9600 ℔.

Il y a dans cette dépense-là plus de 4300 ℔ de seul argent déboursé.

Voicy les endroits où l'on a fait ces missions-là, à Strasbourg, plusieurs fois. J'en vis une il y a trois ans qui me charma; à Phalsebourg trois fois en trois différentes années; à Scelestadt, à Benfeld, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Surbourg, à Marmoutiers, à Fort-Louis, au Val de Villiers, à Schirmek, à Landau plusieurs fois, encore l'année dernière 1704, à Tambach, à Hocfeld, à Viltheim, à Rheinau, à Marlem [1]), à Berkeim, à Lavantzenau, à Markelsem [2]), à Behnem [3]), à Perch [4]), à Echau [5]), à Gougueneim, etc. Souvent il se trouvoit sur la fin des Missions un grand nombre de curés appelés par M. le grand-vicaire, et ils étoient ordinairement traités aux frais des Missionnaires. Cela ne laissait pas d'augmenter la dépense.

On doit remarquer icy qu'on appelle *Missions stables* celles où l'on envoye les Missionnaires pour desservir les Cures qui n'ont pas de curés, car en ce cas-là le Missionnaire demeure stable dans une, deux et trois cures dont on le charge, jusqu'à ce qu'on ait des curés

1) Marlenheim.
2) Markolsheim.
3) Beinheim.
4) Bœrsch.
5) Eschau.

Digitized by Google

pour y mettre. Du temps du Père Dez, comme il y avoit une grande disette de curés, toutes les missions étoient stables, et il y a des Jésuites missionnaires qui ont été trois et quatre ans de suite dans les Cures dont ils avoient soin. On leur donnoit leur pension en argent, afin qu'ils ne fussent à charge à personne, et on voioit sans peine de cette sorte ce qu'ils dépensoient tout étant spécifié distinctement dans les comptes.

On appelle *Missions volantes* celles que font tous les Missionnaires ensemble trois semaines ou un mois dans un lieu, autant dans un autre lieu, tantost dans des Villes, tantost dans des Villages; après quoy ils retournent au Collège où ils vivent et travaillent avec les autres. On dispute laquelle de ces deux sortes de Missions est la meilleure, et il y a des raisons de part et d'autre.

6° On a recommencé des missions stables depuis trois ans. Les trois Missionnaires Jésuites ayant été envoyés dans la Haute-Alsace aux deux Prieurés de Saint-Morand et d'Œlenberg, que le Roy a eu la bonté de faire donner aux Jésuites de Strasbourg par confiscation pour les dédommager de la perte des abbayes de Selss et de Valbourg que les ennemis occupent. Outre ces trois Missionnaires il y en a un quatrième qui dessert une cure. On a été nécessité d'en user de la sorte, les Jésuites allemands sujets de l'Empereur s'étant retirés. Au lieu d'amodier à des séculiers, comme on auroit pu le faire, ces deux prieurés-là, on a cru qu'il valoit mieux y envoyer nos Missionnaires, qui font de très grands biens dans ces quartiers-là. Au reste ils dépensent là plus de deux fois la pension du Roy, faisant venir à leurs frais des Ecclésiastiques et des Religieux pour les aider dans leurs fonctions spirituelles.

Ce qui n'a pas empêché qu'on ait encore fait l'an passé une mission volante à Landau, de quatre Jésuites. A la paix que nous espérons avoir bientost, ces trois Missionnaires reviendront à Strasbourg. Leur dépense

Digitized by Google

depuis deux ans et demi, va selon la pension du Roy de 400 ℔ pour chacun par an à 3000 ℔, le Missionnaire controversiste qui est le quatrième demeurant toujours à Strasbourg comme il a été dit.

Sur ce pied-là la recette de la pension des Missionnaires du Roy a été depuis 18 ans de 25.200 ℔, les années de 1704 et de 1705 n'étant pas payées, et la dépense totale a été de 36.025 ℔.

Partant plus dépensé 10.825 ℔.

On est persuadé que si les trois Recteurs successeurs du Père Dez étoient ici, comme ils connaissent mieux ce qui s'est passé de leur temps, cette même dépense monteroit encore plus haut.

Il y a eu des cures desservies aux environs de Strasbourg dont on n'a pas parlé.

M. le grand-vicaire sçait que le Père Dez encore tout récemment a fait une aumône de deux cens livres au curé de Roderen, pour l'arrester là, sans parler de sa compétance de 400 ℔, qu'il luy fait avancer quoyque ce soit du Roy qu'il doive la recevoir et que cela ne regarde pas le Collège.

Au reste c'est le Père Dez lui-même qui a examiné les comptes des cinq années de son premier Rectorat depuis 1687 jusqu'à 1691, et c'est le Père Dauburtin, Procureur du Collège, qui a examiné les comptes des treize années suivantes depuis 1692 jusqu'à 1705, ayant été Procureur de cette maison pendant tout ce temps-là.

Quand aux deux Missionnaires fondés sur Sainte-Valbourg à cent écus chacun par an aux deux Régents de Théologie et six séminaristes françois, tout Strasbourg et toute la Basse-Alsace sçait qu'il y a cinq ou six ans qu'on fist connoitre aux Jésuites que plus de la moitié des revenus qui composoient la fondation de ces dix personnes, n'appartenoit point à l'abbaye de Valbourg comme on le croioit, lorsque la fondation fut faite, et on sçait aussi que les Jésuites rendirent aussitost de bonne foy à Monseigneur l'électeur de Trêves,

Digitized by Google

comme prevost de Wissembourg, cette moitié des revenus de leur fondation.

Les Jésuites sembloient avoir droit de demander diminution de la moitié des charges : ils ont néanmoins continué à entretenir les deux Régents de Théologie et les six Séminaristes françois, c'est-à-dire huit personnes de dix qui étaient fondées sur ces revenus dont ils ont rendu la moitié. On ne pense pas qu'on doive les inquiéter d'avoir cru n'être point obligé depuis ce temps-là entretenir encore les deux missionnaires.

Pendant les cinq années du Père Dez il y a eu dans la Basse-Alsace plutost trois et quatre Missionnaires que deux, sans parler de ceux du Roy fondés sur les 1600 ℔.

On voit enfin par l'excédant de la dépense totale pour les Missions sur la recette totale depuis 18 ans, qu'en prenant mille ou douze cens écus pour les dits Missionnaires de Valbourg pendant les cinq ou six autres années des successeurs du Père Dez, il ne laissera pas de rester encore sept ou huit mille livres de plus dépensé que reçu pour les missions.

Fait à Strasbourg ce 7e de Juin 1705.

Jean DEZ,
Recteur du Collège des Jésuites de Strasbourg.

Jean d'AUBURTIN,
Procureur du Collège des Jésuites de Strasbourg.

* * *

En transmettant à Chamillart ce Mémoire justificatif, l'intendant La Houssaye annonce qu'il est conforme aux résultats donnés par les vérifications faites sur les registres des Jésuites. A son avis, l'auteur de la lettre de dénonciation « ne peut estre regardé que comme un méchant esprit, ou un étourdy, emporté, ou par une malice grossière, ou par un faux zèle sans avoir suffisamment approfondy ce qu'il a voulu dénoncer ».

Digitized by Google

Après avoir défendu les Jésuites en termes si vigoureux, La Houssaye ajoute en parlant de leurs missions : « Le trouble des derniers temps a empesché le cours de ces Missions avec tout l'éclat qu'elles avoient auparavant. Mais outre que les Jésuites sont en avance par rapport à l'argent qu'ils ont touché, ils attendent avec impatience des conjonctures plus favorables... Cependant leurs Missionnaires travaillent utilement dans des Paroisses où ils sont employez en Haute-Alsace à ce qu'on appelle Missions stables à la différence des Missions dites volantes de cantons en cantons que Monsieur l'Evesque de Basle refusait d'admettre dans son Diocèse qui s'étend jusques à Colmar ».

Le ministre adopta les conclusions de l'intendant d'Alsace et les Jésuites de Strasbourg purent en toute tranquillité continuer leurs prédications et leur enseignement jusqu'à la suppression de leur ordre en France par arrêt du Parlement de Paris du 6 août 1762.

JULES SCHWARTZ.

Digitized by Google

LES PROVINCES PERDUES[1]

Au moment où je ferme le deuxième et dernier volume de M. Ardouin-Dumazet sur l'Alsace, ma pensée s'élève vers l'auteur, au plus haut sommet de ces Vosges qu'il a décrit avec tant de charme. Elle le voit cramponné aux barreaux de la grille entourant le massif qui supporte la table d'orientation du Ballon et, en dépit de la tempête d'air, dont le souffle le transperce et le glace, promenant son regard émerveillé sur l'immense tableau qui se développe à ses pieds. La bourrasque passe sur lui, « avec des hurlements et des sanglots, âmes des géomètres qui ont trompé les clients sur la réelle étendue de leurs terres », à en croire la légende. Et ma pensée lui est reconnaissante pour le plaisir que me cause la lecture de son ouvrage, à telles enseignes qu'elle souhaiterait qu'un coup de baguette magique transportât — devant la table que l'on est en besogne de dresser pour lui, à cette heure, dans le chalet hospitalier de la montagne, — la fontaine de Wangen, dont, à certain anniversaire, on détourne l'onde pour la remplacer par des flots de vin, coutume établie pour commémorer le gain d'un ancien procès.

1) Voyage en France. *Les provinces perdues.* I. Haute-Alsace. II. Basse-Alsace. Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, éditeurs. 2 vol. in-12 de 440 et 484 pages. Prix du volume : 3 fr. 50. (En vente dans toutes les librairies d'Alsace). — A l'instant nous arrive le troisième volume (in-12 de 473 pages), consacré à la Lorraine annexée.

Digitized by Google

La plupart des livres consacrés à l'Alsace depuis 1870 étaient des études psychologiques. Pour répondre au besoin de connaître l'état des esprits en pays annexés, les écrivains ont plutôt employé la forme du roman ou du pamphlet. Aussi, de leur œuvre, il ne se détache pas un tableau complet de l'Alsace-Lorraine, de sa physionomie générale, de son existence matérielle. M. Ardouin Dumazet comble cette lacune de nos connaissances. L'auteur du *Voyage en France* a pensé que son œuvre ne serait pas achevée si elle ne s'étendait aux provinces perdues. En suivant le même plan que dans ses quarante-sept premiers volumes il pouvait, pensait-il, faire connaître et aimer davantage notre sol, sans chercher à faire œuvre de polémique et de passion. Il n'a rien voulu laisser dans l'ombre : c'est l'Alsace toute entière qu'il nous présente. Comme les autres séries de son entreprise, ces deux volumes ne sont pas des œuvres de géographie, au sens scientifique du mot, encore moins des manuels de touriste. Ce sont des livres qui se lisent avec l'intérêt captivant d'un roman; la précision des tableaux, la richesse de la documentation, les études de science sociale perdent, grâce à la clarté du style, tout ce qu'elles pourraient avoir de rébarbatif. A une époque où les géographes, les économistes, les sociologues affectent de donner une plus haute idée de leur savoir en créant un langage spécial et quelque peu mystérieux pour le grand public, l'auteur a su aborder bien des sujets d'aspect sévère en conservant à son œuvre un caractère littéraire et vivant.

Le voyageur aurait pu pénétrer sur nos terres par quelque col célèbre comme la *Schlucht* ou Bussang, qui prêtent si bien à la description pittoresque. Il a préféré présenter d'abord les paysages calmes et doux de la trouée de Belfort, dont les placides campagnes séduisent le passant entraîné vers Mulhouse et Bâle. En remontant la vallée de la Largue, molle comme un pli de Touraine, il parvient dans le Jura alsacien, région aimable et peu fréquentée encore, riche en beaux

Digitized by Google

tableaux et en ruines superbes. La course se poursuit jusqu'à Bâle où l'auteur, rencontrant le Rhin, nous fait un moment descendre le grand fleuve et assister aux beaux travaux de correction qui ont transformé le torrent indompté en un large chenal où, bientôt, les grands vapeurs monteront vers la Suisse.

Plusieurs chapitres sont consacrés à Mulhouse, la grande cité manufacturière, à laquelle se rattache toute une vaste région vosgienne où l'abondance des eaux, la rapidité de leur chute ont fait naître tant de satellites mulhousiens. Ici, le paysage prend la part prépondérante sous la plume du voyageur. La vie économique n'est pas négligée; mais on nous la montre dans son décor de monts, de lacs, de forêts, de prairies verdoyantes, de *chaumes* rases. Des environs d'Altkirch, au sommet des Vosges, toute une suite de pages captivent : vallées de la Thur et de la Doller, sommets du Ballon, pentes opulentes du vignoble bordant la plaine. C'est une succession de tableaux d'une vie intense et d'une vérité que tous les Alsaciens reconnaîtront. Ce sont ensuite Colmar, le pauvre Neuf-Brisach, en létargie entre les murailles de Vauban; Turckheim et les souvenirs de Vauban; l'Alsace romane du val d'Orbey; le vignoble de Ribeauvillé, et, enfin, l'active vallée à laquelle Sainte-Marie-aux-Mines donne la vie.

La Basse-Alsace offre peut-être des aspects plus variés encore. Si la grande montagne a fait place à des sommets secondaires, il y a là tant de vallées riantes, la plaine a une richesse si exubérante, le Rhin prend si bien le caractère de grand fleuve, les basses Vosges ont de si curieux paysages que les larges tableaux s'y pressent.

Ce second volume s'ouvre par une ascension au Haut-Kœnigsbourg, la forteresse géante dressée sur un promontoire au-dessus de la plaine et qui commande des horizons infinis. A travers les campagnes opulentes du Ried, l'auteur nous amène à Strasbourg, qu'il a décrit avec cette affection que la noble ville inspire à tous

Digitized by Google

ceux qui la visitent, Strasbourg, dont le souvenir se résume et se précise, pour ainsi dire, dans un mot: la cathédrale.

« Il est d'autres grandes cathédrales que celle de Strasbourg, il n'en est de plus belles, offrant davantage d'unité, une perfection plus absolue dans l'art du sculpteur. Chartres, Amiens, Reims sont des œuvres plus parfaites, mais aucune n'a été louée, exaltée comme le puissant *Münster* des bords de l'Ill; les artistes et les archéologues connaissent les grandes églises françaises, la majorité du public les ignore, mais partout on exalte celle de Strasbourg. C'est un des édifices qu'il faut avoir vus, pour lesquels on se dérange de sa route, véritable pèlerinage sans cesse fréquenté.

« Je crois qu'il faut l'attribuer au prestige du nom du Rhin, à ce patriotisme local de l'Alsace qui a fait du superbe édifice le monument national de la petite patrie; puis à l'effet vraiment sublime de cette flèche élancée, au-dessus d'une façade elle-même colossale que l'on aperçoit de bien des lieues avant de parvenir à la ville. Pour le voyageur arrivant par la plaine ou par la montagne, la cathédrale de Strasbourg prend l'aspect fantastique d'un temple de rêve, elle se détache sur le ciel comme un décor d'apothéose. Le cadre lointain, les Vosges, la Forêt-Noire, la plaine immense et superbe, tout concourt à donner une impression inoubliable. J'ai vu la cathédrale de Reims depuis les plaines lointaines ou du bord de la « montagne », j'ai eu la sainte obsession de la cathédrale de Chartres pendant mes longues courses en France, et elles ne m'ont pas imposé une telle sensation.

« Le défaut de Notre-Dame de Strasbourg (car tel est le vocable de l'église, ignoré de bien des Strasbourgeois), l'étroitesse de sa façade comparée à la hauteur, contribue à accroître le sentiment d'écrasante grandeur éprouvé en arrivant en face du chef-d'œuvre d'Erwin de Steinbach. On peut regretter que l'édifice n'ait pas été terminé et, pourtant, on le préfère ainsi, avec son

Digitized by Google

unique flèche. Si la seconde avait été construite, la cathédrale eût ressemblé à tant d'autres, elle n'aurait pas une personnalité aussi nette... ».

De Strasbourg, dont il nous dit les ambitions, l'espoir, en partie réalisé, de devenir un grand port intérieur, grâce à l'amélioration du Rhin, M. Ardouin-Dumazet nous fait pénétrer dans les vallées vosgiennes; nous faisons avec lui la classique ascension du Donon, nous parcourons le Ban-de-la-Roche, sur lequel plane le souvenir d'Oberlin, le Champ-du-Feu, où la rencontre d'une schlite fournit matière à d'intéressantes pages. Puis, ce sont le gracieux val de Villé; Barr et son vignoble; la montagne vénérée de Sainte-Odile qui, dans son cercle de ruines, manoirs et couvents, incarne l'Alsace, et les vieilles cités qui en bordent le pied; enfin le Kochersberg, où les anciennes coutumes se sont pieusement maintenues.

Notre guide nous conduit un instant au-delà du Rhin, dans le domaine exigu de Sassbach, que la France s'est réservée pour honorer Turenne qui y tomba; de là, revenant en Alsace par les houblonnières et la vaste forêt de Haguenau, où sourdent des fontaines de pétrole, il accomplit le pèlerinage douloureux des Champs de bataille d'août 1870, de Wissembourg à Frœschwiller. Je montrai au début de ces lignes, l'auteur juché au plus haut sommet des Vosges, dans le ravissement du spectacle qui s'étalait sous ses yeux. Il est une autre vision, tragique celle-là, qui me poursuit et m'obsède, depuis que je suis arrivé au terme de mon intéressante lecture : c'est l'apparition soudaine et fantastique du colonel de cuirassiers de Lacarre. Son cadavre décapité par un obus passe dans un galop infernal, à travers les plaines de Frœschwiller, la main crispée tenant encore son sabre : symbole terrifiant et prophétique de la patrie qui allait être mutilée !

A. D'OCHSENFELD.

Digitized by Google

LES TRIBULATIONS D'UN SOLLICITEUR

OU

GŒTZMANN

D'APRÈS QUELQUES-UNES DE SES LETTRES INÉDITES

SUITE ET FIN [1])

XIX. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 28 avril 1784. Plaintes contre le curé, dont il a reçu une lettre. La rentrée de denier qui ne s'est pas faite le met dans un grand embarras. Il ne comprend pas qu'il soit si difficile de faire payer les gens de Hegenheim; « mon frère me dit qu'ils ont une pique contre lui; mais il ne les connaît ni de près ni de loin, et ils ne peuvent rester *en possession de biens acquis et du prix d'acquisition.* Un autre que le curé aurait tout terminé en quinze jours, *en le payant* ». Il avait même autorisé son frère à traiter avec un juif, même en faisant des sacrifices; pourquoi ne l'a-t-il pas fait? « Vous me parlez de *famille*, mon cher frère, mais y en a-t-il une pour moi? Celle à laquelle je croyais appartenir, m'a-t-elle je ne dis pas donné part à la succession de ma mère, mais m'a-t-elle seulement fait

1) Voir la livraison de septembre-octobre.

Digitized by Google

l'honneur de m'inviter au partage? et depuis m'a-t-elle donné, dans le plus fort des persécutions inouïes que j'ai essuyées, la moindre marque d'intérêt? Si elle me traite en étranger, dois-je espérer qu'elle aurait plus d'entrailles pour le pauvre enfant qui me reste? » Il ne peut rien arracher de M. Payen. Il lui demande d'envoyer les échantillons à Londres au négociant indiqué qui pourra en cas lui rendre d'autres services; « je lui ai même offert ainsi qu'à vous de *payer* ces essayes de vin, ainsi que tous les frais de port », et pas de réponse. « Dites une bonne foi *oui* ou *non*. Je vais faire un mémoire des faits relatés dans votre lettre par votre chapitre et le remettre à un avocat aux conseils de ses amis ».

XX. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 27 mai 1784. Depuis plus d'un mois il attend ce que le chanoine a promis par lettre du 21 avril. Faute de ressources, il lui faudrait abandonner toutes ses espérances qui reposent sur un *Bon* signé du Roi en 1780 portant : « 1° sur le prix d'une charge au Grand Conseil; 2° sur la continuation de mon ancien traitement; 3° sur une indemnité. Mon sort actuel est purement précaire, puisqu'il ne consiste qu'en 4000 livres de pension pour tout potage, sur quoi il faut entretenir ma femme et mon fils; vous voyez donc combien il importe que je ne néglige pas l'occasion; car je serois bientôt entièrement oublié dans un pays qui est la patrie de l'ingratitude et le siège de la folie et de l'extravagance ». Plainte contre son frère le curé qui n'a pas vendu au juif ses prétentions à Hegenheim; il offre au chanoine la dîme de Sausheim, car il lui faut des moyens; « vous n'avez point d'idée de la méfiance qui règne ici entre tous ceux qui composent le ministère, ni par conséquent des pièges dont sont environnés ceux qui ne scavent pas se conduire avec assés de circonspection pour ménager tout le monde

Digitized by Google

et n'offenser personne ». Il a évité les pièges, mais il faut aller jusqu'au bout. Il ira la semaine prochaine à Paris « pour voir si l'avocat a rédigé le mémoire touchant la décoration que vous désirez pour votre chapitre. On attend ici le roi de Suède et on prépare des fêtes; il vaudrait je crois mieux payer les dettes et s'acquitter de ses promesses ». M. Payen lui a écrit.

XXI. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 20 juin 1784. « Vous n'avez pas répondu à mes deux dernières lettres; si vous êtes malade, dites à ma sœur de m'écrire, et je n'attribue ce silence qu'aux courses que vous faites pour me procurer les fonds que je vous ai demandés et me sont si nécessaires pour les sollicitations qui doivent me conduire à un sort plus heureux. Je croirais vous faire injure en vous pensant indifférent à ma destinée et à celle du pauvre enfant qui me reste, seul rejetton d'une famille honorable, mais malheureuse ». Il a 4000 livres de pension dont 2000 sur les Affaires Etrangères, accordées lors de son retour d'Angleterre. « Ce don prouve qu'on a été content de mes services. Puis-je donc abandonner le *Bon* signé du Roi? Cela doit se faire dans le département de la finance. Le comte de Vergenne m'a promis son appui au Conseil, mais je l'indisposerai par trop d'empressement : il faut ronger son mors. C'est pour me soutenir jusque-là que je vous ai mandé, ainsi qu'à notre frère, de recouvrer tout ce qu'il serait possible à Hegenheim, ou à défaut de vendre la portion de bien qui produirait le plus promptement de l'argent. Je pense que vous en êtes occupés les deux ». La circonstance où il se trouve est telle qu'il donnerait pour 1/2 ce qui lui revient pour n'être pas obligé de brusquer et de tout gâter. Il permet au chanoine de se rembourser sur ses biens de tout l'argent qu'il lui avancera. L'avocat, pour *une marque de décoration*, désireroit une note chronologique des titres et documents justificatifs des faits

Digitized by Google

contenus dans votre lettre. « Le roi de Suède est ici depuis une quinzaine de jours ; on lui donne beaucoup de fêtes ; avant-hier j'ai assisté avec mon fils à un bal paré que le Roi lui a donné dans la grande salle de l'opéra du château qui était magnifiquement décorée et illuminée : il y avait 1800 bougies ; la reine était couverte de diamants, elle en avait sur elle pour la valeur, dit-on, de 11 millions 500 mille livres. Demain elle donne au roi de Suède une fête dans son château de Trianon, et mercredi prochain on lancera en leur présence dans ln grande cour du château un ballon aérostatique, dans lequel plusieurs personnes se proposent de monter. Quelle extravagance ! Suivant tout ce que je vois, il se négocie une alliance entre la France, la Suède et la Prusse ; il loge dans mon hôtel un ancien ministre prussien qui n'est pas ici pour des prunes. On veut balancer l'alliance contractée par les deux Cours impériales ».

XXII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 22 février 1784. « Je ne sais plus que penser de mon frère le curé, d'après votre lettre je croyais que ses affaires étaient dérangées, que la succession de mon fils courrait risque d'être absorbée. Aujourd'hui il me mande que sauf la *conduite scandaleuse* de ses servantes qu'il a mises à la porte, tout le reste est faux, qu'il n'a pas de dettes et qu'il n'a emprunté que les 100 écus qu'il m'a envoyés il y a deux mois. Cependant sa lettre n'est pas du tout le compte que je lui demandais, aussi j'ai recours à vous avant d'agir plus loin avec rigueur. Demandez-lui compte détaillé de ce qu'il a reçu des biens de feue ma première femme, de ceux de Mme Ammann et de ceux de ma sœur, la dépense faite pour feu mon fils. Faites-moi payer à Paris l'argent rentré depuis que les assignations ont été données à Hegenheim par le curé. M. Payen ne me répond pas à deux lettres ; il n'observe pas les

Digitized by Google

décences ». Il offre de payer tous les frais et la valeur des échantillons et demande prompte réponse.

XXIII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 27 juin 1784. « Je viens de donner requête en forme au Roi en son Conseil, pour réclamer l'exécution du *Bon* de 1780, et je demande que si l'un ou l'autre objet souffrait difficulté le Roi accorde une grâce ecclésiastique à mon frère, doyen du chapitre de Lautenbach, en compensation. Il est donc essentiel de me procurer les moyens de suivre cette affaire avec assiduité. Mon frère n'a-t-il donc pas fait *consigner* les débiteurs de Hegenheim? Grand Dieu, quel frère! » Cela aurait pu se faire sur simple arrêt pris à Colmar en mon nom et rendu sans difficulté. On aurait choisi les vacations ou le pr. président rend ces arrêts seul sur le rapport d'un conseiller, etc. Il est très embarrassé et il n'hésite plus à donner à un juif dont il a été déjà question, mes prétentions à Hegenheim *pour moitié.* « Prévenez mon frère; il ne s'agit pas de savoir si mon fils arriverait à retrouver cela; notre subsistance actuelle l'emporte sans contredit sur nos désirs futurs »; le besoin actuel marche avant tout. Ce maudit bien de Hegenheim, depuis dix mois que les assignations sont données, ne laisse d'autre alternative, ou de faire payer avec un procès, ou de transiger avec un juif, *à moitié perte (sic).* « Je ne puis hésiter, car le but principal est *la récompense que le Roi m'a promise* ». Il y va de l'intérêt de son fils. « Procurez-moi de l'argent par vous, votre chapitre; le moyen ou le crédit de votre receveur, ... c'est à lui par exemple qu'il faudrait proposer l'acquisition des mes prétentions à Hegenheim moiennant 1/4 ou 1/3 de bénéfice; comme c'est un homme d'affaires, il trouverait bien le moien de faire rentrer des deniers dûs aussi légitimement. Je consens à conserver la dîme de Sausheim dans la famille et vous l'abandonne à 1/3 au-dessous de son estimation; vous pouvez donc vous intéresser à

Digitized by Google

mes affaires. Je fais des démarches pour obtenir du ministre de la marine le certificat sur la mort de mon fils aîné... Mercredi dernier on a tiré ici dans une des cours du château en présence de la cour un ballon aërostatique; il faisait du vent et un peu de pluye; le feu a manqué d'y prendre et les voyageurs ont manqué d'être rôtis. Et avant-hier, le comte de la Marck a repris une ancienne querelle qu'il avait avec le premier gentilhomme du roi de Suède; ils se sont battus au bois de Boulogne; le Suédois a reçu un coup d'épée dans la bouche et est mort sur place; le comte de la Marck est de son côté blessé mortellement; il avait pour témoin le marquis de Noailles; cette affaire fait beaucoup de bruit; le roi de Suède en est si affecté qu'il précipite son départ. Ne perdez pas un instant, secondez mes intentions ».

XXIV. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 29 février 1784. « Votre lettre du 18 et une du curé qui n'a pas de dettes me prouvent qu'il y a de sa part négligence et obstination. J'aime mieux faire des sacrifices que de scandaliser la province en le forçant par arrêt à rendre le compte que je réclame. C'est à moi seul qu'il appartient de régler l'emploi de ces fonds. Parmi les biens de ma sœur dont mon fils était héritier testamentaire, se trouve une dîme de Sausheim, évaluée à 3000 livres; ne pouvant surveiller ce bien sans des frais immenses, je veux le vendre et vous l'offre. Si vous ne le voulez pas, j'espère que vous ferez effort pour me trouver un acquéreur, et vous enverrai procuration. Prompte réponse. Dites à ma sœur que je ne veux pas par cette vente révoquer les bonnes dispositions que j'aie pour elle; j'espère le faire par d'autres moyens si le Ciel seconde mes intentions. Faites donc vite. J'aurai vers Pâques une commission importante à remplir qui sera pour mon sort de grande conséquence; c'est donc important que cette vente me mette à même

Digitized by Google

de pouvoir la remplir avec plus de liberté d'esprit et plus honorablement. J'espère également une grâce pour vous de la Cour. Vous me mandez que M. de Cicaty a passé chez vous partie de son sémestre; demandez-lui s'il pourrait placer mon fils dans son régiment, serait-ce comme officier surnuméraire. Il est temps de songer à un état. Il a plus d'aptitude pour les exercices du corps que pour ceux de l'esprit; d'après cela l'état militaire lui conviendrait le mieux. Il est ici dans une académie où il fait plus de progrès que partout ailleurs. Il ne s'agit que d'avoir une ouverture dans le corps où son frère a servi. L'agrément du ministre ne manquera pas; il m'en donne une preuve en me faisant payer les appointements de feu mon fils depuis son congé à celui de son remplacement sans même l'avis du colonel selon l'usage général ».

XXV. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 28 juillet 1784. « La fermeté de mon âme, à laquelle vous m'engagez, est insuffisante sans les moyens physiques. Le goût du moment est une économie qui tient de la lésine; il serait inutile et même dangereux de vouloir brusquer. Il faut coûte que coûte les moyens d'attendre. Envoyez-moi tout ce que vous pourrez et récupérez-vous sur ce qui m'est dû là-haut. J'ai fait quelques dettes auprès de mon hôte et du maître de mon fils, ...si donc le sort de cet enfant et ma tranquillité vous sont chers, agissez promptement. Vous avez bien fait de proposer à votre receveur un quart de bénéfice, pourvu qu'il soit prompt. Envoyez au moins un à compte. Comment mon frère peut-il dire que mes débiteurs ne *veulent* pas payer? N'y a-t-il pas la justice? Je serai dans la joie de mon cœur, toutes mes affaires étant finies ici de chercher un asile auprès de vous, mon cher frère, après tant d'orages dont ma pauvre vie a été assaillie. Cet intervalle entre elle et la mort me fera tout oublier ». Vite donc. « J'ai

Digitized by Google

eu avis que les échantillons de vin étaient arrivés à Rotterdam et j'attends l'avis qu'ils sont arrivés à Londres ».

XXVI. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 4 août 1784. « Pardon de revenir à la charge. Un ministre étranger réclame mon entremise dans une affaire importante; précieuse récompense à espérer, mais courses et dépenses actuelles. J'ai déjà manqué une Commission à Pâques, qui eût pu être pour moi d'une grande valeur, faute de moyens pour un certain voyage peu long. Vous savez que je ne demande de secours que si cela m'est nécessaire. J'ai abandonné à ma sœur les revenus des biens de mon fils tant que j'ai pu m'en passer : si elle ne les a pas touchés, ce n'est pas ma faute. Aujourd'hui j'ai besoin pour améliorer le sort de mon fils, et j'espère plus tard dédommager ma sœur. Envoyez de suite un à-compte sans tarder, sur l'heure ».

P. S. « La reine se dit de nouveau enceinte ».

XXVII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 8 août 1784. « Nouveau motif de vous presser. Un ministre que vous verrez bientôt prendre la plus grande influence dans les affaires, m'a amicalement prévenu de ne pas trop presser d'autres personnes dont les intérêts baissent et de cultiver sans trop le faire remarquer M. de Sartines, qui est comme vous savez mon ancien ami. Il faut donc que je ne brusque rien. Je me *saigne par toutes les veines pour continuer ici ma subsistance* d'une manière honorable. Aller et venir chez M. de Sartines qui passe l'été à dix lieues d'ici est un surcroit de dépenses. Au moins un à-compte! Je n'ai rien à toucher sur mes pensions jusqu'en octobre. Si vous m'aimez et mon fils, aidez-moi! »

Digitized by Google

XXVIII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 18 août 1784. « Voici la procuration demandée par vous le 10. J'espérais un à-compte ». Besoin pressant « par le manque de conduite d'attention et de parole de son frère le Curé. Je compte donc sur un quart de mes créances de Hegenheim, au reçu de la présente et vous conviendrez avec Ingold de payer le reste de deux en deux mois. Ingold me rendrait service en envoyant de suite la moitié. Mon fils coûte cher en pension, il vous supplie comme moi. Dépêchez-vous, si vous ne voulez que je perde la tête; car enfin elle n'est pas de fer et commence à être bien affectée. Je suis touché des traverses qu'a votre corps; mais vous avez encore des juges... Si cela arrive dans un corps ecclésiastique, jugez quelle fureur, l'envie, cette passion infernale, a déployé contre moi dans le temps dans un corps composé de gens de sac et de cordes! Je suis consolé d'apprendre en même temps qu'on est plus juste envers vous qu'on ne l'a été envers moi. Vous pouvez m'envoyer les fonds par la poste aux lettres au bureau de Rouffach contre mandat imprimé que vous m'enverrez à Paris, le port est un sol par livre, c'est cher. Ou bien vous prendrez une lettre de change sur quelques bourgeois ou trésorier de Paris; allez voir à Colmar. On dit qu'un bureau de correspondance a un agent à Colmar. Le plus court serait la poste. Ne perdez pas un instant ».

XXIX. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 27 septembre 1784. « Votre secours est venu à temps; j'ai été indisposé trois semaines. La Cour dispersée depuis six semaines est revenue à demeure, car la grossesse de la reine continuant il n'y aura plus tant de voyage cette année, ce qui est un grand bien pour les pauvres solliciteurs, obligés de se consumer à la suite d'une Cour qui ne s'occupe guères de ceux

Digitized by Google

qui n'ont point d'intrigues à faire valoir ». Les ministres ne seront rassemblés que vers le 8 du mois prochain; jusque-là on ne peut rien atttendre d'eux. Il dit la joie qu'il a prise du *triomphe* que le chanoine a remporté sur la cabale qui le vexait. « Vous n'estes pas d'avis que je songe au régiment de Hesse pour mon fils, mais que faire de lui? Attendons encore un peu les effets de la Providence. M. Ingold aura fait diligence pour se rembourser sur mes débiteurs de Hegenheim et me faire payer le surplus, sauf à déduire la portion que vous lui avez abandonnée pour ses peines et soins; vous devez être bien persuadé que la plus grande économie préside à ma dépense; je me borne au simple nécessaire et me passe de domestique; mais la nécessité de paraître chez les ministres, d'aller et venir à Paris, ici et ailleurs, tout cela est indispensable, joint à l'éducation de mon fils, l'entretien de ma femme que je ne puis abandonner. Vous sentez combien tout cela est privilégié. Vous déterminerez Ingold à me faire un nouvel envoi vers le mois de novembre, les besoins se multiplient à l'entrée de l'hyver. J'espère que d'ici mes affaires s'éclairciront ».

XXX. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Paris, 16 octobre 1784. Enchanté du triomphe du chanoine sur ses ennemis. « Depuis longtemps j'ai eu avis de Londres de l'arrivée de nos échantillons de vin; on me mandait en même temps que les frais du transport étaient si considérables que chacune de ces petites bouteilles était revenue à 3 livres de France; qu'au reste le vin qui y est contenu avait été très fatigué par la route et qu'il lui fallait du temps pour se refaire; qu'alors on verroit s'il est possible d'asseoir une spéculation lucrative sur le commerce projeté; voilà où j'en suis; je n'en ai plus eu de nouvelles depuis, mais je vais récrire. Au surplus il est bon de vous dire qu'on est occupé à Londres de différents traités de commerce,

Digitized by Google

particulièrement pour ce qui concerne les vins de France et d'Allemagne, ce qui influera nécessairement sur les droits de transport et d'entrée qu'ils auront à payer et par conséquent sur leur prix. La Cour est en vacances, et le roi lui-même s'amuse à la chasse ; il faut prendre patience. J'aurai obligation à M. Ingold de réaliser ses bonnes intentions promptement ; poussez-le, la saison où nous entrons, les retards que j'éprouve à la Cour, même pour le payement de mes pensions (ce qui m'est commun avec tous ceux qui en ont), l'éducation de mon fils pour lequel je crois devoir ne rien négliger de ce qui est en mon pouvoir, multiplie mes soucis. J'espère recevoir un envoi dans le mois où nous sommes comme vous le dites. J'ai été sensible à la perte de M. de Cicaty, attendu la cessation de ses pensions pour sa famille. Vous n'avez donc pas pu écrire à M. de Valcourt depuis mes précédentes lettres? Par un singulier concours de circonstances, je pourrai dans peu me trouver à portée de demander avec succès quelque chose à l'Empereur ; je voudrais donc scavoir si par sa protection je pourrois être agrégé au corps équestre de l'Ortenau, afin d'en porter la décoration. Réponse prompte, s'il vous plait ».

XXXI. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 7 novembre 1784. « J'ai reçu votre lettre du 26 octobre avec la lettre de change. Remerciez M. Ingold, mais j'apprends avec peine qu'il n'a fait aucune diligence pour se rembourser sur Hegenheim. Ingold peut retirer les consignations qui auraient été faites, ou poursuivre ceux qui n'ont rien payé. Il doit demander au curé les titres nécessaires à cela ; s'il ne les a pas, se rembourser et me remettre le surplus. Il ne faut pas laisser accumuler les intérêts. Quant à la guerre, malgré le secret dont les ministres se couvrent, toutes les disposition qu'on voit faire semblent l'annoncer comme certaine à l'égard des ordres religieux ; il ne

Digitized by Google

paraît pas qu'on suivra absolument l'exemple de l'Empereur; mais entre nous (je vous prie pourtant de ne pas me citer à personne), je scais que dans la vue de les commettre les uns avec les autres, et par conséquent de les détruire les uns avec les autres, l'intention est de jeter parmi eux le trouble et la zizanie; et je crois que c'est pour mieux réussir dans cette politique sourde qu'on a conçu le projet d'éloigner de la Cour et de la ville tous les évêques et de les renvoyer chacun dans son diocèse ». — Billet séparé, sans date, mais même papier et écriture : Faites-moi passer par la diligence de Belfort ou de Strasbourg « quelques bouteilles de *Kirschenwasser*; je sais que c'est le restaurant dont vous faites usage... On est fort trompé ici sur la qualité, vous me rendez un vrai service, et ma santé s'en trouvera beaucoup mieux; je vous aurai double obligation d'y joindre une couple de flacons de vin de paille pour une personne de grande considération ».

XXXII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 1er novembre 1784. « J'attends les fonds annoncés par Ingold ». Il a pris ses arrangements en conséquence. « Comme les facultés intellectuelles de mon fils sont en ce moment tardives, ce que j'ai observé pendant tout le temps qu'il ne m'a pas quitté, j'ai cru devoir préférer son bien futur à ma propre satisfaction et l'ai mis dans une bonne pension avec des camarades plus avancés : de là émulation. C'est une éducation très coûteuse, et cependant je n'hésite pas à me sacrifier pour cet unique enfant qui me reste et que j'ai toujours porté dans mon sein depuis qu'il existe. J'attends avec confiance et chaque jour les fonds annoncés dans votre dernière lettre, si nécessaires dans le commencement de la mauvaise saison. Quelqu'un qui jouit de la plus haute faveur en Cour projette le mariage de son fils avec la fille d'un ministre en faveur et a des vues sur des fiefs d'Alsace. On a su que j'étais possesseur de

Digitized by Google

pièces, titres et documents, de manière à remplir ces vues d'une manière très éclatante; le notaire m'a fait des propositions et sur la demande de ce que j'exigeais en cas d'arrangement, je dis rien que l'exécution du bon du Roi, qu'il a signé en ma faveur lors de ma mission en Angleterre, et une grâce ecclésiastique pour un frère que j'ai, qui depuis dix ans est à la tête d'un chapitre distingué de la province, j'ose dire par son mérite, puisque c'est le choix de ses confrères, le concordat germanique ayant lieu dans cette province. Je crois que ce sera le moyen de terminer mes sollicitations ».

XXXIII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 24 novembre 1784. « J'ai remercié M. Ingold et le prie d'achever ce qu'il a si bien commencé. Rédigez de suite un état et mémoire de vos services; le notaire dit qu'on est occupé de l'affaire et qu'il faudra produire de quoi fonder la demande d'une grâce ecclésiastique pour vous, afin que votre affaire marche de front avec la mienne... Ces jours passés on parlait ici de paix et d'un arrangement avec l'Empereur; mais il y a apparence que le bruit qu'on faisait courir, n'était qu'une feinte, tout annonce que l'Empereur ne veut pas en avoir le démenti, de manière qu'il faudra ou que les Hollandais cèdent ou l'épée sera tirée. Le cabinet d'ici n'est pas peu embarrassé; lorsqu'il y aura quelque chose d'important je vous en informerai ».

XXXIV. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, le 18 décembre 1784. « J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois et le certificat de vos services, auquel je donnerai la forme convenable pour en faire usage en temps opportun. L'affaire regarde le ministre de la guerre dans le département duquel est l'Alsace, et tout le temps du ministre est absorbé... Tout annonce

Digitized by Google

que l'empereur ne veut pas en démordre, et que la France rassemblera au moins deux armées d'observation, si d'abord elle ne prend pas dans la contestation une part active; car, quoiqu'il paraisse décidé qu'on veut soutenir les Hollandais, cependant on n'a pas été unanime au Conseil à cet égard et quelqu'un de bien instruit m'a assuré qu'il y a eu deux voix, pour que la France ne se mêle pas de cette affaire; en sorte que l'avis contraire n'a passé que de trois voix; mais ne me citez pas... Il va avoir ici un nouvel emprunt de 125 millions... S'il est question de l'érection d'une Chambre des comptes à Colmar, il y a apparence qu'on n'aura pas pris l'avis du Conseil, puisque ce nouveau tribunal restreindra beaucoup sa juridiction, en lui enlevant les affaires domaniales et féodales; en sorte que si la chose a lieu, elle n'aura été conçue que dans la vue d'avoir de l'argent par la vente de nouveaux offices. Quant à l'Intendance, je doute qu'elle soit transférée à Colmar, et plus encore qu'elle soit réunie à la première présidence; indépendant de ce que les maîtres des requêtes s'y opposeraient, c'est que vous scavez que le ministère a un grand intérêt à observer continuellement les démarches des Cours supérieures qui ne songent qu'à étendre leur autorité, en prenant souvent connaissance des affaires d'Etat; et il ne peut prévenir les entreprises que par le moyen des intendants qui sont tous observateurs nés. Je vois toujours ici M. Hermann; son affaire n'est donc pas finie avec M. de Spon; je crois que vous m'avez écrit que ce dernier est marié depuis peu; qui a-t-il épousé? Est-ce une Parisienne? C'est, je crois, le cardinal de Rohan qui l'a poussé aussi loin que cela; je ne doute pas qu'il n'ait eu bien des jaloux à Colmar, où l'on a toujours été en possession de caresser et de se haïr. Secondez-moi auprès d'Ingold pour avoir d'ici au 15 un envoi d'argent ayant un paiement assez pressé à faire et beaucoup d'étrennes à faire suivant l'usage de ce pays auprès des ministres ».

Digitized by Google

XXXV. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 30 décembre 1784. Il souhaite le nouvel an, de concert avec son fils, et espère arriver au but de ses démarches.

XXXVI. *Gœtzmann fils à son oncle le chanoine.*

« Mon très cher oncle. Entraîné depuis que je me connais par les affaires et les voiages de mon papa, dont j'ai toujours été le fidèle compagnon, je n'ai pas encore pu me livrer à mon inclination à vous assurer par moi-même de mon respect, je saisis avec empressement l'occasion que m'en offre le renouvellement de l'année, et vous prie de recevoir avec bonté les vœux que je forme pour votre entière satisfaction; les miens seront comblés si je parviens à vous faire agréer l'hommage de mes sentiments, et si vous mettez quelque prix à l'envie que j'ai de vous plaire à toute occasion. J'ai l'honneur...

« GŒTZMANN DE THURME ».

XXXVII. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Paris, 11 janvier 1785. « Je n'ai reçu vos lettres qu'hier, parce que la moitié du temps je suis à Versailles. J'ai écrit à M. Ingold que le court intervalle ne me permettra peut-être pas de le servir au gré de mes désirs, et je lui donne mon avis sincère ayant beaucoup d'expérience des affaires. Je pense qu'outre la sentence de l'officialité de Strasbourg il devrait m'envoyer l'acte capitulaire qui le maintient dans son poste de receveur du Chapitre, l'une des pièces prouvera une cabale et manœuvre odieuse, l'autre est son titre à demander protection du Gouvernement. Il faut des actes authentiques pour agir auprès des ministres et non des signatures privées comme les pièces qu'il m'a envoyées. Je ferai démarche soit auprès du Garde des sceaux, soit auprès de M. de Ségur. En attendant qu'il cherche à gagner du temps en incidentant par une demande de mise en cause

Digitized by Google

ou autrement. Il me paraît fort étrange que M. de Spon cherche à faire agir son influence dans une affaire de cette nature et contrairement à un acte capitulaire. Je ne savais pas son mariage, et, d'après le nom de la personne qu'il a épousée, je crois que c'est la fille de M. Quatreson de la Mothe qui pendant que j'étais au Parlement avait sollicité des lettres de noblesse qui, à mon rapport, ont été refusées à l'enregistrement; je me rappelle en effet que la qualité qu'il avait alors était celle de *porte manteau* de M. le comte de Provence, frère du Roi actuel. Je prie Ingold de faire affranchir son paquet, parce que ma femme reçoit les lettres en mon absence et ne cesse de se plaindre des ports de lettre, quoique je fasse tout ce que je peux pour l'en indemniser; mais que faire, il est dans mon étoile de n'être pas heureux en mariage. J'ai prié M. Ingold de faire partir sans perdre de temps le secours demandé pour le 15, à cause du paiement que j'ai à faire, et je pense qu'il aura pris ses mesures pour se couvrir sur mes débiteurs de Hegenheim. Tout va bien pour l'objet de mes sollicitations personnelles; il ne faut plus que patience; le Dieu des opprimés me soutient, m'a soutenu et me soutiendra, j'espère encore ».

XXXVIII. *Le curé Gœtzmann à son frère le chanoine.*

Ungersheim, le 23 avril 1785. « Vous avez notre partage, mais les estimations sont trop fortes. Vous pouvez offrir à notre frère 100 louis pour la dîme de Sausheim... Je suis surpris qu'un riche bénéficier comme vous demande un présent d'un pauvre curé. D'ailleurs je vous ai dit l'an passé que vous aviez été le mieux partagé de nous tous par le prix modique de vos vignes de Guebwiller. Si je veux gratifier notre sœur je le ferai directement à elle... Je ne puis satisfaire aux importunités de notre frère avant d'avoir fait un voyage à Landser... assurément le créancier le plus cruel ne presserait pas davantage : il n'y gagnera pas grand'chose.

« GŒTZMANN ».

Digitized by Google

XXXIX. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 4 mars 1785. « J'envoie procuration à M. Ingold pour liquider la succession de feu mon fils vis-à-vis de tous les débiteurs; il m'a requis de demander votre assistance, secondez-le dans tout ce qui sera conforme à la justice et à l'équité. Il vous aura instruit de ce que je me propose de faire pour son affaire. J'irai demain à Paris et j'ai envie de porter l'affaire au Conseil des dépêches et j'espère obtenir un sursis à l'arrêt de Colmar, que je craindrais de ne pas obtenir au Conseil des parties. Mais j'ai demandé à M. Ingold quelques fonds pour aller en avant et pour preuve de mon amitié je lui ai proposé de prendre à mon compte l'argent qu'il m'enverra si je ne réussissais pas, et je me flatte que vous l'engagerez à faire les avances nécessaires pour ouvrir l'accès au Conseil des dépêches par le moyen du secrétaire d'Etat de la province ».

XL. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, le 18 mai 1785. « Votre lettre du 30 avril m'est arrivée il y a peu de jours; écrivez-moi donc désormais à l'adresse donnée à M. Ingold. Je lui envoie une longue instruction avec le modèle d'un mémoire à faire au ministre de la province. Je mets à vos intérêts et à ceux de votre parti qui est celui de la décence et de la probité le même zèle qu'à mes affaires; mais vous êtes entouré de pièges, et il faut prendre les voies les plus fines. La route ordinaire de la cassation serait hérissée de longueur et de chicanes, vous approuverez donc le plan conçu ici. Je consens à vous vendre la dîme de Sausheim au prix que vous fixerez; je vais faire faire procuration qui je pense sera pour Ingold que j'ai prié de me faire passer un à-compte dont j'aurai besoin pressant au commencement du mois prochain à cause de mes courses et sollicitations qui grâces à Dieu prennent une tournure favorable ».

Digitized by Google

XLI. *Le conseiller à son frère le chanoine.*

Versailles, 2 juin 1785. « J'ai reçu votre lettre du 16 avec le nouvel acte de vexation y joint. Je prie Dieu de vous couvrir de son bouclier. Je rougis pour mes compatriotes de l'affreuse réputation qu'ils se sont faite dans ce pays-ci, où ils passent pour être les plus *grands chicaneurs* du royaume; je sais bien que ce sont les *Français* eux-mêmes qui ont porté la contagion parmi eux, mais elle n'aurait pas dû faire de pareils progrès chez une nation *germanique*. Ce *polisson* de Biechy vous a manqué pour faire sa cour à M. de Spon ; mais la signature de M. Holdt au bas de l'exécutoire qui vous a été signifié, est le plus *indécent* ; cela est *indigne*. Vous avez bien fait de payer en protestant. J'ai adressé à M. Ingold une lettre consolante contresignée du ministre. La requête va être donnée au Conseil des dépêches, nous aurons le *Toutes choses demeurantes en état*. J'attends avec impatience le mémoire de M. Ingold, tel que j'en ai envoyé le modèle au ministre; cela fera le plus grand effet, car le ministre sera le rapporteur de votre affaire au Conseil des dépêches. M. Ingold m'a demandé s'il devait venir à Paris avec vous, mais vous ne feriez que dépenser votre argent inutilement; je désapprouve ce parti entièrement. Toutes les voies sont préparées, je voudrais pouvoir vous procurer le succès au dépens d'une pinte de mon sang. Mais c'est le moment de ne rien épargner en frais de sollicitations; il y va de votre honneur, de votre tranquillité et de la fortune du pauvre Ingold. Soyez bien persuadés que par le moyen de mes alentours je vous épargnerai à l'un et à l'autre bien des frais; mais il en est d'indispensables, si on veut réussir, et j'en ai déjà fait de cette espèce; je n'en donnerai l'état qu'après le succès. Mais pour pousser avec vigueur dans un moment où on tient chez vous le couteau sur la gorge au pauvre Ingold, il me faut de nouveaux fonds, et j'en ai demandé à celui-ci par ma dernière lettre le plus instamment

Digitized by Google

possible ». Vous avez reçu procuration pour la vente des dîmes de Sausheim que je vous fais. M. de Widerspach a des protections puissantes qu'il emploiera pour nous, j'en suis sûr. Je me persuade que vous avez chargé M. Ingold de ma procuration pour cette vente; je pense que vous lui avez remis ou qu'il avancera de ses deniers le premier terme ou un fort à-compte au moins pour faire face aux dépenses indispensables auxquelles je suis engagé pour la suite et le bien de nos affaires communes. Je lui ai mandé que j'en avais un besôin pressant pour le commencement de ce mois-ci. Dès que l'affaire sera engagée au Conseil des dépêches, je vous y ferai intervenir pour avoir raison de cette condamnation de dépens qu'on vous a fait subir personnellement, et de l'insolence du huissier. Je vous embrasse, mon cher frère, de tout mon cœur. Des nouvelles et des fonds sur-le-champ, s'il vous plaît ». (Sans signature, il n'y avait plus de place au bas du papier).

Pour copie conforme :

A. DE SAINT-ANTOINE.

Digitized by Google

UN AMI DU ROI DE PRUSSE

A SAINTE-MARIE-AUX-MINES

EN 1758

(Deux lettres inédites de Schœpflin).

On était en pleine guerre de Sept Ans. « Le troisième jour de Pâques », 28 mars de l'an de grâces 1758, « un cabaretier » de Sainte-Marie-aux-Mines, « nommé Steinhilbert », laissa « deux garçons de métier représenter dans un cabaret une comédie irrévérente et condamnable, dans laquelle ils (firent) entrer en lice la personne de notre sacré monarque avec celle du roi de Prusse et (lancèrent) des traits indécents et criminels contre Sa Majesté ».

Cette « sale affaire », comme dit Schœpflin dans la première des deux curieuses lettres qu'on va lire, eut aussitôt un grand retentissement. Avec plus ou moins de raison on accusait un peu partout en Alsace les protestants de faire des vœux pour le succès des armes du roi de Prusse. Le cabaretier et les deux garçons de métier furent aussitôt arrêtés. Très inquiets de la mauvaise tournure que prenait l'incident, Messieurs du Magistrat de Sainte-Marie écrivirent à Schœpflin, fort bien en Cour comme l'on sait, pour lui exposer la

Digitized by Google

chose et lui demander son appui. Schœpflin le leur promit par les deux lettres suivantes [1]).

I.

Strasbourg, le 22 apr. 1758.

Messieurs,

Après la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je me suis transporté dans le bureau et ensuite chez M. de S. André [2]) lui-même, pour prendre connaissance de toute l'affaire en question. M. le ministre de Sainte-Marie-aux-Mines n'a rien à craindre; on n'a pas fait attention aux plaintes qui le regardent et tout ce qui s'est passé à l'occasion de la bénédiction de l'Eglise. Mais l'affaire du cabaretier et des deux garçons est très sale. On ne la traitera pas juridiquement. M. de S. André a écrit à la Cour qui décidera.

On n'a pas donné les couleurs les plus odieuses au délit. Aussi le cabaretier est dans une prison honnête, au lieu que les garçons sont dans le cachot. C'est un bonheur pour eux qu'ils sont étrangers; cela rendra leur sort moins rigoureux. Il y a longtemps qu'on est mécontent ici de toutes sortes d'indécences qui se passent par ci par là dans la province, à l'occasion de la présente guerre, où on ne marque pas assez de zèle pour le bien de l'Etat. A l'égard de Sainte-Marie-aux-Mines, il serait bon d'avertir les habitants d'être sages et circonspects, parce qu'on les observera de près. Antérieurement à la dernière scène, il s'est passé une autre au sujet de la reine d'Hongrie qui a aggravé celle qui vient de se passer.

Vous connaissez, Messieurs, les sentiments et le zèle avec lesquels j'ai l'honneur d'être de tout mon cœur,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

SCHŒPFLIN.

1) Originaux aux Archives départementales de la Haute-Alsace, Supplément de Ribeaupierre, V, bailliage de Sainte-Marie.

2) Qui commandait en Alsace en l'absence du maréchal de Coigny.

Digitized by Google

II.

Strasbourg, le 13 may 1758.

Messieurs,

Je veux bien croire que dans le fait du cabaretier en question il y a plus d'imprudence que de méchanceté, mais comme cette imprudence lui a attiré la prison, il faut penser de l'en retirer. Or les bureaux de la guerre étant accablé d'affaires et personne n'ayant informé M. le maréchal de Bell'Isle qui a le département de la Province, des circonstances du fait qui pourraient être favorables au prisonnier, son affaire pourrait trainer et prendre un mauvais tour si l'on n'instruit pas son juge. Dans ces circonstances vous ne sauriez vous dispenser, Messieurs, de vous intéresser pour un sujet de votre prince, qui est d'ailleurs un homme de bien, qui se trouve dans le malheur et jusqu'ici sans protection à la Cour. Vous exposerez tout succinctement le fait à M. le maréchal qui finira alors l'affaire.

Vous connaissez les sentimens d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'être de tout mon cœur,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

SCHŒPFLIN.

A. M. P. I.

Digitized by Google

L'EMPLACEMENT

DE LA RENCONTRE DE CÉSAR ET D'ARIOVISTE

ET LE CHAMP DU MENSONGE

Encore qu'il y ait des problèmes historiques plus ou moins *insolubles*, il serait fâcheux de renoncer à chercher la solution *la plus vraisemblable* de questions telles que celle de l'emplacement de la bataille livrée par César à Arioviste ou celle du Champ du mensonge. Il n'est pas dit d'ailleurs que nos arrière-neveux ne disposeront pas de moyens d'information que nous ne soupçonnons nullement.

Nous nous permettons donc de présenter quelques arguments nouveaux en faveur de l'opinion que nous soutenons : l'Ochsenfeld est le lieu où le gros de l'armée d'Arioviste a été vaincu par César; l'Ochsenfeld est l'endroit où Louis-le-Débonnaire a été trahi par ses fils.

I.

Parmi les plus récentes solutions données à la question de la rencontre de César et d'Arioviste, il en est une qui paraît avoir gagné le terrain.

M. Colomb [1]) suppose que César et Arioviste ne se rencontrèrent pas en Alsace. César, dit-il, s'était fortifié

1) *Revue archéologique*, 3e série, XXXIII, 1898, 21-62.

Digitized by Google

sur le plateau d'Arcey, entre Sémondans et Désandans, et Arioviste s'était placé près de Danjoutin, à l'origine de la trouée de Belfort. L'entrevue eut lieu sur le tertre de la Chaux, au nord-ouest de Montbéliard. En se postant à Arcey, Arioviste interrompit les communications de César; mais celui-ci les rouvrit en établissant son petit camp à Fontainepré, en face du campement des Germains. Ceux-ci s'enfuirent par la gorge de Présentevillers et passèrent le Rhin près de Bâle, à 75 kilomètres du champ de bataille.

L'abbé Lejay, en se faisant l'écho de cette opinion dans l'édition classique des *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, publiée à la librairie Hachette, la vulgarise trop pour que nous ne nous permettions pas de la critiquer brièvement.

« Aucun point de l'Alsace, dit-il [1]), n'est à 75 kilomètres, soit 50 milles, du Rhin; donc l'hypothèse de M. Colomb est plus rationnelle que le système de M. Stoffel [2]) admis par Dosson et la plupart des commentateurs ».

Distinguons : si nous admettions comme distance du champ de bataille au Rhin une perpendiculaire de 75 kilomètres, abaissée du lieu de rencontre sur ce fleuve, nous serions forcés de reconnaître que la bataille décisive a eu lieu en dehors de l'Alsace; mais il nous est loisible, le texte des *Commentaires* et celui des autres historiens nous laissant toute latitude, de considérer cette distance de 75 kilomètres comme une oblique. Dès lors le champ de bataille peut être placé en Haute-Alsace.

Et rien ne nous empêche de le situer sur l'Ochsenfeld, comme nous avons essayé de l'établir.

1) Edition Benoist et Dosson, Avertissement de la 5e édition, juillet 1903, p. VII.

2) Stoffel (*Guerre de César et d'Arioviste*, Paris 1890), place le lieu de rencontre au pied des hauteurs de Mittelwihr, Bebelnheim et Zellenberg.

Digitized by Google

Certains auteurs ne veulent pas admettre que des fuyards aient pu longer le Rhin sans essayer de le passer. Les Germains pouvaient cependant en suivant cette tactique songer aux secours postés au nord vers Strasbourg, et c'est une explication suffisante.

Le gros de l'armée suève a sans doute parcouru environ 50.000 pas; car, nous écrit M. Aug. Gasser, le Rhin étant difficile à traverser, il fallait qu'Arioviste laissât une distance assez grande entre lui et César pour essayer de prendre les dispositions nécessaires au passage, ce qui ne lui était guère possible au bout de 5.000 pas.

D'un autre côté, il est improbable qu'Arioviste en s'avançant vers la Capitale des Séquanes, ait reculé jusqu'à l'extrême limite de ses possessions. Est-ce là le fait d'un homme qui ose dire à César *qu'il vienne le trouver chez lui?*

Se tenir dans l'expectative, au beau milieu du tiers de la Séquanie, occupée par lui après sa victoire sur les Eduens, est au contraire le parti que dut prendre Arioviste : d'une part il laissait le temps aux renforts suèves de venir le rejoindre pendant la marche de César contre lui, et d'autre part, en cas de retraite, i pouvait reculer sur le Rhin ou vers le Nord.

Ce tiers de la Séquanie, pense M. Gasser, comprenait certainement la Haute-Alsace, peut-être encore l'Ajoie, Arioviste ayant sans doute voulu conserver cette porte de la Bourgogne. Nous croyons que M. Siebecker a tort, dans son *Histoire de l'Alsace*, d'étendre les termes « *optimus totius Galliæ* », au Donon et à ses environs [1]). Or l'Ochsenfeld occupe à peu près le milieu de ce tiers.

Nous pensons donc que l'identification topographique que nous avons adoptée à la suite de Laguille, de Napoléon III et d'autres historiens, bien qu'elle ne

1) Nous ne voyons pas comment M. Siebecker, qui place le champ de bataille aux environs de Colmar, peut parler d'une fuite vers le sud-est.

repose sur aucune preuve positive, est la plus vraisemblable et que la plaine de Cernay a été le théâtre de l'action principale de la rencontre de César et d'Arioviste.

* * *

Un mot sur une autre opinion. D'après M. Poly [1]), César aurait campé au-dessus de Champagney, et Arioviste à Frahier, et la bataille aurait été livrée aux Champs-Belin. L'argument invoqué par M. Poly ne nous paraît guère probant. Du fait que c'est à Frahier qu'on a découvert la légende d'Ernest, roi de Belfort, il ne résulte nullement que la rencontre a eu lieu près de Frahier. Et même le lieu du combat serait-il plus ou moins clairement désigné dans la légende, ce ne serait encore qu'une présomption et non une preuve en faveur de cette hypothèse.

II.

Dans la question du Champ du mensonge il est impossible de négliger une difficulté d'interprétation de texte très importante : d'après les *Annales de Saint-Bertin*, la trahison eut lieu dans un endroit nommé « *Rothfeld*, id est *rubens* Campus ». Faut-il lire *rubens* ou n'est-il pas préférable de lire *rubeus?* Dans le premier cas, le nom primitif du Champ du mensonge est bien Champ rouge. Mais de nos jours on tend à croire que le Champ maudit s'appelait d'abord *Rottfeld*, champ dénudé, en friche (comparez l'allemand *ausrotten*) [2]), et dès lors il faudrait lire *rubeus*, qui signifie aussi bien « de ronces » que « rouge ».

Or précisément l'Ochsenfeld, plus que toute autre plaine d'Alsace, est un champ infertile en grande partie

1) *Le Ballon d'Alsace.* Belfort, Pilot, 1887.
2) Jules ZELLER, *Fondation de l'Empire germanique*, Charlemagne, Otton, etc. 3e édition. Paris, 1886. p. 79.

Digitized by Google

et était sans doute encore plus dénudé au temps de Louis le Pieux.

Qu'on adopte donc la manière de voir de M. Zeller, ou qu'on s'en tienne à la tradition, peu nous importe : dans les deux cas l'Ochsenfeld peut être le Champ du mensonge.

De plus, l'Alsace étant déjà bien défrichée au IXe siècle, la plupart des localités dans les environs desquelles on situe le Champ maudit n'étaient plus dénudées [1]).

Les environs de Logelbach seuls pourraient peut-être disputer à l'Ochsenfeld le privilège d'avoir été à cette époque un champ en friche, car il s'y trouve un canton de vignes appelé *Dürrlogel* [2]).

C. OBERREINER.

1) Même Sigolsheim où, après Grandidier, M. Pfister (*Mélanges Paul Favre*, 1902, p. 106 : L'archevêque de Metz, Drogon) place le Champ du mensonge.

2) X. BOYER, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1861.

Digitized by Google

PROJET DE VENTE

D'UNE CHARGE

DE « CHEVALIER D'HONNEUR D'ÉGLISE »

AU CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE

AU XVIIIe SIÈCLE

Temporairement, ou à titre définitif, chacun des chefs de nos trois abbayes cisterciennes d'hommes, Lucelle, Pairis, Neubourg [1]), eut à ajouter, à sa signature d'abbé, celle de *conseiller chevalier d'honneur d'Eglise au Conseil Souverain d'Alsace* [2]).

A Lucelle, Bernardin Buchinger fut, comme l'on sait [3]), l'un des membres les plus importants de ce Conseil, dès sa fondation [4]), et son successeur, Edmond Quiquerez, hérita de cette charge honorable.

1) La quatrième, Baumgarten, n'existait plus depuis le XVIe siècle. (*Alsatia sacra*, I, 358).

2) Primitivement il n'y eut qu'un conseiller d'Eglise au Conseil Souverain. Un second lui fut adjoint en 1695. Il y avait en outre deux *conseillers clercs*, qu'il ne faut pas confondre avec les conseillers d'honneurs d'Eglise. (Cfr. PILLOT et NEYREMAND, *Histoire du Conseil Souverain d'Alsace*, chap. Ier).

3) *Moines et religieuses d'Alsace*. II. *Bernardin Buchinger*, p. 70 et seq.

4) En réalité Buchinger fut conseiller *tout court*, si je puis m'exprimer ainsi, et au même titre que les premiers conseillers laïques, G. Frédéric d'Andlau, Bénigne Bossuet, etc. Ce n'est que lors de l'organisation définitive du Conseil, et à la fin du XVIIe siècle, que les charges de conseillers d'honneur d'Eglise et d'épée furent créées.

Digitized by Google

A Neubourg ce ne fut qu'au XVIIIe siècle que Dom Gassier d'Anvilliers acheta la charge de conseiller qui appartenait jusque-là à l'abbaye de Munster [1]). Après lui ses successeurs devaient la conserver jusqu'à la Révolution.

C'est Dom Claude de Beauquemare qui fut le premier abbé de Pairis honoré de ce titre, « charge attachée depuis à ses successeurs », dit Grandidier [2]). Le taux de la finance à laquelle cette charge fut fixée, était, d'après un état publié par Pillot et Neyremand [3]), de 13.530 livres, somme relativement très élevée.

Après Dom de Beauquemare, Dom Tribolet et Dom Tribout [4]) portèrent ce titre en même temps que celui d'abbaye de Pairis.

Or cette abbaye étant pauvre [5]) et chargée de dettes, Dom Tribout songea à se défaire du titre de conseiller: ce qui donna lieu à la curieuse correspondance que nous publions d'après les originaux [6]).

* * *

L'affaire souffrit des difficultés : les religieux de la maison, dont le consentement était nécessaire, refusèrent de le donner. Leur abbé s'adressa alors à l'abbé de Cîteaux, général de l'Ordre, qui lui répondit en ces termes le 15 juillet 1757 :

1) « Dignitatem consiliarii et equitis honorarii paucis abhinc annis, de consensu illorum quorum intererat, abbatiæ Neoburgensi apud Hagenoam ord. Cisterciensis vendidit », dit Bernard de Ferrette (*Diarium*, III, p. 166), de Dom Gabriel de Rutant, 71e abbé de Munster. — Dom Gassier ne fut donc pas « le premier » conseiller d'Eglise, comme l'avance Grandidier (*Als. sacra*, I, 371).

2) *Alsatia sacra*, I, 381.

3) Op. cit., p. 56.

4) Ce dernier est omis dans la liste de l'*Histoire du Conseil Souverain* (p. 548), dont les auteurs l'auront sans doute confondu avec son prédécesseur à cause de la ressemblance des noms.

5) HOFFMANN, *L'Alsace au* XVIIIe *siècle*, passim.

6) De ma collection.

Digitized by Google

Cîteaux, 15 juillet 1757.

Monsieur,

Le zèle que vous montrez pour les intérêts de votre maison ne peut être que loué et approuvé. Je me ferai un vrai plaisir, Monsieur, de vous seconder dans tout ce qui pourra dépendre de moi. Conformément à vos désirs j'écris par ce même ordinaire à M. l'abbé de Lucelle pour le prier de vouloir bien se rendre à notre abbaye de Pairis pour demander à vos religieux les raisons qu'ils peuvent avoir de s'opposer à la vente de votre charge de conseiller; sur le rapport qu'il m'en fera, il me sera facile de me décider.

J'ai l'honneur d'être, avec un dévouement toujours bien respectueux,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

FRANÇOIS, abbé général de Cîteaux [1]).

L'abbé de Lucelle, chargé par cette lettre de faire l'enquête en question, était Dom Grégoire Girardin. L'enquête dut être favorable à Dom Tribout, d'après une seconde lettre du général :

Cîteaux, 22 août 1757.

Monsieur,

Je suis plus que persuadé de la droiture de vos bonnes intentions pour le bien de la maison qui vous est confiée, et je ne puis que louer votre empressement à vouloir en éteindre les dettes. La vente de votre charge vous en faciliterait les moyens. Avec un peu de patience, Monsieur, nous viendrons peut-être à bout de vaincre la répugnance qu'out vos religieux à y donner leur consentement. Je ferai tout mon possible pour les y déterminer; je vous prie d'en être persuadé et de me croire toujours avec un dévouement bien respectueux,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

FRANÇOIS, abbé général de Cîteaux.

1) La signature seule est autographe. — J'ai modernisé l'orthographe, ici et dans les documents suivants.

Digitized by Google

Les moines de Pairis, tout à fait à tort, semble-t-il bien, suspectaient la droiture et le désintéressement de leur abbé dans cette affaire. Celui-ci se défend énergiquement contre leurs odieuses imputations dans sa réponse à l'abbé de Cîteaux, datée de Colmar du 28 août de la même année et que je reproduis d'après le brouillon original :

Colmar, le 28 août 1757.

Monseigneur,

J'ai reçu avec les sentiments de la plus respectueuse reconnaissance la lettre gracieuse que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois; si son contenu a été pour moi un sujet de consolation dans l'état et l'âge avancé où je me trouve, les expressions *soulignées* de celle dont j'ai celui de joindre copie, ne peuvent que me causer la douleur la plus amère. Qu'il est dur, Monseigneur, pour un homme caractérisé et qui n'a jamais eu pour objet que le bien et l'avantage de sa maison, de se voir soupçonné par ses religieux de ce qui déshonorerait le plus simple particulier, tandis que j'ose attester devant Dieu qu'en toutes choses je me suis toujours fait un devoir de ne demander que ce que je ne pouvais négliger sans manquer à ma dignité, ayant toujours vécu avec eux et comme eux. Mais, Monseigneur, si la religion veut que je dissimule sur des suggestions injurieuses, et qui ne peuvent qu'avoir scandalisé Messieurs d'Ebersmünster, ainsi que Monsieur l'abbé de Lucelle, j'ai l'honneur de supplier Votre Grandeur d'être persuadée que mes intentions pour la vente de ma charge n'ayant jamais eu pour objet que la *libération* de mon abbaye, ce sera avec le plus grand plaisir du monde que je consentirai que le contrat contienne *délégation* des sommes que nous devons, au moyen de quoi les appréhensions déplacées de mes religieux tombent, ce qui me fait espérer que Votre Grandeur voudra bien m'accorder ce que j'ai eu l'honneur de lui demander. J'ai toujours celui d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur, etc....

A cette lettre était joint l'état suivant de la situation financière de Pairis qui justifie l'abbé.

Digitized by Google

La charge rapporte . . . . . 743 liv. 7 s. 10 d.

Le remboursement de la première finance de cette charge est à craindre, attendu qu'il y a une personne qui a du crédit en Cour qui la vise.

L'abbaye doit. . . . . 29.000 liv.

Je demande le compte général de 1755 pour pouvoir achever celui de 1758.

L'on a tous mes comptes entre les mains depuis dix-huit mois sans pouvoir parvenir à la clôture.

L'on est obligé de payer les intérêts de la somme ci-dessus qui font celle de . .	1450 liv.
Pour le vingtième.	1814 »
Pour les pensionnaires	2400 »
Pour les invalides.	150 »
	5814 liv.

sans compter mil autres frais.

Au lieu qu'en vendant cette charge qui ne fait que des envieux, l'on se mettra à l'aise, et l'on aura encore de l'argent de reste, pour pouvoir subveuir aux autres impositions dont l'on est menacé.

Un des religieux de la maison, un certain Dom Moureau [1]), semble avoir voulu travailler à la pacification des esprits et à faciliter la réalisation du projet du P. Abbé, d'après le billet ci-joint de l'abbé de Cîteaux qui lui est adressé :

Cîteaux, 19 septembre 1757.

Dom Moureau,

J'ai reçu votre lettre et j'y vois avec un vrai plaisir vos bons sentiments pour Monsieur votre abbé. Vous pouvez être tranquille sur ce que vous me demandez, j'y donnerai toute mon attention. Je serais charmé de pouvoir prouver à M. votre

1) Il est possible que ce soit Dom Marcel Moreau, entré dans l'ordre en 1755, sur lequel j'ai publié dans la *Revue catholique d'Alsace* en 1900 (p. 940) un articulet.

Digitized by Google

abbé tout mon attachement pour lui et trouver les occasions de vous donner des marques de l'amitié sincère avec laquelle je suis,

Dom Moureau,

Votre bien humble et affectionné confrère

FRANÇOIS, abbé général de Cîteaux.

Enfin notre dernière pièce est une lettre de l'abbé de Lucelle, Dom Grégoire Girardin, adressée à Dom Tribout.

A Lucelle, le 18 janvier 1758.

Monsieur et très respectable Prélat,

Je suis extrêmement sensible à l'honneur de votre souvenir et des vœux que vous voulez bien faire pour moi avec Monsieur Steffan à ce renouvellement d'année; je vous prie d'être persuadés de toute la vivacité de ceux que je ne cesse de former pour tout ce qui peut vous rendre parfaitement heureux; je le serais moi-même, si je pouvais y contribuer. Messieurs les Commissaires dans l'affaire de la paternité immédiate sur votre abbaye m'ont promis une prompte lecture de mon Mémoire et des pièces y jointes à ces fins, et la communication d'icelles à M. de Morimond; il y a toute apparence que cet abbé suivra les traces de son devancier, qui ne donna ses réponses à notre premier Mémoire qu'après l'espace de six ans; et que celui-ci ne donnera les siennes qu'après le jugement de cette dernière affaire, qui est au grand Conseil et remise au semestre prochain. J'en écrirai à M. Carnot et le prierai d'accélerer au possible.

Une partie de vos religieux est imbue de sentiments à votre égard très opposés à ceux que j'ai toujours eus pour vous; je les ai mandés à Mgr. de Cîteaux et lui ai très loué la droiture et l'équité des vôtres pour votre maison. Ils s'opposent à la vente de votre charge; permettez, Monsieur et très respectable Prélat, que je vous dise qu'à votre place je n'y penserais plus et leur laisserais le soin d'éteindre les dettes que vous vouliez acquitter par ce moyen, qui paraît être l'unique; qu'ils trouvent après cela un meilleur expédient. Il me paraît que par là vous auriez beaucoup moins de chagrins; je voudrais de tout mon cœur vous en délivrer entièrement, et qu'il fût en mon pouvoir.

Digitized by Google

de le faire, vous seriez convaincu du parfait dévouement et du respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et très respectable Prélat,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Fr. GRÉGOIRE, abbé.

Autant que je puis le savoir, le vénérable abbé de Pairis [1]) se rangea à l'avis de son confrère de Lucelle, car nous voyons que ses successeurs gardèrent la charge de conseiller jusqu'à la Révolution, laquelle l'emporta dans son tourbillon avec l'abbaye de Pairis elle-même, et mille autres bonnes choses qu'il eût été plus sage de réformer si elles en avaient besoin que de détruire complètement. Mais, *sunt fata rerum!* et rien n'instruit et rien ne corrige les méchants : ne retombent-ils pas aujourd'hui dans les fatales erreurs qui ont fait tant de mal à la France à la fin du XVIIIe siècle?

A. M. P. INGOLD.

1) Il devait mourir moins d'un an après, le 16 janvier 1759. (*Alsatia sacra*, I, 382).

Digitized by Google

SOLDATS ALSACIENS

XI. Le général Parmentier.

Parmentier Joseph-Charles-Théodore, est né à Barr (Basse-Alsace), le 14 mars 1821. Il était le sixième enfant de Joseph Parmentier et de Marie-Barbe-Charlotte Gasser.

Entré à l'Ecole Polytechnique, le 14 novembre 1840, il est appelé à Metz, le 1er octobre 1842, comme chef de la promotion du génie, à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, et franchit rapidement les divers échelons de la hiérarchie militaire.

Lieutenant, le 1er octobre 1844, au premier régiment du génie, promu capitaine, au choix, à l'Etat major du génie, le 28 février 1847, il est appelé en cette qualité au Dépôt des fortifications à Paris, le 1er janvier 1853.

Aide de camp du général Niel, commandant le génie à l'expédition de la Baltique, le capitaine Parmentier assiste, le 4 juillet 1854, au siège et à la destruction de Bomarsund (îles d'Aland) et est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 21 octobre de la même année. De mai à novembre 1855, il est devant Sébastopol.

Le capitaine Parmentier, décoré de la médaille anglaise de Crimée, le 30 janvier 1856, de l'ordre du Medjidié, 5e classe, le 6 mai 1856, et de la médaille anglaise de la Baltique le 17 février 1857, épouse, le

Digitized by Google

16 avril 1857, la célèbre violoniste Terésa Milanollo, née à Savigliano (Piémont) le 28 avril 1827, et est promu chef de bataillon au choix le 24 décembre de la même année.

Membre de la mission envoyée en Italie pour la demande en mariage de la princesse Clotilde de Savoie, fille du roi de Piémont Victor Emmanuel, par le prince Napoléon, fils de l'ancien roi de Westphalie Jérôme Bonaparte, le chef de bataillon Parmentier, à l'occasion de ce mariage qui resserrait les liens de la France et de l'Italie, est promu officier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare (31 janvier 1859).

A la bataille de Solférino (juin 1859), brillant épisode de la guerre de l'émancipation italienne, le chef de bataillon Parmentier, après avoir rempli plusieurs missions périlleuses, nous apparaît dans un beau geste, jetant aux pieds de l'Empereur, sept drapeaux que le 4e corps (général Niel), venait de prendre aux Autrichiens.

Pour sa belle conduite à cette bataille, le chef de bataillon Parmentier, fut promu officier de la Légion d'honneur (25 juin 1859).

Le général Niel avait pu, pendant l'expédition de la Baltique et la guerre d'Italie, apprécier la science et les hautes qualités militaires du chef de bataillon Parmentier. Aussi, quand, nommé maréchal de France, il fut désigné pour le commandement du 6e territoire à Toulouse, Parmentier l'accompagna comme aide de camp. Le 18 novembre 1861, il est nommé chef du génie à Toulouse.

Lieutenant-colonel le 18 décembre 1865, il est chef du génie à Constantine, puis directeur des fortifications le 21 juin 1868. Il est promu colonel le 5 avril 1869. En février 1870, le colonel Parmentier est appelé au poste de directeur des fortifications au Havre.

La guerre qui éclatait peu après, trouva le colonel dans un état de santé très précaire. Pourtant le colonel

Digitized by Google

rejoint l'armée du Rhin en qualité de chef d'état-major du génie du 1er corps.

A Reichshoffen, il a deux chevaux tués sous lui. Fait prisonnier à Sedan, il est interné à Bonn jusqu'en avril 1871. De retour de captivité, le colonel reprend son poste de directeur des fortifications au Havre. Il est envoyé à Lyon en la même qualité en 1873.

Directeur supérieur du génie des 9e et 12e corps d'armée le 1er mars 1875, il est nommé général de brigade, le 3 septembre suivant, et membre du Comité des fortifications à Paris, le 1er mai 1878.

Gouverneur éventuel de Dunkerque, inspecteur de la défense des places du premier groupe Dunkerque, Bergny, Graveline, Saint-Omer, Aire et Calais, le 1er juin 1878, inspecteur permanent du génie pour l'armement des Côtes, et membre de la Commission de la défense des Côtes, le 18 février 1881, il est nommé général de division le 30 mars 1881 et grand-officier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1885.

Le général, atteint par la limite d'âge, passe dans la section de réserve en 1886, et prend sa retraite l'année suivante.

Le général Parmentier n'est pas seulement un officier général distingué et un héroïque soldat. C'est aussi un un savant et un écrivain, dont les nombreux travaux lui ont acquis une haute réputation.

Lors de son mariage avec Terésa Milanollo, la *Gazette de Cologne* écrivait :

« Théodore Parmentier est un dilettante accompli, « il est en même temps compositeur ; c'est un officier « de génie encore jeune et très distingué, ancien élève « de l'école polytechnique . . . .

« Nous avons reçu de Parmentier quelques poésies « composées par lui. Ces poésies, écrites en langue « allemande, sont très intéressantes, d'abord parce qu'elles « sont l'œuvre d'un officier français, ensuite parce que

Digitized by Google

« la délicatesse des sentiments qu'elles expriment con-
« traste singulièrement avec le tumulte guerrier et les
« batailles sanglantes au milieu desquelles elles ont été
« inspirées à leur auteur ».

Nous empruntons au *Dictionnaire biographique des hommes de l'Est* la liste fort longue des travaux du général Parmentier :

« Comme mathématicien, le général Parmentier est
« l'auteur de : *Comparaison de quelques méthodes de*
« *quadrature et formule nouvelle pour la quadrature*
« *des courbes planes*. Ce travail a paru dans les *Nouvelles*
« *Annales de Mathématiques* (t. XIV, 1855, et 2e série, t. XV,
« 1876). La formule de Parmentier, beaucoup plus simple,
« et d'une approximation de même ordre que celle de
« la célèbre formule de Thomas Simpson, peut avan-
« tageusement remplacer cette dernière. On lui doit
« aussi des travaux intéressants sur la géométrie de
« position ; les *Carrés magiques ;* le *Problème des huit*
« *reines sur l'échiquier ;* le *Problème du cavalier aux*
« *échecs*, et les carrés magiques obtenus par la marche
« du cavalier.

« En astronomie, le général Parmentier s'est fait
« connaître par ses recherches sur la distribution des
« petites planètes entre Mars et Jupiter.

« Le général Parmentier a publié de très utiles tra-
« ductions d'ouvrages techniques allemands : *Eléments*
« *de l'art de fortifier*, de Schwinck (1846-47) ; *Exposi-*
« *tion et description d'un système de fortification poly-*
« *gonale et à caponnières* (1850, 2e édit. 1881) ; *Description*
« *topographique et stratégique du théâtre de la guerre*
« *turco-russe* (Paris, 1854) ; *Expériences de tir faites à*
« *Juliers en septembre 1860*, compte rendu (1862), et
« un *Vocabulaire des termes de fortification allemand-*
« *français* (1849). Il a collaboré à la rédaction, par le
« général Niel, des relations des sièges de Bomarsund
« et de Sébastobol.

« On sait l'intérêt que le général Parmentier porte
« aux recherches géographiques et aux questions colo-

Digitized by Google

« niales. Il a publié les *Vocabulaires des principaux* « *termes de géographie et des mots qui entrent le plus* « *fréquemment dans la composition des noms de lieux*, « en arabe (1882), magyar (1883), turc (1884), scandinave « (1887), et rhétoraman (1896); *Quelques observations* « *sur l'orthographe des noms géographiques* (1870); « *De la transcription des noms arabes en caractères* « *latins* (1880).

« Fait très curieux, le général Parmentier est un « critique d'art et un compositeur de musique des plus « distingués. Il a donné des articles de critique musi- « cale dans plusieurs journaux : la *Gazette musicale de* « *Paris* (1849-60), la *France musicale* (1860), la *Presse* « *théâtrale*, la *Critique musicale*, le *Courrier du Bas-* « *Rhin* (Strasbourg), le *Journal de Toulouse*, le *Menestrel*, « etc....

« Il a écrit un certain nombre de compositions pour « piano, orgue, violon, chant et orchestre, parmi les- « quelles il convient de citer : *Sept canons d'un genre* « *particulier*, pour piano à quatre mains, qui présentent « des combinaisons tout à fait nouvelles et curieuses et « qui ont été appréciées des connaisseurs.

« Le général Parmentier a collaboré aux bulletins « et mémoires des sociétés savantes auxquelles il appar- « tient, ainsi qu'à plusieurs recueils techniques.

« Il est membre de l'*Alliance française* pour la pro- « pagation de notre langue aux colonies et à l'étranger « (président), membre fondateur de la *Société astrono-* « *mique de France* et de l'*Association française pour* « *l'avancement des sciences*; membre perpétuel de l'*Asso-* « *ciation pour l'encouragement des études grecques*, et de « la *Société de Linguistique*; membre de la *Société mathé-* « *mathique de France*, des *Sociétés de Géographie* de « Paris, de Lyon, de Toulouse; membre honoraire ou « correspondant des *Sociétés de Géographie* de Roche- « fort, de l'Est (Nancy), de Neuchâtel (Suisse), d'Anvers, « etc...., du *Comité de l'Afrique française*, des *Sociétés*

Digitized by Google

« *topographique de France*, de *Navigation aérienne*, « *rhétoromane de Coire* (Suisse), etc....

« Enfin pour être complets, disons que, dans sa « jeunesse, le général Parmentier a publié des poésies « en langue allemande dans des revues et recueils alsa- « ciens, puis en français quelques poésies, soit origi- « nales, soit traduites de l'allemand ou de l'anglais « (ancienne *Revue de Paris*, 1856; *Revue de Toulouse*, « 1860-63) ».

Bibliographie

(Supplément aux ouvrages cités).

I. **Art militaire** : Cours élémentaire de fortification passagère, suivi de quelques notions de fortification permanente, à l'usage des sous-officiers de l'armée. (Paris, 1855).

II. **Sciences** : Comparaison analytique des différentes méthodes d'approximation pour la quadrature des courbes planes et formule nouvelle (Compte rendu de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, congrès de Nantes, 1875). — Simplification de la méthode d'interpolation de Thomas Simpson (*Nouv. Annales de mathématiques*, 2e série, t. XV, 1876). — Sur la quadrature des paraboles du 3e degré (Compte rendu de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, congrès de Montpellier, 1879). — Nouvelles formules de quadrature (Id., congrès de la Rochelle, 1882). — Problème des reines (Id., congrès de Rouen, 1883). — Note sur la quadrature des courbes planes (*Mémorial de l'officier du génie*, n° 26, 1885). — Sur les carrés magiques (Compte rendu de l'*Association française pour l'avancement des sciences* (publication à parr, 1891), et complément du travail précédent (congrès de Pau, 1892). — Chronologie des marches du cavalier aux échecs conduisant à des carrés semi-magiques, présenté au congrès de Caen, 1894, de l'*Assoc. franç. pour l'avancement de la science* (publication à part). — Lettre

Digitized by Google

sur le magnétisme animal, à propos du défi proposé aux magnétiseurs par M. Pouchet (*Annales des sciences psychol.*, 1893). — Distribution des petites planètes entre Mars et Jupiter (dans plusieurs numéros de la revue l'*Astronomie* et les bulletins de la *Société astronomique de France*, 1883 à 1896). — Les dépêches chiffrées indéchiffrables (*Revue scientifique*, 1887).

III. **Géographie et Linguistique** : Sur l'étymologie de l'expression «Etre dans la nasse» (*Recréat. philol. de F. Génin*, 1856). — A propos de l'origine des anciens peuples du Mexique; dissertation linguistique (*Bulletin de la Soc. de Géographie de Lyon*, 1875). — Quelques observations sur l'orthographe des noms géographiques (Compte rendu de l'*Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, congrès du Havre, 1877). — L'Alphabet géographique international (*Revue de Géographie*, Paris, 1887). — Les Emphatiques arabes (*Mém. de la Soc. de Linguistique de Paris*, t. IX, 1896). — Etude sur les langues rhétoromanes : frioulan, ladin du Tyrol, ladin et romanche des Grisons (Compte rendu du premier congrès international des langues romanes. Bordeaux, 1897).

IV. **Musique** : 1° Nombreux articles de critique musicale (voir plus haut). — 2° Compositions musicales. Pour piano : six Mélodies, op. 1; deux Polkas pour musique militaire, réduites pour piano; deux Morceaux de salon, op. 2; Barcarolle et Gondoline, op. 3; Fugue à quatre mains, extraite de l'op. 5; Nocturne, op. 9; Etude, op. 12. — Pour violon avec accompagnement de piano : Sur le fleuve, barcarolle, op. 14. — Pour grand orgue : quatre pièces et une fugue; quatre-vingt-seize petits préludes et versets dans tous les tons majeurs et mineurs, op. 6. — Pour chant : quatre Romances, op. 4; la Sérénade, op. 7 (texte allemand et français); Litanies de la Sainte Vierge, pour chœur mixte. — Pour orchestre : transcription à grand orchestre de la Polonaise en mi-bémol, pour piano, de Weber.

Digitized by Google

Pour mémoire (essais littéraires) : quelques Poésies éparses; Poésies allemandes, dans l'*Elsässisches Samstagsblatt* (1857 et 1863), dans le *Pfeffel-Album*, recueil de poésies d'auteurs alsaciens (1859), et dans l'*Album lyrischer Originalien*, publié par Oser (Bâle, 1858); Ephémérides littéraires pour tous les jours de l'année (*Revue de Toulouse*, 1860); Poésies traduites de l'anglais, de Moore, Byron et Kirke-Withe (ib. 1860); Poésies traduites de l'allemand (ib., 1861); deux Epîtres en vers à Mme Desbordes-Valmore (ib. 1863); Discours (sur le rôle de la science au XIXe siècle, et l'œuvre de vulgarisation de M. Flammarion), prononcé au banquet des fêtes de Montigny-le-Roi en l'honneur de M. Camille Flammarion le 6 avril 1891 (voir *C. Flammarion, sa vie et son œuvre*, par Sylvio Hugo, Paris, 1891).

* * *

Le 17 décembre 1902, le général Parmentier assistait, à l'église Saint-Louis des Invalides, au mariage d'un petit-cousin. Voici ce qu'écrivait, quelques jours plus tard, M. G. Gasser, le père du marié:

« Il était beau de voir ce vieillard à cheveux blancs, encore bien droit, conservant la vivacité d'esprit et de corps d'un âge moins avancé, entrer dans cette chapelle où, en levant les yeux, il pouvait remarquer à la voûte sept drapeaux autrichiens qu'il avait été remettre à l'empereur le jour de la bataille de Solférino ».

Depuis plusieurs années, le général vit retiré à Paris. Malgré son grand âge, il cultive les sciences qu'il n'a jamais abandonnées, et cette fleur rare, le plus bel ornement d'une vie toute de dévouement et de modestie: la charité.

Le 25 octobre 1904, il a eu la douleur de perdre la fidèle compagne de sa vie, décédée à Paris à l'âge de 77 ans.

Digitized by Google

Thérèse Milanolo, dont le nom est inséparable de celui du général Parmentier, laisse une réputation d'artiste violoniste qui n'est pas encore effacée. Mais depuis son mariage elle ne s'était plus fait entendre en public, sinon à de rares intervalles, pour des œuvres de bienfaisance; elle s'était réservée exclusivement à la composition musicale.

M. LORTET.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I. Un *Εγκώμιον μωρίας* à Erstein en 1704.

Le curieux document qu'on va lire est tiré des précieux recueils intitulés *Affaires d'Alsace*, conservés à la bibliothèque de Trèves. Cette oraison funèbre d'un curé d'Erstein qui s'était pendu, rappelle en effet l'*Eloge de la folie* d'Erasme, comme le vicaire général du diocèse l'écrivait au premier président du Conseil souverain d'Alsace.

A. M. P. I.

Strasbourg, ce 20 juin 1705.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous écrire à l'occasion de ce que je viens d'apprendre qu'à la requête de M. le procureur général vous avez nommé un commissaire pour aller informer à Erstein au sujet du curé de ce lieu qu'on vous a dit s'être tué lui-même, pour vous supplier très humblement, Monsieur, de vouloir bien consentir à ce qu'on n'informe pas davantage sur ce fait. J'ai l'honneur d'en écrire aussi à M. le procureur général que je le prie de vouloir cesser ses poursuites à cet égard, et pour le porter à m'accorder cette grâce je lui envoie un précis de l'information qui a déjà été faite à la requête du sieur promoteur, par laquelle il conste que ce curé était, sinon tout à fait fol, au moins si fort blessé que cela suffit pour l'excuser; en conséquence de quoi on a permis qu'on l'enterrât, et on a fait faire un discours ou oraison funèbre que l'on pourrait comparer en quelque manière à l'*Encomium moriae* d'Erstein, dans lequel, en rapportant toutes les actions extraordinaires de ce curé, on a tâché de calmer le scandale que sa mort avait

Digitized by Google

causé et prouvé que cela ne diminuait point le mérite de ce qu'il avait fait étant dans un parfait bon sens. En sorte que l'information qu'on pourrait faire maintenant ne pourrait faire qu'un très mauvais effet et remuer sans aucun succès les cendres de ce pauvre prêtre, dont la cervelle était si facile à démonter qu'étant accusé il y a trois ans d'avoir fait un mariage contre les règles, cette accusation lui avait tellement brouillé l'esprit qu'on fut obligé de lui faire dire qu'il n'avait fait aucun mal, quoique par la suite on ait cassé ce mariage. Vous pouvez, Monsieur, faire fond sur ce que j'ai l'honneur de vous dire comme si vous l'aviez vu vous-même, car je serais bien fâché de vous avancer un fait dont je douterais moi-même en quelque manière. Comme il est presque inouï qu'un prêtre se soit désespéré, je vous prie, Monsieur, pour l'honneur du sacerdoce, de consentir à ce qu'on ne réveille pas cette action qui commence à s'assoupir. On vous aura peut-être ajouté que ce prêtre avait abusé d'une sienne parente qui se trouve effectivement grosse. Mais ce fait n'est pas certain. Au contraire on fait actuellement le procès à l'officialité à celui qui est coupable et qui a déjà avoué sa faute dans la première interrogation. Je vous supplie de m'accorder la grâce que je vous demande en cette rencontre et de me croire avec beaucoup de respect et d'attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

LE LABOUREUR,

faisant les fonctions de grand vicaire de l'évêché de Strasbourg.

Le fragment suivant du brouillon (autographe) de la réponse de M. de Corberon montre que celui-ci tint compte de la requête du vicaire général :

... « A l'égard de l'autre affaire ne soyez pas en peine. L'information ne se fera pas sitôt nonobstant les mouvements qu'on s'est donné inutilement pour ... forcer M. le pr. général de remplir son ministère malgré lui en cette occasion. Il est homme sage et ne fera rien qui puisse diminuer le respect que les peuples doivent conserver pour leurs pasteurs, et de ma part je contribuerai toujours à ce que vous pourrez désirer de moi en pareille occasion ... ».

Digitized by Google

II. A propos du « Livre d'or » de Soultz[1]).

Tout a-t-il été dit sur la « manie » des généalogies? Je n'oserais l'affirmer. Sans doute, les uns ont crié à la prétention, à la vanité, s'efforçant de faire croire qu'on a surtout en vue le « moi », — ce « haïssable moi », pour employer le mot de Pascal — quand on se mêle d'établir la série de ses ancêtres. D'autres se contentent d'y voir une innocente lubie, assez excusable.

Parmi ceux que volontiers j'appellerais les « utilitaires », il en est qui insinuent que les quartiers de noblesse ne sont plus exigibles pour les couvents et les abbayes; il en est aussi qui estiment que les bourses de famille dans les collèges de Jésuites[2]) ou autres ont fait leur temps; il en est encore aux yeux desquels le généalogiste doit disparaître dès qu'il ne s'agit pas de questions d'héritage.

Et pourtant, ne sont-elles pas réellement utiles à l'histoire d'une localité, ces généalogies que sous le titre de « Livre d'or », de « Tablettes d'or » on tend de nos jours à dresser, d'une façon sommaire du moins, à la suite des histoires locales? Plus d'une fois un point obscur d'histoire n'a-t-il pas été éclairci grâce à l'intervention des généalogistes?

Sans parler des services que des généalogies ainsi établies avec méthode rendent à la statistique, n'est-il pas vrai qu'il est intéressant pour tout le monde de pouvoir remonter la série de ses ancêtres, au plus grand nombre de degrés, à toutes les branches, possible?

N'est-il pas vrai que cela contribue à créer l'union dans les familles, la solidarité parmi ceux qui sont nés sur le même sol?

1) Qui, si nous sommes bien informé, doit paraître prochainement.

2) C'est ainsi que, pour établir les droits des divers membres de la famille Krust aux deux bourses fondées par les Pères Krust au collège de Porrentruy, on a dressé la généalogie de cette famille. Si l'on voulait bien la compléter, elle deviendrait une des plus intéressantes généalogies d'Alsace.

Digitized by Google

Maintenant que les « déracinés » abondent, il est grand temps peut-être que les familles, ou à leur défaut les historiens locaux, fixent la généalogie de ceux qui les intéressent.

Nous ne pouvons donc qu'être vivement reconnaissant, envers les infatigables chercheurs qui, comme va le faire M. Gasser, loin de dédaigner les généalogies, s'efforcent de les établir avec une science accomplie.

Son *Livre d'or de Soultz* méritera à plus d'un titre la place enviée qu'il occupera dans nos Alsatiques. Puisse-t-il servir de modèle aux historiens de nos communes d'Alsace!

C. O.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Veröffentlichungen aus dem Stadtarchiv zu Colmar... von dem Stadtarchivar Dr EUGEN WALDNER. Colmar, Strassburger Druckerei, 1907. Grand in-8° de 177 pages.

Sous ce titre général, — à la suite duquel il semble qu'il eût été bon de donner un titre plus spécial à chaque fascicule, — M. Waldner commence la publication de documents tirés des archives confiées à sa garde. Cette publication a été décidée par l'administration actuelle de la ville de Colmar. On a si peu souvent l'occasion de la féliciter qu'il ne faut pas, cette rare fois, manquer de le faire.

Le premier fascicule orné d'une gravure qui aurait pu être meilleure (par contre l'impression du volume est excellente), contient trois parties tout à fait distinctes.

La première (p. 1-13) est une histoire du dépôt d'archives de Colmar, où M. Waldner rend un particulier hommage à plusieurs de ses prédécesseurs : Hüffel qui confectionna de 1719 à 1733 un très précieux inventaire encore toujours utile; Birkel qui sauva les Archives pendant la Révolution; Hugot, le fondateur du musée Schongauer; enfin Mossmann à qui l'histoire de Colmar doit tant d'excellents travaux. L'auteur termine cette première étude par un rapide aperçu sur ce que contiennent les Archives de Colmar et répète cette appréciation, écrite en 1867 : *Le dépôt de Colmar compte au nombre des plus riches et des plus importants de la France*, ce que l'on peut, dit M. Waldner, dire aussi relativement à l'Allemagne.

Dans la seconde partie (p. 13 à 85), l'auteur nous donne d'importants extraits des délibérations et ordonnances du Conseil de Colmar pour les années 1362 à 1432, c'est-à-dire pour

Digitized by Google

le premier siècle qui a suivi la constitution de la commune à Colmar. Une table des matières et des noms termine cette seconde partie.

Enfin, en troisième lieu (de la page 85 à la page 177), le volume nous donne une étude originale sur l'affaire des dix villes libres impériales d'Alsace après la paix de Westphalie, snr laquelle l'auteur utilise de nombreux matériaux inédits, découverts par lui dans les archives de Colmar, et que ni Bardot ni Rocholl n'avaient pu consulter.

En somme excellente publication qui fait honneur à son auteur et est d'excellent présage pour la collection qu'elle inaugure.

A. M. P. I.

Alte Bücher und Papiere aus dem Clarissenkloster Alspach. von Dr J. Gass. Strasbourg, Le Roux, 1907. In-12 de 68 pages.

Une récente donation faite à la bibliothèque du Grand-Séminaire de Strasbourg par l'arrière-petit-neveu d'une des dernières religieuses d'Alspach, morte seulement en 1842, à Ammerschwihr, a permis à l'auteur de cette curieuse brochure de nous donner toutes sortes de renseignements intéressants sur la vie liturgique de ce monastère. Ce qui donne à ce nouveau travail du savant bibliothécaire du Grand-Séminaire un prix particulier, c'est la gravure qui l'accompagne, seule vue connue de l'intérieur de l'église d'Alspach. Signalons aussi la notice biographique de Déicole de Ligertz, bénédictin de Murbach, l'auteur de trois des livres liturgiques décrits par M. Gass.

A. M. P. I.

L. Stouff. *Deux documents relatifs à Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, comtesse de Ferrette et d'Alsace* (1421-1424). Nancy, Berger-Levrault, 1907. 1 brochure in-8° de 24 pages.

Dans le dernier numéro de la *Revue* nous avons présenté à nos lecteurs la publication de M. Stouff relative aux comptes de Catherine de Bourgogne pour son domaine d'Alsace, extraite du trésor de la Cour des comptes de Dijon. Le même auteur vient d'extraire du même dépôt deux documents nouveaux, non moins intéressants sur le même sujet.

Digitized by Google

Après la mort de son époux Léopold d'Autriche, en 1411, Catherine de Bourgogne eut à subir de la part de son beau-frère Frédéric de longues difficultés pour la conservation du domaine d'Alsace qui constituait son douaire. Les documents publiés par M. Stouff ont trait à ces difficultés. Le premier est un mémoire en français pour Catherine contre les héritiers de Léopold son mari, relatif à ses conventions matrimoniales; il est daté du 6 décembre 1421. Le second est un compte allemand des dépenses qu'elle fit à Ensisheim du 21 septembre 1423 au 10 janvier 1424, lors de son retour en Alsace, après avoir définitivement recouvré ses possessions.

ALSATA.

Der deutsch-französische Krieg von 1674-1675. Nach urkundlichen Quellen bearbeitet von K. TSCHAMBER. Hüningen, Weber, 1906, 268 pages in-8°, cartes [1]).

L'auteur, instituteur à Huningue et auteur d'une histoire de cette petite ville de la Haute-Alsace, parue il y a quelques années, a voulu raconter dans le présent volume la célèbre campagne de Turenne en Alsace et sur les bords du Rhin, depuis les préliminaires de la campagne dans la province jusqu'à la mort du grand général. Tentative un peu ambitieuse peut-être, après les très nombreux travaux spéciaux consacrés à cette campagne en général ou à des épisodes particuliers de cette lutte qui dura de 1674 à 1675, et dont beaucoup ont une valeur scientifique durable et plusieurs des dimensions plus considérables que l'ouvrage de M. Tschamber. Peu de périodes de l'histoire d'Alsace ont été aussi discutées que celle-ci, tant au point de vue politique que militaire, par les historiens du pays, comme par ceux de la France et de l'Allemagne, par les civils comme par les militaires. Après Beaurain et Peter, Gérard et Choppin, Pastenacci, Lümkemann, Kortzfleisch et P. Müller, il était difficile de trouver du nouveau, qui

1) Nous empruntons cet intéressant article (qui est, croyons-nous, de notre éminent compatriote M. R. Reuss, professeur à la Sorbonne) à la *Revue critique* du 30 septembre dernier.

Digitized by Google

fût à la fois exact et intéressant. Ce n'est pas que l'auteur ne se soit mis consciencieusement à l'ouvrage ; s'il a réellement parcouru tous les volumes et les brochures énumérées dans sa *Bibliographie* — et nous n'avons aucune raison d'en douter — on ne peut que louer son zèle et sa patience, encore que bon nombre des écrits qui y sont cités, ne puissent à aucun titre figurer parmi les *sources* d'une étude scientifique. M. T. a même consulté quelques dossiers dans certaines archives allemandes, par exemple à Ludwigsburg et Stuttgart, mais je crains bien que ses trouvailles sur ce point n'aient été plutôt fâcheuses pour lui, car trouvant parmi des papiers sans grand intérêt (états de présence de certains régiments, comptes militaires), d'autres pièces de nature différente, telles que gazettes et feuilles volantes, expédiées par des fonctionnaires subalternes, bruits, vrais ou faux, circulant dans le public, il s'est imaginé un peu naïvement qu'il y avait là des renseignements inédits de haute importance, encore qu'il n'en retrouvait pas la trace ailleurs. Il aurait dû se dire qu'une *Zeitung* saugrenue, pour être déposée dans un *Staatsarchiv*, n'est pas forcément un document historique probant ; il n'aurait pas relevé par exemple, comme un fait particulièrement curieux à mentionner, la fuite panique de Louis XIV et de sa cour vers Brisach, à la suite d'un raid inopiné des Impériaux et des Espagnols dans la Haute-Alsace. Je veux bien admettre que le bailli de Hornberg a cru réellement ce racontar, inséré dans son rapport du 9 septembre (p. 22), mais qui n'est pas plus vrai que celui du bailli de Bretten, qui, le 13 septembre, mande que les Français « ont rasé Colmar jusqu'aux fondements », alors qu'ils n'avaient fait qu'en démolir l'enceinte. Mais M. T., avec un peu de réflexion, aurait constaté *qu'aucune* source — je ne dis pas française, mais même les sources allemandes les plus hostiles au roi de France — ne sait rien d'un fait pareil, ni les Notes de Reisseissen, ni la Chronique de Walter, ni les chroniques colmariennes extraites par Rathgeber,

Digitized by Google

ni la grande compilation du *Theatrum Europæum*, dont le volume XI, paru à Francfort en 1682, raconte avec tous les détails l'histoire des années 1672-1679, et spécialement l'itinéraire de Louis XIV en août et septembre, à travers l'Alsace (p. 530-531), et qui est dédié à l'Electeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, le grand adversaire de la France à ce moment et le héros de M. T. Comment a-t-il pu s'imaginer qu'un fait aussi glorieux pour les troupes alliées, aussi mortifiant pour le Grand Roi, n'eût pas été raconté partout, s'il s'était vraiment produit? Il devra se résigner à rayer de son récit de la campagne ce fameux *Vorstoss* qui mit en fuite la cour royale, et amena sa retraite nocturne derrière les murs de Brisach. Au point de vue de l'histoire politique, il y aurait plus d'une observation à faire sur ce que dit l'auteur de l'attitude des princes allemands et des petits Etats de l'Alsace. Tout le récit s'inspire trop des tendances néo-patriotiques qui ne cadrent pas toujours avec la réalité et même avec ce que M. T. avoue lui-même quand il dit par exemple que la plupart des Etats de l'Empire ne se joignirent que contraints *(gezwungen)* à l'Empereur pour cette campagne de 1675 (p. 213). L'impression produite par la conduite des alliés, Brandebourgeois, Hessois, Brunswickois, Impériaux, etc., ne fut rien moins que favorable, même auprès des cités alsaciennes les moins sympathiques à Louis XIV, et les chroniqueurs contemporains du pays ne se sont pas fait faute de la marquer dans leurs écrits.

Sur bien des points de détail j'aurais à présenter des observations à l'auteur dont je ne méconnais pas le désir sincère d'arriver à la vérité, mais qui manque de sens critique. C'est une légende apocryphe que celle du Grand Electeur jetant dans le Rhin l'épée du prince Emile, son fils, mort à Strasbourg pendant la campagne, en repassant ce fleuve; c'est une excentricité de faire dire à Louis XIV, d'après je ne sais quel pamphlet contemporain : *O wie beisset mich der Tod des Turenne!* au moment où il apprend la catastrophe de Sassbach.

Digitized by Google

Par contre, il lui arrive de traiter de légende fabuleuse la trahison de Contarini à Dachstein (p. 194), alors qu'elle seule explique son suicide à Strasbourg, raconté par Walter dans sa *Chronique strasbourgeoise*, p. 123. Mais il est inutile de s'arrêter à ces menus détails, le travail de M. T., quelque consciencieux qu'il soit, ne pouvant remplacer ses nombreux prédécesseurs et ne marquant pas, à mon avis, un pas sérieux en avant dans l'historiographie de cette époque [1]).

R.

Articles de journaux et de revues.

Revue catholique d'Alsace. Projet d'une création de faculté de théologie à Strasbourg en 1823, par Laborie.

Images du Musée alsacien. IV. Costumes de maîtres de poste et de bourgeoise, époque Louis XVI. — Barettes en terre. — Schillersdorf.

Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France. II. Notice sur M. Himly, par le baron de Courcel. (Avec de très remarquables observations sur le rôle anti-français de la science allemande).

Le Messager d'Alsace-Lorraine. 28 septembre. L'annexion de Strasbourg à la France : un document oublié. — 2 novembre. Un philologue alsacien à l'exposition de reliures. (Le savant Richard Brunck).

1) Disons seulement encore que les Mémoires de deux voyages en Alsace que l'auteur cite sous le titre bizarre de « *Memoiren Engel-Dollfus* » ont été édités par M. Joseph Coudre et non par M. Engel-Dollfus; que l'auteur cité p. 7 s'appelle *Hunkler* et non *Hungler*; que, p. 63, c'est *S. Altesse de Trèves* et non pas *S. A. de Treviri* qu'il faut lire, etc.

Digitized by Google

L'*Autorité* du 2 octobre. France et Allemagne, par le général Grandin. (Remarquable article sur la question d'Alsace-Lorraine).

La Revue de l'art ancien et moderne. T. XXII et XXIII. Les musées d'Alsace. — Les musées de Strasbourg, par A. Girodie. (Fragment du grand ouvrage que prépare l'auteur sur l'art en Alsace. En souscription chez Staat, rue des Serruriers, Strasbourg).

Annales de l'Est et du Nord. Octobre 1907. R. Reuss. Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution. (Très intéressant article que nous envions à nos confrères de Nancy).

Revue alsacienne illustrée. III. 1907. Charles Dulac, par A. Girodie. — L'Alsace vue du dehors en 1780. — Maison d'art alsacienne.

Le Gaulois du 5 novembre. A Sainte-Odile, par Fr. Funck-Brentano.

Signalons une nouvelle publication, dirigée par notre compatriote, M. Pierre de Thann, intitulée : *Notre Ecole.* Revue hebdomadaire d'enseignement pour les enfants dans leur famille. (Paris, Rousseau, rue Soufflot, 14).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME 58e (1907), 8e DE LA NOUVELLE SÉRIE

DE LA REVUE D'ALSACE

Nota. — Les noms en caractères gras sont ceux des auteurs des articles ; les autres, ceux des objets dont il est question dans ces articles ou des auteurs des ouvrages analysés, dont les titres sont mentionnés aussi à part en italique.

Abréviations : C. R., compte rendu. — Art., article. — V., voyez.

Une accusation contre les Jésuites de Strasbourg en 1705. Art. par Jules Schwartz. 496.

Alsace-Lorraine, par M. Barrès. C. R. 103.

Alsace champêtre. Le parfait village, par C. Fischer. C. R. 352.

Un ami du roi de Prusse à Sainte-Marie-aux-Mines en 1758. Art. par A. M. P. Ingold. 533.

A propos du *Livre d'or* de Soultz. Art. par C. O. 559.

Argentorat, Argentovar. Art. par A. Hanauer. 489.

Les armoiries de la ville de Rouffach, art. par Th. Walter. 348.

M. Barrès. *Alsace-Lorraine* C. R. 103.

H. Bardy. Une rivalité éphémère : Belfort et Thann en 1815. Art. 201.

De Beaurepaire-Froment. *Bibliographie des chants populaires français*. C. R. 295.

Bibliographie des chants populaires français, p. de Beaurepaire-Froment. C. R. 295.

Cernay sous les Mérovingiens. Art. par C. Oberreiner. 389.

Les combats de Cernay pendant la guerre de Trente Ans. Art. par C. Oberreiner. 105.

Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne en Haute-Alsace, p. L. Stouff. C. R. 487.

Digitized by Google

Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince de Rohan. Art. par L. Ehrhard. 166, 239, 328.

Une critique de l'*Alsace au* XVIIIe *siècle*, de Ch. Hoffmann. Art. par A. M. P. Ingold. 387.

La Direction. Pro domo. Art. 297.

Der deutsch-französ. Krieg von 1674-75, par A. Tschamber. C. R. 563.

L. Ehrhard. Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le coadjuteur L. de Rohan. Art. 166, 239, 328.

L'emplacement de la rencontre de César et d'Arioviste et le Champ du Mensonge. Art. par C. Oberreiner. 536.

Un *Encomion morias* à Erstein en 1704. Art. par A. M. P. I. 557.

Encore Grandidier poète. Art. par A. M. P. Ingold. 460.

Les faïenciers de Haguenau. Art. par A. Hanauer. 37, 136.

C. Fischer. *Le parfait village*. C. R. 352.

Mgr. Freppel, par X. Pavie. C. R. 101.

A. Gasser. Soldats alsaciens. X. Le capitaine Richard. Art. 464.

A. Hanauer. Argentorat, Argentovar. Art. 489.

A. Hanauer. Les faïenciers de Haguenau. Art. 37, 136.

Hansi. *Vogesenbilder*. C. R. 486.

Victor Henry. Art. par X*** 194.

Ch. Hoffmann. Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace. Art. 5, 124, 206, 354, 432.

A. I. Ingold. Souvenirs de M. de Latouche. Art. 179, 395.

A. M. P. Ingold. A propos des Lettres de Schœpflin. Art. 94.

A. M. I. Ingold. Une critique de l'*Alsace au* XVIIIe *siècle* de Ch. Hoffmann. Art. 387.

A. M. P. Ingold. Encore Grandidier poète. Art. 460.

A. M. P. Ingold. Projet de vente d'une charge de chevalier d'honneur d'église au Conseil Souverain d'Alsace. Art. 541.

A. M. P. I. La restauration de l'église Saint-Martin de Colmar. Art. 393.

— Un ami du roi de Prusse à Sainte-Marie-aux-Mines en 1758. Art. 533.

— Un *Encomion morias* à Erstein en 1704. Art. 557.

A. M. P. Ingold. *Dom Lamey*. C. R. 487.

A. Laugel. L'œuvre de Charles Dulac et le mysticisme en art. Art. 300.

Une lettre de Victor Henry. Art. par (C. O.). 293.

J. Lévy. *Das verschwundene Dorf Mauchenheim*. C. R. 103.

M. Lortet. Soldats alsaciens. XI. Le général Parmentier. Art. 548.

Mélanges tirés de la bibliothèque H. Wilhelm. Art. par E. Rodé. 155.

C. Oberreiner. Les combats de Cernay pendant la guerre de Trente Ans. Art. 105.

C. Oberreiner. Cernay sous les Mérovingiens. Art. 389.

— L'emplacement de la rencontre de César et d'Arioviste et le Champ du Mensonge. Art. 536.

(C. O.). Une lettre de Victor Henry. Art. 293.

— A propos du *Livre d'or* de Soultz. Art. 559.

Digitized by Google

A. d'Ochsenfeld. Les provinces perdues. Art. 509.

L'œuvre de Ch. Dulac et le mysticisme en art. Art. par A. Laugel. 300.

Orschweier, par Th. Walther. C. R. 103.

A. Pavie. *Mgr. Freppel.* C. R. 101.

Pro Domo. Art. par la Direction. 297.

Projet de vente d'une charge de chevalier d'honneur d'église au Conseil Souverain d'Alsace. Art. p A. M. P. Ingold. 541.

A propos des Lettres de Schœpflin. Art. par A. M. P. Ingold. 94.

Les provinces perdues. Art par A. d'Ochsenfeld. 509.

La restauration de l'église Saint-Martin à Colmar. Art. par A. M. P. I. 353.

Une rivalité éphémère : Belfort et Thann en 1815. Art par H. Bardy. 201.

E. Rodé. Mélanges bibliographiques tirés de la bibliothèque H. Wilhelm. Art. 155

A. de Saint-Antoine. Les tribulations d'un solliciteur, ou Gœtzmann, d'après quelques-unes de ses lettres inédites. Art. 469, 514.

Jules Schwartz. Une accusation contre les Jésuites de Strasbourg. Art. 496.

Soldats alsaciens. X. Le capitaine Richard. Art p. A. Gasser. 464.

Soldats alsaciens. XI. Le général Parmentier. Art. p. M Lortet. 548.

Souvenirs d'Alsace, p. A. Trombert. C. R. 102.

Souvenirs de M. de Latouche. Art. par A. I. Ingold. 279, 365.

Souvenirs d'un médecin strasbourgeois. Art. p. E. Wickersheimer. 61.

Louis Stouff. *Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne dans la Haute-Alsace* C. R 487.

Les tribulations d'un solliciteur, ou Gœtzmann, d'après ses lettres inéaites. Art. p. A. de Saint-Antoine. 469, 514.

A. Tschamber. *Der deutsch-französ. Krieg von 1674-75.* C. R. 563.

A. Trombert. *Souvenirs d'Alsace.* C. R. 102.

A. Touchemoulin. Art. par H. Weisgerber. 198.

Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace. Art. par Ch. Hoffmann. 5, 124, 206, 354, 432.

Das verschwundene Dorf Mauchenheim, par l'abbé Lévy. C. R. 103.

Vogesenbilder, par Hansi. C. R. 486.

Th Walter. Les armoiries de la ville de Rouffach. Art. 341.

Walter. *Orschweier.* C. R. 103.

H. Weisgerber. Alfred Touchemoulin. Art. 198.

E. Wickersheimer. Souvenirs d'un médecin strasbourgeois du XVIIIe siècle. Art. 61.

X*** Nécrologie. Victor Henry. 164.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES SOMMAIRES

DU TOME 58e (1907), 8e DE LA NOUVELLE SÉRIE

DE LA REVUE D'ALSACE

Première livraison. — Janvier-Février.

Pages

CH. HOFFMANN. Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace 5-36

A. HANAUER. Les Faïenciers de Haguenau (suite)..... 37-60

ES. WICKERSHEIMER. Souvenirs d'un médecin strasbourgeois du XVIIIe siècle..... 61-93

A. M. P. INGOLD. Variétés : A propos des Lettres de Schœpflin..... 94-100

Livres nouveaux. Les grands hommes de l'Eglise au XIXe siècle : X. Mgr. Freppel (A. M. P. I.). — Souvenirs d'Alsace (A. I.). — Das verschwundene Dorf Mauchenheim bei Markolsheim. — Orschweier : Ein Beitrag zur Geschichte der Dorfschaften in der ehemaligen Obermundat. — Alsace-Lorraine. — Articles de revues et de journaux.. 101-104

Deuxième livraison. — Mars-Avril.

C. OBERREINER. Les combats de Cernay pendant la Guerre de Trente ans..... 105-123

CH. HOFFMANN. Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace (suite)..... 124-135

A. HANAUER. Les Faïenciers de Haguenau (suite et fin).. 136-154

E. RODÉ. Mélanges bibliographiques tirées de la bibliothèque Henry Wilhelm..... 155-165

Dr L. EHRHARD. Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan (suite)..... 166-193

Nécrologie. I. Victor Henry (X***). — II. Alfred Touchemolin (H. Weisgerber)..... 194-200

Digitized by Google

Troisième livraison. — Mai-Juin.

Pages

HENRY BARDY. Une rivalité éphémère : Belfort et Thann en 1815 201-205

CH. HOFFMANN Les troubles de 1789 dans la HauteAlsace (suite) 206-238

Dr L. EHRHARD. Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan (suite)..... 239-278

A. I. INGOLD. Souvenirs de 1816. Journal d'un habitant de Cernay (suite)..... 279-292

Variétés. Une lettre de Victor Henry..... 293-294

Livres nouveaux. Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel (1791-1802). — Bibliographie des Chants populaires français. — Articles de revues et de journaux. 295-296

Quatrième livraison. — Juillet-Août.

LA DIRECTION. Pro Domo..... 297-299

ANS. LAUGEL. L'œuvre de Charles Dulac et le mysticisme en art..... 300-327

Dr L. EHRHARD. Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan (fin)..... 328-347

TH. WALTER. Les armoiries de la ville de Rouffach (avec 2 dessins) 348-353

CH. HOFFMANN. Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace (suite) 254-386

Variétés. I. Une critique de l'*Alsace au* XVIIIe *siècle* de Ch. Hoffmann (A. M P. Ingold). — II. Cernay sous les Mérovingiens (C. Oberreiner)..... 387-390

Livres nouveaux. Sarreguemines au XVIIe siècle. — Un peintre alsacien : Clément Faller. — Notice biographique sur Ernest Blech. — *Speculum humanæ salvationis*, etc. — Catalogue des Coléoptères de la chaîne des Vosges et des régions limitrophes. — Alsace champêtre : Le parfait village. — Articles de revues et de journaux..... 391-392

Cinquième livraison. — Septembre-Octobre.

A. M. P. I. La restauration de l'église de Saint-Martin de Colmar (avec une gravure) 393-394

A. I. INGOLD. Souvenirs de 1817-1824. Journal d'un habitant de Cernay (fin) 395-431

CH. HOFFMANN. Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace (fin)..... 432-459

* * * Encore Grandidier poète 460-463

A. GASSER. Soldats alsaciens : X. Le capitaine Richard (1810-1875) 464-468

* * * Les tribulations d'un solliciteur, ou Gœtzmann, d'après quelques-unes de ses lettres inédites 469-485

Digitized by Google

Pages

Livres nouveaux. Vogesenbilder, 10 Zeichnungen von Hansi (A. G.). — Dom Mayeul Lamey, prieur majeur de Cluny (Alsata). — Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace. — Articles de revues et de journaux 486-488

Sixième livraison. — Novembre-Décembre.

A. HANAUER. Argentorat, Argentovar 489-495

JULES SCHWARTZ. Une accusation contre les Jésuites de Strasbourg en 1705 496-508

A. D'OCHSENFELD. Les provinces perdues 509-513

* * * Les tribulations d'un solliciteur, ou Gœtzmann, d'après quelques-unes de ses lettres inédites (fin) 514-532

A. M. P. I. Un ami du roi de Prusse à Sainte-Marie-aux-Mines en 1758 (2 lettres inédites de Schœpflin) 533-535

C. OBERREINER. L'emplacement de la rencontre de César et d'Arioviste et le Champ du mensonge 536-540

A. M. P. INGOLD. Projet de vente d'une charge de chevalier d'honneur d'Eglise au Conseil Souverain d'Alsace au XVIIIe siècle 541-547

M. LORTET. Soldats alsaciens : XI. Le général Parmentier. 548-556

Variétés. I. Un *Encomion morias* à Erstein en 1704 (A.M.P. I.). II. A propos du « Livre d'or » de Soultz (C. O.) 557-560

Livres nouveaux. Veröffentlichungen aus dem Stadtarchiv zu Colmar (A. M. P. I.). — Alte Bücher und Papiere aus dem Clarissenkloster Alspach (A. M. P. I.). — Deux documents relatifs à Catherine de Bourgogne (Alsata). — Der deutsch-französische Krieg von 1674-1675 (R.). — Articles de journaux et de revues 561-567

Table analytique et alphabétique de l'année 569-571

Table des sommaires, des gravures et du *Supplément* 573-575

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Marque du faïencier Hannong, page 54.
Armoiries de Rouffach, pages 300 et 351.
Intérieur de l'église de Colmar, page 393.

TABLE DU SUPPLÉMENT

Journal de Holdt, tome III.
La guerre de Trente Ans à Haguenau, feuilles 1 à 8.

RIXHEIM (ALSACE). — TYPOGRAPHIE F. SUTTER & CIE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06828 5777

Digitized by Google

Digitized by Google